
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

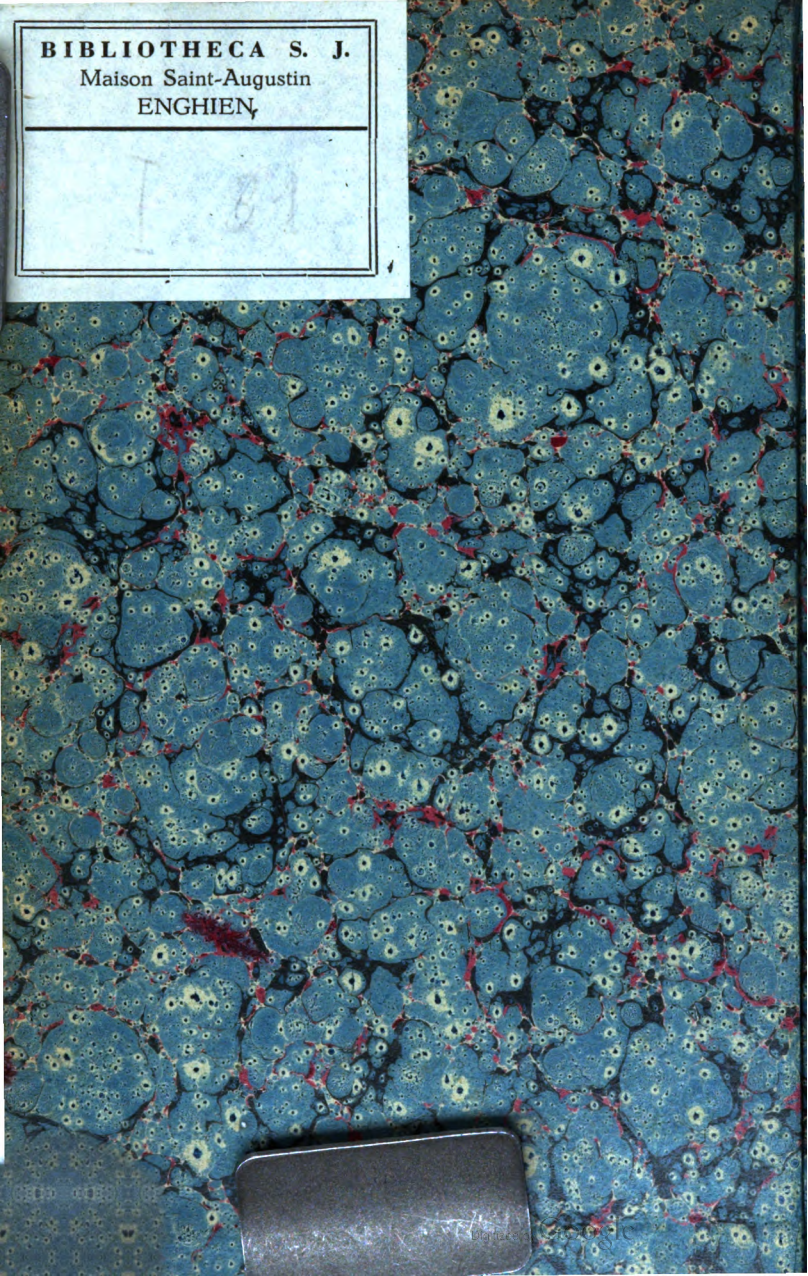
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

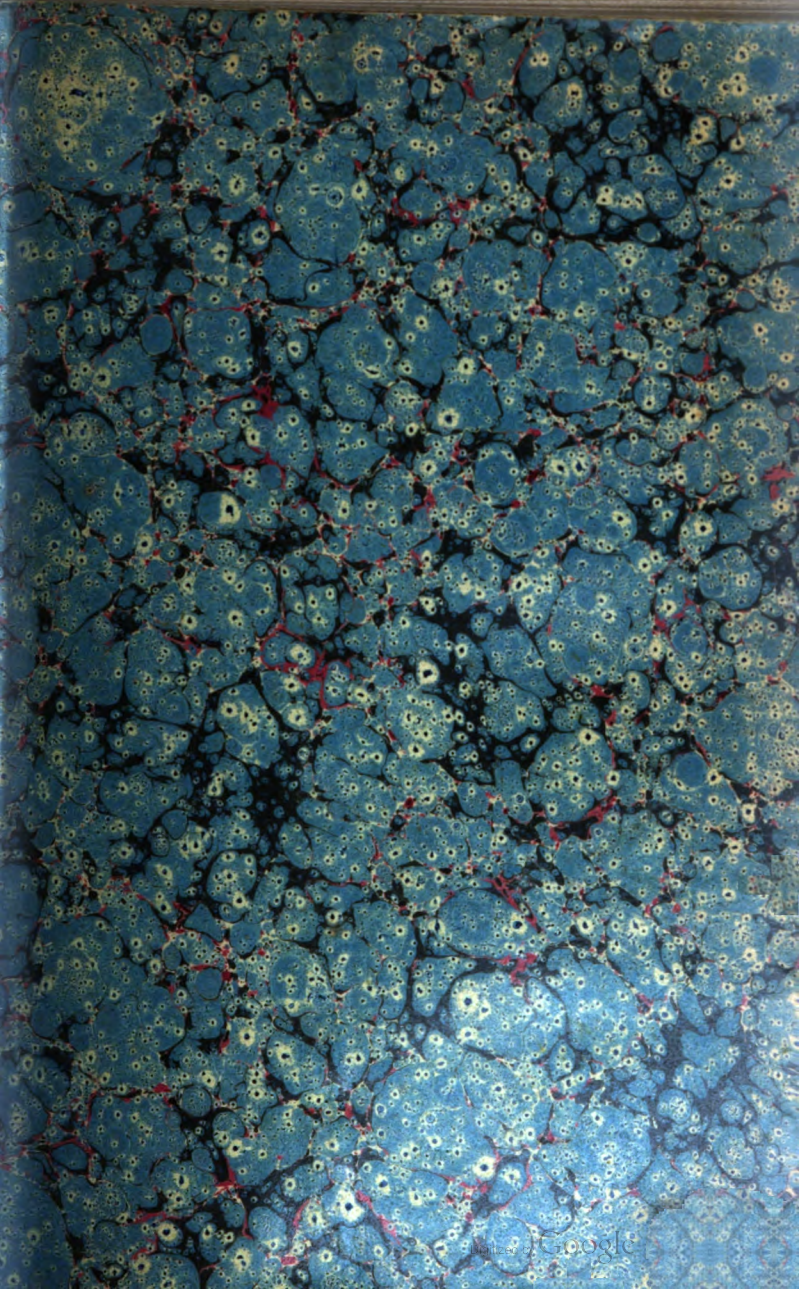
BIBLIOTHECA S. J.

Maison Saint-Augustin

ENGHIEN

I. 89





5
IF 170 / 15

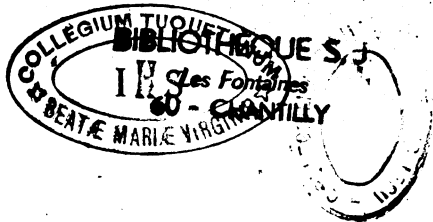
HISTOIRE DES FRANCS

GRÉGOIRE DE TOURS

ET

FRÉDÉGAIRE

II



Paris.—Imprimé chez Penaventur et Juvenois, 28, quai des Augustins.

HISTOIRE DES FRANCS

GRÉGOIRE DE TOURS

ET

FRÉDÉGAIRE

TRADUCTION DE M. GUIZOT

NOUVELLE ÉDITION ENTIÈREMENT REVUE
ET AUGMENTÉE DE LA GÉOGRAPHIE DE GRÉGOIRE DE TOURS
ET DE FRÉDÉGAIRE

PAR ALFRED JACOBS.

TOME II



PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE

DIDIER ET C^e, LIBR.-EDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS

1862

Tous droits réservés.

HIST

LES DIX LIVRES
DE
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS

PAR
GEORGES-FLORENT-GRÉGOIRE
ÉVÊQUE DE TOURS

IX

SOMMAIRE DU LIVRE IX.

- I. Reccared et ses envoyés. — II. Mort de la bienheureuse Radegonde. — III. Tentative d'assassinat sur le roi Gontran. — IV. Naissance d'un fils de Childeberr. — V. Prodiges. — VI. Imposteurs et devins. — VII. Révocation du duc Ennodius. — VIII. Gontran-Boson devant le roi Childeberr. — IX. Mort de Rauchingne. — X. Mort de Gontran-Boson. — XI. Entrevue des rois Gontran et Childeberr. — XII. Mort d'Ursion et de Bérufried. — XIII. Waddon allant en mission est arrêté et relâché. Dyssenterie. — XIV. Paix entre l'évêque Ægidius et le duc Loup. — XV. Conversion de Reccared. L'arien Athaloue. — XVI. Ambassade envoyée par lui à nos rois. — XVII. Mauvaise année, ou disette et cherté du blé. — XVIII. Des Bretons et de la mort de l'évêque Namatius. — XIX. Meurtre de Sichaire, citoyen de Tours. — XX. Grégoire est envoyé en ambassade au roi Gontran pour le maintien de la paix; texte du traité d'Andelot. — XXI. Aumônes et bonté du roi Gontran. — XXII. Maladie contagieuse à Marseille. — XXIII. Mort de l'évêque Agéric; son successeur. — XXIV. Episcopat de Fronimé. — XXV. Entrée de l'armée de Childeberr en Italie. — XXVI. Mort de la reine Ingoberge. — XXVII. Mort d'Amale. — XXVIII. Présents envoyés par la reine Brunehaut. — XXIX. Les Lombards demandent la paix au roi Childeberr. — XXX. Recensement dans les villes de Tours et de Poitiers. — XXXI. Le roi Gontran envoie une armée en Septimanie. — XXXII. Inimitiés entre Childeberr et Gontran. — XXXIII. Ingiltrude, Berthegonde et l'évêque Bertrand. — XXXIV. Querelle de Frédégonde avec sa fille. — XXXV. Meurtre de Waddon. — XXXVI. Le roi Childeberr envoie Théodebert, son fils, à Soissons. — XXXVII. De l'évêque Droctégésile. — XXXVIII. Complot contre la reine Brunehaut. — XXXIX. Troubles suscités dans le monastère de Poitiers par Chrodiede et Basine; lettre des évêques à sainte Radegonde. — XL. Premières causes du scandale. — XLI. Mêlée sanglante dans la basilique de Saint-Hilaire; rescrit des évêques. — XLII. Copie de la lettre envoyée aux évêques par sainte Radegonde. Le prêtre Theutaire vient pour apaiser les querelles. — XLIII. Dispersion des religieuses. — XLIV. Intempérie de l'année.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES FRANCS

LIVRE NEUVIÈME

I.—Après la mort de Leuvigild, roi d'Espagne, son fils Reccared fit alliance avec Gonsuinthe, sa veuve, la traitant comme sa propre mère. Gonsuinthe était mère de la reine Brunehaut, et aïeule de Childebert le jeune. Reccared était fils d'une autre femme de Leuvigild. S'étant concerté avec sa belle-mère, il envoya des députés vers les rois Gontran et Childebert pour leur dire : « Faites la paix avec nous, et formons alliance, afin qu'aidés de votre secours, quand la nécessité le commandera, nous nous soutenions les uns les autres aux mêmes conditions, par l'effet de notre bienveillance mutuelle. » Les envoyés adressés au roi Gontran reçurent l'ordre de demeurer dans la ville de Mâcon; de là ils firent connaître au roi le sujet de leur mission. Mais celui-ci ne voulut pas les entendre, d'où il résulta de telles inimitiés que les Goths ne permirent à personne de son royaume de mettre le pied dans les cités de la Septimanie. Ceux qui venaient vers le roi Childebert furent reçus avec bienveillance, ils firent des présents, obtin-

rent la paix et partirent chargés eux-mêmes de présents.

II.—En cette même année se départit de ce monde la bienheureuse Radegonde, laissant en grande douleur le monastère qu'elle avait institué¹. Je fus présent à ses funérailles; elle mourut le treizième jour du sixième mois² et fut ensevelie deux jours après. Je me suis appliqué à écrire plus au long, dans le livre des Miracles, tous ceux qui se manifestèrent en ces jours-là à son tombeau, ainsi que l'ordre de ses funérailles.

III.—Cependant arriva la fête de saint Marcel, qui se célèbre en la ville de Châlon dans le septième mois. Le roi Gontran s'y rendit. Après les saintes solennités, comme il s'approchait des autels sacrés pour y recevoir la communion, un homme vint à lui, feignant d'avoir quelque chose à lui dire, et comme il s'approchait du roi, il laissa échapper un couteau de sa main. Il fut aussitôt saisi, et on lui trouva encore un autre couteau sorti de sa gaine. Aussitôt il fut conduit hors de la sainte basilique, lié et livré aux tourments. Alors il confessa qu'il avait mission de tuer le roi, disant : « C'est pour cela que j'ai été envoyé. » Le roi se voyant l'objet de la haine de beaucoup de personnes et craignant d'en être la victime, se fit entourer complètement par les siens, et nul homme armé d'une épée ne pouvait trouver accès pour arriver jusqu'à lui, à moins que ce ne fût dans l'église où il se croyait en sûreté, et jugeait pouvoir demeurer sans crainte. Ceux dont j'ai parlé

¹ En 587.

² Le 13 août.

furent saisis, et on en fit mourir plusieurs, mais on renvoya le premier vivant, après lui avoir infligé plusieurs châtimens, parce qu'on ne croyait pas qu'il fût permis de mettre à mort un homme qu'on avait tiré de l'église.

IV.—En cette année, il naquit un autre fils au roi Childebert ; Véran, évêque de Châlon, le tint sur les fonts de baptême et lui donna le nom de Thierry. Ce pontife était doué alors d'une vertu miraculeuse, et plusieurs fois, avec l'aide de Dieu, il avait guéri subitement des malades en leur imposant le signe de la croix.

V.—Il parut en ce temps beaucoup de prodiges; en diverses maisons, on trouva gravés sur des vases je ne sais quels caractères, qu'on ne put par aucun moyen effacer et faire disparaître. Ce prodige se manifesta d'abord sur le territoire de Chartres, et se propageant par Orléans, arriva jusque dans celui de Bordeaux, sans omettre aucune des villes intermédiaires. Dans le huitième mois¹, après les vendanges, on vit dans les vignes des bourgeons avec des grappes formées, et, sur d'autres arbres, des feuilles nouvelles et de nouveaux fruits. Il parut des rayons du côté du nord; plusieurs assurèrent avoir vu tomber des serpents du haut des nuées; d'autres affirmaient qu'un village, avec hommes et maisons, avait disparu subitement, et il se produisit beaucoup d'autres signes qui ont coutume d'annoncer ou la mort d'un roi, ou la ruine d'un pays. Cette année les vendanges furent mai-

¹ Octobre.

gres, les eaux fortes, les pluies immenses, et les fleuves grossirent aussi considérablement.

VI.—Il y eut en ce temps, dans la ville de Tours, un certain Didier, qui se disait très-puissant, et affirmait pouvoir faire beaucoup de prodiges. Il se vantait de correspondre par des messagers avec les apôtres Pierre et Paul, et, comme j'étais absent, les peuples grossiers affluaient autour de lui, amenant des aveugles et des boiteux, qu'il cherchait non pas à guérir par sa sainteté, mais à tromper par les artifices de la nécromancie¹. Les paralytiques et ceux qui étaient perclus par suite de quelque autre infirmité, il les faisait étendre de force, afin de guérir par son industrie ceux qu'il ne pouvait redresser par un don de la puissance divine. Ses serviteurs saisissaient donc les malades, les uns par les bras, les autres par les pieds, et les tiraient chacun à soi, en telle sorte qu'on aurait cru que leur nerfs allaient se rompre, et il les renvoyait ainsi guéris ou morts, car il arriva que beaucoup rendirent l'esprit dans ce tourment. Ce misérable était tellement gonflé de vanité que, s'il s'avouait inférieur à saint Martin, il s'égalait cependant aux apôtres, et ce n'est pas merveille qu'il se soit prétendu leur égal, puisque l'auteur de tout mal, celui de qui procèdent ces choses, doit à la fin des siècles se donner pour le Christ. De là vint qu'on l'accusa, comme nous l'avons dit, d'être imbu des erreurs de la nécromancie; car des témoins ont assuré que lorsqu'on avait dit du mal de lui en

¹ *Quos errore necromancii ingenii quærebat includere.*

arrière et en secret, il le reprochait publiquement, en présence du peuple, à ceux qui avaient ainsi parlé, leur disant : « Pourquoi avez-vous dit de moi telles et telles choses, indignes de ma sainteté ? » Et comment aurait-il pu les savoir, si le démon ne l'en eût instruit ? Il portait une tunique et un capuchon de poil de chèvre, et devant le monde s'abstenait de boire et de manger ; mais lorsqu'il se rendait en secret dans l'hôtellerie, il s'emplissait tellement que le valet ne suffisait pas à le servir. Nos gens, l'ayant surpris et ayant mis au jour ses fourberies, le firent chasser du territoire de la cité, et nous n'avons pas su où il était allé ensuite. Il se disait citoyen de la ville de Bordeaux. Sept ans auparavant avait paru un autre imposteur qui avait trompé beaucoup de gens par ses fourberies. Il était vêtu d'une tunique sans manches et enveloppé par-dessus dans un suaire. Il portait une croix de laquelle pendaient des fioles contenant, disait-il, de l'huile sainte. Il prétendait venir d'Espagne et en rapporter des reliques des bienheureux martyrs Vincent, le lévite, et saint Félix. Arrivant le soir à la basilique de Saint-Martin de Tours, au moment où nous étions à table, il nous envoya ses ordres, en disant : « Qu'on vienne au-devant des reliques des saints. » Comme l'heure était déjà avancée, nous répondîmes : « Que les saintes reliques reposent sur l'autel, jusqu'à ce que demain matin nous allons les recevoir. » Mais lui, se levant au point du jour, vint avec sa croix sans que nous l'attendissions et entra dans notre cellule. Étonné d'une telle hardiesse, je lui demandai ce que

cela voulait dire, il me répondit d'un ton superbe, et en élevant la voix : « Tu aurais dû nous faire un meilleur accueil ; mais je porterai la chose à l'oreille du roi Chilpéric, afin qu'il venge le mépris qu'on a fait de moi. » Puis entrant dans mon oratoire sans s'occuper de moi davantage, il dit un verset, puis un autre, puis un troisième, continua son oraison, la termina, éleva de nouveau sa croix, puis s'en alla. Il était grossier dans son langage, abondant en paroles ignobles et obscènes. Aucun discours raisonnable ne sortait de sa bouche. Il se rendit à Paris ; on y célébrait alors les rogations qu'on a coutume de solenniser avant le saint jour de l'ascension du Seigneur. Tandis que l'évêque Ragnemode s'avancait avec son peuple en procession autour des lieux saints, il arriva avec sa croix ; à la vue de ses vêtements étranges, des femmes publiques et des gens de la dernière classe se joignirent à lui ; il en fit son cortège, voulant, avec la foule qui le suivait, aller en procession autour des lieux saints. L'évêque l'apercevant, envoya son archidiacre qui lui dit : « Si tu portes des reliques des saints, dépose-les pour quelques moments dans la basilique, et célèbre avec nous les saints jours ; la solennité passée, tu continueras ton chemin. » Mais lui, ne faisant nulle attention à ce que lui disait l'archidiacre, se mit à accabler l'évêque d'injures et de malédictions. Celui-ci, voyant que c'était un imposteur, ordonna qu'on le renfermât dans une cellule. On examina ce qu'il portait, et on lui trouva un grand sac rempli de racines de diverses herbes,

ainsi que de dents de taupes, d'os de souris, d'ongles et de graisse d'oursins; comme on vit que c'était des instruments de maléfices, on ordonna que le tout fût jeté dans la rivière. On lui ôta sa croix et on lui donna l'ordre de sortir du territoire de Paris. Mais, s'étant fait une autre croix, il recommença à exercer ses pratiques ordinaires. Il fut pris par l'archidiacre, chargé de chaînes, et on le fit garder. En ces jours-là, j'étais venu à Paris, où j'avais mon logement à la basilique de Saint-Julien martyr. La nuit suivante, le malheureux ayant échappé à ses gardes, vint avec ses chaînes dans la basilique de Saint-Julien, se jeta sur le pavé, à l'endroit où j'avais coutume de me tenir, et s'endormit, accablé de sommeil et de vin. Il ignorait ce fait, et comme je me levai au milieu de la nuit pour rendre grâces au Seigneur, je le trouvai dormant : il répandait une puanteur qui surpassait celle de tous les cloaques, ce qui m'empêcha d'entrer dans la sainte basilique. Un des clercs étant arrivé, s'efforça en bouchant ses narines de l'éveiller, sans pouvoir en venir à bout, tant ce misérable était rempli de vin. Alors vinrent quatre clercs qui l'enlevèrent à force de bras et le jetèrent dans un coin; puis apportant de l'eau, ils lavèrent le pavé, y répandirent des herbes odoriférantes, et j'allai accomplir mes prières habituelles; nos chants ne purent le réveiller, jusqu'à ce que le soleil revenu sur la terre dardât ses rayons du plus haut du ciel : alors je le rendis à l'évêque, sous la promesse qu'il ne lui serait pas fait de mal. Les évêques se trouvant rassemblés dans

la ville de Paris, je leur racontai cette histoire, et, pour punir le coupable, j'exigeai qu'il fût présent. Lorsqu'il fut arrivé, Amélius, évêque de la cité de Tarbes¹, ayant levé les yeux sur lui, le reconnut pour un de ses serviteurs qui s'était enfui de chez lui. Il le reprit, après avoir promis de ne point le maltraiter et le ramena dans son pays. On voit ainsi nombre de gens induire le peuple des campagnes en erreur par leurs impostures. C'est d'eux, je pense, que le Seigneur a dit dans l'Évangile : *Il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes, qui feront de grands prodiges et des choses étonnantes, usqu'à séduire même, s'il était possible, les élus*². Mais c'en est assez là-dessus, revenons à notre sujet.

VII.—Ennodius, qui administrait le duché de Tours et de Poitiers, obtint en outre le gouvernement des cités d'Aire et de Benarnum³. Mais les comtes de Tours et de Poitiers ayant été trouver le roi Childebert, obtinrent qu'on l'écartât. A cette nouvelle, il se rendit dans les villes dont je viens de parler, mais il reçut l'ordre de les quitter; ainsi rendu au repos, Ennodius retourna chez lui et vaqua au soin de ses affaires particulières.

Les Gascons descendirent de leurs montagnes dans la plaine, dévastèrent les villes, les champs, livrèrent les maisons aux flammes et emmenèrent beaucoup d'habitants captifs, avec leurs troupeaux. Le duc Austrovald marcha contre eux à plusieurs reprises, mais sans par-

¹ Begorra.

² Évangile selon saint Mathieu, chap. xxiv, v. 24.

³ Voir la Géographie.

venir à en tirer vengeance. Les Goths, à cause des ravages que l'année précédente l'armée du roi Gontran avait exercés dans la Septimanie, firent une irruption dans la province d'Arles; enlevèrent beaucoup de butin et emmenèrent captifs tous les habitants, jusqu'au dixième milliaire de la ville. Ils prirent aussi un château nommé Beaucaire¹, désolèrent le pays et ses habitants, et s'en retournèrent sans avoir éprouvé aucune résistance.

VIII. — Gontran-Boson, qui était odieux à la reine, commença à s'adresser aux évêques et aux grands, et ce malheureux implorait le pardon de ceux qu'il avait jusqu'alors méprisés; car, depuis que régnait le roi Childebert le jeune; il avait souvent poursuivi la reine Brunehaut d'injures et de paroles outrageantes, et il avait soutenu ses ennemis dans toutes les insultes qu'elle en avait endurées. Le roi, pour venger les injures de sa mère; ordonna qu'on poursuivît Gontran, et qu'on le tuât. Se voyant en danger, il se rendit à la cathédrale de Verdun, espérant obtenir son pardon par l'intermédiaire d'Agérie; évêque de cette ville, qui avait tenu le roi sur les fonts de baptême. Alors le pontife alla vers Childebert et le pria en faveur de Gontran. Le roi, ne pouvant refuser, lui dit : « Qu'il vienne devant nous, et qu'après avoir donné caution, il comparaisse en présence de mon oncle; nous exécuterons ce que celui-ci aura décidé. » Gontran fut donc amené à la demeure royale, dépouillé de ses armes et les mains liées, puis il fut

¹ *Ugernum.*

présenté par l'évêque. Se jetant aux pieds du roi, il dit : « J'ai péché envers toi et envers ta mère, en n'obéissant point à vos ordres, et en agissant contre vous et contre le bien public. Je vous prie maintenant de me pardonner les offenses que j'ai commises. » Le roi lui ordonna de se relever, et le remit entre les mains de l'évêque, en disant : « Qu'il demeure en ta puissance, saint évêque, jusqu'à ce qu'il comparaisse devant le roi Gontran. » Il lui ordonna ensuite de se retirer.

IX. — Rauchingue s'unit avec les principaux du royaume de Clotaire, fils de Chilpéric, et, sous prétexte de traiter de la paix et d'empêcher qu'il ne s'élevât des différends, ou qu'il ne se commît des ravages sur les confins des deux royaumes, ils tinrent conseil, méditant de tuer le roi Childebert. Puis Rauchingue devait régner en Champagne avec Théodebert, fils aîné du roi ; Ursion et Bertfried devaient prendre avec eux le plus jeune fils de Childebert, récemment venu au monde et nommé Thierry, et chasser Gontran, pour s'emparer du reste du royaume. Pleins de colère contre la reine Brunehaut, ils formaient le projet de la réduire au même état d'humiliation qu'au commencement de son veuvage ¹. Rauchingue, enorgueilli de son extrême

¹ C'est ici une de ces coalitions des principaux leudes contre le pouvoir royal, qui furent plus fréquentes en Austrasie qu'en Neustrie, et agitèrent le gouvernement de Brunehaut jusqu'à ce qu'enfin elle y succombât. Montesquieu a expliqué, avec sa sagacité ordinaire, cette lutte de l'aristocratie naissante des grands propriétaires contre la royauté et les causes de la chute de Brunehaut. (*Esprit des lois*, liv. XXXI, chap. 1^{er} et suiv.) Seulement, il n'a pas vu pourquoi l'Austrasie en fut le principal

pouvoir, et se flattant, comme je l'ai dit, de parvenir à la gloire de la royauté, se prépara à se rendre vers le roi Childebert, pour accomplir ses projets. Mais la bonté de Dieu en fit parvenir la connaissance à l'oreille du roi Gontran, qui, ayant secrètement envoyé des messagers à Childebert, lui apprit ce qui se préparait contre lui, et lui fit dire: «Hâte-toi pour que nous ayons une entrevue, car il est urgent d'agir.» Et Childebert s'étant enquis avec soin des faits dont on l'avait prévenu, et reconnaissant qu'ils étaient exacts, fit mander Rauchingue. Lorsque celui-ci fut arrivé, le roi, avant de lui commander de paraître en sa présence, donna des ordres par écrit, et envoya par les charrois publics ¹ des serviteurs, chargés d'aller saisir ses biens dans les divers lieux où ils se trouvaient. Ensuite il ordonna qu'on l'introduisit dans sa chambre à coucher, et après lui avoir parlé de choses et d'autres, le congédia. Comme il sortait, deux des gardiens de la porte le saisirent par les jambes, et il tomba sur les degrés de la

théâtre. On peut consulter, à ce sujet, les *Essais sur l'histoire de France*, par M. Guizot, dans le second essai intitulé: *Des Causes de la chute des deux premières races*.

¹ *Evectione publica*. Presque toutes les propriétés des sujets francs étaient assujetties à l'obligation de fournir des moyens de transport et des denrées, soit aux envoyés du roi, soit à ceux qui se rendaient auprès de lui pour quelque service public. Cette obligation est formellement consacrée par les lois barbares, entre autres par la loi des Ripuaires (tit. 65, § 3). On rencontre à chaque pas, dans les écrits du temps, des exemples de son accomplissement, et Marculf (liv. I, chap. 11) nous a conservé la formule par laquelle les rois réglaient ce qui devait être fourni à leurs envoyés par les propriétaires des terres qu'ils avaient à traverser.

porte, de manière qu'une partie de son corps était en dedans, et l'autre en dehors. Alors suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu et qu'ils étaient prêts à exécuter, des hommes tombèrent sur lui à coups d'épée; et lui hachèrent tellement la tête que les débris en semblaient de même matière que la cervelle. Il mourut sur-le-champ. Après quoi on le dépouilla, on le jeta par la fenêtre, et il fut porté à la sépulture. C'était un homme vain dans ses manières, poussant au delà des bornes communes aux hommes la cupidité et l'avidité du bien d'autrui, orgueilleux de ses richesses, à ce point qu'au temps de sa mort il se disait fils du roi Clotaire. On trouva sur lui beaucoup d'or. Dès qu'il fut tué, un de ses serviteurs courut annoncer à sa femme ce qui s'était passé. Il la trouva comme elle s'avancait à cheval sur la place de la ville de Soissons, couverte de bijoux et de pierres précieuses, brillante de l'éclat de l'or, précédée et suivie de serviteurs. Elle se rendait à la basilique de saint Crépin et saint Crépinien, pour y assister à la messe, car c'était le jour de la passion de ces bienheureux martyrs. Après avoir entendu ce messager, elle retourna sur ses pas par une autre rue, jeta ses bijoux à terre et se réfugia dans la basilique de l'évêque saint Médard, pensant se mettre en sûreté sous la protection du bienheureux confesseur. Les serviteurs, envoyés par le roi pour se saisir des biens de Rauchingue, tirèrent de ses trésors plus de richesses qu'on n'en aurait pu trouver dans les coffres du trésor public, et les apportèrent sous les yeux du roi. Le jour où il fut tué, il y avait près du

roi plusieurs habitants de Tours et de Poitiers. S'il avait réussi avec ses complices à commettre le crime qu'il avait projeté, il comptait livrer ces malheureux aux tourments, et dire : « C'est un de vous qui a tué notre roi ; » en sorte que, les faisant périr dans divers supplices, ils se seraient donnés pour vengeurs de la mort du roi. Mais le Dieu tout-puissant fit évanouir leurs iniques projets et accomplit ce qui est écrit : « *Celui qui creuse la fosse y tombera* ¹. » Magnovald fut nommé duc à la place de Rauchingue. Ursion et Bertfried, se croyant assurés que Rauchingue pourrait accomplir ce dont ils étaient convenus, s'avançaient déjà avec une armée ; mais, apprenant de quelle manière il avait été tué, ils ajoutèrent à leurs troupes une multitude de gens qui consentirent à se joindre à eux, et se sentant coupables ils se renfermèrent avec tout ce qu'ils possédaient dans le château de Vœvre ², voisin de la villa d'Ursion, pensant que si le roi Childebert voulait entreprendre quelque chose contre eux, ils pourraient se défendre par la force de leur armée. Ursion était l'auteur et la cause de tout le mal. La reine Brunehaut envoya vers Bertfried, et lui fit dire : « Sépare-toi de cet homme qui est mon ennemi, et tu auras la vie ; sinon tu périras avec lui. » La reine avait tenu le fils de Bertfried sur les fonts de baptême et voulait, à cause de cela, user de miséricorde envers lui. Mais celui-ci répondit : « A moins que la mort ne m'en sépare, jamais je ne l'abandonnerai. »

¹ *Ecclésiaste*, chap. xxvii, v. 29.

² *Vabrense castrum*.

X. — Pendant que cela se passait, le roi Gontran envoya de nouveau vers son neveu Childebert, pour lui dire : « Viens sans délai, car il est absolument nécessaire que nous nous voyions, tant pour notre sûreté personnelle que pour les affaires publiques. » Childebert, à la réception de ce message, prit avec lui sa mère, sa sœur et sa femme, et alla trouver son oncle. Avec lui vint aussi Magneric, évêque de Trèves, ainsi que Gontran-Boson, dont s'était rendu caution Agéric, évêque de Verdun. Ce pontife, qui avait donné sa foi de le représenter, ne l'accompagna point, parce qu'il convenait que le coupable parût sans défense devant les rois, afin que, si on jugeait devoir le mettre à mort, son pardon ne pût être sollicité par l'évêque, et que, si on lui accordait la vie, il s'en allât en liberté. Les rois réunis jugèrent Gontran coupable de diverses trahisons, et ordonnèrent qu'il fût mis à mort. Lorsqu'il apprit cette nouvelle, il courut à la demeure de l'évêque Magneric, ferma les portes, et, ayant rassemblé les clercs et les serviteurs, il dit : « Je sais, très-saint évêque, que tu es en grand honneur auprès des rois. Je me réfugie donc près de toi pour sauver ma vie; ceux qui doivent me frapper sont à la porte; sache donc avec certitude que, si je n'échappe par ton moyen, je commencerai par te tuer, ensuite je sortirai au-devant de mes ennemis; sache, et cela sans aucun doute, que nous périrons d'une même mort, ou que nous défendrons ensemble notre vie. O saint évêque ! je sais que le fils du roi t'a pour père spirituel, et je n'ignore pas que tu peux ob-

tenir ce que tu lui demanderas ; il ne refusera à ta sainteté rien de ce que tu solliciteras de lui ; obtiens donc mon pardon, ou nous allons mourir ensemble. » Et disant ces paroles, il tenait à la main son épée nue. L'évêque effrayé répondit : « Que puis-je faire, si tu me retiens ici ? Laisse-moi sortir pour que j'aie implorer la miséricorde des rois, et peut-être auront-ils pitié de toi.—Non vraiment, reprit Gontran, envoie tes abbés et tes hommes de confiance, pour qu'ils rendent compte de ce que je t'ai dit. » Cependant les choses ne furent pas annoncées aux rois comme elles étaient. On leur dit seulement que l'évêque défendait Gontran. En sorte que Childebert irrité s'écria : « Si l'évêque ne veut pas sortir de sa maison, qu'il périsse avec l'auteur de toutes ces perfidies. » Ces paroles ayant été rapportées à l'évêque, celui-ci envoya des messagers au roi, et lorsqu'ils lui eurent raconté ce qui se passait, le roi Gontran dit : « Mettez le feu à la maison, et si l'évêque ne veut pas sortir, qu'ils brûlent ensemble. » Alors les clercs brisèrent la porte et entraînèrent l'évêque dehors. Quant au malheureux Gontran, se voyant de toutes parts entouré de flammes, il ceignit son épée et sortit. Mais, au moment où il mettait le pied sur le seuil, un trait qui lui fut lancé par un des hommes de la foule l'atteignit au front. Étourdi de ce coup et presque éperdu, comme il tâchait de tirer son épée, il fut frappé de tant de lances que, les pointes s'enfonçant dans ses flancs et le bois des lances le soutenant, il ne put tomber à terre. On tua aussi le petit nombre de ceux qui l'avaient accom-

pagne, et leurs corps furent exposés dans les champs avec le sien; à grand'peine put-on obtenir des princes la permission de les recouvrir de terre. Gontran était un homme vain dans sa conduite, dévoré du désir de posséder, et avide outre mesure du bien d'autrui, donnant à tous sa foi et ne tenant jamais ses promesses. Sa femme fut envoyée en exil avec ses fils; ses trésors furent portés au fisc. On trouva dans ses coffres une immense quantité d'or, d'argent, de bijoux divers, et ceux qu'il avait cachés en terre, poussé par le sentiment de ses iniquités, ne demeurèrent pas ignorés. Désirant connaître l'avenir, il s'adressait souvent aux devins et à ceux qui tiraient des sorts, lesquels le trompèrent.

XI. — Le roi Gontran confirma son alliance avec son neveu et avec la reine. Ils se firent mutuellement des présents; et, après avoir réglé les affaires publiques, se donnèrent aussi des festins. Le roi Gontran louait Dieu en disant : « Je te rends des grâces infinies, Dieu puissant, qui as permis que je visse les fils de mon fils Childebert! Je ne me crois pas abandonné de ta majesté, puisque tu m'as accordé de voir les fils de mon fils. » Le roi Childebert reçut Dynamius et le duc Loup, qui lui furent rendus, et le roi Gontran remit Cahors à la reine Brunehaut; puis les deux rois, rentrés en paix et en joie, ne cessant d'offrir leurs grâces à Dieu, après avoir signé les traités, s'être fait des présents et s'être embrassés, retournèrent chacun dans leur cité.

XII. — Le roi Childebert, ayant rassemblé une armée, lui ordonna de marcher vers le lieu où se tenaient

enfermés Ursion et Bertfried. C'était une ville du pays de Vœvre, dominée par une montagne escarpée; sur la cime de cette montagne, on avait construit une basilique en l'honneur du bienheureux Martin. On disait qu'il y avait eu aussi là, autrefois, un château; mais les fortifications des hommes avaient fait place à celles de la nature seulement. Ursion et Bertfried se renfermèrent dans cette basilique avec leurs effets, leurs femmes et leurs serviteurs. L'armée s'étant mise en marche, comme nous l'avons dit, le roi Childebert la dirigea de ce côté; mais, avant d'arriver jusqu'aux ennemis, cette troupe livra aux flammes et au pillage, partout où elle passa, ce qu'elle trouva de villas et de biens leur appartenant. En arrivant au lieu de leur retraite, elle gravit la montagne et entourait la basilique les armes à la main. Son chef était Godégésile, gendre du duc Loup. Ne pouvant tirer de la basilique ceux qui y étaient enfermés, ils s'efforcèrent d'y mettre le feu. Alors Ursion ceignit son épée et sortit, faisant un tel carnage des assiégeants qu'il ne resta en vie aucun de ceux qui se présentèrent à sa vue. Il tua Trudulf, comte du palais du roi, et beaucoup d'autres de cette armée. Mais tandis qu'Ursion accablait ainsi ses ennemis, frappé soudainement dans la cuisse, il tomba à terre; tous se précipitèrent sur lui et il perdit la vie. A cette vue, Godégésile s'écria: « Que maintenant la paix soit faite; voilà que le plus grand ennemi de notre maître est tombé; que la vie soit laissée à Bertfried. » Comme il disait ces paroles,

ses gens s'occupant surtout de piller les trésors rassemblés dans la basilique, Bertfried monta à cheval et s'enfuit du côté de la ville de Verdun. Là, il se réfugia dans un oratoire de la maison épiscopale, s'y croyant en sûreté, d'autant plus que l'évêque Agéric habitait cette maison. Mais lorsqu'on eut annoncé au roi Childebert que Bertfried s'était enfui, plein de colère, il s'écria : « Si ce coupable a échappé à la mort, Godégésile n'échappera pas à ma main. » Le roi ne savait pas que Bertfried se fût réfugié dans la maison épiscopale, et croyait qu'il s'était enfui dans quelque autre pays. Alors Godégésile épouvanté fit de nouveau marcher son armée, et entourra la maison de l'évêque. Le pontife refusa de rendre Bertfried et s'efforça de le défendre. Alors les gens de Godégésile montèrent sur le toit, et, en arrachant les tuiles et les matériaux de la couverture de l'oratoire, tuèrent Bertfried avec trois de ses serviteurs. L'évêque ressentit une grande douleur, non-seulement de n'avoir pu le défendre, mais encore d'avoir vu souiller de sang humain le lieu où il avait coutume de prier, et dans lequel avaient été rassemblées les reliques des saints. Le roi Childebert envoya vers lui avec des présents, mais sans parvenir à l'apaiser. Beaucoup en ces jours-là, par la crainte du roi, passèrent en d'autres pays. Plusieurs furent dépouillés du rang de ducs, et remplacés dans ce titre.

XIII. — Waddon, que nous avons dit plus haut avoir été chargé de chaînes pour crime de lèse-majesté, reçut l'ordre de comparaître en présence de Gontran, puis

fut envoyé à Paris. « Si Frédégonde, dit le roi, parvient par le témoignage d'hommes dignes de foi à le décharger de l'action qui lui est imputée, qu'il soit mis en liberté et qu'il aille où bon lui semblera. » Mais lorsque Waddon fut à Paris, il ne se présenta, de la part de la reine, personne qui pût affirmer son innocence. Alors Waddon fut ramené à Châlon chargé de liens et de chaînes, et placé sous une garde sévère; mais ensuite on envoya des messagers, et surtout par l'entremise de Leudovald, évêque de Bayeux, il fut renvoyé chez lui.

La dysenterie désolait cruellement la ville de Metz. En ces jours-là, comme nous nous rendions au-devant du roi, nous rencontrâmes sur notre chemin, c'est-à-dire, vers la ville de Reims, Wiliulf, citoyen de Poitiers, pris de la fièvre et accablé de cette maladie. Il allait à Paris avec le fils de sa femme; il continua son chemin dans une grande faiblesse, et mourut au village de Ruel¹, après avoir fait son testament. L'enfant, attaqué de la même maladie, mourut aussi. Tous deux furent rapportés et enterrés ensemble dans le territoire de Poitiers. La femme de Wiliulf épousa en troisièmes noces le fils du duc Beppolène, qui, de notoriété publique, avait déjà deux femmes vivantes qu'il avait abandonnées; car il était inconstant et, dans sa lubricité, il laissait sa femme pour coucher avec ses servantes; et, désertant le lit conjugal, il en cherchait d'autres. C'était ainsi qu'il s'était conduit avec sa seconde femme, et il fit de même avec la troisième, ignorant

¹ *Rigoiensis villa.*

que *la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible*!

XIV.—Ægidius, évêque de la ville de Reims, ayant été soupçonné de ce même crime de lèse-majesté, pour lequel avaient été tués ceux dont j'ai parlé plus haut, se rendit avec de grands présents vers le roi Childébert. On lui avait juré auparavant, dans la basilique de Saint-Remi, qu'on ne lui ferait aucun mal en chemin. Le roi l'accueillit et le renvoya après s'être réconcilié avec lui. Ægidius fit aussi la paix avec le duc Loup qui, comme nous l'avons dit, avait été dépouillé, à son instigation, du duché de Champagne, ce qui donna un grand déplaisir au roi Gontran, parce que Loup lui avait promis de ne faire jamais la paix avec l'évêque qui était connu pour ennemi de ce roi.

XV.—En ce temps, Reccared, roi d'Espagne, touché de la miséricorde divine, assembla les évêques de sa religion et leur dit ; « Pourquoi s'élève-t-il sans cesse des querelles entre vous et les prêtres qui se disent catholiques? Et tandis qu'ils manifestent leur croyance par nombre de miracles, pourquoi ne faites-vous rien de tel? Réunissez-vous donc, je vous en prie, les uns avec les autres, et discutez les croyances des deux partis, afin que nous connaissions quelles sont les véritables; ils se rendront à vos raisons et croiront ce que vous dites, ou vous reconnaîtrez que la vérité est de leur côté et croirez ce qu'ils prêchent. » La chose s'étant ainsi faite, les évêques des deux partis s'assemblè-

¹ 1^{re} Epître de saint Paul aux Corinthiens, chap. xv, v. 50.

rent, et les hérétiques avancèrent les propositions contenues dans les discours que nous avons déjà rapportés de plusieurs d'entre eux. De leur côté, les évêques de notre religion leur opposèrent ces raisons par lesquelles nous avons déjà montré, dans les livres précédents, les hérétiques plusieurs fois vaincus. Le roi remarquait surtout que les évêques des hérétiques ne faisaient apparaître sur les malades aucune guérison miraculeuse, et il se rappelait comment, du temps de son père, un de ces évêques, qui se vantait, par les mérites de sa fausse croyance, de rendre la lumière aux aveugles, avait touché un malheureux, et, plein de confusion, l'avait renvoyé condamné à une cécité perpétuelle ; ce que nous avons exposé au long dans le livre des Miracles¹. Il appela donc de nouveau à lui les prêtres du Seigneur, et, après avoir examiné leur croyance, il reconnut un seul Dieu qui doit être adoré sous la distinction de trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, desquelles on doit reconnaître le Fils égal au Père et au Saint-Esprit, le Saint-Esprit égal au Père et au Fils, vrai Dieu composé d'une Trinité égale et également toute-puissante. Reccared ayant donc reçu l'intelligence de la vérité, mit de côté toute discussion, se soumit à la foi catholique, reçut le signe de la sainte croix et l'onction du saint chrême, et crut à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, égal à son Père et au Saint-Esprit, régnant avec

¹ Voir le liv. II de Grégoire de Tours, tome Ier p. 48. Ce n'était pas du temps de Leuvigild, père de Reccared, ni en Espagne et parmi les Goths, mais en Afrique et du temps de Hunéric, roi des Vandales, qu'avait eu lieu cette aventure.

eux dans les siècles des siècles; Amen. Ensuite il envoya dans la province narbonnaise des messagers qui, racontant aux peuples ce qu'il avait fait, les réunirent dans une même croyance.

Il y avait en ce temps un évêque de la secte arienne, nommé Athaloque, qui troublait tellement l'Église de Dieu par de vaines propositions et par des interprétations mensongères des Écritures, qu'on l'eût dit cet Arius lui-même, qui, suivant l'historiographe Eusèbe, rendit ses intestins dans les privés. Comme Athaloque ne permettait pas à ceux de sa secte de croire à ce récit, et qu'il n'avait d'autres partisans qu'un petit nombre de flatteurs, violemment irrité, il entra dans sa cellule, et ayant penché la tête sur son lit, rendit son âme perverse. Ainsi, le peuple d'hérétiques, qui habitait cette province, abandonna ses erreurs et confessa la Trinité indivisible.

XVI.—Après cela, Reccared envoya à Gontran et à Childebert une ambassade pour faire la paix avec eux, offrant, comme il affirmait s'être réuni avec eux dans une même foi, de s'unir également à eux par la charité; mais le roi Gontran repoussa les envoyés, disant: «Quelle fidélité peuvent-ils me promettre, et comment pourrai-je les croire, quand ils ont réduit en captivité ma nièce Ingonde, et quand, par leurs embûches, son mari a été mis à mort, et qu'elle-même a péri dans son voyage? Je ne recevrai point d'ambassade de Reccared jusqu'à ce que Dieu permette que j'aie été vengé de ces ennemis.» Les envoyés, après avoir reçu cette réponse,

allèrent trouver le roi Childebart, qui les reçut avec des sentiments de paix, et lui dirent : « Ton frère Reccared, notre maître, veut se laver du crime qu'on lui impute, d'avoir été complice de la mort de votre sœur ; il s'en purgera, si tu veux, par serment ou de quelque autre manière qu'il te plaira ; puis il donnera à Ta Grâce dix mille sous d'or, et il désire obtenir ainsi ton amitié, afin que, usant de ton secours, et toi du sien, vous y trouviez tous deux votre avantage. » Lorsqu'ils eurent ainsi parlé, le roi Childebart et sa mère promirent de garder avec Reccared une paix et une amitié constantes. Après avoir reçu et fait des présents, les envoyés ajoutèrent : « Notre maître nous a aussi ordonné de transmettre à vos oreilles quelques paroles sur votre fille et sœur Clodosinde, afin qu'elle lui soit donnée en mariage, ce qui rendra plus solide la paix promise entre vous. » Le roi et la reine répondirent : « Vous recevrez, sur ce point, une promesse favorable, mais nous n'osons faire la chose sans le consentement de notre oncle, le roi Gontran ; car nous lui avons promis de ne traiter aucune grande affaire sans prendre son avis. » Les députés s'en allèrent avec cette réponse.

XVII. — Il y eut cette année de grandes pluies au printemps ; les arbres et la vigne commençaient déjà à se garnir de feuilles, lorsqu'une neige abondante recouvrit tout ; ensuite vint de la gelée qui brûla les pousses de la vigne et les autres fruits déjà sortis. La rigueur de la saison fut telle que les hirondelles et les autres oiseaux venus des régions lointaines périrent par

la violence du froid. Ce qu'il y eut de merveilleux, c'est que la gelée détruisit tout dans les lieux où elle n'avait jamais fait de mal et qu'il n'y en eut pas dans ceux où elle avait coutume de nuire.

XVIII.— Les Bretons se précipitèrent sur le territoire de Nantes, envahirent, pillèrent les métairies et emmenèrent des captifs. Ces nouvelles ayant été annoncées au roi Gontran, il ordonna de faire marcher une armée, et envoya aux Bretons un messenger pour leur enjoindre de composer, ou qu'autrement son armée les exterminerait. Saisis de crainte, ils promirent de réparer tout le mal qu'ils avaient fait. Alors le roi fit partir des envoyés pour aller vers eux, savoir Namatius, évêque d'Orléans, Bertrand, évêque du Mans, avec des comtes et autres hommes du premier rang. Des hommes considérables du royaume de Clotaire, fils du roi Chilpéric, allèrent aussi dans le territoire de Nantes annoncer à Waroch et à Widimacle ce qu'ordonnait le roi. Ceux-ci répondirent : « Nous savons que ces cités appartiennent aux fils du roi Clotaire, et que nous-mêmes devons leur être soumis ; ainsi nous composerons sans retard pour tout ce que nous avons fait contre leurs droits. » Ils donnèrent donc des cautions et souscrivirent des engagements, promettant de remettre au roi Gontran et au roi Clotaire chacun mille sous de composition, et ils s'engagèrent aussi à ne plus faire d'irruption sur le territoire des cités qui leur appartenaient. La chose ainsi accommodée, les envoyés du roi s'en retournèrent et lui rapportèrent ce qu'ils avaient

fait. Mais tandis que l'évêque Namatius séjournaît dans les villas situées au territoire de Nantes, et qui, après avoir été enlevées à ses parents, lui avaient été restituées, il lui survint à la tête trois ulcères pernicieux. Gravement malade, il voulut retourner dans sa ville; mais, en passant par le territoire d'Angers, il rendit l'esprit. Son corps fut porté à la ville et enseveli dans la basilique de Saint-Aignan, confesseur. On mit sur son siège Austrin, dont le père avait été berger. Waroch, oubliant ses serments et ses engagements, n'accomplit rien de ce qu'il avait promis. Il s'empara des vignes des Nantais, en fit la vendange et transporta le vin à Vannes. Sur quoi le roi Gontran, saisi de nouveau d'une grande colère, ordonna de faire marcher une armée, mais ensuite il s'apaisa.

XIX.—La guerre entre les habitants de Tours, qui, comme nous l'avons dit plus haut, s'était apaisée, se réveilla avec une nouvelle fureur. Sichaire, après avoir tué les parents de Chramnisinde, s'était lié avec lui d'une grande amitié et ils se chérissaient tous deux avec une telle tendresse qu'ils prenaient souvent leurs repas ensemble et couchaient dans un même lit. Un soir Chramnisinde avait préparé à souper et avait invité Sichaire à son festin. Celui-ci vint et ils se mirent ensemble à table. Comme Sichaire, pris de vin, tenait à Chramnisinde beaucoup de méchants propos, il en vint à dire, à ce qu'on rapporte : « Tu dois bien me rendre grâces, ô mon très-cher frère, de ce que j'ai tué tes parents, car la composition que tu as reçue

fait que l'or et l'argent abondent dans ta maison ; tu serais maintenant nu et misérable, si cela ne t'avait pas un peu remonté.» Ces paroles excitèrent une grande amertume dans l'âme de Chramnisinde, et il dit en lui-même : « Si je ne venge pas la mort de mes parents, je mérite de perdre le nom d'homme et d'être appelé une faible femme. » Aussitôt, ayant éteint les lumières, il fendit avec son poignard la tête de Sichaire, qui en expirant jeta un faible cri. Les serviteurs venus avec lui se dispersèrent. Chramnisinde dépouilla le cadavre de ses vêtements et le pendit aux branches d'un buisson ; puis, montant à cheval, il alla trouver le roi. Il entra dans l'église, et, s'étant jeté à ses pieds, lui dit : « Je te demande la vie, ô roi très-glorieux, pour avoir tué les gens qui, après avoir fait périr en secret mes parents, ont enlevé tous mes biens. » Mais quand il eut exposé son affaire en détail, la reine Brunehaut, qui avait pris Sichaire sous sa garantie, trouva très-mauvais que celui-ci eût été tué de cette manière, et commença à s'emporter contre Chramnisinde. Voyant que la reine lui était contraire, le meurtrier se retira au pays de Besages dans le territoire de Bourges¹, où habitaient ses parents, parce qu'il était mal vu dans le royaume du roi Gontran. Tranquille, femme de Sichaire, ayant laissé ses fils et ses richesses dans les pays de Tours ou de Poitiers, alla chez ses parents à Mérobes² et s'y maria. Sichaire mourut vers l'âge de quarante ans ; il avait été, durant sa

¹ *Vosagensis territorii Biturici pagus.* (V. *Géogr.*)

² *Mauriopes vicus.*

GRÉGOIRE DÉPUTÉ PAR CHILDEBERT A GONTRAN. 29
vie, inconsideré, ivrogne, homicide, et, dans son ivresse, il avait souvent causé de grands dommages. Chramnisinde retourna de nouveau vers le roi, et l'on décida qu'il serait obligé de prouver que Sichaire avait tué ses parents; ce qu'il fit. Mais comme Sichaire était sous la garantie de la reine Brunehaut, ainsi que nous l'avons dit, on ordonna que les biens de Chramnisinde fussent confisqués. Toutefois le domestique Flavien les lui rendit par la suite; et même, comme il allait à Agen, il lui donna un sauf-conduit. Flavien avait reçu ces biens de la reine.

XX.—Dans cette année, la treizième du roi Childebert, comme nous étions en route pour la ville de Metz, nous rendant auprès du roi, nous reçûmes l'ordre d'aller en ambassade vers le roi Gontran. Nous le trouvâmes dans la ville de Châlon et nous lui dîmes : « Ton très-glorieux neveu Childebert t'envoie, illustre roi, un très-ample salut et te rend des grâces infinies de ta bonté, parce que tu ne cesses de lui donner des avis pour qu'il fasse ce qui plaît à Dieu et ce qui peut t'être agréable et convenir aux peuples. Il promet d'accomplir toutes les choses dont vous avez parlé ensemble et de ne violer aucun des engagements pris entre vous. » Le roi répondit : « Je n'ai pas également à lui rendre grâces, quand il viole à ce point tout ce qu'il m'a promis. Il ne m'a pas restitué, comme il le devait, ma part de la cité de Senlis. Il a empêché de passer des hommes que je voulais, pour mon avantage, transporter en d'autres lieux, parce qu'ils m'étaient contraires. Comment dites-vous donc que mon très-cher neveu ne veut trans-

gresser aucun des engagements signés entre nous? » Nous lui répondîmes : « Il ne veut rien faire contre ses engagements, et promet de les accomplir en entier; si tu veux envoyer pour qu'on fasse le partage de la cité de Senlis, tu recevras immédiatement ce qui t'appartient. Donne par écrit le nom des hommes dont tu parles, et on accomplira tout ce qui a été promis. » Comme nous tenions ce discours, le roi ordonna de relire le traité devant tous ceux qui étaient présents. En voici le texte :

TEXTE DU TRAITÉ.

« Au nom du Christ, les très-excellents seigneurs rois Gontran et Childebert, et la très-glorieuse dame la reine Brunehaut se sont réunis à Andelot¹ avec un même sentiment d'affection, afin de terminer, par une mûre délibération, tout ce qui pourrait engendrer des différends entre eux; et par la médiation des évêques et des grands, Dieu intervenant, pour l'amour de la charité il a été arrêté, déterminé et convenu, qu'aussi longtemps que le Dieu tout-puissant les voudrait maintenir dans la vie de ce monde, ils se conserveraient une foi et une amitié pure et sincère. Et en même temps comme le seigneur Gontran, d'après le traité qu'il a fait avec le seigneur Sighebert de bonne mémoire, prétend avoir le droit de retenir en entier la portion qui était revenue à son frère du royaume de Caribert, et que les ayants cause du seigneur Childebert ont témoigné en

¹ Voir la Géographie.

« son nom vouloir reprendre tout ce qu'avait possédé
 « son père, il demeure arrêté, d'après une délibération et
 « détermination irrévocables, que la partie que le sei-
 « gneur Sighebert, par un traité, avait obtenué du
 « royaume de Caribert, savoir le tiers de la cité de Paris,
 « avec son territoire et le peuple qu'elle contient, ainsi
 « que les châteaux de Châteaudun, de Vendôme et tout
 « ce que ledit roi avait possédé dans les pays d'Étampes
 « et de Chartres, leurs territoires et le peuple qu'ils con-
 « tiennent, demeurera à perpétuité sous la puissance et
 « domination du seigneur Gontran, avec tout ce que le-
 « dit seigneur a possédé dudit royaume de Caribert du
 « vivant du roi Sighebert. De son côté, le seigneur roi
 « Childebert retient, à compter de ce jour, en sa puis-
 « sance, les cités de Meaux, deux portions de celle de
 « Senlis, Tours, Poitiers, Avranches, Aire, Conserans,
 « Bayonne, Albi, avec leurs territoires; et il est établi
 « que celui de ces rois qui, par la volonté de Dieu, sur-
 « vivra à l'autre, héritera du royaume de celui qui
 « sortira de la lumière du monde sans laisser de fils, en
 « jouira en entier à perpétuité, et le transmettra, avec
 « l'aide de Dieu, à ses enfants. Il est spécialement con-
 « venu, comme une condition que tous doivent observer
 « inviolablement, que ce que le seigneur roi Gontran a
 « donné à sa fille Clotilde, ou, avec la permission de Dieu,
 « lui donnera encore en biens, en choses et en hommes,
 « cités, champs ou rentes, demeurera en sa possession et
 « propriété; et si elle veut disposer à sa volonté de quel-
 « ques-uns des biens qui lui ont été donnés du fisc, ou de

« ses effets et de ses fonds, ou qu'elle veuille les donner
« à quelqu'un, qu'ils lui soient conservés à perpétuité,
« avec l'aide de Dieu, ne lui soient enlevés en aucun
« temps par qui que ce soit, et qu'elle les possède en tout
« honneur, sûreté et dignité, sous la garde et défense du
« seigneur Childebert, ainsi que tout ce qu'elle se trou-
« vera posséder à la mort de son père. Le seigneur roi
« Gontran promet également que, si par un effet de l'ins-
« tabilité des choses humaines; ce que veuille ne pas
« permettre la miséricorde divine et ce qu'il ne désire pas,
« il arrivait que le roi Childebert quittât la lumière de
« ce monde, lui encore vivant, il prendrait comme un
« bon père sous sa tutelle et défense ses fils les rois
« Théodebert et Thierry, ainsi que les autres que Dieu
« voudra lui accorder; en sorte qu'ils pussent posséder
« en toute sûreté le royaume de leur père; il prendrait
« de même sous sa défense et protection la mère du sei-
« gneur Childebert, la dame reine Brunehaut, sa fille
« Clodosinde, sœur du roi Childebert, aussi longtemps
« qu'elles demeureraient dans le pays des Francs, et la
« reine Faileube; leur restant attaché comme à une
« bonne sœur et à de bonnes filles, et les maintenant en
« honneur et dignité, avec tous leurs biens, cités, champs,
« rentes ou autres titres, effets, et tant ce qu'elles possè-
« dent actuellement que ce qu'elles pourront, avec l'aide
« du Christ, acquérir encore, afin qu'elles conservent ces
« biens en repos et sécurité; et si elles veulent disposer
« des terres qu'elles ont reçues du fisc, de leurs revenus et
« de leur fonds, ou désirent les transmettre à quelqu'un,

« que cela demeure aussi solidement établi à perpétuité,
 « et ne soit supprimé par personne en aucun temps.
 « Quant aux cités de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn
 « et Bigorre, que Galsuinthe, sœur de la dame Brune-
 « haut, a acquises en venant en France, tant en qualité
 « de dot que de *morganegiba*, c'est-à-dire don du lende-
 « main¹, et que, par un jugement du très-glorieux sei-
 « gneur roi Gontran et des Francs, les rois Chilpéric et
 « Sighebert encore vivants, la dame Brunehaut est re-
 « connue avoir acquises, il est convenu, qu'à compter de
 « ce jour, la dame Brunehaut recevra en propriété la cité
 « de Cahors avec son territoire et le peuple qu'elle ren-
 « ferme. Les autres cités, comprises dans le nombre de
 « celles qui ont été énumérées ci-dessus, seront possédées
 « par le seigneur Gontran de son vivant, et après sa mort
 « retourneront sous la domination de la dame Brunehaut
 « et de ses héritiers, pour être possédées par eux dans leur
 « intégrité. Avec l'aide de Dieu, et tant que vivra le sei-
 « gneur Gontran, elles ne pourront, en quelque temps ni
 « par quelque raison que ce soit, être revendiquées ni par
 « la dame Brunehaut ni par le roi Childebert ou ses fils;
 « Il est également convenu que le seigneur Childebert
 « possédera dans son entier la cité de Senlis, et que le

¹ *Morgengab* ; présent que le mari faisait à la femme le lendemain du jour des noces, en récompense de la virginité qu'elle lui avait apportée. L'usage et le mot existent chez tous les peuples d'origine germanique ; *morgengap*, *morgincap*, chez les Lombards ; *morgengifa* chez les Anglo-Saxons ; *morgongafva* chez les Scandinaves, etc. On le retrouve également chez beaucoup d'autres nations, et il s'est conservé en Allemagne jusqu'aux temps modernes, mais seulement dans la classe supérieure.

« tiers qui en revient au seigneur Gontran sera compensé
 « à son égard par le tiers appartenant au seigneur Chil-
 « debert dans le pays de Resson¹. Il est également con-
 « venu que, conformément au traité qui a été conclu
 « entre le seigneur Gontran et le seigneur Sighebert de
 « bonne mémoire, ceux des leudes qui, après la mort du
 « seigneur Clotaire, ont prêté d'abord serment au roi
 « Gontran, et qui seront convaincus d'avoir passé dans
 « un autre parti, seront renvoyés des lieux qu'ils sont
 « venus habiter; et ceux qui, après la mort du roi Clo-
 « taire, ont prêté d'abord serment au seigneur Sighe-
 « bert, et se sont ensuite transportés dans un autre parti,
 « seront renvoyés de la même manière. Il est également
 « convenü de maintenir les dons faits par lesdits rois à
 « l'Église ou à leurs fidèles, ou ce que, avec l'aide de Dieu,
 « ils voudraient encore leur conférer légitimement;
 « comme aussi qu'aucun de ces fidèles n'aura à souffrir
 « de préjudice en ce qui lui reviendra légalement et lé-
 « gitimement dans l'un ou l'autre royaume, mais qu'il
 « lui sera permis de reprendre et posséder ce qui lui ap-
 « partient; que si, dans l'interrègne, quelqu'un d'entre
 « eux, sans l'avoir mérité, a été dépouillé de quelque
 « chose, après enquête, il en obtiendra la restitution, et
 « chacun possédera en toute sûreté ce qu'il aura tenu de
 « la munificence des rois précédents, et possédé jusqu'à
 « la mort du roi Clotaire de glorieuse mémoire, et ce
 « qui a été depuis ce temps enlevé aux fidèles leur sera
 « présentement restitué; et comme, au nom de Dieu, les

¹ *Rössontensis*. (V. *Géogr.*)

« susdits roi se sont liés d'une union pure et sincère, il
 « est convenu que, lorsque quelqu'un des fidèles des
 « deux royaumes voudra voyager dans l'un ou l'autre
 « de ces royaumes, pour des affaires publiques ou parti-
 « culières, le passage ne lui sera en aucun temps refusé.
 « Il est également convenu qu'aucun des deux rois ne
 « cherchera à attirer à soi les leudes de l'autre, et ne
 « les recevra, quand ils viendront le trouver, que si l'un
 « de ces leudes, pour quelque tort, croit devoir se réfu-
 « gier dans l'autre royaume, il sera rendu à son roi en
 « obtenant des garanties de sûreté proportionnées à la
 « nature de la faute. Il a été agréé d'ajouter au présent
 « traité que, si sous quelque prétexte ou en quelque
 « temps que ce fût, l'une des parties présentes venait à
 « le transgresser, elle en perdrait tous les avantages tant
 « actuels qu'éventuels, lesquels tourneraient au bénéfice
 « de celui qui serait demeuré inviolablement fidèle aux
 « susdites conditions, et celui-ci serait, sur tous les points,
 « relevé des obligations de son serment. Ces choses ainsi
 « arrêtées, les parties jurent, au nom du Dieu tout-puis-
 « sant, de la Trinité indivisible, et de toutes les choses
 « divines, ainsi que du redoutable jour du jugement,
 « d'observer inviolablement tout ce qui a été écrit ci-
 « dessus, sans aucune méchante tromperie ou artifice
 « frauduleux. Convenu le quatrième jour des calendes
 « de décembre, l'an 26^e du règne du seigneur roi Gon-
 « tran, et le 12^e de celui du roi Childebert 1.^{er} »

Après la lecture du traité, le roi dit : « Que je sois

1 28 novembre 587.

frappé du jugement de Dieu, si j'ai enfreint quelque chose de ce que contient ce traité! » Et se tournant vers Félix, qui était venu en mission avec nous, il lui dit : « Dis-moi; ô Félix, tu as lié une grande amitié entre ma sœur Brunehaut et Frédégonde, cette ennemie de Dieu et des hommes. » Comme Félix niait, je repris : « Le roi ne doit pas douter qu'elles ne conservent, en effet, entre elles cette amitié dont elles sont liées depuis plusieurs années; ne sait-il pas que la haine qui les divise depuis longtemps ne fait que croître au lieu de s'atténuer? Plût à Dieu, ô roi très-glorieux, que tu n'eusses pas pour Frédégonde plus de bienveillance, car nous avons su bien souvent que tu avais reçu ses ambassades beaucoup mieux que les nôtres. » Il répondit : « Sache, prêtre de Dieu, que si j'ai reçu ses envoyés, c'était cependant de manière à ne point manquer à mon amitié envers mon neveu, le roi Childebert, car je ne peux me lier d'amitié à celle de la part de qui je sais que sont venus souvent des gens envoyés pour m'ôter la vie de ce monde. » Lorsqu'il eut ainsi parlé, Félix dit : « Il est, je crois, parvenu jusqu'à votre Gloire que Reccared a envoyé une ambassade à votre neveu, pour lui demander en mariage votre nièce Clodosinde, fille de votre frère. Mais lui n'a rien voulu promettre que d'accord avec vous. » Le roi répondit : « Il n'est guère convenable que ma nièce aille dans le pays où l'on a fait périr sa sœur, et nous ne saurions tolérer que la mort de ma nièce Ingonde demeure sans vengeance. » Félix répartit : « Ils désirent s'en justifier par des serments

ou par toute autre condition qu'on voudra leur imposer. Ils demandent seulement que vous consentiez à ce que Clodosinde soit fiancée à Reccared, ainsi que celui-ci vous en sollicite. » Le roi dit : « Si mon neveu accomplit toutes les conditions du traité qu'il a signé, je ferai là-dessus ce qui lui plaira. » Nous promîmes que tout serait accompli, et Félix ajouta : « Il supplie aussi votre Bonté de lui prêter secours contre les Lombards, afin que les chassant d'Italie, il puisse recouvrer ce que son père possédait de son vivant, et que, par son assistance et la vôtre, le reste soit remis sous la domination de l'empereur. » Le roi répondit : « Je ne puis envoyer mon armée en Italie, pour la livrer moi-même à la mort. L'Italie est actuellement ravagée par une cruelle contagion. » Alors je lui dis : « Vous avez fait connaître à votre neveu qu'il fallait qu'il rassemblât tous les évêques de son royaume, parce qu'il y a beaucoup de choses qu'ils doivent examiner ; mais votre très-glorieux neveu désirerait que, suivant l'usage canonique, chacun des métropolitains réunît ses suffragants, et remédiât par l'autorité des décrets sacerdotaux aux désordres commis dans son propre pays. Quel motif peut-il y avoir pour rassembler tant d'évêques ? Aucun péril n'ébranle la foi de l'Église, il ne s'élève point de nouvelle hérésie. Quelle nécessité y a-t-il donc de convoquer tant de prêtres du Seigneur ? » Et le roi dit : « Ils ont à juger de beaucoup d'actions iniques, tant fornications qu'autres affaires qui se traitent entre nous ; mais l'affaire de Dicu est la première de toutes, et vous devez rechercher d'abord

comment l'évêque Prétextat a été frappé du glaive dans son église. On doit aussi discuter l'accusation de luxure portée contre plusieurs, afin que, s'ils sont convaincus, ils se soumettent à la correction des décrets sacerdotaux; et que si on les trouve innocents, la fausseté de l'accusation soit reconnue publiquement. » Il ordonna que ce synode fût renvoyé aux calendes du quatrième mois¹, et après cet entretien nous nous rendîmes à l'église. C'était le jour de la fête de la résurrection du Seigneur. Après la messe, il nous invita à un banquet qui ne fut pas moins abondamment servi que joyeux. Le roi ramenait toujours l'entretien sur Dieu, la construction des églises, la défense des pauvres. Il riait aussi des jeux d'esprit qu'il aimait beaucoup, ajoutant des choses dont nous ressentions de la joie; car il disait: « Pourvu que mon neveu garde toutes les promesses qu'il m'a faites, ce que je possède est à lui; et s'il se scandalise de ce que je reçois les envoyés de mon neveu Clotaire, suis-je donc dénué de sens en cherchant à me ménager entre eux, de manière à ce qu'il ne s'engendre pas de discorde? Je sais qu'il vaut mieux y couper court que les laisser traîner en longueur. Je donnerai à Clotaire, si je le reconnais pour mon neveu, deux ou trois cités dans quelque partie de mon royaume, afin qu'il ne paraisse pas déshérité, et pour ne point préparer d'embaras à ceux qui m'auront succédé. » Après avoir dit ces choses et plusieurs autres, il nous renvoya avec d'affectueuses caresses, et chargés de présents, nous recommandant

¹ Juin.

de donner toujours au roi Childebert des conseils utiles et salutaires.

XXI — Ce roi, comme nous l'avons dit, était libéral en aumônes, assidu aux veilles et aux jeûnes. On disait alors que Marseille était grandement dévastée par la peste, et que cette maladie s'était répandue très-rapidement jusqu'à un bourg du pays de Lyon nommé *Octavus*¹. Mais le roi, comme l'aurait pu faire un bon évêque, prit soin d'ordonner des remèdes capables de guérir les plaies engendrées par les péchés des peuples. Il voulut que tout le monde se rassemblât à l'église, et que les rogations y fussent célébrées avec la plus grande dévotion ; que personne ne prit pour nourriture autre chose que du pain d'orge et de l'eau pure, et que tous assistassent constamment aux vigiles. Ces prescriptions furent observées trois jours durant ; le roi répandit ses aumônes encore plus libéralement que de coutume, craignant pour tout son peuple, au point qu'on l'eût pris non-seulement pour un roi, mais pour un prêtre du Seigneur, mettant ses espérances dans la miséricorde de Dieu, et tournant toutes les pensées qui pouvaient lui survenir vers Celui sur qui, dans la pureté de sa foi, il s'en reposait du soin de les rendre efficaces. On rapportait, comme une chose notoire parmi les fidèles, qu'une femme, dont le fils était dans son lit cruellement malade de la fièvre quarte, s'étant approchée au milieu de la foule jusque derrière le roi, et lui ayant pris adroitement quelques brins de la frange de son

¹ Il a pris depuis le nom de Saint-Symphorien. (Voir la *Géogr.*)

vêtement royal, les mit dans de l'eau qu'elle fit boire à son fils, qu'aussitôt la fièvre cessa, et que l'enfant fut guéri. Je n'en fais aucun doute ; car souvent j'ai entendu des démoniaques, dans leurs accès, invoquer son nom, et, reconnaissant sa puissance, s'accuser eux-mêmes de leurs méfaits.

XXII.—Cependant la contagion, comme nous l'avons dit, empirait dans la ville de Marseille, et il n'est pas inopportun de raconter plus longuement ce que cette ville eut à souffrir. En ces jours-là, l'évêque Théodore alla vers le roi Childebert pour lui parler contre le patrice Nicet; mais comme le roi ne voulut pas l'entendre, il prit le parti de s'en retourner chez lui. Cependant, un vaisseau d'Espagne, arrivé dans le port pour y commercer, comme d'usage, apporta le germe pernicieux de cette maladie; il se mit en relations avec beaucoup de citoyens, et il arriva aussitôt que, dans une maison qui contenait huit habitants, tous périrent de la contagion, si bien qu'elle demeura vide. Le feu de cette contagion ne se propagea pas sur-le-champ dans toutes les maisons, mais demeura interrompu quelque temps; puis, comme une flamme allumée dans les moissons, il embrasa toute la ville avec une extrême fureur. Cependant, l'évêque revint, et se tint renfermé dans la basilique de Saint-Victor, avec un petit nombre de ceux qui l'avaient accompagné. Il implorait, par des veilles et des oraisons, la miséricorde de Dieu sur les calamités de sa ville, le suppliant d'apaiser le mal et de rendre au peuple quelque repos. La maladie fit trêve pendant deux mois et le

peuple commençait à revenir sans crainte, lorsqu'elle reprit de nouveau, et ceux qui étaient rentrés périrent. Beaucoup de bourgs voisins souffrirent ensuite de ce fléau.

XXIII. — Agéric, évêque de Verdun, était malade de la douleur qu'il éprouvait journellement en pensant que Gontran-Boson, pour qui il s'était porté caution, avait été tué, et il ressentait aussi une secrète affection de ce que Bertfried avait péri dans l'oratoire de la maison épiscopale; et chaque jour, en pleurant, il répétait aux fils de Gontran, qu'il avait avec lui : « C'est en haine de moi qu'on vous a laissés orphelins. » Dévoré, comme nous l'avons dit, par ce souvenir, accablé d'un cruel déplaisir, et de plus consumé par une diète excessive, il mourut et fut mis au tombeau. Buciovald, son vicaire, concourut pour son évêcat¹, mais ne put l'obtenir. L'autorité royale, d'accord avec l'élection des citoyens, porta au sacerdoce Charimer, référendaire, et mit de côté l'abbé Buciovald. Celui-ci passait pour un orgueilleux, et, à cause de cela, plusieurs lui donnaient le nom de *Buccus validus* (trompette sonore). Licérius, évêque d'Arles, mourut aussi, et, par la protection de l'évêque Syagrius, Virgile, vicaire d'Autun, fut mis en sa place.

XXIV. — En ce temps mourut aussi Deuthère, évêque de Vence, à la place duquel on nomma Fronime. Ce Fronime était natif de Bourges, et je ne sais pourquoi

¹ Le texte latin porte cette expression : *pro episcopatu ejus cucurrit*.

il s'était rendu en Septimanie. Après la mort du roi Athanagild, il fut magnifiquement reçu par son successeur Liuva, et sacré évêque de la ville d'Agde. Mais, après la mort de Liuva, Leuvigild, son successeur, ayant marché dans les voies iniques de l'hérésie, lorsqu'Ingonde, fille du roi Sighebert, eut été, comme nous l'avons dit, mariée en Espagne, on fit entendre à Leuvigild que l'évêque lui donnait des conseils pour empêcher qu'elle ne se laissât infecter du venin des croyances hérétiques; et, à cause de cela, le roi lui dressa des pièges pour le chasser de son évêché. Mais ne trouvant pas moyen de le faire tomber dans ses embûches, il finit par envoyer des gens pour le frapper du glaive. L'évêque, averti par des messagers, quitta la ville d'Agde, et vint dans les Gaules. Là, il fut accueilli par un grand nombre d'évêques, en reçut des présents, et passa au roi Childebert. Le siège de Vence étant devenu vacant, le roi le revêtit dans la susdite ville de la puissance pontificale, neuf ans après qu'il eut été chassé de son premier siège.

Les Bretons ravagèrent cruellement cette année les territoires de Nantes et de Rennes, vendangèrent les vignes, dévastèrent les champs cultivés, et emmenèrent captifs les habitants des villages, ne gardant aucune des promesses qu'ils avaient faites; et non-seulement ils manquèrent à leurs promesses, mais encore ils enlevèrent ce qui appartenait à nos rois.

XXV.—Le roi Childebert avait promis, sur la demande des Lombards dont il avait reçu des présents, de donner

sa sœur pour femme à leur roi ; mais les envoyés des Goths étant venus ensuite, et ayant fait savoir que cette nation s'était convertie à la foi catholique, reçurent à leur tour la même promesse. Childebert adressa alors une ambassade à l'empereur pour convenir qu'il enverrait des troupes contre les Lombards, ce qu'il n'avait pas encore fait, et que de concert avec lui il les chasserait d'Italie ¹. Il fit donc partir son armée pour se rendre maître de ce pays, et les chefs s'étant mis en marche livrèrent combat ; mais les nôtres furent très-fort battus et il y en eut beaucoup de tués, plusieurs de pris ; d'autres, échappés par la fuite, revinrent à grand-peine dans leur pays. Il se fit dans cette occasion un tel carnage de l'armée des Francs, qu'on ne se rappelle pas qu'il y en ait eu un semblable.

XXVI. — La quatorzième année du roi Childebert, sortit de ce monde la reine Ingoberge, veuve de Caribert, femme d'une grande sagesse, adonnée à la vie religieuse, assidue aux veilles, aux prières et aux aumônes. Avertie, je pense, par la providence de Dieu, elle m'envoya des messagers pour que je vinsse l'aider à faire son testament, comme elle l'avait projeté pour le salut de son âme, voulant faire rédiger par écrit, lorsque je serais venu vers elle, et après s'en être concertée avec moi, les choses qu'elle avait déterminé de faire. Je vins, et je le déclare, je vis une personne craignant Dieu. Elle me reçut avec bienveillance, fit appeler un notaire, et m'ayant, comme je l'ai dit, con-

¹ En 588.

sulté, fit certains legs à l'église de Tours et à la basilique de Saint-Martin, et d'autres à l'église du Mans ; peu de mois après, accablée d'une maladie subite, elle passa de ce monde, dans la soixante-dixième année de son âge, à ce que je crois, laissant une fille unique mariée au fils d'un roi de Kent. Elle donna par diverses chartes la liberté à un grand nombre de gens.

XXVII.—Le duc Amale, ayant envoyé sa femme dans un de ses domaines pour y soigner ses affaires, s'éprit d'une fille de naissance libre. La nuit venue, plongé dans l'ivresse, il envoya ses serviteurs pour enlever la jeune fille et l'amener dans son lit. Comme elle résistait, on la conduisit par force dans sa demeure, la frappant de soufflets, en sorte que le sang coulait à flots de ses narines et que le lit du duc en fut ensanglanté. Celui-ci s'en étant rendu maître à force de coups de poing, de soufflets et d'autres mauvais traitements, la prit dans ses bras ; mais aussitôt, accablé de sommeil, il s'endormit. Elle, ayant étendu la main par-dessus cet homme, trouva son épée, et, l'ayant tirée, lui en frappa courageusement la tête, ainsi que l'avait fait Judith à Holopherne. Aux cris du Franc, ses serviteurs accoururent et voulurent tuer la jeune fille, mais il s'écria : « N'en faites rien, j'ai péché en voulant lui ravir sa chasteté ; laissez vivre celle qui n'a agi de la sorte que pour conserver sa pudicité. » En disant ces mots, il rendit l'esprit. Tandis que sa famille réunie était occupée à pleurer sur le lit, la jeune fille, avec l'aide de Dieu, s'échappa, sortit de la maison et arriva dans la

BRUNEHAUT ENVOIE DES PRÉSENTS EN ESPAGNE. 45
nuit à la ville de Châlon , située à près de trente-cinq milles¹ du lieu d'où elle était partie. Là, elle entra dans la basilique de Saint-Marcel, et, prosternée aux pieds du roi, lui raconta ce qui s'était passé. Non-seulement le roi très-miséricordieux lui donna la vie , mais il lui fit remettre un ordre d'après lequel il la prenait sous sa protection et défendait aux parents du défunt de l'inquiéter en aucune manière. Nous avons su que , grâce à la protection divine, la chasteté de la fille n'a subi aucun dommage de la part de son cruel ravisseur.

XXVIII.— La reine Brunehaut fit fabriquer un bouclier d'une merveilleuse grandeur, d'or et de pierres précieuses. Elle fit aussi faire en bois deux plats vulgairement nommés bassins², ornés aussi de pierreries et d'or, et les envoya au roi d'Espagne par Ebrégésile, qui avait déjà été plusieurs fois en ambassade dans ce pays. On vint en avertir le roi Gontran, et lui dire que la reine Brunehaut envoyait des présents aux fils de Gondevald. Alors le roi ordonna qu'on fit une garde exacte sur toutes les routes de son royaume, afin que personne ne pût passer sans être examiné. On cherchait donc dans les vêtements des voyageurs, dans leurs chaussures, dans leurs effets, pour savoir s'ils ne portaient pas de lettres cachées. Ebrégésile, arrivant à Paris avec les présents dont il était chargé, fut pris par le duc Ebrachaire et conduit à Gontran; le roi lui dit :

¹ Quinze milles seulement selon quelques manuscrits, ce qui paraît plus probable.

² *Quas vulgo bacchinon vocant.*

« Ne suffisait-il pas, ô malheureux, qu'aidant à des projets impudiques, tu allasses inviter à une alliance ce Ballomer que vous appelez Gondovald, qui voulait réduire mon royaume sous sa puissance et que mon armée a vaincu? Maintenant vous envoyez des présents à ses fils, pour les faire revenir dans les Gaules, afin de me mettre à mort. Mais tu n'iras point où tu veux, et tu mourras de mort violente, parce que la mission dont tu es chargé est contraire à notre race. » Celui-ci nia ce qu'on lui imputait et dit que ces paroles ne pouvaient s'adresser à lui, mais qu'il allait porter ces présents à Reccared, qui devait épouser Clodosinde, sœur du roi Childebert. Le roi crut à ses paroles et le relâcha. Il poursuivit avec les présents son chemin vers le lieu où il était envoyé.

XXIX.—Le roi Childebert, sur une invitation de Sighebert, évêque de Mayence¹, se décida à célébrer dans cette ville le jour de Pâques. Son fils Théodebert était alors malade et souffrait beaucoup d'une tumeur à la gorge; mais il guérit. Cependant le roi Childebert leva une armée et se prépara à passer avec elle en Italie pour combattre la nation des Lombards. Ceux-ci, instruits de ses préparatifs, envoyèrent des ambassadeurs avec des présents, lui disant : « Qu'il y ait amitié entre nous, pour que nous ne périssions pas; nous te payerons fidèlement un tribut, et nous ne manquerons pas de te donner secours contre tes ennemis toutes les fois que tu en auras besoin. » Le roi Childebert, après avoir

¹ *Momociacense oppidum.* (V. Géogr.)

entendu ces paroles, adressa des envoyés au roi Gontran pour lui donner connaissance de ces offres. Celui-ci ne s'opposa point à cet accord et conseilla de ratifier la paix. Le roi Childebert donna ordre à son armée de s'arrêter et fit partir des envoyés pour aller trouver les Lombards, avec ordre de ramener l'armée s'ils confirmaient ce qui avait été promis ; mais cela n'eut point de suite.

XXX.— Le roi Childebert, à la demande de l'évêque Mérovée, envoya à Poitiers Florentien, maire du palais, et Romulf, comte du palais, pour faire un recensement ; il voulait que les rôles fussent rectifiés d'après les changements survenus et que le peuple lui payât le même cens que du temps de son père. Beaucoup d'habitants étaient morts, en sorte que le poids du tribut pesait sur les veuves, les orphelins et les pauvres. Les envoyés de Childebert, après un examen sérieux, déchargèrent les pauvres et les infirmes, et comprirent dans le cens ceux que leur condition soumettait justement au tribut, après quoi ils vinrent à Tours ; mais lorsqu'ils voulurent obliger le peuple à payer le tribut, disant qu'ils avaient entre les mains les rôles des contributions telles qu'elles avaient été payées sous les règnes précédents, nous répondîmes en ces termes : « Il est certain que du temps du roi Clotaire, on fit des rôles de la ville de Tours et que les registres furent portés au roi ; mais touché de la crainte de l'évêque saint Martin, le roi les brûla. Après la mort du roi Clotaire, le peuple prêta serment au roi Caribert. Celui-ci jura de ne point im-

poser au peuple de lois ni de coutumes nouvelles, et de le maintenir par la suite dans l'état où il avait vécu sous la domination de défunt son père; et en effet, ce roi ne porta aucune nouvelle ordonnance tendant à le dépouiller. De son temps, le comte Gaïse, en vertu de capitulaires dressés, comme nous l'avons dit, plus anciennement, commença à exiger le tribut; comme l'évêque Euphro-ne s'y opposait, il se rendit auprès du roi avec le fruit de cette inique exaction, et lui montra les capitulaires dans lesquels étaient portés les rôles. Mais le roi, gémissant et redoutant la puissance de saint Martin, jeta au feu les capitulaires, remit à la basilique de Saint-Martin les sous d'or injustement exigés, et protesta qu'aucun des gens de Tours ne serait soumis à un tribut public. Après sa mort, le roi Sighebert eut cette ville sous sa puissance et ne la chargea d'aucun tribut. Voilà maintenant la quatorzième année que règne Childebert; depuis la mort de son père, il n'a rien exigé, et la ville n'a gémi sous le poids d'aucun impôt. Maintenant il est en votre pouvoir de le lever ou de ne le pas lever; mais prenez garde de ne point attirer de mal sur le roi, en allant contre son serment. » Ils me répondirent : « Voilà dans nos mains le registre en vertu duquel ce peuple est imposé. » Et je dis : « Ce livre n'a pas été apporté du trésor du roi et n'a point fait autorité depuis plusieurs années. Il n'est pas étonnant que, par inimitié pour leurs concitoyens, quelques-uns l'aient conservé chez eux. Dieu jugera ceux qui, après un si long intervalle de temps, l'ont remis au jour pour dépouiller nos ci-

toyens. » C'était Audin qui avait produit ce registre. Tandis que ces choses se passaient, son fils fut pris de la fièvre et mourut trois jours après. Ensuite nous envoyâmes au roi des messagers pour lui demander de nous donner à connaître ce qu'il ordonnait sur cette affaire. Incontinent nos messagers nous firent passer des lettres royales portant que, par respect pour saint Martin, le peuple de Tours ne serait pas soumis aux rôles. Après les avoir reçues, les hommes que nous avions envoyés revinrent dans leur pays.

XXXI. — Le roi Gontran dirigea une armée en Septimanie. Le duc Austrovald, étant parvenu à Carcassonne, fit prêter serment au peuple et le soumit à la puissance des Francs. Le roi envoya Boson et Antestius pour se rendre maîtres des autres cités. Boson arriva plein d'orgueil, traitant avec mépris le duc Austrovald et le blâmant d'avoir osé entrer sans lui dans Carcassonne. Il s'y rendit lui-même avec les gens de Saintes, de Périgueux, de Bordeaux, d'Agen et de Toulouse. Comme il s'avavançait ainsi plein d'arrogance, les Goths, avertis, lui préparèrent des embûches. Après avoir placé son camp sur une petite rivière proche de la ville, il passa son temps en festins et s'enivra, éclatant en injures et en blasphèmes contre les Goths; ceux-ci, survenant à l'improviste, le surprirent avec ses conviés, au milieu d'un repas. Boson sortit avec les siens, poussant de grands cris; les Goths résistèrent peu et feignirent de prendre la fuite; puis, comme leurs adversaires les poursuivaient, les gens qu'ils avaient mis

en embuscade se levèrent, entourèrent les Francs et en firent un grand carnage. Ceux qui purent échapper, montant à cheval, se dérobèrent à grand'peine par la fuite, laissant par les champs tout leur butin et n'emportant rien de ce qui leur appartenait, bien heureux d'avoir la vie sauve. Les Goths, en les poursuivant, ramassèrent tous leurs bagages, les emportèrent, emmenèrent captifs les piétons et tuèrent près de cinq mille hommes. Plus de deux mille furent réduits en servitude; mais on en relâcha un grand nombre qui retournèrent dans leur patrie.

XXXII.—Le roi, irrité, ordonna de fermer tous les chemins de son royaume, afin que personne parmi les sujets de Childebert ne trouvât passage à travers son territoire, disant : « C'est par la perfidie qu'il a eue de faire alliance avec le roi d'Espagne, que mon armée a été détruite, et il a envoyé vers ce roi, afin que les villes ne se soumissent pas à ma puissance. » A ceci s'ajoutait encore une autre cause d'aigreur : Childebert songeait à envoyer à Soissons son fils aîné, nommé Théodebert; ce qui donnait des soupçons au roi Gontran, car il disait : « Mon neveu envoie son fils à Soissons pour le faire entrer dans Paris, parce qu'il veut m'enlever mon royaume; » ce que Childebert n'avait jamais pu vouloir, s'il est permis de le dire, même en pensée. Gontran parlait aussi en termes outrageants de la reine Brunehaut, disant que son fils agissait par son conseil, et ajoutant qu'elle avait invité le fils de Gondovald à venir s'unir à elle en mariage; en sorte qu'il

ordonna qu'un synode d'évêques se rassemblât au commencement de novembre. Plusieurs qui s'étaient mis en route des parties les plus éloignées de la Gaule pour prendre part à cette assemblée, retournèrent sur leurs pas, parce que la reine Brunehaut se purgea par serment de cette accusation; et Gontran, ayant fait rouvrir les routes, laissa le passage libre aux gens qui voulaient aller vers le roi Childebert.

XXXIII.—En ces jours-là, Ingiltrude, qui avait établi un monastère dans l'enceinte de Saint-Martin, alla trouver le roi pour accuser sa fille. Dans ce monastère vivait Bertheflède, fille du feu roi Caribert; mais Ingiltrude étant sortie du monastère, Bertheflède passa dans celui du Mans. Elle aimait la table et le sommeil, et n'avait aucun soin du service de Dieu. Mais je crois devoir reprendre de plus loin l'affaire d'Ingiltrude et de sa fille. Lorsque, plusieurs années auparavant Ingiltrude avait commencé à rassembler, comme nous l'avons dit, dans la cour de Saint-Martin, un monastère de filles, elle écrivit à sa fille, lui disant : « Laisse ton mari, et viens, que je te fasse abbesse du troupeau que j'ai réuni. » Celle-ci, ayant écouté ce conseil de l'imprudence, vint à Tours avec son mari, et étant entrée dans le monastère, elle dit à son mari : « Va-t'en, et gouverne nos biens et nos enfants, car je ne retournerai pas avec toi, parce que celui qui vit en mariage ne verra pas le royaume de Dieu. » Celui-ci vint vers moi et me rapporta ce que lui avait dit sa femme. Alors je me rendis au monastère et j'y lus un canon du concile de Nicée

ainsi conçu : *Si une femme quitte son mari et dédaigne le lit dans lequel elle a bien vécu, disant qu'il n'y a pas de part dans la gloire du royaume céleste pour celui qui vit en mariage, qu'elle soit anathème.* Berthegonde l'ayant entendu, et craignant d'être privée de la communion par les évêques, retourna avec son mari. Trois ou quatre ans après, sa mère envoya de nouveau vers elle, la suppliant de venir la trouver. Alors, en l'absence de son mari, ayant chargé une barque tant de ce qui lui appartenait que de ce qui appartenait à son mari, elle prit avec elle un de ses fils et s'en vint à Tours. Mais comme sa mère ne put la garder avec elle à cause de l'opiniâtreté du mari à la réclamer, et parce qu'elle craignait qu'il ne suivît l'accusation qu'il avait portée contre elle, elle l'envoya vers son fils Bertrand, frère de Berthegonde et évêque de Bordeaux. Son mari l'y poursuivant, Bertrand lui dit : « Comme tu l'as épousée sans le consentement de ses parents, elle ne sera point ta femme. » Il y avait près de trente ans qu'ils étaient mariés. Son mari se rendit plusieurs fois à Bordeaux; mais l'évêque ne voulut pas la lui rendre. Le roi Gontran étant venu, comme nous l'avons dit dans un livre précédent, à la ville d'Orléans, cet homme commença à attaquer l'évêque avec des paroles très-aigres, disant : « Tu m'as enlevé ma femme et ses serviteurs, et cela ne convient point à un évêque, que toi avec mes servantes, et elle avec tes serviteurs, vous vous livriez à la honte de l'adultère. » Alors le roi, plein de colère, força l'évêque de promettre de la rendre à son mari, disant :

« Elle est ma parente, et si elle a fait quelque chose de mal dans la maison de son mari, j'aurai soin d'en tirer vengeance; et s'il n'en est rien, pourquoi déshonorer cet homme et lui enlever sa femme? » L'évêque Bertrand promit et dit : « Ma sœur est venue vers moi, j'en conviens, après plusieurs années révolues; et, par amitié pour elle et sur son désir, je l'ai gardée avec moi, ainsi qu'il lui plaisait; maintenant elle m'a quitté : qu'il la cherche donc et la reprenne où il voudra, je n'y mettrai pas obstacle. » Après avoir parlé ainsi, il envoya secrètement à sa sœur des messagers pour lui dire de prendre l'habit, d'entrer en religion et de se rendre dans la basilique de Saint-Martin, ce qu'elle fit sans retard. Son mari vint, suivi de beaucoup de gens, pour l'enlever du lieu saint. Elle avait revêtu l'habit religieux, affirmant qu'elle s'était vouée à la pénitence, et refusa de suivre son mari. Cependant l'évêque Bertrand étant mort dans la ville de Bourdeaux, elle rentra en elle-même et dit : « Malheur à moi d'avoir écouté les conseils de ma méchante mère! Voilà que mon frère est mort; je suis délaissée de mon mari, séparée de mes fils; où irai-je, malheureuse, et que ferai-je? » Alors elle se détermina à se rendre à Poitiers. Sa mère voulut la retenir, mais sans succès; il en résulta entre elles de l'inimitié, et elles venaient souvent en la présence du roi, voulant garder les biens l'une de son père, l'autre de son mari. Berthegonde montra la donation que lui avait faite son frère Bertrand, disant : « Mon frère m'a donné telle et telle chose. » Sa mère, ne reconnais

sant pas la donation, et voulant s'emparer de tout, envoya des gens qui brisèrent les portes de la maison de sa fille et enlevèrent ce qu'elle possédait, ainsi que la donation. Elle fournit ensuite elle-même, en quelque sorte, la preuve de ce fait, en restituant, lorsqu'elle y fut contrainte, sur la demande de sa fille, plusieurs des choses qu'elle avait enlevées. Nous reçûmes, moi et mon confrère Mérovée, plusieurs lettres du roi, nous chargeant de pacifier cette affaire, et Berthegonde se rendit à Tours. Lorsqu'elle comparut devant nous, nous l'obligeâmes, autant qu'il nous fut possible, à se conformer à la raison; mais rien ne put fléchir sa mère : violemment irritée, elle se rendit auprès du roi pour déshériter sa fille des biens de son père, et, ayant exposé sa querelle en l'absence de Berthegonde, elle obtint qu'elle restituerait un quart à sa fille et en conserverait trois en commun avec les petits-fils qu'elle avait d'un de ses fils. Le prêtre Teuthaire qui, autrefois référendaire du roi Sighebert, était récemment entré dans le clergé et y avait reçu les honneurs de la prêtrise, fut nommé pour exécuter ce partage, ainsi qu'il avait été ordonné par le roi; mais la fille s'y refusant, le partage n'eut pas lieu et la querelle ne fut point apaisée.

XXXIV.—Rigonthe, fille de Chilpéric, préférait souvent des injures contre sa mère Frédégonde, se prétendait la maîtresse et disait que sa mère devait la servir, l'accablant continuellement d'outrages, en sorte qu'elles en venaient souvent aux coups de poing et aux soufflets. Sa mère lui dit enfin : « Pourquoi me tourmen-

tes-tu, ma fille ? voilà les trésors de ton père que je possède ; prends-les et fais-en ce qu'il te plaira. » Et étant entrée dans le cabinet du trésor, elle ouvrit un coffre rempli de colliers et de bijoux précieux, et après en avoir tiré pendant longtemps des bijoux qu'elle remettait à sa fille, elle lui dit : « Je suis fatiguée, mets la main dans le coffre et sors-en ce que tu trouveras. » Celle-ci ayant enfoncé son bras dans le coffre pour en tirer des objets précieux, sa mère prit le couvercle et lui en frappa la tête ; puis, le pressant de toutes ses forces, elle lui serrait la gorge contre la planche inférieure, de telle sorte que les yeux étaient prêts à lui sortir de la tête. Une servante, qui était dans le cabinet, se mit à crier de toutes ses forces en disant : « Accourez, je vous prie, accourez ; voilà ma maîtresse que sa mère étrangle. » Aussitôt ceux qui étaient restés devant la porte à les attendre se précipitèrent vers le cabinet, et, sauvant Rigonthe d'un péril imminent, la conduisirent dehors. De tout cela, il s'engendra entre elles de violentes inimitiés, surtout à cause des adultères auxquels se livrait Rigonthe, et il y avait sans cesse entre elles des querelles et des coups.

XXXV.—Bertrude¹, en mourant, institua sa fille son héritière, légua quelques biens au monastère des filles qu'elle avait institué et aux églises et basiliques des saints confesseurs. Mais Waddon, de qui nous avons parlé dans un livre précédent, reprochait au gendre de

¹ Femme du duc Launebod, qui avait fait construire à Toulouse l'église de Saint-Saturnin.

Bertrude de lui avoir enlevé ses chevaux, et se disposait à se rendre dans une villa que cette femme avait laissée à sa fille, et qui se trouvait sur le territoire de Poitiers, disant : « Il est venu d'un autre royaume et m'a enlevé mes chevaux, je lui prendrai sa métairie. » Il envoya des ordres au régisseur pour que celui-ci préparât tout ce qui était nécessaire à sa venue et à sa dépense. Le régisseur alors rassembla les gens de la maison et se prépara au combat, disant : « Waddon n'entrera pas, moi vivant, dans la maison de mon maître. » La femme de Waddon, apprenant qu'on se préparait à résister à son mari, lui dit : « N'y va pas, cher époux, car si tu y vas, tu mourras, et moi je demeurerai misérable avec tes fils. » Et le saisissant de ses mains, elle voulait le retenir. Son fils lui disait aussi : « Si tu y vas, nous mourrons tous deux, et tu laisseras ma mère veuve et mes frères orphelins. » Mais rien ne put le retenir, et, transporté de fureur contre son fils qu'il appelait lâche et poltron, il lui lança sa hache, dont il lui aurait brisé la tête si celui-ci, se jetant de côté, n'eût évité le coup qui allait le frapper. Ils montèrent donc à cheval et envoyèrent de nouveaux ordres au régisseur pour qu'il nettoiyât la maison et couvrît les bancs de tapis ; mais lui, ne faisant aucune attention à ces ordres, se plaça, comme nous l'avons dit, avec tous les hommes et les femmes de l'habitation, devant la porte de son maître, pour attendre la venue de Waddon. Celui-ci arrive, entre de suite dans la maison et dit : « Pourquoi ces bancs ne sont-ils pas couverts de tapis ? Pourquoi cette

demeure n'est-elle pas balayée ? » Et, levant sa hache, il en frappa la tête du régisseur qui tomba mort. A cette vue, le fils de cet homme porta à Waddon un coup de lance qui, l'atteignant au milieu du ventre, le perça de part en part, en sorte que le fer lui sortait par le dos. Il tomba à terre. Alors les gens qu'on avait rassemblés arrivèrent en foule et commencèrent à l'accabler de pierres. Quelques-uns de ceux qui l'avaient accompagné pénétrèrent jusqu'à lui à travers cette pluie de pierres, le couvrirent d'un manteau, et quand le peuple se fut apaisé, son fils, en pleurant, le plaça sur un cheval et le ramena chez lui encore en vie ; mais bientôt il rendit l'esprit au milieu des larmes de sa femme et de ses fils. Après qu'il eut péri si malheureusement, son fils se rendit vers le roi et obtint ses biens.

XXXVI.—Dans cette même année de son règne, Childebert était avec sa femme et sa mère dans le territoire de la ville qu'on appelle Strasbourg. Des hommes puissants, qui habitaient Soissons et Melun, vinrent le trouver et lui dirent : « Donne-nous un de tes fils, afin que nous le servions, et qu'ayant avec nous quelqu'un de ta race, nous puissions mieux résister à tes ennemis et défendre ta ville. » Réjoui de cette demande, il résolut de leur envoyer Théodebert, son fils aîné, et il le fit partir le septième mois de cette année avec des comtes, des domestiques, des intendants, des gouverneurs et tous ceux qui étaient nécessaires au service royal, se conformant ainsi au désir de ceux qui lui avaient demandé de le leur

envoyer. Le peuple reçut ce jeune prince avec beaucoup de joie, demandant à la miséricorde divine de lui accorder, ainsi qu'à son père, une vie plus longue que celle de son aïeul.

XXXVII.—Alors était évêque dans Soissons Droctégésile, qui, à ce qu'on dit, par excès de boisson, avait perdu le sens depuis quatre années. Comme sa folie le tenait davantage lorsqu'il était dans les murs de la ville, beaucoup assuraient que ce mal lui était arrivé à cause du renvoi de l'archidiacre, qu'il avait dépouillé de sa dignité. En effet, lorsqu'il sortait des murs, il se trouvait mieux. Lorsque le roi Théodebert vint à la ville, comme nous l'avons dit, on ne permit pas à Droctégésile d'y rentrer, bien que son état fût amélioré. Quoiqu'il fût vorace à table et buveur outre mesure, et plus qu'il ne convient à la prudence sacerdotale, on n'a jamais dit qu'il fût tombé dans l'adultère. Un synode d'évêques s'étant ensuite assemblé dans la villa de Sorci¹, il fut ordonné qu'on lui permettrait de rentrer dans sa ville.

XXXVIII.—La reine Faileube, femme de Childebert, était malade de l'enfantement d'un fils mort en naissant, lorsqu'il lui parvint qu'on tramait quelque chose contre elle et contre la reine Brunehaut. Lorsqu'elle fut relevée de sa maladie, elle se rendit en présence du roi et lui découvrit, ainsi qu'à sa mère, tout ce qu'elle avait appris. Il lui avait été dit que Septimine, gouvernante de ses enfants, voulait persuader au roi de

¹ *Sauriciacus villa.*

renvoyer sa mère, de délaisser sa femme et d'en prendre une autre, afin de faire avec lui tout ce qu'on voudrait, ou d'en tout obtenir par des prières. Que si le roi refusait d'acquiescer à ce conseil, on devait le faire mourir par des maléfices, élever ses fils à la royauté, après en avoir éloigné leur mère et leur aïeule, et gouverner en leur nom le royaume. Elle nomma, pour avoir pris part à ces projets, Sumnégésile, comte des écuries, Gallo-magne, référendaire, et Droctulf, qui avait été donné à Septimine pour l'aider à soigner les enfants du roi. Septimine et Droctulf furent saisis et sur-le-champ étendus entre des poteaux, où ils furent violemment frappés de coups. Alors Septimine avoua que, par amour pour Droctulf, avec qui elle vivait criminellement, elle avait fait périr son mari Jovius au moyen de maléfices. Elle avoua aussi ce que nous avons rapporté plus haut, et nomma, pour être entrés dans le complot, tous ceux dont nous avons parlé. On alla sur-le-champ pour les prendre; mais, effrayés par leur conscience, ils avaient cherché un refuge dans l'enceinte des églises. Le roi alla lui-même vers eux et leur dit : « Sortez pour qu'on vous juge, afin que nous sachions si les choses dont on vous accuse sont vraies ou fausses; car je pense que vous ne vous seriez pas réfugiés dans cette église, si vous n'aviez été effrayés par votre conscience. Cependant, recevez la promesse que la vie vous sera laissée, quand même on vous trouverait coupables; car nous sommes chrétiens, et il n'est pas permis de punir les criminels qu'on a tirés de l'église. Conduits hors de l'église, ils

vinrent avec le roi pour être jugés. Examinés sur les points de l'accusation, ils réclamèrent et dirent : « Septimine et Droctulf nous avaient déclaré ce projet, mais nous nous y sommes refusés avec exécration et n'avons jamais voulu consentir à ce crime. » Et le roi dit : « Si vous n'y aviez donné aucun consentement, vous l'eussiez fait parvenir à notre oreille ; et n'est-il donc pas vrai que vous y avez prêté votre consentement, puisque vous avez dérobé ce complot à notre connaissance ? » Ils furent jetés dehors et se réfugièrent de nouveau dans l'église. Mais Septimine fut, ainsi que Droctulf, violemment frappée de coups ; elle eut le visage brûlé de fers ardents ; puis, après lui avoir ôté tout ce qu'elle avait, on la conduisit au village de Marlheim¹ pour y tourner la meule et préparer chaque jour les farines nécessaires à la nourriture des femmes qui habitaient le gynécée. Droctulf, après avoir eu les cheveux et les oreilles coupés, fut envoyé cultiver les vignes ; mais au bout de peu de jours, il s'échappa. Le régisseur ayant été à sa recherche, le ramena au roi, et après avoir été fort battu, il fut reconduit de nouveau à la vigne d'où il s'était enfui. Sumnégésile et Gallomagne, privés de tous les biens qu'ils avaient reçus du fisc, furent envoyés en exil. Mais le roi Gontran fit partir des messagers, parmi lesquels se trouvaient des évêques qui prièrent pour eux, en sorte qu'ils furent exempts de ce châtiment ; toutefois, on ne leur laissa rien de ce qu'ils possédaient de leurs propres biens.

¹ *Marilegium.*

XXXIX.—Dans le monastère de Poitiers, le diable s'insinua dans le cœur de Chrodiede, qui se disait fille du défunt roi Caribert; elle éleva un grand scandale, et se fiant sur ce qu'elle avait des rois pour parents, fit promettre par serment aux religieuses que, lorsqu'elle aurait accusé l'abbesse Leubovère et l'aurait fait chasser du monastère, on la nommerait à sa place. Elle sortit donc du monastère avec quarante, ou même avec un plus grand nombre de ces filles, et sa cousine Basine, fille de Chilpéric, disant : « Je vais trouver les rois, mes parents, afin de leur donner connaissance de nos affronts, car on nous tient ici dans l'abaissement, non comme des filles de rois, mais comme de mauvaises servantes. » Elle avait oublié, cette malheureuse pécheresse, en quelle humilité se faisait voir la bienheureuse Radegonde, fondatrice du monastère. Étant donc arrivée à Tours, elle vint vers nous, et nous ayant donné le salut, elle dit : « Je te supplie, saint évêque, daigne garder et nourrir ces filles que l'abbesse de Poitiers tient dans un grand abaissement, jusqu'à ce que j'aie vers les rois nos parents leur exposer ce que nous souffrons, et que je revienne ici. » Je lui dis : « Si l'abbesse est en faute et a manqué en quelque chose à la règle canonique, allons trouver notre confrère l'évêque Mérovée et la réprimander de concert; mais amendez votre conduite en rentrant dans votre monastère, afin que la luxure ne disperse pas celles que sainte Radegonde a rassemblées par des jeûnes, des oraisons multipliées et d'abondantes aumônes. » Elle répondit : « Point du tout, nous

irons trouver les rois. » Et je répartis : « Pourquoi résistez-vous à la raison, et par quel motif refusez-vous d'écouter les admonitions sacerdotales ? Je crains que les évêques réunis ne vous interdisent la communion. » C'est, en effet, ce que l'on trouve exprimé dans une lettre que nos prédécesseurs écrivirent à la bienheureuse Radegonde, lors de l'établissement de sa congrégation. J'ai cru devoir insérer ici cette lettre.

COPIE DE LA LETTRE.

« A la bienheureuse dame Radegonde, en Jésus-Christ
 « fille de l'Église ; Euphronius, Prétextat, Germain, Félix,
 « Domitien, Victor et Domnole, évêques. Par les soins
 « du Dieu infini sont incessamment fournis aux humains
 « de pressants moyens de salut ; aucun temps, ni aucun
 « lieu n'est privé de la continuité de ses bienfaits, puisque
 « le miséricordieux arbitre des choses sème çà et là,
 « dans l'héritage remis à la culture de l'Église, des per-
 « sonnes par le moyen desquelles son champ, assidûment
 « travaillé du hoyau de la foi, rend au centuple, grâce
 « à la température que lui fait le ciel, les fruits heureux
 « de la récolte du Christ. Sa bonté dispense tellement
 « ses bienfaits de côté et d'autre qu'elle ne refuse ja-
 « mais ce qu'elle sait être à l'avantage du grand nombre,
 « afin que, grâce au très-saint exemple de ces personnes,
 « il y en ait au jour du jugement beaucoup à couronner.
 « Ainsi, lorsqu'à la naissance de la religion catholique,
 « les habitants des Gaules commençaient à vivre dans
 « l'intelligence de cette foi vénérable, et que la con-

« naissance des ineffables mystères de la Trinité divine
« n'était encore parvenue qu'à un petit nombre, le Sei-
« gneur, afin de ne gagner pas moins ici qu'il n'avait ob-
« tenu dans le monde entier par la prédication des apô-
« tres, daigna, dans sa miséricorde, envoyer pour
« éclairer notre patrie le bienheureux Martin, né d'une
« race étrangère. Quoiqu'il ne fût pas venu du temps
« des apôtres, la grâce apostolique ne lui fit pas défaut,
« et ce qui lui manquait en primauté lui fut suppléé en
« grâce du Seigneur ; car celui qui excelle en mérites
« ne perd rien pour être le second en degré. Nous nous
« réjouissons, très-révérante fille, de voir revivre en toi,
« par la faveur divine, cet exemple de la dilection d'en
« haut ; car, dans le déclin du temps et la vieillesse du
« siècle, la foi, par les efforts de ton amour, renaît floris-
« sante ; et ce qu'avait attiédi le froid hiver de la vieil-
« lesse se réchauffe par l'ardeur de ton âme fervente.
« Mais comme tu es venue à peu près des lieux d'où
« nous avons appris que nous était arrivé le bienheureux
« Martin, ce n'est pas merveille si l'on te voit imiter
« dans tes œuvres celui que nous pensons t'avoir servi
« de guide dans ton chemin, afin que, suivant ses traces
« et son exemple, tu accomplisses ton vœu fortuné, et
« t'associes à cet homme bienheureux autant que tu fuis
« toute société avec le monde. Brillante de la lumière de
« ses doctrines, tu remplis tellement les cœurs de ceux
« qui t'écoutent d'une clarté céleste, que partout les
« âmes des jeunes filles, attirées à toi et embrasées des
« étincelles d'un feu divin, se hâtent avidement de venir

« dans ton sein s'abreuver à la source de l'amour du
« Christ, et, laissant leurs parents, te choisissent de pré-
« férence à leur mère; ce qui est un effet de la grâce,
« et non de la nature. Voyant donc les vœux formés
« par leur affection, nous rendons grâces à la miséricorde
« suprême qui fait coïncider les volontés des hommes
« avec sa propre volonté, et ne doutons pas qu'elle ne
« veuille retenir dans ses bras celles à qui elle a ordonné
« de se réunir autour de toi; et comme nous avons appris
« que, par la protection divine, quelques filles de nos
« diocèses sont venues avec un grand désir se soumettre
« d'elles-mêmes à la règle que tu as instituée; ayant aussi
« pris lecture de là requête que tu nous présentes dans
« ton épître reçue de nous avec joie, par Jésus-Christ,
« notre auteur et notre sauveur, nous arrêtons que
« toutes celles qui se sont rassemblées autour de toi doi-
« vent inviolablement rester attachées, dans l'amour de
« Dieu, à cette demeure qu'elles ont paru choisir de leur
« plein gré, parce que rien ne doit souiller la foi promise
« au Christ en présence du ciel, et que ce n'est pas un
« crime léger que de polluer, ce qu'à Dieu ne plaise, le
« temple du Seigneur, en sorte qu'il soit ensuite détruit
« par sa colère. Cependant nous arrêtons spécialement
« que si quelqu'une de celles qui vivent sur les lieux
« soumis par la grâce de Dieu à notre juridiction sacer-
« dotale a, comme nous l'avons dit, obtenu d'entrer
« dans ton monastère de la ville de Poitiers pour y suivre
« les institutions de monseigneur Césaire, évêque
« d'Arles, de bienheureuse mémoire, aucune de celles

« qui, selon la règle, aura paru y entrer par sa propre
« volonté ne pourra prendre par la suite la licence d'en
« sortir, de peur que l'infamie d'une seule n'imprime une
« tache de honte sur ce qui reluit à tous les yeux de l'éclat
« de l'honneur; et si, ce dont le Seigneur nous veuille
« préserver, quelqu'une d'entre elles, poussée par les
« suggestions d'un esprit insensé, voulait couvrir d'une
« telle tache d'ignominie sa discipline, sa gloire et sa
« couronne; si, par le conseil de l'ennemi du genre hu-
« main, comme Ève rejetée du Paradis, elle consentait
« à sortir des cloîtres de ce monastère, c'est-à-dire du
« royaume du ciel, pour se plonger et se vautrer dans la
« vile fange des rues; qu'alors, séparée de notre com-
« munion, elle soit frappée d'un horrible anathème; en
« sorte que si, après avoir laissé le Christ, soumise à la
« puissance du diable, elle veut épouser un homme,
« non-seulement la fugitive, mais aussi celui qui se serait
« joint à elle en mariage soit regardé comme un infâme
« adultère, et plutôt comme un sacrilège que comme un
« mari. Que quiconque, lui donnant un poison plutôt
« qu'un conseil, l'aurait engagée à cette action, soit, par
« le jugement céleste et avec notre assistance, frappé
« d'une vengeance pareille à celle qui a été prononcée
« contre elle; jusqu'à ce que, s'étant séparée de celui à
« qui elle se sera unie, elle soit revenue aux lieux qu'elle
« aura quittés, pour y faire pénitence de son crime exé-
« crable, et mériter ainsi d'y être reçue et réélue. Nous
« ajoutons aussi que ceux qui nous succéderont dans le
« sacerdoce doivent veiller à l'exécution de ces décisions;

« et si, ce que nous ne croyons pas, quelqu'un d'eux vou-
 « lait, contre la teneur de notre délibération, s'en relâ-
 « cher, qu'il sache que nous l'appellerons en jugement
 « devant le Juge éternel ; car les préceptes communs du
 « salut sont que ce qui a été promis au Christ doit être
 « inviolablement observé ; lequel décret nous avons cru
 « devoir munir de notre propre signature, afin de lui
 « donner plus de solidité, et que, sous la protection du
 « Christ, il soit par nous à jamais observé. »

Après avoir entendu lire cette lettre Chrodiede dit :
 « Rien ne nous retiendra et nous irons sans aucun
 retard trouver les rois que nous savons être nos parents. »
 Comme elles étaient venues à pied de Poitiers sans avoir
 un seul cheval, elles étaient lasses et épuisées ; personne
 dans la route ne leur avait donné de quoi manger, et
 elles étaient arrivées à notre ville le premier jour du
 premier mois. Il faisait alors de grandes pluies, et les rou-
 tes étaient interceptées par une immense quantité d'eau.

XL. — Elles se plaignaient beaucoup de l'évêque,
 disant que c'étaient ses artifices qui avaient introduit le
 désordre au milieu d'elles et leur avaient fait quitter
 leur monastère. Mais il convient de rapporter plus au
 long la cause de ces scandales.

Durant le règne du roi Clotaire, la bienheureuse
 Radegonde qui avait institué ce monastère était toujours
 demeurée, ainsi que sa congrégation, soumise et obé-
 issante aux précédents évêques ; mais au temps de
 Sighebert, lorsque Mérovée fut parvenu à l'épiscopat,
 sainte Radegonde, excitée par sa foi et sa dévotion, et

autorisée par lettres du roi Sighebert, envoya des clercs en Orient pour y chercher des morceaux du bois de la croix du Seigneur et des reliques des saints apôtres et autres martyrs. Ils partirent, et rapportèrent ces reliques ; lorsqu'ils furent arrivés, la reine demanda à l'évêque de venir les placer dans le monastère, avec l'honneur qui leur était dû et en grande solennité. Mais lui, sans avoir égard à sa demande, monta à cheval et s'en alla à sa villa. Alors la reine envoya de nouveau vers le roi Sighebert pour le prier de donner ordre à un évêque de venir placer ces reliques dans le monastère avec les honneurs convenables et comme le demandait le vœu qu'elle en avait fait. Il nomma pour cette fonction le bienheureux Euphrone, évêque de Tours, qui, s'étant rendu à Poitiers avec son clergé, porta, en l'absence de l'évêque du lieu, les reliques dans le monastère avec des chants solennels, un grand éclat de cierges et un grand appareil de parfums. Dans la suite, la bienheureuse Radegonde chercha souvent à se remettre bien avec son évêque, mais sans pouvoir y parvenir, en sorte que, forcée par la nécessité, elle se rendit dans la ville d'Arles avec l'abbesse qu'elle avait instituée. Là, elles embrassèrent la règle de saint Césaire et sainte Césarie, et, ne pouvant obtenir que celui qui aurait dû être leur pasteur s'occupât de les défendre, elles se mirent sous la protection du roi. De là s'élevèrent des différends qui s'aigriront de jour en jour, jusqu'au temps où sainte Radegonde passa de ce monde dans l'autre. Après sa mort, l'abbesse demanda de nouveau à vivre

sous l'autorité de son évêque. Celui-ci voulut d'abord refuser ; mais ensuite, par le conseil des siens, il promit de leur servir de père, comme cela était convenable, et de prendre leur défense lorsqu'elles en auraient besoin ; en sorte que, s'étant rendu vers le roi Childebert, il en obtint un diplôme pour gouverner régulièrement ce monastère comme ses autres paroisses ; mais, à ce qu'assurent ces filles, un levain de discorde demeurait encore dans son âme.

Celles-ci se disposant, comme nous l'avons dit, à se présenter au roi, nous leur donnâmes conseil, et leur dîmes : « Votre projet est tout à fait contraire à la raison et, si vous l'accomplissez, il n'y aura pas moyen pour vous d'éviter le blâme ; mais si vous n'êtes pas assez raisonnables pour suivre le conseil salutaire que nous vous donnons, considérez au moins qu'il vaut mieux laisser passer ce temps d'hiver, et qu'à l'arrivée du printemps, vous aurez une saison plus favorable pour accomplir votre dessein. » Elles accédèrent à ce prudent conseil, et l'été suivant, Chrodielde partit, confiant les autres religieuses à sa cousine, et alla trouver le roi Gontran. Celui-ci la reçut, l'honora de présents, et elle revint à Tours, laissant dans le monastère d'Autun Constantine, fille de Burgolin, pour y attendre les évêques à qui le roi avait donné ordre de venir examiner ses différends avec l'abbesse. Cependant, avant qu'elle revînt d'auprès du roi, plusieurs de ses religieuses, circonvenues de divers côtés, étaient entrées dans les liens du mariage. Comme Chrodielde et sa cousine attendaient

l'arrivée des évêques, ne les voyant pas venir, elles retournèrent à Poitiers et cherchèrent un asile dans la basilique de Saint-Hilaire, où elles rassemblèrent autour d'elles des voleurs, des meurtriers, des adultères et des criminels de toute sorte, se préparant au combat et disant : « Nous sommes reines et ne rentrerons pas dans notre monastère que l'abbesse n'en soit chassée. »

Il y avait dans ce monastère une recluse qui, peu d'années auparavant s'étant glissée du haut de la muraille, avait été se réfugier dans la basilique de Saint-Hilaire, proférant contre l'abbesse beaucoup d'accusations que nous reconnûmes être fausses; mais ensuite, remontée dans le monastère avec des cordes par l'endroit même où elle s'était échappée, elle demanda à être renfermée dans une cellule secrète, disant : « Pour avoir grandement péché contre Dieu et contre madame Radegonde (laquelle vivait encore en ce temps-là), je veux me séparer tout à fait de la société de cette congrégation et faire pénitence de l'oubli de mes devoirs. Je sais que le Seigneur est plein de miséricorde et remet les péchés à ceux qui les confessent. » Elle entra dans la cellule; mais lorsque, dans la suite, ce scandale se fut élevé et que Chrodielde fut revenue de voir le roi Gontran, cette recluse, ayant brisé pendant la nuit la porte de sa cellule, sortit du monastère et alla rejoindre Chrodielde, proférant, comme la première fois, de grandes accusations contre l'abbesse.

XLI.—Pendant ces désordres, Gondégésile, évêque de Bordeaux, s'étant adjoint Nicaise, évêque d'Angou-

lême, Saffarius, évêque de Périgueux, et Mérovée, évêque de Poitiers, se rendit avec eux, comme métropolitain du diocèse, à la basilique de Saint-Hilaire, admonestant ces filles et tâchant de les faire rentrer dans leur monastère; mais elles s'y refusèrent obstinément, et l'évêque de Bordeaux, ainsi que les autres, ayant prononcé contre elles l'excommunication, comme le prescrivait l'épître ci-dessus rapportée, cette troupe brutale, dont nous avons parlé, se souleva, et le clergé fut tellement maltraité de coups, dans la basilique même de Saint-Hilaire, que les évêques, jetés sur le pavé, eurent grand'peine à se relever, et que les diacres et les autres clercs se jetèrent hors de la basilique tout sanglants et la tête brisée. Le diable, je crois, s'en mêlant, ils furent tellement aveuglés de frayeur, qu'en sortant du lieu saint, tous, sans se dire adieu, s'enfuirent à pied par tous les chemins. Didier, diacre de Syagrius, évêque d'Autun, qui s'était trouvé dans ce désordre, se jeta dans le Clain, à l'endroit où il atteignit le bord, sans s'arrêter à chercher le gué, et mettant son cheval à la nage, passa ainsi de l'autre côté. Après cela, Chrodielde choisit des chargés d'affaires, envahit les villas et tout ce qu'elle put saisir des domaines des religieuses, et força par les coups et les mauvais traitements toutes celles qu'elle put arracher du monastère à la suivre, menaçant même, si elle pouvait entrer, de jeter l'abbesse du haut des murs.

Quand le roi Childebert eut connaissance de ces désordres, il enjoignit sur-le-champ au comte Maccon

de les réprimer. Gondégésile, après avoir , de concert avec les autres évêques , séparé ces religieuses de la communion, écrivit, en son nom et au nom de ses confrères présents, aux évêques alors assemblés près du roi Gontran, et en reçut cette réponse :

COPIE DU RESCRIPT.

« A nos seigneurs Gondégésile, Nicaise et Saffarius,
« très - dignes possesseurs de leurs sièges apostoliques,
« Æthérius, Syagrius, Aunachaire, Hésychius, Agri-
« cola, Urbic, Félix, Véran, un autre Félix et Bertrand,
« évêques.

« Nous avons reçu les lettres de vos Béatitudes, et
« autant nous nous sommes réjouis d'y apprendre que
« vous vous trouvez en bonne santé, autant nous avons
« été saisis de tristesse, en apprenant de vous les injures
« que vous avez souffertes, et de quelle manière la règle
« a été transgressée, et toute révérence pour la religion
« mise en oubli. Vous nous avez fait connaître que des
« religieuses sorties, à l'instigation du diable, du mona-
« stère fondé par Radegonde, de vertueuse mémoire,
« n'avaient voulu écouter aucune de vos admonitions,
« ni rentrer dans l'enceinte du monastère d'où elles
« étaient sorties, et qu'elles s'étaient rendues coupables
« envers vous et les vôtres en vous maltraitant dans
« la basilique de monseigneur Hilaire, pour lequel
« motif vous avez cru devoir les priver des bienfaits de
« la communion et avez voulu recevoir sur cela les
« avis de notre médiocrité. Nous reconnaissons que

« vous avez très-bien consulté les saints canons, et que
 « la règle ordonne pleinement que ceux qui seront
 « pris en de tels excès doivent non-seulement encourir
 « l'excommunication, mais être contraints de satisfaire
 « par la pénitence. Ainsi donc, ajoutant, au respect que
 « nous vous portons les sentiments d'une très-ardente
 « dilection, nous nous déclarons d'accord avec vous
 « dans les choses que vous avez décidées, jusqu'à ce
 « que, réunis en un concile synodal au commencement
 « de novembre, nous délibérions ensemble sur la ma-
 « nière de mettre un frein à de telles témérités, afin
 « que dorénavant aucun n'ose se permettre de sembla-
 « bles insolences. Cependant, comme nous voyons le
 « seigneur apôtre Paul nous avertir sans cesse, dans
 « ses écrits, de corriger *à temps et à contre-temps*¹ les
 « transgressions par des prédications continuelles, et
 « parce qu'il assure *que la piété est utile à tous*², nous
 « vous engageons à implorer par des oraisons assidues
 « la miséricorde du Seigneur, afin qu'il daigne enflam-
 « mer ces pécheresses de l'esprit de componction,
 « qu'elles satisfassent dignement par la pénitence aux
 « délits dans lesquels elles sont tombées, et que par vos
 « prédications, ces âmes en quelque sorte perdues re-
 « tournent dans leur monastère, afin que Celui qui
 « rapporta sur ses épaules à la bergerie une de ses
 « brebis égarée daigne se réjouir de leur retour, comme
 « de l'acquisition d'un troupeau; et nous vous deman-

¹ II^e Épître de saint Paul à Timothée, chap. iv, v. 2.

² Ire Épître de saint Paul à Timothée, chap. iv, v. 8.

« dons spécialement de nous accorder continuellement,
 « comme nous l'espérons, le secours de votre interces-
 « sion. Et en particulier, moi, votre Æthérius, pécheur,
 « je me permets de vous saluer; moi, votre client Hé-
 « sychius, j'ose vous saluer avec respect; moi, qui vous
 « chéris, Syagrius, je vous salue avec respect; moi,
 « votre respectueux serviteur, Urbic, pécheur, je vous
 « salue; moi, l'évêque Véran, plein de vénération pour
 « vous, je vous salue avec respect; moi, votre serviteur
 « Félix, je me permettrai de vous saluer; moi, votre
 « très-humble et plein d'affection Félix, j'ose vous
 « saluer; moi, votre très-humble et obéissant, l'évêque
 « Bertrand, je me permets de vous saluer. »

XLII.—L'abbesse lut tout haut la lettre adressée par la bienheureuse Radegonde aux évêques de son temps, et en envoya des copies aux évêques des villes voisines; voici une de ces copies :

COPIE DE LA LETTRE.

« A mes saints seigneurs et très-dignes possesseurs
 « du siège apostolique, mes pères en Jésus-Christ, tous
 « les évêques, Radegonde, pécheresse.

« Les efforts pour réaliser un projet louable doivent,
 « dès leur début, obtenir un bon résultat, lorsque la
 « connaissance en est portée aux oreilles des pères, mé-
 « decins et pasteurs, à la sagesse desquels elles ont été
 « commises, afin qu'ils y interviennent autant qu'ils le
 « peuvent par la participation de leur charité, les con-
 « seils de leur autorité et le secours de leurs oraisons.

« Comme autrefois délivrée des chaînes de la vie sécu-
« lière par les inspirations de la Providence et de la
« miséricorde divine, j'ai passé volontairement, par
« l'inspiration du Christ, à la règle religieuse, m'appli-
« quant de toutes les forces de mon esprit à me rendre
« utile aux autres, afin que par la volonté de Dieu mes
« désirs fussent effectués à leur avantage, j'ai élevé et
« arrangé, par l'institution et les bienfaits du très-excel-
« lent seigneur le roi Clotaire, le monastère de filles de
« la ville de Poitiers, et l'ai doté de tout ce que m'avait
« accordé la munificence royale. J'ai imposé à cette
« congrégation, que j'avais rassemblée avec l'aide du
« Christ, la règle sous laquelle vécut sainte Césarie, règle
« recueillie comme il convenait, de l'institution des
« saints Pères, par les soins du bienheureux Césaire,
« évêque d'Arles, et par le consentement des bienheu-
« reux évêques, tant de cette ville que des autres ; et du
« choix de notre congrégation, j'ai institué abbesse ma-
« dame et sœur Agnès, que j'avais instruite et élevée
« comme ma fille dès son plus jeune âge, et je me suis
« soumise désormais à lui obéir après Dieu, confor-
« mément à la règle. Et, d'après l'observation des for-
« mes apostoliques, moi et mes sœurs avons remis entre
« ses mains, par des chartes, tout ce que nous possé-
« dions en ce monde, sans rien conserver pour nous,
« en entrant dans le monastère, de crainte du sort
« d'Ananie et de Saphire. Mais comme la durée et le
« terme de la vie de l'homme sont des choses incer-
« taines, comme le monde court à sa fin, et que plu-

« sieurs s'empresment davantage à servir leurs volontés
« que les volontés divines, conduite par le zèle de Dieu,
« j'offre en ce papier mes prières à ceux de vous qui,
« par la volonté du Christ, me survivront dans leur
« apostolat ; et, par cette épître, ne le pouvant moi-
« même, je me prosterne à vos pieds que j'embrasse, et
« au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et du
« jour redoutable du jugement, afin que, lorsque vous y
« serez présentés, il ne s'élève pas contre vous comme
« un tyran, mais vous couronne ainsi qu'un roi légi-
« time, je vous conjure que si, après ma mort, ce que je
« ne crois pas qu'il arrive, quelque personne, soit l'évê-
« que du lieu, soit un délégué de l'autorité du prince,
« ou quelque autre que ce fût, tentait de porter le trou-
« ble dans la congrégation par des suggestions malveil-
« lantes ou par des procédés judiciaires, voulant violer
« la règle ou instituer une autre abbesse que ma sœur
« Agnès, consacrée par la bénédiction du bienheureux
« Germain, en présence de ses confrères ; ou s'il s'éle-
« vait dans la communauté même des murmures, pour
« obtenir quelque changement, ce qui ne saurait arri-
« ver ; ou bien si une personne quelconque, ou le pon-
« tife du lieu, prétendait prendre sur le monastère et
« sur ses affaires plus d'autorité que n'en auraient eu
« durant ma vie les évêques, ses prédécesseurs, ni
« aucune autre personne ; si l'on voulait établir quelque
« nouveau privilège, ou si quelqu'un contre la règle
« tentait d'enlever au monastère quelque une des choses
« qui m'ont été conférées par mon très-excellent sei-

« gneur Clotaire, ou mes très-excellents seigneurs les
 « rois, sès fils, et dont, avec la permission du très-ex-
 « cellent seigneur Clotaire, consignée en ses préceptes,
 « j'ai transféré la propriété au monastère, préceptes dont
 « j'ai obtenu la confirmation par l'autorité des très-ex-
 « cellents seigneurs rois Caribert, Gontran, Chilpéric et
 « Sighebert, qui me l'ont accordée sous serment et sous
 « leur signature ; ou si quelque prince ou pontife, ou
 « puissance quelconque, ou quelqu'une des sœurs, ou
 « quelque personne que ce soit, osait vouloir envahir par
 « un désir sacrilège, réclamer et reprendre comme sa
 « propriété quelqu'une des choses que d'autres ont don-
 « nées au monastère, pour le salut de leur âme, ou que
 « les sœurs lui ont concédées sur leurs propres biens, au
 « nom de mes prières et de la volonté du Christ, je de-
 « mande à votre sainteté et à celle de vos successeurs
 « d'intervenir après Dieu dans cette occasion, et de pri-
 « ver de votre faveur les spoliateurs et ravisseurs des
 « pauvres, afin que, grâce à votre protection, personne
 « ne puisse parvenir à altérer notre règle, ni envahir
 « les biens du monastère. Je vous conjure aussi, lorsque
 « Dieu voudra retirer de ce monde notre susdite dame et
 « sœur Agnès, que notre congrégation élise à sa place
 « une abbesse, agréable à Dieu et à nos sœurs, gardant
 « notre règle et ne se relâchant en rien du but de sain-
 « teté que nous nous sommes proposé ; car elle ne doit
 « être changée jamais, ni par sa volonté, ni par la vo-
 « lonté de personne. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, quel-
 « qu'un voulait, contre l'ordre de Dieu et l'autorité des

« rois, changer quelque chose aux susdites conditions
« dont l'accomplissement vous est demandé avec suppli-
« cation en présence de Dieu et de ses Saints, si on vou-
« lait enlever au monastère quelque personne ou quelque
« propriété; ou si on tourmentait d'une manière quel-
« conque notre susdite sœur l'abbesse Agnès, que ce cou-
« pable encoure le jugement de Dieu, de la sainte croix
« et de la bienheureuse Marie, et que les bienheureux
« confesseurs Hilaire et Martin, auxquels, après Dieu, j'ai
« remis la défense de mes sœurs, se chargent de poursui-
« vre le coupable et de plaider contre lui. Vous aussi,
« bienheureux pontife ainsi que vos successeurs, dont
« j'invoque avec instance le patronage dans la cause de
« Dieu, si, ce qu'à Dieu ne plaise, il se trouvait quel-
« qu'un qui tentât de machiner quelque chose contre ce
« monastère, ne craignez pas, pour repousser et combat-
« tre l'ennemi de Dieu, de vous rendre vers le roi qui
« régnera alors sur ce lieu et sur la cité de Poitiers pour
« y connaître des choses qui vous sont recommandées
« devant Dieu, et faire exécuter la justice contre les au-
« teurs et défenseurs de l'injustice, afin qu'un roi catho-
« lique nésouffre pas que de son temps une telle indignité
« puisse avoir lieu, et ne laisse point détruire ce qui a été
« établi par la volonté de Dieu, la mienne et celle des rois
« eux-mêmes. Je conjure aussi les princes que Dieu
« voudra laisser, après ma mort, à la tête des peuples,
« et au nom de ce roi dont le règne n'aura pas de fin, par
« la volonté duquel s'affermissent les royaumes, et qui
« leur a donné la vie et la royauté; je les supplie d'ordon-

« ner que le monastère que j'ai voulu construire par la
« permission et les secours des seigneurs rois, leurs pères
« ou aïeux, que j'ai soumis à la règle et doté, soit gou-
« verné, sous leur protection et sous leurs ordres, d'accord
« avec l'abbesse Agnès, et qu'il ne soit permis à personne
« d'inquiéter ni de tourmenter la susdite abbesse, ou
« autre personne de notre monastère, ni de rien ôter ou
« changer de ce qui appartient à ce monastère; mais
« plutôt, pour l'amour de Dieu, je les supplie devant le
« Rédempteur des nations de le défendre et de le proté-
« ger, comme je leur recommande, d'accord avec nos
« seigneurs les évêques, afin qu'ils vivent dans le roya-
« me éternel, en société avec le défenseur des pauvres
« et l'époux des vierges, en l'honneur duquel il auront
« protégé les servantes de Dieu. Je vous le demande
« aussi, très-saints pontifes et très-excellents seigneurs
« rois, et vous tous peuples chrétiens, je vous en con-
« jure par la foi catholique dans laquelle vous avez été
« baptisés, et par les églises que vous avez sous votre
« garde; lorsque Dieu voudra me séparer de la lumière
« de ce monde, que mon corps soit enseveli dans la ba-
« silique que nous avons commencé à élever en l'hon-
« neur de sainte Marie, mère du Seigneur, et dans laquelle
« reposent déjà plusieurs de nos sœurs; je le demande,
« qu'elle soit achevée ou non. Que si quelqu'un voulait
« ou tentait d'en agir autrement, que, par l'intercession
« de la croix du Christ et de la bienheureuse Marie, il
« encoure la vengeance divine, et que, par votre inter-
« vention, j'obtienne un coin pour être ensevelie dans

« cette basilique près de mes sœurs de la congrégation,
« et je demande avec larmes que cette supplication, que
« j'ai souscrite de ma propre main, soit conservée dans
« les archives de la cathédrale, afin que si la nécessité
« exigeait que ma sœur l'abbesse Agnès ou la congré-
« gation vous demandassent secours contre des mé-
« chants, par les soins de votre sollicitude pastorale,
« vous leur accordassiez les pieuses consolations de votre
« miséricorde, et qu'elles ne se disent pas abandonnées
« de moi qui, avec l'aide de Dieu, leur ai préparé votre
« bienveillance. Je vous remets toutes ces choses devant
« les yeux, par Celui qui, du haut de sa glorieuse croix,
« recommanda la Vierge sa mère au bienheureux apôtre
« Jean, afin que, comme il accomplit cet ordre de Dieu,
« ainsi soit accompli par vous, mes seigneurs pères de
« l'Église et hommes apostoliques, ce que moi, humble
« et indigne, je vous recommande ici. En sorte que,
« conservant dignement le dépôt qui vous a été confié,
« vous participiez au mérite de celui dont vous accom-
« plissez le mandat apostolique et reproduisiez digne-
« ment son exemple. »

XLIII.—L'évêque Mérovée, sachant que ces religieuses avaient fait de lui beaucoup de plaintes, envoya à l'évêque Gondégisile et aux évêques ses suffragants Porcaire, abbé de la basilique de Saint-Hilaire, pour qu'ils lui permissent, quand il aurait donné la communion à ces filles, de venir vers eux et de soumettre sa conduite à leur seigneur; mais il ne put faire accueillir sa demande. Le roi Childebart, continuellement importuné par les

deux parties, c'est-à-dire par le monastère et par ces religieuses, envoya le prêtre Teuthaire pour terminer les querelles qui régnaient entre elles. Celui-ci fit venir Chrodielde et les autres filles, qui lui dirent : « Nous ne venons pas, parce que nous sommes interdites de la communion. Si nous obtenons d'être réconciliées, nous nous empresserons de comparaître. » Lui, apprenant leur réponse, alla trouver les évêques, s'entretint avec eux de cette affaire, mais ne put en aucune façon obtenir qu'on les admît à la communion, et s'en retourna ainsi à Poitiers. Toutes ces filles étaient dispersées, les unes chez leurs parents, les autres dans leur propre maison ; plusieurs étaient retournées dans les monastères qu'elles avaient habités d'abord, parce que, n'ayant pas de bois, elles ne pouvaient à cause de la rigueur de l'hiver demeurer ensemble ; il n'en resta qu'un petit nombre avec Chrodielde et Basine, et il y avait entre elles de grandes discordes, chacune voulant commander.

XLIV.—En cette année, il y eut, après les fêtes de Pâques, une si terrible pluie accompagnée de grêle que, dans l'espace de deux ou trois heures, on vit à travers les plus petites vallées courir d'énormes torrents. Les arbres fleurirent en automne et donnèrent des fruits pareils à ceux qu'on avait déjà recueillis ; des roses parurent au neuvième mois. Les rivières grossirent outre mesure, et en telle sorte qu'elles couvrirent des endroits où les eaux n'étaient jamais arrivées et causèrent de grands dommages aux champs ensemencés.

LIVRE X

SOMMAIRE DU LIVRE X.

- I.** Grégoire, pape de Rome; son discours au peuple.—**II.** Retour de Grippon, ambassadeur auprès de l'empereur Maurice.—**III.** L'armée du roi Childebert entre en Italie.—**IV.** L'empereur Maurice envoie dans les Gaules les meurtriers des ambassadeurs.—**V.** Cuppa fait irruption dans la Touraine.—**VI.** Les prisonniers d'Auvergne.—**VII.** Le roi Childebert exempte d'impôts le clergé de la même ville.—**VIII.** Eulalius et Tétradie, sa femme.—**IX.** Armée du roi Gontran envoyée en Bretagne.—**X.** Meurtre de Chundon, chambellan de Gontran.—**XI.** Maladie de Clotaire le Jeune.—**XII.** Méchanceté de Berthegonde.—**XIII.** Discussion sur la résurrection.—**XIV.** Mort du diacre Théodulf.—**XV.** Troubles dans le monastère de Poitiers.—**XVI.** Condamnation portée contre Chrodield et Basine; texte de cette condamnation.—**XVII.** Chrodield et Basine sont excommuniées.—**XVIII.** Meurtres envoyés contre le roi Childebert.—**XIX.** Expulsion de l'évêque de Reims, Ægidius.—**XX.** Basine et Chrodield sont réconciliées dans un synode.—**XXI.** Mort des fils de Waddon.—**XXII.** Mort du Saxon Childéric.—**XXIII.** Prodiges; incertitude sur l'époque de la fête pascale.—**XXIV.** Destruction de la ville d'Antioche.—**XXV.** Meurtre d'un homme qui se donnait pour le Christ.—**XXVI.** Mort des évêques Ragnemode et Sulpice.—**XXVII.** Personnes tuées par ordre de Frédégonde.—**XXVIII.** Baptême de son fils Clotaire.—**XXIX.** Conversion, miracles et mort d'Yrieix (Arédius), abbé de Saint-Yrieix en Limousin.—**XXX.** De la température de l'année et de la fête du dimanche.—**XXXI.** Récapitulation des évêques de Tours.

LIVRE DIXIÈME

I.—La quinzième année du roi Childebert ¹, notre diacre revenant de la ville de Rome avec des reliques de saints, rapporta qu'au neuvième mois de l'année précédente, le fleuve le Tibre avait couvert la ville de Rome d'une telle inondation que les édifices antiques en avaient été renversés et les greniers de l'Église emportés; on y perdit plusieurs milliers de mesures de grain. Il arriva aussi qu'une multitude de serpents et un dragon semblable à une grosse solive descendirent à la mer entraînés par les eaux du fleuve; mais ces animaux, étouffés dans les flots orageux de la mer salée, furent rejetés sur le rivage. Aussitôt après survint une épidémie appelée maladie des aïnes ². Elle arriva vers le milieu du onzième mois, et selon ce qu'on lit dans le prophète Ézéchiël : *Commencez par mon sanctuaire* ³, elle frappa d'abord le pape Pélage, qui en

¹ En 590.

² *Lues inguinaria*. Espèce de maladie contagieuse qui n'est nulle part définie, mais qu'on peut regarder comme une des nombreuses sortes de peste si souvent confondues sous le même nom.

³ Ézéchiël, chap. ix v. 6.

mourut presque aussitôt. Après sa mort, la maladie causa de grands ravages parmi les habitants ; et comme l'Église de Dieu ne pouvait demeurer sans chef, tout le peuple élit le diacre Grégoire ¹. Sorti d'une des premières familles de sénateurs, il s'était voué à Dieu depuis son adolescence. Il avait de son propre bien construit six monastères en Sicile ; il en institua un septième dans les murs de Rome, leur donna à tous les terres nécessaires pour subvenir aux aliments quotidiens de la communauté, et vendit le reste avec le mobilier de sa maison pour le partager aux pauvres. Cet homme, qui avait coutume de marcher par la ville couvert de vêtements de soie et brillant de pierres précieuses, revêtant un humble habit, se consacra au service des autels du Seigneur, et fut appelé par le pape pour le seconder en qualité de septième lévite. Il usait d'une telle abstinence dans sa nourriture, était si vigilant à l'oraison, si sévère dans ses jeûnes, qu'à peine son estomac affaibli pouvait-il supporter tant de privations. Il était si instruit dans les sciences de la grammaire, de la dialectique et de la rhétorique, que dans la ville il n'y avait personne qu'on crût pouvoir l'égaliser. Il fit tous ses efforts pour éviter cet honneur, de peur de retomber, par l'acquisition d'une telle dignité, dans les vanités du siècle, qu'il avait rejetées. Il écrivit donc à l'empereur Maurice, dont il avait tenu le fils sur les fonts sacrés, le conjurant avec insis-

¹ Grégoire I^{er}, dit le Grand, qui occupa le trône pontifical du septembre 590 au 12 mars 604.

tance de ne point accorder au peuple son consentement pour l'élever aux honneurs de ce rang ; mais Germain, préfet de la ville de Rome, intercepta le message de Grégoire, ouvrit les lettres, et envoya à l'empereur l'acte de la nomination faite par le peuple. Maurice qui aimait le diacre, rendant grâces à Dieu de cette occasion de l'élever en dignité, ordonna de l'introniser. Comme on tardait à le consacrer et que la contagion continuait à sévir parmi le peuple, il s'adressa en ces termes à la multitude pour l'exhorter à la pénitence.

DISCOURS DE GRÉGOIRE AU PEUPLE.

« Nous devons, mes très-chers frères, redouter les
 « fléaux de Dieu quand ils nous menacent, et les suppor-
 « ter quand ils sont arrivés. Que nos maux nous ouvrent
 « la voie de la conversion, et que la peine que nous
 « souffrons amollisse la dureté de nos cœurs ; car, comme
 « l'a prédit le prophète, *l'épée va les percer jusqu'au*
 « *fond du cœur*¹. Voilà que tout ce peuple est frappé de
 « l'épée de la colère céleste, qui abat d'un coup subit, les
 « uns après les autres, nos concitoyens. La mort n'est
 « point précédée de la maladie, mais devance, comme
 « vous le voyez, les langueurs du mal. Celui qui est frappé
 « est enlevé avant d'avoir pu se livrer aux gémissements
 « de la pénitence. Pensez donc de quelle manière ils sont
 « forcés de se présenter devant le juge, sans avoir eu le
 « temps de pleurer leurs actions. Ils ne sont point ravis un

¹ Jérémie, chap. iv, v. 9, 10.

« à un, mais tous tombent à la fois. Les maisons demeurent vides, les parents assistent aux obsèques de leurs enfants, et leur mort est précédée de celle de leurs héritiers. Que chacun de nous se réfugie donc dans les lamentations de la pénitence, pendant qu'il nous reste encore le temps de pleurer avant d'être frappés. Rappelez-vous devant les yeux de notre esprit toutes les erreurs dont nous nous sommes rendus coupables, et expions, par nos larmes, nos actions criminelles. *Prévenons, par notre confession, la présence du juge*¹, et, selon l'avertissement du prophète, *élevons au ciel nos cœurs avec nos mains*², car c'est porter vers Dieu nos cœurs avec nos mains que d'élever l'ardeur de nos prières aux mérites d'une bonne action. Certes, il rend la confiance à nos frayeurs, celui qui nous a crié par son prophète : *Je ne veux point la mort de l'impie, mais je veux qu'il vive et se convertisse*³. Que personne donc ne désespère à cause de la grandeur de ses iniquités : il a suffi de trois jours de pénitence pour laver les crimes invétérés des Ninivites, et, par la sentence même de sa mort, le larron converti a obtenu les récompenses de la vie. Changeons donc notre cœur, et osons nous croire déjà en possession de ce que nous demandons; le juge est plus promptement fléchi par les prières, lorsque celui qui le supplie est corrigé de sa perversité. Repoussons, par l'insistance de nos pleurs, ce glaive de colère

¹ Psaume xciv, 2.—Ézéchiel, xxxiii, 11.

² Jérémie, Lament., chap. III, v.

³ Ézéchiel, chap. xxxiii, v. 11.

« suspendu sur nos têtes. L'insistance, fâcheuse d'ordi-
 « naire aux hommes, est agréable au juge de vérité, car
 « le Dieu clément et miséricordieux veut que nos prières
 « lui arrachent son pardon, et ne consent jamais à s'ir-
 « riter contre nous autant que nous le méritons; c'est
 « lui qui a dit, par la bouche du psalmiste : *Invoquez-moi*
 « *aux jours de l'affliction, et je vous en délivrerai, et vous*
 « *aurez lieu de m'honorer*¹. En nous avertissant de l'in-
 « voquer, il se rend à lui-même témoignage qu'il désire
 « faire miséricorde à ceux qui l'invoquent. Ainsi donc,
 « mes très-chers frères, le cœur contrit, amendés dans
 « nos œuvres, dévoués aux larmes, venons au point du
 « jour de la quatrième férie², pour célébrer les sept li-
 « tanies dans l'ordre que je vais vous indiquer, afin que
 « le juge soit forcé de s'arrêter avant de punir nos
 « fautes, et qu'il épargne même la condamnation à ceux
 « dont la sentence est déjà prononcée. Que le clergé donc
 « sorte en procession, avec les prêtres de la sixième ré-
 « gion, de l'église des saints martyrs Côme et Damien;
 « que tous les abbés et leurs religieux sortent, avec les
 « prêtres de la quatrième région, de l'église des saints
 « martyrs Gervais et Protais; que toutes les abbesses,
 « avec leurs congrégations, sortent de l'église des saints
 « martyrs Marcelin et Pierre, avec les prêtres de la pre-
 « mière région; que tous les enfants sortent de l'église
 « des saints martyrs Jean et Paul, avec les prêtres de la

¹ *Psautne, x, v. 16.*

² Les jours de la semaine formaient sept fêtes commençant au dimanche; la quatrième répond donc au mercredi.

« deuxième région ; que tous les laïques sortent de
« l'église du premier martyr saint Étienne, avec les
« prêtres de la septième région ; que toutes les femmes
« veuves sortent de l'église de sainte Euphémie avec
« les prêtres de la cinquième région ; et toutes les
« femmes mariées de l'église du saint martyr Clément,
« avec les prêtres de la troisième région ; afin que,
« venant avec prières et avec larmes de ces différentes
« églises, nous nous réunissions à la basilique de la
« bienheureuse Marie, toujours Vierge, mère de Jésus-
« Christ, notre Seigneur Dieu ; et que là, suppliant
« longtemps le Seigneur avec des pleurs et des gémis-
« sements, nous parvenions à obtenir le pardon de nos
« péchés. »

Ayant ainsi parlé, il rassembla les différents clergés, et ordonna de chanter des psaumes pendant trois jours, et d'implorer la miséricorde du Seigneur. Toutes les trois heures, des chœurs, chantant les psaumes, venaient à l'église, criant par les rues de la ville : *Kyrie eleïson*. Notre diacre, qui était présent, assure que ; tandis que le peuple élevait ainsi vers le Seigneur une voix suppliante, quatre-vingts personnes tombèrent dans l'espace d'une heure et rendirent l'esprit. Cependant l'évêque ne cessa pas de prêcher le peuple pour l'engager à continuer ses oraisons. Grégoire était encore dans le diaconat, lorsque notre diacre reçut de lui les saintes reliques ; il cherchait à se dérober par la fuite à sa dignité, quand il fut pris, entraîné, et conduit à la basilique de l'apôtre saint Pierre, où il reçut la consé-

cratation pontificale et fut sacré pape de la ville de Rome. Notre diacre ne voulut partir qu'après la consécration du pontife, et revint pour assister aux cérémonies du sacre.

II.—Grippon, revenant de sa mission auprès de l'empereur Maurice, raconta que, l'année précédente, monté sur un navire, il était arrivé avec ses compagnons à un port d'Afrique, et s'était rendu à Carthage-la-Grande. Tandis qu'ils y étaient, attendant du préfet de la ville l'ordre de se rendre devant l'empereur, un des serviteurs d'Évance déroba un joyau de la main d'un marchand, et l'emporta dans son logis. Le maître de l'objet poursuivit le ravisseur, le pressant de le lui rendre ; mais celui-ci refusa. Cette querelle s'échauffa de plus en plus ; et un jour le marchand, ayant trouvé le serviteur dans la rue, le prit par son vêtement, et se mit à le retenir en disant : « Je ne te lâcherai pas jusqu'à ce que tu m'aies restitué ce que tu m'as dérobé ; » l'autre, s'efforçant de s'échapper des mains de cet homme, ne craignit pas de tirer son épée et de le tuer ; puis il revint aussitôt au logis sans dire à ses compagnons ce qui s'était passé. Les envoyés étaient Bodégésile, fils de Mummolène, de Soissons ; Évance, fils de Dynamius, d'Arles, et Grippon, Franc de naissance. Ils venaient de se lever de table pour se reposer, et s'étaient livrés au sommeil. Lorsqu'on fut venu annoncer aux principaux de la ville l'action de ce serviteur, ils rassemblèrent dès soldats, et, environnés de tout le peuple en armes, se rendirent au logis des

envoyés. Ceux-ci, éveillés en sursaut, demeurèrent saisis de surprise à la vue de ce qui se passait. Le chef du rassemblement leur criait : « Déposez vos armes, et sortez pour venir à nous, que nous sachions paisiblement comment a été commis le meurtre. » Les envoyés saisis de crainte, et ignorant encore ce qui était arrivé, demandèrent qu'on leur prêtât serment qu'ils pouvaient sortir en sûreté sans leurs armes. Les autres jurèrent ; mais la colère ne leur permit pas de tenir leur parole ; et à peine Bodégésile fut-il sorti qu'ils le frappèrent de leurs épées, ainsi qu'Évance : tous deux tombèrent devant la porte du logis. Alors Grippon et les serviteurs qui étaient avec lui, prenant leurs armes, marchèrent vers les gens de la ville en disant : « Nous ignorons ce qui s'est passé, et voilà que mes compagnons de voyage, qui avaient été envoyés vers l'empereur, ont été abattus par le glaive. Dieu jugera notre injure et vengera la mort de ceux qui sont tombés sous vos coups, car vous les avez tués lorsque nous venions en paix, et sans vous faire de mal ; et il n'y aura plus de paix entre nos rois et votre empereur, car nous sommes venus pour une mission pacifique, et pour apporter secours à la république. Je prends Dieu à témoin aujourd'hui que c'est votre crime qui est la cause que la paix promise entre les princes ne sera pas gardée. » Grippon ayant ainsi parlé et dit plusieurs autres choses semblables, la troupe armée des Carthaginois se dissipa, et chacun retourna chez soi. Le préfet vint trouver Grippon et s'efforça d'apaiser son esprit,

en lui donnant les moyens de se rendre vers l'empereur. Là, après avoir rendu compte de sa mission, Grippon fit connaître la mort de ses compagnons. L'empereur s'en montra extrêmement affligé, et promit de la venger, conformément au jugement que prononcerait le roi Childebert; ensuite, après avoir reçu des présents de l'empereur, Grippon revint en paix.

III.—Dès que le roi Childebert eut entendu le récit de son ambassadeur, il ordonna de faire marcher une armée en Italie, et envoya vingt ducs faire la guerre à la nation des Lombards. Je n'ai pas cru nécessaire d'insérer ici la suite de leurs noms. Le duc Audovald, de concert avec Winttrion, fit marcher les gens de la Champagne. En arrivant à la ville de Metz, qui était sur sa route, il commit tant de pillages, tant de meurtres et maltraita les habitants de telle sorte qu'on aurait dit qu'il amenait l'ennemi dans son propre pays. Les autres ducs en firent autant avec leurs troupes, et désolèrent ainsi leur pays même et ses habitants, avant de remporter aucune victoire sur les ennemis. Lorsqu'ils arrivèrent sur les confins de l'Italie, Audovald prit sur la droite avec six ducs, s'approcha de Milan, et plaça son camp dans la campagne environnante; mais Olon, un de ces ducs, s'étant approché imprudemment de Bellinzone, château dépendant de cette ville et situé dans les champs¹, Canini fut frappé d'un trait à la paupière, et tomba mort. Ceux qui étaient sortis du camp pour butiner et tâcher de se procurer

¹ Voir la *Géographie* (Noms de lieux étrangers à la Gaule).

des vivres furent, en divers lieux, attaqués et tués par les Lombards. Il y avait dans le territoire de la ville de Milan un lac appelé *Corèse*¹, d'où sort une rivière peu considérable, mais profonde ; les Francs avaient appris que les Lombards étaient campés sur le bord de ce lac ; comme ils s'en approchaient, avant qu'ils passassent la rivière dont nous avons parlé, un des Lombards couvert de son casque et de sa cuirasse, debout sur le rivage et la lance à la main, éleva la voix vers l'armée ennemie, s'écriant : « C'est aujourd'hui qu'on verra à qui Dieu veut accorder la victoire. » D'où il y a lieu de croire que c'était le présage auquel les Lombards voulaient se fier : quelques hommes passant la rivière combattirent ce guerrier et le tuèrent ; alors toute l'armée des Lombards prit la fuite. Les Francs ayant passé la rivière ne trouvèrent plus d'ennemis devant eux et purent reconnaître la place de leur camp, et le lieu où ils avaient fait des feux et placé des tentes ; puis ils retournèrent à leur camp sans avoir fait un seul prisonnier. Il leur vint en ce lieu des envoyés de l'empereur pour leur annoncer qu'une armée marchait à leur secours. « Elle arrivera, dirent-ils, dans trois jours ; vous reconnaîtrez sa venue à ce signal : quand vous verrez ce village situé sur la montagne embrasé par les flammes, et que la fumée de l'incendie s'élèvera jusqu'au ciel, sachez que nous arrivons avec l'armée qui vous est promise. » Ils attendirent, comme il avait été convenu, pendant six jours, et ne virent personne.

¹ Voir la *Géographie* (Noms de lieux étrangers à la Gaule).

Cédin, avec treize ducs, entra par la gauche en Italie, y prit cinq châteaux et exigea le serment des habitants. La dysenterie ravageait déjà cruellement son armée, parce que l'air du pays était contraire à ses gens qui n'y étaient pas accoutumés, et il en mourut un grand nombre. Mais le vent s'étant élevé et la pluie étant survenue, l'air commença à se rafraîchir un peu et apporta du soulagement à la maladie. Que dirai-je de plus ? Ils parcoururent l'Italie pendant plus de trois mois sans y rien gagner et sans pouvoir nuire à leurs ennemis qui se renfermaient dans des lieux très-forts. Ils ne purent non plus prendre le roi qui s'était mis en sûreté dans les murs de Pavie, et n'eurent aucun moyen d'en tirer vengeance. L'armée malade, comme nous l'avons dit, à cause de l'insalubrité de l'air, et exténuée par la famine, se prépara à retourner dans son pays, soumettant à la puissance du roi les lieux qu'avait possédés son père, où l'on fit prêter serment, et d'où l'on emmena des captifs et du butin. En s'en retournant, les Francs furent tellement tourmentés par la faim qu'avant de revenir aux lieux de leur naissance, ils vendirent leurs armes et leurs vêtements, pour acheter des vivres. Aptachaire ¹, roi des Lombards, envoya des ambassadeurs au roi Gontran, chargés de lui dire ces paroles : « Nous avons été, roi très-pieux, et désirons être encore soumis et fidèle à toi et à ta race. Nous n'avons point manqué au serment que nos prédécesseurs ont juré aux

¹ Autharis, qui régna de 584 à 591.

tiens, cesse donc de nous persécuter. Qu'il y ait entre nous paix et concorde, afin que nous prêtions, au besoin, secours contre nos ennemis, que votre nation et la nôtre soient en sûreté, et que les nombreux ennemis qui s'agitent autour de nous, nous voyant en paix, aient plus lieu de s'effrayer de notre alliance que de se féliciter de nos discordes. » Le roi Gontran reçut ces paroles avec bienveillance, et envoya les messagers vers son neveu, le roi Childebert. Pendant leur séjour auprès de ce roi, il en vint d'autres qui annoncèrent que le roi Aptachaire était mort et remplacé par Paul ¹. Ils apportaient aussi de sa part des paroles semblables aux précédentes ; le roi Childebert leur indiqua un jour pour leur faire savoir ce qu'il aurait décidé, puis leur ordonna de s'en retourner.

IV.—Maurice envoya, les mains liées et chargés de chaînes, au roi Childebert, douze des Carthaginois qui, l'année précédente, avaient tué son ambassadeur, avec la faculté de les faire mourir, s'il le voulait ; mais s'engageant, s'il lui convenait de les relâcher pour une rançon, à lui donner trois cents pièces d'or pour chacun

¹ Dom Bouquet remarque, dans sa note sur ce passage, que les historiens des Lombards, notamment Paul Diacre, ne font aucune mention de ce Paul, et que le successeur d'Autharis fut Agilulf, duc de Turin, élevé au trône par le choix de Théodelinde, veuve d'Autharis, et du peuple lombard. Le duc Agilulf succéda en effet à Autharis et régna jusqu'en 615 ; mais comme il était arien, quelques historiens prétendent que sa femme Théodelinde le ramena à la foi catholique, qu'il fut baptisé et prit alors le nom de Paul. C'est là sans doute le fait qui a donné lieu à l'assertion de Grégoire de Tours. Du reste, ce fait est demeuré douteux.

d'eux. Il le pria de se décider, afin que tout sujet de querelle fût assoupi, et qu'il ne subsistât plus entre eux aucun motif d'inimitié. Mais le roi Childebert refusa de recevoir ces hommes, et dit : « Nous ne savons pas si les gens que vous nous amenez sont les meurtriers, ou si vous ne nous amenez pas quelques esclaves, tandis que ceux des nôtres qui ont été tués chez vous étaient de race libre. » Grippon surtout, qui avait été envoyé en ambassade avec eux au temps où ils furent tués, était présent et disait : « Le préfet vint tomber sur nous avec deux ou trois mille hommes rassemblés et tuas mes compagnons, et j'aurais péri moi-même dans ce tumulte, si je n'avais pris le parti de me défendre avec courage. Je pourrai donc, en retournant sur les lieux, reconnaître ceux qui les ont tués, et si votre empereur, comme vous le dites, est dans l'intention de demeurer en paix avec notre maître, il doit tirer vengeance des meurtriers. » Le roi, après avoir décidé dans son plaid qu'il enverrait à leur suite des ambassadeurs à l'empereur, leur ordonna de se retirer.

V.—Dans le même temps, Cuppa, autrefois comte des écuries du roi Chilpéric, fit une irruption sur le territoire de la ville de Tours, et, se livrant au pillage, voulut enlever les troupeaux et d'autres objets; mais les habitants, avertis, se précipitèrent en foule à sa poursuite, lui reprirent son butin et tuèrent deux de ses hommes; il s'enfuit tout nu et deux autres de ses serviteurs furent pris; on les envoya enchaînés au roi Childebert qui les fit jeter en prison et ordonna qu'ils

fussent interrogés, afin de savoir par l'aide de qui Cuppa avait échappé à ceux qui le poursuivaient. Ils répondirent que c'était par l'artifice du vicaire Animodus, qui exerçait l'autorité judiciaire en cet endroit. Aussitôt le roi adressa des lettres au comte de la ville, pour lui ordonner de le lui envoyer enchaîné, et, dans le cas où il s'efforcerait de résister, le roi enjoignait au comte, s'il voulait conserver ses bonnes grâces, de saisir par force le vicaire et de le tuer ; mais Animodus, sans résister, donna caution et se rendit au lieu qui lui était prescrit. Il alla trouver le domestique Flavien, fut mis en cause avec son coaccusé, et, n'ayant point été jugé coupable, fut absous ainsi que lui. Il reçut l'ordre de s'en retourner, après avoir cependant fait auparavant des présents au domestique. Ce même Cuppa, ayant réuni de nouveau quelques-uns des siens, voulut enlever, pour l'épouser, la fille de feu Bodégésile, évêque du Mans. Dans cette intention donc il tomba, une nuit, avec la troupe de ses associés, sur le village de Mareuil ¹. Mais la matrone Magnatrude, mère de la jeune fille et maîtresse de la maison, avertie de cette surprise, marcha contre lui avec ses serviteurs, le repoussa par la force et blessa plusieurs de ses hommes ; en sorte que Cuppa s'en retourna non sans confusion.

VI.—Il arriva qu'une nuit, en Auvergne, des hommes enchaînés dans les prisons virent leurs liens se rom-

¹ *Maroialensis villa.*

pre par l'ordre de Dieu ; ils ouvrirent les portes, s'échappèrent des mains de ceux qui les gardaient et se réfugièrent dans l'église. Le comte Eulalius ayant ordonné qu'on les chargeât de nouvelles chaînes, à peine furent-elles posées sur eux qu'elles se brisèrent comme un verre fragile ; délivrés par l'intercession de l'évêque Avite, les prisonniers furent rendus à la liberté.

VII.—Le roi Childebert remit, par une pieuse munificence, tous les tributs qui lui étaient dus, tant par l'église que par les monastères ou les autres clercs attachés à l'église, ou par ceux qui cultivaient des biens ecclésiastiques. Plusieurs des percepteurs de ces tributs avaient déjà fait de grandes pertes, attendu que, par la longueur du temps, et la suite des générations, les propriétés s'étaient subdivisées au point qu'il était difficile de percevoir les impôts ; le roi, par l'inspiration de Dieu, remédia à cet état de choses, de manière à ce que les impôts dus au fisc ne devinssent pas ruineux pour les percepteurs, et que les cultivateurs en retard ne fussent pas privés de leurs bénéfices ecclésiastiques¹.

VIII.—Un synode d'évêques fut assemblé sur les confins des territoires de l'Auvergne, du Gévaudan et du Rouergue, contre Tétradie, veuve de Didier, parce que le comte Eulalius réclamait ce qu'elle lui avait

¹ Les percepteurs des tributs ou des redevances dus au roi étaient demeurés responsables de leur recouvrement, et obligés de fournir eux-mêmes ce que ne pouvaient payer les contribuables, comme les décurions de l'empire romain.

emporté en s'enfuyant de chez lui. Mais je crois devoir rapporter plus au long cette affaire, et comment Tétradie avait quitté Eulalius et s'était enfuie vers Didier. Eulalius, comme beaucoup de jeunes gens, commettait souvent des excès, et sa mère lui adressait à ce sujet des réprimandes qui changèrent en haine l'amour qu'il aurait dû lui porter. Comme elle se prosternait souvent dans l'oratoire de sa maison, et passait fréquemment pendant le sommeil de ses serviteurs les veilles de la nuit dans les prières et dans les larmes, il arriva qu'un jour on la trouva étranglée dans le cilice dont elle se revêtait pour prier. Personne ne sut qui avait commis cette action, mais son fils fut accusé de parricide, et l'évêque de Clermont, Cautin, lui refusa la communion. A la fête de saint Julien, martyr, comme les citoyens étaient réunis autour de l'évêque, Eulalius se prosterna à ses pieds, se plaignant d'être séparé de la communion sans avoir été entendu. Alors Cautin lui permit d'assister à la messe ; mais, lorsqu'on en vint à la communion, et qu'Eulalius s'approcha de l'autel, l'évêque lui dit : « Le bruit populaire t'accuse de parricide, j'ignore si tu as ou non commis ce crime ; j'en remets donc le jugement à Dieu et au saint martyr Julien. Si donc tu es innocent, comme tu l'affirmes, approche, prends une portion de l'eucharistie et porte-la à ta bouche ; Dieu sera juge de ta conscience. » Eulalius prit l'eucharistie et s'en alla après avoir communié. Il avait pour femme Tétradie, née d'une mère noble et d'un père de condition inférieure. Il vivait, dans sa maison, en familiarité avec ses

servantés et négligeait sa femme ; souvent même, lorsqu'en quittant ses concubines il retournait vers elle, c'était pour l'accabler de mauvais traitements. De plus, ses nombreux crimes lui avaient fait contracter beaucoup de dettes, qu'il acquittait le plus souvent avec les bijoux et l'or de sa femme. Tandis que cette femme vivait dans cette infortune, dépouillée, dans la maison de son mari, des honneurs auxquels elle avait droit, il arriva, pendant une visite qu'Eulalius fit au roi, que Vir, son neveu, conçut pour Tétradie des désirs d'amour ; il était veuf et voulut la prendre en mariage ; mais, craignant l'inimitié de son oncle, il l'envoya au duc Didier, dans l'intention de l'épouser ensuite. Tétradie, emportant de ce qui appartenait à son mari, tant en or qu'en argent et en vêtements, tout ce qu'il était possible de déplacer, s'enfuit avec son fils aîné, laissant dans la maison un enfant plus jeune. Eulalius, à son retour, apprit ce qui s'était passé, et quand son premier chagrin fut un peu apaisé, il courut sur son neveu Vir, et le tua dans les défilés des vallées de l'Auvergne. Didier, qui lui-même avait récemment perdu sa femme, à la nouvelle de la mort de Vir, prit en mariage Tétradie. Alors Eulalius enleva une religieuse du monastère de Lyon et l'épousa ; mais ses concubines, poussées, dit-on, par la jalousie, lui ôtèrent le sens au moyen de maléfices. Plus tard Eulalius attaqua secrètement Émeri, cousin de cette fille, et le tua. Il tua de même Socrate, le frère de sa sœur, que son père avait eu d'une concubine, et se rendit coupable de bien d'autres crimes qu'il serait

trop long d'énumérer. Son fils Jean, qui avait accompagné sa mère, s'échappa de la maison de Didier et vint en Auvergne. Innocent sollicitait déjà l'évêché de Rodez : Eulalius s'adressa à lui pour recouvrer, par son assistance, ce qui lui était dû dans le territoire de cette cité ; Innocent lui répondit : « Si tu me donnes un de tes fils pour que je le fasse clerc et qu'il reste avec moi, je ferai ce que tu désires. » Eulalius lui envoya Jean, et recouvra ses biens.

L'évêque Innocent, ayant reçu ce jeune homme, lui rasa la tête et le confia à l'archidiacre de son église. Jean se voua à une telle abstinence qu'au lieu de froment il mangeait de l'orge, au lieu de vin buvait de l'eau, au lieu de cheval se servait d'un âne, et s'habillait des vêtements les plus humbles. Les prêtres et les grands du pays s'étant réunis, comme nous l'avons dit, sur les confins du territoire des susdites cités, Eulalius se porta partie contre Tétradie, représentée par Agin, et réclama ce qu'elle avait enlevé de sa maison en allant trouver Didier ; il fut décidé que Tétradie restituerait au quadruple ce qu'elle avait emporté ; les fils qu'elle avait eus de Didier furent déclarés bâtards ; enfin il fut décidé, qu'après restitution faite à Eulalius, elle pouvait revenir en Auvergne et jouir, sans que personne y trouvât à redire, des biens qu'elle tenait de la succession de son frère ; la chose fut ainsi exécutée.

IX.—Cependant les Bretons commirent de grandes cruautés autour des villes de Nantes et de Rennes, et le roi Gontran ordonna de faire marcher contre eux une

armée à la tête de laquelle il envoya Beppolène et Ébrachaire. Mais Ébrachaire craignant que, s'il obtenait la victoire par le secours de Beppolène, celui-ci ne fût mis en possession de son duché, se prit d'inimitié contre lui ; pendant la route, ils s'accablèrent d'insultes, d'injures et de malédictions, et commirent sur leur chemin un grand nombre d'incendies, de meurtres, de pillages et d'autres crimes. Ils vinrent à la rivière de la Vilaine, et l'ayant traversée arrivèrent à celle de l'Oust¹ ; là, après avoir détruit les maisons du voisinage, ils jetèrent un pont et toute l'armée passa. En ce temps, un certain prêtre vint trouver Beppolène et lui dit : « Si tu veux me suivre, je te conduirai au lieu où est Waroch et te montrerai tous les Bretons réunis. » Frédégonde, depuis longtemps ennemie de Beppolène, ayant appris qu'il marchait à ce combat, envoya au secours de Waroch des Saxons de Bayeux qui portaient les cheveux coupés à la manière des Bretons et des vêtements semblables aux leurs. Beppolène, s'avancant avec ceux qui avaient consenti à le suivre, engagea le combat, et, durant deux jours, tua beaucoup de Bretons et de Saxons. Ébrachaire était resté en arrière avec la plus grande partie de l'armée, ne voulant joindre le reste que lorsqu'il aurait appris la mort de Beppolène. Le troisième jour, comme ceux qui accompagnaient ce chef avaient péri en grand nombre et que lui-même combattait encore blessé d'un coup de lance, Waroch, avec les Saxons, tomba sur lui et le tua. Les Bretons avaient enfermé les Francs entre des défilés

¹ *Vicinonia, Ulda.*

et des marais, où ils périrent plutôt dans la boue que par le glaive. Ébrachaire s'avança jusqu'à Vannes; l'évêque Régal avait envoyé au-devant de lui son clergé, qui le conduisit dans la ville en chantant des psaumes. On rapportait que Waroch avait voulu s'enfuir dans des îles avec des navires chargés d'or, d'argent et de ses autres effets; mais, lorsqu'il eut pris le large, le vent s'éleva, ses navires furent submergés, et il perdit tout ce qu'ils portaient. Alors il vint trouver Ébrachaire, lui demanda la paix, lui donna des otages, beaucoup de présents, et promit de ne rien faire désormais contre les intérêts du roi Gontran.

Au départ de l'armée, l'évêque Régal, son clergé et le peuple de sa cité prêtèrent le même serment, disant : « Nous ne sommes pas coupables envers nos seigneurs les rois, et nous ne leur avons pas résisté avec orgueil; mais nous sommes retenus en captivité par les Bretons et accablés d'un joug pesant. » La paix ayant été conclue entre Waroch et Ébrachaire, Waroch dit : « Allez-vous-en maintenant et retournez dans votre pays, car j'aurai soin d'accomplir tout ce qu'ordonnera le roi, et, pour que vous donniez à mes paroles une entière créance, je vous remettrai mon neveu en otage. » C'est ce qu'il fit, et la guerre cessa. Un grand nombre d'hommes avait péri, tant de l'armée royale que de celle des Bretons.

Comme l'armée sortait de Bretagne, les plus forts traversaient le fleuve, les faibles et les pauvres qui les suivaient ne purent passer en même temps. Tandis

qu'ils étaient encore sur le bord de la Vilaine, Waroch, oubliant ses serments et les otages, envoya Conan, son fils, avec une armée; celui-ci prit les hommes qu'il trouva sur le rivage, les chargea de liens, et tua ceux qui résistaient; plusieurs, qui voulurent passer la rivière à cheval, furent emportés à la mer par l'impétuosité du courant. La femme de Waroch en renvoya ensuite plusieurs avec des cierges et des tablettes¹ en témoignage d'affranchissement, et ils retournèrent chez eux. La portion de l'armée qui avait passé le fleuve ne voulant pas reprendre le chemin qu'elle avait déjà suivi, de peur qu'on ne lui rendit le mal qu'elle avait fait, se dirigea vers la ville d'Angers pour aller trouver le pont établi sur la Mayenne; mais une petite troupe qui passa la première fut dépouillée, maltraitée et réduite à la dernière ignominie. En traversant le territoire de Tours, ces bandes pillèrent et dépouillèrent beaucoup d'habitants pris à l'improviste. Leurs débris revinrent vers le roi Gontran, disant que le duc Ébrachaire et le comte Wiliachaire avaient reçu de l'argent de Waroch pour faire périr l'armée. Ébrachaire fut donc mandé devant le roi qui l'accabla d'injures et lui ordonna de se retirer de sa présence; le comte Wiliachaire s'enfuit, se cachant en divers lieux.

X. La quinzième année du roi Childebert, qui était la

¹ *Cum tabulis*. On appelait *tabularii* les esclaves affranchis devant l'Église; le maître se présentait à l'église, remettait son esclave à l'évêque en présence du clergé et du peuple, et demandait qu'on rédigeât l'acte d'affranchissement, qui portait le nom de *tabula*.

vingt-neuvième du roi Gontran, celui-ci, chassant dans la forêt des Vosges, y trouva les restes d'un buffle qu'on avait tué. Le garde de la forêt, sévèrement interrogé pour savoir qui avait osé tuer ce buffle dans la forêt royale, désigna Chundon, chambellan du roi. Gontran ordonna de le saisir et de le conduire à Châlon chargé de liens : l'accusateur et l'accusé furent confrontés en la présence du roi, et comme Chundon soutenait qu'il ne s'était pas permis l'action dont on l'accusait, le roi ordonna le combat. Le chambellan présenta son neveu pour combattre à sa place, les champions se présentèrent dans la lice, et le jeune homme, ayant poussé sa lance contre le garde lui perça le pied. Celui-ci tomba en arrière ; et comme le jeune homme tirait le couteau qui pendait à sa ceinture pour lui couper la gorge, l'autre lui perça le ventre. Tous deux tombèrent morts ; à cette vue Chundon prit la fuite pour se réfugier à la basilique de Saint-Marcel ; mais le roi s'écria qu'on le prit avant qu'il n'atteignît le seuil de l'édifice sacré : il fut saisi, attaché à un poteau et lapidé. Puis Gontran eut un grand repentir de s'être laissé aller si promptement à la colère, et d'avoir fait mourir avec tant de précipitation, pour une légère faute, un homme qui lui était nécessaire et fidèle.

XI. — Clotaire, fils du défunt roi Chilpéric, tomba grièvement malade, et fut dans un état si désespéré, qu'on annonça sa mort au roi Gontran ; celui-ci partit de Châlon pour aller à Paris, et s'avança jusqu'aux confins de la cité de Sens ; mais là, apprenant que l'en-

fant était en convalescence, il revint sur ses pas. Frédégonde, presque sans espoir pour son fils, avait voué une forte somme à la basilique de Saint-Martin, et aussitôt la santé du jeune roi avait commencé à s'améliorer. Elle envoya aussi des messagers à Waroch, voulant, pour racheter la vie à son fils, qu'il délivrât les hommes, qu'il retenait encore captifs en Bretagne, de l'armée du roi Gontran. Waroch accéda à sa demande, ce qui rendit bien évidente la connivence de cette femme dans la perte de Beppolène et la destruction de l'armée.

XII. — La religieuse Ingiltrude qui avait, comme nous l'avons raconté dans les livres précédents, institué un monastère de filles dans la cour de la basilique de Saint-Martin, étant tombée malade, nomma sa nièce abbesse, ce qui fit beaucoup murmurer le reste de la communauté; mais, sur nos réprimandes, ces murmures cessèrent. Ingiltrude continuant de vivre mal avec sa fille, parce que celle-ci lui avait enlevé ses richesses, adjura ceux qui l'entouraient de ne permettre à Berthegonde de prier ni sur son tombeau, ni dans le monastère qu'elle avait institué. Elle mourut, à ce que je crois, dans la quatre-vingtième année de sa vie, et fut ensevelie le 8 du premier mois ¹. Berthegonde vint à Tours; et n'y ayant pas été reçue, elle alla trouver le roi Childebert, le sollicitant de permettre qu'elle gouvernât le monastère à la place de sa mère. Le roi, oubliant le jugement qu'il avait rendu en faveur de

¹ Mars.

celle-ci, donna à Berthegonde un autre ordre, corroboré de sa propre signature, portant la permission de se mettre en possession de ce qu'avaient eu son père et sa mère, et d'emporter tout ce qu'Ingiltrude avait laissé au monastère. Munie de cet ordre, elle enleva tout le mobilier du monastère, et ne laissa à peu près rien dans les murs dévastés. Elle rassembla des hommes coupables de divers crimes et prêts à tous les excès, qui enlevèrent les biens provenant des autres villas données au monastère par la dévotion des fideles. Elle fit tant de mal en ce lieu qu'à peine serait-il possible de le raconter. Après avoir pris toutes les choses que j'ai dites, elle rentra à Poitiers, vomissant des calomnies contre l'abbesse qui était sa proche parente.

XIII. — En ces jours-là, un de nos prêtres, infecté du venin de l'hérésie saducéenne, niait la résurrection future; et comme nous lui affirmions qu'elle avait été prédite par les saintes Écritures et enseignée par l'autorité des traditions apostoliques, il répondit: « Il est clair que c'est l'opinion commune; mais nous ne sommes pas certains que cela soit, car le Seigneur, irrité contre le premier homme qu'il avait formé de ses mains sacrées, lui dit: *Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez en terre d'où vous avez été tiré; car vous êtes poussière et vous retournerez en poussière*¹. Que répondez-vous à cela, vous qui prêchez la résurrection future;

¹ Genèse, chap. III, v. 19.

Dieu ne promet pas de faire revivre l'homme dans la poussière?» — «Je pense, lui dis-je, qu'aucun catholique n'ignore ce qu'ont dit, à cet égard, soit le Seigneur lui-même, notre rédempteur, soit les Pères qui nous ont précédés. Ainsi, dans la *Genèse*, quand les patriarches mouraient, Dieu disait : *Il fut réuni à son peuple, et il mourut dans une heureuse vieillesse*¹. Et il dit à Caïn : *La voix du sang de votre frère crie de la terre jusqu'à moi*². D'où il paraît évidemment que l'âme vit après sa sortie du corps, et qu'elle attend avec un saint désir la résurrection future. Et il est écrit de Job : *Il ressuscitera dans la résurrection des morts*. Et le prophète David, parlant au nom du Seigneur, prévoit la résurrection, lorsqu'il dit : *Celui qui dort ne pourra-t-il donc pas se relever*³? Ce qui veut dire : «Celui qui est accablé du sommeil de la mort ne sera-t-il pas appelé à la résurrection?» Et Isaïe nous apprend que les morts doivent ressusciter de leurs sépulcres. Et lorsque le prophète Ézéchiël nous raconte qu'il a vu des os desséchés, recouverts de peau, rattachés par des nerfs, garnis de veines et animés du souffle de l'esprit, et l'homme refait de nouveau, c'est évidemment la résurrection future qu'il nous enseigne; et lorsqu'Élisée, touchant un cadavre, lui rend la vie par un effet de sa puissance, c'est encore un indice manifeste de la résurrection. Notre-Seigneur lui-même, le premier né parmi les

¹ *Genèse*, chap. xxv, v. 8.

² *Ibid.*, chap. iv, v. 10.

³ *Psaume xl*, v. 9.

morts, a manifesté la résurrection, lorsqu'il a fait mourir la mort, et ramené des morts à la vie. » Le prêtre répondit: « Je ne doute pas que Dieu fait homme ne soit mort et ressuscité; mais je n'admets pas pour cela que les autres morts ressuscitent. » — « Quel besoin, lui dis-je, avait le Fils de Dieu de descendre du ciel, de se revêtir de chair, de pénétrer aux enfers, si ce n'est pour empêcher que l'homme qu'il avait formé ne fût livré à une mort éternelle? Les âmes des justes qui, jusqu'à sa Passion, avaient été renfermées dans les cachots de l'enfer, furent relâchées à sa venue; car, descendant aux enfers, il fit entrer dans leurs ténèbres une lumière nouvelle, et emmena avec lui les âmes de ces justes, afin qu'ils ne fussent pas plus longtemps affligés d'une telle détresse, d'après ces paroles: *Et les morts se relèveront dans leurs sépulcres.* » — « Comment, demanda le prêtre, des os réduits en poussière pourraient-ils être ranimés de nouveau, et refaire un homme vivant? » Et je lui répondis: « Nous croyons qu'il ne sera pas difficile à Dieu de ressusciter à la vie l'homme réduit en poussière, fût-il dispersé dans les eaux et sur la terre par la violence des vents. » Le prêtre reprit: « Je crois que vous êtes dans l'erreur, lorsque vous vous efforcez de soutenir par des paroles séduisantes une fausseté difficile à croire, disant qu'on verra ressusciter celui qui a été déchiré par les bêtes, entraîné dans les eaux, dévoré par la gueulé des poissons, réduit en excréments, rejeté par la digestion, ou décomposé en séjournant dans l'eau, ou détruit dans la terre par la

putréfaction. » A cela je répondis : « Tu as mis en oubli, je crois, ce que dit dans son Apocalypse Jean l'Évangéliste, qui a reposé sur le sein du Seigneur et dévoilé les secrets des saints mystères : *Alors, dit-il, la mer rendit les morts qui étaient ensevelis dans ses eaux* ¹. D'où il est manifeste que ce que les poissons ont dévoré du corps humain, ce que les oiseaux ont enlevé, ce que les bêtes féroces ont englouti, sera rassemblé par le Seigneur et rétabli lors de la résurrection, car il ne lui sera pas difficile de réparer ce qui se sera perdu, puisqu'il a créé de rien ce qui n'était pas né. Il remettra les choses dans leur entier, comme elles étaient auparavant, afin que le corps qui a vécu dans ce monde reçoive, selon son mérite, le châtement ou la gloire. Le Seigneur lui-même a dit dans l'Évangile : *Le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son père avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres* ². Marthe, doutant de la résurrection actuelle de son frère Lazare, disait : *Je sais qu'il ressuscitera en la résurrection* ³; » et le Seigneur lui dit : *Je suis la résurrection et la vie* ⁴. » Le prêtre repartit : « Pourquoi donc est-il dit aussi dans les Psaumes : *Les impies ne ressusciteront point dans le jugement des justes* ⁵.? » — « Ils ne ressusciteront pas pour juger, répondis-je, mais pour être jugés ; car le juge ne peut s'asseoir avec les impies

¹ *Apocalypse*, chap. xx, v. 13.

² *Évangile selon S. Math.*, chap. xvi, v. 27.

³ *Évangile selon saint Jean*, chap. II, v. 24.

⁴ *Ibid.*, v. 25.

⁵ *Psaume I*, v. 6.

pour rendre compte de ses actes. » Et il reprit : « Dieu dit dans son Évangile : *Celui qui ne croit point est déjà condamné*¹. Ainsi donc, il ne verra pas de résurrection. » Je lui répondis : « Il est condamné aux tourments, parce qu'il n'a pas cru au Fils unique de Dieu, et il ressuscitera dans sa chair pour souffrir la punition des péchés qu'il a commis sous sa forme corporelle ; or, il ne peut y avoir de jugement, à moins que les morts ne ressuscitent ; car, de même que ceux qui sont morts en sainteté habitent, à ce que nous croyons, le ciel, et produisent souvent des miracles sur leur tombeau, comme rendre la vue aux aveugles, faire marcher les boiteux, guérir les lépreux, accorder aux autres infirmes le bienfait de la santé ; de même, nous croyons que les pécheurs sont retenus jusqu'au jugement dans les prisons de l'enfer. » Et le prêtre objecta : « Nous lisons aussi dans les Psaumes : *L'esprit ne fera que passer dans l'homme, et il n'occupera plus son lieu comme auparavant*². » — « Voici, repris-je, ce que, dans la parabole, a dit le Seigneur lui-même au riche tourmenté des flammes de l'enfer : *Mon fils, souvenez-vous que vous avez reçu vos biens dans votre vie, et que Lazare n'y a eu que des maux*³. En effet, le riche n'a point là sa pourpre et ses fines étoffes de lin, ni les délices de ses festins, auxquels fournissaient la terre, l'air, la mer ; et Lazare n'a pas retrouvé ses plaies, ni cette pourriture où il vivait lors-

¹ Évangile selon saint Jean, chap. III, v. 18.

² Psaume CII, v. 15.

³ Évangile selon saint Luc, chap. XVI, v. 25.

qu'il était couché devant sa porte, maintenant que l'un repose dans le sein d'Abraham, et que l'autre est tourmenté dans les flammes. » — « Nous lisons dans un autre psaume, reparti le prêtre : *Leur âme étant sortie de leur corps, ils retourneront dans la terre d'où ils sont sortis, et ce jour-là même toutes leurs vaines pensées périront* ¹. » Je lui répondis : « Tu dis fort bien ; lorsque l'esprit est sorti du corps de l'homme, et que son corps est étendu mort, il ne pense plus aux choses qu'il a laissées dans ce monde. C'est comme si tu disais : il ne pense pas à bâtir, à planter, à cultiver ses champs, à amasser de l'or, de l'argent ou les autres richesses du monde. Cette pensée périt dans le corps mort, parce que l'esprit ne l'habite plus ; mais, pourquoi doutes-tu de la résurrection, lorsque l'apôtre Paul, dans lequel le Christ lui-même a parlé, l'annonce évidemment en ces mots : *Nous avons été ensevelis avec le Christ par le baptême pour mourir au péché, afin que, de même qu'il est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une nouvelle vie* ² ; et ailleurs : *Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés ; la trompette sonnera et les morts ressusciteront en un état incorruptible, et alors nous serons changés* ³ ; et ailleurs : *Entre les étoiles, l'une est plus éclatante que l'autre ; il en arrivera de même dans la résurrection des morts ; le corps, comme une semence,*

¹ Psaume CXLV, v. 3.

² Épître de saint Paul aux Romains, chap. vi, v. 4.

³ Ire Épître de saint Paul aux Corinthiens, chap. xv, v. 51, 52.

est maintenant mis en terre, plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible...¹ ; et ailleurs : Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps² ; et en écrivant aux Thessaloniens, il indique clairement la résurrection future en disant : Nous ne voulons pas que vous ignoriez ce que vous devez savoir touchant ceux qui dorment, afin que vous ne vous attristiez pas comme font les autres hommes qui n'ont point d'espérance, car si nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, nous devons croire aussi que Dieu amènera avec Jésus ceux qui se seront endormis en lui. Aussi nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur, que nous, qui vivons et qui sommes réservés pour son avènement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil de la mort. Car aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'archange et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur lui-même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers ; puis nous autres qui sommes vivants et qui serons demeurés jusqu'alors, nous serons emportés avec eux dans les nuées pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air, et ainsi nous vivrons pour jamais avec le Seigneur. Consolez-vous donc les uns les autres par ces vérités³. On a plu-

¹ I^{re} Éptre de saint Paul aux Corinthiens, chap. xv, v. 41, 42.

² II^e Éptt. de saint Paul aux Corinthiens, chap. v, v. 10.

³ I^{re} Éptre de saint Paul aux Thessaloniens, chap. iv, v. 13, 18.

sieurs témoignages qui confirment cette opinion ; mais je ne sais pourquoi tu doutes de la résurrection que les saints attendent comme la récompense de leurs mérites, que les pécheurs redoutent à cause de leurs crimes. Cette résurrection nous est démontrée par les éléments visibles à nos yeux : nous voyons les arbres, couverts de feuilles en été, s'en dépouiller à l'approche de l'hiver, et lorsque revient l'époque du printemps, comme ressuscités, ils reprennent leur manteau de feuillage. Elle se reconnaît encore dans les semences jetées en terre, confiées aux sillons ; si elles viennent d'abord à mourir, elles renaissent ensuite dans une abondance de fruits, comme le dit l'apôtre Paul : *Insensés que vous êtes, ne voyez-vous pas que ce que vous semez ne prend point de vie s'il ne meurt auparavant* ¹ ? Toutes ces choses sont manifestées au monde pour qu'il croie à la résurrection ; car s'il ne doit pas y avoir de résurrection, à quoi servira-t-il au juste de bien agir ? En quoi nuira-t-il au pécheur de faire le mal ? Que chacun donc se conduise par sa volonté et fasse ce qui lui plaira, s'il ne doit point y avoir de jugement. Eh quoi ! malheureux, ne redoutes-tu pas ce qu'a dit le Seigneur lui-même à ses bienheureux apôtres ? *Quand le Fils de l'homme aura pris place sur le siège de sa gloire, les nations se réuniront devant lui et il séparera les uns d'avec les autres comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs : et il placera les brebis à la droite et les boucs à la gauche ; et il dira*

¹ 1^{re} Éptre de saint Paul aux Corinthiens, chap. xv, v. 36.

à ceux qui seront à sa droite : Venez, vous qui avez été bénis par mon père ; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.... Il dira ensuite à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits ; allez au feu éternel ¹. Et quand le Seigneur agira ainsi, ne penses-tu pas qu'il y aura une résurrection des morts et un jugement ? Que l'apôtre Paul te réponde donc, comme aux autres incrédules : *Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine, et votre foi est vaine aussi* ². » Le prêtre contristé se retira, promettant de croire en la résurrection, conformément à la série de textes des saintes Écritures que nous avons rapportés.

XIV. — Il y avait en ce temps un diacre de la ville de Paris nommé Théodulfe, qui avait la prétention de posséder quelque science et qui, pour cela, se plaisait aux discussions. Il vint de Paris à Angers, et se soumit à l'autorité de l'évêque Audovée, à cause de l'ancienne amitié qu'ils avaient liée étroitement, dans le temps qu'ils habitaient ensemble à Paris. Ragnemode, évêque de la ville de Paris, excommunia à plusieurs reprises Théodulfe parce qu'il refusait de revenir à la cathédrale dans laquelle il avait été ordonné diacre. Ce diacre était devenu si familier avec l'évêque d'Angers que celui-ci, bon et rempli de bienveillance, ne pouvait plus se débarrasser de ses importunités. L'évêque éleva une terrasse sur les murs de la ville ; un jour après

¹ Évangile selon saint Mathieu, chap. xxv, v. 31, 34, 41.

² 1^{re} Éptre de saint Paul aux Corinthiens, chap. xv, v. 14.

avoir pris son repas du soir, comme il en descendait appuyé sur le diacre, celui-ci se trouva ivre au point de pouvoir à peine marcher. Irrité, je ne sais pourquoi, il frappa de son poing la tête du serviteur qui les précédait avec la lumière, et, ne pouvant maîtriser l'impulsion qu'il s'était donnée et se soutenir, il tomba avec violence du haut du mur, saisissant dans sa chute le mouchoir qui pendait à la ceinture de l'évêque, et celui-ci l'eût probablement suivi dans sa chute si un abbé ne l'eût retenu par les jambes. Le diacre, tombant sur la pierre, se rompit les os et les côtes, et vomissant le sang avec la bile, rendit l'esprit. Il était ivrogne et adultère.

XV. — Les scandales que le diable avait soulevés dans le monastère de Poitiers croissaient tous les jours en iniquité. Charodielde ayant rassemblé autour d'elle, comme nous l'avons dit, des meurtriers, des sorciers, des adultères et des gens coupables encore d'autres crimes, se tenait toujours prête à exciter des troubles; elle leur ordonna une nuit de faire irruption dans le monastère pour en arracher l'abbesse. Celle-ci, avertie par le bruit que faisaient les assaillants et tourmentée des douleurs de la goutte, se fit porter devant la chaise de la sainte croix, afin d'en obtenir assistance. Après être entrés, ces hommes allumèrent un flambeau de cire, et se mirent à courir les armes à la main, la cherchant dans tout le monastère, ils se jetèrent dans son oratoire, où ils la trouvèrent prosternée à terre devant la chaise de la sainte croix. L'un d'eux, plus méchant que les autres, s'approchait d'elle pour la tuer d'un

coup d'épée, lorsqu'un autre, par la protection, je crois, de la divine Providence, le frappa d'un coup de couteau ; il tomba à terre baigné dans son sang, et ne put accomplir le projet conçu dans sa pensée insolente. Cependant Justine, prieure du couvent ¹, aidée des autres sœurs, ayant éteint le flambeau, cacha l'abbesse sous la couverture de l'autel placé devant la châsse de la sainte croix ; mais les autres survinrent armés de lances et d'épées, déchirant les vêtements des religieuses et les mettant elles-mêmes presque en pièces, prenant dans l'obscurité la prieure pour l'abbesse, ils lui arrachent son voile, et l'entraînent par ses cheveux épars jusqu'à la basilique de Saint-Hilaire, pour la remettre entre les mains des gardes : mais près de la basilique, comme le ciel commençait un peu à blanchir, ils reconnurent que ce n'était pas l'abbesse et aussitôt, renvoyant la religieuse au monastère, ils y retournent eux-mêmes, saisissent l'abbesse, l'entraînent et l'enferment auprès de la basilique de Saint-Hilaire, dans le lieu qu'habitait Basine, mettant des gardes à la porte pour que personne ne vînt au secours de leur prisonnière. Ensuite, comme la nuit tombait, ils entrèrent dans le monastère et n'y trouvant aucune lumière, ils tirèrent du cellier une tonne qui avait été enduite de poix y mirent le feu et s'en faisant comme un phare, enlevèrent à sa lueur tout le mobilier du monastère, ne laissant que ce qu'ils ne purent emporter.

¹ *Præposita*. C'était la première dignité dans le couvent, après celle de l'abbesse.

Ces événements arrivèrent sept jours avant Pâques. L'évêque, affligé de tant de désordres et ne pouvant parvenir à apaiser cette diabolique sédition, envoya vers Chrodiede, disant : « Relâche l'abbesse, car si durant ces jours-ci elle est retenue dans cette prison, je ne célébrerai pas la Pâque du Seigneur; aucun catéchumène ne recevra le baptême dans cette ville, tant que tu ne l'auras pas délivrée des liens qui la retiennent captive, et si tu ne consens à la relâcher, je rassemblerai les citoyens et j'irai l'enlever. » A ces paroles, Chrodiede envoya des meurtriers et leur dit : « Si on tente de l'enlever de force, frappez-la sur-le-champ de vos épées. » A ce moment Flavien, récemment nommé domestique, se trouvait à Poitiers et par son secours l'abbesse entra dans la basilique de Saint-Hilaire, et s'y cacha. Sur ces entre-faites il se commit des meurtres au sépulcre de sainte Radegonde, et, dans le tumulte, des gens furent tués devant la châsse de la sainte croix. L'orgueil de Chrodiede augmentait chaque jour les fureurs de la sédition, les révoltés commettaient de continuels massacres, et tous les crimes que nous avons racontés; l'arrogance de Chrodiede croissait de telle manière qu'elle regardait sa cousine Basine du haut de sa grandeur; celle-ci commença à se repentir et à dire : « J'ai erré en suivant l'orgueilleuse Chrodiede, et voilà que j'en reçois des mépris et que je vis en rébellion avec mon abbesse. » Étant donc revenue à son devoir elle s'humilia devant l'abbesse, lui demandant la paix, et elle la trouva dans un même esprit et une même volonté de

conciliation. De nouveaux troubles s'étant élevés, les serviteurs qui accompagnaient l'abbesse résistèrent à la sédition élevée par la bande de Chrodielde et frappèrent un des serviteurs de Basine qui tomba et mourut. Puis ils se réfugièrent, à la suite de l'abbesse, dans la basilique du confesseur; alors Basine quitta l'abbesse et s'en sépara. Mais les serviteurs s'étant échappés, elles se remirent en paix comme auparavant. Il s'éleva ensuite entre leurs gens, de grandes inimitiés. Quelles paroles pourraient jamais donner l'idée de tant de plaies, de tant de meurtres, de tant de maux, alors qu'il se passait à peine un jour sans un meurtre, une heure sans querelles, un moment sans pleurs!

Le roi Childebert, instruit de ces désordres, adressa des envoyés au roi Gontran, pour réunir les évêques des deux royaumes, et remédier par un jugement canonique à ce qui se passait. Dans cette vue, le roi Childebert nomma pour être présents à Poitiers notre humble personne, Ébrégésile, évêque de Cologne, et Mérovée, évêque de la ville. Le roi Gontran y envoya Gondégésile, évêque de Bordeaux, avec ses évêques suffragants, parce qu'il était métropolitain de la ville de Poitiers. Mais nous commençâmes par refuser, disant que nous n'irions pas dans cette ville jusqu'à ce que la violence de la sédition qu'avait élevée Chrodielde eût été réprimée par la force judiciaire. Alors on fit passer à Maccon, en ce temps-là comte de la ville, des lettres portant l'ordre de réprimer de force la sédition si l'on faisait résistance. Chrodielde à cette nouvelle ordonna

à ses sicaires de se tenir devant la porte de l'oratoire, de résister au juge, et de repousser la force par la force. Le comte fut donc obligé de marcher en armes, et de réduire les rebelles en frappant les uns à coups de bâtons, en perçant les autres de traits, en usant de l'épée contre les plus opiniâtres. A cette vue Chrodielde prit la croix dominicale dont elle avait jusqu'alors méprisé la puissance, et sortit au-devant des assaillans, disant : « Gardez-vous d'user contre moi de violence, car je sui reine, fille et cousine de rois; gardez-vous-en bien, de peur que, lorsque le temps sera venu, je ne prenne vengeance de vous. » Mais la multitude, s'embarrassant peu de ce qu'elle disait, se précipita, comme nous l'avons dit, sur les gens qui faisaient résistance, et les entraîna enchaînés hors du monastère; ils furent attachés à des poteaux, et durement frappés; on coupa aux uns les cheveux, aux autres les mains, aux autres les oreilles et les narines; la sédition fut ainsi apaisée.

Alors les évêques vinrent et siégèrent sur le tribunal ecclésiastique. Chrodielde se présenta devant eux proférant contre l'abbesse beaucoup d'injures et d'accusations. Elle affirma que celle-ci cachait dans le monastère un homme vêtu d'habillemens de femme, qu'elle faisait passer pour femme, quoique ce fût bien certainement un homme, servant l'abbesse avec assiduité. Elle le désigna du doigt et dit : *C'est lui*. Celui-ci qui était présent dans l'assemblée en habits de femme, comme nous l'avons dit, dit qu'il ne pouvait faire acte de virilité et

que c'était pour cela qu'il avait choisi cet habillement. Il déclara ne connaître l'abbesse que de nom, ne l'avoir jamais vue et ne lui avoir jamais parlé, attendu qu'il vivait à plus de quarante milles de Poitiers. Ne pouvant donc convaincre l'abbesse de ce crime, Chrodiede ajouta : « Quelle sainteté peut-on trouver dans une abbesse qui rend les hommes eunuques, et les oblige d'habiter près d'elle à la manière impériale? » L'abbesse interrogée répondit qu'elle ne savait rien de tout cela. Cependant Chrodiede ayant fait connaître le nom de ce serviteur eunuque, Réoval, le médecin, qui se trouvait là présent dit : « Ce jeune homme étant tout enfant, il lui vint un mal à la cuisse et on désespérait de lui, quand sa mère vint trouver sainte Radegonde pour qu'elle en fit prendre soin. Celle-ci me fit appeler et m'ordonna de le soulager si cela était possible. Alors, comme je l'avais vu faire autrefois aux médecins de la ville de Constantinople, je lui coupai les testicules et le rendis guéri à sa mère affligée. Je n'ai jamais su que l'abbesse ait eu la moindre connaissance de ce fait. » Chrodiede, ne pouvant convaincre sa supérieure à ce sujet, se mit à porter contre elle plusieurs autres graves accusations. Comme ses assertions et les réponses de l'abbesse ont été insérées dans l'acte de leur procès, le mieux est de rapporter ici ce jugement tout entier.

**TEXTE DU JUGEMENT PORTÉ CONTRE CHRODIELE ET
BASINE.**

XVI.— « A nos seigneurs les rois très-glorieux, les
« évêques présents :

« Avec la protection de la divinité, la religion ex-
 « pose ses affaires aux princes pieux et catholiques
 « donnés au peuple, et auxquels obéit cette région,
 « car elle sait, par les lumières du Saint-Esprit, qu'elle
 « se fortifie et se consolide par les décrets de ceux
 « qui gouvernent. Comme par l'ordre de votre puis-
 « sance, nous nous sommes réunis dans la ville de Poi-
 « tiers pour rétablir l'ordre dans le monastère de Rade-
 « gonde de bienheureuse mémoire, et pour connaître
 « des altercations qui se sont élevées entre l'abbesse et
 « les religieuses, lesquelles, prenant un conseil peu salu-
 « taire, se sont séparées du troupeau; les parties évo-
 « quées, nous avons interrogé Chrodielde et Basine sur
 « les causes qui leur avaient inspiré l'audace de briser
 « les portes du monastère, et de le quitter au mépris
 « de leur règle, de telle sorte que la congrégation réu-
 « nie en ce lieu a été désunie à leur occasion. Elles ont
 « répondu qu'elles l'avaient fait pour échapper aux
 « souffrances de la faim, de la nudité, et par-dessus
 « cela, aux mauvais traitements, Elles ont ajouté que
 « diverses personnes venaient, contre toute conve-
 « nance, se laver dans leurs bains, que l'abbesse jouait
 « aux dés ¹, que des séculiers venaient prendre leurs
 « repas avec elle, et qu'on avait des fiançailles dans

¹ *Ad tabulam*. On appelait *tabula* la petite table creuse où l'on jetait les dés, comme on dit encore *table de trictrac*. Ces mots : *ludere ad tabulam, tabulis, ad tabulas*, reviennent fréquemment dans les écrivains de ce temps, et semblent quelquefois indiquer des jeux différents, mais dont une table creuse est toujours une pièce principale.

« l'enceinte du monastère. Elles ont dit encore que l'ab-
 « besse avait eu la témérité de faire à sa nièce des robes
 « d'une couverture d'autel en étoffe de soie, qu'elle avait
 « de sa propre autorité pris, un feuillage d'or qui entou-
 « rait cette couverture d'autel et l'avait criminellement
 « mis au cou de sa nièce ; qu'elle avait fait à sa nièce,
 « par un luxe inconvenant, une bandelette ornée d'or,
 « pour jouer des scènes¹ dans l'intérieur du couvent.
 « L'abbesse, interrogée sur ce qu'elle avait à répondre
 « à ceci, a dit qu'autant que l'a permis la pénurie des
 « temps, elles n'ont jamais souffert une grande disette;
 « quant aux vêtements, elle a ajouté que, si l'on voulait
 « chercher dans leurs coffres, on leur en trouverait
 « plus que la nécessité n'en fait besoin. Pour l'accu-
 « sation relative aux bains, elle a raconté que les bains
 « avaient été construits dans le temps du carême, et
 « qu'à cause de l'âcreté de la chaux, et pour que cette
 « nouvelle bâtisse ne présentât pas de danger pour les
 « religieuses quand elles iraient se baigner, dame
 « Radegonde avait ordonné que les serviteurs du mo-
 « nastère pussent y venir jusqu'à ce que toute odeur
 « nuisible fût dissipée. Ces bains ont donc été livrés à
 « l'usage des serviteurs durant tout le carême, et jus-
 « qu'à la Pentecôte. A quoi Chrodielde répondit que, de-
 « puis ce temps, plusieurs encore sont venus s'y laver.
 « L'abbesse repartiit qu'il n'y avait pas de preuves de

¹ *Barbatorias celebrare*. Cette expression vient de ce que les acteurs de ces scènes mettaient des masques et des barbes ; c'est ainsi qu'on a dit depuis *mascarade*.

« cette assertion, et qu'elle n'en savait rien. Elle-
« même les inculpa là-dessus, demandant, puisqu'elles
« avaient été témoins de ce fait, pourquoi elles n'étaient
« pas venues le rapporter à l'abbesse. Quant au jeu de
« dés, elle répondit que comme on y jouait du vivant de
« madame Radegonde, elle n'avait pas cru que ce fût une
« faute, et que cela n'était défendu ni par la règle ni par
« les canons. Mais, sur l'ordre des évêques, elle promit
« d'accomplir avec soumission la pénitence qu'ils lui im-
« poseraient à cet égard. Au sujet des repas, elle dit
« qu'elle n'avait rien établi de nouveau en dehors de ce
« qui s'était fait du temps de madame Radegonde, qu'elle
« offrait des eulogies aux fidèles, mais qu'on ne pouvait
« prouver qu'elle eût jamais pris ses repas avec eux. A
« l'égard des fiançailles, elle dit qu'elle avait accepté de-
« vant l'évêque, les clercs et les principaux de la ville,
« des arrhes pour sa nièce, jeune orpheline; que s'il y
« avait en cela une faute, elle déclarait devant tous en de-
« mander pardon, mais qu'on n'avait point fait alors de
« festin dans le monastère. Quant à ce qu'on lui reprochait
« de la couverture de l'autel, elle produisit une religieuse
« noble qui lui avait fait présent d'un manteau de soie,
« provenant de ses parents et qui en avait coupé un mor-
« ceau, l'autorisant à en faire ce qu'elle voudrait. Elle
« ajouta qu'elle avait fait du reste, le mieux qu'elle avait
« pu, un parement d'autel, et qu'elle s'était servie du
« morceau qui avait été détaché de ce manteau pour orner
« de pourpre une robe de sa nièce, qui servait alors dans
« le monastère; Didyme, la donatrice, confirma tout

« ce que disait l'abbesse. Quant au feuillage d'or et à la
« bandelette dorée, votre serviteur Maccon, ici pré-
« sent, peut attester qu'il avait reçu pour cela, par les
« mains de l'abbesse, vingt sols du fiancé de cette jeune
« fille, que la chose avait été faite publiquement et sans
« rien coûter au monastère. On demanda à Chrodielde,
« ainsi qu'à Basine, de déclarer si, ce qu'à Dieu ne plaise !
« elles croyaient l'abbesse coupable de quelque adultère ;
« si elle avait commis quelque meurtre, quelque ma-
« léfice ou quelque crime digne du châtiment capital.
« Elles ont répondu n'avoir à l'accuser que d'actions
« faites au mépris de la règle. Enfin, on nous a pro-
« duit plusieurs filles, qui par suite du péché qu'elles
« ont commis de violer leur clôture, et pour avoir eu,
« les malheureuses ! la liberté de faire pendant tant de
« mois ce qu'elles ont voulu, sans se soumettre à la dis-
« cipline de l'abbesse, se sont trouvées grosses, tandis que
« nous les regardions comme des religieuses innocentes.
« A la suite d'une discussion minutieuse, nous n'avons
« pas trouvé de crime en l'abbesse, qui dût la faire ren-
« voyer : et quant aux fautes plus légères, nous l'avons
« exhortée par des avertissements paternels à ne plus en-
« courir désormais les reproches qu'elle avait mérités.
« Alors nous avons examiné l'affaire des parties adver-
« ses, coupables de beaucoup plus grands crimes, savoir,
« d'avoir dédaigné les prédications de leur évêque qui
« était venu dans le monastère les exhorter à n'en point
« sortir ; d'avoir foulé aux pieds le pontife, et de l'avoir
« laissé avec le dernier mépris dans le monastère, après

« en avoir brisé les portes et les serrures; de s'en être
« allées pour de vaines causes, et d'avoir, par leurs pé-
« chés, entraîné les autres à la transgression. De plus,
« l'évêque Godégésile et ses suffragants ayant été mandés
« pour cette affaire, et étant venus par ordre du roi dans
« la ville de Poitiers, les ont sommées de comparaître
« devant eux au monastère; mais elles ont méprisé cet
« ordre, et les évêques s'étant rendus, comme l'ordonnait
« leur sollicitude pastorale, à la basilique du bienheureux
« Hilaire, confesseur, où elles habitaient alors, elles sou-
« levèrent, tandis qu'ils les exhortaient, une émeute, où
« les évêques et leurs prêtres furent frappés de bâtons,
« et le sang des lévites fut répandu dans la basilique.
« Lorsqu'ensuite, par l'ordre des princes nos seigneurs,
« le vénérable prêtre Teuthaire fut envoyé vers elles et
« qu'on eut déterminé l'époque du jugement, au lieu de
« l'attendre, elles ont fait assaillir séditionnellement le mo-
« nastère, ont mis dans la cour le feu à une tonne, ont
« brisé les poteaux des portes avec des leviers et des
« haches, et, à la lueur du feu allumé, ont maltraité dans
« l'enceinte et blessé les religieuses jusque dans leurs
« oratoires, et ont enlevé ce qui se trouvait dans le mo-
« nastère. L'abbesse, dépouillée et saisie par les cheveux,
« a été traînée avec dérision à travers le carrefour, et
« ensuite renfermée dans un lieu où, si elle n'était pas
« chargée de liens, du moins elle n'était pas libre. Sur-
« venant le jour de Pâques, fête qui se célèbre dans tous
« les siècles, le pontife offrit une rançon pour la prison-
« nière, afin qu'elle assistât au baptême; mais il ne put

« rien obtenir par ses supplications. Chrodielde répondit
« qu'elle n'avait ni su ni commandé un tel forfait, et as-
« sura que c'était sur un signe qu'elle-même avait fait,
« qu'on avait obtenu des siens de ne pas tuer l'abbesse ;
« d'où l'on doit regarder comme certain ce qui est donné
« à entendre à cet égard ; et ce qui ajoute à tant de
« cruauté, c'est qu'on a massacré, sur le tombeau de
« sainte Radegonde, un serviteur de son monastère qui
« y avait cherché refuge ; toujours plus criminelles, elles
« ne se sont pas arrêtées dans leur entreprise, sont en-
« trées dans le monastère, s'en sont emparées et, refusant
« d'obéir aux injonctions de leurs supérieurs qui com-
« mandaient que les séditeux fussent mis en justice,
« elles ont résisté à main armée aux ordres du roi, et usé
« indignement de traits et de lances contre le comte et
« le peuple. Ensuite sortant pour se présenter en public,
« ces filles ont, secrètement et à grand tort, indécemment
« et criminellement, tiré de l'église la sainte croix qu'el-
« les ont ensuite été forcées d'y remettre : tous crimes
« reconnus capitaux, qui n'ont point été réprimés, et se
« sont au contraire continuellement accrus de nouveaux
« crimes ; et comme nous leur avons dit qu'elles dé-
« vaient demander à l'abbesse pardon de leurs fautes,
« et réparer le mal commis par leurs ordres, elles n'y
« ont pas consenti, mais se sont encore plus confirmées
« dans le projet déclaré publiquement de la tuer. Ayant
« donc ouvert et consulté les canons, nous y avons vu
« que, jusqu'à ce qu'elles aient subi une pénitence suffi-
« sante, elles doivent être très-justement privées de la

« communion, et que l'abbesse doit être rétablie en sa
« place. Nous avons donc, par votre ordre, autant qu'il
« appartient à l'autorité ecclésiastique, après avoir con-
« sulté les canons, et sans aucune acception de personnes,
« ordonné que les choses se passassent ainsi. Quant à ce
« qui concerne, d'ailleurs, les effets du monastère enle-
« vés, ainsi que les actes et chartes des seigneurs rois,
« vos parents, que Chrodield et les autres déclarent avoir,
« mais refusent de rendre volontairement, comme nous
« le leur avons ordonné, c'est à votre piété, à votre puis-
« sance et à votre autorité royale, à prendre soin que les
« choses soient remises en état, et que vos bienfaits et ceux
« des princes vos prédécesseurs subsistent à perpétuité.
« Vous ne devez pas non plus permettre qu'elles retour-
« nent ou aspirent à retourner dans le lieu qu'elles ont
« détruit par tant d'impiétés et de sacrilèges, de peur qu'il
« n'en advienne encore de plus grands maux, et afin
« qu'avec l'aide du Seigneur, tout ce qui a été acquis à
« Dieu, étant, sous des rois catholiques, restitué en son
« entier, la religion ne perde rien, et que, conservant au
« même état tout ce qui a été établi tant par nos Pères que
« par les canons, le culte prospère, et que vous en recueil-
« liez les fruits. Que Notre-Seigneur le Christ vous sou-
« tienne, vous conduise et vous accorde un long règne!»

XVII. — Ce jugement rendu, ces femmes furent suspendues de la communion, et l'abbesse rétablie dans le monastère. Alors elles s'adressèrent au roi Childebert, ajoutant faute sur faute, non-seulement nommant au roi des personnes qu'elles accusaient de commettre l'a-

dultère avec l'abbesse, mais encore envoyant chaque jour des messages à son ennemie Frédégonde. Le roi, sur ces accusations, dépêcha des gens qui lui amenèrent enchaînés ceux qu'elles inculpaient; mais ils ne furent trouvés coupables d'aucun crime, et on les renvoya.

XVIII. — Avant ces événements, comme le roi entra dans l'oratoire de sa maison de Marlheim ¹, ses serviteurs virent de loin un homme inconnu qui se tenait debout, et lui dirent : « Qui es-tu ? d'où viens-tu ? que fais-tu ici ? nous ne te connaissons pas. » Il leur répondit ; « Je suis un des vôtres, » mais il le jetèrent hors de l'oratoire ; on l'interrogea ; il ne tarda pas à avouer que la reine Frédégonde l'avait envoyé pour tuer le roi, et dit : « Nous sommes douze ; six sont venus ici, et six sont demeurés à Soissons, pour surprendre le fils du roi. Quant à moi, voulant tuer le roi Childebert dans cet oratoire, j'ai été saisi de frayeur, et ne me suis point déterminé à ce que j'avais projeté. » Lorsqu'il eut ainsi parlé, on le livra à de cruels tourments, et il nomma plusieurs de ses complices, qu'on alla chercher en divers lieux. Les uns furent condamnés à la prison, d'autres eurent les mains coupées ; plusieurs, privés du nez et des oreilles, furent livrés à la risée publique. Quelques-uns de ceux qui avaient été pris, craignant le genre de châtiement auquel ils pouvaient être condamnés, se percèrent eux-mêmes avec leur épée. Plusieurs moururent dans les supplices, afin que le roi fût vengé.

¹ *Marilignensis domus.*

XIX. — Sunnégésile fut de nouveau livré aux tourments, et chaque jour frappé à coups de verges et de courroies. Lorsque ses plaies, après avoir suppuré, commençaient à se fermer, on recommençait son supplice. Dans ces tortures il s'avoua coupable, non-seulement de la mort du roi Chilpéric, mais encore de divers autres crimes. Il ajouta dans ses aveux qu'Ægidius, évêque de Reims, était un des complices de Rauchingue, d'Ursion et de Bertfried, dans le complot qu'ils avaient formé pour tuer le roi Childebert. On enleva aussitôt l'évêque alors affaibli par une longue maladie et on le conduisit à la ville de Metz. Là, on le mit sous bonne garde, le roi ordonna aux évêques de venir le juger, et de se rendre à cet effet, au commencement du huitième mois, dans la ville de Verdun. Mais réprimandé par les autres évêques pour l'avoir fait enlever et priver de sa liberté sans l'entendre, le roi lui permit de retourner à sa ville, adressant, comme nous l'avons dit, des lettres à tous les évêques de son royaume, pour qu'ils vinsent, au milieu du neuvième mois, dans la susdite ville de Verdun, lui faire son procès. Il y avait alors de fortes pluies; la terre était couverte d'une immensité d'eau; la rigueur du froid était intolérable; les routes se trouvaient détrempées de boue; les rivières débordées; cependant les évêques n'osèrent résister aux ordres du roi, et se réunirent à la ville de Metz, où Ægidius vint aussi. Le roi l'accusa d'être son ennemi, d'avoir trahi le pays, et chargea le duc Ennodius de la poursuite de l'affaire. La première question

d'Ennodius fut celle-ci : « Dis-moi, ô évêque, comment t'est venue la pensée d'abandonner le roi qui t'avait confié dans une de ses cités les honneurs de l'épiscopat, et de te lier d'amitié avec Chilpéric, qui s'est toujours montré l'ennemi du roi notre seigneur, qui a tué son père, condamné sa mère à l'exil, envahi son royaume ? et comment as-tu obtenu de lui des propriétés venant des dépouilles du fisc dans les villes qu'il avait, comme nous l'avons dit, soumises à sa puissance par une injuste invasion ? » L'évêque répondit : « Je ne puis nier que j'ai été l'ami du roi Chilpéric ; mais cette amitié n'a rien engendré contre les intérêts du roi Childebert. J'ai obtenu les villas dont tu parles par des chartes de ce roi. » Les chartes furent produites publiquement, et le roi nia qu'il les eût accordées. On fit appeler Othon, alors référendaire, et dont, après examen, on croyait reconnaître la signature. Il vint et nia ; sa main avait été contrefaite dans ces diplômes. L'évêque fut donc trouvé d'abord faussaire en ce point. Après cela on produisit des lettres écrites à Chilpéric, contenant beaucoup d'injures contre Brunehaut. En retour il y en avait de Chilpéric à l'évêque, dans lesquelles, entre autres choses, on trouvait ces paroles : « Lorsque la racine n'est point coupée, la tige qui s'élève sur la terre ne sèche point. » D'où il est manifeste que le sens de ces paroles est qu'il fallait venir à bout de Brunehaut pour accabler ensuite son fils. L'évêque nia que ces lettres eussent été envoyées en son nom et reçues. Mais on fit comparaître un de ses serviteurs de

confiance, qui avait tenu note de ces écrits dans le recueil des chartes de l'évêque. Il ne put donc exister aucun doute dans l'esprit des juges au sujet de cette correspondance. Alors on produisit des pactes faits au nom des rois Childebert et Chilpéric, et dans lesquels il était convenu qu'après avoir chassé le roi Gontran, ils partageraient entre eux son royaume. Le roi nia que la chose eût été faite de son consentement et dit : « Pourquoi as-tu excité mes oncles l'un contre l'autre, de manière à faire naître entre eux la guerre civile ; il en est résulté qu'une armée s'est mise en marche, et que la ville de Bourges, le pays d'Étampes et le château Meillan ¹ ont été dévastés et dépeuplés, et que, dans cette guerre beaucoup ont péri, dont je pense que Dieu, en ses jugements, te redemandera les âmes. » L'évêque ne put nier, car on avait trouvé des preuves en une cassette, dans le cabinet du roi Chilpéric ; ces écrits étaient parvenus au roi lorsqu'après la mort de Chilpéric, ses trésors avaient été enlevés à Chelles, villa de la cité de Paris, et lui avaient été apportés. La discussion traînait ainsi en longueur, lorsque Épiphanes, abbé de la basilique de Saint-Remi, vint et confessa avoir reçu deux mille pièces d'or et beaucoup de bijoux pour demeurer fidèle en l'amitié du roi Chilpéric. Les envoyés qui étaient allés avec lui vers ce roi comparurent aussi et dirent : « Il nous laissa et parla longtemps avec le roi ; nous n'entendîmes rien de leur entretien, et n'en fûmes instruits que par les

¹ *Mediolanense castrum.* (Voir Géogr.)

malheurs qui arrivèrent ensuite. » L'évêque ayant nié, le vicaire, qui était entré dans le secret de tous ses conseils, nomma l'homme, le lieu où, comme nous l'avons dit, cet or avait été apporté, et raconta en détail comment on était convenu alors qu'on ravagerait, ainsi que cela s'était fait, les pays du roi Gontran. Convaincu, Ægidius finit par tout confesser. Alors les évêques appelés, soupirant de reconnaître un prêtre du Seigneur coupable de tant de crimes, prièrent qu'on lui accordât trois jours, pendant lesquels Ægidius, se recueillant en lui-même, pourrait trouver quelque moyen de se justifier des offenses qui lui étaient imputées. Quand le troisième jour vint à luire, ils se rassemblèrent dans l'église, interrogèrent l'évêque, et lui demandèrent s'il avait quelque excuse à donner; celui-ci, plein de confusion, répondit: « Ne tardez pas à prononcer la sentence d'un coupable. Je me reconnais digne de mort, pour le crime de lèse-majesté, parce que j'ai toujours agi contre les intérêts du roi et de sa mère, et que, par mon conseil, ont eu lieu beaucoup de combats qui ont dépeuplé plusieurs pays des Gaules. » Les évêques l'ayant ouï et déplorant l'opprobre de leur frère, après avoir obtenu qu'on lui laissât la vie, le dépouillèrent, suivant la loi canonique, de la dignité du sacerdoce, puis il fut condamné à l'exil et conduit dans la ville d'*Argentorat*, maintenant appelée Strasbourg. On mit à sa place Romulf, fils du duc Loup, et déjà revêtu des honneurs de la prêtrise. L'abbé Épiphané, préposé à la basilique de Saint-Remi, fut privé de ses fonctions. On trouva dans le trésor de l'évêque

une somme considérable d'or et d'argent ; ce qui provenait de ses iniquités fut porté au trésor ; mais les tributs et autres profits ecclésiastiques y furent laissés.

XX. — Dans ce synode, Basine, fille du roi Chilpéric, qui, comme nous l'avons dit, avait été, ainsi que Chrodielde, séparée de la communion, se jeta aux pieds des évêques, demanda pardon, promettant de rentrer dans le monastère pour y vivre en charité avec l'abbesse et de ne transgresser en rien la règle. Chrodielde protesta que tant que l'abbesse Leubovère resterait dans ce monastère, elle n'y rentrerait jamais ; mais le roi pria qu'on leur pardonnât à toutes deux, et ainsi elles furent reçues à la communion et envoyées à Poitiers, Basine pour rentrer dans le monastère, comme nous venons de le dire, et Chrodielde dans une villa qui avait appartenu à feu Waddon, dont nous avons précédemment parlé, et que le roi lui avait concédée.

XXI. — Les fils de Waddon parcouraient le territoire de Poitiers commettant divers crimes, des meurtres et des vols nombreux. Quelque temps auparavant ils étaient entrés de force chez des marchands, et dans l'obscurité de la nuit, les avaient égorgés, puis avaient enlevé leurs marchandises. Ils tuèrent aussi par surprise un homme revêtu de la puissance tribunitienne¹ et pillèrent ses biens. Le comte Maccon s'étant efforcé de réprimer leurs excès, ils se rendirent en présence du roi ; et lorsque le comte y vint aussi pour apporter, selon l'usage, ce qui était dû au fisc, ils offrirent au

¹ *Vir tribunitiæ potestatis.* (Voir *Géogr.*, Ire partie, chap. IX.)

roi un grand baudrier orné d'or et de pierreries avec une épée merveilleuse dont la poignée était faite d'or et de pierres précieuses d'Espagne. Le roi, qui avait connaissance des crimes commis et qui les en savait avec certitude les auteurs, ordonna qu'ils fussent chargés de chaînes et livrés aux tourments. Pendant qu'on les tourmentait, ils révélèrent le lieu où étaient cachés les trésors de leur père, composés de ceux qu'ils avaient enlevés, comme nous l'avons dit, à Gondoald. On envoya aussitôt, pour chercher ces trésors, des hommes qui trouvèrent et apportèrent au fisc royal une immense quantité d'or et de pierres précieuses. Ensuite l'aîné des fils de Waddon eut la tête tranchée et le plus jeune fut condamné à l'exil.

XXII. — Le Saxon Childéric, après divers crimes, meurtres, séditions et autres iniquités, vint dans la cité d'Auch où sa femme possédait des biens. Le roi avait donné ordre de le tuer; mais une nuit qu'il était pris de vin, on le trouva mort dans son lit, suffoqué par la boisson. On assurait que c'était lui qui avait donné le signal du crime dont nous avons parlé plus haut, lorsque les prêtres du Seigneur furent maltraités par Chrodielde, dans la basilique de Saint-Hilaire. S'il en est ainsi, Dieu vengea l'injure de ses serviteurs.

XXIII. — Dans cette même année, la terre fut, durant les nuits, éclairée d'une telle lumière qu'on se serait cru au milieu du jour. Car souvent, pendant la nuit, des globes de feu parcouraient le ciel et éclairaient le monde. Il y eut des doutes sur l'époque de la

fête de Pâques, parce que Victorius avait écrit qu'elle tombait au quinzième jour de la lune. De peur que les chrétiens ne célébrent la fête de Pâques en même temps que les juifs, il ajouta : « Pour les latins, c'est le vingt-deuxième jour. Toutefois plusieurs églises des Gaules célébrèrent la fête au quinzième jour, nous la célébrâmes, nous, au vingt-deuxième¹. Nous avons su, d'après les informations que nous avons prises avec soin, que les sources qui, en Espagne, se remplissent à cette fête par un ordre spécial du Seigneur, s'étaient remplies à l'époque que nous avons choisie pour la Pâque. Il y eut un grand tremblement de terre, le 14 juin, au point du jour, au moment où la lumière commençait à paraître. Au milieu du huitième mois, le soleil fut éclipsé et sa lumière se trouva tellement diminuée qu'à peine en voyait-on reluire autant qu'en donne le croissant au cinquième jour de la lune. Il y eut en automne de grandes pluies et de violents tonnerres; les eaux grossirent extraordinairement. Les cités de Viviers et d'Avignon furent dévastées par une peste cruelle.

XXIV. — La seizième année de Childebert et la trentième du roi Gontran il vint à la ville de Tours un évêque, nommé Simon, arrivant des pays d'outre-mer. Il nous annonça la destruction de la ville d'Antioche, et dit avoir été emmené captif d'Arménie en Perse. Le roi des Perses, faisant irruption en Arménie, avait enlevé du butin, incendié les églises; il avait emmené

¹ C'est-à-dire le 2 avril au lieu du 26 mars.

en captivité, comme nous l'avons dit, cet évêque avec tout son peuple. Les Perses s'efforcèrent aussi de mettre e feu à la basilique des quarante-huit saints martyrs mis à mort dans ce pays et dont j'ai parlé dans le livre des Miracles¹. Ils la remplirent donc d'un amas de bois mêlé de poix et de graisse de porc, et y appliquèrent des torches allumées; mais le feu ne put jamais prendre aux matériaux qu'ils avaient préparés; alors frappés des merveilles de Dieu ils s'éloignèrent. Un évêque ayant appris la captivité de celui dont nous avons parlé envoya par ses gens une rançon au roi de Perse. Celui-ci l'accepta et délivra le captif de ses liens. L'évêque en quittant ce pays vint dans les Gaules où il reçut quelques secours des âmes pieuses, et nous raconta ce que nous venons de rapporter. Il y avait à Antioche un homme très-adonné à l'aumône, ayant une femme et des enfants. Jamais, depuis qu'il avait commencé à posséder quelque chose en propre, il n'avait passé un jour de sa vie sans faire asseoir quelque pauvre à sa table. Un jour qu'il avait parcouru toute la ville jusqu'au soir sans pouvoir trouver un nécessaire avec qui prendre son repas, il sortit de la porte de la ville au moment où la nuit commençait à tomber, et il trouva un homme vêtu de blanc qui se tenait debout au milieu de deux compagnons. En les voyant, comme Loth dont il est parlé dans les anciennes histoires, saisi de frayeur, il dit : « Peut-être, seigneurs, êtes-vous étrangers ? daignez entrer dans la maison de

¹ *Libri Miraculorum*, liv. I, chap. xcvi.

vosre serviteur ; après y avoir pris vosre repas, vous reposerez dans un lit, et demain matin vous reprendrez vosre route comme il vous plaira. » Celui qui était le plus considérable des trois, tenant un mouchoir dans sa main, dit : « Tu ne pouvais, ô homme de Dieu, avec vosre Siméon, sauver cette ville de la destruction. » Ét, levant la main, il secoua son mouchoir sur la moitié de la ville, et aussitôt s'écroulèrent les édifices et toutes sortes de constructions. Les vieillards furent écrasés avec les enfants, les maris avec leurs femmes, et les gens de l'un et l'autre sexe périrent. A cette vue, l'homme charitable anéanti autant de la présence de ce personnage que du bruit du bouleversement, tomba à terre et demeura semblable à un mort. L'autre élevait de nouveau la main comme pour secouer son mouchoir sur la seconde moitié de la ville, lorsque ses deux compagnons le retinrent et le conjurèrent, au nom des choses les plus redoutables, de permettre que cette moitié de ville ne fût pas renversée. Il s'apaisa, sa main demeura suspendue, et, relevant l'homme qui était tombé à terre, il lui dit : « Va à ta maison et ne crains rien ; tes fils, ta femme et tous les tiens sont sauvés ; aucun d'entre eux n'a péri, tu as été préservé par l'assiduité de tes oraisons et ta charité journalière envers les pauvres. » En parlant ainsi il disparut avec ses compagnons et on ne les vit plus. L'homme rentra dans la ville et en trouva la moitié écroulée et renversée sur les hommes et sur les animaux ; on retira un grand nombre de morts de dessous les ruines, et le

petit nombre de ceux qui en sortirent vivants étaient couverts de blessures. Mais ce que l'ange du Seigneur avait annoncé à cet homme fut trouvé véritable, car, de retour à sa maison, il vit qu'elle n'avait souffert aucun mal et n'eut à pleurer la mort que de ceux de ses proches qui s'étaient trouvés dans d'autres. Au milieu des impies, la main de Dieu l'avait protégé avec sa famille; il fut préservé du péril de la mort, comme il est rapporté que Loth l'avait été autrefois dans Sodome.

XXV. — La maladie que j'ai souvent mentionnée envahit dans les Gaules la province de Marseille, et une grande famine désola les pays d'Angers, de Nantes et du Mans. Ce fut le commencement de ces maux dont le Seigneur a dit dans son Évangile: *Il y aura en divers lieux des pestes et des famines et des tremblements de terre, et il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes, qui feront de grands prodiges et des choses étonnantes jusqu'à séduire même, s'il était possible, les élus*¹. Ainsi en arriva-t-il dans ce temps. Un homme de Bourges, c'est lui-même qui l'a raconté dans la suite, étant entré dans une forêt afin d'y couper du bois dont il avait besoin pour quelque ouvrage, fut entouré d'un essaim de mouches, et en demeura fou pendant deux ans. D'où il y a lieu de croire qu'elles avaient été envoyées par la méchanceté du diable. Ensuite, passant à travers les cités voisines, il arriva dans la province d'Arles; là, s'étant vêtu de peaux, il priait comme un religieux, et pour se jouer de lui, l'ennemi des

¹ Évangile selon saint Mathieu, chap. xxiv, v. 7, 24.

hommes lui accorda le pouvoir de deviner l'avenir. Puis, passant à de plus grands crimes, il changea de lieu; de ladite province, il entra dans le territoire du Gévaudan, se déclarant puissant et ne craignant pas de se donner pour le Christ. Il avait pris avec lui une certaine femme, prétendue sa sœur, qu'il faisait appeler Marie. Le peuple accourait en foule, lui amenant des malades auxquels, en les touchant, il rendait la santé. Tous ceux qui venaient vers lui apportaient de l'or, de l'argent, des vêtements; et lui, pour les mieux séduire, distribuait tout cela aux pauvres, se prosternant à terre et se répandant en oraisons, ainsi que la femme dont j'ai parlé. Puis, se relevant, il ordonnait de nouveau aux assistants de l'adorer. Il prédisait l'avenir, et annonçait à quelques-uns des maladies, à d'autres des malheurs prêts à leur arriver, à bien peu leur salut à venir; il faisait toutes ces choses par des artifices diaboliques, et par je ne sais quels prestiges. Il séduisit une immense multitude de peuple, non-seulement des gens rustiques, mais aussi des prêtres de l'Église. Il était suivi de plus de trois mille personnes. Cependant il commença à spolier et à piller ceux qu'il trouvait sur sa route; mais il distribuait leurs dépouilles aux indigents. Il menaçait de la mort les évêques et les citoyens des villes, parce qu'ils refusaient de croire en lui; étant entré dans le territoire de la cité du Velay, il s'approcha de l'endroit appelé le Puy¹ s'arrêta avec toute son armée près d'une basilique voisine, et là, rangea son armée

¹ *Anicium*. (Voir *Géographie*.)

en bataille, pour livrer combat à l'évêque Aurèle, alors résidant en ce lieu. Il dépêchait devant lui, comme messagers des hommes nus qui sautaient et faisaient des tours. L'évêque, saisi d'étonnement, envoya à sa rencontre des gens courageux pour savoir ce que cela voulait dire. Un d'eux, qui était des premiers de la ville, se baissa devant l'imposteur, comme pour lui embrasser les genoux, et l'ayant fait tomber ordonna qu'on le prit et qu'on le dépouillât. Puis, aussitôt, tirant son épée, il le coupa en morceaux; ainsi tomba et périt ce Christ qu'on aurait dû plutôt nommer Antechrist. Ceux qui l'accompagnaient se dispersèrent; Marie, livrée aux tourments, avoua tous les prestiges et les illusions dont il s'était servi; mais ceux dont il avait troublé l'esprit par ses artifices diaboliques, pour les faire croire en lui, ne revinrent jamais entièrement à la raison, et ne cessèrent de le confesser pour le Christ, déclarant que Marie participait aussi à sa divinité. Plusieurs semblables imposteurs s'élevèrent par toutes les Gaules; à l'aide de prestiges, ils s'attachaient quelques malheureuses femmes qui, entrant dans une sorte de fureur, les déclaraient des saints, et de cette manière ils obtenaient un grand crédit parmi les peuples. Nous en avons vu plusieurs que nous nous sommes efforcé, par nos réprimandes, de faire revenir de leur erreur.

XXVI. — Ragnemode, évêque de Paris, mourut, et son frère, le prêtre Faramode, brigua l'épiscopat. Mais un certain marchand, nommé Eusèbe, Syrien de naissance, à force de présents, obtint sa place. Arrivé à

l'épiscopat, il renvoya toute la scholie¹ de son prédécesseur, et fit faire le service de la maison épiscopale par des hommes de sa nation. Sulpice, évêque de la cité de Bourges, mourut aussi, et Eustache, diacre d'Autun, fut élevé à son siège.

XXVII. — Il s'éleva une grande discorde parmi les Francs de Tournai, parce que le fils de l'un d'entre eux reprenait souvent avec colère le fils d'un autre, qui avait reçu sa sœur en mariage, de ce qu'il laissait sa femme pour des prostituées. Ces reproches ne réussissant pas à faire revenir l'autre de sa mauvaise conduite, ils en vinrent à ce point que le jeune homme se jeta sur son beau-frère, et le tua avec l'aide des siens; lui-même fut tué par les gens avec lesquels était venu son adversaire, et des deux troupes il ne resta qu'un seul homme, parce qu'il n'y avait pas eu de main pour le frapper. Les parents des deux côtés s'élevèrent alors les uns contre les autres. Plusieurs fois la reine Frédégonde les pressa de renoncer à leur inimitié et de faire la paix, de peur que, de l'obstination de leurs querelles, n'advinssent de plus grands désordres. Mais ne pouvant les apaiser par des paroles de douceur, elle les réprima avec la hache. Ayant invité un grand nombre de gens à un festin, elle fit asseoir les trois adversaires sur un même banc. Lorsque le repas se fut prolongé un certain temps, comme la nuit obscurcissait la terre, les tables emportées selon la coutume des

¹ *Schola*, c'est-à-dire la suite des chantres, des lecteurs ou membres du bas clergé que dirigeait l'archidiacre.

Francs, les convives demeuraient assis sur le banc où ils avaient été placés. On avait pris tant de vin, que tous les convives en étaient appesantis, les serviteurs ivres étaient tombés et s'étaient endormis dans tous les coins de la maison; alors Frédégonde ordonna à trois hommes de venir avec des haches derrière les trois convives, et, pendant que ceux-ci conversaient, ils les frappent en un même moment et, pour ainsi dire, d'un seul coup. Tous trois furent tués et le festin finit. Ils s'appelaient Charivald, Leudovald et Waldin. Leurs parents, instruits de ce qui s'était passé, gardèrent étroitement Frédégonde, et envoyèrent des messagers au roi Childeberrt pour demander qu'elle fût prise et mise à mort. Mais pendant ces démarches, elle souleva le peuple de Champagne, se fit enlever par ses partisans et passa dans un autre lieu.

XXVIII. — Alors elle envoya dire au roi Gontran : « Que le roi, mon seigneur, vienne jusqu'à Paris, qu'il y mande mon fils, son neveu, pour le faire sanctifier par la grâce du baptême, et qu'il daigne, après l'avoir tenu sur les fonts sacrés, le traiter comme son propre fils. » Le roi, sur cette requête, fit partir Æthérius, évêque de Lyon, Syagrius, évêque d'Autun, Flavius, évêque de Châlon, d'autres encore, et leur ordonna de se rendre à Paris, annonçant qu'il était prêt à les suivre. Il vint également à cette assemblée beaucoup d'officiers de son royaume, tant domestiques que comtes, pour faire les préparatifs nécessaires à la dépense de la maison royale. Le roi, au moment où il avait projeté de partir,

fut arrêté par une douleur au pied. Quand il fut guéri, il se rendit à Paris, et de là à la villa de Rueil où il fit venir l'enfant, et ordonna de préparer le baptistère dans le bourg de Nanterre. Pendant ces préparatifs, des envoyés du roi Childebert vinrent le trouver et lui dirent : « Ce n'est pas ce que tu avais récemment promis au roi Childebert, ton neveu, de te lier d'amitié avec ses ennemis. Autant que nous le voyons, tu ne gardes pas ta parole ; au contraire, tu transgresses tes promesses, en plaçant cet enfant sur le siège royal dans la ville de Paris. Dieu te jugera, parce que tu oublies la parole que tu avais donnée librement. » Lorsqu'ils eurent ainsi parlé, le roi répondit : « Je ne viole point la promesse que j'ai faite à mon neveu, le roi Childebert ; il ne doit point se formaliser si je tiens sur les fonts sacrés son cousin, fils de mon frère, car c'est une requête à laquelle aucun chrétien ne doit se refuser. Je veux donc le faire, comme Dieu le sait très-certainement, sans aucune fraude et dans la simplicité d'un cœur pur, parce que je crains d'offenser le Seigneur. Ce n'est point humilier notre race que de tenir cet enfant sur les fonts sacrés ; et si les maîtres y présentent même leurs serviteurs, comment ne me serait-il pas permis de tenir un proche parent, et d'en faire mon fils spirituel par la grâce du baptême ? Allez donc, et rapportez ces paroles à votre maître : « Je veux conserver intact le traité que j'ai fait avec lui, et s'il n'est pas rompu par sa faute, il ne le sera point par la mienne. » Lorsqu'il eut ainsi parlé, les envoyés se reti-

rèrent, et le roi s'étant rendu aux fonts sacrés, présenta l'enfant au baptême; il voulut le nommer Clotaire, et dit : « Que cet enfant croisse, et qu'il accomplisse les promesses de ce nom, et qu'il parvienne à la même puissance que celui qui l'a autrefois porté. » Le mystère célébré, il invita l'enfant à un festin, et le combla de présents. Invité à son tour par son neveu, le roi le quitta après en avoir reçu de même de nombreux présents, puis il retourna à la ville de Châlon.

XXIX.— Ce fut dans cette même année qu'Arédius, rappelé par le Seigneur, quitta la terre et passa dans le ciel. Il était habitant de la ville de Limoges, et né de parents libres qui tenaient un rang distingué dans le pays. Envoyé au roi Théodebert, il fut attaché au palais. En ce temps, la ville de Trèves avait pour évêque Nizier, homme d'une grande sainteté, célèbre parmi le peuple, non-seulement par son admirable éloquence dans la prédication, mais aussi par ses bonnes œuvres et ses merveilleuses actions. Rencontrant le jeune homme au palais du roi, et remarquant dans sa figure je ne sais quoi de divin, il lui ordonna de le suivre. Celui-ci quitta le palais et le suivit. Arrivés dans la cellule de Nizier, quand ils eurent parlé des choses de Dieu, le jeune homme demanda au bienheureux évêque de le corriger, de l'instruire, de l'éclairer et de l'initier à la connaissance des saints livres. Tandis qu'il demeurerait avec l'évêque, se livrant avec ardeur à cette étude, et déjà tonsuré, il arriva un jour comme le clergé chantait des psaumes dans la cathédrale, qu'une colombe

descendit de la voûte , et , voltigeant légèrement autour de lui , s'alla placer sur sa tête , indiquant par là , selon moi , qu'il était déjà rempli de la grâce du Saint-Esprit. Comme il s'efforçait de l'écarter , non sans rougir , elle se mit de nouveau à voltiger , puis revint se placer sur sa tête ou son épaule ; et non-seulement dans l'église , mais lorsqu'il rentra dans la cellule de l'évêque , elle voulut continuer de demeurer avec lui. Cela dura plusieurs jours , à la grande admiration de l'évêque. Dans la suite , l'homme de Dieu , rempli , comme nous l'avons dit , du Saint-Esprit , ayant perdu son père et son frère , retourna dans son pays pour consoler sa mère Pélagie , dont il restait l'unique parent. Il la pria , tandis qu'il vaquerait au jeûne et à l'oraison , de veiller à tous les soins de la maison , savoir , à la conduite des domestiques , au travail des champs , à la culture des vignes , afin qu'aucun embarras ne vint l'empêcher de se livrer sans relâche à l'oraison. Il ne revendiqua pour lui-même que le privilège de présider à la construction des églises. Que dirai-je de plus ? Il construisit des temples de Dieu en l'honneur des saints , fit chercher leurs reliques , tonsura ses propres serviteurs , et en fit des moines , fonda un couvent , dans lequel ils suivirent la règle non-seulement du Casin , mais aussi de Basile et des autres abbés qui ont institué les ordres monastiques. La sainte femme se chargeait de leur fournir à chacun la nourriture et le vêtement. Au milieu de tous ces embarras , elle n'en faisait pas moins résonner les louanges du Seigneur , et même au milieu de ses travaux , elle

offrait à Dieu ses prières, comme le parfum d'un agréable encens. Cependant les malades commencèrent à affluer vers saint Arédius, et il guérissait chacun d'eux en leur imposant les mains avec le signe de la croix. Quand je voudrais mentionner ici séparément tous ceux qu'il guérit, je ne pourrais en dire ni le nombre, ni les noms; tout ce que je sais, c'est que quiconque venait à lui malade s'en retournait bien portant. Je rapporterai cependant quelque chose de ses plus grands miracles. Un jour qu'il était en route avec sa mère et qu'il se rendait à la basilique de Saint-Julien martyr, ils arrivèrent le soir dans un lieu aride, et que la privation d'eaux courantes avait rendu stérile. Sa mère lui dit : « Mon fils, nous n'avons pas d'eau, comment pourrons-nous passer ici la nuit ? » Il se prosterna alors en oraison, et offrit longtemps ses prières au Seigneur, puis se levant, il enfonça en terre une baguette qu'il tenait à la main, et l'y ayant tournée deux ou trois fois, la retira joyeux. Elle fut incontinent suivie d'une si grande abondance d'eau que non-seulement elle fournit pour le moment à leurs besoins, mais qu'elle suffit encore pour abreuver les troupeaux. Tout récemment comme il voyageait, un nuage de pluie se dirigea sur lui; le voyant arriver, il abaissa un peu sa tête sur son cheval, et éleva sa main vers le Seigneur. Son oraison finie, les nuages se divisèrent en deux parts, et une grande pluie tomba autour de lui sans qu'il en reçût, pour ainsi dire, une seule goutte. Un citoyen de Tours, Wistrimond, surnommé Tatton,

souffrait d'un violent mal de dents, qui lui avait fait enfler la mâchoire. Il s'adressa au bienheureux, et celui-ci ayant imposé sa main sur l'endroit où le malade souffrait, la douleur s'évanouit et ne reparut plus. C'est de Wistrimond lui-même que nous tenons ce fait. J'ai écrit dans les livres des Miracles, comme le saint me les a rapportés lui-même, plusieurs des miracles que Dieu a opérés entre ses mains, par les mérites de saint Julien martyr et de saint Martin confesseur. Après avoir, avec l'aide du Christ, accompli ces miracles et beaucoup d'autres, Arédius vint à Tours après la fête de saint Martin, et y étant demeuré quelque temps, il nous annonça qu'il n'avait plus de longs jours à rester en ce monde, et que certainement il mourrait bientôt. Il nous salua, et s'en alla rendant grâces à Dieu de ce qu'avant de mourir, il avait obtenu de baiser le tombeau du bienheureux évêque. En arrivant à sa cellule, il fit son testament, mit ordre à ses affaires, et ayant institué pour ses héritiers les évêques saint Martin et saint Hilaire, il tomba malade et commença à souffrir de la dysenterie. Le sixième jour de sa maladie, une femme, souvent tourmentée de l'esprit immonde, que le saint n'avait pu guérir, s'étant fait lier les mains derrière le dos, se mit à crier et à dire : « Accourez, citoyens, sortez promptement, peuple de la ville, allez au-devant des martyrs et des confesseurs qui viennent se réunir pour les obsèques du bienheureux Arédius. Voilà Julien qui arrive de Brioude, Privat de Mende, Martin de Tours, Martial de cette ville

même¹. Saturnin arrive de Toulouse, Denis de la ville de Paris, et en voilà beaucoup d'autres de ceux qui habitent le ciel, et que vous honorez comme martyrs et confesseurs de Dieu. » Et comme elle commençait à crier ainsi dans les premières heures de la nuit, elle fut attachée par son maître. Mais rien ne put la contenir, elle rompit ses liens, et se mit à marcher vers le monastère en répétant les mêmes paroles. En même temps, le bienheureux rendit l'esprit, non sans un témoignage éclatant qu'il avait été reçu par les anges. Lors de ses funérailles, cette femme, avec une autre que tourmentait aussi le malin esprit, se trouva, dès que le sépulcre fut fermé, délivrée de la malice des démons qui la persécutaient, et je crois que ce fut par la volonté de Dieu qu'il ne pût la guérir pendant sa vie mortelle, afin que par ce miracle ses funérailles fussent glorifiées. Après ses obsèques, une femme qui demeurait la bouche ouverte, mais sans voix, vint à son tombeau, et après l'avoir baisé, obtint de recouvrer l'usage de la parole.

XXX.— Dans le second mois de cette année, les peuples de Tours et de Nantes furent accablés d'une cruelle contagion. A peine atteint d'une légère douleur de tête, le malade rendait l'âme; on fit des rogations avec de grandes abstinences et beaucoup de jeûnes; on y ajouta aussi des aumônes, et la colère divine s'apaisa. Dans la ville de Limoges, plusieurs personnes furent consumées du feu céleste parce que, sans égard

¹ Limoges, dont il avait été le premier évêque.

pour le jour du Seigneur, elles s'étaient livrées à des travaux publics. C'est en effet un jour saint que celui qui a reçu le premier la lumière de la création et dont la clarté a rendu témoignage de la résurrection du Seigneur. Tout chrétien doit donc l'observer avec foi, et aucune œuvre publique n'est permise pendant sa durée. Il y eut à Tours plusieurs personnes brûlées de ce feu, mais non pas le jour du dimanche; et il y eut une très-grande sécheresse qui dépouilla d'herbes tous les pâturages, en sorte qu'il s'éleva une fâcheuse maladie sur les brebis et les chevauz, et qu'il en resta bien peu pour en renouveler la race, ainsi que l'avait annoncé le prophète Habacuc¹: *Les bergeries seront sans brebis, et il n'y aura plus de bœufs ni de vaches dans les étables*¹. Cette contagion s'étendit non-seulement sur les animaux domestiques, mais aussi sur les animaux sauvages. On voyait morts par les chemins, dans les forêts, une multitude de cerfs et d'autres animaux. Le foin périt par les grandes pluies et les débordements des fleuves. Les moissons furent maigres, les vendanges très-abondantes, le fruit du chêne se forma, mais ne vint pas à maturité.

XXXI. — Bien que dans les livres précédents j'aie plusieurs fois parlé des évêques de Tours, cependant je crois devoir en indiquer l'ordre et le nombre, à partir des temps où vint dans la ville de Tours le premier prédicateur de la religion chrétienne.

1° Gatien, le premier évêque, fut envoyé, la pre-

¹ Habacuc, chap. III, v. 17.

mière année de l'empire de Dèce, par le pape de Rome ¹. Il y avait alors dans la cité de Tours une grande multitude de païens adonnés à l'idolâtrie ; par ses prédications, il en convertit plusieurs au Seigneur ; cependant il se dérobaît, en se cachant, aux attaques des grands, qui lorsqu'ils le trouvaient, l'accablaient d'injures et d'outrages ; il célébraît donc en secret les saints mystères du dimanche, dans les cryptes et les souterrains, avec un petit nombre de chrétiens qu'il avait convertis, comme nous l'avons dit. C'était un homme très-religieux et craignant Dieu ; et, s'il n'eût été tel que je le dis, il n'eût pas quitté, pour l'amour de Dieu, sa maison, ses parents et sa patrie. Il mena cette vie, dans la même ville, cinquante années, à ce que l'on rapporte, puis mourut en paix et fut enterré dans un bourg voisin, au cimetière des chrétiens. L'épiscopat fut interrompu pendant trente-sept ans.

2^o Litoire, le second évêque, fut sacré la première année de l'empire de Constance ². C'était un citoyen de Tours, d'une grande piété. Il bâtit la première église en la ville de Tours, où l'on comptait déjà beaucoup de chrétiens. Il fit aussi, d'une certaine maison de sénateur, la première basilique. De son temps, saint Martin s'éleva pour prêcher dans les Gaules. Litoire fut trente-trois ans en possession de son siège, mourut en paix, et fut enseveli dans la basilique dont je viens de parler, et qui porte aujourd'hui son nom.

¹ L'an 250.

² L'année 337.

3° Le troisième, saint Martin, fut sacré évêque la huitième année de Valens et de Valentinien¹; il était natif de Pannonie, dans la cité de Sabaria². Il construisit, par amour pour Dieu, le premier monastère de la ville de Milan, en Italie. Mais comme il prêchait courageusement la sainte Trinité, il fut battu de verges par les hérétiques, et expulsé d'Italie. Il vint dans les Gaules. Il y convertit beaucoup de païens, renversa leurs temples et leurs idoles, fit beaucoup de miracles parmi le peuple, et ressuscita deux morts avant son épiscopat. Il n'en ressuscita qu'un seul dans la suite. Il transporta le corps du bienheureux Gatien, l'ensevelit près du tombeau de saint Litoire, dans la basilique construite, comme je l'ai dit, sous le nom de ce saint. Il empêcha Maxime d'envoyer en Espagne faire périr les hérétiques par le glaive³, disant qu'il suffisait de les séparer de la communion des Églises catholiques. Après avoir consommé le cours de sa vie mortelle, il mourut à Candes, bourg de sa cité, dans la quatre-vingt et unième année de son âge. Transporté à Tours par eau, il y fut enseveli dans le lieu où l'on adore maintenant son tombeau. Sulpice Sévère a écrit trois livres de sa vie. Il se manifeste encore de notre temps par beaucoup de miracles. Il éleva, dans le monastère

¹ L'année 371.

² Voir la *Géographie*.

³ Les Priscillianistes, objet de l'une des plus iniques persécutions dont l'histoire des hérésies offre l'exemple; saint Ambroise de Milan et saint Martin de Tours s'y opposèrent tous deux et prêchèrent la tolérance.

appelé maintenant Marmoulier ¹, une basilique en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, et dans les bourgs de Langey, de Saunay, d'Amboise, de Chisreau, de Tournon et de Candès ²; il détruisit les temples païens, baptisa les Gentils et éleva des églises. Il siégea vingt-six ans quatre mois et vingt-neuf jours. L'épiscopat fut interrompu pendant vingt jours.

4^e Brice, quatrième évêque, fut sacré la quatrième année d'Arcadius et d'Honorius, alors gouvernant ensemble. C'était un citoyen de Tours; la trente-troisième année de son épiscopat, il fut accusé, par les citoyens de Tours, du crime d'adultère. Ils le chassèrent et sacrèrent évêque Justinien. L'évêque Brice alla trouver le pape de la ville de Rome. Justinien s'y rendant après lui, mourut à Verceil. Les habitants de Tours, encore pleins de malveillance contre lui, établirent pour évêque Armence. Mais Brice, après avoir habité sept ans près du pape de Rome, trouvé innocent du crime dont on l'accusait, reçut ordre de retourner à sa ville. Il bâtit, sur le tombeau du bienheureux Martin, une petite basilique dans laquelle lui-même a été enseveli. Comme il entra par une porte, Armence était emporté mort par une autre. Celui-ci enseveli, Brice reprit son siège. On rapporte qu'il a bâti des églises dans les bourgs de Clion, de Brèche, Ruan, Bridoré et de Chinon ³. Il

¹ *Majus monasterium.*

² *Alingaviensis, Solonacensis, Ambaciensis, Cisomagensis, Tornomagensis, Condatensis vici.* (Voir *Géogr.*)

³ *Calatonnium, Bricca, Rotomagus, Briotreidis, Caino.* (Voir *Géographis.*)

eut en tout quarante-sept ans d'épiscopat; et à sa mort fut enseveli dans la basilique qu'il avait élevée sur le tombeau de saint Martin.

5° Le cinquième fut Eustoche, homme saint et craignant Dieu, de naissance sénatoriale. On dit qu'il institua des églises dans les bourgs de Brizay, d'Iseure, de Loches et de Doulus¹. Il bâtit aussi, dans les murs de la ville, une église où il plaça les reliques des martyrs saint Gervais et Protais, apportées d'Italie par saint Martin, comme le raconte saint Paulin dans son épître. Il tint dix-sept ans le siège épiscopal, et fut enterré dans la basilique qu'avait élevée l'évêque Brice sur le tombeau de saint Martin.

6° Le sixième évêque fut Perpétue, également, dit-on, de naissance sénatoriale et parent de son prédécesseur; il était très-riche et possédait des biens dans plusieurs cités. Il abattit la basilique que l'évêque Brice avait élevée sur le tombeau de saint Martin, et en fit construire une autre plus grande et d'un travail merveilleux, sous la voûte de laquelle il transporta le corps bienheureux du vénérable saint. Il y institua des jeûnes et des vigiles à observer pour tout le long de l'année. Nous les avons conservés par écrit et en voici l'ordre.

Des Jeûnes.

Après la Pentecôte, la quatrième et la cinquième fêric, jusqu'à la Nativité de saint Jean.

¹ *Brizis, Iciodorum, Luccas, Dolus.*

Des calendes de septembre jusqu'aux calendes d'octobre, deux jeûnes par semaine.

Des calendes d'octobre jusqu'à la mort de monseigneur Martin, deux jeûnes par semaine.

De la mort de monseigneur Martin jusqu'à la Nativité de Notre-Seigneur, trois jeûnes par semaine.

De la Nativité de saint Hilaire jusqu'au milieu de février, deux jeûnes par semaine.

Vigiles.

A la Nativité du Seigneur, dans la cathédrale.

A l'Épiphanie, dans la cathédrale.

A la Nativité de saint Jean, dans la basilique de monseigneur Martin.

A la fête anniversaire de la chaire de saint Pierre, dans la basilique.

Le 27 mars, jour de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans la basilique de Saint-Martin.

A Pâques, dans la cathédrale.

Le jour de l'Ascension, dans la basilique de monseigneur Martin.

Le jour de la Pentecôte, dans la cathédrale.

A la passion de saint Jean, dans la basilique, au baptistère.

A la Nativité des saints apôtres Pierre et Paul, dans leur basilique.

A la Nativité de Saint-Martin, dans sa basilique.

A la Nativité de saint Symphorien, dans la basilique de Saint-Martin.

A la Nativité de saint Litoire, dans sa basilique.

Item à la Nativité de saint Martin, dans sa basilique.

A la Nativité de saint Brice, dans la basilique de monseigneur saint Martin.

A la Nativité de saint Hilaire, dans la basilique de monseigneur Martin.

Il bâtit la basilique de Saint-Pierre, et y fit élever la voûte qui subsiste encore aujourd'hui. Il construisit aussi la basilique de Saint-Laurent à Mont-Louis. De son temps furent bâties des églises dans les bourgs d'Avoine, de Mosnes, de Barrou, de Ballan et de Vernon¹. Il fit un testament et donna ce qu'il possédait dans les différentes cités, à ces diverses églises, laissant particulièrement des propriétés considérables à celle de Tours. Il tint le siège épiscopal durant trente ans et fut enseveli dans la basilique de saint Martin.

7^e Le septième évêque fut Volusien, de naissance sénatoriale, homme saint, très-riche et parent de son prédécesseur Perpétue. De son temps Clovis régnait déjà sur quelques villes des Gaules. D'où il arriva que cet évêque, soupçonné par les Goths de vouloir se soumettre à la puissance des Francs, fut envoyé en exil dans la ville de Toulouse, et y mourut. De son temps fut bâti le bourg de Manthelan² et la basilique de Saint-Jean dans Marmoutier. Il fut évêque sept ans et deux mois.

¹ *Laudiacus mons, Evena, Mediconnus, Berrao, Balatedo, Vernadus.* (Voir *Géogr.*)

² *Mantolomagus vicus.*

8° Le huitième évêque fut Vêrus qui, soupçonné par les Goths de zèle pour la même cause que Volusianus, fut envoyé en exil et y finit ses jours. Il laissa ses biens aux églises et à ses serviteurs. Il siégea onze ans et huit jours.

9° Le neuvième fut Licinius, citoyen d'Angers, qui, pour l'amour de Dieu, alla en Orient visiter les saints lieux. Lorsqu'il en fut revenu il institua, sous sa direction, un monastère dans le territoire d'Angers, remplit ensuite les fonctions d'abbé dans le monastère où fut enseveli l'abbé saint Venance, puis fut élu à l'épiscopat. De son temps, le roi Clovis, vainqueur des Goths, revint à Tours. Il tint le siège épiscopal douze ans deux mois et vingt-cinq jours, et fut enseveli dans la basilique de Saint-Martin.

10° Les dixièmes furent Théodore et Procul, nommés par l'ordre de la bienheureuse reine Clotilde¹, parce qu'auparavant, sacrés évêques en Bourgogne, ils l'avaient suivie et avaient été expulsés de leurs villes épiscopales par l'ennemi. Ils étaient l'un et l'autre très-vieux; ils gouvernèrent ensemble pendant deux ans la ville de Tours, et furent ensevelis dans la basilique de saint Martin.

11° Le onzième évêque fut Dinife, venu aussi de

¹ Comme les canons ne permettaient pas que la même église eût à la fois deux évêques, il y a lieu de croire qu'ils furent simplement administrateurs de l'église de Tours pendant une longue vacance. Du reste, la série des évêques de Tours, que donne ici l'historien, ne s'accorde pas toujours, ni pour l'ordre, ni pour la durée, avec les faits éparés dans son récit.

Bourgogne et élevé à l'épiscopat par le choix du roi dont j'ai parlé, qui lui fit quelques largesses de son fisc, avec l'autorisation d'en disposer à sa volonté. Ce qu'il avait de mieux, il le laissa en grande partie à son église ; il légua aussi quelques biens à ses serviteurs. Il siégea dix mois, et fut enseveli dans la basilique de Saint-Martin.

12° Le douzième fut Ommat, de race sénatoriale, et citoyen d'Auvergne, très-riche en terres. Il fit un testament, et laissa ses propriétés aux églises des villes où elles étaient situées. Il construisit dans la ville de Tours, adossée à la muraille, une église consacrée par les reliques de saint Gervais et Protais. Il commença à élever la basilique de Sainte-Marie dans les murs de la ville, mais ne put l'achever. Il siégea quatre ans et cinq mois, puis il mourut et fut enseveli dans la basilique de Saint-Martin.

13° Le treizième fut Léon, abbé de la basilique de Saint-Martin ; et de là élevé à l'épiscopat. Il était habile ouvrier en charpente, et bâtissait des tours à toit doré dont il existe encore quelques-unes. Il montra son habileté dans beaucoup d'autres ouvrages. Il siégea six mois et fut enseveli dans la basilique de Saint-Martin.

14° Le quatorzième évêque sacré fut Francille, sénateur, citoyen de Poitiers. Il avait une femme nommée Claire, mais point d'enfants ; tous deux étaient fort riches en terres, qu'ils donnèrent en grande partie à la basilique de Saint-Martin ; ils en laissèrent quelques-unes à leurs parents. Cet évêque siégea deux ans et six mois,

puis mourut et fut enseveli dans la basilique de Saint-Martin.

15° Le quinzième fut Injuriosus, citoyen de Tours, d'une naissance inférieure, mais libre. De son temps, la reine Clotilde passa de ce monde en l'autre. Il acheva l'église de Sainte-Marie dans les murs de la ville de Tours. De son temps fut bâtie la basilique de Saint-Germain et furent fondés les bourgs de Neuilly et de Luzillé¹. Il institua dans l'église des prières à dire à tierce et à sexte, et qui, par la grâce de Dieu, y sont encore conservées. Il siégea seize ans onze mois et vingt-sept jours, puis mourut et fut enseveli dans la basilique de Saint-Martin,

16° Le seizième fut Bodin, référendaire du roi Clo-taire. Il avait un fils et était fort adonné à l'aumône ; il partagea aux pauvres plus de vingt mille sous d'or laissés par son prédécesseur. De son temps fut construit un autre bourg de Neuilly. Il fonda la mense canon-cale. Il siégea cinq ans et dix mois, puis mourut et fut enseveli dans la basilique de Saint-Martin.

17° Le dix-septième fut Gonthaire, qui échangea contre l'épiscopat les fonctions d'abbé du monastère de Saint-Venance. Très-sage tandis qu'il remplissait son office d'abbé, et souvent chargé d'ambassades entre les rois Francs, il s'adonna au vin après avoir été sacré évêque et devint presque stupide. Il en avait tellement perdu le sens qu'il ne pouvait reconnaître les convives dont la vue lui était le plus familière. Souvent même il

¹ Novitiacus, Luciliaeus.

les accablait d'injures et de propos inconvenants. Il siégea deux ans dix mois et vingt-deux jours. Après sa mort il fut enseveli dans la basilique de Saint-Martin. L'épiscopat fut interrompu pendant une année.

18° Le dix-huitième évêque sacré fut le prêtre Euphronius, homme sorti d'une de ces maisons que nous appelons sénatoriales, éminent en sainteté, et clerc dès son plus jeune âge. De son temps, la ville de Tours et toutes ses églises furent consumées par un grand incendie. Il en répara deux, et laissa sans la relever la troisième qui était extrêmement vieille. Plus tard la basilique de Saint-Martin fut elle-même brûlée par Wiliachaire, qui y avait cherché un refuge lorsqu'il eut circonvenu Chramne. Par la suite, avec le concours du roi Clotaire, ce même pontife la recouvrit en étain. De son temps fut édifiée la basilique de Saint-Vincent, et les églises des bourgs de Thuré, Céré et Orbigny¹. Il siégea dix-sept ans, mourut septuagénaire, et fut enseveli dans la basilique de Saint-Martin. L'épiscopat fut interrompu pendant dix-neuf jours.

19° Le dix-neuvième évêque de Tours fut moi, Grégoire, indigne. Je trouvai consumée et détruite la cathédrale de la ville de Tours, dans laquelle le bienheureux Martin et plusieurs autres prêtres du Seigneur avaient été sacrés évêques. Je la rebâti, plus grande et plus belle, et la dédiai la dix-septième année de ma consécration. Comme je l'avais appris de prêtres très-âgés, les reliques de saint Maurice et de ses com-

¹ *Tauriacus, Ccrate, Orbigniacus.* (Voir *Géogr.*)

pagnons y avaient été anciennement apportées. J'en retrouvai la châsse dans le trésor de la basilique de Saint-Martin ; elle contenait une relique apportée par dévotion pour le saint, mais dissoute par la corruption. Célébrant des vigiles en leur honneur , il me vint le désir de les visiter de nouveau, à la clarté d'un flambeau de cire ; et tandis que je les examinai avec attention, le gardien de la basilique me dit : « Il y a ici une pierre fermée par un couvercle, j'ignore ce qu'elle contient, et je n'ai pu le savoir de ceux de mes prédécesseurs commis à la garde de ce trésor. Je l'apporterai, et vous examinerez avec soin ce qu'elle recouvre. » Lorsqu'il me l'eut apportée , je l'ouvris, je le déclare, et j'y trouvai une capsule d'argent dans laquelle non-seulement étaient renfermées les reliques des bienheureux martyrs de la légion sacrée , mais encore celle de beaucoup d'autres saints, tant martyrs que confesseurs. Nous trouvâmes aussi d'autres pierres creuses comme la première, et dans lesquelles étaient des reliques des saints Apôtres, et de plusieurs autres martyrs. Plein d'admiration de ce présent que m'accordait la volonté divine, je rendis à Dieu des actions de grâces, je célébrai des vigiles, je dis des messes et je plaçai les reliques dans la cathédrale. Je déposai dans une cellule de l'église Saint-Martin, contiguë à la cathédrale, les reliques des martyrs saint Côme et saint Damien. Je trouvai les basiliques de saint Perpétue consumées par les flammes, et j'ordonnai à mes ouvriers de les repeindre et de les orner dans tout l'éclat qu'elles avaient eu d'abord. Je

fis construire un baptistère dans la basilique, où je mis les reliques de saint Jean et de saint Serge, martyrs, et je plaçai dans l'ancien baptistère les reliques de saint Bénigne, martyr. Je dédiai en un grand nombre d'endroits du territoire de Tours des églises et des oratoires, et les honorai des reliques des saints; il serait trop long d'en rappeler le détail.

J'ai écrit dix livres d'Histoire, sept de Miracles, et un de la vie des Pères; j'ai fait un livre de commentaires sur les Psaumes; j'ai composé un livre sur les offices de l'Église. Quoique ces ouvrages soient écrits d'un style inculte, cependant je conjure les prêtres du Seigneur, qui après moi, humble que je suis, gouverneront l'Église de Tours, par la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par le jour du jugement, terrible à tous les coupables, s'ils ne veulent en ce jour, pleins de confusion, être condamnés et livrés au diable, je les conjure de ne faire jamais détruire ces livres, et de ne les point faire récrire, en choisissant certaines parties et en en rejetant d'autres; mais de les conserver sans altération, entiers, et tels que nous les aurons laissés. Que si, par hasard, évêque de Dieu, qui que tu sois, notre Martin¹ t'a in-

¹ Martianus Felix Capella, né en Afrique, peut-être à Carthage, et qui écrivit, vers le milieu du v^e siècle, un ouvrage intitulé *Satyricon*, et divisé en neuf livres, espèce d'encyclopédie, moitié en prose, moitié en vers. Les deux premiers livres forment un ouvrage distinct: c'est l'apothéose de la Philologie et son mariage avec Mercure, sous la forme d'une allégorie. Dans les sept derniers, Capella traite des sept sciences qu'énumère ici Grégoire de Tours, et qui embrassaient alors toute les études. Cet ouvrage, écrit en style barbare, valut à son

struit dans les sept sciences; s'il t'a appris à lire selon les règles grammaticales; à rétorquer dans la dispute les arguments de la dialectique; à connaître, par la rhétorique, les différents mètres; à distinguer, par la géométrie, la longueur des lignes et les mesures de la terre; par l'astrologie, à contempler le cours des astres; par l'arithmétique, à rassembler les diverses parties des nombres; et, par l'harmonie, à faire résonner, sur les modulations de la musique, le doux accent des vers; fusses-tu exercé dans tous ces arts, quelque grossier que te paraisse mon style, je t'en supplie, n'efface point ce que j'ai écrit. Mais si dans ces livres quelques parties te plaisent, je ne t'interdis pas, tout en conservant mon ouvrage tel qu'il est, de les mettre en vers.

Nous avons terminé ces livres dans la vingt-unième année de notre ordination. Mais, bien que dans ce que nous venons d'écrire des évêques de Tours, nous ayons noté le nombre de leurs années, cependant nous n'avons pas suivi ni calculé d'après l'ordre des chroniques, parce qu'il ne nous a pas été facile de retrouver les intervalles qui se sont écoulés entre les différentes consécutions. Voici donc la récapitulation des années du monde :

Du commencement jusqu'au déluge, deux mille deux cent quarante-deux ans; du déluge jusqu'au passage des enfants d'Israël à travers la mer Rouge, quatorze cent quatre ans.

auteur une grande célébrité, et fut longtemps adopté dans les écoles du moyen âge.

Du passage de la mer Rouge jusqu'à la Résurrection du Seigneur, quinze cent trente-huit ans.

De la Résurrection du Seigneur jusqu'à la mort de saint Martin, quatre cent douze ans.

Depuis la mort de saint Martin jusqu'à l'année dont nous venons de rendre compte, savoir, la vingt-unième de notre consécration, la cinquième de Grégoire, pape de Rome, la trente-unième du roi Gontran, et la dix-neuvième de Childebert le Jeune, cent soixante-huit ans. Ce qui fait un total de cinq mille huit cent quatorze ans¹.

¹ L'addition de Grégoire de Tours est inexacte.

CHRONIQUE
DE FRÉDÉGAIRE

OU

APPENDICE A L'HISTOIRE DES FRANCS
DE SAINT GRÉGOIRE, ÉVÊQUE DE TOURS.

SOMMAIRE DES CHAPITRES.

1. Bonté du roi Gontran. L'église de Saint-Marcel. — II. De Gondovald qui, avec l'aide de Mummole, voulut s'emparer du royaume. — III. Comment Gontran éleva Clotaire au trône. — IV. Mort de Mummole. — V. L'armée de Gontran envahit l'Espagne. — VI. Inondation. Patriarcat de Syagrius. Signes dans le ciel. Mort de Leugivilde. Reccared est élevé au trône. — VII. Confirmation de la paix entre Gontran et Childeberrt. — VIII. Ducs tués par ordre de Childeberrt. — IX. Cæsara, épouse du roi des Perses Arnulfe. — X. L'armée du roi Gontran envahit l'Espagne. — XI. Découverte de la tunique du Seigneur. — XII. Les ducs Beppolène et Ebrehar. — XIII. Agon élevé en Italie au trône des Lombards. Éclipse de soleil. — XIV. Mort de Gontran. — XV. Childeberrt règne en Bourgogne. — XVI. Mort de Childeberrt. — XVII. Frédégonde envahit Paris et livre bataille à Théodebert. — XVIII. Mort de Vintrion. — XIX. Comme Brunehaut fut chassée d'Austrasie. — XX. Bataille de Théodebert et de Thierry contre Clotaire et leur victoire. — XXI. Naissance d'un fils de Thierry et mort du patriarche Agilan. — XXII. Découverte du corps de saint Victor. — XXIII. Phoca; comme il tua l'empereur Maurice et prit le trône. — XXIV. Exil de l'évêque saint Didier. — XXV. Le maire Bertold. — XXVI. Victoire de Thierry sur Clotaire. — XXVII. Le maire Protadius; sa mort. — XXVIII. Bonté du maire Claude. — XXIX. Mort du patrice Vulse. — XXX. Ermenberge qui vint d'Espagne vers Thierry. — XXXI. Ambassadeurs de Betheric envoyés aux rois. — XXXII. Martyr de saint Didier. — XXXIII. Le roi Sisebod est élevé en Espagne. — XXXIV. Le roi Agon et sa femme Theudelinde. — XXXV. Brunehaut et la reine Blichilde. — XXXVI. Vie de saint Coloman. — XXXVII. Injure que Thierry subit en Alsace. — XXXVIII. Lutte des rois Théodebert et Thierry. L'Austrasie recouvrée. — XXXIX. Mort de Thierry. — XL. Comment Clotaire commença à régner en Austrasie. — XLI. Conseil tenu pour faire périr le fils de Thierry. — XLII. Comment Clotaire recouvra les royaumes de Bourgogne et d'Austrasie et tua les fils de Thierry. — XLIII. Meurtre du duc Herpon. — XLIV. L'évêque Leudemond et la reine Bertrude. — XLV. Tributs payés par les Lombards. — XLVI. Mort de la reine Bertrude. — XLVII. Commencement du règne de Dagobert. — XLVIII. Commencement du règne de Samo chez les Wénédes. — XLIX. Adaloald, roi des Lombards. — L. Charoald élevé au trône chez les Lombards. — LI. La reine Gondeberge; son opprobre et son exil. — LII. Mort de Chrodoald. — LIII. Dagobert; comment il prend une reine et augmente son royaume. — LIV. Mort du maire Warnachaire et de son fils Godin. — LV. Lutte entre Caribert et Égila. — LVI. Mort de Clotaire et comment Dagobert prit son royaume. — LVII. Royauté de Caribert, fils de Clotaire. — LVIII. Entrée de Dagobert en Bourgogne et sa bonté. — LIX. Naissance de Sighebert, fils de Dagobert. — LX. Changement de Dagobert et mauvais conseils des Neustriens. — LXI. Bonté et continence de Pépin. — LXII. Le roi Caribert; comme il reçut son neveu le roi Sighebert. — LXIII. L'empereur Heraclius. — LXIV. Victoire d'Heraclius sur les Perses. — LXV. Beauté et grandeur d'Heraclius. — LXVI. Commencements des attaques des Sarrasins contre l'Empire. — LXVII. Mort de Caribert et de son fils. Comment Dagobert reprit son royaume. — LXVIII. Guerre et massacre des Francs chez les Wénédes. — LXIX. Charoald, roi des Lombards, tue Tason et meurt lui-même. — LXX. Chrotaire élevé au trône chez les Lombards. — LXXI. Aubedon, envoyé en ambassade à Chrotaire en Italie. — LXXII. Huns tués en Bavière. — LXXIII. Sisenand élevé au trône d'Espagne avec l'aide de Dagobert. — LXXIV. Dagobert marche par Mayence avec une armée contre les Wendes. — LXXV. Royauté de Sighebert en Austrasie. — LXXVI. Naissance de Clovis et traité touchant la royauté avec les Austrasiens. — LXXVII. Rébellion du duc Radulfe. — LXXVIII. Armée envoyée par ordre de Dagobert de Bourgogne en Gascogne. — LXXIX. Mort de Dagobert et commencement du règne de Clovis. — LXXX. Le maire Éga; sa bonté. — LXXXI. L'empereur Constant. Ravages des Sarrasins. — LXXXII. Comment le roi d'Espagne Tolga fut dégradé et remplacé par Chinda. — LXXXIII. Mort d'Éga et meurtre du comte Aginulfe. — LXXXIV. Le maire Erchinoald. — LXXXV. Comment les Austrasiens recouvrèrent le trésor dû à Sighebert. — LXXXVI. Grimoald et Otton, fils de Béron. — LXXXVII. Lutte de Sighebert et de Raoul en Thuringe. — LXXXVIII. Mort d'Otton. — LXXXIX. Comment Flaocad fut fait maire. — XC. Meurtre de Willibald et mort de Flaocad.

NOTICE SUR FRÉDEGAIRE

Si Marquart Freher et Joseph Scaliger n'avaient appelé *Frédégair*e le continuateur de Grégoire de Tours dont nous publions ici la Chronique, on ne saurait quel nom lui donner. Dom Ruinart a fort bien prouvé qu'il ne s'appelait point *Idatius* ou *Adatius*, comme l'avaient fait supposer quelques manuscrits ; mais aucun de ceux qu'il a examinés ne porte le nom de *Frédégair*e. Freher et Scaliger l'avaient sans doute trouvé dans les leurs. Quoi qu'il en soit, ce nom est resté à l'historien, et personne ne songe maintenant à le lui contester.

Il vivait, à coup sûr, vers le milieu du septième siècle ; car, en racontant l'histoire de cette époque, il répète plusieurs fois, dans sa préface et dans le cours de son ouvrage, qu'il rapporte des choses qu'il a vues et dont il peut attester lui-même la vérité. Sa Chronique s'arrête à l'an 644 ; cependant quelques passages

indiquent qu'il a vécu jusqu'en 658; il dit, entre autres choses, que le marchand franc Simon, qui était allé en 623 chez les Wénèdes, régna sur eux pendant trente-cinq ans. Enfin il parle de la mort de Chindasuinthe, roi d'Espagne, en 642, et de plusieurs événements arrivés après la mort de Clovis II, en 656.

Presque tous les érudits s'accordent à penser que Frédégaire était Bourguignon. L'histoire du royaume de Bourgogne est en effet celle dont il est le mieux instruit et à laquelle il semble rapporter toutes les autres. Ainsi sa chronologie est celle des rois bourguignons, et il ne parle guère des rois d'Austrasie ou de Neustrie que dans leurs rapports avec la Bourgogne, ou lorsque ce royaume se trouve incorporé dans le leur, comme il arriva sous Clotaire II. Adrien de Valois s'est même flatté de découvrir la patrie de Frédégaire et l'a fait natif d'Avenches; la complaisance avec laquelle le chroniqueur parle de cette ville et donne, sur son histoire, quelques détails qu'on ne trouve point ailleurs, est le seul fondement de cette conjecture.

Il ne faut point médire du zèle passionné qu'apportent souvent les érudits dans l'étude de telles questions; que feraient les hommes s'ils mesureraient toujours l'ardeur du travail à l'importance du résultat? C'est parce qu'il ne pouvait se résoudre à ignorer où était né Frédégaire qu'Adrien de Valois a débrouillé le chaos des premiers siècles de notre histoire.

Quoi qu'il en soit de la patrie du chroniqueur, il était lui-même laborieux et possédé du besoin de la

science. Il entreprit de recueillir et d'extraire toutes les chroniques, à lui connues, depuis l'origine du monde jusqu'au septième siècle. Jules l'Africain, Eusèbe, saint Jérôme, Idace, saint Isidore de Séville, et Grégoire de Tours lui fournirent les matériaux du grand ouvrage historique et chronologique qu'il termina par le récit des événements de son temps. Cet ouvrage est divisé en cinq livres, et le cinquième est la chronique dont nous donnons ici la traduction. Les quatre premiers ne contiennent rien qui ne se trouve dans les prédécesseurs de Frédégaire, si ce n'est des fables absurdes dont on ignore la source primitive, et que plus tard les moines Aimoin et Roricon ont transportées dans leurs écrits.

On rencontre cependant dans l'abrégé des six premiers livres de Grégoire de Tours, qui a souvent été attribué à Grégoire de Tours lui-même, quelques faits ajoutés par l'abréviateur.

Le cinquième livre conserve donc seul une véritable importance; elle est grande, non par le mérite de Frédégaire, mais parce qu'il est à peu près le seul historien contemporain que nous ait légué le septième siècle : « On demanderait volontiers, dit l'abbé de Vertot, à ceux qui méprisent Frédégaire, dans quelle autre source ils ont puisé l'histoire de Théodebert II, roi d'Austrasie, et de Thierry (Théodoric II), roi de Bourgogne; qui les a instruits de la plupart des événements arrivés sous les règnes de Clotaire II, de Dagobert I^{er} et du jeune Clovis (Clovis II). A qui en

sommes-nous redevables, et que serait devenue cette partie de l'histoire de la première race, si nous avions perdu Frédégaire ou s'il n'avait jamais écrit¹ ? » Il est vrai que, sans Frédégaire, cette époque nous serait à peu près inconnue ; mais quelque précieuse qu'elle soit, sa Chronique, comparée à l'Histoire Ecclésiastique des Francs, n'en prouve pas moins les rapides progrès de la barbarie. On entrevoit encore, dans l'ouvrage de Grégoire de Tours, le crépuscule de la civilisation romaine ; l'ignorance de l'écrivain est grande, sa crédulité extrême, son récit mutilé et confus, son style inculte ; et pourtant çà et là se rencontrent quelques souvenirs d'un temps meilleur ; on entrevoit que l'évêque de Tours avait entendu parler d'autres études, d'autres mœurs, d'un autre état social ; il a lu Salluste et Virgile, regrette l'ancienne splendeur des cités, rappelle avec complaisance des familles sénatoriales dont la sienne est descendue, et s'émeut quelquefois en peignant les calamités du pays, comme s'il parlait de choses étranges et naguère inconnues. Dans Frédégaire, la crédulité, la confusion, l'ignorance sont encore plus grandes, et en même temps rien ne décèle aucun débris d'une société plus régulière et plus polie ; l'imagination de l'écrivain est froide et morne ; aucun regret ne lui échappe ; aucune dévastation, aucune souffrance publique n'arrête un moment sa pensée ; il est clair que les barbares ont pu tout disperser, tout envahir, qu'ils

¹ *Apologie de Frédégaire*, par l'abbé de Vertot, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. 1. p. 302 — 308.

occupent même un grand nombre d'évêchés, et qu'au milieu de ce grossier désordre, quelques moines s'appliquent presque seuls à étudier les sciences sacrées et à conserver le souvenir de ce qui se passe autour d'eux.

Du reste, cela même est un fait d'une haute importance et le plus curieux de tous ceux que la Chronique de Frédégaire nous laisse entrevoir. C'est bien moins par le récit des événements que comme tableau de l'état d'une société progressivement conquise par la barbarie, qu'elle mérite toute l'attention du lecteur; et la querelle de Saint Colomban avec Thierry II, ou la guerre du maire du palais Flaochat contre le Franc Willebad, offrent, à mon avis, bien plus d'instruction et d'intérêt que cette série de faits insignifiants, minutieusement rapportés par le chroniqueur, et souvent à faux, sous la rubrique de chaque année.

On a quelquefois confondu avec la Chronique de Frédégaire et regardé comme son ouvrage les quatre fragments où elle est continuée jusqu'en 768. Dans l'embarras de concilier alors l'étendue de sa narration avec l'époque de sa vie, on le plaçait lui-même au commencement du neuvième siècle, supposition évidemment repoussée par ses propres paroles. Il est reconnu maintenant que sa Chronique s'arrête en 641, et qu'elle a été successivement continuée par d'autres écrivains. Le premier fragment, qui s'étend de l'an 642 à l'an 680, n'a été, à ce qu'il paraît, ajouté qu'après coup et pour combler le vide qui se trouvait entre Frédégaire et son premier continuateur. C'est un récit confus et ab-

surde, écrit probablement par quelque moine dépourvu de toute connaissance des faits. La seconde partie, qui va de l'an 680 à l'an 736, fait assez bien connaître ce qui se passait, à cette époque, en Austrasie. La troisième, qui s'étend jusqu'au commencement du règne de Pépin le Bref, en 752, a été écrite on ne sait par qui, mais d'après l'ordre de Childebrand, oncle paternel de Pépin. La quatrième enfin, qui conduit l'histoire jusqu'à l'avènement de Charlemagne, en 768, fut également ajoutée par l'ordre du comte Nibelung, fils de Childebrand.

PRÉFACE DE FRÉDÉGAIRE

Je ne sais, si le Tout-Puissant ne vient à mon aide, comment exprimer par un seul mot le travail auquel je me livre, et en cherchant à y réussir, je perds en longs efforts le temps déjà si court de la vie. Le mot d'*interprète*, en effet, qui est celui de notre langue, semble absurde et ne convient nullement ; car si, par nécessité, je change quelque chose à l'ordre des récits, je paraîtrai m'écarter tout à fait de l'office d'un interprète. J'ai lu avec grand soin les chroniques de saint Jérôme, d'Idace, d'un certain sage, d'Isidore et de Grégoire, depuis l'origine du monde jusque vers la fin du règne de Gontran ; et j'ai reproduit successivement dans ce petit livre, sans omettre beaucoup de choses, ce que ces savants hommes ont raconté dans leurs cinq chroniques, sans qu'il y ait à y reprendre¹. Ensuite, j'ai

¹ Frédégaire semble ici faire allusion à un abrégé qu'il a composé de ces diverses chroniques.

jugé nécessaire de rechercher plus attentivement la vérité, et c'est pour cela que j'ai noté dans les susdites chroniques, comme dans la préface d'un ouvrage futur, les règnes et la chronologie. Dans le présent ouvrage, j'ai rattaché en ordre et avec soin cette chronologie et les actions des divers peuples aux chroniques (mot grec qui, en latin, signifie gestes des temps) que ces hommes très-sages ont composées, et qui coulent comme une pure fontaine. J'aurais souhaité avoir le même talent de langage, ou au moins pouvoir en approcher. Mais on ne puise qu'avec peine dans une source qui ne coule pas toujours. Voici que le monde se fait vieux, et c'est pour cela que le tranchant de la sagesse s'émousse en nous ; nul homme de ce temps n'est égal aux orateurs des temps passés et n'ose même y prétendre. Je me suis efforcé pourtant, aussi bien que me l'ont permis la rusticité et la faiblesse de mon savoir, de reproduire, aussi brièvement que je l'ai pu, ce que j'ai appris dans les livres dont j'ai parlé. Que si quelque lecteur doute de moi, qu'il ait recours à l'auteur même, il trouvera que je n'ai rien dit qui ne soit vrai. Arrivé à la fin du volume de Grégoire, j'ai continué à écrire dans ce livre les faits et gestes des temps postérieurs, les recherchant partout où j'en ai pu trouver le récit, et racontant, sur les actions des rois et les guerres des peuples, tout ce que j'ai lu ou entendu dire, ou vu moi-même, et ce que je puis attester. J'ai tâché d'insérer ici tout ce que j'ai pu savoir depuis le temps où Grégoire s'est arrêté et a cessé d'écrire, c'est-à-dire depuis la mort du roi Chilpéric.

CHRONIQUE

DE FRÉDÉGAIRE

I.—Gontran, roi des Francs, gouvernait depuis vingt-trois ans¹ avec bonheur le royaume de Bourgogne ; il était plein de bonté, se montrant partout avec les évêques comme un évêque, vivant en très-bonne intelligence avec ses leudes, faisant aux pauvres de larges aumônes, régnant enfin avec tant de sagesse et de prospérité que toutes les nations voisines même chantaient ses louanges.

La vingt-quatrième année de son règne, plein d'amour de Dieu, il fit bâtir avec soin et magnificence, dans le faubourg de Châlon et cependant sur le territoire séquanien², l'église de Saint-Marcel, où repose aujourd'hui son corps précieux. Il y fonda un monastère et dota l'église de beaucoup de biens. Il assembla un synode de quarante évêques, et fit confirmer par la réunion de ce synode l'institution de ce monastère de Saint-Marcel, à l'exemple de ce qui avait été fait pour le monastère de Saint-Maurice, établi par Avite et par d'autres évêques du temps du roi Sigismond, selon l'ordre de ce prince.

¹ En 583.

² Voir la *Géographie* au mot *Sequanum*.

II.— Dans cette année, Gondovald, avec le secours de Mummole et de Didier, osa envahir au mois de novembre une partie du royaume de Gontran, et détruire ses cités¹. Gontran envoya contre eux avec une armée le connétable Leudégésile et le patrice Ægilan. Gondovald ayant pris la fuite, se réfugia dans la ville de Comminges, et mourut ensuite précipité du haut d'une roche par le duc Boson².

III.— Lorsque Gontran apprit le meurtre de son frère Chilpéric, il se hâta de se rendre à Paris où il manda auprès de lui Frédégonde et Clotaire, fils de Chilpéric, qu'il fit baptiser à Rueil, et qu'il établit sur le trône de son père, après l'avoir tenu sur les fonts sacrés³.

IV.— La vingt-cinquième année du règne de Gontran, Mummole fut tué à Sénovie, par ordre de ce roi. Son domestique Domnole, et son camérier Wandalmar, remirent à Gontran Sidonie, sa femme, ainsi que tous ses trésors.

V.— La vingt-sixième année du règne de Gontran son armée entra en Espagne; mais, accablée de maladies par l'insalubrité du pays, elle ne tarda pas à revenir.

L'an vingt-septième du même règne, Leudégésile fut nommé par Gontran patrice de la Provence. On annonça que le roi Childebert avait eu un fils nommé Théodebert.

¹ Voir Grégoire de Tours, liv. VII.

² Par Ollon, selon Grégoire de Tours (liv. VII, chap. xxxviii). Gontran-Boson le tua après sa chute.

³ Le baptême de Clotaire n'eut lieu que six ans plus tard, dans un second voyage de Gontran à Paris.

VI. Cette même année, il y eut en Bourgogne une grande inondation, de sorte que les eaux des fleuves franchissaient leur lit. Le comte Syagrius alla par ordre de Gontran en ambassade à Constantinople, et là, contre sa foi, il se fit nommer patrice. Mais cette trahison ne put arriver à un plein succès. Dans cette année un phénomène parut dans le ciel : c'était un globe de feu qui tomba sur la terre en étincelant et en rugissant. Dans la même année aussi mourut Leuvigild, roi d'Espagne, qui fut remplacé par son fils Reccared.

Dans la vingt-huitième année du règne de Gontran, on annonça la naissance d'un autre fils de Childebert, nommé Thierry.

VII. — Gontran, faisant alliance avec Childebert, eut une entrevue avec lui à Andelot. La mère, la sœur et la femme du roi Childebert y assistèrent. On convint, par un traité particulier, qu'après la mort de Gontran, Childebert hériterait de son royaume.

VIII. — Dans ce temps Rauchingue et Gontran-Boson, Ursion et Bertfried, grands du royaume de Childebert, furent tués par ordre de ce roi pour avoir projeté de l'assassiner. Leudfried, duc des Allemands, avait encouru aussi la haine de Childebert ; mais il s'échappa. Uncilène fut créé duc à sa place. Dans cette année Reccared, roi des Goths, embrassa avec un cœur plein d'amour la vraie religion chrétienne, et fut d'abord baptisé. Ensuite il réunit à Tolède tous les Goths attachés à la secte arienne, et se fit livrer tous les livres ariens ; les ayant réunis dans une seule maison, il y mit le feu, et

fit ensuite baptiser tous les Goths, selon la loi chrétienne.

IX. — Cette année, Cæsara, femme d'Anaulf¹, empereur des Perses, abandonnant son mari, vint avec quatre garçons et autant de filles vers saint Jean, évêque de Constantinople, dit qu'elle était une femme du peuple, et demanda au bienheureux Jean la grâce du baptême. Elle fut baptisée par le pontife lui-même, et la femme de l'empereur Maurice la tint sur les fonts sacrés. Comme l'empereur de Perse avait plusieurs fois envoyé des députés pour redemander sa femme, et que l'empereur Maurice ne savait pas que ce fût cette Cæsara, l'impératrice, voyant qu'elle était très-belle, soupçonna qu'elle pourrait bien être celle que les députés demandaient, et elle leur dit : « Une certaine femme est venue ici de la Perse, disant qu'elle était une femme du peuple : voyez-la, c'est peut-être celle que vous cherchez. » Les députés l'ayant vue se prosternèrent à terre pour l'adorer, disant que c'était la maîtresse qu'ils cherchaient. L'impératrice dit à Cæsara : « Rendez-leur une réponse. » Celle-ci répondit : « Je ne parlerai pas à ces hommes, leur vie est comme celle des chiens, s'ils se convertissent et deviennent chrétiens comme moi, alors je leur répondrai. » Les députés reçurent volontiers la grâce du baptême. Alors Cæsara leur dit : « Si mon mari veut se faire chrétien et recevoir la grâce du baptême, je retournerai volontiers vers lui ; autrement je n'y retournerai pas. » Les députés

¹ Dans les sommaires Arnulfe et Cessara.

ayant porté ces paroles à l'empereur de Perse, il envoya aussitôt une ambassade à l'empereur Maurice, pour faire venir saint Jean à Antioche, parce qu'il voulait recevoir de lui le baptême. Alors l'empereur Maurice fit faire à Antioche des préparatifs immenses; l'empereur de Perse y fut baptisé avec soixante mille de ses sujets et cette cérémonie accomplie par Jean et les autres évêques dura deux semaines. Grégoire, évêque d'Antioche, tint l'empereur sur les fonts baptismaux. L'empereur Anaulf pria l'empereur Maurice de lui donner des évêques avec un clergé pour les établir dans la Perse, afin que tous les Persans reçussent la grâce du baptême. Maurice les donna volontiers, et les Persans furent convertis avec une grande promptitude.

X. — L'an vingt-huitième du règne de Gontran, une armée marcha en Espagne par son ordre; mais, par la négligence de Boson qui la commandait, elle fut taillée en pièces par les Goths.

XI.— La trentième année du règne du même prince, la tunique de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui lui avait été enlevée dans la Passion, et tirée au sort par les soldats qui le gardaient, et de laquelle le prophète David dit : *Et ils ont tiré mes vêtements au sort*¹, fut découverte par les aveux de Simon, fils de Jacob; qui, après avoir été pendant deux semaines tourmenté de divers supplices, déclara enfin que la tunique était déposée dans la ville de Joppé, loin de Jérusalem, dans un coffre de marbre: Grégoire, évêque d'Antioche, Thomas, évê-

¹ Psaume XXI, v. 19.

que de Jérusalem ; Jean, évêque de Constantinople, et beaucoup d'autres évêques, après un jeûne de trois jours, portèrent à pied à Jérusalem, avec une sainte dévotion, la tunique enfermée dans le coffre de marbre qui devint aussi léger que s'il eût été de bois, et il la placèrent en triomphe dans le lieu où on adore la croix du Seigneur. Cette année, la lune fut obscurcie. Une guerre s'engagea entre les Francs et les Bretons sur les bords du fleuve la Vilaine.

XII. — Beppolène, duc des Francs, fut tué par les Bretons de la faction du duc Ébrachaire ; ensuite Ébrachaire, dépouillé de tous ses biens, tomba dans la plus grande pauvreté.

XIII. — La trente et unième année du règne de Gontran, Theutfried, duc du pays situé au delà du mont Jura, mourut, et Wandalmar lui succéda dans son duché. La même année, le duc Agon¹ fut élevé sur le trône des Lombards en Italie. La trente-deuxième année du règne de Gontran, le soleil fut tellement diminué depuis le matin jusqu'à midi, qu'à peine en apercevait-on le tiers

XIV. — La trente-troisième année de son règne, Gontran mourut le 5 des kalendes d'avril², et fut enseveli dans l'église de Saint-Marcel, dans le monastère qu'il avait lui-même fondé. Childebert entra en possession de son royaume. Cette année, Wintrion, duc de Champagne, envahit avec une armée le royaume de Clotaire.

¹ Agilulf.

² 28 mars 593.

Ce roi, étant allé au-devant de lui avec ses guerriers, mit Wintrion en fuite; des deux côtés le massacre des troupes fut grand¹.

XV. — Deux ans après que Childebert eut reçu le royaume de Bourgogne, une guerre s'étant engagée entre les Francs et les Bretons, il y eut un grand carnage des deux peuples.

La troisième année du règne de Childebert en Bourgogne, beaucoup de phénomènes parurent dans le ciel; on aperçut une comète. Cette même année, l'armée de Childebert combattit courageusement contre les Warnes² qui s'efforçaient de secouer le joug; et le massacre de ces derniers fut tel qu'il en resta peu.

XVI. — Childebert mourut la quatrième année de son règne, en Bourgogne³, et ses fils Théodebert et Thierry lui succédèrent. Théodebert eut l'Austrasie en partage, et résida à Metz; Thierry reçut le royaume de Gontran en Bourgogne, et résida à Orléans.

XVII. — Cette année, Frédégonde, avec son fils le roi Clotaire, s'empara de Paris et des autres cités, à la manière des barbares et sans déclaration de guerre. Une armée se mit en marche contre les fils de Childebert, Théodebert et Thierry et parvint en un lieu nommé Lafaux⁴;

¹ C'est la bataille de Droisy, comme on le voit par le récit des *Gesta regum francorum*. (Voir la *Géogr.* au mot *Trucciacum*.)

² Les Warnes (*Verini*, *Varini*) étaient une des peuplades de l'ancienne Thuringe; ils habitaient une portion du Mecklembourg et touchaient aux Angles avec qui ils se sont souvent confondus.

³ En 596.

⁴ *Latofao*. (V. *Géogr. de Frédégaire*.)

elles en vinrent aux mains et Clotaire, se précipitant avec ses guerriers sur les rois ennemis, fit un grand carnage de leurs soldats. Frédégonde mourut la deuxième année du règne de Thierry¹.

XVIII.—La troisième année du règne de Théodebert, le duc Wintrion fut tué à l'instigation de Brunehaut.

La quatrième année du règne de Thierry, Quolène, Franc d'origine, fut nommé patrice. Dans cette année, la peste dévasta Marseille et les autres cités de la Provence. L'eau du lac de Neufchâtel dans lequel se décharge la rivière de l'Aar², fut si chaude et bouillonna tellement, qu'elle fit cuire tous les poissons. Cette même année, mourut Warnachaire, maire du palais de Thierry, qui distribua tous ses biens en aumônes aux pauvres.

XIX.—Cette année, Brunehaut fut chassée d'Austrasie, et trouvée seule par un pauvre homme dans la Champagne, près d'Arcis; à sa demande, il la conduisit à Thierry, qui accueillit bien son aïeule et la traita avec honneur. En récompense du service qu'elle en avait reçu, Brunehaut fit donner au pauvre homme l'évêché d'Auxerre.

XX.—La cinquième année du règne de Thierry, on vit à l'occident les mêmes phénomènes qui avaient apparu l'année précédente, des globes enflammés parcourant le ciel, et comme un grand nombre de lances de feu. Cette même année aussi, les rois Théodebert et

¹ En 597.

² *Arula, Dunensis lacus.* (V. *Géogr.*)

Thierry levèrent une armée contre le roi Clotaire , et en étant venus aux mains sur les bords de l'Orvanne¹, non loin du bourg de Dormelle, l'armée de Clotaire fut taillée en pièces. Clotaire lui-même ayant pris la fuite avec les débris de ses troupes, les ennemis pillèrent et ravagèrent les villes et les campagnes situées le long de la Seine, qui s'étaient données à Clotaire. Des villes furent forcées et l'armée de Théodebert et de Thierry emmena un grand nombre de captifs. Clotaire vaincu conclut, bon gré mal gré, un traité par lequel on convint que Thierry aurait tout le pays situé entre la Seine et la Loire jusqu'à l'Océan et la frontière de Bretagne, et que Théodebert aurait le duché entier de Dentelin entre la Seine et l'Oise, jusqu'à l'Océan. Il ne resta à Clotaire que douze cantons situés entre la Seine, l'Oise et la mer.

La sixième année du règne de Thierry, Cautin, un des ducs de Théodebert, fut tué.

XXI. — La septième année de son règne, Thierry eut d'une concubine un fils nommé Sighebert. Le patrice Ægila fut enchaîné et tué à l'instigation de Brunehaut, sans autre motif que la cupidité, et pour que ses biens revinssent au fisc. Cette année, Théodebert et Thierry firent marcher une armée contre les Gascons; les ayant vaincus par le secours de Dieu, ils les soumettre à leur domination, les rendirent tributaires et leur imposèrent un duc nommé Génial, qui les gouverna avec bonheur.

XXII. — Cette année, saint Æconius, évêque de

¹ *Aroanna, Doromellus.* (V. Géogr.)

Saint-Jean-de-Maurienne, découvrit le corps de saint Victor, qui avait été martyrisé à Soleure avec saint Ours. Une certaine nuit, comme il était dans la ville, un songe l'avertit de se lever de suite, d'aller à l'église construite par la reine Sédéleube ¹ dans un faubourg de Genève, et que, dans un endroit qui lui fut désigné, il trouverait le corps du saint. S'étant hâté d'aller à Genève avec les saints évêques Rustique et Patrice, ils firent un jeûne de trois jours, et pendant la nuit, ils virent une lumière à l'endroit où était le glorieux et illustre corps. Les trois pontifes ayant soulevé la pierre en silence, en pleurant et priant, trouvèrent le corps enfermé dans un coffre d'argent et son visage était frais, comme celui d'un homme vivant. Le prince Thierry assistait à cette découverte, et faisant un grand nombre de présents à cette église, il la confirma dans la possession de la plus grande partie des biens de Warnachaire. D'étonnants miracles éclatent incessamment par la volonté de Dieu sur le sépulcre du saint depuis le jour où il a été trouvé. Cette année mourut Ætherius, évêque de Lyon. Secondin fut ordonné en sa place.

XXIII. — Cette année, Phocas, duc et patrice de la république romaine, revenant victorieux de la Perse, tua l'empereur Maurice, et s'empara de l'empire à sa place.

XXIV. — Dans la huitième année de son règne, Thierry eut d'une concubine un fils qu'on nomma Chil-

¹ Sœur de la reine Clotilde et belle-sœur de Clovis.

debert. On assembla un synode à Châlon, on ôta à Didier l'évêché de Vienne qui, à l'instigation d'Aridius, évêque de Lyon, et de Brunehaut, fut donné à Domnole. Didier fut envoyé en exil dans une île. Cette année, le soleil fut voilé. Dans le même temps, Bertoald, Franc d'origine, était maire du palais de Thierry. C'était un homme de mœurs réglées, sage, prudent, brave dans les combats, et gardant sa foi envers tout le monde.

La neuvième année de son règne, Thierry eut d'une concubine un fils nommé Corbus. Comme Protadius, Romain d'origine, était fort considéré de tous dans le palais, et que Brunehaut, dont il partageait le lit, voulait le combler de dignités, il fut nommé, à la mort du duc Wandamar, patrice du pays ultrajurain et de celui de Salins¹. Pour faire périr Bertoald, on l'envoya réclamer les droits du fisc, dans les pays et les cités situés sur les bords de la Seine jusqu'à l'Océan.

XXV. — Bertoald partit seulement avec trois cents hommes pour les pays où il était envoyé par Thierry; arrivé à la villa d'Arèle² il s'y livrait à la chasse; ce que sachant, Clotaire envoya son fils Mérovée et Landri, maire du palais, avec une armée, pour accabler Bertoald, et cette armée osa, contre les termes du traité, envahir la plupart des pays et des cités situés entre la Seine et la Loire et qui appartenaient à Thierry.

¹ *Ultrajuranus pagus et Scotingorum.* (V. Géogr.)

² *Arelao villa.* (V. Géogr.)

Bertoald, en ayant reçu la nouvelle et n'étant pas en force pour résister, s'enfuit à Orléans, où il fut reçu par le saint évêque Austrin; Landri ayant entouré Orléans avec son armée, appela Bertoald pour qu'il en vint aux mains. Bertoald lui répondit du haut du rempart : « Si tu veux m'attendre, pendant que les troupes resteront immobiles, nous engagerons un combat singulier, et Dieu nous jugera. » Mais Landri refusa d'y consentir. Bertoald ajouta : « Puisque tu n'oses combattre de la sorte, nos maîtres ne vont pas tarder à en venir aux mains par suite de ta conduite, couvrons-nous alors de vêtements vermeils¹; précédons les autres dans le combat, c'est là qu'on verra ma bravoure et la tienne; jurons l'un et l'autre devant Dieu que nous tiendrons cette promesse. »

XXVI. — Cette provocation eut lieu le jour de la fête du saint évêque Martin; Thierry ayant appris que, contre le traité, Clotaire avait envahi une partie de son royaume, traversa la Louet², se dirigea avec une armée, le jour de Noël, à Étampes, où Mérovée, fils du roi Clotaire, vint au-devant de lui avec Landri et une grande armée. Comme l'endroit où l'on passe la Louet était fort resserré, à peine le tiers de l'armée de Thierry avait traversé que le combat commença, Bertoald s'avança selon la convention appelant Landri. Mais Landri n'osa pas affronter, comme il l'avait promis, le péril

¹ *Vestibus vermiclis*; costume des riches Francs dans les occasions solennelles, et surtout dans les combats singuliers.

² *Loa fluvius*.

d'un tel combat. Bertoald, s'étant trop avancé, fut tué avec les siens par l'armée de Clotaire ; sachant que Protadius voulait le dégrader de sa dignité, il ne chercha pas à s'échapper. Mérovée, fils de Clotaire, fut pris ; Landri fut mis en fuite, et un grand nombre des soldats de Clotaire furent taillés en pièces. Thierry entra en triomphe dans Paris, Théodebert conclut la paix avec Clotaire à Compiègne, et leurs deux armées s'en retournèrent sans dommage.

XXVII. — La dixième année du règne de Thierry, Protadius, à l'instigation de Brunehaut et par ordre de Thierry, fut créé maire du palais. Il était d'une extrême finesse et d'une grande habileté en toutes choses ; mais il exerça contre certains hommes de cruelles iniquités, accordant trop aux droits du fisc, et s'efforçant, par toutes sortes d'artifices, de le remplir et de s'enrichir lui-même de la dépouille des biens d'autrui.

Il s'appliquait à abaisser les nobles pour qu'il n'en restât aucun en état de s'emparer du rang auquel il s'était élevé. Par ses persécutions acharnées, il se fit des ennemis de tous les sujets du royaume de Bourgogne.

Brunehaut engageait continuellement son petit-fils Thierry à faire marcher une armée contre Théodebert, lui disant : « Que celui-ci était fils, non de Childebent, mais d'un jardinier. » Protadius le lui conseillait aussi. Thierry ordonna enfin de lever une armée. Ayant campé, avec son armée, dans un endroit nommé Kier-

zy¹, Thierry fut exhorté, par les leudes, à faire la paix avec Théodebert; Protadius seul l'excitait à engager le combat. Théodebert, avec les siens, n'était pas éloigné. Alors tous les guerriers de Thierry saisissant l'occasion, se jetèrent sur Protadius, disant que la mort d'un seul homme était préférable au massacre de toute une armée. Protadius était assis dans la tente du roi Thierry, jouant aux dés avec Pierre, premier médecin. Comme l'armée environnait déjà la tente, et que les leudes retenaient le roi pour l'empêcher de s'y rendre, celui-ci envoya Uncilène pour ordonner, de sa part, qu'on cessât de menacer Protadius. Uncilène, au contraire, alla dire sur-le-champ aux soldats: « Le roi Thierry ordonne que Protadius soit tué. » S'étant jetés alors sur lui, et déchirant la tente du roi avec leurs épées, ils tuèrent Protadius. Thierry, plein de confusion, fut forcé de faire la paix avec son frère Théodebert, et, après la mort de Protadius, les deux armées s'en retournèrent sans combat.

XXVIII. — La onzième année du règne de Thierry, Claude fut nommé maire du palais. Il était Romain d'origine, prudent, enjoué dans ses récits, ferme en toutes choses, patient, sage dans le conseil, versé dans l'étude des lettres, rempli de fidélité, et faisant amitié avec tout le monde. Averti par l'exemple de ses prédécesseurs, il se montra, dans ce rang, doux et patient. Il n'avait que l'embarras d'un excessif embonpoint.

La douzième année du règne de Thierry, Uncilène,

¹ *Caraciacus.*

qui avait in idieusement ordonné la mort de Protadius, eut, à l'instigation de Brunehaut. les pieds coupés, et, dépourvu de ses biens, fut réduit à la condition la plus misérable.

XXIX. — Le patrice Vulf, qui avait trempé dans la mort de Protadius, fut, à l'instigation de Brunehaut et par l'ordre de Thierry, tué dans la villa de Faverney¹; Richomer, Romain, fut nommé patrice à sa place. La même année, Thierry eut, d'une concubine, un fils nommé Mérovée, que Clotaire tint sur les fonts du baptême.

XXX.— La même année, Thierry envoya à Betteric² roi d'Espagne, Aridius, évêque de Lyon, Roccon et Æpporin, connétable, pour lui demander en mariage sa fille Ermenberge. Les envoyés ayant juré que jamais Thierry ne dégraderait cette princesse du trône, elle leur fut remise, et ils la présentèrent dans Châlou à Thierry qui la reçut avec joie et empressement. Par les intrigues de son aïeule Brunehaut, Ermenberge ne partagea jamais le lit de son époux, à qui les discours de Brunehaut et de sa sœur Theudilane la rendirent odieuse. Au bout d'un an, Thierry renvoya en Espagne Ermenberge dépouillée de ses trésors.

XXXI. — Betteric, indigné, dirigea une ambassade vers Clotaire; le député de Clotaire et celui de Betteric se rendirent auprès de Théodebert; puis les envoyés de

¹ *Fauriniacus villa.*

² C'est le roi Witterich, meurtrier et successeur de Liuba, en 603.

Théodebert, de Clotaire et de Betteric allèrent trouver Agon¹, roi d'Italie. Ces quatre rois formèrent le projet de se coaliser pour attaquer de tous côtés Thierry, lui enlever ses États et le condamner à mort, tant ils avaient de crainte de lui. L'envoyé des Goths s'embarqua en Italie pour retourner par mer en Espagne. Mais, par la volonté divine, le projet de ces rois ne fut pas accompli. Thierry, en ayant été informé, ne considéra ces desseins qu'avec un grand mépris.

XXXII. — Cette année Thierry, suivant les conseils perfides d'Aridius, évêque de Lyon, et de son aïeul Brunehaut, fit lapider saint Didier, revenu de son exil. Depuis le jour de sa mort, le Seigneur daigna constamment faire éclater à son tombeau d'étonnants miracles: ce qui doit faire croire que c'est à cause de ce crime que fut détruit le royaume de Thierry et de ses fils.

XXXIII.— Cette année, Betteric étant mort, fut remplacé sur le trône d'Espagne par Sisebod, homme sage, plein de piété, et célèbre par toute l'Espagne; car il combattit avec courage contre la république romaine, et soumit au royaume des Goths la Cantabrie, qui avait autrefois appartenu aux Francs. Un duc nommé Francion, qui avait soumis la Cantabrie dans le temps des Francs, avait longtemps payé des tributs à leur roi; mais cette province étant revenue à l'Empire, les Goths s'en emparèrent, et Sisebod ayant pris plusieurs cités de l'Empire romain situées sur le rivage de la mer, les

¹ Agilulf.

détruisit de fond en comble. Comme l'armée de Sisebod taillait en pièces les Romains, ce roi, rempli de piété, disait : « Malheur à moi, sous le règne duquel il se fait une grande effusion de sang humain ! » Il délivrait de la mort tous ceux qu'il rencontrait. L'empire des Goths en Espagne fut établi depuis le rivage de la mer jusqu'aux Pyrénées.

XXXIV. — Agon, roi des Lombards, prit pour femme une sœur de Grimoald et de Gondoald, nommée Théodelinde, de la race des Francs, et autrefois promise à Childebert. Ce roi l'ayant méprisée par le conseil de Brunehaut, Gondoald passa en Italie avec sa sœur Théodelinde et tous ses biens, et la donna en mariage à Agon¹. Gondoald prit une femme de la noble nation des Lombards. Il en eut deux fils, nommés Gondebert et Caribert. Le roi Agon, fils du roi Autharis², eut de Théodeline un fils nommé Adoald, et une fille nommée Gondoberge. Comme Gondoald était trop aimé des Lombards, le roi Agon et la reine Théodelinde, à qui il était déjà suspect, le firent percer d'une flèche pendant qu'il était assis sur un siège³ pour satisfaire ses besoins, et il en mourut.

XXXV. — La treizième année du règne de Thierry, Théodebert avait pour femme Bilichilde, que Brune-

¹ Toute l'histoire est ici bouleversée; Théodelinde, à cette époque, était déjà veuve d'Autharis, prédécesseur d'Agon sur le trône des Lombards.

² Il n'était pas fils, mais simplement parent d'Autharis.

³ *In faldeone sedebat.* *Fald* est un radical saxon d'où, selon une remarque de D. Douquet, vient fautcuil.

haut avait achetée à des marchands. Comme Bilichilde était aimable et chérie des Austrasiens, qu'elle dédommageait du pauvre esprit de Théodebert, elle ne se croyait en rien inférieure à Brunehaut, et souvent elle l'insultait par ses messagers, pendant que de son côté cette reine lui reprochait d'avoir été sa servante; enfin, après qu'elles se furent réciproquement irritées par des ambassades et des paroles de ce genre, on convint d'une entrevue, aux confins du Saintois et du Sologne¹, afin que ces deux reines se réunissent et rétablissent la paix entre Thierry et Théodebert; mais Bilichilde fut détournée de s'y rendre par les Austrasiens.

XXXVI.—La quatorzième année du règne de Thierry, la réputation de saint Colomban s'était accrue dans les cités et dans les provinces de la Gaule et de la Germanie. Il était tellement célébré et vénéré de tous que le roi Thierry se rendait souvent auprès de lui à Luxeuil pour solliciter avec humilité la faveur de ses prières. Dans ses fréquentes visites, l'homme de Dieu se mit à le réprimander, lui demandant pourquoi il se livrait à l'adultère avec des concubines plutôt que de jouir des douceurs d'un mariage légitime; de la sorte, la race royale proviendrait d'une honorable reine et non d'un mauvais lieu. Le roi, déférant à la parole de l'homme de Dieu, promettait de s'abstenir de toutes choses illicites, lorsque le vieux serpent se glissa dans

¹ *Inter Colerensem et Suentensem.* (V. Géogr.)

l'âme de son aïeule Brunehaut qui était une seconde Jézabel, et l'excita contre le saint de Dieu par l'aiguillon de l'orgueil. Car, voyant son fils céder à l'homme de Dieu, elle craignit que, s'il rejetait les concubines pour mettre une reine à la tête de la cour, elle-même ne se vît retrancher par là une partie de sa dignité et de ses honneurs. Il arriva qu'un jour saint Colomban se rendit auprès de Brunehaut, qui était alors dans la villa de Bourcheresse ¹. La reine, l'ayant vu venir dans la cour amena au saint de Dieu les fils que Thierry avait eus de ses adultères. Le saint demanda ce qu'ils voulaient, Brunehaut lui dit : « Ce sont les fils du roi, donne-leur la faveur de ta bénédiction. » Colomban répondit : « Sachez qu'ils ne porteront jamais le sceptre royal, car ils sont sortis de mauvais lieux. » Elle, furieuse, ordonna aux enfants de se retirer. Comme l'homme de Dieu quittait la cour royale, au moment où il passait le seuil, un bruit terrible se fit entendre, mais sans réprimer la fureur de cette misérable femme qui se prépara à tendre au saint des embûches. Elle fit ordonner par des messagers aux voisins du monastère de ne permettre à aucun des moines d'en dépasser les limites, et de ne leur accorder ni retraite, ni aucun secours. Saint Colomban, voyant la colère royale soulevée contre lui, se rendit à la cour, pour réprimer par ses avertissements cette indigne colère. Le roi était à la villa publique d'Époisse ². Colomban y étant arrivé

¹ *Brucariaca villa.*

² *Spinsia villa.*

au soleil couchant, on annonça au roi que l'homme de Dieu se trouvait là et qu'il ne voulait pas entrer dans la maison royale. Alors Thierry dit qu'il valait mieux honorer à propos le saint homme que de provoquer la colère du Seigneur en offensant un de ses serviteurs. Il ordonna donc de préparer toutes choses avec une pompe royale, et d'envoyer au-devant du serviteur de Dieu. Ses gens allèrent donc, suivant son ordre, offrir au saint des présents. Colomban, à la vue des mets et des coupes qui lui étaient offerts avec une pompe royale, demanda ce que cela signifiait. On lui dit : « C'est ce que t'envoie le roi. » Mais, les repoussant avec malédiction, il répondit : *Il est écrit : le Très-Haut réproouve les dons de l'impie; celui-là ne mérite pas que les serviteurs de Dieu approchent leurs lèvres de ses mets, qui leur interdit non-seulement sa propre demeure, mais encore celle d'autrui.* A ces mots, les vases furent mis en pièces, le vin et la bière répandus à terre, et tout le reste jeté çà et là. Les serviteurs épouvantés allèrent annoncer au roi ce qui se passait. Celui-ci, saisi de frayeur, se rendit, au point du jour, avec son aïeule auprès de l'homme de Dieu. Ils le supplièrent de leur pardonner, promettant de mieux vivre par la suite. Colomban, apaisé par ces promesses, retourna au monastère : mais ils n'observèrent pas longtemps leurs promesses, l'un et l'autre retombèrent dans leurs crimes, et le roi se livra à ses adultères accoutumés. En apprenant cette conduite, saint Colomban lui envoya une lettre pleine de reproches, le menaçant de l'excommunica-

tion s'il ne se corrigeait pas. Brunehaut, de nouveau irritée, excita l'esprit du roi contre le saint, et s'efforça de le perdre; elle pria tous les seigneurs et tous les grands de la cour d'animer le roi contre l'homme de Dieu : elle osa solliciter aussi les évêques d'élever des soupçons sur sa religion, et de réprover la règle qu'il avait imposée à ses moines. Les courtisans, obéissant aux discours de cette misérable reine, excitèrent l'esprit du roi contre le saint de Dieu, et l'engagèrent à le faire venir pour prouver sa religion. Le roi, entraîné, alla trouver l'homme de Dieu à Luxeuil¹, et lui demanda pourquoi il s'écartait des coutumes des autres évêques, et aussi pourquoi l'entrée de l'intérieur du monastère n'était pas accessible à tous les chrétiens. Saint Colomban, d'un esprit fier et hardi, répondit au roi qu'il n'avait pas coutume d'ouvrir l'entrée de l'habitation des serviteurs de Dieu à des hommes séculiers, et étrangers à la religion; mais qu'il avait des endroits préparés et destinés à recevoir tous les hôtes. Le roi répondit? : « Si tu désires l'acquérir les dons de notre largesse et le secours de notre protection, tu permettras à tout le monde l'entrée de tous les lieux du monastère. » L'homme de Dieu répartit : « Si tu veux violer ce qui a été jusqu'à présent soumis à la rigueur de nos règles, je me refuserai à tes dons et à tous tes secours; et si tu es venu ici pour forcer la retraite des serviteurs de Dieu et ren-

¹ *Lussovium.*

verser les règles de la discipline, sache que ton empire s'écroulera de fond en comble, et que tu périras avec toute la famille royale ; » ce que l'événement prouva dans la suite. Déjà d'un pas téméraire le roi avait pénétré dans le réfectoire ; épouvanté de ces paroles, il retourna promptement dehors. Il fut ensuite assailli des vifs reproches de l'homme de Dieu ; Thierry lui dit alors : « Tu espères que je te donnerai la couronne du martyr ; sache que je ne suis pas assez fou pour commettre un si grand crime ; mais reviens à des conseils plus prudents et plus avantageux : après l'être écarté des habitudes de tous les hommes séculiers rentre dans la voie que tu as quittée. » Les courtisans s'écrièrent unanimement qu'ils ne voulaient pas souffrir dans ces lieux un homme qui ne faisait pas société avec eux. Mais Colomban dit qu'il ne sortirait pas de l'enceinte du monastère, à moins d'en être arraché par force. Le roi s'éloigna donc laissant un seigneur, nommé Baudulf, qui chassa aussitôt le saint de Dieu du monastère et le conduisit en exil à la ville de Besançon, jusqu'à ce que le roi décidât ce qu'il lui plairait.

Le saint de Dieu s'aperçut qu'il n'était gardé ni outragé par personne ; car tout le monde voyait briller en lui la vertu de Dieu, ce qui empêchait qu'on ne lui fit aucune injure, de peur de participer au crime commis contre lui. Il monta un dimanche sur une cime escarpée, car telle est la position de la ville que les maisons sont bâties sur le penchant rapide de la montagne, en des lieux d'un difficile accès entourés de tous côtés

par le fleuve le Doubs; le saint attendit là jusqu'au milieu du jour, regardant au loin si quelqu'un était posté pour l'empêcher de retourner au monastère. Comme personne ne paraissait, il traversa la ville avec les siens et rentra dans sa retraite. A la nouvelle qu'il avait quitté le lieu de son exil, Brunehaut et Thierry, animés d'une plus violente colère, envoyèrent pour le chercher, sans retard, le comte Berthaire et Baudulf, dont nous avons parlé plus haut, avec une troupe de guerriers. Ceux-ci trouvèrent saint Coloman dans l'église, chantant des psaumes et des oraisons avec toute la communauté des frères, et ils parlèrent ainsi à l'homme de Dieu : « Nous te prions d'obéir aux ordres du roi et aux nôtres, et de retourner à l'endroit d'où tu es revenu ici. » Mais il répondit : « Je ne crois point qu'il plaise au Créateur que je retourne dans un lieu d'où je me suis éloigné par la crainte seule du Christ. » Voyant que le saint de Dieu n'obéissait pas, Berthaire se retira, laissant quelques hommes d'un esprit plus hardi. Ceux-ci prièrent le saint d'avoir pitié d'eux, qui avaient été malheureusement laissés pour accomplir un dessein si cruel, et d'avoir égard à leur danger, car ils couraient risque de la mort s'ils ne l'enlevaient par force. Il répondit qu'il avait déjà assez souvent répété que la violence seule pourrait le faire sortir. Les soldats, au milieu d'un double péril et en proie à de grandes craintes, saisirent le manteau dont le saint était enveloppé; d'autres s'étant jetés à ses genoux le supplièrent, en pleurant, de leur pardonner un si grand crime, car

ils obéissaient non à leur volonté, mais aux ordres du roi. L'homme de Dieu, voyant qu'il pourrait y avoir un grand péril s'il n'écoutait que la fierté de son cœur, sortit en pleurant et en se désolant, accompagné de gardes qui ne devaient pas le quitter avant de l'avoir mis hors de toutes les terres soumises au pouvoir du roi. Le chef de ces soldats était Ragamond, qui le conduisit jusqu'à Nantes. Ainsi chassé du royaume de Thierry, le saint se disposa à retourner en Irlande. Mais comme nul prêtre ne doit prendre une route ou une autre qu'avec la permission du Seigneur¹, saint Colomban alla en Italie, et construisit dans un endroit nommé Bobbio, un monastère consacré à une sainte vie; puis, plein de jours, il monta vers le Christ.

XXXVII.—La quinzième année du règne de Thierry², l'Alsace où le prince avait été élevé, et qu'il possédait par l'ordre de son père Childebert, fut ravagée, à la manière des Barbares, par Théodebert. C'est pourquoi les deux rois tinrent à Seltz un plaid où le jugement des Francs devait fixer les limites des deux royaumes. Thierry s'y rendit avec dix mille soldats, et Théodebert s'avança avec une grande armée d'Austrasiens, dans l'intention de lui livrer bataille : Thierry entouré de toutes parts, et saisi de frayeur, fut contraint de céder l'Alsace à Théodebert par un traité. Il perdit aussi le

¹ Ceci fait allusion à la tempête qui repoussa sur les côtes de Bretagne le vaisseau sur lequel saint Colomban s'était embarqué pour retourner en Irlande, tempête qui fut regardée comme un signe de la volonté de Dieu.

² En 610.

Sundgaw, les pays de Thur et de Keimbs¹ qui étaient l'objet de fréquentes réclamations. Ensuite chacun retourna chez soi.

Dans ce temps les Alamans entrèrent en ennemis dans le pays d'Avenches, partie du duché ultrajurain et le ravagèrent. Les comtes Abbelin et Herpin, avec les autres comtes de la région, marchèrent à la tête d'une armée au-devant des Alamans. On en vint aux mains ; les Alamans vainqueurs des Transjurains en massacrèrent et taillèrent en pièces un grand nombre ; ils mirent à feu et à sang la plus grande partie du territoire d'Avenches, et emmenèrent captifs beaucoup d'habitants, après quoi ils s'en retournèrent chargés de butin. Thierry méditait continuellement sur la manière dont il pourrait accabler Théodebert pour venger tant d'injures. Cette année Bilichilde fut tuée par Théodebert, qui prit pour femme une jeune fille nommé Teudichilde.

La seizième année de son règne, Thierry envoya une députation à Clotaire, déclarant qu'il marcherait contre Théodebert, parce que celui-ci n'était pas son frère, si Clotaire voulait ne pas lui prêter secours, et il promit, s'il remportait la victoire de remettre au pouvoir de Clotaire le duché de Dentelin, dont nous avons parlé ci-dessus. Des députés ayant réglé ces conventions entre Thierry et Clotaire, Thierry leva une armée

XXXVIII. — La dix-septième année de son règne², au mois de mai, l'armée de Thierry, venant de toutes

¹ Voir la *Géographie* au mot *Campanenses*.

² En 612.

les provinces du royaume, se réunit à Langres. Marchant par Andelot, elle s'avança vers la ville de Toul, après avoir pris Naix. Théodebert étant arrivé avec une armée d'Austrasiens, les deux frères en vinrent aux mains dans la campagne de Toul. Thierry vainquit Théodebert, et tailla en pièces son armée; un grand nombre de braves guerriers furent massacrés. Théodebert, ayant pris la fuite, traversa le territoire de Metz, les montagnes des Vosges, et parvint à Cologne. Comme Thierry le poursuivait, le saint apôtre Léonise, évêque de Mayence, qui aimait la vaillance de Thierry et détestait l'imbécillité de Théodebert, vint vers le premier et lui dit : « Achève ce que tu as commencé et sache bien en voir la nécessité. Une fable rustique raconte qu'un loup étant monté sur une montagne, et ayant commencé à chasser, appela vers lui ses fils, leur disant : aussi loin que votre vue peut s'étendre de tout côté, vous n'avez point d'amis si ce n'est quelques-uns de votre race. Achevez donc ce que vous avez commencé. » Thierry traversa avec son armée la forêt des Ardennes, et arriva à Tolbiac. Là, Théodebert s'avança contre son frère avec des Saxons, des Thuringiens ou d'autres peuples des pays au delà du Rhin, et tout ce qu'il avait pu rassembler; une seconde bataille s'engagea. On rapporte que jamais il n'en fut livré de semblable par les Francs et les autres nations. Il se fit un tel carnage des deux armées que, là où les phalanges combattaient, les cadavres des hommes tués n'avaient pas de place pour tomber, et qu'ils demeu-

raient debout et serrés, les cadavres soutenant les cadavres, comme s'ils eussent été vivants. Par le secours du Seigneur, Thierry vainquit encore Théodebert, dont l'armée fut taillée en pièces depuis Tolbiac jusqu'à Cologne. Il couvrit le pays de ses soldats, et s'avança le jour même jusqu'à Cologne, où il s'empara des trésors de Théodebert. Il envoya après lui, au delà du Rhin, son camérier Berthaire, qui, l'ayant vivement poursuivi pendant qu'il fuyait avec un petit nombre de siens, l'amena captif à Cologne auprès de Thierry; celui-ci le fit dépouiller de ses vêtements royaux, et donna à Berthaire son cheval avec sa housse royale. Théodebert fut conduit enchaîné à Châlon; son jeune fils, nommé Mérovée, fut saisi, par ordre de son oncle; un soldat le prit par les pieds, le frappa contre une pierre, et lui brisa la cervelle. Clotaire, selon son traité avec Thierry, se saisit de tout le duché de Dentelin; mais Thierry, déjà maître de l'Austrasie entière, plein d'indignation, fit marcher son armée contre Clotaire.

La dix-huitième année de son règne¹, Thierry fit faire des levées en Austrasie et en Bourgogne; d'abord il envoya une ambassade à Clotaire, pour l'engager à se retirer du duché de Dentelin, le menaçant, s'il ne cédaient, d'emplir ses États de son armée, et l'effet ne tarda pas à suivre la menace.

XXXIX.—La même année, déjà Thierry envahissait les États de Clotaire, quand il mourut à Metz d'un flux

¹ En 613.

de ventre. Ses troupes s'en retournèrent aussitôt dans leur pays. Brunehaut, résidant à Metz avec les quatre fils de Thierry, Sighebert, Childebert, Corbus et Mérovée, s'efforça d'établir Sighebert dans le royaume de son père.

XL.—Clotaire, à l'instigation de la faction d'Arnoul, de Pepin et des autres grands, entra en Austrasie. Lorsqu'il fut près d'Andernach, Brunehaut, qui se trouvait à Worms¹ avec les fils de Thierry, envoya en leur nom à Clotaire les députés Chadoin et Herpon, lui demandant de s'éloigner du royaume que Thierry avait laissé à ses fils. Clotaire, après avoir pris l'avis d'un tribunal de seigneurs francs, répondit et fit savoir à Brunehaut par ses envoyés qu'il promettait de se conformer au jugement que les Francs, avec l'aide de Dieu, porteraient entre eux. Brunehaut dépêcha alors dans la Thuringe Sighebert, l'aîné des fils de Thierry, avec Warnachaire maire du palais, Alboin et d'autres grands, pour engager dans son parti les peuples d'outre-Rhin, et résister à Clotaire. Puis elle envoya en cachette à Alboin une lettre pour l'avertir de tuer Warnachaire et les autres grands, parce qu'ils voulaient passer dans le parti de Clotaire. Alboin, après avoir lu cette lettre, la déchira et la jeta à terre. Un serviteur de Warnachaire l'ayant trouvée, en rassembla les morceaux sur une tablette enduite de cire. Warnachaire ayant lu la lettre, vit qu'il courait risque de la

¹ *Antounacum, Warmacia* (V. *Géogr.*)

vie, et chercha comment il pourrait se défaire des fils de Thierry et faire élire Clotaire dans leur royaume. Il détacha, par des avis secrets, du parti de Brunehaut et des fils de Thierry, les peuples qui s'y étaient engagés. A leur retour, les leudes rentrèrent en Bourgogne avec Brunehaut et les fils de Thierry, dépêchant des messagers par toute l'Austrasie pour y lever une armée.

XLl.—Les farons de Bourgogne, tant les évêques que le reste des leudes, craignant et haïssant Brunehaut, tinrent conseil avec Warnachaire, pour qu'aucun des fils de Thierry n'échappât, qu'on les tuât tous avec Brunehaut, et qu'on donnât leur royaume à Clotaire; ce qui en effet arriva. Par l'ordre de Brunehaut et de Sighebert, fils de Thierry, une armée de Burgondes et d'Austrasiens marcha contre Clotaire.

XLII.—Sighebert s'étant avancé dans la Champagne, sur le territoire de Châlons-sur-Marne, et vers les bords de l'Aisne, Clotaire vint à sa rencontre suivi d'une armée, et d'un grand nombre d'Austrasiens du parti de Warnachaire, maire du palais, avec qui il avait déjà traité, ainsi qu'avec le patrice et les ducs Aléthée, Roccon, Sigoald et Kudelan. Au moment où on allait en venir aux mains, et à un certain signal, l'armée de Sighebert prit la fuite pour retourner dans son pays. Clotaire, comme il en était convenu, la suivant lentement avec son armée, arriva à la Saône. Il prit trois des fils de Thierry, Sighebert, Corbus et Mérovée, qu'il avait tenu sur les fonts de baptême; Chil-

debert échappa par la fuite et ne reparut jamais. L'armée des Austrasiens retourna tout entière dans son pays. Trahie par Warnachaire, maire du palais, et par la plupart des grands du royaume de Bourgogne, Brunehaut fut arrêtée par le connétable Herpon, à Orbe, bourg du pays ultrajurain, et conduite à Clotaire avec Theudelane, sœur de Thierry, à Rionne, bourg situé sur la Vingeanne¹, Clotaire fit tuer Sighebert et Corbus. Touché de compassion pour Mérovée, qu'il avait tenu sur les fonts de baptême, il le fit emmener secrètement en Neustrie, et le recommanda au comte Ingobad. Mérovée vécut plusieurs années dans le pays.

Brunehaut fut amenée en présence de Clotaire; celui-ci, plein de haine contre elle, lui imputa la mort de dix rois francs, à savoir : Sighebert, Mérovée, son père Chilpéric, Théodebert et son fils Clotaire, Mérovée, fils de Clotaire, Thierry et ses trois fils, qui venaient de périr. L'ayant ensuite tourmentée pendant trois jours par divers supplices, il la fit mener à travers l'armée, assise sur un chameau, puis attacher par les cheveux, par un pied et par un bras, à la queue d'un cheval fougueux; et ses membres furent brisés par les coups de pied et par la rapidité de la course du cheval.

Warnachaire fut créé maire du palais en Bourgogne, avec serment de Clotaire de n'être jamais dégradé durant sa vie. Radon obtint la même dignité en Austrasie. Le royaume entier des Francs, comme il était arrivé

¹ *Rionava super Viincenna.* (V. Géogr.)

sous le premier Clotaire, tomba avec tous les trésors, au pouvoir de Clotaire qui le gouverna avec bonheur pendant seize ans, demeurant en paix avec les nations voisines. Clotaire était rempli de patience, savant dans les belles-lettres, craignant Dieu, magnifique protecteur des églises et des prêtres ; il faisait l'aumône aux pauvres, se montrait bon envers tout le monde et plein de piété, se livrant seulement avec trop d'ardeur à la chasse, et accordant trop aux suggestions des femmes et des jeunes filles ; ce qui le fit blâmer par ses leudes.

XLIII.—Après s'être ainsi emparé, dans la trentième année de son règne¹, des royaumes de Bourgogne et d'Austrasie, Clotaire créa Herpon, Franc d'origine, duc du pays ultrajurain, à la place d'Euclan. Le duc Herpon s'étant appliqué à établir fortement la paix dans ce pays, en réprimant les méchants, fut tué dans une rébellion par les habitants du pays eux-mêmes, excités par ses ennemis, le patrice Aléthée, l'évêque Leudemond et le comte Herpon. Clotaire s'en vint à Martheim en Alsace¹ avec la reine Bertrude, rétablit la paix, et frappa du glaive un grand nombre de coupables.

XLIV.—Leudemond, évêque de Sion, vint en secret vers la reine Bertrude, et lui tint, par le conseil d'Aléthée, de coupables discours, lui disant que Clotaire mourrait cette année, de manière ou d'autre, et l'engageant à envoyer secrètement autant de trésors qu'il lui serait

¹ En 613.

¹ *Marolegia*.

possible dans la ville de Sion qui était très-sûre ; il ajoutait qu'Aléthée était disposé à abandonner sa femme, pour l'épouser elle-même, attendu qu'étant du sang royal des Burgondes, il pourrait, après Clotaire, s'emparer du royaume. La reine, craignant la réalisation de ces événements se retira dans sa chambre, tout en larmes. Leudemond, se voyant mis en péril par cette conversation, s'enfuit pendant la nuit à Sion ; il se cacha ensuite à Luxeuil, auprès de l'abbé Austase qui, plus tard, lui fit obtenir le pardon de Clotaire, et la permission de retourner dans sa ville. Alors Clotaire entouré de ses grands dans la ville de Maslay¹, fit venir Aléthée : son odieux dessein fut prouvé, et il périt par le glaive.

La trente-troisième année de son règne², Clotaire manda à Bonneuil Warnachaire, maire du palais, tous les évêques et les barons de Bourgogne, et faisant droit à leurs justes réclamations, confirma par des lettres écrites tout ce qu'il leur avait accordé³.

XLV.—Je vais rapporter de quelle manière les Lombards payaient aux Francs, tous les ans, un tribut de douze mille sous d'or, et comment ils leur cédèrent deux villes, Aoust et Suze, avec leur territoire. Cleph, leur roi, étant mort, ils passèrent douze ans sans rois,

¹ *Massolacus villa.*

² En 617.

³ Cette ordonnance de Clotaire, qu'on rapporte communément à l'an 615, malgré la date ici indiquée, nous est parvenue presque entière ; c'est un des monuments législatifs les plus curieux de cette époque.

soumis à douze ducs. Dans ce même temps, ils firent une irruption dans le royaume des Francs, et en punition de tant d'audace, ils cédèrent au roi Gontran les villes d'Aoust et de Suze, avec leur territoire et leurs habitations. Ils envoyèrent ensuite une députation à l'empereur Maurice. Les douze ducs dépêchèrent chacun un député pour demander à l'empereur paix et protection ; ils firent partir aussi d'autres députés vers Gontran et Childebert, pour acheter la protection et le secours des Francs par un tribut de douze mille sous, que ces douze ducs payeraient tous les ans, offrant au roi Gontran comme garantie une vallée dite Ametège, afin de s'assurer par ces députés l'alliance qui leur conviendrait le mieux ; ils se placèrent, avec un entier dévouement, sous le patronage des Francs. Bientôt, avec la permission de Gontran et de Childebert, les Lombards élurent pour roi le duc Autharis. Un autre duc, nommé aussi Autharis, se soumit à la domination de l'empereur avec tout son duché, il lui demeura fidèle. Le roi Autharis paya tous les ans le tribut promis aux Francs par les Lombards. Après sa mort, son fils Agon ¹, étant monté sur le trône, l'acquitta également.

La trente-quatrième année du règne de Clotaire, le roi Agon envoya vers ce prince trois nobles députés lombards, Agiulf, Pompége et Gauton, pour le prier de remettre à sa nation les douze mille sous d'or qu'elle

¹ Ce n'était pas son fils ; son nom habituel est Agilulfe.

payait tous les ans aux Francs; et avec adresse ces députés donnèrent secrètement trois mille sous d'or, dont mille à Warnachaire, mille à Gondeland et mille à Chuc; ils offrirent en même temps à Clotaire trente-six mille sous d'or. Le roi remit donc aux Lombards, par le conseil des susdits, qui avaient été secrètement soudoyés, leur tribut et ratifia avec eux avec serment une amitié éternelle.

XLVI.—La trente-cinquième année du règne de Clotaire, mourut la reine Bertrude que Clotaire chérissait d'un amour particulier, et qui était fort aimée aussi des leudes à cause de sa bonté.

XLVII. — La trente-neuvième année de son règne¹, Clotaire associa à son royaume son fils Dagobert, et l'établit roi sur les Austrasiens, gardant pour lui ce qui s'étendait vers la Neustrie et la Bourgogne, en deçà des Ardennes et des Vosges.

XLVIII. — La quarantième année du règne de Clotaire, un certain Samo, de la nation des Francs, s'associa plusieurs hommes du pays de Soignics² qui faisaient le négoce avec lui, et se rendit chez les Esclavons, surnommés Wénèdes, pour y commercer. Les Esclavons avaient déjà commencé à se soulever contre les Avars, appelés Huns, et contre leur roi Gagan³. Les Wénèdes *Befulci* appartenaient depuis longtemps aux

¹ En 622.

² *Senonagus pagus*. (Voy. *Géogr.*)

³ Gagan n'est pas un nom propre, le roi des Avars s'appelait le *Chagan*; de là la méprise de Frédégaire.

aux Huns : lorsque ceux-ci attaquaient une nation, ils se tenaient rangés en bataille devant leur camp, et les Wénèdes combattaient : s'ils étaient victorieux, alors les Huns s'avançaient pour piller ; si les Wénèdes étaient vaincus, les Huns venaient à leur secours et leur redonnaient des forces. Ils appelaient les Wénèdes *Befulci*, parce que dans la double attaque, c'étaient eux, marchant en premier, qui mettaient les Huns à couvert.¹ Tous les ans les Huns venaient passer l'hiver chez les Esclavons ; ils prenaient pour leur lit leurs femmes et leurs filles, et les Esclavons subissaient en outre des tributs et bien d'autres vexations. Les fils, que les Huns avaient eus des femmes esclaves, ne pouvant à la fin supporter cette honte et ce joug, refusèrent, comme je l'ai dit, d'obéir à leurs maîtres, et commencèrent à se soulever. Les Wénèdes ayant marché contre les Huns, le marchand Samo alla avec eux, et sa bravoure fut telle qu'elle excita l'admiration ; aussi les Wénèdes taillèrent en pièces un nombre étonnant de leurs ennemis. Voyant la bravoure de Samo, ils le créèrent leur roi, et celui-ci les gouverna pendant trente-cinq ans avec bonheur. Sous son règne, les Wénèdes soutinrent contre les Huns plusieurs combats, et, par sa prudence et son courage, ils furent toujours vainqueurs. Samo avait douze femmes de la na-

¹ *Ideo Befulci vocabantur à Chunis, eo quod duplici in congressione certaminis vestita prælia facientes, ante Chunos præcederent.* Je crois que *vestita prælia* veut dire qu'ils couvraient les Huns par leur manière de combattre.

tion des Wénèdes, et il en eut vingt-deux fils et quinze filles.

XLIX. — Cette même année, Adaloald, roi des Lombards et fils du roi Agon, ayant succédé à son père, reçut avec bienveillance un député de l'empereur Maurice, nommé Eusèbe, qui venait astucieusement vers lui. Frotté dans le bain de je ne sais quel onguent, à la persuasion de cet Eusèbe, il ne pouvait, en sortant du bain, faire autre chose que ce que voulait celui-ci. Il se laissa persuader par lui de tuer tous les grands et tous les seigneurs du royaume des Lombards, et, après leur mort, de se livrer lui et toute la nation des Lombards entre les mains de l'empereur Maurice. Lorsqu'il eût fait mettre à mort douze grands sans aucun motif, les autres s'aperçurent qu'ils étaient en danger de la vie.

L. — Alors tous les seigneurs lombards, d'un avis unanime élurent pour roi Charoald¹, duc de Turin, qui avait épousé Gondeberge, sœur du roi Adaloald; celui-ci mourut empoisonné. Charoald s'empara aussitôt du royaume. Tason, un des ducs lombards, qui gouvernait la province de Toscane, enflé d'orgueil, se souleva contre le roi Charoald.

LI. — La reine Gondeberge, de grande beauté, bienveillante envers tout le monde, remplie de piété et de religion, généreuse en aumônes, était chérie de tous à cause de sa bonté. Comme un homme de la nation des Lombards nommé Adalulf, et qui venait assidûment au

¹ en 626.

palais pour rendre ses devoirs au roi, se trouvait une fois en sa présence, la reine, qui ne l'aimait pas moins que les autres, dit qu'il était d'une belle stature. Adalulf, l'ayant entendu, dit tout bas à la reine : « Vous avez daigné louer la beauté de ma stature ; permettez-moi d'entrer dans votre lit. » La reine le rejetant avec force et mépris, lui cracha au visage. Adalulf, voyant qu'il courait risque de la vie, se rendit en toute hâte vers le roi Charoald, demandant à lui donner de secrètes explications. Ayant donc obtenu un entretien, il dit au roi : « Ma maîtresse, ta reine Gondeberge, a parlé en secret pendant trois jours avec le duc Tason ; elle veut t'empoisonner pour épouser Tason, et l'élever sur le trône. » Le roi Charoald, ajoutant foi à ces mensonges, envoya la reine en exil à Lumelle, et la fit renfermer dans une tour. Clotaire ayant député vers le roi Charoald, pour s'informer du motif pour lequel il humiliait la reine Gondeberge, parente des Francs, et la tenait en exil, Charoald répondit par les mensonges ci-dessus rapportés, comme s'ils eussent été véritables. Alors un des députés nommé Ansoald, de lui-même sans que cela lui eût été enjoint, dit à Charoald : « Tu pourrais éclaircir cette affaire sans blâme : ordonne à l'homme qui t'a rapporté ces choses de s'armer ; et qu'un autre, pour le compte de la reine, s'avance vers lui, en combat singulier ; on verra par le jugement de Dieu si la reine Gondeberge est coupable ou innocente de cette faute. » Ce conseil ayant plu au roi Charoald et à tous les grands de la cour, il ordonna

à Adalulf de s'armer pour le combat, et un cousin de Gondeberge, nommé Pitton, s'avança contre Adalulf. Ils combattirent, Adalulf fut tué par Pitton; et Gondeberge, après trois ans d'exil, fut rétablie sur le trône.

LII.— La quarante et unième année du règne de Clotaire¹, comme Dagobert régnait heureusement en Austrasie, un seigneur de la race des Agilolfinges², nommé Chrodoald, encourut le courroux de Dagobert, à l'instigation du saint évêque Arnoul, de Pépin, maire du palais, ainsi que d'autres grands d'Austrasie; cet homme, très-riche par lui-même, était un continuel ravisseur du bien d'autrui, plein d'orgueil, d'insolence, et n'ayant aucune bonne qualité. Dagobert voulait le tuer à cause de ses crimes; Chrodoald s'enfuit auprès de Clotaire, et le pria de vouloir bien obtenir sa grâce. Clotaire ayant vu Dagobert, lui demanda, au milieu d'autres discours, la vie de Chrodoald; le roi promit que s'il s'amendait, il ne courrait pas risque de la vie; mais aussitôt après, Chrodoald étant venu vers Dagobert, à Trèves, fut tué par son ordre. Un homme de Charpeigne³, nommé Berthaire, lui trancha la tête avec son épée à la porte de la chambre du roi.

LIII. — La quarante-deuxième année du règne de Clotaire, Dagobert vint par l'ordre de son père avec ses leudes, dans un appareil royal, à Clichy⁴ près de Pa-

¹ En 624.

² Nom de la famille qui donnait aux Bavaois des ducs héréditaires.

³ Scarpona. (Voir *Géogr.*)

⁴ Clépiacus.

ris, et reçut en mariage la sœur de la reine Sichilde, nommée Gomatrude. Le troisième jour après les noces, une sérieuse querelle s'éleva entre Clotaire et son fils Dagobert. Celui-ci demandait tout ce qui appartenait au royaume d'Austrasie, pour le soumettre à sa domination, et Clotaire refusait avec force de le lui céder. Ces deux rois choisirent douze seigneurs d'entre les Francs, pour que leur jugement terminât cette contestation. Parmi ces seigneurs et d'autres évêques était Arnoul, de Metz, qui, dans sa sainteté, parlait toujours de paix au père et au fils. Enfin, les évêques et les plus sages seigneurs accordèrent le fils avec le père, qui lui céda ce qui appartenait au royaume des Austrasiens, ne gardant que la région située en deçà de la Loire et dans la Provence.

LIV. — La quarante-troisième année du règne de Clotaire ¹, mourut Warnachaire, maire du palais. Son fils Godin, d'un esprit léger, épousa cette année même sa belle-mère Berthe. Clotaire, enflammé contre lui d'une extrême colère, ordonna au duc Arnebert, qui était marié à une sœur de Godin, de l'attaquer avec une armée et de le tuer. Godin voyant quel danger il encourait s'enfuit avec sa femme en Austrasie, auprès du roi Dagobert, et saisi d'une grande crainte du roi, se réfugia dans l'église de Saint-Èvre ². Dagobert envoya à plusieurs reprises des députés au roi Clotaire pour lui demander la grâce de Godin ; Clotaire promit

¹ En 625.

² *Saint-Aper*, à Toul.

enfin de la lui accorder, à condition qu'il abandonnerait Berthe qu'il avait épousée contre les ordonnances des canons. Godin abandonna Berthe et retourna dans le royaume de Bourgogne; mais Berthe se rendit aussitôt auprès de Clotaire, et lui dit : « que si Godin se présentait devant Clotaire, il voudrait tuer le roi lui-même. » Godin fut alors, par l'ordre de Clotaire, conduit dans les principaux lieux saints, à l'église de Saint-Médard, de Soissons et de Saint-Denis, à Paris, sous prétexte de lui faire jurer de demeurer toujours fidèle. Mais on voulait seulement trouver un lieu propice pour le tuer, lorsqu'il serait séparé des siens. Chramnulf, un des grands, et Waldebert, domestique du roi, dirent à Godin qu'il fallait qu'il allât encore à Orléans dans l'église de Saint-Aignan, et à Tours dans celle de Saint-Martin, pour y renouveler ses serments. Lorsqu'il fut arrivé dans le faubourg de Chartres, à l'heure du repas, dans une petite villa indiquée par Chramnulf lui-même, Chramnulf et Waldebert se jetèrent sur lui avec des affidés et le tuèrent; ils massacrèrent quelques-uns de ceux qui étaient restés avec lui, et laissèrent fuir les autres après les avoir dépouillés.

Cette année, Pallade et son fils Sidoc, évêque d'Eause, accusés par le duc Æginan d'avoir trempé dans la rébellion des Gascons, furent envoyés en exil. Boson, fils d'Audolène, du pays d'Étampes, fut tué par le duc Arnebert d'après l'ordre de Clotaire, qui l'accusait d'adultère avec la reine Sichilde. Cette année Clotaire assembla à Troyes les grands et les leudes de Bour-

gogne, et leur demanda s'ils voulaient créer un autre maire du palais à la place de Warnachaire qui était mort. Mais ils refusèrent unanimement, disant qu'ils ne voulaient jamais élire de maire du palais, et demandant au roi avec instance la faveur de traiter avec lui.

L V. — La quarante-quatrième année de son règne, les évêques et tous les grands de son royaume, tant de Neustrie que de Bourgogne, s'étant réunis à Clichy pour le service du roi et de la patrie, un homme, nommé Herménaire, qui était gouverneur du palais de Caribert, fils de Clotaire, fut tué par les serviteurs d'Æginan, seigneur d'origine saxonne. Il s'en serait suivi un grand carnage, si la sagesse de Clotaire ne fût intervenue et n'eût mis ses soins à tout réprimer. Æginan se retira par l'ordre de Clotaire sur le Montmartre¹, accompagné d'un grand nombre de guerriers. Brodulf, oncle de Caribert, ayant rassemblé une troupe, voulait avec Caribert se jeter sur lui. Clotaire ordonna expressément aux barons de la Bourgogne d'écraser avec leurs troupes le parti qui voudrait se soustraire à son jugement : cet ordre du roi pacifia les deux partis.

L VI. — Clotaire mourut dans la quarante-cinquième année de son règne² et fut enseveli dans l'église de Saint-Vincent, dans un faubourg de Paris. Dagobert, apprenant la mort de son père, ordonna à

¹ *Mercori mons.* (Voir *Géogr.*)

² En 628.

tous les leudes qui lui étaient soumis en Austrasie de s'assembler en armes ; il envoya des députés en Bourgogne et en Neustrie pour se faire élire roi. Il vint à Reims, puis s'approcha de Soissons ; tous les évêques et tous les leudes du royaume de Bourgogne se soumirent à lui. Un grand nombre d'évêques et de seigneurs de Neustrie parurent aussi vouloir lui obéir. Caribert, son frère, s'efforça de s'emparer du royaume ; mais, à cause de son imbécillité, sa volonté eut peu d'effet. Brodulf, son oncle, voulant l'établir sur le trône, commença à se soulever contre Dagobert ; mais l'événement en décida autrement.

L VII. — Dagobert, ayant pris possession de tout le royaume de Clotaire, tant de la Neustrie que de la Bourgogne, et s'étant emparé des trésors, touché enfin de compassion, et obéissant à de sages conseils, céda par transaction à son frère Caribert, entre la Loire et la frontière d'Espagne, dans la région de la Vasconie et des Pyrénées, des territoires et des cités pour qu'il pût vivre, à l'instar d'un particulier : ces pays étaient ceux de Toulouse, Cahors, Agen, Périgueux, Saintes, et tout ce qui, à partir de là, se trouve enfermé par les Pyrénées. Il confirma cette donation par des traités, pour que Caribert, dans aucun temps, ne pût réclamer rien du royaume de son père. Caribert établit sa résidence à Toulouse, et régna sur une partie de la province Aquitanienne. La troisième année de son règne, il soumit avec une armée toute la Vasconie, et étendit de la sorte un peu plus son royaume.

L VIII. — Dagobert régnant déjà depuis sept ans, et en possession, comme nous l'avons dit, de la plus grande partie du royaume de son père, alla en Bourgogne¹. L'arrivée de Dagobert frappa d'une crainte merveilleuse les évêques, les grands et tous les leudes de ce royaume ; mais il procura une grande joie aux pauvres en leur rendant justice. Lorsqu'il vint à Langres, il jugea avec tant d'équité tous les leudes, les pauvres comme les riches, que partout on le regarda comme tout à fait agréable à Dieu ; aucun présent, aucune acception de personnes ne pouvaient réussir auprès de lui ; et seule régnait la justice que chérit le Tout-Puissant. Étant ensuite allé à Dijon, et ayant passé quelques jours dans Saint-Jean-de-Losne², il établit une grande équité sur tout le peuple de son royaume. Plein de ces sentiments de bienveillance, il ne mangeait ni ne dormait, voulant que tout le monde s'en retournât de sa présence après avoir obtenu justice. Le jour même où il voulait partir de Saint-Jean-de-Losne pour Châlon, étant entré dans le bain avant le jour, il fit tuer Brodulf, oncle de son frère Caribert, par les ducs Amalgaire et Arnebert et par le patrice Willibade.

Il se rendit ensuite à Auxerre par Autun, puis vint à Paris par la ville de Sens, et, abandonnant la reine Gomatrude à Reuilly³, où il l'avait épousée, il prit une jeune fille, nommée Nantéchilde, et la fit reine. Depuis

¹ En 629.— ² *Latona*.— ³ *Romiliacus*. C'est le quartier actuel de Paris, qui était alors une villa voisine.

le commencement de son règne, suivant les conseils de saint Arnoul, évêque de Metz, et de Pépin, maire du palais, il gouvernait l'Austrasie avec tant de prospérité qu'il était loué par toutes les nations. Son courage avait tellement semé l'épouvante que tous les peuples se soumettaient avec empressement, à tel point que les nations qui habitent sur la frontière des Avars et des Esclavons désiraient fort qu'il marchât contre ceux-ci, promettant avec confiance qu'il les subjuguerait et tout le pays jusqu'aux terres de l'empire romain. Après la mort de saint Arnoul, aidé des conseils de Pépin, maire du palais, et de Cunibert, évêque de Cologne, il gouverna tous ses sujets avec tant de bonheur et d'amour pour la justice qu'aucun des rois francs ses prédécesseurs ne fut loué plus que lui. Il en fut ainsi jusqu'à son arrivée à Paris.

LIX. — La huitième année de son règne, comme il parcourait l'Austrasie avec une pompe royale, il admit dans son lit une jeune fille, nommée Ragnetrude, dont il eut cette année un fils, nommé Sighebert.

LX. — De retour en Neustrie, il se plut dans la résidence de son père Clotaire, et résolut d'y demeurer continuellement. Oubliant alors la justice qu'il avait autrefois aimée, enflammé de cupidité pour les biens des églises et des leudes, il voulut, avec les dépouilles qu'il amassait de toutes parts, remplir de nouveaux trésors. Adonné outre mesure à la débauche, il avait, comme Salomon, trois reines et une multitude de concubines. Ses reines étaient Nantéchilde, Vulfégonde et

Berchilde. Je ne saurais insérer dans cette chronique les noms de ses concubines, tant elles étaient nombreuses. Son cœur devint corrompu, et sa pensée s'éloigna de Dieu; cependant par la suite (et plutôt à Dieu qu'il eût pu gagner par là les récompenses éternelles) il distribua des aumônes aux pauvres avec une grande largesse, et s'il n'eût pas détruit le mérite de ses œuvres par son excessive cupidité, il aurait mérité le royaume des cieux.

LXI. — Les leudes gémissaient de la mauvaise conduite de Dagobert; ce que voyant, Pépin, le plus habile de tous, très-sage dans le conseil, rempli de fidélité et chéri, à cause de cet amour pour la justice qu'il avait inspiré à Dagobert, tant que celui-ci l'avait écouté, continua de se montrer équitable, ne s'écarta point de la voie du bien, et lorsqu'il s'approchait de Dagobert, il se conduisait prudemment envers tout le monde, et adroitement en toutes choses. La jalousie des Austrasiens s'éleva contre lui, et ils s'efforcèrent de le rendre odieux à Dagobert pour le faire tuer. Mais l'amour de Pépin pour la justice et sa crainte de Dieu le préservèrent de tout mal. Cette année, il alla trouver le roi Caribert avec Sighebert, fils de Dagobert.

LXII. — Caribert, étant venu à Orléans, tint Sighebert sur les fonts de baptême. Parmi les Neustriens, Æga était en crédit auprès de Dagobert. Cette année, les députés Servais et Paterne, que Dagobert avait envoyés vers l'empereur Héraclius, revinrent auprès de lui, annonçant qu'ils avaient conclu une paix perpétuelle avec

Héraclius. Je ne passerai pas sous silence les choses étonnantes qui eurent lieu sous Héraclius.

LXIII.— Pendant qu'Héraclius était patrice de toutes les provinces d'Afrique, le tyran Phocas, qui avait tué l'empereur Maurice et s'était emparé de l'empire, régnait avec cruauté, et jetait comme un insensé les trésors dans la mer, disant qu'il faisait des présents à Neptune : les sénateurs, voyant que par sa folie il allait ruiner l'empire, formèrent un parti en faveur d'Héraclius, firent saisir Phocas, et après lui avoir coupé les pieds, les mains, et attaché une pierre au cou ils le firent jeter dans la mer. Héraclius, du consentement du sénat, fut élevé à l'empire. Un grand nombre de provinces avaient été, sous les empereurs Maurice et Phocas, dévastées par les invasions des Perses¹.

LXIV.— Selon sa coutume, l'empereur des Perses ayant fait marcher une armée contre Héraclius, les Perses exerçant des ravages à travers les provinces de la république, arrivèrent à Chalcédoine non loin de Constantinople, prirent d'assaut cette ville et y mirent

¹ L'histoire d'Héraclius et de ses guerres contre les Perses est trop connue pour qu'il soit nécessaire de relever successivement toutes les méprises et les fables qui se rencontrent dans le récit de Frédégaire. Les Occidentaux du VII^e siècle ne connaissaient ce qui se passait en Orient, que par quelques bruits vagues et incomplets, dénaturés par l'ignorance grossière et l'imagination ardente des pèlerins ou des barbares. Le seul fait qu'il importe de remarquer dans Frédégaire, c'est l'éclat de la renommée d'Héraclius en Occident. Quant aux événements même de son règne, ils sont racontés avec clarté et intérêt dans *l'Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, par Gibbon, t. VIII, p. 459 et suiv., édit. de 1812.

le feu. Ils approchèrent ensuite de Constantinople, siège de l'empire, et s'efforcèrent de détruire cette ville. Héraclius étant sorti à leur rencontre avec une armée, envoya des députés à l'empereur des Perses, nommé Cosdroë¹, pour lui demander d'en venir avec lui à un combat singulier tandis que les deux armées resteraient immobiles, convenant que celui à qui le Très-Haut accorderait la victoire recevrait en sa possession l'empire et le peuple du vaincu. L'empereur des Perses accepta cet arrangement et promit qu'il se rendrait à ce combat. Héraclius, s'étant armé et laissant derrière lui son armée rangée en ordre, s'avança comme un nouveau David. L'empereur des Perses, Cosdroë, envoya un patrice de son armée qu'il savait très-brave pour se battre à sa place contre Héraclius, selon ce qui avait été convenu. Comme ils s'avançaient tous deux au combat, montés sur des chevaux, Héraclius dit au patrice qu'il croyait être l'empereur Cosdroë : « Nous étions convenus de combattre en combat singulier, pourquoi d'autres guerriers te suivent-ils ? Le patrice tourna la tête pour voir qui le suivait, alors Héraclius presse vivement son cheval de l'éperon et tirant son épée tranche la tête de son ennemi. L'empereur Cosdroë vaincu avec les Perses et couvert de confusion, prit la fuite, et fut séditionnellement tué par ses propres soldats. Les Perses se retirèrent dans leur pays. Héraclius s'étant embarqué avec une armée alla dans la Perse, et la réduisit en son pouvoir ; il s'empara d'un grand nombre

¹ Chosroès.

de trésors; et ce pays dévasté par les sept *Æliarnites* lui fut soumis pendant trois ans environ. Ensuite les Perses se donnèrent de nouveau un empereur.

LXV.—Héraclius était d'un aspect agréable, d'un beau visage, d'une haute taille, très-vigoureux et vaillant guerrier. Souvent seul et sans armes il tua des lions dans l'arène, et fit face à plusieurs hommes. Comme il était très-versé dans les lettres, il devint astrologue. Découvrant à l'aide de cet art que, par la volonté divine, l'empire serait dévasté par les nations circonscises, il envoya vers Dagobert, roi des Francs, pour le prier d'ordonner que tous les Juifs de son royaume fussent baptisés; ce qui fut aussitôt exécuté par Dagobert. Héraclius fit la même chose dans toutes les provinces de son empire, car il ignorait d'où partirait ce fléau.

LXVI.—Les Agareni, aussi nommés Sarrasins, comme l'atteste le livre d'Orose, nation circonscise et habitant du côté du mont Caucase, au-dessus de la mer Caspienné, dans le pays nommé *Ercolie*¹, étant devenus trop nombreux, prirent les armes et se jetèrent sur les provinces de l'empereur Héraclius. Celui-ci envoya des troupes pour leur résister². Le combat s'étant engagé, les Sarrasins furent vainqueurs, et taillèrent leurs ennemis

¹ *Ercoliz terra*, région du bas Caucase, suivant Ortélius.

² Frédégaire confond ici et raconte pêle-mêle, de la façon la plus fabuleuse, les guerres d'Héraclius contre les Perses et celles qu'il eut aussi à soutenir contre les Arabes, alors dans la première ferveur des conquêtes et de la foi; on peut lire le récit de ces dernières guerres dans l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, par Gibbon, t. X, p. 203 et suiv.

en pièces. On rapporte que, dans cette bataille, ils tuèrent cent cinquante mille soldats, puis envoyèrent des députés à Héraclius pour offrir de lui remettre les dépouilles. L'empereur, désirant se venger des Sarrasins, ne voulut rien en recevoir. Il leva dans toutes les provinces de l'empire un grand nombre de troupes, et envoya une députation du côté des Portes Caspiennes, que le Macédonien, Alexandre le Grand avait construites en airain au-dessus de la mer Caspienne, et qu'il avait fait fermer pour repousser l'invasion des peuples barbares, habitant au delà du mont Caucase¹. Héraclius fit ouvrir ces portes, et par là cent cinquante mille soldats engagés à prix d'argent vinrent contre les Sarrasins. Ceux-ci, commandés par deux chefs, étaient près de deux cent mille. Les deux armées avaient assis leur camp non loin l'une de l'autre, disposées à engager la bataille le lendemain matin, lorsque dans cette nuit même l'armée d'Héraclius fut frappée du glaive de Dieu. Cinquante-deux mille soldats moururent dans leur campement; le lendemain au moment d'engager le combat les soldats voyant qu'une si grande partie de leur armée avait péri par le jugement de Dieu, n'osèrent plus s'avancer et retournèrent dans leurs foyers. Les Sarrasins, selon leur coutume, s'avancèrent en ravageant sans relâche les provinces de l'empire. Comme déjà ils approchaient de Jérusalem, Héraclius, dans l'impuissance de résister à

¹ Défilé du Caucase où est aujourd'hui la ville de Derbent.

leurs attaques, fut désolé et saisi d'une douleur excessive; et ce malheureux roi, qui, abandonnant la foi chrétienne, suivait l'hérésie d'Eutychès et avait pour femme la fille de sa sœur, tourmenté de la fièvre, finit sa vie dans les angoisses. Son fils Constantin lui succéda. Sous son règne, l'empire romain fut cruellement ravagé par les Sarrasins.

LXVII.—La neuvième année du règne de Dagobert¹, Caribert mourut, laissant un petit enfant nommé Chilpéric, qui lui survécut peu. On rapporte que ce fut le parti de Dagobert qui le fit tuer. Dagobert soumit aussitôt à sa domination tout le royaume de son frère, avec la Vasconie, puis il ordonna au duc Baronte d'apporter et de lui remettre les trésors de Caribert. Baronte fit, comme on l'a appris, de grandes dépenses, et de concert avec les trésoriers, déroba frauduleusement une partie des trésors.

LXVIII.—Cette année les Esclavons, surnommés Wé-nèdes, tuèrent un grand nombre de négociants francs dans le royaume de Samo et les dépouillèrent de leurs biens. Ce fut le commencement de la querelle entre Dagobert et Samo. Dagobert envoya Sichaire en députation auprès de ce roi pour lui demander de faire justice de la mort des commerçants que ses gens avaient tués, et du pillage de leurs biens; Samo ne voulut point voir Sichaire, et ne l'admit pas en sa présence. Mais celui-ci, revêtu d'habits esclavons, parvint auprès

¹ En 631. Son règne date non de la mort de son père, mais de sa royauté en Austrasie, 622, 623.

de Samo, et lui transmit tout ce qu'il avait ordre de lui déclarer; mais, comme il arrive parmi les païens et les méchants orgueilleux, Samo ne répara rien du mal qui avait été commis, disant seulement qu'il avait l'intention de tenir un plaid pour que la justice fût faite, touchant ces contestations et d'autres qui s'étaient élevées en même temps. L'envoyé Sichaire, comme un insensé, adressa alors à Samo des paroles et des menaces qu'on ne lui avait point ordonné de faire, disant que lui et son peuple devaient soumission à Dagobert. Samo offensé répondit : « La terre que nous habitons est à Dagobert, et nous sommes ses hommes, mais à condition qu'il voudra conserver amitié avec nous. » Sichaire reprit : « Il n'est pas possible que des chrétiens, serviteurs de Dieu, fassent amitié avec des chiens. » Samo lui répliqua alors : « Si vous êtes les serviteurs de Dieu, nous sommes les chiens de Dieu; et puisque vous agissez continuellement contre lui, nous avons reçu la permission de vous déchirer à coups de dents. » En même temps Sichaire fut chassé de la présence de Samo. Lorsqu'il vint rapporter le résultat de sa mission à Dagobert, celui-ci ordonna avec orgueil de lever, dans tout le royaume d'Austrasie, une armée contre Samo et les Wénèdes; trois corps marchèrent contre eux. Les Lombards s'avancèrent de leur côté, à l'appui de Dagobert. Mais les Esclavons se préparèrent à résister sur tous les points. Une armée d'Alamans, commandée par le duc Crodobert, remporta une victoire dans les lieux où elle entra. Les Lombards furent aussi

victorieux, et emmenèrent, ainsi que les Alamans, un grand nombre d'Esclavons captifs. Mais les Austrasiens ayant entouré Wogastiburg¹, où s'étaient renfermés en grand nombre les plus braves des Wénèdes, furent taillés en pièces, après un combat de trois jours, et s'en retournèrent dans leur pays, abandonnant, pour fuir, leurs tentes et leurs équipages. Ensuite, les Wénèdes, ravageant à plusieurs reprises la Thuringe et les lieux voisins, se jetèrent sur le royaume des Francs. Dervan, duc des Sorabes, peuple d'origine esclavonne, et qui avaient autrefois été soumis aux Francs, se plaça, avec ses sujets, sous la domination de Samo. Ce ne fut pas tant le courage des Wénèdes qui leur fit remporter cette victoire sur les Austrasiens, que l'abattement de ceux-ci qui se voyaient haïs et continuellement dépouillés par Dagobert.

LXIX. — Cette année, Charoald, roi des Lombards, envoya secrètement des messagers au patrice Hisace, pour le prier de chercher quelque moyen de faire périr Tason, duc de la province de Toscane. Pour ce service, le roi Charoald promit de remettre à l'Empire cent livres d'or d'un tribut annuel de trois cents livres qu'il en recevait. A cette proposition, le patrice Hisace réfléchit sur la manière dont il pourrait exécuter cette action. Il manda artificieusement à Tason que, puisqu'il avait encouru la haine de Charoald, il n'avait qu'à lier amitié avec lui, et qu'il en obtiendrait du secours contre

¹ *Wogastisburc castrum.*

le roi. Séduit par cette ruse, le duc Tason vint à Ravenne. Hisace, ayant envoyé au-devant de lui, lui fit dire qu'il n'osait, par crainte de l'empereur, le recevoir armé avec sa suite dans les murs de Ravenne. Tason, plein de confiance, fit quitter aux siens leurs armes, et entra dans la ville. Aussitôt des hommes apostés à cet effet se jetèrent sur lui et le tuèrent avec tous les siens. Le roi Charoald remit, comme il l'avait promis, à Hisacé et à l'Empire cent livres d'or. Tous les ans le patrice romain ne paya plus aux Lombards que deux centeniers d'or; un centenier vaut cent livres. Le roi Charoald mourut aussitôt après.

LXX.—La reine Gondeberge, à qui les Lombards avaient prêté serment de fidélité, fit venir un certain Chrotaire¹, un des ducs du territoire de Brescia², et l'engagea à abandonner sa femme pour l'épouser elle-même, promettant qu'avec son aide il serait élevé au trône par tous les Lombards. Chrotaire y ayant consenti volontiers, jura, dans les saintes églises, qu'il ne méprisera jamais Gondeberge, n'abaisserait en rien la dignité de son rang, et que, la chérissant uniquement, il lui rendrait en tout de justes honneurs. Séduits par Gondeberge, tous les seigneurs lombards élevèrent Chrotaire au trône. Lorsqu'il eut commencé à régner, il fit périr un grand nombre de nobles qu'il savait lui être ennemis. Ami de la paix, il établit dans tout le royaume de Lombardie une discipline très-forte, et inspira une grande crainte. Oubliant ses serments

¹ Rotharis.—² *Brixia*.

envers Gondeberge, il la relégua dans une seule chambre du palais de Pavie, et lui fit mener une vie obscure. Il la retint dans cette retraite pendant cinq ans. Chrotaire se livrait sans cesse au concubinage. Gondeberge était chrétienne, bénissait le Dieu tout-puissant dans cette affliction, et s'adonnait assidûment aux jeûnes et à l'oraison.

LXXI.—Avec la grâce de Dieu, Aubedo, envoyé par le roi Clotaire en ambassade auprès de Chrotaire, roi des Lombards, vint à Pavie, surnommé Ticina¹, ville d'Italie. Sachant enfermée la reine qu'il avait souvent vue dans ses ambassades, et par qui il avait toujours été bien reçu, il insinua au roi Chrotaire, comme s'il en eût reçu l'ordre, qu'il ne devait pas maltraiter cette reine, parente des Francs, et qui l'avait fait monter sur le trône, ou qu'il mécontenterait vivement les rois et leurs sujets. Chrotaire, craignant les Francs, ordonna sur-le-champ que la reine fût tirée de sa retraite, et Gondeberge, après environ cinq ans, traversa la ville dans un appareil royal, pour aller prier dans les lieux saints. Chrotaire lui fit rendre tous les domaines et les trésors qu'elle avait possédés, et jusqu'à sa mort elle conserva heureusement son rang, ses richesses et vécut entourée d'une pompe royale. Aubedo fut généreusement récompensé par la reine Gondeberge. Chrotaire, à la tête d'une armée, enleva à l'Empire Gènes, Varicotte, Albenga, Savone, Oderzo et Sarzane,

¹ V. *Géog. de Grég. de Tours*. Noms étrangers à la Gaule.

viles maritimes; il les ravagea, les détruisit en y mettant le feu, pilla et dépouilla le peuple qu'il condamna à la captivité; et, détruisant de fond en comble les murs de ces villes, il voulut qu'elles ne fussent plus que de simples bourgades.

LXXII.—Cette année, s'éleva une violente querelle en Pannonie, dans le royaume des Avars, surnommés Huns : il s'agissait de savoir qui succéderait au trône, et si ce serait un Avar ou un Bulgare; des deux parts on rassembla des troupes, et on en vint aux mains. Les Avars finirent par vaincre les Bulgares. Ceux-ci, battus et chassés de la Pannonie, au nombre de neuf mille, avec leurs femmes et leurs enfants, se réfugièrent auprès de Dagobert, le priant de les recevoir et de leur donner une demeure dans la terre des Francs. Dagobert ordonna qu'on leur permit de passer l'hiver chez les Bavares, en attendant qu'il pût délibérer avec les Francs sur ce qu'il ferait ensuite. Lorsqu'ils furent dispersés dans les maisons des Bavares pour y passer l'hiver, Dagobert, sur le conseil des Francs, enjoignit à ceux-ci d'exterminer de nuit, et dans leurs maisons, les Bulgares avec leurs femmes et leurs enfants; ce qui fut aussitôt exécuté. Il ne resta de ce peuple qu'Altiaus, avec sept cents hommes, leurs femmes et leurs enfants, qui se sauvèrent vers la frontière des Wénèdes. Altiaus vécut plusieurs années avec les siens chez Walluc, duc des Wénèdes.

LXXIII.—Je rapporterai ce qui arriva cette année aux Espagnols et à leurs rois. Sisebod, roi très-clément,

étant mort, Suintila lui avait succédé. Comme Suintila était très-sévère, et haï de tous les grands de son royaume, Sisenand, l'un d'eux, de l'avis des autres, alla trouver Dagobert pour en obtenir une armée, afin de détrôner Suintila. En récompense de ce service, il promit de donner à Dagobert un superbe missoire en or, du trésor des Goths, qui avait été offert au roi Thorismond par le patrice Aétius, et qui pesait cinq cent livres d'or. A cette proposition, Dagobert, qui était avide, fit lever une armée dans tout le royaume de Bourgogne, pour appuyer Sisenand. Dès qu'on sut en Espagne que les Francs marchaient au secours de Sisenand, toute l'armée des Goths se soumit à lui. Abondance et Vénérande, partis de Toulouse avec leurs troupes, ne s'avancèrent que jusqu'à Saragosse, où tous les Goths du royaume d'Espagne proclamèrent Sisenand roi. Abondance et Vénérande, comblés de dons, s'en retournèrent à Toulouse avec leur armée. Dagobert envoya en ambassade au nouveau roi le duc Amalgair et Vénérande, pour réclamer l'objet promis. Le missoire ayant été remis aux députés par le roi Sisenand, les Goths le reprirent de force, et ne voulurent pas le rendre. Dagobert reçut de Sisenand à la suite de plusieurs négociations, deux cent mille sous, prix et compensation de ce missoire.

LXXIV.—Dans la dixième année de son règne¹, Dagobert ayant appris que l'armée des Wénèdes était

¹ En 632.

entrée dans la Thuringe, fit lever des troupes en Austrasie, et, se mettant à leur tête dans la ville de Metz, passa les Ardennes, et s'approcha de Mayence avec l'intention de traverser le Rhin. Il avait avec lui un corps de guerriers d'élite de la Neustrie et de la Bourgogne, sous leurs ducs et leurs comtes. Les Saxons envoyèrent des messagers auprès de Dagobert, le priant de leur remettre les tributs qu'ils payaient au fisc, et promettaient de s'opposer aux Wénèdes avec zèle et courage, pour garder de ce côté les frontières des Francs. Dagobert, par le conseil des Neustriens, souscrivit à ces propositions des Saxons. Les envoyés de ceux-ci prêtèrent serment sur des armes, selon la coutume; mais cette promesse eut peu d'effet. Cependant Dagobert remit aux Saxons le tribut qu'ils devaient lui payer : ils donnaient tous les ans, depuis Clotaire l'ancien, cinq cents vaches; ce qui cessa avec Dagobert.

LXXV.—La onzième année du règne de Dagobert, comme les Wénèdes, par l'ordre de Samo, faisaient de grands ravages, et passant souvent la frontière pour dévaster le royaume des Francs, se répandaient dans la Thuringe et les autres pays, Dagobert venant à Metz, par le conseil et du consentement des évêques, des seigneurs et de tous les grands de son royaume, établit sur le trône d'Austrasie son fils Sighebert, et lui permit de fixer sa résidence à Metz. Cunibert, évêque de Cologne, et le duc Adalgise furent choisis pour gouverner le palais et le royaume. Ayant donné à son fils un trésor suffisant, il l'éleva à ce rang avec la splendeur

convenable, et confirma, par des ordres munis de son sceau, tous les dons qu'il lui avait faits. On dit qu'ensuite les Austrasiens défendirent courageusement contre les Wénèdes leur frontière et le royaume des Francs.

LXXVI.—On apprend que dans la douzième année de son règne, ayant eu de la reine Nantéchilde un fils nommé Clovis, Dagobert conclut, par le conseil des Neustriens, un traité avec son fils Sighebert. Tous les grands d'Austrasie, les évêques et tous les leudes de Sighebert, les mains levées, jurèrent qu'après la mort de Dagobert, la Neustrie et la Bourgogne appartiendraient à la domination de Clovis; que l'Austrasie, qui était égale pour la population et l'étendue du territoire, appartiendrait en entier à Sighebert, et que ce roi posséderait et garderait éternellement tout ce qui avait autrefois appartenu au royaume d'Austrasie, excepté le duché Dentelin, jadis enlevé injustement par les Austrasiens, et qui serait de nouveau soumis aux Neustriens et à la domination de Clovis. Les Austrasiens furent forcés par crainte de Dagobert de conclure bon gré mal gré ce traité, qui par la suite fut fidèlement observé au temps des rois Sighebert et Clovis.

LXXVII.—Le duc Radulf, fils de Chamar, créé par Dagobert duc de Thuringe, combattit plusieurs fois les Wénèdes, les vainquit et les mit en déroute. Rempli d'orgueil par ces victoires, il tendit des embûches en diverses occasions au duc Adalgise, et bientôt commença à se soulever contre Sighebert. Il agissait ainsi

parce que, comme on dit, celui qui aime les combats cherche des querelles.

LXXVIII.—La quatorzième année de son règne¹, comme les Vascons s'étaient révoltés, et faisaient de grands ravages dans le royaume des Francs qu'avait possédé Caribert, Dagobert fit lever une armée dans tout le royaume de Bourgogne, et mit à la tête un référendaire nommé Chadoinde, qui, sous le règne de Thierry, avait, dans un grand nombre de combats, montré beaucoup de bravoure. Étant passé en Vasconie avec dix ducs et leurs armées, savoir, Arimbert, Amalgair, Leudebert, Wandalmar, Walderic, Hermenric, Baronte, Chairard, Franc d'origine, Chramnelène, Romain d'origine, Wisibad, patrice, Bourguignon d'origine, Æginan, Saxon d'origine, et plusieurs comtes qui n'avaient pas de duc au-dessus d'eux, il inonda tout ce pays de son armée bourguignonne. Les Vascons, étant sortis des rochers de leurs montagnes, se préparèrent à la guerre; le combat engagé, voyant qu'ils allaient être vaincus, ils prirent la fuite, selon leur coutume, et, cherchant un refuge dans les gorges des Pyrénées, ils se cachèrent dans les rochers inaccessibles de ces montagnes. Les troupes de Chadoinde les poursuivirent, firent un grand nombre captifs, en tuèrent beaucoup, brûlèrent les maisons, pillèrent les biens et les propriétés. Enfin, les Vascons vaincus ou soumis demandèrent grâce aux ducs ci-dessus nommés, promettant de se présenter par-devant le glorieux roi Dagobert, de se

¹ En 636.

remettre en son pouvoir, et de faire tout ce qu'il leur ordonnerait. Cette armée serait revenue sans aucune perte si le duc Arimbert n'eût été, par sa négligence, tué par les Vascons dans la vallée de la Soule¹ avec les seigneurs et les nobles de son armée. L'armée des Francs, qui avait passé de Bourgogne en Vasconie, rentra victorieuse dans son pays.

Dagobert, résidant à Clichy, envoya des députés en Bretagne pour que les Bretons réparassent promptement le mal qu'ils avaient commis et se soumissent à sa domination, disant qu'autrement l'armée burgonde qui avait été en Vasconie allait se jeter sur la Bretagne. A cette nouvelle, Judicaël, roi des Bretons, se rendit promptement à Clichy, avec beaucoup de présents, auprès du roi Dagobert à qui il demanda grâce, et promit de restituer tout ce que ses sujets avaient injustement enlevé aux leudes francs, assurant que lui et son royaume de Bretagne seraient toujours soumis à la domination de Dagobert et des rois francs. Mais il ne voulut pas prendre son repas avec Dagobert, car il était religieux et rempli de la crainte de Dieu. Lorsque Dagobert se fut mis à table, Judicaël, sortant du palais, alla dîner chez le référendaire Dadon, qu'il savait attaché à la sainte religion : le lendemain, ayant pris congé de Dagobert, Judicaël s'en retourna en Bretagne, chargé des présents de Dagobert.

La quinzième année du règne de Dagobert, tous les

¹ *Subola vallis.* (Voir Géographie.)

seigneurs Vascons, avec le duc Æginan, vinrent trouver Dagobert à Clichy, et, saisis de crainte, se retirèrent d'abord dans l'église de Saint-Denis. La clémence de Dagobert leur accorda la vie, et ils jurèrent qu'en tous temps ils seraient fidèles à ce roi, à ses fils et au royaume des Francs; ils tinrent ce serment selon leur coutume, comme le prouva l'événement. Par la permission de Dagobert, les Vascons retournèrent dans leur pays.

LXXIX.—La seizième année de son règne¹, Dagobert tomba malade d'un flux de ventre dans sa maison d'Épinay², sur les bords de la Seine et non loin de Paris : de cette villa, les siens le transportèrent dans la basilique de Saint-Denis. Quelques jours après, se voyant en danger de la vie, il fit venir en toute hâte Æga, et lui recommanda la reine Nantéchilde et son fils Clovis; il se sentait près de mourir, et tenant Æga pour un sage conseiller, il pensait que, grâce à lui, le royaume serait bien gouverné. Cela fait, peu de jours après Dagobert rendit l'âme, et fut enseveli dans l'église de Saint-Denis, qu'il avait magnifiquement ornée d'or, de pierres et d'objets précieux, et dont il avait fait construire l'enceinte, pour s'attirer la précieuse protection de ce saint. Il donna à l'église tant de richesses, de domaines et de possessions, situées en divers lieux, que beaucoup de gens en furent frappés d'admiration. Il y institua un chant perpétuel, à l'instar du monastère

¹ En 638.

² *Spinogelus villa.*

de Saint-Maurice, mais on sait que la faiblesse de l'abbé Ægulf a laissé dépérir cette institution. Après la mort de Dagobert, son fils Clovis, en bas âge, posséda le royaume de son père. Tous les leudes de la Neustrie et de la Bourgogne le reconnurent pour roi dans la terre de Maslay ¹. Æga gouvernait le palais avec la reine Nantéchilde, veuve de Dagobert.

LXXX. — Dans la première, la seconde et au commencement de la troisième année du règne de Clovis, Æga gouverna avec justice le palais et le royaume. Agissant prudemment avec les autres grands de la Neustrie, et rempli de douceur, il l'emportait sur tous les autres. Il était d'une noble naissance, d'une grande richesse, observateur de la justice, habile discoureur, toujours prêt à répondre; mais on lui reprochait généralement d'être adonné à l'avarice. Suivant son conseil, tous les biens qui, par l'ordre de Dagobert, avaient été injustement envahis dans les royaumes de Bourgogne et de Neustrie, et injustement réunis au fisc, furent restitués à leurs propriétaires.

LXXXI. — Cette année mourut l'empereur Constantin. Par le conseil du sénat, son fils Constance, encore en bas âge, fut élevé à l'Empire. Sous son règne, les Sarrasins commirent d'effroyables ravages. Après avoir pris Jérusalem et renversé d'autres cités, ils envahirent l'Égypte supérieure et inférieure, dévastèrent toute l'Afrique, s'en emparèrent et tuèrent le patrice Gré-

¹ *Massolacus.*

goire. Il ne resta plus au pouvoir de l'empereur que Constantinople, la Thrace, quelques îles et la province romaine¹. La plus grande partie de l'Empire avait été envahie par les Sarrasins, et Constance, réduit à cette extrémité, devint leur tributaire, de sorte qu'il ne conserva que Constantinople, plusieurs provinces et quelques îles. Pendant trois ans, dit-on, et même davantage, Constance paya chaque jour mille sous d'or aux Sarrasins. Ayant enfin repris des forces, et recouvrant peu à peu l'Empire, il refusa de payer le tribut. Je rapporterai, dans l'ordre convenable, de quelle manière et dans quelle année eut lieu cet événement, et je ne cesserai pas d'écrire que je n'aie, avec la permission de Dieu, inséré dans ce livre tout ce que je désire y raconter et tout ce dont la vérité me sera bien connue.

LXXXII. — Cette année mourut Suintila², roi d'Espagne, qui avait succédé à Sisenand. Son fils, nommé Tulga, encore en bas âge, fut, à sa demande, élevé sur le trône d'Espagne. La nation des Goths est remuante, quand elle n'est pas sous un joug pesant. Pendant l'enfance de ce Tulga, toute l'Espagne, selon sa coutume, s'abandonna aux vices et commit des crimes. Enfin un des grands, nommé Chindasuinthe, ayant assemblé plusieurs sénateurs des Goths et le reste du peuple, fut élevé sur le trône d'Espagne. Après avoir détrôné Tulga, il le tondit pour le faire clerc. Puis lors-

¹ *Romana provincia*. Quelques districts voisins de la Thrace.

² C'est le second roi de ce nom.

qu'il eut assuré son pouvoir dans tout le royaume d'Espagne, sachant la coutume qu'avaient les Goths de détrôner leurs rois, puisqu'il était souvent entré avec eux dans de semblables conjurations, il fit tuer successivement tous ceux qu'il avait vus s'élever contre les rois précédemment renversés; il en condamna d'autres à l'exil, et donna à ses leudes leurs femmes, leurs filles et leurs biens. On rapporte que pour réprimer cette habitude criminelle il fit tuer deux cents grands parmi les premiers des Goths, cinq cents de moyenne race; et jusqu'à ce qu'il fût assuré d'avoir dompté la vicieuse habitude de ses compatriotes, il ne cessa de faire périr ceux qu'il soupçonnait. Les Goths, soumis par Chindaswinthe, n'osèrent entreprendre contre lui aucune conspiration comme ils avaient fait contre ses prédécesseurs. Ce roi, plein de jours, établit sur le trône d'Espagne son fils Récéswinthe. Alors, s'adonnant à la pénitence et faisant largement l'aumône de ses propres biens, il mourut, dit-on, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

LXXXIII.—La troisième année du règne de Clovis¹, Æga, attaqué de la fièvre, mourut à Clichy. Peu de jours auparavant Ermanfred, qui avait pris pour femme la fille d'Æga, tua dans l'assemblée tenue au bourg *Albiodero*² le comte Ænulf. A la suite de ce fait, il y eut un grand pillage de ses biens et un cruel carnage fait par les parents d'Ænulf et par le peuple, avec l'ordre et la permission de la reine Nantéchilda. Ermanfred

¹ En 640.

² Voir la *Géographie*.

se réfugia en Austrasie dans la basilique de Saint-Remi, à Reims, et y demeura plusieurs jours pour échapper à ce carnage et à la colère du roi.

LXXXIV.—Après la mort d'Æga, Erchinoald, parent de la mère de Dagobert, fut créé maire du palais de Clovis. C'était un homme rempli de douceur et de bonté; patient et sage, plein d'humilité et de bienveillance envers les évêques, répondant à tous avec patience, exempt d'orgueil et d'avidité, il aima tellement la paix qu'il devint agréable à Dieu. Il était sage, et surtout plein de bonté; il ne s'enrichit que modérément, et fut chéri de tout le monde. Je n'oublierai pas de dire comment, après la mort de Dagobert, les trésors de ce roi furent partagés entre ses fils, et je l'expliquerai ici.

LXXXV.—Après la mort de Dagobert, Pépin, maire du palais, et les autres ducs d'Austrasie qui jusqu'alors avaient été retenus sous l'autorité de ce roi, allèrent trouver d'un commun accord Sighebert. Pépin et Cunibert, liés déjà d'une amitié mutuelle, s'unirent de nouveau, s'engageant à s'aider et se soutenir toujours. Tous deux, attirant vers eux avec adresse et douceur les leudes d'Austrasie, et les gouvernant avec bonté, gagnèrent leur attachement et surent le conserver. Sighebert envoya des messagers demander à la reine Nantéchilde et au roi Clovis sa part des trésors de Dagobert. On convint de tenir un plaid à cet effet. Cunibert, évêque de Cologne, et Pépin, maire du palais, ainsi que quelques grands d'Austrasie, furent envoyés

par Sighebert à Compiègne, où par l'ordre de Nantéchilde et de Clovis et d'après l'avis d'Æga, maire du palais, on apporta le trésor de Dagobert qui fut partagé également : la reine Nantéchilde eut un tiers de tout ce qu'avait amassé Dagobert; Cunibert et Pépin firent porter à Metz la part de Sighebert; on la lui présenta et on en dressa le compte. Un an après Pépin mourut, et sa mort fut un sujet de grande douleur pour tous les Austrasiens dont il était aimé, à cause de sa justice et de sa honté. Grimoald, son fils, homme vaillant, fut chéri comme son père de la plupart des guerriers.

LXXXVI.—Mais un certain Othon, fils du domestique Uron, et qui avait été gouverneur¹ de Sighebert dès son enfance, plein d'orgueil et d'envie contre Grimoald, s'efforçait de l'abaisser. Grimoald, de son côté, ayant lié amitié avec l'évêque Cunibert, chercha comment il pourrait chasser Othon du palais et s'emparer du rang de son père.

LXXXVII.—La huitième année du règne de Sighebert², Radulf, duc de Thuringe, s'étant révolté, Sighebert fit convoquer pour le combattre tous les leudes d'Austrasie. Il passa le Rhin avec une armée et fut joint par tous les peuples de son royaume qui habitaient au delà de ce fleuve. A la première rencontre les troupes de Sighebert défirent et tuèrent un fils de Chro-

¹ *Bajulus*, on appelait ainsi les grands chargés de l'éducation des princes.

² En 640.

doald nommé Fare, qui s'était uni avec Radulf; on réduisit en captivité tous les soldats de Fare qui échappèrent à la mort. Les grands et les soldats se jurèrent réciproquement que personne n'accorderait la vie à Radulf; mais cet engagement n'eut aucun effet. Sighebert, ayant passé avec son armée la forêt de Buchonie, s'avança promptement dans la Thuringe. Ce que voyant, Radulf établit son camp sur une colline aux bords de l'Unstrut, et, ayant rassemblé de toutes parts autant de troupes qu'il put, il se retrancha dans ce camp pour s'y défendre avec les femmes et les enfants. Sighebert, arrivé avec son armée, fit entourer le camp. Radulf, en dedans, se prépara à une résistance vigoureuse. Ce combat s'engagea sans prudence. La jeunesse du roi Sighebert en fut la cause, les uns voulaient combattre le même jour, les autres attendre au lendemain, et les avis demeurèrent ainsi fort partagés. Ce que voyant les ducs Grimoald et Adalgise, gardèrent Sighebert avec grand soin dans le pressentiment du danger qu'il allait courir. Bobo, duc d'Auvergne, avec une partie des troupes d'Adalgise, et Ænovale, comte du Sundgaw, avec les gens de son pays, et beaucoup d'autres corps de l'armée, s'avancèrent aussitôt à la porte du camp pour attaquer Radulf. Mais Radulf, en intelligence avec quelques ducs de l'armée, sachant qu'ils ne se jetteraient pas sur lui avec leurs troupes, sortit par la porte du camp et, se précipitant avec ses guerriers sur l'armée de Sighebert, en fit un carnage extraordinaire. Les gens de Mayence

furent trahis dans ce combat : on rapporte qu'il périt plusieurs milliers d'hommes. Radulf ayant remporté la victoire rentra dans son camp. Sighebert, saisi, ainsi que ses fidèles, d'une douleur extrême, restait assis sur son cheval, pleurant abondamment et regrettant ceux qu'il avait perdus. Le duc Bobo, le comte Ænovale, d'autres nobles et braves guerriers, et la plus grande partie de l'armée qui les avait suivis à ce combat, avaient été tués, à la vue de Sighebert. Frédulf, domestique, qu'on disait ami de Radulf, périt également la nuit suivante. Sighebert demeura avec son armée sous ses tentes, non loin du camp ennemi. Le lendemain, voyant qu'il ne pouvait rien contre Radulf, il lui envoya des messagers pour obtenir de repasser le Rhin en paix. Il obtint cette permission et retourna dans son pays avec ses troupes. Radulf, transporté d'orgueil, se regardait comme roi dans la Thuringe ; il conclut des traités d'alliance avec les Wénèdes et les nations voisines. En paroles, il ne méconnaissait pas la domination de Sighebert ; mais de fait, il résistait fortement à son pouvoir.

LXXXVIII. — La dixième année du règne de Sighebert¹, Othon qui était, par orgueil, enflammé de haine contre Grimoald, fut, à l'instigation de ce dernier, tué par Leuthaire, duc des Alamans. La dignité de maire du palais et de gouverneur de tout le royaume d'Austrasie fut fermement assurée à Grimoald.

¹ En 649.

LXXXIX. — La quatrième année du règne de Clovis¹, après la mort d'Æga, la reine Nantéchilde étant venue, avec son fils le roi Clovis, à Orléans, dans le royaume de Bourgogne, manda tous les seigneurs, les évêques, les ducs et les grands du royaume de Bourgogne : les ayant gagnés les uns après les autres, elle fit élever, par l'élection de tous les évêques et de tous les ducs, à la dignité de maire du palais, Flaochat, Franc d'origine, et lui donna en mariage sa nièce Ragnoberte ; je ne sais qui arrangea ce mariage. Flaochat et la reine Nantéchilde méditèrent secrètement un autre projet qui ne parait pas avoir été agréable à Dieu, et qui, par cette raison, demeura sans effet. Erchinoald et Flaochat, maires du palais, n'ayant entre eux pour ainsi dire qu'un même dessein, un seul avis, et se prêtant un mutuel appui, se préparèrent à exercer avec bonheur leur haute dignité. Flaochat promit, par une lettre et par des serments, à tous les ducs et évêques du royaume de Bourgogne, qu'il les maintiendrait tous dans leurs biens, dans leurs honneurs et qu'il leur conserverait son amitié. Revêtu d'un si haut emploi, Flaochat parcourut le royaume de Bourgogne, et, retrouvant une ancienne haine qu'il avait longtemps cachée dans son cœur, il médita de faire périr le patrice Willebad.

XC. — Willebad avait gagné ses opulentes richesses en enlevant par divers moyens les biens d'un grand

¹ En 641.

nombre de gens. Gonflé d'orgueil à cause de son titre de patrice et de ses immenses possessions, il était insolent avec Flaochat et tâchait de l'abaisser. Celui-ci, ayant convoqué à Châlon les évêques et les ducs du royaume de Bourgogne, fixa un plaid au mois de mai pour traiter des intérêts du pays : Willebad y vint avec une grande suite. Flaochat méditait de le faire périr ; Willebad, pénétrant son dessein, refusa d'entrer dans le palais. Flaochat sortit pour le combattre ; mais son frère Amalbert s'étant entremis pour les apaiser, au moment même où ils allaient combattre, fut retenu par Wil'ebad qui échappa ainsi au danger : d'autres intervinrent encore et ils se séparèrent sans s'être fait aucun mal ; mais ensuite Flaochat s'occupa avec ardeur des moyens de tuer Willebad. Cette même année mourut la reine Nantéchilde. Puis au mois de septembre, Flaochat, avec le roi Clovis, Erchinoald, également maire du palais, et quelques grands de Neustrie, quittant Paris, vinrent ensemble à Autun, par Sens et Auxerre, et le roi Clovis ordonna au patrice Willebad de se rendre vers lui. Willebad voyant que Flaochat, son frère Amalbert, et les ducs Amalgaire et Chramnèle avaient formé le méchant dessein de le faire périr, rassembla beaucoup de gens de son patriciat, ainsi que tous les évêques, les nobles et les braves guerriers qu'il put réunir et prit le chemin d'Autun. Le roi Clovis, Erchinoald, maire du palais, et Flaochat envoyèrent vers lui le domestique Ermenric, pour qu'il retînt par ses promesses et amenât jusqu'à Autun Wil-

lebad effrayé et incertain s'il irait plus loin, ou s'il éviterait le danger en s'en retournant. Willebad, confiant dans ce domestique, le combla de présents, s'avança avec lui jusqu'à Autun, et fit camper sa suite non loin de cette ville. Le jour même de son arrivée, il envoya dans la place pour voir ce qui s'y passait, Ægilulf, évêque de Valence, et le comte Gyson, qui furent retenus par Flaocat. Le lendemain Flaocat, Amalgaire et Chramnélène, qui avaient unanimement projeté la mort de Willebad, étant sortis de bonne heure de la ville, furent joints par d'autres ducs du royaume de Bourgogne suivis de leurs troupes. Erchinoald, ayant aussi pris les armes avec les Neustriens, s'avança pour participer à ce combat. Willebad s'étant préparé avec tous ceux qu'il put rassembler, les deux armées en vinrent aux mains. Flaocat et les ducs Amalgaire, Chramnélène et Wandelbert attaquèrent Willebad. Les autres ducs, et les Neustriens qui les entouraient, demeurèrent spectateurs, attendant l'issue du combat, sans vouloir se jeter sur Willebad ; celui-ci fut tué, et un grand nombre des siens furent taillés en pièces avec lui. Berthaire, comte du palais, et Franc du pays ultrajurain, fut le premier qui attaqua Willebad. Frémissant de colère, le Bourguignon Manulf sortit des rangs, s'avança avec les siens pour combattre Berthaire; celui-ci, qui avait été autrefois son ami, lui dit : « Viens sous mon bouclier, je te préserverai de tout danger, » il éleva son bouclier pour mettre Manulf à couvert; mais celui-ci le frappa de sa lance à la poitrine et ses

gens ayant entouré Berthaire, qui s'était trop avancé, le blessèrent grièvement. Alors Aubedo', fils de Berthaire, voyant son père en danger de la vie, courut à son secours. Il jeta à terre Manaulf percé de sa lance, et tua tous ceux qui avaient blessé son père. C'est ainsi que par le secours de Dieu, ce bon fils sauva son père de la mort. Les ducs qui n'avaient pas voulu se jeter avec leur armée sur Willebad pillèrent ses tentes, celles des évêques, et prirent en quantité de l'or, de l'argent, ainsi que d'autres objets et des chevaux.

Le lendemain de ces événements, Flaochat s'éloigna d'Autun et s'avança vers Châlon où il entra. Cette ville, à la suite de je ne sais quel accident, fut dévorée tout entière par un grand incendie. Flaochat, frappé du jugement de Dieu, fut attaqué de la fièvre. On l'embarqua pour Saint-Jean-de-Losne¹, dans un bateau sur le fleuve *Arar*, surnommé la Saône, il rendit l'âme dans le trajet, onze jours après la mort de Willebad, et fut enseveli dans l'église de Saint-Bénigne, au faubourg de Dijon. Beaucoup ont pensé, comme Flaochat et Willebad s'étaient juré une amitié réciproque dans les lieux saints, et qu'ils avaient l'un et l'autre par leur avidité opprimé et dépouillé les peuples, que ce fut le jugement de Dieu qui délivra le pays de leur tyrannie, et que leurs perfidies et leurs mensonges furent la cause de leur mort.

¹ *Latona*

GÉOGRAPHIE
DE
GRÉGOIRE DE TOURS
DE FRÉDÉGAIRE
ET DE LEURS CONTINUATEURS

L'ADMINISTRATION MÉROVINGIENNE

PAR
ALFRED JACOBS

PRÉFACE

En tête de cette seconde édition je sens le besoin d'adresser mes remerciements aux savants de diverses parties de la France qui, après avoir encouragé mes premiers essais, ont bien voulu m'aider de leurs conseils et rectifier quelques-unes de mes erreurs. Ils verront leurs noms cités aux passages qu'ils ont contribué à éclaircir. C'est grâce aux connaissances locales de plusieurs d'entre eux que j'ai pu améliorer et compléter le dictionnaire des noms de lieux. L'expérience que deux années ont ajoutée à mes anciennes études n'a fait que confirmer mon premier sentiment relativement au *pagus*, dans les temps mérovingiens; et l'on pourra voir que les recherches de plusieurs érudits sont venues à la fois, en France et en Allemagne, fortifier les observations qui m'étaient personnelles. Rien ne surpasse l'irrégularité et la confusion avec lesquelles ce mot *pagus* a été employé entre le v^e et le ix^e siècle : il ne représente alors aucune ordonnance, aucune

division ; il est attribué à toute espèce de territoire, comme aujourd'hui notre mot *pays* ; c'est seulement par habitude et par tradition que de temps à autre on retrouve alors, sous cette expression, d'anciennes divisions territoriales, et c'est à tort qu'on voudrait lui donner une apparence de régularité en établissant des distinctions entre les *pagi* mérovingiens. Quant aux relations du *pagus* avec l'archidiaconé, je me suis efforcé de les apprécier avec une entière exactitude, et j'ai été conduit, tant par de justes observations que par de nouvelles recherches, à modifier quelques-unes de mes premières assertions. Ces relations sans être régulières et systématiques, ont été fréquentes, et l'on verra qu'à cet égard je m'amende fort volontiers. — Il ne faut pas s'étonner si je n'ai pas fondu ensemble et réuni en un seul dictionnaire les noms géographiques fournis par Grégoire et par Frédégaire : la méthode que j'ai adoptée consiste à dépouiller et à expliquer isolément les divers documents ; c'est seulement lorsque tous : chroniques, médailles, diplômes, hagiographies, auront été l'objet de recherches individuelles et approfondies qu'il sera possible par leur étude comparée, de réunir, dans une sorte de synthèse, les faits historiques et les transformations philologiques qui constituent la géographie mérovingienne.

INTRODUCTION

Il y a dix-huit siècles, un écrivain célèbre, jetant sur la Gaule un regard presque prophétique, voyait dans sa position géographique, dans l'heureux concours de ses fleuves, l'œuvre de la Providence plus que l'effet du hasard, et semblait lui prédire ses grandes destinées¹. Les promesses faites à la Gaule par Strabon, la France les a vues s'accomplir ; mais c'est à travers plus d'une crise laborieuse qu'elle a atteint la plénitude de sa force et son unité, et, de même que le géographe grec, nous avons vu plus d'une fois le doigt de Dieu dans son histoire.

Ses vicissitudes historiques ont laissé sur le sol leur empreinte ; la demeure s'est longtemps ressentie de l'agitation de ses hôtes, et je crois qu'à la diversité de ses divisions suc-

¹ Strabon, l. IV, chap. 1. §§ 2 et 14... "Ωστε ἐπὶ τῶν τοιούτων κἀν τῇ τῆς προνοίας ἔργον ἐπιμαρτυρεῖσθαι τις ἂν δόξειεν, οὐχ ὅπως ἔτυχεν, ἀλλ' ὡς ἂν μετὰ λογισμοῦ τινος διακειμένων τῶν τόπων.

cessives , à l'irrégularité de ses découpures intérieures , on pressentirait, ne les connaissant pas, l'incohérence des temps barbares, l'anarchie féodale, la demi-régularité imposée par la royauté renaissante.

Cependant , dans les variations successives du sol de la France, de même que dans les périodes en apparence les plus diverses de son histoire, il y a un enchaînement tel qu'elles ne peuvent être bien connues et comprises qu'à la condition d'être expliquées les unes par les autres, et que , pour dresser un monument à sa géographie, comme d'autres en ont élevé à son histoire, il faudrait remonter, au delà même des descriptions de Strabon et de César, jusqu'à ces temps presque anté historiques où les Gaëls et les Kimris venaient de se partager le nord et le centre de la Gaule, tandis que, dans le sud , les Euskes débordaient de l'Ibérie jusqu'à la Garonne.

De ces temps lointains nous savons peu de chose, car les historiens grecs ou latins ne nous ont transmis qu'un bien petit nombre de notions relatives à l'histoire et à la géographie celtiques. Mais il y a une sorte de documents qui jusqu'ici n'a presque pas été employée , et qui est destinée à éclairer plus d'un point obscur : c'est la langue celtique elle-même , dont l'étude a commencé depuis quelques années à prendre faveur parmi les érudits.

Plus d'une fois, dans le cours de son Dictionnaire géographique, le savant Adrien de Valois, en restituant ou en rendant précise, à l'aide de quelques notions du celtique, la position d'un lieu, a signalé le parti qu'on peut tirer du langage de nos pères. Personne n'ignore le sens de certains mots dont le retour est fréquent dans la composition des noms gaulois, tels que *alp*, montagne; *dunum*, monticule; *magus*, camp ou marché; *nemetum*, sanctuaire; *ritum*, gué; *briga*, pont; *durum*,

eau, et bien d'autres. Dans l'origine, les noms de peuples et de villes avaient un sens, et il serait intéressant de retrouver l'idée dont ces noms étaient l'expression : quels caractères topographiques frappèrent les regards des hôtes primitifs de notre sol, lorsqu'ils commencèrent à grouper des huttes et formèrent les bourgades qui, en grandissant à travers les âges, sont devenues des villes opulentes ; quelles cultures leur étaient familières, quelles furent les causes qui déterminèrent l'appellation des pays, Vexin, Brie, Valois, Woivre, etc., etc., de toutes ces subdivisions si profondément enracinées, qu'à la faveur de l'habitude et de la tradition, sans caractère politique ni administratif, elles se maintiennent encore au milieu de l'organisation régulière et si bien disciplinée de notre temps ? Voilà ce que pourra nous faire connaître celui qui donnera une traduction nette et certaine de la carte de Sprüner ou des listes de noms publiés par Dom Martin dans son *Histoire des Gaules*. Pour nombre de localités qui ont obscurément vécu sans laisser de traces dans les monuments, et que le géographe ne sait s'il doit inscrire sur les cartes qui représentent le passé, un nom de racine celtique peut devenir une preuve d'ancienneté. Ajoutez que, parmi ces noms, il en est qui, avec la forme mutilée qu'ils ont aujourd'hui, fournissent encore pour l'ethnologie de précieux indices. C'est ainsi que le nom des *Auscii* suffirait à faire connaître l'origine euske de cette peuplade, si nous ne savions ce fait par d'autres témoignages.

Des études complètes sur la Gaule devraient donc prendre pour base la langue celtique ; mais je ne crois pas que l'état de nos connaissances, en ce qui concerne cette langue, soit encore assez avancé pour produire de suffisants résultats : c'est donc une entreprise dont il faut remettre le soin à l'avenir.

La période suivante, celle pendant laquelle la Gaule, soumise à la domination et à l'influence de Rome, se découpe en provinces qui deviennent successivement plus nombreuses, voit ses grandes villes échanger le nom qu'elles portaient au temps de l'indépendance contre celui des peuplades qui les avaient bâties, et subit cette subdivision en cités qui était destinée à se perpétuer dans l'ordre ecclésiastique par l'organisation diocésaine ; cette période a été si profondément étudiée par Sanson, Valois, d'Anville, Walckenaër, que l'on peut, dès aujourd'hui, grâce aux travaux de ces savants et à nombre de dissertations et de mémoires postérieurs, entreprendre de reconstituer d'une façon positive et complète la géographie de la Gaule romaine.

Mais il n'en est pas de même de la Gaule sous les Mérovingiens. Avec le règne des barbares, le chaos commence, et tout le territoire situé entre le Rhin, l'Océan, les Pyrénées et les Alpes, se brise, se morcelle, se divise et se subdivise sans raison géographique, sans qu'il soit tenu compte des limites naturelles indiquées par la configuration du sol. Au milieu des bouleversements politiques, les divisions régulières dessinées par l'administration romaine s'effacent ou se modifient selon le caprice passager des maîtres ou le hasard des circonstances. Pas de système arrêté, pas d'institutions remplaçant celles qui disparaissent. Les termes géographiques qui étaient depuis longtemps en usage continuent de subsister dans les récits des chroniqueurs et dans les actes, mais ils ont perdu leur précision ; ils errent d'une signification à l'autre et traduisent bien par la confusion de leurs sens le désordre universel des idées. Ce n'est pas tout : dans la longue crise que produisent les invasions, puis l'établissement des barbares, ensuite leurs discordes intestines, des changements innombrables s'effectuent sur toute la surface du ter-

ritoire : des bourgs ou des villes disparaissent , d'autres naissent ou sortent de l'obscurité ; les noms sont changés ou se transforment.

J'avais pensé qu'il pourrait être utile de rechercher dans les documents de cette époque les diverses mentions géographiques, afin de classer les noms de lieux sous forme de dictionnaire et de les inscrire sur des cartes, en indiquant la position qu'ils occupaient et la concordance actuelle de ceux qui subsistent. La partie de ce travail consistant à dépouiller les textes n'a exigé que de la patience ; mais des difficultés sans nombre se sont présentées lorsqu'il s'est agi de mettre auprès des noms anciens la traduction moderne. Il fallait chercher souvent à mettre d'accord Valois , Dom Bouquet, Mabillon , Lebeuf et d'autres savants dont l'opinion est également respectable, recourir à nombre de dissertations éparées , non-seulement dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* qui sont faciles à consulter, mais encore dans des recueils provinciaux dont il est prudent de ne faire usage qu'avec critique et discernement : car, si la connaissance des lieux donne un certain avantage aux écrivains de nos provinces, lorsqu'il s'agit de géographie, on sait aussi à quels excès de partialité peut les entraîner l'exagération du patriotisme local. De plus, qu'on prenne un diplôme : autour d'une localité principale dont la position et la traduction peuvent n'avoir rien d'incertain, se rencontrent des noms de lieux, bourgs, *villæ*, *manses*, biens ruraux, etc., au nombre de vingt, quarante et quelquefois plus, répartis sur quatre ou cinq territoires qui ne sont pas toujours limitrophes. Il n'est certes pas impossible de finir par connaître à quelles localités modernes ces anciennes localités correspondent ; pour cela, il y a trois façons de procéder, qui s'aident et se confirment l'une l'autre : d'abord demander au nom même selon

quelles lois générales il a dû se modifier et quelle forme il peut avoir maintenant ; ensuite recourir à des cartes à grande échelle, telles que celles de Cassini ou la carte de France publiée par le Dépôt de la guerre ; enfin , interroger les textes postérieurs. De ces procédés, le premier, quand il est seul, n'est jamais suffisant ; le second est sujet à l'erreur, bien que parfois il donne de très-avantageux résultats ; il n'y a que le troisième qui présente les caractères de la certitude ; mais on comprend quelles recherches considérables il réclame. Ainsi, un dictionnaire géographique de la France, même limité à la période mérovingienne, est une œuvre de longue patience à laquelle il faudra le cadre de plus d'un volume et le secours de cartes sans lesquelles la géographie historique ne saurait être pleinement intelligible.

Un tel ouvrage, s'il est exécuté, avec un soin minutieux et mené à bonne fin, présentera un double intérêt : il servira à compléter les belles études historiques qui sont une des gloires de notre temps, et offrira un point de départ aux recherches que feront faire nos provinces et aux résultats qu'elles obtiendront individuellement et chacune pour son compte.

Car la géographie de la France, prise dans son vaste ensemble, à partir de l'époque où les documents se multiplient à l'infini, ne sera pas l'œuvre d'un seul homme, quelles que puissent être la bonne volonté et les facultés de celui qui entreprendrait de se dévouer à cette tâche. Ce qu'un seul homme pouvait tenter, un des savants qui font le plus d'honneur à la France l'a accompli. C'est Adrien de Valois, dont on ne saurait ouvrir le Dictionnaire géographique sans une émotion respectueuse, quand on songe aux difficultés qui entouraient son travail dans un temps où les savants religieux, bénédictins et jésuites, n'avaient pas encore entrepris les grandes collections dont l'Institut a accepté l'héritage.

Le géographe alors n'avait pas à son service ce recueil commencé par Dom Bouquet, dont on a pu critiquer quelquefois les textes, mais presque jamais les notes profondément savantes. Quand il lui fallait consulter des chartes et des diplômes, il n'avait pas, comme nous, la facilité d'ouvrir le recueil où Brequigny et son continuateur, M. Pardessus, ont entouré les textes de discussions et de notes qui en facilitent l'intelligence; il devait recourir aux pièces manuscrites; et de même, pour étudier les vies des saints dans lesquelles abondent les renseignements sur la société, les institutions, la géographie, il n'avait pas à sa disposition ce grandiose monument que la piété des Bollandistes a élevé à la religion et à la science. Et je ne parle pas de la *Gallia christiana*, des ouvrages de Lebeuf, Mabillon, Dom Germain, Vayssette, Calmet et de tant d'autres. Adrien de Valois est du nombre de ceux qui ont donné l'impulsion, qui ont aidé les autres et qui, pour le moyen âge, sinon pour la période romaine, n'ont été aidés par personne. Son œuvre, cependant, mérite d'être louée, non pour les difficultés qu'elle a surmontées, mais pour les résultats mêmes qu'elle a obtenus. Aujourd'hui encore sa *Notice des Gaules* est l'ouvrage le plus riche en renseignements sur notre géographie du moyen âge. Toutefois, par cela même que les sources où l'on pouvait puiser de son temps étaient moins abondantes, l'œuvre de Valois ne saurait être définitive; l'illustre savant a bâti une sorte d'édifice commode, mais incomplet et provisoire, qui permet d'attendre le monument que la France doit élever à sa géographie, ou, pour mieux dire, aux détails intimes de son histoire.

D'Anville en a ainsi jugé, puisque cet autre maître de la géographie, au lieu de continuer l'œuvre de Valois, s'est borné à la recommencer dans une de ses parties, celle qui

concerne la géographie de la Gaule aux temps de la domination romaine, reprenant le cadre que s'était déjà tracé un homme dont il serait injuste d'omettre le nom, en parlant de nos grands géographes, Nicolas Sanson, s'efforçant de ne laisser indécise aucune des questions qui se rattachent aux ouvrages de César, de Strabon, de Pline, de Ptolémée, aux Itinéraires, à la table de Peutinger, et y réussissant assez pour que son œuvre présente une base large et solide à des travaux postérieurs. Sprüner a complété la carte de la Gaule romaine que nous a laissée cet illustre savant, et les points, en petit nombre, que sa Notice n'avait pas pleinement éclaircis, ont été traités par M. Walckenaër dans sa *Géographie des Gaules*, quelquefois peut-être, à la vérité, avec plus de zèle que de bonheur.

Le véritable mérite de ce savant est ailleurs : il consiste à avoir saisi le lien qui rattache la géographie ancienne à la géographie du moyen âge : M. Walckenaër eût voulu restituer leurs limites exactes aux anciens diocèses de la Gaule : or, ces diocèses n'étant pas autres que les divisions des cités romaines, et celles-ci s'étant modelées sur le territoire des plus importantes de ces peuplades, que César appelle *civitates* et Plutarque $\epsilon\theta\nu\eta$, le géographe, touchant à la fois à trois âges de notre histoire, tentait du coup de reconstruire une portion de la géographie celtique, la géographie gallo-romaine, les divisions ecclésiastiques du moyen âge, et, en partie même, ses circonscriptions administratives, puisque, dans l'origine, là où il y avait un évêque, les Mérovingiens ont, en général, institué un comte.

Tandis que M. Walckenaër indiquait ce sujet que le temps ne lui a pas permis de traiter, un savant dont la perte encore récente est un sujet de deuil pour l'érudition, et à la mémoire duquel ceux qui ont eu le bonheur

de suivre ses leçons et de s'instruire de son exemple portent un inaltérable respect, M. Guérard, pénétrait hardiment dans les périodes du moyen âge, où, seule encore, l'œuvre de Valois jetait un demi-jour, et appliquait à des recherches aussi difficiles que profondes les qualités ingénieuses et patientes de son esprit.

Dans ce genre d'études, qui a pour but de ne laisser au lecteur aucun doute, aucune arrière-pensée, de donner à son esprit une satisfaction complète et de lui permettre d'avancer en ne laissant derrière lui aucune solution douteuse, il y a deux parts : celle qui touche à l'histoire des institutions et celle qui présente, avec tous les éclaircissements nécessaires, la nomenclature géographique. C'est à la première que l'illustre professeur de l'École des Chartes s'est particulièrement arrêté dans son *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule* et dans les prolégomènes du *Polyptique* et des *Cartulaires* qu'il a publiés ; de plus, tout en décrivant le système des divisions du sol, il s'est appliqué à faire connaître la condition des hommes qui le peuplaient, et c'est ainsi qu'il a laissé des ouvrages où les esprits, avertis d'une pieuse curiosité, voient revivre notre passé reconstruit avec l'aide des plus arides documents.

Sur un point cependant, en ce qui concerne le *pagus*, j'oserai, comme on le verra, émettre des idées un peu différentes de celles que professait mon savant maître. Si je me trompe, j'aurai du moins pour excuse ma bonne foi : c'est lui-même qui nous a appris à n'accepter les travaux les meilleurs et les plus estimés qu'en leur faisant subir le contrôle des textes, et il pratiquait autant que personne ce précepte de la sagesse antique : *Amicus Plato, magis amica veritas*.

Ainsi Valois nous a laissé sur la géographie du moyen âge

un ouvrage d'ensemble excellent et qui nous permet d'en attendre un plus complet.

D'Anville a repris l'œuvre à sa source et discuté l'emplacement des lieux cités par les auteurs de l'époque gallo-romaine.

M. Walckenaër a retracé les grandes divisions successives que le sol a subies dans cette même période.

M. Guérard s'est emparé particulièrement de la portion théorique de la géographie au moyen âge, et a indiqué les divisions en usage sous les deux premières races de nos rois.

Un dictionnaire de noms de lieux et une série de cartes, voilà, laissant de côté la géographie celtique dont il n'est pas encore temps de s'occuper, ce qu'il faut, je crois, maintenant entreprendre. Jusque vers le milieu de la seconde race, un effort individuel suffira peut-être à cette tâche; mais, du moment où la féodalité entr'ouvre son immense dédale, les forces d'un homme seront bien insuffisantes, et il leur faudra substituer des ressources collectives : alors ce sera à *Burdigala*, à *Genabum*, à *Cæsaromagus*, à *Avaricum*, à *Limonum*, à toutes les illustres capitales des antiques *civitates*, d'entrer, par la géographie, dans le détail profond de leur histoire.

Si j'indique l'idée d'un tel travail, ce n'est pas que j'aie, ici du moins, la prétention et le pouvoir de l'exécuter. De loin, l'esprit embrasse avec facilité ce plan indiqué par les travaux des savants et par la maturité des circonstances; de près, il se heurte à mille difficultés de détail. Dans cet essai, je me borne à éclaircir, autant qu'il m'est possible, ce qu'il y a de géographique dans le premier grand monument historique de la France. J'extraits de *Grégoire de Tours* tout ce qui concerne la Géographie : les noms de lieux pour en donner

une traduction et déterminer leur emplacement; les expressions géographiques pour rechercher dans la confusion des idées et des mots, qui est un des caractères de cette époque, et dont notre chroniqueur, avec toutes ses qualités, n'est pas exempt, quel est leur emploi le plus fréquent et, par conséquent, leur sens habituel. Que signifient chez lui les mots *civitas, urbs, oppidum, territorium, terminus, pagus, comitatus, etc., etc.*? à quelles idées, administratives ou simplement territoriales, répondent-ils? Voilà ce que je recherche dans la première partie de ce travail, qui est intitulée : *Langue géographique de Grégoire de Tours*. La seconde présente, sous forme de *Dictionnaire*, le résultat de mes recherches relatives aux noms de lieux, et elle est appuyée d'une *Carte* où l'on trouvera les noms mentionnés par le chroniqueur, et sur laquelle viendront peut-être, par la suite, s'en ajouter d'autres, recueillis dans d'autres documents

Entre la géographie et l'histoire, il y a des rapports si intimes, qu'il n'est guère possible de s'occuper de l'une sans toucher à l'autre. C'est ainsi qu'en m'occupant de rechercher, parmi les divisions territoriales, celles qui avaient un caractère administratif, je me suis trouvé en présence des ducs, des comtes, des vicaires, des centeniers, officiers de l'administration mérovingienne, et j'ai cru devoir étudier la nature de leurs attributions, afin de remplir aussi bien que possible le cadre que je m'étais tracé.

PREMIÈRE PARTIE

LANGUE GÉOGRAPHIQUE DE GRÉGOIRE DE TOURS.

I

DÉSORDRE DANS LES MŒURS, LES INSTITUTIONS
ET LE LANGAGE.

A l'époque où le saint évêque de Tours composa ses ouvrages d'histoire et de piété, un désordre universel, bien rarement tempéré par la puissance des idées religieuses, bouleversait le sol de la Gaule : férocité des peuples, fureur des souverains, lutte des hérétiques et des fidèles, ferveur chez quelques-uns, indifférence chez beaucoup, ceux-là dotant les églises, ceux-ci les dépouillant, et, au milieu d'une telle confusion, ruine absolue des habitudes et des goûts littéraires, tel est le tableau que lui-même trace de la société dans laquelle

il a vécu ¹. Et les couleurs de ce tableau n'ont rien d'exagéré ; on s'en aperçoit quand , du court prologue placé en tête de l'*Histoire ecclésiastique*, on passe au récit des faits que Grégoire retrace avec tant de vie et de vérité. Voici Gondebaut qui, après avoir égorgé son frère, jette sa belle-sœur dans la rivière avec une pierre au cou ; Clovis fait assassiner Sighebert le Boiteux , chef des Franks de Cologne , par son fils même , puis tue celui-ci , et s'empare de leurs biens et de leur royaume ; cependant ils étaient ses parents et lui avaient prêté assistance, le fils , à Voulon contre les Visigoths, et le père, à Tolbiac, où il avait été blessé au genou. La Gallo-Romaine Deutérie, femme de Théodobert, voit avec inquiétude grandir une fille qu'elle avait eue d'un premier lit ; elle craint que celle-ci, par sa beauté, n'excite les désirs de son mari, et pour se délivrer de sa crainte, elle fait monter la jeune fille dans une bastarne attelée de deux animaux indomptés qui, en passant sur un pont, la précipitent dans la Meuse.

La brutalité des barbares, l'ավիissement des Gallo-Romains, les perfidies et les violences de cette société

¹ H. E., præfatio.— Dans les notes et citations qui suivront, H. E., signifie *Histoire ecclésiastique*.—G. M., *De Gloria Martyrum*.—G. C., *De Gloria beat. Confessorum*.—P. J., *De Passione S. Juliani*.—M. M., *Miracula S. Martini*.—V. P., *Vitæ Patrum*.—7. D., *Septem Dormientium historia*.—V. A., *Vita S. Aredii*.—Je me suis servi, pour l'*Histoire ecclésiastique*, de l'édition de MM. Guadet et Taranne, et pour la *Gloire des Martyrs* et les *Miracles de saint Julien*, de celle de M. H. Bordier, publiées l'une et l'autre d'après de nouveaux manuscrits, sous les auspices de la Société de l'histoire de France. Pour les autres ouvrages de Grégoire de Tours, j'ai eu recours à D. Ruinart.

en fermentation ont été assez fortement retracés par la plume éloquente de M. Augustin Thierry pour qu'il soit inutile d'insister sur ce sujet, et je me bornerai à une seule remarque : c'est qu'en lisant Grégoire de Tours on est surpris d'abord de la facilité avec laquelle l'historien raconte tant d'horreurs. Quoi ! si peu d'indignation de la part d'un saint évêque ! Mais en pénétrant plus profondément dans cette épaisse atmosphère de barbarie, le lecteur ne tarde pas à s'apercevoir que l'habitude de vivre au milieu d'un tel débordement de passions brutales émousse à la longue l'indignation, et bientôt, au lieu de la surprise qu'il éprouvait d'abord, il ressent un sentiment de vénération pour le petit nombre d'hommes qui, dans ce chaos, étaient encore redevables à leur caractère et à leurs vertus d'un peu d'autorité morale.

Ce qu'était l'administration en ces temps de confusion, on pourrait l'imaginer, ne le sût-on pas par les documents. Les institutions procédant du pouvoir central se sont effacées; les institutions municipales ont été en partie conservées par les villes, à l'existence desquelles elles étaient nécessaires, et tolérées par leurs nouveaux maîtres. Ceux-ci ont ramassé quelques-uns des rouages de la grande machine administrative créée par les Romains et les ont utilisés, mais en leur laissant subir les altérations qui devaient résulter du contact des habitudes germaniques. Le désordre s'est étendu des institutions administratives aux circonscriptions géographiques qui leur répondaient; des faits il a naturel-

lement passé dans le langage, et, au VI^e siècle, il est déjà tel que les mots d'un emploi journalier, du sens le plus précis et servant à exprimer les idées les moins abstraites, sont mêlés sans choix, sans discernement, de façon à témoigner par leur désordre de la confusion universelle des idées.

Quand autrefois des auteurs appartenant à une époque d'ordre et de bon langage écrivaient le mot *civitas*, ils désignaient un petit peuple et savaient nettement ce qu'ils voulaient dire ; le mot *urbs* indiquait une capitale, le mot *oppidum* généralement une ville secondaire et une place fortifiée. Dans Grégoire qui, pour écrire, s'est servi simplement du langage qu'on parlait autour de lui, et dont, à cause de cela, les ouvrages expriment bien l'état social des temps mérovingiens, ces mots souvent synonymes ont une signification incertaine ; je montrerai par de nombreux exemples qu'ils désignent tantôt la ville et tantôt son territoire. De même *vicus*, *villa*, *locus*, *domus* et bien d'autres sont employés presque au hasard ; le mot *pagus* est un des plus vagues, des plus incertains de tous, et ne sert de base à aucune juridiction. Peu de fonctions administratives ont un caractère territorial et sont réparties dans des circonscriptions géographiques, ce qui n'a rien de surprenant chez des peuples qui, avant de se fixer en Gaule, avaient été longtemps nomades. Les fonctions de *dux*, de *comes*, de *vicarius*, sont celles auxquelles le caractère territorial fait le moins défaut, et tout à l'heure, nous demanderons aux textes jusqu'à quel

DANS LES IDÉES ET DANS LES EXPRESSIONS. 267
point elles cadraient avec des divisions régulières
du sol:

II

TRANSFORMATION DES NOMS DE LIEUX:

Grégoire a reconnu avec une touchante franchise les défauts de son style ; il avait lu quelques auteurs de la bonne latinité et les avait assez pratiqués pour sentir ce qui lui manquait à lui-même ; il subissait l'influence du milieu barbare dans lequel il vivait , et voici en quels termes il a fait l'aveu de son incorrection de langage : « Je crains , si j'entreprends d'écrire, qu'on ne me dise à moi , qui suis dépourvu de rhétorique et de grammaire : Penses-tu par tes efforts incorrects et grossiers te placer au nombre des écrivains, et faire accepter par des hommes habiles cet ouvrage dénué des grâces de l'art et dépourvu de la science du style ? Tu n'entends rien aux lettres , tu ne sais pas discerner le genre des mots et confonds masculin, féminin et neutre ; les prépositions même dont les règles ont eu la sanction des plus illustres auteurs, tu ne les mets pas à leur place et tu leur joins des accusatifs pour des ablatifs, et réciproquement. Tu crois donc que le bœuf pesant peut tenter l'exercice de la palestre ¹ ? »

¹ Timeo ne quum scriberé cæpero, quia sum sinè litteris rhetoricis et arte grammatica, dicat mihi aliquis: Ausu rustico et idiota ut quid nomen tuum inter scriptores indi æstimas? Aut opus hoc a peritis accipi putas cui ingenium artis non suppediat, nec ulla litterarum scientia subministrat? Qui nullum argu-

La confusion des genres , l'ignorance des cas qu'exigent les prépositions, sont en effet des péchés fréquents chez notre chroniqueur , et ce ne sont pas les seuls ; l'obscurité , les expressions incertaines , les fautes de syntaxe y sont continuelles, même dans l'édition où le savant Ruinart a cru devoir amender le style de son auteur. Un des zélés collaborateurs de M. Pertz , M. Bethmann, doit enrichir la collection des *Monumenta Germaniæ* d'une édition de Grégoire pour laquelle il nous promet des solécismes en plus de ceux que nous avons. Certes , il aura raison de reproduire scrupuleusement les manuscrits ; car c'est le premier devoir de tout éditeur ; mais je ne pense pas que notre historien ait rien à perdre à ce surcroît de jour répandu sur ses ouvrages ; il n'en conservera pas moins ses vivantes qualités. Quant au style , Grégoire montre par sa confession naïve qu'il n'y a pas de prétention ; nous aurions après cela mauvaise grâce à lui faire encore des reproches , et , pour ma part , je n'insisterais pas sur ce point, si, dans la langue en décomposition de notre auteur, ne se produisaient des phénomènes d'un grand intérêt. Pour le philologue, avec ses mots inconnus, ses tournures insolites, ses

mentum utile in litteris habes, qui nomina discernere nescis ; sæpius pro masculinis feminea, pro femineis neutra et pro neutris masculina commutas? Qui ipsas quoque præpositiones quas pobilium dictatorum observari sancit auctoritas, loco debito, plerumque non locas. Nam pro ablativis accusativa et rursum pro accusativis ablativa ponis. Putasne, videbitur, ut bos piger palestræ ludum exerccat? — *Glor. Confess.*, prologus.

formes barbares, elle fait entendre les premiers et faibles vagissements d'une langue nouvelle; pour nous, qui nous occupons de géographie, dans l'altération des noms de lieux, elle nous montre les premières des nombreuses transformations qui modifieront beaucoup d'entre eux et les feront passer graduellement de leur forme primitive à leur forme actuelle.

C'est avec eux surtout que Grégoire oublie le cas qu'exigeraient les prépositions; il écrit : *Rege veniente apud Pictavis.—Rignomeris apud Cenomanis civitatem ex jussu Chlodovechi interfectus est.—Chrotechildis regina post mortem viri sui Turonis venit.—Chlodovechus filium suum Theudericum ad Arvernus dirigit* ¹. Il suffit d'ouvrir au hasard Grégoire de Tours pour voir combien cette façon de parler y est fréquente. La forme accusative n'y est pas rare non plus. Il est évident que l'une et l'autre étaient en usage parmi ses contemporains; quant aux autres désinences, elles ont presque totalement disparu. Pourquoi cela?

Parce que, j'imagine, les livres de géographie les plus usités étaient rédigés sous forme d'itinéraires, et que l'indication des distances y amenait alternativement la forme ablatif et la forme accusative : *a finibus Treveros* ².

La cause qui amenait ces désinences a été oubliée

¹ *Hist. eccl.*, l. II, chap. xxxvii, xlii, xliii.

² *Itinerar. Provinc. Antonini Aug.*, p. 189. Itinéraires de la Gaule, publiés par M. Renier, dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, en 1850.

avec les règles du langage; alors qu'aucune préposition ne le commandait plus, la désinence a demeuré, et c'est avec elle que les noms de lieux sont devenus invariables.

Cette faute de latin lointaine a une conséquence qui lui survit encore : c'est à ces accusatifs, à ces ablatifs barbares que les noms de nos villes doivent, je crois, la lettre *s* qui termine la plupart d'entre eux, tels que le Mans, Tours, Poitiers, Angers et bien d'autres. Ainsi la forme moderne des noms de nos villes principales a pour point de départ une faute de langage, et c'est pour cela que jé me suis appliqué à reproduire soigneusement la grossière orthographe de Grégoire de Tours dans la carte que je joins à cet essai.

III

URBS, CIVITAS, OPPIDUM, CASTRUM, CASTELLUM, VICUS, VILLA, LOCUS, DOMUS, FISCUS, PRÆDIUM, HOSPITIUM, HOSPITOLUM, CELLA, CELLULA, CASA, COLONICA, CURTIS, VILLARE, RES, POTESTAS, LOCELLUS, SITUS, MANSIO, MANSUS, MANSELLUS.

J'ai dit qu'à l'époque de Grégoire de Tours, et dans les ouvrages de cet historien, les trois premiers de ces mots s'employaient confusément les uns pour les autres et comportaient, même *oppidum*, le double sens de ville et de territoire : c'est ce qu'il s'agit de démontrer.

Voici *urbs* avec son sens primitif : *Agatha urbs, quæ*

in Gothorum regno sita est, la ville d'Agde ¹. Voici le même mot avec la signification de territoire : *Virontia, locus urbis Viennensis* ², Vézeronce, localité du territoire de Vienne. — *Brivas, vicus in Biturigensi urbe* ³, Brives, bourg du territoire de Bourges. — *Zaban (Langobardorum dux) per Diensem descendens urbem, usque Valentiam venit* ⁴. Zaban, traversant le territoire de Die, s'avança jusqu'à Valence.

Civitas, dans son ancienne acception, comportant l'idée d'un territoire, est d'un emploi très-fréquent : le pacte d'Andelot ⁵ nous en fournit de nombreux exemples : *Tertiam portionem de Parisiensi civitate*, expression qui signifie, comme chacun sait, non le tiers de Paris, mais le tiers de son territoire. — *De civitatibus vero hoc est Burdegala, Lemovica, Cadurcus, Benarno et Begorra, quas Gailesuindam germanam domnæ Brunehildis, tam in dote quam in morgane giba, hoc est, matutinali dono, in Franciam venientem, certum est adquisivisse*. Il est superflu de faire observer que la donation faite par Chilpéric à sa jeune épouse comprenait à la fois les villes désignées et leur territoire, et que par conséquent *civitas* a ici sa signification la plus étendue.

Quant à la signification de ce mot restreinte à la capitale, elle ne fait doute pour personne, et je me bor-

¹ H. E., VI, 2.

² H. E., III, 6.

³ G. C., 80.

⁴ H. E., IV, 45.

⁵ H. E., IX, 20.

nerai à faire observer après Valois ¹ que le mot Cité employé à Paris et ailleurs pour désigner le cœur de la ville en est un vivant témoignage.

Par les preuves suivantes, on voit que le mot *oppidum* peut être attribué à une capitale :

Aurelianensis civitas ².

Aurelianensis urbs ³.

Aurelianense oppidum ⁴.

Quant à l'emploi de *oppidum* comme territoire, il est beaucoup plus rare que celui des mots *urbs* et *civitas* avec la même acception. En voici deux exemples tirés, non de Grégoire de Tours, trop peu précis à cet égard pour qu'on puisse le citer, mais de diplômes contemporains: *Locum qui dicitur Calviaco vel quicquid undique in oppido Diablintis*, un lieu appelé Chauvy et tout ce qui en dépend sur le territoire de Jubleins ⁵. — *Villa Matrius quæ est in oppido Camliacense cum domibus, mancipiis, vineis* ⁶.

Oppidum ici est absolument synonyme de *pagus* ; on sait que le Chamblinois est un petit pays situé sur la limite des départements d'Oise et de Seine-et-Oise.

Les expressions *civitas*, *urbs*, *oppidum*, sont donc fréquemment mêlées, surtout les deux premières. Re-

¹ *Notit. Gall.*, præfat., p. XIV.

² *H. E.*, V, 25.

³ *H. E.*, VII, 27.

⁴ *G. C.*, 66.

⁵ *Testamentum Bertranni, ep. Cenomannensis*, an. 615, *Dipl. et Chartæ*, t. I, p. 215.

⁶ Donations de Théodile en faveur de la basilique de Saint-Denis, 627, *Dipl. et Char.*, t. I, p. 227.

marquons toutefois que la confusion a ses limites ; les deux premiers de ces mots désignent des villes épiscopales, et il n'y a que de très-rares dérogations à cette sorte de règle imposée par l'habitude au langage désordonné de l'époque mérovingienne.

Castrum et *castellum* indiquent des places fortes ou fortifiées : c'est Dijon avec ses hautes murailles et ses trente-trois tours¹ ; Melun enveloppé par deux bras de la Seine ; Coblenz, Tonnerre, Vendôme, Blaye. Beaucoup de *castra* remontaient aux époques celtique et romaine, et la plupart ont dû à leur position de conserver leur importance. Il y a une localité que Grégoire de Tours appelle également du nom de *castrum* et de celui de *vicus*, c'est Chinon ; il écrit au chapitre xxii de la *Gloire des Confesseurs* : *Cainonense castrum urbis Turonicæ*, et au chapitre suivant du même ouvrage : *Cainonensis vicus*.

Vicus. Habituellement ce mot indique une localité un peu plus importante que le mot *villa* ; il y a même des *vici* considérables ; de ce nombre était *Aquis Neri*² ; lieu célèbre au temps des Romains, comme on peut le voir par la table de Peutinger et les Itinéraires³. Toutefois, avec son indécision de langage habituelle, Gré-

Grégoire de Tours donne une ample description de ce *castrum*, *H. E.*, l. III, chap. xix ; et il emploie une expression qui établit bien nettement la supériorité attribuée alors au mot *civitas* sur le mot *castrum*. Après avoir décrit le château de Dijon, il ajoute : « J'ignore pourquoi un lieu si important n'a pas le titre de cité : *quæ cur civitas dicta non sit ignoro.* »

¹ Dans Grégoire de Tours. *V. P.*, chap. ix, *Nereensis vicus*.

² Édition de M. Renier, p. 248.

goire fait quelquefois de *vicus* le synonyme de *domus* : il écrit dans la *Gloire des Martyrs*, ch. xxx : *Iciodorenensis vicus*, et au chapitre LXVI, *Iciacensis domus in Arverno*, Issoire. Dans ce même ouvrage, à deux chapitres de distance¹, nous trouvons *Sexciacensis vicus* et *Sexciacensis domus*. Dans la dépendance du *vicus* étaient quelquefois bâties d'autres localités ; en voici un exemple : « *Quidam de villa Themello in pago Turonica urbis vici Ambiacensis*, un homme de la villa *Themellus* », dépendante du bourg d'Amboise, sur le territoire de la ville de Tours. »

La plupart des *vici* mentionnés par Grégoire de Tours se retrouvent avec assez de facilité. Quelques-uns, comme Amboise, Loches, Riom, Argenton, Saint-Nazaire, ont fait une petite fortune ; les autres sont restés dans leur médiocrité.

Villa, domus, locus ont une même signification ; ils désignent les moindres localités. Quelquefois, quand elles ont une église, Grégoire les appelle *ecclesia*. Il faut soigneusement distinguer entre les *villæ* ordinaires et les *villæ regiæ*, comme Chelles, Nogent, Compiègne. Si on veut savoir ce qu'étaient celles-ci, on n'a qu'à ouvrir, à la première page, les *Récits mérovingiens*, où M. Augustin Thierry débute par une description de la villa de Braine. La liste de ces résidences royales, sous les deux premières races, a été donnée par Dom

¹ Chap. XLIX et L.

• M. M., IV, 42. J'ai inutilement cherché sur la Carte de Cassini, dans un rayon assez étendu autour d'Amboise, une localité qui pût répondre au nom *Themellus*.

Germain dans un opuscule qui fait suite à la *Diplomatique* de Mabillon. On la trouve aussi dans Ducange au mot *Palatia regia*.

Quant à la *villa* ordinaire, elle avait, ainsi que le *vicus*, un petit territoire, comme on le voit par les diplômes, et comme l'indique M. Guérard dans un article du *Polyptique* de l'abbé Irminon, auquel on peut se reporter pour plus de détails¹.

*Villæ, agri fiscales, prædia fiscalia*² font partie soit du domaine public, soit des biens particuliers du souverain ; celui-ci les confère en bénéfices et les aliène à son gré, comme on le voit par le pacte d'Andelot³. Le fisc, *fiscus*, est une terre d'une étendue quelquefois considérable, qui, aliénée par le roi, ne perdait pas son nom, d'où il résulte que plus tard, par exemple, au temps de l'abbé Irminon (commencement du IX^e siècle), *fiscus* ne désigne plus seulement un bien appartenant au roi, mais aussi un bien de donation royale⁴ possédé par une abbaye ou un particulier.

Nous trouvons encore dans Grégoire de Tours *prædium* qui signifie ferme, bien rural ; les donations de *prædia* sont nombreuses dans le testament de saint Aredius, fondateur du célèbre couvent autour duquel s'est groupée une ville qui conserve le nom du saint sous la forme Yrieix (Haute-Vienne). *Hospitium, hospiti-*

¹ *Polyptique*, prolégomènes, p. 45.

² H. E., l. IX, 20, X, 19.

³ T. II, p. 158 de l'édit. de l'*Hist. eccl.*, par MM. Taranne et Guadet.

⁴ Voir le *Polyptique*, prolég., p. 39.

tiolum designent les plus petits endroits, des demeures isolées. Au temps où une sorte de peste¹ désolait la première Germanie, en 546, les habitants de la cité de Reims promenèrent la chape de saint Remi en grande pompe, parcourant le territoire de la ville, sans omettre la moindre localité ; *nec prætereunt ullum hospitium*. « Que dirai-je? ajoute le pieux narrateur ; peu de jours après, le mal arrive aux portes de la cité, mais où avait passé le vêtement du bienheureux, il s'arrête comme devant une barrière. » — « Un prêtre solitaire traversant la Limagne arriva à la demeure d'un pauvre homme, *ad hospitium cujusdam pauperis*, et lui demanda la permission d'y demeurer². »

Il n'est pas sans intérêt de rechercher l'emplacement de localités même si peu considérables ; beaucoup se sont effacées du sol, mais quelques-unes y ont pris racine et sont devenues le centre de lieux qui subsistent encore. L'*hospitium* du pauvre habitant de la Limagne, sanctifié par le séjour d'un prêtre, a dû prendre le nom de *cella*, *cellula*. Peut-être la piété de son hôte, les miraculeux bienfaits de son tombeau, y ont-ils attiré les pèlerins, et ainsi les maisons ont pu se grouper alentour.

On trouve encore dans les diplômes, sinon dans Grégoire de Tours, bien d'autres expressions pour désigner des biens ruraux plus ou moins considérables ; ce sont *casa*, *colonica*, *curtis*, *villare*, *res*, *potestas*, *locellus*,

¹ *Lues inguinaria*, G. C., chap. LXXIX.

² G. C., 31.

situs, mansio, mansus, mansellus. Tous ces mots sont à peu près synonymes. Il est à remarquer que *curtis* s'est souvent joint au nom propre qu'il définissait pour former les nombreux noms de lieux qui se terminent en *court*: Blincourt, Haudencourt, Armancourt, Gernicourt. Cette terminaison indique le plus souvent, pour les localités qui la portent, une origine mérovingienne.

IV

TERRITORIUM, TERMINUS, FINIS, AGER, BANNUS, SUBURBIUM,
CONDEDA, MARCHIA, CONFINIA, REGIO, PATRIA.

Tous ces mots désignent le territoire plus ou moins étendu qui dépendait d'une cité, d'un bourg ou d'une simple villa.

Habituellement *territorium* comporte une idée assez vaste, c'est le territoire de la cité : *Burdegalense territorium, Pictavum territorium*. Toutefois *Ausiense territorium*¹ ne désigne qu'une portion de la cité de Tours.

Terminus et *finis*, par une dérivation facile à concevoir, ont joint au sens de limites celui de territoire même. La phrase du chapitre LXXIX de la *Gloire des Confesseurs*, que j'ai traduite à propos du mot *hospitium*, nous présente *terminus* et *finis* avec le premier sens ; en voici le texte latin : *Quid plura? non post multos dies, fines hujus civitatis lues adgreditur. Verumtamen usque ad eum locum accedens quo beati pignus accessit, ac si*

¹ *M. M.*, l. IV, chap. xv

constitutum cerneret terminum, intra ingredi non ausa est.

Voici maintenant *terminus* avec le sens de territoire: *infra terminum turonicum*¹. On sait que *infra* est employé pour *intra*, de même que *citra* remplace *circa* dès cette époque de la basse latinité : il faut donc traduire ces mots de la sorte : dans le territoire de Tours. *Quidam ingressus Vellavæ urbis terminum ad locum quem Anicium vocitant accedit*². La plupart des donations portent *cum omni termino et jure suo*. Alors le mot *terminus* représente le territoire de la moindre *villa*.

Dès le temps de la bonne latinité, le mot *finis* avait le sens de territoire aussi bien que celui de limite, et, à l'époque mérovingienne, on doit considérer ce mot comme un équivalent exact de *terminus*. Si, dans la confusion qui règne alors, on peut chercher à distinguer une nuance, c'est qu'il désigne moins fréquemment tout le territoire d'une cité. Il n'appartient guère à la langue de Grégoire de Tours; c'est surtout à partir de la seconde moitié du VII^e siècle que son apparition devient fréquente. On le trouve alors à chaque page dans les diplômes, et il est appliqué à des territoires de médiocre étendue. Je n'ai pas besoin de dire que les exceptions sont fréquentes.

Dans un diplôme de l'an 631, le mot *ager* est appliqué au territoire d'une localité située dans le *suburbium*,

¹ G. C., 18.

² H. E., X, 25.

c'est-à-dire dans un rayon de petite étendue autour de Limoges : « Saint Éloi a bâti dans un fonds de terre de l'ager de Solignac, une église en l'honneur des apôtres Pierre et Paul, des confesseurs Pancrace, saint Denis, saint Martin, saint Médard, saint Remi, saint Germain; *ecclesiæ quam in honorem sanctorum Petri et Pauli, etc... in suburbio Lemovicenci, in terra et fundo agri Solemniacencis construxi*¹. » A cette église il donne l'ager de Solignac : *Cessum esse volo hoc est supradictum agrum solemniacensem... cum ædificiis quæ in ipsa agro... esse noscuntur, cum omnibus adjacentiis suis... cum omni termino et integro statu,... vel quidquid ad ipsos agros pertinere videtur*². Cet ager cum omni termino et integro suo statu, c'est le territoire de la ville de Solignac (8 kil. S. de Limoges), dont l'importance date de la fondation de son monastère.

Je n'ai rencontré nulle part, dans les textes relatifs à l'histoire de la première race que j'ai étudiés, *ager* désignant le territoire d'une cité entière.

Dans des documents contemporains de Grégoire de Tours; mais non dans cet auteur même, *suburbium* comporte quelquefois une acception territoriale assez étendue, comme l'indique M. Guérard dans le *Système des divisions territoriales de la Gaule*³, et comme nous venons de le voir par l'exemple tiré du diplôme de saint Éloi, où le *suburbium Lemovicence* comprend l'ager *Solemniacensis*.

¹ M. M., III, 9.

² *Diplomata et Chartæ*, t. II, p. 11. — ³ P. 50.

Bannus est le petit territoire dépendant juridiquement d'une localité. Un diplôme de l'an 706¹ s'exprime ainsi : *Do villam Stain, cum banno sibi debito, ex una parte usque Longawa, ex altera parte usque Alehn, ex tertia parte usque Herminville, ex quarta parte usque Warch, sita in pago Wafranse* (pays de Wœvre). J'ai pu à l'aide de la carte de France du Dépôt de la guerre², reconstituer le ban de Stain et me rendre par conséquent bien compte de l'étendue qu'embrassait, sous les Mérovingiens, le *bannus* ou juridiction territoriale d'une telle localité : *Longawa* est représenté par la ferme, l'étang et le bois de Longeau, à quatre kilomètres nord-est d'Étain (Meuse); *Warch* subsiste sans autre changement que celui de ses deux dernières lettres en *q*, *Warq*. C'est un hameau de trois ou quatre maisons, à deux kilomètres sud d'Étain. *Herminvilla* se retrouve à quatre kilomètres sud-est, sous la forme peu altérée de Herméville. Enfin, *Alehn* est peut-être le hameau de Haraigne, à environ six kilomètres ouest de la ville, dont le ban s'étendait ainsi dans un rayon de deux à trois lieues, et contenait vingt-cinq manses, comme nous l'apprenons par le même diplôme.

Condeda aussi est une très-petite circonscription territoriale. Dans tous les diplômes mérovingiens on en trouve un seul exemple : *Donamus res in pago Constantino, in condeda Quasnacense*³. *Condeda* est, à

¹ Dans les *Diplomata et Chartæ*, t. II, p. 269.

² Feuille de Metz.

³ Diplôme de l'an 718, *Dipl. et Chart.*, t. II, p. 450.

ce que conjecture avec beaucoup de vraisemblance M. Pardessus, le même mot que *condita*, lequel ne devient fréquent lui-même qu'à partir du ix^e siècle. A cette époque et dans toute la durée des temps carlovingiens une relation étroite s'établit entre la *condida* et la *centena*; ces deux expressions deviennent alors le plus souvent synonymes. Il se peut que *condita* soit un vieux mot celtique, peut-être celui d'où est venu *contrée* comme le conjecturait M. Guérard; mais il n'est pas possible de lui attribuer dès les temps mérovingiens un rapport avec la *centena germanique*, subdivision du gau¹.

Marchia et *confinia* sont les mêmes mots que *finis* et *terminus*, désignant à la fois les limites et leur contenu: *Concedit quod a novo ædificavit per fines et marchias, terminos vel confinia*² Un autre diplôme de Dagobert II³ est, avec celui-ci, un des plus anciens monuments où soit mentionné ce mot *marchia*, *marcha*, qui, en prenant le sens du territoire, devait cependant conserver longtemps celui de territoire-frontière, et qui était destiné à acquérir de la célébrité sous la forme *marquisat*. *Provincia* n'a plus qu'un sens vague: *Commoto exercitu, Lemovicinum, Cadurcinum vel reliquas illorum provincias pervadit (Theodobertus)*⁴. *Provincia* est employé dans cet exemple pour *civitas*. *Regio*

¹ V. Guérard, *Essais*, etc., p. 49.

² Diplôme de Childéric II en faveur de Senones en Vosges, 661, *Dipl. et Chart.*, t. II, p. 120.

³ An 675, *Dipl. et Chart.*, t. II, p. 167.

⁴ H. E., IV, 48.

et *patria* sont des mots synonymes dans Grégoire de Tours : *Chlodovechus reges interfecit, noxias gentes elisit, patrias subjugavit*¹. De même, dans l'Anonyme de Ravenne, le mot *patria* est constamment employé pour désigner toute espèce de région et de pays.



DIOECESIS, PAROCHIA.

Même dans la langue ecclésiastique, le sens des mots n'est pas bien fixé : *diœcesis* désigne souvent tout un territoire épiscopal : *Pappolus diœcesis Canotinæ episcopus*²; Souvent aussi il représente une simple cure ou paroisse, soit dans les canons des conciles, soit dans Grégoire de Tours : ainsi nous lisons : « *Cautinus episcopus in Brivatensem diœcesim psallendo adire disposuerat*³; l'évêque Cautinus s'apprêtait à se rendre, en chantant, dans la paroisse de Brioude. » Je traduis par le mot *paroisse*, car on sait que cette ville, célèbre d'ailleurs par le tombeau de saint Julien, n'a jamais eue d'évêché. Au chapitre xviii du même livre, il est dit qu'à la mort de l'ex-duc Austrapius l'église de Poitiers recouvra les paroisses qu'elle avait perdues : *Diœceses suas ecclesia Pictava recepit*. Et ce qui témoigne bien de l'inconséquence du langage dans Grégoire de Tours.

¹ *Hist. E.*, l. V, chap. 1.

² *Hist. E.*, l. VII, chap. xvii.

³ *Hist. E.* l. IV, chap. xiii.

L'ARCHIDIACRE ET L'ARCHIPRÊTRE AU VI. SIÈCLE. 283
c'est que, quelques lignes plus haut, dans le même chapitre, l'historien avait écrit : *Sellense castrum quod in Pictava habetur diœcesi*, phrase où *diœcesis* représente non une paroisse, mais tout l'évêché de Poitiers.

De même *parochia* a encore dans tous les documents de cette époque le double sens de paroisse et d'évêché. Le voici dans Grégoire de Tours avec cette dernière signification : *Tornodorensis pagus in parochia Lingoninsi*¹.

Les dignités ecclésiastiques qui suivaient celle d'évêque étaient l'*archidiaconat* et l'*archiprêtrise*. Il ne paraît pas qu'il y ait eu aux VI^e et VII^e siècles plus d'un seul archidiacre dans une cité. Entre autres documents, les diplômes indiquent ce fait en mentionnant l'archidiacre au singulier. Ce dignitaire ecclésiastique invitait l'évêque à célébrer la messe, instruisait les petits enfants et tenait la tête du clergé². A cette époque, il y avait dans chaque diocèse un archidiacre, mais il n'y avait pas encore d'archidiaconés. Car, même dans les divisions de l'ordre ecclésiastique, il n'y eut guère de régularité sous les Mérovingiens ; la subdivision des diocèses en archidiaconés appartient à la race suivante.

¹ G. C., chap. LXXXVII.

² Voir pour cette question Mabillon : *De Liturgia gallicana*, lib. tres, in-4^o, 1729.—En ce qui concerne les diplômes, la remarque m'est personnelle : dans le testament de Bertrand, évêque du Mans, on lit : *Similiter ego Bertichramnus episcopus, rogo filium meum archidiaconum, ut, cum testamentum meum apertum fuerit, ipso prosequente, gestis municipalibus secundum legem faciat alligari, quo semper firmiter perduret*, an. 615, Dipl., t. I, p. 215.—Dans une charte de Reolus, archevêque de Reims, 686, le titre archi-

Au temps de Grégoire de Tours des archiprêtres, des prêtres et quelquefois de simples diacres étaient répartis dans les bourgs et châteaux (*castra et vici*), ainsi qu'il est surabondamment démontré par les textes suivants : « Tétricus, évêque de Langres, étant tombé gravement malade et se trouvant dans l'incapacité de gouverner son église, Mundéricus est appelé à le suppléer, ordonné évêque à la condition de séjourner dans le *château* de Tonnerre, de l'administrer comme *archiprêtre*, la vie de Tétricus durant, et de remplacer celui-ci à sa mort¹. » — « Eulalius, *archiprêtre du bourg* d'Artonne en Auvergne, avait invité ses clercs à un repas et manquait de poisson. Mais un pêcheur qui avait reçu l'avertissement de lui en porter se leva de sa couche et trouva dans son filet un brochet énorme qu'il vint remettre à qui cela avait été ordonné². » — « Près du

diacre se trouve au pluriel : *Nos vero, una cum consensu fratrum meorum vel concivium Remensium, hoc est, tam archidiaconibus, abbatibus, presbyteris quoque et diaconibus.*—*Dipl.*, t. II, p. 200. La raison doit en être que l'évêque de Reims était un métropolitain, et, à ce titre, avait en sa dépendance plusieurs diocèses, et partant plusieurs archidiaques.—On peut voir dans les deux parties que M. J. Desnoyers a publiées de son savant travail (*Topographie ecclésiastique de la France au moyen âge, Annales historiques* de 1853 et 1859), comment le nombre des archidiaques s'est multiplié peu à peu et d'une manière inégale dans les différents diocèses.

¹ « Mundericus episcopus ordinatur sub ea quidem specie ut, dum B. Tetricus viveret, Ternodorensis *castrum ut archipresbyter regeret*, atque in eo commoraretur ; migrante vero decessore, iste succederet. » *H. E.*, V. 5.

² « Quodam tempore quum *Archipresbyter Arthonæ vici Arvernensis*, Eulalius clericos convivio invitasset, et pisces deessent, commonitus piscator quidam, ut archipresbytero copiam piscium

territoire de Poitiers, il y a dans l'Herbage un *bourg* du nom de Bessay où l'on conserve des reliques du bienheureux Vincent. Sa fête se célèbre le 12 des calendes du 11^e mois, mais les habitants du lieu, et même l'*archiprêtre*, déçus par je ne sais quelle erreur, voulurent la célébrer avant ce jour ¹. — « Saint Patrocle mort, les moines de Colombiers et l'*archiprêtre du bourg* de Nérès se disputent son corps ². » — De ces exemples il ressort, ce me semble, que les églises des localités secondaires étaient dirigées par des archiprêtres. Toutefois, il ne faudrait pas s'arrêter à une conclusion trop absolue et dire que l'archiprêtré a toujours été la subdivision de l'évêché dans les VI^e et VII^e siècles, car il y a des localités dont les églises sont administrées par des prêtres et même par de simples diacres : ainsi le château de Tournus, près de Châlon-sur-Saône, avait pour administrateur spirituel un prêtre, comme on le voit par le chapitre LIV de la *Gloire des martyrs* : *Cum ad castrum Trinorciense comes Gallus projectus fuisset, accessit ad eum Epirechius presbyter, qui tunc ipsam regebat ecclesiam.*

deferret, surrexit e lectulo invenitque immanem esocem in lapsum suum quem, ubi jussus fuit, exhibuit. » *G. C.*, chap. v.

¹ « Apud terminum Pictavum, vicus erat in Arbatilico nomine Becciaco in quo Vincentii habentur reliquæ, cujus solemnitas 12 kal. undecimi mensis celebratur. Sed incolæ loci et præcipue *Archipresbyter*, errorem nescio quem passus, ante diem, eam voluit celebrari. » *G. M.*, 90.

² « Tunc *Archipresbyter Nereensis vici*, collecta clericorum cohorte, voluit vi auferre glebam sancti corpusculi, videlicet ut ad vicum suum sepeliretur. » *V. P.*, 9.

L'évêque de Clermont, Cautinus, n'étant encore que diacre, avait eu la direction du bourg d'Issoire : *Cautinus, episcopus in diaconatu suo, ecclesiam vicî Iciodorensis rexit* (G. C., 30). Ainsi, l'évêque s'est établi dans la cité, d'où il a délégué dans les châteaux et dans les bourgs des archiprêtres et quelquefois de simples diacres. En tous cas, quel que fût le grade ecclésiastique de l'administrateur, la subdivision de l'évêché n'a pris pour base dans l'origine que des localités secondaires *castra* et *vicî*. C'est seulement plus tard, sous les Carlovingiens, que l'institution générale des archidiaconés a fait revivre dans l'ordre des divisions ecclésiastiques un certain nombre des anciens *pagi* celtiques.

Avec cette longue énumération des noms par lesquels on désigne les localités et leurs territoires et ces tronçons de latin barbare, qu'ai-je voulu établir ?

1° Qu'il y a confusion, absence de régularité dans le langage autant que dans les faits et les idées de l'époque dont je m'occupe; qu'il y a mélange abusif des termes géographiques; qu'à défaut de règles cependant et pour qu'on puisse encore s'entendre, l'habitude a limité à certains faits l'emploi de certains mots, et j'ai cherché à dégager ce sens habituel. C'est ainsi que le terme *civitas* n'a pas été détourné de sa haute acception pour être appliqué à une simple *villa* et que réciproquement *villa* ou *domus* n'ont jamais désigné une cité épiscopale¹:

¹ Il y a peut-être une exception pour *locus* : dans un passage de Grégoire de Tours, ce mot désignerait un évêché.— Voir la 2^e partie, au mot *Anicium*.

2^o Que ces expressions géographiques, excepté *civitas* ou *urbs*, comme on le verra plus loin, ne répondent pas à des divisions administratives.

V

PAGUS.

Au milieu de cette confusion, qu'est-ce donc que le mot *pagus* dans les temps mérovingiens?— Un terme incertain, vague, représentant un fait qui n'existe plus, n'ayant partant plus de signification qui lui soit propre et s'appliquant indistinctement aux idées les plus diverses. Je vais citer quelques-uns des innombrables exemples que j'ai recueillis et dans lesquels le mot *pagus* désigne une étendue quelconque de territoire depuis celui de la plus mince *villa* jusqu'à celui d'une province ou d'un empire.

Nobiliacensis pagus..	} Tous ces exemples nous montrent le mot <i>pagus</i> appliqué à des bourgs et à des localités infimes (<i>vici</i> , <i>villæ</i> , <i>domus</i>).
Balbiacensis pagus..	
Iciodorensis pagus...	
Croviensis pagus....	
Lipidiacensis pagus..	
Berravensis pagus...	} Ici <i>pagus</i> représente un territoire moindre qu'une cité, mais d'une étendue assez considérable. C'est généralement l'ancien <i>pagus</i> celtique.
Ratiantensis pagus....	
Rossontensis pagus..	
Perticensis pagus....	
Arbatilicus pagus....	
Vilcassinus pagus...	
Briegius pagus.....	
Tolosanus pagus....	} Cette fois il embrasse la cité.
Pictavensis pagus...	

Suessonicus pagus...	} Désigne la cité.
Remensis pagus.....	
Pagus Antiochensis ¹ .	} Il désigne ici une contrée quelconque.
Pagus Hunnorum ² ..	

Dans la phrase que je vais citer, le mot *pagus* peut être entièrement remplacé par le mot *territorium*, dont on ne contestera pas le sens indéterminé : « *Gundobaldus comitatum Meldensem accipiens, ingressusque urbem, causarum actionem agere cœpit. Exinde dum pagum urbis in hoc officio circumiret in quadam villa interficitur* ³. Gondovald, ayant obtenu le comté de Meaux et pris possession de sa cité, se mit à examiner les causes judiciaires. Il parcourait dans ce but le territoire de sa cité, lorsqu'il fut assassiné dans une villa. »

Ailleurs il s'agit de Mérovée, fils de Chilpéric, retiré dans la basilique de Saint-Martin de Tours et auquel le comte Leudaste tend des embûches.... *Ad extremum Leudastes pueros Merovechi qui in pago egressi fuerant, gladio trucidavit* ⁴. Les serviteurs du prince étaient sortis de l'église pour courir *in pago*, c'est-à-dire dans la

¹ G. C., 26.

² 7. D.

³ H. E., VIII, 18.—Je pourrais multiplier à l'infini les exemples analogues : *In territorio Autissiodorensi... similiter in eodem pago* (Dipl., t. II, p. 37).—*Sic certe fuerit malus homo qui male in pago faciat. Edict. Hilper.* (Dipl., t. I, p. 145).—... *Dono donatumque esse volo, hoc est, in pagis vel territoriis Lugdunensi, Viennensi, Gratianopolitano, etc. Diploma Sigismundi quo dona confert monasterio Agaunensi, an. 523, (Dipl., t. I, p. 66).*

⁴ H. E., V, 14.

campagne, dans le pays, comme nous le dirions aujourd'hui même avec le sens vague attaché à ce mot.

Et remarquez que ces exemples sont empruntés à Grégoire de Tours ; si je recourais aux diplômes, ce serait une bien autre confusion. Voici un diplôme de l'année 663, attribué à Clotaire III et dont la sincérité n'a pas été mise en doute par Pérard, Lecoinge, Mabillon, et Pardessus qui l'ont étudié ou publié. Le roi Clotaire confirme, après jugement, une donation faite par le roi Gontran à l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon et qui lui était contestée. Cette donation consiste dans une *villa Elariacus*, avec ses dépendances¹. Le territoire de cette petite localité est appelé successivement dans l'acte *ager, terminus et pagus*. « . . . *Parens noster, domnus Guntramnus quondam rex, per testamenti sui paginam, ad ipsam basilicam sancti Benigni villam nuncupatam Elariacum, cum adjacentiis vel omni re ad se pertinente concessisset; et ipsi homines infra ipsum terminum commanentes ex parte plurima pervasissent.... et silvas de ipso agro devastassent et terram exinde aut prata per loca plurima invasissent... Ipsas confirmationes relectas et percursas, inventum est a fidelibus nostris quod nullum detrimentum vel præjudicium ipsa basilica domni Benigni de ipso agro Elariacense exinde non pateretur. Etiam et pactionem præsentabant qualiter antecessor supradicti Vulsecramni, Rachimarus quondam abba, seu et apostolicus vir, domnus Bertovir, domnus Bertoaldus episcopus, una cum ipsis, vel*

¹ *Diplomata et Chartæ*, t. II, p. 132.

parentes eorum de parte maxima, de infra termino suo Elariacense. contentionem maximam habuissent et ipsas terminationes perambulassent et signa posuissent. Proinde nos... jubemus ipso agro Elariacense, quantumcumque domnus Guntramnus per testamenti sui paginam ibidem delegavit, postposita et calcata ipsa confirmatione, vel reliquas a successoribus principibus factas descriptiones, ne deinceps per ipsas aliqua renovari videatur causatio, sed quod hactenus tenuisse videntur infra ipso pago Elariacense, vel ubicumque, tam terris, curtiferis, casis, vineis, pratis, silvis, pascuis aquis, adjacentisque suis per alia loca cum omni jure teneant, possideant...¹ » N'est-ce pas une preuve bien manifeste de la confusion du langage mérovingien que de trouver le même territoire arbitrairement appelé, dans un même acte, tantôt *ager*, tantôt *terminus*, tantôt *pagus*, et peut-on, en ce cas, voir dans le mot *pagus* autre chose que le terme incertain et vague que traduirait parfaitement notre mot *pays*? Il est bien certain qu'il ne désigne ici que les terres alors dépendantes de la commune de Larrey, sans aucune attribution administrative ou politique.

On trouve dans Grégoire de Tours : *Pertensis Carnotenus pagus*², le pays de Perche dans le pays de Chartres; c'est-à-dire encore un *pagus* enchevêtré dans un autre *pagus*, et si, dans le but de savoir lequel était le principal, lequel le subordonné, nous ouvrons la

¹ *Diplomata et Chartæ*, t. II, p. 132.

² *G. C.*, 99.

description que M. Auguste Le Prévost a faite de la partie nord-ouest de la France ¹, travail riche et précieux par les faits et les renseignements qu'il produit, nous trouvons que le Perche était, jusqu'au x^e siècle, une forêt, *saltus*, ainsi qu'il ressort des documents, et non un *pagus*, et qu'il ne saurait être décrit comme tel².

Au milieu de tant d'incohérence et de confusion, il m'a semblé qu'on ne devait pas accepter la division en *pagi majores* et *pagi minores*, répondant ceux-là aux cités, ceux-ci à des fractions de cité, et formant des divisions et des subdivisions. A la rigueur, comme on trouve des *pagi* de toute grandeur depuis le sol de la *villa* jusqu'au territoire d'une province, la distinction en *majores* et *minores* n'est pas répréhensible en elle-même; car on pourrait prendre les deux points extrêmes pour termes de la comparaison: ce qui se rapprocherait de l'un serait *major*, ce qui se rapprocherait de l'autre serait *minor*. Mais voyez la conséquence: le mot *pagus* a souvent désigné le territoire d'une cité,

¹ Anciennes divisions territoriales de la Normandie dans l'*Annuaire historique* pour l'année 1838.

² « Lorsque Grégoire de Tours, ajoute l'auteur, a parlé de *Carnotenus pagus quem Pertensem vocant*, c'est visiblement dans le sens de contrée, canton, qu'il a employé ce mot. » *Annuaire de 1838*, p. 269. En effet, c'est avec ce sens général et vague que le mot *pagus* se produit constamment dans Grégoire, dans les diplômes, dans les formules, dans les hagiographes et dans tous les documents de l'époque mérovingienne, comme on peut en juger par les exemples que j'ai cités, et comme le verra de prime-abord quiconque passera de la lecture de quelques ouvrages théoriques à l'étude des documents mêmes.

et, sous les Mérovingiens, la cité a généralement reçu un comte; il s'ensuit que le mot *pagus* se présente à l'esprit comme désignant une division administrative : *pagus major*, dit-on, est synonyme de *civitas* et reçoit un comte; *pagus minor* représente les fractions de la cité et a reçu des vicaires. Cela est simple, donne l'idée d'un système d'administration fort régulier sous les Mérovingiens, et n'a qu'un tort, celui d'être absolument faux.

Cette erreur est accréditée aujourd'hui dans nos meilleures histoires générales et même dans des ouvrages d'érudition; l'auteur d'un livre de grand mérite écrit d'après les documents originaux, mais un peu avec des idées préconçues, n'y a pas échappé : « Au-dessous du comte, écrit-il, venaient se placer dans l'échelle administrative les vicaires, *vicarii*, ou vicomtes, *vice comites*, qui avaient sous leur juridiction un *pagus* ou portion de comté ¹. » Et cette assertion est appuyée sur la phrase suivante de Grégoire de Tours :

¹ M. Le Huérou, *Histoire des Institutions mérovingiennes jusqu'à l'édit de 615*, Paris, in-8°, 1842, p. 328. — Vers le temps où paraissait cet ouvrage, par une assez singulière coïncidence, un savant distingué, ancien élève de l'École des Chartes, contemporain et émule de M. Guérard, M. de Petigny, faisait paraître sous un titre à peu près semblable : *Études sur l'Histoire, les Lois et les Institutions de l'époque mérovingienne*, 3 vol., 1845, un ouvrage qui se proposait exactement le même but que celui de M. Le Huérou, à savoir, de faire prévaloir le système de l'abbé Dubos (l'influence des idées romaines) sur celui de Montesquieu (influence des faits barbares). L'un et l'autre fort savants, pleins de recherches, justes, je le crois, quant au fond, mais, je le crois aussi, trop exclusifs, ont rendu de véritables services à l'histoire des temps mérovingiens; mais ils n'ont

*Responderunt hoc Animodi vicarii dolo factum esse, qui pagum judiciaria regebat potestate*¹. Cet exemple serait concluant, s'il était vrai que *pagus* eût à cette époque un sens déterminé et que la cité eût été régulièrement divisée en *pagi* : mais nous avons vu que l'expression *pagus* s'applique indistinctement aux territoires les plus dissemblables par l'étendue; ici elle a pour équivalent notre mot *endroit* : « Ils répondirent que c'était la faute du vicaire Animodus, qui exerçait l'autorité judiciaire en cet endroit. »—Et si l'on prétend que je dépouille un mot de sa signification positive pour lui donner un sens vague, j'opposerai une formule de Marculfe : *Ergo dum et fidem et utilitatem tuam videmur habere compertam, ideo tibi actionem ducis, comitis, patriciatu in pago illo quem antecessor tuus ille, usque nunc visus est egisse, tibi ad agendum regendumque commisimus...*², et je dirai : puisque dans cette division, selon vous régulière et bien ordonnée des temps mérovingiens que vous appelez le *pagus*, vous voulez mettre un vicaire, ce n'est pas assez, et d'après l'autorité même de la formule d'investiture, je réclame pour elle un duc, un comte ou un patrice.

Un savant qui est célèbre par ses travaux d'érudition en Allemagne, M. Georges Waitz, a très-bien vu et in-

touché à la géographie que d'une façon incidente. Celui de M. de Petigny, qui ne va pas au delà du règne de Clovis, présente bien moins le tableau des institutions mérovingiennes que l'histoire de l'établissement des Francs en Gaule et l'état de la société à la suite de ce grand fait historique.

¹ *H. E.*, X, 5.

² *Marculfi monachi et alior. formulæ*, edent. Bignone; form. VIII.

dique dans un ouvrage antérieur de plusieurs années à mes recherches, mais dont je n'avais pas eu connaissance lors de la première édition de ce travail, l'irrégularité et la confusion du langage chez les Mérovingiens. Il remarque que le *gau* germanique répond généralement à notre *civitas*, et que ce rapport existant dès l'origine, avant que la Gaule et une partie de la Germanie eussent subi la domination romaine, a dû faire accepter plus facilement aux conquérants germains en Gaule cette division en *civitates* que déjà le clergé avait adoptée comme cadre de son installation. M. Waitz, tout en essayant de rapprocher la *centena* germanique (*Hundertschaft*) du *pagus*, remarque avec justesse que ce dernier mot a désigné tantôt la *civitas* entière, tantôt une partie de la *civitas*; qu'il se confond avec *terminus*, *territorium*, *fnis*; et qu'il n'a presque rien conservé de sa signification primitive ¹.

Quant aux relations du *pagus* avec l'archidiaconé, elles n'intéressent pas l'époque mérovingienne, les archidiaconés, comme nous l'avons vu (ch. v), n'étant devenus des subdivisions systématiques et à peu près générales des diocèses que postérieurement au ix. siècle. Mais puisque j'ai touché une première fois ce point, il est juste que j'y revienne ici. Je craignais, d'après des observations venues de plusieurs côtés, d'avoir été trop absolu en niant les rapports qui ont pu exister entre ces deux divisions. C'est pourquoi je me suis appliqué à les

¹ *Deutsche Verfassungsgeschichte*, Von Georg Waitz, 2 vol., Kiel, 1847. T. II, p. 230-300.

étudier attentivement dans l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux publications de cet ouvrage ; et voici à quels résultats mes recherches m'ont conduit : sous les Mérovingiens, il y avait dans la cité un seul archidiacre, et l'évêque, après s'être défait de ses auxiliaires primitifs, les chorévêques, pourvut à l'administration de son diocèse par des délégations d'archiprêtres, de prêtres et même de simples diacres. Ces fonctions ont dû tendre constamment à prendre un caractère permanent et territorial, et il est probable que l'institution des archidiaconés n'a fait, dans la plupart des diocèses, qu'apporter une consécration légale à des faits qui s'étaient graduellement accomplis. Pour s'installer, les nouvelles subdivisions de l'Église trouvaient des bases naturelles et posées à l'avance ; c'étaient les *pagi* qui, dans les périodes celtique et romaine, avaient été des subdivisions naturelles ou administratives de la cité et qui, à travers la confusion mérovingienne, quand ce titre de *pagus* était indifféremment prodigué à tous les territoires, avaient dû à leur situation topographique bien définie, ou à la persistance des souvenirs populaires, de conserver une sorte d'existence traditionnelle. De même donc que jadis l'évêque s'était établi dans la cité, l'archidiacre s'installa souvent dans l'ancien *pagus*. Mais ce qui, pour le premier, avait été la règle, presque absolue et générale, subit pour le second de très-nombreuses exceptions, parce qu'il y eut beaucoup plus d'archidiaconés que de diocèses, et que ceux-là ne furent pas comme ceux-ci une institution générale et simul-

tanée; parce que quelques diocèses n'eurent jamais que des archiprêtres, divisions plus morcelées; parce que durant l'époque où le mot *pagus* était attribué à toute espèce de territoire, d'anciens *pagi* furent effacés ou démembrés; parce qu'enfin les convenances de l'administration ecclésiastique purent, dans certains cas, ne pas trouver leur compte à ce cadre, malgré sa commodité habituelle. Il résulte, en effet, de nombreux exemples fournis par divers ouvrages et notamment par les deux publications de M. Desnoyers, relatives à la topographie ecclésiastique de la France au moyen âge¹, que cette concordance entre le *pagus* et l'archidiaconé fut très-irrégulière. Admettre le rapport de ces deux divisions comme une règle générale serait une source d'erreurs, et cependant on aurait tort de la nier d'une façon absolue. On s'explique comment, en présence de la variété et de la contradiction des faits, Sanson et Valois, frappés de certains exemples, ont cru saisir un rapport exact entre le *pagus* et l'archidiaconé et pu prétendre que la division ecclésiastique avait pris l'ancienne division politique pour base; on comprend aussi que M. Guérard, qui remua un si grand nombre de textes, ait hésité en se trouvant en face de faits contradictoires: en effet, ce savant a admis l'identité des subdivisions ecclésiastiques avec le *pagus*, dans le *Polyptique de l'abbé Irminon*, et l'a niée dans l'*Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*².

¹ *Annales historiques*, pour les années 1858 et 1859.

² *Polyptique*, prolégomènes, p. 42.—*Essai*, p. 88.

J'ai recueilli dans un grand nombre de publications relatives au moyen âge et je dois aux obligeantes communications de plusieurs érudits, MM. Auguste Le Prévost, l'abbé Cochet, Houzé, des renseignements et des faits bien précis qui pourront me permettre de revenir avec plus de détails sur cette question dans un travail spécial, et peut-être même d'établir d'utiles distinctions en donnant des nomenclatures d'archidiaconés ou d'archiprêtres, qui répondirent à d'anciens *pagi*, et de *pagi*, au contraire, qui furent morcelés entre des archidiaconés, des archiprêtres et des doyennés. Pour le moment, il n'y a pas lieu d'insister, puisque cette question n'a qu'un rapport indirect avec la géographie mérovingienne.

Ce que j'ai tenu à bien établir ici, c'est que, dans les temps mérovingiens le *pagus* n'a représenté aucune espèce de division administrative, ni dans l'ordre civil, ni dans l'ordre ecclésiastique et que ce mot a été prodigué alors avec la même profusion et le même sens vague qu'aujourd'hui le mot *pays*. Je crois aussi qu'on doit rejeter la distinction en *pagi majores* et *pagi minores*, parce qu'elle établit entre la cité et le *pagus*, faits distincts, une fâcheuse confusion, et tend à faire croire à une régularité qui n'existait pas.

Mais, puisqu'il y a tant de mots pour rendre l'idée de territoire dans ses sens généraux et indéterminés, pourquoi chez les Mérovingiens cette expression *pagus*, et d'où tire-t-elle son origine ?

Sanson¹, dom Martin², M. Guérard³, et plusieurs autres, l'ont indiquée ; elle est gauloise, bien que le mot *pagus* soit latin ; ce fait est généralement accepté aujourd'hui, et un savant professeur le constatait, il n'y a pas longtemps, en des termes que je reproduis parce qu'ils me semblent indiquer cette origine avec beaucoup de netteté : « La France, qui a vu si souvent se modifier les divisions politiques adoptées par les divers gouvernements, a conservé, au milieu de ces variations fréquentes, les vieilles circonscriptions gauloises des *pays* (*pagi*). — Pourquoi cela ? C'est que les dénominations spéciales affectées à certaines contrées ou pays ont leur raison dans la constitution géologique du sol. Le bon sens des paysans a ici devancé la science ; il a distingué par un nom particulier chaque étendue offrant le même aspect ou la même culture. Ces régions physiques forment un tout réel, que mutilent souvent les circonscriptions administratives. Les différences géologiques ont pour corollaires des changements dans l'aspect du pays, dans la végétation, dans sa culture, dans la forme même des habitations, dans leur disposition isolée ou par groupes ; c'est à ces différences qu'on a donné le nom de *régions naturelles*. Fondées sur la constitution même du sol, ces divisions en *pays* ont survécu à toutes

¹ *Remarques sur la Carte de l'ancienne Gaule*, p. 6 et 7.

² *Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois*, t. II, p. 27.

³ *Provinces et Pays de France*, dans l'*Annuaire historique pour l'année 1837*, p. 58 et 59.

⁴ *Discours prononcé à l'ouverture du Cours de Géographie, à la Faculté des lettres de Paris*, par M. Chéruel, 1858, p. 6.

les crises politiques et persisté jusqu'à nos jours¹. »

Plutarque rapporte que César a subjugué plus de trois cents nations gauloises². Josèphe, dans le discours qu'il fait adresser aux Juifs par Agrippa, porte ce nombre à trois cent cinq³. Appien, en deux endroits, à quatre cents⁴.

Dans les *Commentaires*, César en mentionne seulement quatre-vingt-huit; Ptolémée, dans sa géographie, en énumère soixante; Pline, cent quarante-trois; Strabon dit que, sur l'autel de Lyon, étaient représentées les statues de soixante cités de la Gaule⁵; Tacite confirme à peu près ce chiffre de soixante cités⁶.

¹ Dans un récent ouvrage (*Drei epigraphische constitutionen Constantin's des Grossen etc.*, Leipzig. 1860), un professeur de l'Université de Leipzig, M. Moritz Voigt, a recherché avec beaucoup de soin et retracé avec une grande abondance de preuves, l'histoire du *pagus* dans l'empire romain. Ce savant n'a pas dépassé dans ses études la période romaine, et n'a par conséquent pas eu à s'occuper du *pagus* mérovingien. La partie de ses recherches, qui est relative aux origines de cette division primitive du sol, l'a conduit à des résultats et à des conclusions conformes aux nôtres.

² Ὡσπερ αὐτοῖς Τιγράνου τοῦ Ἀρμενίου παραστρατοπεδεύοντος, ἡ τῶν Ναβαταίων βασιλείως, ἀλλ' οὐ Καίσαρος ἐκείνου καὶ τῆς δυνάμεως ἡ χιλίας μὲν ἤρῃκει πόλεις κατὰ κράτος, ἔθνη δὲ πλείονα τριακοσίων ὑπῆκτο. (*Vie de Pompée*, chap. LXVII.—Voir aussi la *Vie de César*.)

³ Γαλάται πέντε καὶ τριακοσίους πληθύνοντες ἔθνεσι. (*La Ruine des Juifs*, II, 16.)

⁴ Τριακοντάκις αὐτὸς (Καῖσαρ) ἐν Κελτοῖς μόνοις παρατάτατο, μέχρι τετρακόσια αὐτῶν ἐχειρώσατο ἔθνη. (Appien, *Guerres civiles*, l. II, 150, p. 409, édit. Didot.)—Ἔθνη τετρακόσια καὶ πόλεις ὑπὲρ ὀκτακοσίας ἐκράτυνατο. (*De Rebus gallicis*, frag., édit. Didot, p. 24.)

⁵ Ἔστι βωμὸς ἀξιόλογος ἐν τῷ Λουγδούνου ἱερῷ ἐπιγραφὴν ἔχων τῶν ἐξήκοντα τὸν ἀριθμὸν. (Strab., l. IV, chap. III.)

⁶ At Romæ non Treveros modo et Æduos, sed quatuor et sexaginta Galliarum civitates descivisse [fama fuit]. (*Annal.*, t. III.)

... Commentaires la
 ... en ce qui con-
 ... les confederations
 ... principales,
 ... le plus souvent affaire et
 ... dans son recit; 2^o de
 ... dont il n'a eu occa-
 ... Strabon et Tacite
 ... parce qu'elles n'é-
 ... Ptolémée les a
 ... c'est par un hasard
 ... cent quarante-trois
 ... nombre serait réduit d'un tiers,
 ... l'inscription du troi-
 ... particulière d'en
 ... autrement il ne dai-

... principaux, César
 ... ce qui voulait dire État indé-

... et subordonnés, il a employé
 ... grecque³, en

³ ... *tor civitatum con-*
⁴ ... *reliquae nationes*
 ... De Bell. Gall. L. III, chap. x.)
 ... aucune preuve de ce
 ... C'est une erreur dans
 ... s'il avait remarqué que
 ... Rome des Numa et des Servius Tullius,
 ... fut divisé en pagi. (Etudes sur
 ... t. III, p. 48.)

usage à Rome dès les temps de Numa et de Servius Tullius¹, le mot *pagus*.

*Omnis Helvetiorum civitas in quatuor pagos divisa est*².

*In Gallia, non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis partibusque, sed pene etiam in singulis domibus factiones sunt*³.

*In pace nullus communis est magistratus, sed principes regionum atque pagorum inter suos jus dicunt controversiasque minuunt*⁴.

Et ce n'est pas là un témoignage isolé : Tite-Live et Pline confirment le texte de César. Tite-Live raconte que, du temps de l'ancien Tarquin, Bellovèse entraîna au delà des Alpes l'élite de la jeunesse des peuples Biturige, Arverne, Sénonais, Éduen, Ambarre, Carnute, Aulerke ; les Étrusques furent défaits en bataille rangée près du Tessin, et les Insubres, *pagus des Éduens*, séduits par un rapport de nom qui leur semblait de favorable augure, s'établirent dans l'Italie supérieure et y bâtirent Milan⁵.

¹ Εἰς μέρη τὴν χώραν διεῖλεν αἱ πάγους προσηγόρευσε καὶ καθ' ἕκαστον ἐπισκόπους ἔταξε καὶ περιπόλους. (Plutarque, *Vie de Numa*, 16.) — *Lemonia tribus a Lemonio pago, regnante Tullio, appellata est.* (Paul Diacre, *Except. ex libro Festi*, l. X; édit. d'Ottfried Müller, p. 85.)

² *Comment.*, I, 12,

³ *Comment.*, VI, 11.

⁴ *Comment.*, VI, 23.

⁵ *Fusis acie Tuscis haud procul Ticino flumine. quum in quo conserderant agrum Insubrium appellari audissent, cognomine Insubribus pago Aduorum, ibi omen sequentes loci, condidere urbem : Mediolanum appellarunt.* (L. V, chap. xxxiv.)

Nous trouvons dans les textes des *Commentaires* la raison de cette divergence des historiens en ce qui concerne le chiffre des peuples gaulois : les confédérations celtiques se composaient : 1^o de peuplades principales, celles auxquelles César a eu le plus souvent affaire et dont le nom revient fréquemment dans son récit; 2^o de peuplades clientes et subordonnées dont il n'a eu occasion de parler que par exception. Strabon et Tacite n'ont pas eu à s'occuper de celles-ci, parce qu'elles n'étaient pas honorées du titre de *civitates*. Ptolémée les a négligées dans sa description; et c'est par un hasard exceptionnel que Pline nous donne cent quarante-trois noms de peuples : ce nombre serait réduit d'un tiers, si le naturaliste, en reproduisant l'inscription du trophée des Alpes¹, n'avait eu l'occasion particulière d'en mentionner quarante-cinq, dont autrement il ne daignait pas parler.

En désignant les peuples gaulois principaux, César s'est servi du mot *civitas*, ce qui voulait dire État indépendant, et quelquefois du mot *natio*².

Pour les peuples clients et subordonnés, il a employé un mot latin d'origine probablement grecque³, en

¹ *Hist. natur.*, l. III, chap. xxiv.

² *Multa Cæsarem ad id bellum incitabant : ... tot civitatum conjuratio ; in primis ne, hac parte neglecta, reliquæ nationes idem sibi licere arbitrarentur. (De Bell. Gall., l. III, chap. x.)*

³ M. de Petigny prétend, sans avancer aucune preuve de ce fait, que *pagus* est un mot celtique. C'est une erreur dans laquelle ce savant ne serait pas tombé s'il avait remarqué que ce mot était en usage à Rome dès Numa et dès Servius Tullius, et que plus tard l'empire entier fut divisé en *pagi*. (*Études sur l'Histoire et les Institutions mérovingiennes*, t. III, p. 48.)

usage à Rome dès les temps de Numa et de Servius Tullius¹, le mot *pagus*.

*Omnis Helvetiorum civitas in quatuor pagos divisa est*².

*In Gallia, non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis partibusque, sed pene etiam in singulis domibus factiones sunt*³.

*In pace nullus communis est magistratus, sed principes regionum atque pagorum inter suos jus dicunt controversiasque minuunt*⁴.

Et ce n'est pas là un témoignage isolé : Tite-Live et Pline confirment le texte de César. Tite-Live raconte que, du temps de l'ancien Tarquin, Bellovèse entraîna au delà des Alpes l'élite de la jeunesse des peuples Bitude, Arverne, Sénonais, Éduen, Ambarre, Carnute, Aulerke ; les Étrusques furent défaits en bataille rangée près du Tessin, et les Insubres, *pagus des Éduens*, séduits par un rapport de nom qui leur semblait de favorable augure, s'établirent dans l'Italie supérieure et y bâtirent Milan⁵.

¹ Εἰς μέρη τὴν χώραν διεῖλεν ἃ πάγους προσηγόρευσε καὶ καθ' ἕκαστον ἐπισκόπους ἔταξε καὶ περιπόλους. (Plutarque, *Vie de Numa*, 16.) — Lemonia tribus a Lemonio pago, regnante Tullio, appellata est. (Paul Diacre, *Except. ex libro Festi*, l. X; édit. d'Ottfried Müller, p. 85.)

² *Comment.*, I, 12,

³ *Comment.*, VI, 11.

⁴ *Comment.*, VI, 23.

⁵ Fuis acie Tuscis haud procul Ticino flumine. quum in quo considerant agrum Insubrium appellari audissent, cognomine Insubribus pago Æduorum, ibi omen sequentes loci, condidere urbem : Mediolanum appellarunt. (L. V, chap. xxxiv.)

Ces Insûbres, qui n'étaient qu'un *pagus* édûen, nous savons ce qu'ils sont devenus. César aussi nous apprend que les peuplades dénommées *pagi* pouvaient, bien que secondaires en Gaule, être puissantes et redoutables : Le *pagus Tigurinus* (pays de Zurich), dit-il, ayant, du temps de nos pères, quitté seul ses demeures, tua le consul L. Cassius et fit passer son armée sous le joug¹.

Pline mentionne trois *pagi* : *pagus Gessoriacus*², *pagus Vertacomitorus*³ et *pagus Gabalicus*⁴. Pour les deux premiers, nous pouvons seulement conjecturer qu'ils étaient des peuples secondaires, clients, celui-ci des Voconces, celui-là des Morins ; mais, pour le troisième, César vient à notre aide et nous permet d'affirmer que les Gabales étaient un peuple secondaire, client des Arvernes et dénommé *pagus*⁵.

Ce mot *pagus*, employé par César pour désigner les peuples subordonnés, lui a servi de même à indiquer les innombrables subdivisions des peuplades germanes⁶, et il répond alors au mot allemand *gau*. C'est

¹ Is *pagus* appellabatur *Tigurinus* qui unus, cum domo exisset patrum nostrorum memoria, L. Cassium consulem interfecerat et ejus exercitum sub jugum miserat. (L. I, chap. XII.)

² *Hist. nat.*, l. IV, 31.

³ *Novaria ex Vertacomitoris Vocontiorum hodieque pagus.* (*Hist. nat.*, l. III, 21.)

⁴ L. XI, chap. xcvi.

⁵ Galli imperant triginta quinque millia Arvernis, adjunctis Eleutetis, Cadurcis, Gabalis, Vellavis, qui sub imperio Arveriorum esse consuerunt. (VII, 75.)—Vercingetorix Gabalos proximosque pagos Arvernorum in Helvios mittit. (VII, 64.)

⁶ Suevorum gens est longe maxima et bellicosissima Germanorum omnium. Hi centum pagos habere dicuntur. (IV, 1.)

dans le même sens que Tacite l'a employé¹, que nous le rencontrons très-fréquemment dans Ammien Marcellin² et que nous le retrouvons encore dans un passage de Grégoire de Tours qui concerne les tribus frankes³.

Quel est le mot celtique qui servait à désigner ces peuples secondaires ? Je ne le connais pas. Peut-être terminait-il quelques noms de peuplades et aura-t-il été effacé par la désinence latine qui leur a été imposée ; peut-être se cache-t-il dans certains radicaux et pourrons-nous l'en extraire quand des notions plus complètes de la langue celtique nous auront permis de décomposer les noms de peuples et de lieux qui, pour la plupart, sont aujourd'hui des monuments encore muets. Dans le Dictionnaire celtique de Legonidec et dans le Glossaire que M. Aurélien de Courson a joint à son *Histoire des peuples bretons*⁴, j'ai trouvé *pow*, *pou*, désignant la province, le *pagus*, dit M. de Courson ; *caer*, *kaer*, *ker*, villes ; *plou*, *plouf*, paroisse. D'Anville fait observer⁵ que le mot *Poulet* a en Bretagne le sens de *pagus Aletensis*. Est-ce le mot *pow* qui répond à *pagus* ?

¹ Definitur et numerus (velitum) : centeni ex singulis pagis sunt. (*De moribus Germaniæ*. VI.) Eliguntur in iisdem conciliis et principes qui jura pef pagos vicosque reddant. (*De moribus Germaniæ*, XII.)

² Julianus, cum Alamannorum pagos aliquos esse reputaret nostiles... (L. XVIII, 2.)

³ Tradunt Francos, transacto Rheno, Thoringiam transmeasse, ibique, juxta pagos vel civitates, reges crinitos super se creasse. (*H. E.*, II. 9.)

⁴ T. I, p. 450. — ⁵ Notice, p. 51.

En tous cas, il est fort regrettable que le conquérant-annaliste ait cru devoir remplacer dans son récit ce mot celtique par une sorte d'équivalent latin : car cet équivalent répondant mal au mot gaulois et exprimant des idées qu'il ne comportait pas, a été la cause d'une confusion que nous trouvons à son comble sous les Mérovingiens, mais qui existait déjà sous les Romains.

En effet, ce mot *pagus*, que César a pris à sa langue pour l'appliquer aux petites peuplades celtiques, a désigné, à l'époque de la toute-puissance romaine, la moindre des divisions administratives de l'Empire. L'Italie et toutes les provinces jusqu'au fond de l'Afrique étaient subdivisées en *pagi*, comme l'attestent une grande quantité de documents et d'inscriptions.

A côté de ce sens bien défini, le mot *pagus* en prit à la longue un autre, très-lâche et très-vague, qui n'avait rien d'administratif et répondait tout à fait à notre mot actuel *pays*. C'est ainsi que, dans Ammien Marcellin, on lit : « *Alani per pagos, ut nomades, vagantur immensos*¹, les Alains, comme des nomades, errent à travers d'immenses régions. »

En Gaule, comme dans tout le reste du monde romain, le mot *pagus* a eu le sens exact et divisionnaire de district. Dans les derniers temps de l'empire, le diocèse se subdivisait en provinces, les provinces en cités, lesquelles ne sont autres que les anciennes *civitates* ou peuplades principales de César, de Pline, de Ptolémée, de Tacite, de Strabon, auxquelles ont été ad-

¹ L. XXXI, chap. II, § 17.

jointes, à diverses époques, les plus importantes des peuplades secondaires¹; puis la cité elle-même se subdivisait en *pagi*. De même que les *cités* de l'administration romaine se modelèrent sur les peuplades principales et sur les plus considérables des peuplades secondaires contemporaines de César, de même la subdivision en *pagi* put se dessiner sur les deux ou trois cents peuplades qui, dans la langue de César et de Tacite, s'appelaient aussi des *pagi*. A un moment donc *pagus*, avec sa signification de subdivision de l'administration romaine, put répondre à peu près à l'ancienne subdivision politique des Gaulois et représenter les peuplades clientes; et, s'il en était resté ainsi, il n'y aurait pas eu beaucoup d'erreur et de confusion. Mais à la fin de l'empire l'identité n'existait plus et si l'on demande pour quelle raison ces districts ne correspondaient plus aux anciens petits peuples gaulois, je répondrai que cette raison paraît se trouver dans le mode d'administration adopté par les empereurs. On sait que l'action du pouvoir central ne s'étendit guère au delà des provinces: la *Notice des dignités* ne nous fait pas connaître de fonctionnaire impérial régulier qui soit inférieur aux six *consulares* et aux onze *præsides* chargés d'administrer les dix-sept provinces de la Gaule². Dans l'intérieur des provinces, les *cités* s'administraient mu-

¹ De ce nombre sont le *pagus gabalicus* et le *pagus gessoriacus* de Pline, que nous retrouvons, en 401, dans la *Notice des Provinces et des Cités*, avec le titre de *civitas Gabalum* (1^{re} Aquitaine), et de *civitas Bononensium* (2^e Belgique).

² *Notit. Dignit.*, édit. Boëking, t. II, p. 5, 6 et 1147.

nicipalement avec leur *ordo*, leurs *duumviri*, leur *defensor*, sous la surveillance de magistrats appelés *curatores reipublicæ*, dont le savant épigraphiste, M. L. Renier, nous a indiqué avec précision les attributions à l'aide d'inscriptions de la période romaine¹.

Au-dessous de la cité les *pagi* avaient eux-mêmes un conseil et une administration, ainsi qu'il ressort des codes et des inscriptions. Beaucoup d'entre eux jouissaient d'une certaine indépendance municipale; leur premier magistrat, *magister pagorum*, entouré du conseil des *pagani*, rendait des décrets qualifiés du nom de *scita*.

« Ces *pagi* privilégiés, dit un auteur qui a traité cette question avec beaucoup de science, avaient aussi des

¹ Ce fonctionnaire de l'administration romaine étant fort peu connu, je reproduis ici le passage de l'ouvrage de M. Renier, où il est question de ses attributions, à propos d'une inscription conservée à Lyon : « Les *Curatores reipublicæ* étaient des magistrats extraordinaires, nommés par l'empereur pour surveiller l'administration financière des colonies et des municipes, *civitates*. Ces cités ne pouvaient, sans leur autorisation, aliéner une partie de leur domaine, ni entreprendre des constructions considérables. Le plus ancien curateur que les inscriptions nous fassent connaître appartient au règne de Trajan... A partir du règne d'Hadrien, ces fonctions furent souvent confiées à des sénateurs qui étaient presque toujours choisis parmi les anciens préteurs... Après le règne de Marc-Aurèle, la plupart des curateurs furent pris parmi les chevaliers romains; et enfin, à partir de Constantin, ces fonctions ne furent plus confiées qu'à des citoyens ayant parcouru dans leur patrie toute la carrière des honneurs municipaux. La charge de *Curator reipublicæ* devint alors la première des magistratures municipales, mais sans cesser d'être à la nomination de l'empereur ou de son représentant dans la province. Du reste, ainsi qu'il arrive souvent, Constantin n'avait fait que convertir en loi un usage depuis longtemps établi. » (*Mélanges d'Épigraphie*, par Léon Renier, Paris, 1854, p. 41 et suiv.)

édiles, des *primates*, un *genius pagi*¹, ainsi que des patrons...². Les *magistri pagorum* avaient la surveillance spéciale de l'entretien des routes vicinales³ et des fournitures dues aux gens de guerre, ainsi qu'aux agents de l'administration dans leurs voyages. Vers l'époque où fut composée la compilation du code Théodosien (438), les *magistri* avaient reçu le nom nouveau de *præpositi* ou *præfecti*, avec une extension d'attributions fiscales qui les fit comprendre dans la catégorie générale des *susceptores* ou *conductores* de revenus publics ou de propriétés domaniales. »

Avec cette extension du système municipal on s'explique le morcellement des peuplades gauloises, dont beaucoup, bien qu'ayant vécu dans une condition subordonnée, étaient cependant encore assez considérables : chaque fois qu'un *pagus* celtique comprenait deux, trois, quatre bourgs, *oppida*, *castella*, *vici*, chacun de ceux-ci devait tendre à s'organiser en municipes et à former en dehors de la tutelle ou de la domination de ses voisins un de ces petits districts que les Romains continuaient d'appeler *pagi*⁴, bien qu'ils ne répondis-

¹ Fabretti, *Inscrip.*, p. 657. — Orelli, n° 857. — *Constit.*, 13, Code Théodosien, VII, 18. — Inscriptions dans Bimard, dissert. I, col. 21. — Cette note et les suivantes accompagnent la citation que j'emprunte à M. Giraud, dans son ouvrage intitulé : *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, t. I, p. 137.

² *De patrocinio vicorum*, Code Théodosien, XI, 21.

³ « Vicinales autem viæ de publicis quæ divertuntur in agros aliter muniuntur per pagos, id est, per magistros pagorum qui operas a possessoribus ad eas tenendas exigere soliti sunt... » (Siculus Flaccus, édit. de M. Giraud, p. 27.)

⁴ La condition du *pagus* à l'époque romaine est encore en-

sent plus aux anciens peuples gaulois. D'autres causes encore ont contribué à altérer les *pagi* primitifs, par exemple, l'introduction d'étrangers en Gaule, les *Saxones Bajocassini*, les *Theifales*, les *Chamaves*, les *Attuarii*, dont les noms se sont longtemps retrouvés et subsistent même encore dans ceux des pays de Thiffauge en Poitou, d'Amave, d'Attouare en Bourgogne¹. Ainsi, dans les derniers temps de la domination impériale en Gaule, le mot *pagus* a trois sens bien distincts :

Le sens général de *pays*, de quelque étendue qu'il soit ;

Le sens primitif de peuplade gauloise ;

Celui de district de l'administration romaine.

Et il n'est pas étonnant que, dans la période de désordre qui suit l'établissement des Barbares, aucune distinction n'étant plus observée entre ces diverses significations, le mot *pagus*, à force d'être employé arbitrairement, ait perdu sa valeur, et soit devenu un simple synonyme de territoire.

veloppée de plus d'une obscurité. Je ne saurais insister davantage sur ce sujet en ce moment, puisqu'il ne s'agit ici que de signaler brièvement les origines du *pagus* pour éclaircir la géographie de Grégoire de Tours. Ailleurs (*Le pagus aux différentes époques de notre histoire*, 1859, Durand) j'ai essayé de m'étendre davantage sur ce point intéressant. Ce travail est lui-même encore incomplet. J'ai l'intention de le reprendre pour l'améliorer et lui donner les développements dont le rend susceptible des travaux récents, ainsi que mes propres observations. Il y a lieu d'espérer surtout que les recherches de M. L. Renier sur l'administration de l'Empire jeteront de nouvelles lumières sur cette question importante.

¹ Voir la deuxième partie de ce Mémoire, *Dictionnaire des noms de lieux*, aux articles SAXONES et THEIFALES.

Entre toutes ses applications, la plus fautive alors est celle qui le rapporte au sol entier de la cité, car il avait été une fraction de la cité plus ou moins considérable, selon les temps, mais n'avait jamais désigné ni la *civitas* de César, ni la *civitas* du temps d'Honorius. Si à cette circonscription, qui s'appelle la cité, nous appliquons la dénomination de *pagus major*, à notre tour nous consacrons sans utilité l'application fautive que les Mérovingiens ont faite du mot *pagus*. Quant aux fractions d'étendues si diverses que l'on appelle *pagi minores*, c'est un tort de vouloir en faire la base des systèmes divisionnaires réguliers, et ce serait une grande présomption que de prétendre les délimiter et les décrire, quand M. Guérard, s'étant proposé cette tâche, ne l'a pas accomplie. Soyons moins ambitieux, et bornons-nous à désirer, pour le moment, qu'on nous délimite les *civitates*, c'est-à-dire les anciens et premiers diocèses.

Je ne veux pas dire cependant que, lorsqu'on rencontre dans les monuments mérovingiens l'expression *pagus*, il faille la dédaigner et passer outre; loin de là, et pour ma part j'ai inscrit sur ma carte de la géographie de Grégoire de Tours toutes les mentions de *pagi* que j'ai trouvés dans cet auteur, parce que, au milieu de la profusion avec laquelle est employé ce mot, il a dû souvent arriver qu'à la faveur des souvenirs traditionnels et de certaines conditions topographiques, il reparut avec son sens gaulois primitif. *Pagus* alors représentait l'ancienne peuplade celtique, et nous four-

nissait l'unique moyen que nous ayons aujourd'hui de retrouver les petits peuples qui nous manquent pour compléter ce chiffre de trois à quatre cents indiqué par Plutarque, Appien et Josèphe. Il s'agit seulement de bien discerner les cas où le mot *pagus* est véritablement un titre d'ancienneté. Pour cela, nous avons quelques secours et le plus efficace nous vient de notre carte de France telle qu'elle est encore aujourd'hui.

Ce n'est pas seulement au milieu des huit cents territoires qui portent encore le nom de pays ¹, attestant par ce nombre même la profusion avec laquelle fut prodigué jadis le mot *pagus*, qu'il faut chercher les anciens *pagi* gaulois : il est arrivé quelquefois, tandis que ce titre de *pagus* était attribué au moindre hameau, que le nom d'une vieille peuplade gauloise s'effaçait du sol. Mais en disparaissant, il se localisait en certains endroits, laissant quelque obscur témoignage qui permit un jour de retrouver l'emplacement du peuple qu'il désignait. Il en a été ainsi pour les *Curiosolites*, le hameau de Corseult a précisé leur position longtemps discutée; Vercors a indiqué l'emplacement des *Vertacomicori*, et si nous avons jamais ignoré la place qu'occupèrent les *Gabales* ou les *Viramondui*, nous aurions pu la demander à Javouls et à Vermand. Quelquefois ce n'est pas une seule localité, mais tout un groupe, qui a conservé le nom plus ou moins altéré de l'ancienne

¹ On en trouve la liste dans un article de M. Guérard : *Provinces et pays de France*, qui a été publié dans l'*Annuaire historique* pour l'année 1837.

tribu : en général, quand sur la carte nous trouvons à peu de distance plusieurs localités identiques ou rapprochées par la forme de leurs noms, alors même que leur territoire ne porte pas un nom de pays, soyons attentifs et interrogeons les textes; là il devait y avoir un *pagus*, et si le sol qui le représente a de l'étendue, il est possible que ce n'ait pas été seulement un district gallo-romain, mais un vieux peuple celtique.

J'ai terminé ce que j'avais à dire du *pagus*, et, pour conclure, je répète que ce mot a désigné sous les Gaulois une peuplade secondaire; sous les Romains un district administratif; sous les Mérovingiens toute espèce de territoire. Mais à cette époque même, malgré l'emploi déréglé qui en a été fait, en vertu de la tradition qui lui conservait parfois sa signification première, il doit nous servir à retrouver quelques peuplades gauloises.

Ces dernières assertions, appuyées sur des inductions autant que sur des faits, seront peut-être contestées et discutées; mais ce que ne contestera nul de ceux qui se livrent à l'étude approfondie des textes, c'est que le mot *pagus* a été prodigué aux temps mérovingiens, et n'a servi de base à aucun système de divisions administratives.

VII

DUCES, PATRICII.

Les divisions administratives mérovingiennes, les voici : la première de toutes est le *ducatus*, et nous allons voir combien elle était peu régulière.

C'est à partir de Dioclétien que les anciens chefs militaires appelés *duces* cessent d'être uniquement des généraux d'armée et deviennent des fonctionnaires permanents de l'administration impériale. Ils apparaissent fréquemment dans Ammien Marcellin sous ce nouvel aspect, et la *Notice des Dignités* en mentionne dans l'empire d'Occident douze, parmi lesquels cinq pour la Gaule seule¹. D'après le mot *limes*, joint au titre de plusieurs d'entre, eux et les contrées dans lesquelles ils sont délégués, il est facile de voir pourquoi ils sont devenus permanents : c'était pour qu'ils pussent mieux protéger les barrières de l'empire contre les attaques répétées des barbares. Quand ceux-ci eurent brisé ces barrières et se furent installés dans l'empire, l'institution des ducs fut une de celles qu'ils s'approprièrent; dès l'origine, nous voyons autour de la personne du roi, chez les Francs, des personnages appelés *duces* et revêtus d'attributions assez diverses.

Le roi les créait à sa volonté, les choisissant de préférence parmi les hommes appelés *domestici*, qui faisaient

¹ « Dux Sequanicæ, tractus Armorici et Nervicani, Belgicæ secundæ, Germaniæ primæ, Mogontiacensis. » (*Boëking*, t. II, p. 6.)

partie de sa maison et ne quittaient jamais sa personne. En 581, Childebert II réclame de son oncle Gontran la moitié de la cité de Marseille, que son père avait possédée. Gontran refuse : alors Childebert choisit parmi ses domestiques Gondulfe, qui était issu d'une famille sénatoriale, le crée duc et l'envoie à Marseille ¹.

Ce passage indique en outre que les ducs pouvaient être pris parmi des Gallo-Romains, attendu que les Francs n'étaient pas de race sénatoriale.

Ce furent des ducs que Chilpéric envoya contre les Vascons et la Bretagne ². Gontran était assisté de plusieurs ducs dans la désastreuse expédition qu'il dirigea en personne contre les Goths de la Septimanie en 586³, et Childebert II n'en comptait pas moins de vingt dans l'armée qu'il conduisit contre les Lombards en 590 ⁴.

Mais les ducs n'étaient pas seulement des chefs d'expéditions militaires ; en outre les rois les laissaient à demeure dans des pays frontières ou les préposaient dans l'intérieur même de leurs États à la direction d'un nombre plus ou moins considérable de cités ⁵, avec une autorité supérieure à celle des comtes. Ainsi le comte de Tours, Leudaste, ayant encouru la disgrâce de Chilpéric, s'enfuit dans le Berry, pille et maltraite les habi-

¹ « Hæc cernens Childebertus Gundulfum ex domestico ducem factum, de genere senatorio, Massiliam dirigit. » (*H. E.*, VI, 11.)

² « Bladastes dux in Vasconiam abiit, maximamque partem exercitus sui amisit. » (*H. E.*, VI, 12.)—« ... Warochus cum ducibus regis Chilperici pacem faciens. » (*H. E.*, V, 27.)

³ *H. E.*, VIII, 30. — ⁴ *H. E.*, X, 3.

⁵ « Childericus Saxo adeptus est ordinationem ducatus in civitatibus ultra Garonam. » (*H. E.*, VIII, 18.)

tants de cette cité, puis rentre en Touraine. A ce moment, le duc Berulfe intervient ; Leudaste s'enfuit dans le Poitou et va demander asile à la basilique de Saint-Hilaire; le duc confisque ses trésors et les envoie au roi¹. C'est un duc qui installe dans la cité d'Angers le comte Théodulf que les citoyens refusaient de recevoir².

Les ducs étaient amovibles; Gontran, mécontent d'Erpon qui avait arrêté sans son ordre Mérovée, fils de Chilpéric, le condamne à une amende de sept cents sous d'or et le destitue³; plusieurs d'entre eux perdirent leur charge et furent remplacés à la suite des soulèvements et des coalitions qui signalèrent en Austrasie l'année 587⁴. La même année, les comtes de Tours et de Poitiers avaient obtenu de Childebert qu'il remplaçât leur duc Ennodius institué en 585⁵.

Certaines influences n'étaient pas étrangères à la nomination de ces fonctionnaires; Grégoire de Tours nous apprend que le comte de Clermont, Nicétius, ayant été dépossédé de sa charge de comte au profit d'un nommé Eulalius, obtint, à force de présents, le titre de duc, et fut préposé comme tel aux cités de Clermont, de Rodez et d'Uzès⁶. Comme la cupidité n'avait pas moins de part que l'ambition dans la brigue

¹ *H. E.*, I, V, 50. — ² *H. E.*, VIII, 18. — ³ *H. E.*, V, 14.

⁴ « Nonnulli a primatu ducatus remoti sunt in quorum ordinum alii successerunt. » (*H. E.*, IX, 12.)

⁵ *H. E.*, IX, 7, et VIII, 26.

⁶ « Nicetius per emissionem Eulalii a comitatu arverno amotus ducatum a rege expetiit, datis pro eo immensis muneribus, et sic in urbe Arverna, Rutena et Ucetia dux ordinatus est. » (*H. E.*, VIII, 18.)

de ces emplois, le duc se payait sur ses administrés des sacrifices que lui avait coûtés son investiture, et quelquefois ils faisait peser sur eux une oppression qui le rendait intolérable. C'est ce qui arriva au duc de Champagne Wintrio; il fut obligé de s'enfuir pour éviter les effets de la colère publique. A la longue, toutefois, le ressentiment populaire se calma et Wintrio put reprendre possession de son duché ¹.

Un autre fut moins heureux; celui-ci, le duc Amale, s'était épris de désirs pour une jeune fille libre, et, un soir qu'il était ivre, il l'envoya chercher par ses gens. Comme elle résistait, ces hommes l'accablèrent de tant de soufflets que le sang coula à flots de ses narines et inonda le lit du Franc. Lui, à son tour, la reçut avec des coups de poing, des soufflets, et la prit dans ses bras. Mais, à ce moment, accablé sans doute par l'ivresse et la fatigue de la lutte, il s'endormit. Alors la jeune fille allonge le bras, se saisit de l'épée de son ravisseur et, semblable, dit Grégoire de Tours, à une autre Judith, elle l'en frappe à la tête. Il pousse un cri, ses serviteurs accourent et veulent massacrer la jeune fille.

¹ « Wintrio dux a pagensibus suis depulsus ducatu caruit, finis-
netque vitam, nisi fuga auxilium præbuisset. » (H. E., VIII, 18.)—
Remarquons ici le mot *pagenses*, c'est-à-dire habitants d'un
pagus rapproché de *dux*; *pagus*, en ce cas, ne saurait représen-
ter ni une cité ni une fraction de cité, mais un territoire qui en
embrassait plusieurs.—*Pagenses* apparaît encore avec un sens
analogue à celui de *paysans* dans l'exemple suivant : « Sicharius,
dum natalis domini solemnia apud Montalomagensem vicum,
cum Austregesilo reliquisque *pagensibus*, celebraret, interfici-
tur. » (H. E., VIII, 47.)

Mais le duc Amale était revenu à de meilleurs sentiments : « N'en faites rien, dit-il, j'ai péché en voulant lui ravir sa chasteté; laissez vivre celle qui n'a agi de la sorte que pour garder sa pudeur. » Et il expire. La jeune fille profite du premier moment de confusion pour s'enfuir; elle arrive de nuit à Châlon, va demander asile à la basilique de Saint-Marcel, puis elle se prosterne aux pieds du roi et lui raconte ce qui s'est passé. Non-seulement celui-ci (c'était Gontran) lui donne la vie, mais encore il la place, par un ordre écrit, sous sa protection, pour qu'elle n'ait pas à craindre d'être inquiétée par les parents de la victime. « Nous avons su, ajoute le chroniqueur en terminant ce récit, que, grâce à la protection divine, la chasteté de la jeune fille n'a subi aucun dommage de la part de son cruel ravisseur¹. »

De ce que nous avons vu, il ressort que le duc était un chef militaire, un gardien des frontières comme dans le Bas-Empire, et comme le fut plus tard le *marchio*; un haut surveillant, l'administrateur de plusieurs cités, et qu'il se trouvait placé à ce titre au-dessus du comte; le titre de duc lui restait lorsqu'il avait quitté sa charge et alors même qu'il en prenait une moindre; c'est ainsi que nous voyons le duc Bodégisile, un de ceux auxquels le poète Fortunat adresse des vers élogieux, devenir recteur ou autrement comte de la Province². Parmi les circonstances remarquables dans lesquelles on voit figurer un duc, je citerai encore le synode de Metz (590),

¹ H. E., IX, 27. — ² Fortunat., l. VII, carm. 5.

où Childebart reproche à Gilles, évêque de Reims, d'avoir été son ennemi et de s'être lié avec Chilpéric ; c'est un duc qui soutient l'accusation royale ¹.

Le duc était donc un des principaux officiers des rois mérovingiens ; souvent il avait l'administration d'un territoire étendu ; mais on se ferait une fausse idée de l'esprit de ces temps , si l'on s'imaginait que la Gaule a été partagée en circonscriptions fixes et régulières que l'on appelait duchés ; le nombre des cités données au duc était variable selon le caprice du souverain , et le mot *ducatus* est appliqué moins fréquemment à des territoires qu'à la dignité ducale elle-même. Il en faut excepter cependant une vaste région dont le nom nouveau ne se produit guère qu'avec le titre de *ducatus* : c'est le duché de Champagne.

Entre le patrice et le duc on ne saisit guère d'autre différence que celle du titre ; leurs attributions paraissent avoir été les mêmes. Ils commandaient des armées et administraient de vastes territoires. C'est chez les Burgondes particulièrement que nous trouvons des patrices ; et Adrien de Valois ainsi que dom Bouquet nous font savoir que cela tenait à ce que leurs anciens rois, Gondebaud et Sigismond, s'étaient tenus pour très-honorés d'être revêtus de ce titre par les empereurs d'Orient ² ; sous la domination des Francs, ce titre avait passé des rois à leurs grands officiers. Dans Marculfe ,

¹ H. E., VIII, 22. — H. E., X, 19.

² Valois, *Rerum Francicar.*, t. II, l. VI.—Dom Bouquet, t. II p. 214.—Dans Ducange, on trouve la liste des patrices mérovingiens au mot *patricius*.

il n'y a qu'une seule et même formule pour l'investiture du duc, du patrice et du comte. Elle a été traduite par M. Augustin Thierry, et je profite de cette bonne fortune pour la donner tout entière¹.

« S'il est des occasions où la clémence royale fasse éclater plus particulièrement sa perfection, c'est surtout dans le choix qu'elle sait faire entre tout le peuple de personnes probes et vigilantes. Il ne conviendrait pas, en effet, que la dignité de juge fût confiée à quelqu'un dont l'intégrité et la fermeté n'auraient pas été éprouvées d'avance. Or, nous trouvant bien informés de ta fidélité et de ton mérite, nous t'avons commis l'office de duc, de comte, de patrice dans tel pays, pour le posséder et en exercer toutes les prérogatives; de telle sorte que tu gardes envers notre gouvernement une foi entière et inviolable; que les hommes habitant dans les limites de ta juridiction, soit Francs, soit Romains, soit toute autre nation quelconque, vivent dans la paix et le bon ordre sous ton autorité et ton pouvoir; que tu les diriges dans le droit chemin selon leurs lois et leurs coutumes, que tu te montres le défenseur spécial des veuves et des orphelins, que les crimes des larrons et autres malfaiteurs soient sévèrement réprimés par toi; enfin que le peuple, trouvant la vie bonne sous ton gouvernement, s'en réjouisse et se tienne en repos, et que ce qui revient au fisc des produits de ta charge soit, chaque année, par tes soins, exactement versé dans notre trésor. »

¹ *Récits mérovingiens*, V^e récit.

VIII

COMITES, RECTORES.

Une fonction administrative d'origine vraiment germanique, et qui n'a emprunté aux Romains que son nom, est celle de comte. Dans l'organisation impériale des derniers temps figurent un grand nombre de *comites*; mais à ce titre en sont joints d'autres qui le précisent, et les *virī spectabiles* et *illustres* de la Notice que nous voyons revêtus de cette dignité n'ont aucun rapport avec l'officier auquel les barbares, devenus maîtres de la Gaule, donnaient également le nom germanique de *graphio*, le nom romain de *comes* et encore celui de *judex*¹, en précisant par ce dernier titre sa principale attribution.

Sous les Romains, la cité s'administrait elle-même²; sous les Francs, elle reçut un comte. Cette mesure fut générale et ne souffrit d'exception que lorsque les fils de Clovis et de Clotaire se trouvèrent, par suite de leurs partages incohérents, en possession de fractions de cités; en ce cas, la fraction reçut le même officier que la cité entière.

¹ « Si homo juxta villa aut inter duas villas proximas fuerit interfectus, sic debet *judex*, hoc est, *comes* aut *graphio*, loco accedere. »—Ce Capitulaire est un de ceux que M. Pertz, *Monumenta German. historica*, t. IV, et M. Pardessus, *Chartes et Diplômes*, t. I, p. 47, croient avoir été ajoutés par Clovis à la loi salique vers 501.

² Dans les derniers temps de l'empire, elle continuait de s'administrer elle-même, mais sous la surveillance du curateur délégué par le pouvoir impérial, comme nous l'avons observé plus haut, p. 305.

En imposant un comte à une cité, le roi prenait l'avis de l'évêque et du peuple; de même, pour l'élection d'un évêque, le peuple était consulté. Ce respect du consentement populaire, si remarquable à cette époque, devait avoir sa cause et son origine dans les traditions du régime municipal qui, sous les Romains, avait donné aux hommes de la cité l'habitude de faire leurs affaires eux-mêmes. Ainsi l'évêque était nommé par le roi sur la présentation du peuple et après délibération avec les principaux de l'ordre ecclésiastique et séculier. Ce fait est démontré par plusieurs passages des chroniqueurs et par trois formules de Marculfe¹. Le consentement public était de même invoqué pour la nomination du comte. Que ce fût là une simple formalité, quand Leudaste, comte de Tours, ou Eulalius, comte de Clermont, devaient à des présents ou à la faveur aveugle du roi, l'autorisation de s'abattre sur une cité comme sur une proie, je le crois volontiers; le fait cependant n'en est pas moins intéressant et bon à constater. Grégoire nous dit: « Chilpéric ayant appris le mal que Leudaste faisait subir aux églises et au peuple de Tours envoya, à l'époque de la Saint-Martin, Ansoald qui, après avoir consulté notre choix et *celui du peuple*, installa le comte Eunomius². » La volonté royale se passait souvent aussi du consentement populaire; c'est ainsi que le comte d'Angers, Théodulf, fut installé par le duc Sidulf, malgré les citoyens, par ordre de Gontran³.

¹ *Form.* V, VI et VII.

² « Data nobis e. popalo optione, Eunomius in comitatum erigitur. » (V, 48.) — ³ VIII, 18.

Pour rendre la justice, le comte siégeait dans sa capitale, au milieu des seigneurs, clercs et laïques, puis il parcourait le territoire de la cité¹. Les conseillers dont il s'entourait formaient une espèce de jury dont les membres portaient le titre de rachimbourgs ; ils étaient d'après la loi salique au nombre de sept. Invité à venir présider les rachimbourgs pour administrer la justice, le comte devait s'y rendre sous peine de mort ; et de même il courait risque de la vie, d'après le texte de la loi, s'il prélevait au delà de l'amende exigible, ou s'il se livrait à quelque exaction. L'histoire, à la vérité, nous enseigne par de nombreux exemples que cette sévère et sage prescription fut bien des fois inobservée et que les populations furent le plus souvent livrées au caprice despotique de ces officiers barbares².

De son côté, l'évêque avait aussi sa cour de justice ; il se présentait des cas fréquents où les deux pouvoirs, l'un armé de la force que donne le despotisme, et l'autre

¹ « Leudastes jam si in judicio cum senioribus, vel laicis, vel clericis resedisset. »—*H. E.*, V, 49.—« Gundobaldus dum pagum urbis, causarum actionem agendo, circumiret.—« *H. E.*, VIII, 18.

² « Tum graphio congreget secum septem rachimborgos idoneos et cum ipsi ad casam fidejussoris veniat. » (*Loi salique*, tit. LII, § 2.)—« Veniens illi et germanos suos illi Andecavis civitate ante viro illuster illo comite, vel reliquis racimburdis qui cum eo aderant. » (*Formule angevine* citée par Ducange, v° RACHIMBURGI.)—« Et si graphio ante rachimborgis invitatus fuerit et ibidem noluerit ambulare de vita sit culpabilis. Et si graphio super præmium aut extra legem aliquid tollere præsumserit, noverit se vitæ suæ periretis dispendium. » (*Dipl. et Chart.*, t. I, 143 ; Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. IV, p. 10.) Le titre LVII de la *loi Salique* est consacré aux rachimbourgs.

appuyé sur l'autorité morale et le respect populaire, se trouvaient en présence et entraient en conflit. Un prêtre vient de la part de saint Nicet vers le comte Armentaire, qui exerçait dans la cité de Lyon le pouvoir judiciaire, et lui dit : « Notre pontife a mis un terme par son jugement à la cause qui est portée devant toi, et te fait savoir que tu n'as pas à la juger de nouveau. » A ces mots, Armentaire, transporté de colère, répond : « Va et dis-lui qu'il y a bien d'autres causes qui lui sont soumises et qui seront décidées par un autre¹. »

Ainsi le droit d'appel était contesté, sans doute en certains cas seulement, au comte par l'évêque. Au criminel, c'était le comte qui jugeait ; ceci paraît ressortir du fait suivant : Un homme portant six sous d'or et une lettre de saint Nicet est attaqué et dépouillé dans une forêt ; il se traîne tout meurtri jusqu'à l'évêque d'Agde, qui ne fait pas justice lui-même, mais va la demander au comte². Ailleurs un brigand est pris et pendu, mais il ressent une contrition salutaire, et invoque à propos saint Martin ; la corde casse et il échappe. On le saisit de nouveau ; l'abbé du monastère le plus voisin intervient ; ce n'est pas auprès de l'évêque, c'est auprès du comte qu'il intercède³.

¹ « Pontifex noster causæ huic quæ denuo impetitur dato iudicio terminum fecit, ideoque commonet ne eam iterum præsumas. Qui furore succensus respondit presbytero : Vade et dic ei quia multæ sunt causæ in ejus conspectu positæ quæ alterius iudicio finiendæ erunt. » (V. P., VIII.)

² « Episcopus hæc narravit comiti ; iudex vero vocatum reum percontari cœpit ab eo quid exinde diceret. (V. P., V. Nicetii, VIII.)

³ « Currit ad comitem rogaturus pro eo. (M. M., III, 53.)

Parmi les canons du concile d'Orléans (511), il en est un qui attribue au comte un grand pouvoir en matière ecclésiastique : un séculier ne pourra être admis au nombre des clercs, s'il n'en a obtenu la permission du roi ou du comte ¹.

Il en était ainsi en 511, à une époque où, sous la vigoureuse impulsion de Clovis, l'autorité civile tendait à se placer au-dessus de l'autorité ecclésiastique, malgré tout le respect que le conquérant témoignait aux évêques. Mais, à cinquante ans de là, les faits sont bien changés : la supériorité intellectuelle et morale du clergé, le respect populaire, le besoin que les rois ont eu de se concilier les évêques, leur ont fait augmenter considérablement les prérogatives de ceux-ci au détriment de leurs propres officiers ; c'est ainsi que, dans une constitution promulguée par Clotaire I^{er} vers 560, on lit : « Si un juge a prononcé contrairement aux lois, en notre absence, il sera réprimandé par les évêques, et forcé de redresser son jugement ². »

Vingt ans plus tard, le concile de Màcon (581) conteste aux juges séculiers le droit de juridiction sur les clercs, excepté au criminel : homicide, vol, maléfice ; interdit à ceux-ci de se citer devant les juges séculiers et leur enjoint de se présenter devant l'évêque, les prêtres ou l'archidiacre ³.

¹ « *Seculares ad clericatum non esse admittendos nisi cum regis jussione aut judicis voluntate.* » (*Concilia antiquæ Galliæ*, Sirmond, t. I, p. 177.)

² « *Si judex aliquem contra legem injuste damnaverit, in nostrâ absentia ab episcopis castigetur, ut quod perpere judicavit, versatim, melius discussione habita, emendare procuret.* » (*Dipl. et Chart.*, t. I, p. 121.)

Sirmond, *Concil. antiq. Gall.*, t. I, p. 370.

Les rois mérovingiens, qui témoignaient un grand respect aux évêques et, en certains cas, quelques égards pour la volonté populaire, ne gardaient aucun ménagement envers leurs officiers. Grégoire nous raconte que Chilpéric, dans une invasion du territoire de Bourges qui appartenait à son frère Gontran, éprouva une défaite, et fut contraint de demander la paix et de se retirer. Comme le comte de Rouen ne voulait pas, malgré le traité, s'abstenir d'exercer des déprédations, Chilpéric le frappa de son glaive et le tua ¹.

Outre ses attributions judiciaires, le comte était chargé de prélever les impôts dus au fisc : de là le titre d'*exactores fisci* qui, dans les diplômes, lui est constamment donné, ainsi qu'au duc. Souvent, pour s'éviter les embarras de la perception, l'officier royal affermais le tribut à des Juifs. Le rôle de ceux-ci, dès cette époque reculée du moyen âge, est déjà ce qu'on le voit plus tard ; ils sont actifs, intelligents, ont le maniement de l'argent et le monopole du commerce de luxe ; il est vrai que déjà ils sont en butte aux vexations, écartés des emplois publics, baptisés de force, et, aux approches de certaines fêtes religieuses, chassés des rues et des places publiques ².

Le comte remettait en personne les produits du fisc

¹ « Cum vero exercitum suum a prædis arcere non posset, Rotomagensem comitem gladio trucidavit. » (VI, 31.)

² « Ne Judæi populis christianis judices præficiantur. » (*Concile de Clermont*, an. 535.) — « Judæis, a cœna Domini usque in primum Pascha, per plateas aut forum quasi insultationis causa deambulandi licentia denegetur. » (*Childeberti Constitutio*, an. 554. *Dipl. et Chart*, I, 112.)

dans les mains du roi ¹. Quelquefois, cependant, nous voyons d'autres officiers, un référendaire et un tribun, intervenir et servir d'intermédiaires entre le roi et le comte; ce peuvent être là des faits particuliers, dont il ne faut pas tirer des inductions sur les attributions habituelles de ces officiers mérovingiens ².

Sous le Bas-Empire, les présidents et consulaires préposés à l'administration des provinces étaient souvent désignés par le titre de *rectores* ³, qui, sous les Mérovingiens, s'est particulièrement maintenu dans l'ancienne Provence. Il ne paraît pas que les attributions de ce dignitaire aient différé de celles des comtes; mais on doit noter que son action administrative s'étendait au delà d'une cité et embrassait à la fois Arles et Marseille ⁴. Toutefois, il n'était pas armé de la même puissance militaire que le duc : car, en 586, la Provence est menacée par l'invasion de Recarède, et, à ce moment, il n'est plus question du recteur, c'est un duc que le roi franc oppose à son adversaire ⁵. Par l'éloge que Venance Fortunat fait du recteur Bodegisile, nous voyons que

¹ « Eunte Maccone; Pictavensi comite, ut debitum fisco servitium solite deberet inferre. » (*H. E.*, X, 21.)

² « Tempore reginæ Teudechildæ Nunninus quidam tribunus ex Arverno de Francia, post reddita reginæ tributa, revertens, Autissiodorensem urbem petiit. » (*G. C.*, 41.)

³ *Code Théodosien*, cité par Boëking dans sa *Notice*, p. 332, 1146, etc.

⁴ « Anno duodecimo Childeberti regis, Nicetius Arvernus, rector Massiliensis provinciæ et reliquarum urbium quæ in illis partibus ad regnum regis ipsius pertinebant, est ordinatus. » (*H. E.*, VIII, 43.)

⁵ « Leudegesilum ducem deligens, omnem ei Provinciam Arlatensem commisit. » (*H. E.*, VIII, 30.)

cet officier rendait la justice, statuait sur les châtimens, surveillait les travaux, et faisait au peuple des distributions de vivres comme un souverain ¹.

IX

VICARIUS, JUDEX LOCI, TRIBUNUS.

Non-seulement le comte siégeait dans sa capitale et parcourait le territoire de sa cité pour rendre la justice, mais encore il préposait dans les moindres localités des délégués ou vicaires mentionnés dans les documents sous les noms de *vicarii* et de *judices loci*. Une sédition s'est élevée dans une localité (*in loco quodam*), un homme est massacré ; à quelques jours de là son frère tue par vengeance le meurtrier, ce qu'ayant appris, le *juge du lieu* fait jeter cet homme en prison, disant : « Il a mérité la mort, celui qui, de son propre mouvement, sans attendre la sentence du juge, a osé venger de ses mains son frère ². » Comme le comte, le vicaire pré-

¹ Justitiam pauper nunquam, te judice, perdit,
Nec poterit pretio vertere vera potens ;
Non ligat immunem, non solvit pœna nocentem.

.
Si videas aliquem defectum forte labore
Nilus, ut Ægyptum, sic tua lingua fovet.

.
Si venis in campos, ibi plebs pascenda recurrit,
Consequiturque suas, te comitante, dapes,

(L. VII, carm. 5.)

² « Quod, cum judex loci illius comperisset, vinctum virum in carcerem retrudi præcepit, dicens: Dignus est letho hic scelestus occumbere, qui voluntatis propriæ arbitrio, nec expectato judice, ausus est temere fratris sui mortem ulcisci. » (V. P., 8.)

levait les impôts, et il était dans l'usage de les affermer. Le plus souvent c'étaient des Juifs, déjà en possession du maniement des affaires qui louaient ces fermages. Grégoire fournit un exemple caractéristique et fort intéressant de ce fait, à l'occasion du comte Eunomius et de son vicaire Injuriosus¹. Les expressions *judices locorum* et *vicarii* reviennent de loin en loin dans Grégoire et dans les diplômes. Nombre de suscriptions portent ces mots: *Omnibus episcopis, abbatibus, comitibus, centenariis, vicariis et cæteris agentibus*. — Quant à l'expression *judex loci*, le second mot étant très-indéterminé, il se peut faire qu'elle signifie quelquefois le comte lui-même; mais il n'en est pas ainsi dans l'exemple tiré de la *Vie des Pères* que je citais tout à l'heure, et il n'en est pas moins exact de dire que le juge supérieur de la cité, le comte, déléguait des juges subordonnés; ce fait est clairement démontré par le texte qui suit: « Que tous les juges s'appliquent à rendre des jugements intègres... Et qu'ils prennent garde à n'envoyer et à n'établir dans la contrée qui leur est confiée que des vicaires ou autres agents exempts de vénalité et s'abstenant d'exactions². »

Le mot *tribunus* apparaît aussi dans quelques passages de Grégoire de Tours désignant un officier dont

¹ *H. E.*, VII, 23.

² *Cuncti judices justa studeant dare judicia... Non vicarios aut quoscumque de latere suo, per regionem sibi commissam, instituere vel destinare præsumant qui malis operibus consentiendo venalitatem exercent, aut iniqua quibuscumque spolia inferre præsumant.* (*Guntrachamni regis præceptio*, an. 585. *Dipl. et Chart.*, t. I, p. 156.)

les fonctions sont très-incertaines. Dans les notes jointes à la précédente édition de la traduction de Grégoire de Tours, M. Guizot a fait, au sujet de ce fonctionnaire, une remarque qui confirme pleinement nos propres observations sur l'indécision du langage et l'incertitude des attributions administratives et judiciaires sous les Mérovingiens; la voici : « Le sens des mots *tribunus*, *vir tribunitiæ potestatis*, à cette époque et dans les États barbares, a été parmi les savants le sujet de nombreuses contestations qu'ils se seraient épargnées s'ils n'avaient pas prétendu donner à chaque fonction un nom spécial et à chaque mot un sens unique et bien déterminé. Tant de précision dans la nature des fonctions publiques et dans le langage n'appartient pas à un état social si désordonné, ni à une civilisation si grossière, le même mot y sert pour des fonctions différentes, la même fonction y a plusieurs noms, des fonctions très-diverses sont confondues. Ainsi le mot *tribunus*, emprunté aux institutions romaines, se trouve employé pour désigner : 1° un officier militaire; 2° un gardien des prisons et des forts; 3° un officier monacal subordonné à l'abbé; 4° un vicaire ou lieutenant du comte; 5° un percepteur des tributs publics; 6° un syndic de ville, etc. La seule assertion générale qu'on puisse se permettre sur le sens de ce terme, c'est qu'il indiquait le plus souvent une fonction inférieure à celle de comte, et qui servait de degré pour parvenir à celle-ci. »

X

CENTENARIUM.

Malgré ces édits et la sévérité apparente des peines portées contre les juges prévaricateurs, il ne semble pas que la justice ait cessé d'être vénale et vexatoire et qu'elle ait suffi à comprimer les rapines et les désordres. D'ailleurs le meurtre et le vol étaient favorisés par l'étrange enchevêtrement des royaumes francs et par les découpures intérieures de la Gaule. Un homme avait-il commis quelque méfait dans la cité de Tours, domaine de Chilpéric (après les usurpations de ce roi), il n'avait qu'un court trajet à faire pour se trouver à l'abri dans la cité de Bourges, domaine de Gontran; et de même dans les trois quarts des autres territoires de la Gaule. Aussi le désordre en était venu à un point tel que nous voyons, en 595, Childebert II et Clotaire II, le fils de Brunehaut et celui de Frédégonde, les deux survivants des Mérovingiens, faire un moment trêve aux inimitiés de leur sang, et promulguer, d'un commun accord, chacun un édit pour la répression des brigandages qui infestaient leurs royaumes. Dans ces deux édits, communs par le but et très-dissémbles en beaucoup de points¹, nous voyons figurer un

¹ L'édit de Childebert par la sévérité des peines, la suppression ou l'amoindrissement du weregild, le peu de ménagement gardé vis-à-vis des leudes, indique le génie tout romain de Brunehaut et de son fils. (*Decretio Chlotarii regis*, *Decretum Childeberti regis*, D. Bouquet, t. IV; Baluze, t. I; *Dipl. et Chart.*, t. I, p. 168 et 171.)

fonctionnaire mérovingien qu'on appelle le *centenier*.

Cette institution administrative paraît ne pas avoir eu un caractère territorial. C'est dans le texte de la loi salique¹ que l'on voit pour la première fois apparaître le centenier, en compagnie d'un autre fonctionnaire, le *tunginus*, dont on ne rencontre le nom dans aucun autre des documents relatifs à la Gaule. Le centenier et la centaine sont d'origine essentiellement germanique; M. Waitz² a fort bien expliqué comment le *gau* et le *hundertschaft* (la centaine) formaient la base des divisions et des subdivisions de l'administration germanique. Mais je ne crois pas que l'on puisse, comme ce savant l'a pensé, attribuer le même rôle à la centaine en Gaule. La relation de la centaine avec la *condita* ou *condeda* ne se manifeste bien nettement que sous la deuxième race. Dans la durée de la période mérovingienne, la centaine ne paraît nulle part avoir existé à l'état de division territoriale; on trouve dans les textes, notamment dans les diplômes, de fréquentes mentions de centeniers et jamais de centaines. Nous avons vu comment la *civitas* était administrée et comment la justice y était rendue : en tête, il y avait un comte qui parcourait le territoire de la cité et qui déléguait en sa place, *vice sua*, des vicaires dans les diverses localités. Cet officier portait les noms de *graphio*, de *comes*, et partageait aussi avec ses subordonnés celui

¹ Titre XLVI, de *Adfathamire* : Hoc convenit observare ut tunginus aut centenarius mallo indicant.

² *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. I et II.

de *judex*. Il ne semble pas qu'il y ait eu place alors pour le centenier. Ce n'est qu'assez tardivement, tout à la fin du vi^e siècle, que nous voyons reparaître ce fonctionnaire, peut-être parce que les rois Childebert II et Clotaire II ne trouvaient pas que la justice fût assez bien administrée par les comtes et par leurs vicaïres. Il paraît ressortir des termes mêmes des édits que le centenier fut alors une création récente : on n'élargit pas des attributions déjà existantes, on crée le fonctionnaire lui-même : un paragraphe du décret de Clotaire porte cette rubrique : *Ut in truste electi centenarii ponantur*¹; puisqu'on enjoint d'élire des centeniers, c'est qu'il n'en existait pas, au moins en Neustrie, dans le royaume de Clotaire. L'édit de ce roi rendait la centaine responsable des méfaits commis dans son sein ; si elle ne représentait pas en jugement le malfaiteur, celui-ci était poursuivi et réclamé au milieu des centaines circonvoisines ; il y avait extradition entre les deux royaumes. Les mesures prises par Childebert sont les mêmes en ce qui concerne la centaine. Quiconque, est-il marqué dans son édit, aura refusé d'aider un centenier ou tout autre juge à s'emparer d'un malfaiteur, sera condamné à soixante sous ; les centeniers doivent s'entr'aider pour assurer la répression des délits.

¹ « De fiscalibus et omnium domibus, censuimus ut in truste electi centenarii ponantur, per quorum fidem adque sollicitudinem pax prædicta observetur... centenarii ergo vel qui in truste esse dicuntur, inter communes provincias licentiam habeant latrones perseguere..... Si quis centenarium aut quemlibet judicem noluerit, super malefactorem ad prindendum

Cette institution d'un esprit tout germanique, conserva longtemps son caractère primitif; ce n'est qu'à la fin de la première race et sous la seconde, que la mention de la centaine se rencontre en compagnie d'un nom de lieu, par exemple : *centena Alaucionensis*, *centena Corbonensis*, *centena Caunocencis*. Alors seulement, comme l'a fait observer avec justesse M. Guérard,¹ de numérique elle est devenue géographique; elle représente un territoire fixe, qu'il contienne ou non cent demeures; elle devient synonyme de vicairie, viguerie, et, ainsi que cette menue subdivision du sol, elle sert d'assise au morcellement infini de la féodalité.

J'ai épuisé la série d'observations que pouvaient me suggérer les textes de Grégoire de Tours et de quelques-uns de ses contemporains. De ce que nous avons vu il résulte que, sous les Mérovingiens, les circonscriptions territoriales et les fonctions administratives ne se répondaient que d'une façon imparfaite et capricieuse. Habités à l'admirable régularité de notre temps, nous cherchons d'instinct quelque chose d'analogue dans le passé; et quelques esprits élevés ont voulu, en retraçant l'histoire de ces temps barbares, y mettre l'ordre dont ils sentaient le besoin. Mais cet ordre n'existait pas, et c'est une source d'erreur que de vouloir l'y trouver. C'est seulement à la fin de la dynastie mérovin-

adjuvare, sol. LX omnino condemnetur... si furtum factum fuerit, capitale de præsentis centena restituat, et causator centenarium cum centena requirat... » (*Decret. Chlov.*, VIII.—*Decret. Childeb.*, IX, XI.)

¹ *Essai sur le système des divisions territoriales*, p. 54 et suivantes.

gienne que beaucoup des mentions vagues, synonymes le territoire , prendront un sens bien déterminé. Sous les Héristal, et quand la main vigoureuse de Charlemagne aura remanié la Gaule, tout cela sera administré, régulièrement ordonné, mais non au profit d'un pouvoir unique et fort, comme l'eût voulu le législateur: le désordre mérovingien n'aura été discipliné que pour engendrer l'anarchie féodale.

DEUXIÈME PARTIE

EXPLICATION

DES NOMS DE LIEUX MENTIONNÉS PAR GRÉGOIRE DE TOURS.

I

DICTIONNAIRE DES NOMS APPARTENANT A LA GAULE.

J'avais, au début de mes études sur la géographie de Grégoire de Tours, le désir de décrire le partage de la Gaule fait entre les fils de Clotaire, à la mort de leur frère Caribert, en 567, partage sur lequel le texte du traité d'Andelot me paraissait jeter un jour particulier; mais je n'ai pas tardé à m'apercevoir que ce projet n'était pas réalisable, non-seulement à cause de l'obscurité et des contradictions de plusieurs passages du chroniqueur, mais encore parce que, ces difficultés fussent-elles pleinement éclaircies, il resterait à savoir, pour donner à ce travail une précision satisfaisante, quelles

étaient les limites des cités possédées par chacun des trois frères. Il faudrait donc commencer par délimiter les cités, entreprise considérable qui ne saurait trouver place ici. Aussi me bornerai-je, pour le moment, à reproduire les données relatives à la condition des *civitates*, telles que me les a fournies mon auteur, sans chercher encore à les compléter ou à les éclaircir par d'autres textes.

ABRINCATÆ, *Abrincatina civitas*, *Avranches*. Mentionnée dans le traité d'Andelot (*H. E.*, ix, 20). Elle avait appartenu à Caribert; puis, en 567, elle avait passé dans la part de Sighebert, à ce qu'il semble, puisque Childebart II, revendiquant les cités de son père, l'obtint en 587.

AGATHA, *Agathensis urbs*, *Agde*. Ne figure pas dans la *Notice des provinces et des cités de la Gaule*; le titre de *urbs*, que lui donne Grégoire de Tours, *Agathæ urbs quæ in Gotthorum regno sita est* (*H. E.*, vi, 2), indique qu'elle était ville épiscopale; en effet, vers le milieu du v^e siècle, elle avait reçu un évêque. Ils'y tint un synode en 506, l'avant-dernière année du règne d'Alaric II roi des Wisigoths.

AGAUNENSE M^m, *Agaunum*, *Saint-Maurice en Valais*. Sigismond, fils de Gondebaud, roi des Burgondes, construisit ou réédifia ce monastère, en 513 ou 527. (*H. E.*, iii, 5.) Le lieu où il s'élevait était célèbre par le massacre de saint Maurice et de la légion thébaine.

AGINNUM, *Agenensis*, *Agennensis urbs*, *terminus*.

Agen. — *Desiderius, dux Petrogoricum, pervadit, Aginum pergit et cunctas civitates quæ, in parte illa, ad regem Guntchramnum adspiciebant, abstulit, et ditionibus regis Chilperici subegit.* (*H. E.*, VI, 12). Donc Agen et Périgueux étaient du nombre des cités de l'Aquitaine qui se trouvaient dans le partage de Gontran.

GRIPPINENSIS, Agrippina urbs, Cologne. Il est à remarquer que nous trouvons ici (*G. M.*, 62; *V. P.*, 6) ce nom sans celui de *Colonia*; dans un autre passage, celui-ci, qui a fini par prévaloir, se présentera à son tour dépouillé de l'épithète *Agrippinensis*. Voir *Colonia*.

ALANI, les Alains. Il paraît que, dans le v^e siècle, il y avait des Alains au midi de la Loire, car Grégoire raconte que Thorismond, roi des Visigoths, battit et soumit les Alains après la victoire remportée sur Attila, à Châlons. (*H. E.*, II, 7.)

ALBIGENSIS urbs, civitas, Albi. Appartenait à Childébert II, car le patrice Mummole, qui était au service de Gontran, avant de s'attacher à Gondevald, ravagea la cité d'Albi et en emmena nombre de captifs. (*H. E.* VII, 1.) Gontran restitua définitivement cette cité à son neveu en 587. (*H. E.*, VIII, 45.)

ALINGAVIENSIS, Langaviensis vicus, Langeais, à vingt kilomètres ouest-sud-ouest de Tours (Indre-et-Loire). Saint Martin y construisit une église. (*H. E.*, X, 31; *G. M.*; 15.)

ALPES, les Alpes.

AMBACIENSIS vicus, Amboise. Doit à saint Martin son église. Clovis et Alaric eurent, vers 498 ou 500, une

entrevue dans une île de la Loire, vis-à-vis le bourg d'Amboise. (*H. E.*, II, 35.)

AMBIANI, *Amiens*.— *In porta Ambianensi oratorium ædificatum est* (*M. M.*, I, 17.) Aucune autre mention de cette cité. Elle devait, d'après sa position, appartenir à Chilpéric.

AMBIACINI *M^m*, *quod non longe ab urbe Lemovicina situm est* (*V. A.*, 38.). *Ambazac* (Haute-Vienne), à dix-huit kilomètres nord-nord-ouest de Limoges.

ANDEGAVIS, *Andegava*, *Andegavensis urbs*, *Angers*, *Andegavum*, *l'Anjou*. — *In Andegavo terra tremuit* (VII, 11). Il est démontré par plusieurs passages de l'*H. E.* (V, 27 et VIII, 42, 43), que la cité d'Angers appartenait à Chilpéric, au moins depuis la mort de Caribert.

ANDELAUS, *Andelot* (Haute-Marne), à vingt kilomètres nord-est de Chaumont. Le traité qui y fut conclu entre Childebert II et Gontran est du 28 novembre 587. (*H. E.*, IX, 20.)—Ce nom doit avoir une signification celtique ; il est formé d'un radical qui se retrouve dans beaucoup d'autres noms en Gaule : *Andelot* (Puy-de-Dôme), *Andlau* (Bas-Rhin), *Andelys* (Eure), *Andelain* (Aisne), rivière d'*Andelle*, *Andria*, *l'Indre*, la peuplade des *Andes*, etc.

ANGER, *Andria*, *l'Indre*.

ANICIUM, *Le Puy*. *Homo quidam ingressus Vellava urbis terminum ad locum quem Anicium vocitant accedit...* (X, 25). L'expression *locus* semblerait indiquer que le Puy n'était pas encore, au temps de Grégoire de Tours, la ville épiscopale du Velay ; cependant l'histo-

rien nous fait savoir que l'évêque y séjournait :... *et restitit instruens aciem, qualiter Aurelio, ibidem tunc consistenti episcopo, bellum inferret.* Ce passage signifie-t-il que l'évêque avait à *Anicium* un lieu de plaisance, ou que l'église épiscopale avait déjà été transférée de *Reversio* (Saint-Paulien) en ce lieu? Les heureuses recherches de M. Aymard, archiviste du Puy, viennent d'établir la haute antiquité de cette ville, et une inscription publiée dans un récent mémoire de ce savant (*Rapport adressé à la Société académique du Puy sur des antiquités gallo-romaines découvertes dans cette ville*, p. 43), en témoignant que Scutarius, un des prédécesseurs d'Aurèle, avait été enseveli à *Anicium*, semble attester que, dès les premiers temps mérovingiens, cette ville avait remplacé *Reversio* comme chef-lieu de la cité. Dans ce cas, il y aurait emploi abusif du mot *locus* pour désigner une ville épiscopale, fait exceptionnel, même dans la langue irrégulière de Grégoire de Tours.

ANINSULA *M^m*, *Saint-Calais*, chef-lieu d'arrondissement dans la Sarthe. Son nom actuel lui vient de *Carilephus*, *Carilesus*, fondateur et premier abbé du monastère (528). *Merovechus (filius Chilperici) tonsuratus est... et ad monasterium Cenomannicum quod vocatur Aninsula dirigitur.* (*H. E.*, v, 4.) Ce passage prouve que la cité du Mans appartenait à Chilpéric.

AQUÆ, *Aquensis urbs*, *Aix*. Il semble, par un passage de la *G. C.*, 71, que Aix appartenait à Sighebert : il y est dit qu'un certain Childéric, qui tenait le premier

rang auprès de ce roi , envahit une villa appartenant à l'évêque Franco; l'affaire est portée devant Sighebert.

AQUENSIS urbs, Dax. En 585, cette ville appartenait à Chilpéric, comme le passage suivant le démontre : *Tempore Gondovaldi, nuper urbis episcopus obierat, et Nicetius comes loci illius, germanus Rustici vici Juliensis episcopi, præceptionem a Chilperico elicuerat ut tonsoratus civitati illi sacerdos daretur (H. E., VII, 31.)* Ce qui toutefois peut ne pàs vouloir dire que Dax était dès l'origine échue à Chilpéric; car, après avoir assassiné son frère Sighebert, ce roi avait usurpé plusieurs des cités de son neveu.

AQUITANIA provincia, in ulteriore Gallia quæ ad partem respicit occidentalem. V. A., 2. Dans ce passage, le mot *Aquitania* embrasse toute la contrée qui, au temps d'Auguste, fut appelée de ce nom, et qui le porta de nouveau à la fin de la première race, au temps des ducs d'Aquitaine. Ailleurs, Grégoire de Tours mentionne les deux Aquitaines et la Novempopulanie, bien que ces divisions romaines aient cessé d'exister dès l'établissement des Visigoths en Gaule. Voici le passage : *Maxime, Evaricho rege Gotthorum, Novempopulanæ geminæque Germaniæ urbes ab hac tempestate depopulatæ sunt (II, 25).* Il est évident qu'il faut lire ici, comme l'a établi dom Ruinart, *Aquitaniæ* au lieu de *Germaniæ*.

ARAR, Araricus amnis, la Saône. La mention du nom moderne se trouve dans Frédégaire (42) sous cette forme : *Saogonna*.

ARBATILICUS. C'est le pays, plus tard le comté d'Her-

bauge. Plusieurs Vies de saints, citées par Adrien de Valois (*Notice des Gaules*, p. 244) mentionnent une ville appelée *Herbadilla*, qui, vers 580, fut engloutie dans un tremblement de terre, et disent qu'elle était proche de la cité de Nantes. En ce cas le bourg d'*Herbault*, situé à sept kilomètres nord-ouest de Palluau (Vendée), pourrait bien en marquer l'emplacement. Grégoire écrit au chapitre xc de la *Gloire des Martyrs* : *Apud terminum Pictavum vicus est in Arbatilico, nomine Becciaci*. Je crois que *Becciacus* est Bessais, à vingt-six kilomètres sud-est de Bourbon-Vendée, et, s'il en est ainsi, l'*Herbatilicus* aurait embrassé une grande portion nord-est du département actuel de la Vendée; peut-être est-ce un *pagus* dans le sens primitif et véritable du mot, c'est-à-dire marquant la place d'une peuplade secondaire des temps celtiques.

ARDOENNENSIS silva, la *forêt des Ardennes*. Elle s'étendait, à la suite des forêts *Cottia* et *Carbonaria*, jusqu'au Rhin; de l'autre côté du fleuve se trouvait la *sylva Buconia*.

ARELATES, Arelatensis urbs, Arelatensis provincia, Arles. Bien que cette ville ait partagé avec Trèves et Lyon le titre de capitale de la Gaule, dans les derniers temps de l'Empire, elle ne figure pas parmi les métropoles dans la *Notice des provinces et des cités*, et y fait partie de la Viennoise. Toutefois son évêque ne tarda pas à recevoir le titre de métropolitain; il l'avait déjà en 417, au temps du pape Zozime. Grégoire de Tours ne fait pas allusion à ce titre quand il écrit *provincia*

Arelatensis; il veut simplement désigner la contrée que les Romains appelaient *Provincia* et dont nous appelons encore une partie Provence. Elle appartenait à Gontran, car Sighebert chercha à s'en emparer : *Arelatensem urbem Sigibertus capere cupiens, Arvernos commoveri præcipit* (*H. E.*, IV, 30).

ARELAUNUM silva. Grégoire de Tours écrit *Chlotacharius æstimans se fratrum exercitum sustinere non posse, in silvam confugit* (*H. E.*, III, 28). Par un passage de l'auteur de *Gesta regum Francorum* (chap. xxv), nous apprenons qu'il s'agit dans ce texte de la forêt appelée *Are-launum*, et depuis *forêt de Brotonne*, dans un pli de la Seine entre Vatteville et Villequier. Mabillon pense qu'elle prit son nom actuel à la suite de la donation qui en fut faite à saint Condé, Breton de naissance. Orderic Vital l'appelle dans la vie de ce saint *silva Britonis*. Il y a, sur les débris archéologiques que l'on trouve dans cette forêt, une très-bonne dissertation dans le tome X des *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*.

ARGENTOMAEUS vicus, vicinus Lemovicini (*V. A.*, 27, 28). Dans la table de Peutinger, *Argentomago, Argenton* (Indre); dans l'Anonyme de Ravenne, *Argentine*.

ARISITENSIS vicus. Munderic, archipêtre de Tonnerre, encourt la colère de Gontran pour avoir fourni des vivres à Sighebert dans une invasion en Bourgogne, et est enfermé pendant deux années dans une tour située sur le Rhône. Enfin il obtient sa liberté, grâce aux instances de saint Nicet, évêque de Lyon; mais ne pouvant rentrer dans ses honneurs, il s'enfuit auprès de Sighe-

bert qui l'installa évêque dans un bourg appelé *Arisitensis* ; sa juridiction ecclésiastique s'étendait sur une quinzaine de paroisses récemment prises aux Goths et revendiquées par l'évêque de Rodez : *Apud vicum Arisitensem episcopus instituitur, habens sub se plus minus diœceses quindecim, quas primum Gotthi tenuerant; nunc vero Dalmatius Ruthenensis episcopus vindicabat* (*H. E.*, v., 5). L'emplacement d'une portion de ce diocèse éphémère est marqué par une plaine située sur la rive gauche du Tarn, entre cette rivière et une localité appelée Nant, et qui, aujourd'hui encore, s'appelle le Larsac ; mais il n'est pas aussi aisé de retrouver la situation du bourg qui en était le chef-lieu. Les auteurs de la *Gallia Christiana* (t. I^{er}, p. 197) conjecturèrent que ce bourg peut être la ville de Milhau, en latin *Amelia*, dont l'église remontait à une époque fort ancienne. La position de Milhau, sur la rive droite du Tarn et en dehors du Larsac, est contraire à cette supposition. Valois (*Notice*, p. 43), propose Aire ou Ariat, sur le Viaur, affluent de l'Aveyron ; mais ces localités se trouvent assez loin au nord du Larsac, et en plein diocèse de Rodez, de façon à n'avoir pas pu donner lieu à une contestation au sujet de leur attribution diocésaine. Près de Nant se trouvent deux paroisses portant les noms de Sainte-Eulalie et Saint-Sauveur-de-Larsac. S'il est exact, comme l'affirme M. de Mandajors, que le territoire situé à l'est de Nant, et dont une portion a formé la baronnie d'Hierles, porte dans des textes très-postérieurs le nom de *Arisitense*, il se peut qu'on doive chercher le

bourg mentionné par Grégoire de Tours dans les localités appelées Arigas, Arre, Arphi, entre Nant et le Vigan. Un diplôme d'Élaphe, évêque de Châlons, concédant divers biens à l'église Saint-Étienne de cette ville, mentionne comme il suit le Larsac : *Villa quæ vocatur Majesta in pago Arizago (chart. et Diplom., t. II, 423)*. Sur ma carte j'indique l'emplacement du diocèse d'*Arisitum*; quant à celui du bourg, il m'a paru trop incertain pour être mentionné.—Dans sa dissertation insérée en 1718, au tome V des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, M. de Mandajors établit qu'outre la plaine du Larsac, le diocèse d'*Arisitum* embrassait la baronnie d'Hierles, située plus à l'est, et s'étendait jusqu'au Gard sur presque tout l'espace qui, dans le xvii^e siècle, a été démembré du diocèse de Nîmes pour celui d'Alais. —Munderic ne fut pas le premier évêque d'*Arisitum*; il avait eu pour prédécesseur son oncle Déotarius inscrit dans la *Gallia Christiana* (t. I, p. 165), M. de Mandajors complète la liste des évêques de ce lieu avec Emmo, mentionné par Flodoard (*Hist. Remens.*, l. II, chap. v) comme ayant assisté au concile tenu à Reims, en 625, et Mummolus, nommé dans la *vie de saint Amand*, fondateur de la ville de Nant, et évêque de Maëstricht, en 620. (Mabillon, *Ann. de l'Ord. de Saint Benoît*, vii^e siècle.)—Si Grégoire de Tours appelle simplement *vicus* un lieu doté d'un évêché, sans doute il faut voir dans cette expression, qui aurait dû être remplacée par le titre de *urbs* ou de *civitas*, moins une de ces irrégularités de langage qui lui sont familières, que de

la mauvaise volonté à reconnaître comme évêché un démembrement de diocèse. Les évêques déniaient aux rois mérovingiens le droit de changer les circonscriptions diocésaines; nous verrons une preuve incontestable de ce fait au mot *Dunense castrum*.

ARTHONA, *vicus Arvernensis* (G. C., 5), Artonne (Puy-de-Dôme), à douze kilomètres nord de Riom.

ARVERNUM, *Arverna urbs, Clermont; Arvernum, Arvernus terminus, Arvernum territorium, l'Auvergne; Arverna, Lemanis, la Limagne*. Cette cité est entrée dans la part des rois d'Austrasie.

ATANO, *Atanense Mm*, fondé par Aredius, vers 580; *Saint-Yrieix* (Haute-Vienne). Dans les testaments d'Aredius (*Diplômes*, t. I et II). Ce nom est écrit avec un redoublement du t, ATTANO. Au livre X, chap. xxix, de *l'Histoire ecclésiastique*, Grégoire a consigné le souvenir de la fondation de ce monastère sans en indiquer le nom.

ATROA *vicus*. Il est présumable qu'il faut lire *Atora* ou *Atura*, nom de *Vicus Julii* dans les temps mérovingiens. En effet, Grégoire, au commencement du chap. LII de la *Gloire des Confesseurs*, écrit : *Sub termino Vici Juliensis*, et il raconte un miracle qui a eu lieu sur ce territoire; puis il ajoute : *Hæc sepulcra sunt infra (intra) terminum quem supra diximus apud Vicum Atroam*. Aire (Landes). Si le mot *vicus* est joint ici au nom d'une ville épiscopale, c'est à cause de l'ancien nom de cette ville *Vicus Julius*.—Cette cité appartient à Sighebert; Chilpéric l'avait usurpée, comme on le voit

par un passage de l'*Histoire ecclésiastique* (VII, 31); puis elle était retournée au jeune Childebert; car celui-ci la plaça avec *Benarna* sous la direction d'un de ses ducs, Ennodius (IX, 7). Le traité d'Andelot confirme le roi d'Austrasie dans cette possession. Gondovald y avait nommé l'évêque Faustin.

ATHANACUM, lieu situé près de Lyon, au temps de Grégoire de Tous, et où avaient péri quarante martyrs. (*G. M.*, 49). C'est en cet endroit même que s'éleva l'autel entouré de soixante statues que les cités de la Gaule consacrèrent à Auguste (Strabon, l. IV, chap. III, § 2). La tradition en a marqué l'emplacement en un lieu situé un peu au-dessus du confluent de la Saône et du Rhône, entre les deux fleuves, et qui a retenu le nom d'*Ainay*. Il est vrai que l'église qui s'y élève, et qui fut réunie à la ville au temps d'Adrien de Valois (*Notice*, p. 49), est ornée de quatre superbes colonnes paraissant provenir de celles qui flanquaient l'autel du temple. Toutefois, il semblerait, d'après des découvertes archéologiques plus récentes, que l'autel d'*Athanacum* aurait été bâti non précisément au lieu qui s'appelle aujourd'hui Ainay, mais près de l'hôtel de ville, où l'on a trouvé et où l'on espère trouver encore, dans les fondations des vieilles maisons, des blocs de pierre portant des inscriptions de l'époque romaine. Les deux colonnes de l'hôtel, sciées et transportées à l'église qui a pris le nom d'Ainay, auraient donné lieu à la légère erreur qui place en cet endroit *Athanacum*. Je prends occasion de ce que M. Aug. Bernard a écrit quelques lignes sur ce sujet,

pour citer son excellent Mémoire sur les origines du Lyonnais (*Mém. de la Soc. des Antiq.*, t. XVIII); et je dois aux obligeantes communications du savant épigraphiste, M. Renier, la rectification relative à la position d'*Athanacum*.

AUGUSTODUNUM, Autun. Le mot *Æduus* est encore employé par Grégoire comme synonyme de *Augustodunensis*, *Ædua civitas* (V. A., 35): *Symphorianus Æduus* (P. J., 30). — On retrouve l'expression *Ædua civitas* jusque dans un document de l'an 746, le *Testament de saint Waré (Widradus)*. — Appartenait à Gontran.

AURELIANIS, Aurelianensis urbs, Aurelianense oppidum, Orléans; Aurelianensis terminus, territoire d'Orléans; Aurelianenses, les Orléanais. Dans les *Vies des Pères* (V. P., 8), on trouve *Genabensis urbs*, expression qui pourrait servir d'argument contre l'identification de *Genabum* avec Gien, si la question n'était pas décidée depuis longtemps en faveur d'Orléans. — A Gontran.

AUSCIENSIS urbs, Auch. Devait appartenir à Childébert II; car Chikdericus Saxo, ayant encouru la disgrâce de Gontran en 585, s'enfuit dans les domaines de Childébert, alors en guerre avec son oncle; il est préposé par ce roi, avec le titre de duc, au gouvernement de plusieurs cités d'outre-Garonne, et meurt de ses débauches ou est assassiné dans Auch, en 590 (VIII, 18, et X, 22.)

AUSIENSE territorium (M. M., IV, 32). Ce territoire est peut-être représenté par des localités d'Indre-et-

Loire avoisinant Tours , et dont les noms paraissent conserver quelque affinité avec ce radical ; ce sont : Azay-le-Rideau , Azay-sur-Cher , Azay-sur-Indre , Azay-le-Perrou, Assay. J'ai conjecturé, dans la première édition de ce travail, que ce grand nombre de localités, portant le même nom, pouvait représenter un ancien *pagus* des temps celtiques, une petite peuplade, ou un coin du sol distingué par quelque caractère particulier. Je demandais même s'il n'y faudrait pas chercher les *Atesui* de Pline dans lesquels d'Anville (*Notice* , p. 565) voit les *Essui* de César qui ne seraient eux-mêmes que les *Saii* de la Notice. Mais je n'insiste pas sur une conjecture que rien n'est venu confirmer.

AUSTRASII. *Merovechus a basilica Turonensi fugam iniiit et ad Brunehildem reginam usque pervenit : sed ab Austrasiis non est collectus* (v, 14). *Austrasiis* désigne , comme on le voit , les sujets de Sighebert et de son fils Childebert. — La mention de *Neustria* ne se trouve pas dans Grégoire ; mais Valois fait fort bien observer qu'elle est impliquée par celle de *Austrasia*. On la rencontre pour la première fois dans Frédégaire et dans deux diplômes de Thierry III de 677 et de 680 : *et episcopus de rigna nostra , tam de Niuster quam et de Burgundia*.

AUTISSIODORENSIS *urbs*, *Autisiodorum civitas*, *Autisiodorensis oppidum*, *territorium*. Auxerre. *Pæonius municipii Autissiodorensis comitatum regebat* (H. E., iv, 42). Remarquons ici le mot *municipium*, souvenir de la condition d'Auxerre sous les Romains. Grégoire

l'emploie sans discernement ; car , en recevant un comte, Auxerre pouvait conserver quelques-uns de ses anciens privilèges municipaux , mais elle cessait d'être un *municipe* , c'est-à-dire une cité s'administrant elle-même. Cette cité appartenait à Gontran qui paraît y avoir entretenu un duc , peut-être parce qu'elle était limitrophe de celle de Chilpéric. Le duc Erpon y est disgracié pour s'être emparé sans en avoir reçu l'ordre, de Mérovée, fils de Chilpéric (*H. E.*, v, 14).

AVALLOCIIUM. *Tum Chilpericus castra movit et usque Avallocium, Carnutensem vicum, abiit.* (*H. E.*, iv, 50.) Cette même localité est souvent mentionnée dans le Cartulaire de saint Père de Chartres sous la forme *Alogia*. C'est *Alluye* , sur la rive droite du Loir (Eure-et-Loir).

AVENIO , *Avinio, Avennicum territorium, Avignon.* Je crois que cette cité appartenait à Sighebert, car ce roi s'étant jeté sur Arles, son frère Gontran, par représailles, s'empare d'Avignon (iv, 30).

AVENTICA civitas, *Avenches*; citée dans *V. P.* 1, sans aucun détail. Devait appartenir à Gontran.

AXONA fluvius, l'*Aisne*.

BAJOCASSINI, *Bajocassensis civitas, Bayeux.* Appartenait à Chilpéric, qui en envoie les milices en Bretagne (*H. E.*, v, 27).

BALATEDO vicus, *Ballan*, à six kilomètres sud de Tours. L'évêque Perpétue y bâtit une église.

BALBIACENSIS pagus ad Ligerim : *Quum quodam tempore iter ageremus in pago Balbiacensi, ad Ligerim usque fluvium pervenimus* (*M. M.*, II, 16). Il n'y a près

de la Loire, dans le diocèse de Tours, aucun lieu de quelque importance qui réponde à ce *pagus Balbiacensis*; tout ce que j'ai pu trouver sur la carte de Cassini (feuille 66) consiste en deux localités infimes, Belvau et Belebat, situées entre la Loire et la Vienne, à neuf et à quatorze kilomètres nord-est de Chinon. Mais ces noms doivent avoir une signification toute moderne. Baugé (Maine-et-Loire), que M. Guérard propose avec un point d'interrogation, dans sa liste de *pagi* (*Annuaire hist. de 1838*, p. 71), est à une grande distance au nord de la Loire, en dehors du diocèse de Tours et s'appelait *Balgiacus* et *Baugeium*.

BECCIACUS vicus in Arbatilico, Bessay (Vendée). Voir *Arbatilicus*.

BELENATENSIS mons, de quo vici Ricomagensis positio contemplatur (*G. C.*, 5). Ce mont était tout proche de Riom, comme l'indique ce passage. Je ne vois pas que son nom, qui procédait évidemment du dieu Bélénus, ait laissé aucune trace sur les cartes.

BELGICÆ secundæ provincia (*P. T.*, 32). Cette mention, comme celle des trois Aquitaines, marque le souvenir de divisions qui, depuis Clovis, avaient cessé d'exister.

BELSONANCUM. Childebertus rex apud Belsonancum, quæ in medio Ardoennensis silvæ sita est, cum suis conjungitur (*H. E.*, VIII, 21). J'ai trouvé sur la carte de France (feuille 24), au milieu des vestiges nombreux de la forêt des Ardennes, une localité du nom de *Bulson*, sur la rive gauche de la Meuse, à huit kilomètres sud

de Sedan ; et je suppose que cette localité répond à la villa *Belsonancum* , de préférence à Bastoigne que propose Ortelius et qui est appelée dans les titres latins, comme l'indique Valois, *Bastonia*.

BENARNA urbs. Cette cité a été détruite soit par les Sarrasins, soit par les Normands. Valois pensait que son emplacement était marqué par celui de la ville actuelle de Lescar qui a hérité de son évêché ; mais l'historien du Béarn, de Marca, a publié la charte de fondation de Lescar, bâtie en 1084 par Lopofort en un lieu « *ubi nihil invenit præter sylvam et ecclesiolam B. Joannis Baptistæ* » (*Hist. de Béarn*, p. 212). D'Anville a démontré, à l'aide des Itinéraires, l'erreur de Valois ; et M. Walckenaër, qui a recherché sur le terrain même l'emplacement de *Beneharnum*, a fort bien indiqué, par le moyen des distances marquées dans les Itinéraires, et par des tronçons d'anciennes voies, qu'il ne fallait pas le placer ailleurs qu'au bourg de *Maslacq*, à huit kilomètres sud-est d'Orthez, et à vingt-quatre kilomètres nord-est de Lescar. (*Géogr. des Gaul.*, t. 1^{er}, p. 294.) — Cette cité était entrée dans le partage de Chilpéric, car elle faisait partie du *morgengab* de Galswinthe (ix, 20). Gontran en obtint la jouissance viagère par le traité d'Andelot.

BEGORRA, Beorretana urbs, Beorritanæ urbis terminus. C'est le nom de la ville de *Tarbes* au temps de Grégoire. On en trouve la mention dans la *Notice des Provinces et des Cités* (édit. de M. Guérard, p. 29) de la façon qui suit : *Civitas Turba, ubi castrum Bigorra*, ce

qui semblerait indiquer l'existence d'un château de Bigorre sur un territoire appelé *Turba*. Cependant c'est le contraire qui existe : les *Bigerriones* sont mentionnés dès le temps de César (l. III, chap. xxvii), et aujourd'hui encore le pays s'appelle Bigorre, et la ville Tarbes. — Cette cité était exactement dans la même condition que la précédente.

BERBERENSIS vicus qui nunc Lipidiaco dicitur. Voir Lipiacus et Lipidiacensis pagus.

BERRAO vicus, Berravensis pagus (H. E., vi, 42; x, 31). L'évêque Perpétue dota ce bourg d'une église. C'est *Barrou* (Indre-et-Loire), sur la rive droite de la Creuse, à dix-huit kilomètres nord-est de Châtellerault.

BERTUNENSE oppidum. Quùm fama ferret sanctum Mallosum, apud Bertunense oppidum martyrium consumasse... diaconus quidam Mettensis per visum ductus, ubi martyr quiesceret est edoctus (G. M., I, 63). Dom Rurnart conjecturait que ce lieu était Xanten (*ad Sanctos*), parce que Xanten est au nombre de ceux qui revendiquent le massacre de la légion Thébaine dont saint Malleu a fait partie. J'y vois tout simplement *Verdunense oppidum, Verdun*; et j'appuie cette supposition, qui a déjà pour elle la parenté des lettres B et T avec les lettres V et D, sur ce que le lieu dont il s'agit devait ne pas être éloigné de Metz, attendu que ce fut un prêtre de cette ville qui, suivant le texte, découvrit le corps de saint Malleu. Or, on sait que Metz et Verdun sont voisines et appartiennent à la même province ecclésiastique. Y a-t-il à Verdun une église ou des reliques de

saint Malleu? Ce point serait décisif dans la question.

BITERRIS, *Biterrensis civitas*, *Béziers*. Appartenait aux Goths. Voir *Septimania*.

BITURICÆ, *Biturica*, *Bituriga*, *Bourges*; *Betoricum territorium*, *Bituricum*, *le Berry*; *Biturici*, *Bituriges*, *les hommes du Berry*. Cité appartenant à Gontran, comme il est facile de l'induire des invasions qu'y fait Chilpéric (VI, 31; VII, 12). Les deux cités de Bourges et de Tours sont constamment en guerre et paraissent animées d'une grande inimitié l'une contre l'autre.

BLAVIENSE castellum, *super litus amnis Garonnæ* (G. C.; 46), *Blaye* (Gironde).

BLESENSIS. *Defuncto Chilperico... Aurelianenses cum Blesensibus juncti, super Dunenses inruunt* (H. E., VII, 2). Cette mention est, avec celle qui se trouve dans l'Anonyme de Ravenne, la plus ancienne qui soit faite de *Blois* (Anon., p. 189).

BRENNACUM, *Brannacum*, *Brinnacum*. Ces trois formes se trouvent dans Grégoire de Tours.— *Chilpericus post patris funera thesauros qui in villa Brinnaco erant congregati accepit* (IV, 22). Ici *accepit* signifie : *mit la main sur*.— Sanson, Valois, dom Germain, Mabilon, dom Bouquet ont vu, dans *Brennacum*, *Braine* sur la Vesle, à quatorze kilomètres est-sud-est de Soissons. Ce n'a pas été l'avis de Lebeuf. Le savant abbé objecte (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXI) que la terminaison *acum* eût dû se transformer en *ai*, *oi*, *ei*, *i*; que Braine étant au delà de Soissons, Chilpéric n'eût pu se jeter

sur les trésors de son père sans être arrêté par ses frères à son retour; que, dès le VII^e siècle, cette terre appartenait à l'église de Rouen, et ne pouvait être villa royale, et il propose Bargny, entre Paris et Soissons, à huit kilomètres sud-est de Crépy, et dix-huit kilomètres sud-est de Compiègne. Lebeuf nous apprend lui-même que, dans les titres latins, Bargny est appelé *Bernegium*, *Berinneium*, *Berignetium*, et il faut convenir que si Braine n'a pas la terminaison qu'eût dû lui transmettre *Brennacum*, de son côté la localité proposée par Lebeuf n'a pas un radical qui plaide en sa faveur. Dans Frodoard, Braine est mentionné sous la forme de *Braina*. Lebeuf en tire argument pour prétendre que si le lieu s'appelait *Braina* au IX^e siècle, il n'avait pas pu avoir au VI^e le nom de *Brennacum*; mais j'aime mieux croire que ce mot, échappant à une règle générale, mais non absolue, s'est dépouillé de sa terminaison au lieu de la changer en *i*, plutôt que d'admettre la transformation de *Brennacum* en *Bernegium*, qui a fait Bargny. La seconde objection du savant n'a pas une grande valeur, car rien ne démontre que les frères de Chilpéric aient été réunis à Soissons, ou que ce roi ait repassé par cette ville pour gagner Paris, après avoir mis la main sur les trésors de Braine. Quant à la possession de cette villa par l'église de Rouen. Lebeuf l'établit pour le VIII^e et le IX^e siècles et non pour le VI^e.—En 580 se tint à *Brennacum* ce fameux concile où Grégoire de Tours eut à se justifier, devant Chilpéric et Frédégonde, des calomnies de Leudaste; avant de s'y rendre, le saint évêque entre dans Soissons.—

Les deux fils de Chilpéric et de Frédégonde sont atteints à Braine d'une épidémie mortelle : l'un succombe; l'autre est porté mourant en une journée de la villa au tombeau de saint Médard, à Soissons. Je m'étonne que ce fait n'ait pas frappé davantage le savant abbé; il démontre la proximité de la villa dont il s'agit avec Soissons; or, Braine n'en est guère qu'à trois lieues; Bargny, au contraire, en est éloigné de sept à huit; comment Lebeuf qui, dans la question de *Genabum*, où il se prononce pour Gien, n'admettait pas que les légions de César pussent faire vingt-cinq lieues en trois jours, suppose-t-il qu'on en fit faire sept à un enfant mourant dans une seule journée?—Ajoutons que Braine s'accommode mieux que Bargny aux mouvements qui ont précédé la bataille de Droisy, ce sanglant épisode de la lutte entre Frédégonde et Brunehaut. *Brennacum* est donc Braine. Nul aujourd'hui, parmi les historiens, ne met ce fait en doute; un savant du Soissonnais l'a encore récemment établi d'une façon très-ample (*Brennacum*, par Stan. Prioux, 1856); et je n'aurais pas tant insisté ici, s'il n'avait pour adversaire un des hommes qui, dans l'ensemble de leurs travaux, ont le mieux mérité de la géographie.—Cette villa appartenait certainement à Chilpéric; toutefois, vers 575, elle fut momentanément au pouvoir de Sighebert, car c'est devant ce roi, à *Brennacum*, qu'est porté le différend d'Ursus et d'Andarchius, lorsque celui-ci essaya par diverses curieuses intrigues d'épouser la fille de ce riche Arverne. (Voir l'*H. E.*, IV, 47.)

BRICCA. L'évêque Brice y construit une église. (*H. E.*, x, 31.) Ce peut être *Brèche* (Indre-et-Loire), à trente kilomètres ouest-nord-ouest de Tours. Il faudrait savoir si l'église de cette localité est sous l'invocation de saint Brice.

BRIOTBIDIS vicus. *Bridoré* (Indre-et-Loire), sur l'Indre, à treize kilomètres sud-est de Loches. L'évêque Brice y bâtit une église. (x, 31.)

BRITANNIA, Britannicæ (forme plurielle), *la Bretagne; Britanni, les Bretons.* Sprüner, dans la carte de la Gaule mérovingienne, a eu tort de prolonger la Bretagne indépendante jusqu'au Couesnon et à la Loire; nous voyons par Grégoire (iv, 4, 20; v, 16, 22, 37; ix, 18, 24; x, 9) qu'elle s'étendait tout au plus jusqu'à la Rance et à la Vilaine.

BRIVA CURETIA vicus, in Lemovicino, Brives-la-Gaillarde (Corrèze). Le prétendant Gondoald, envahissant le Limousin, s'avance jusqu'à Brives où repose un saint Martin, disciple, à ce qu'on croit, de saint Martin de Tours. (*H. E.*, vii, 10.)

BRIVAS vicus in Biturigensi urbe, Brives (Indre), à onze kilomètres sud d'Issoudun. (*G. C.*, 80.)

BRIVAS, Brivatensis vicus, Brivatensis diœcesis. Brioude et paroisse de Brioude (Haute-Loire). Célèbre par les tombeaux de saint Julien et de l'empereur Avitus. (*H. E.*, ii, 11.)

BRIXIS vicus, Brizay (Indre-et-Loire), près de la rive gauche de la Vienne, à quatorze kilomètres sud-est de

Chinon. L'évêque Eustochius y bâtit une église. (*H. E.*, I, 31.)

BULGIATENSIS villa (variante *Bolgiacensis*). C'est probablement *Boughat* (Puy-de-Dôme), à dix-huit kilomètres sud-ouest de Thiers. — L'éguée par l'évêque Tetradius à la basilique de Saint-Julien. (*H. E.*, III, 16.)

BURDEGALA, Burdegalensis urbs, Burdigalense oppidum, Burdegalensis regio, terminus, Bordeaux, Bordelais.—Éprouva en 580 un fort tremblement de terre. — Au VI^e siècle, aussi bien qu'aujourd'hui, Bordeaux était sur la rive gauche de la Garonne comme l'a établi Lebeuf, contrairement à l'assertion de Valois (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXVII),—Cette cité appartenait à Chilpéric; elle fit partie du morgengab de Galswinthe, et fut cédée viagèrement à Gontran au traité d'Andelot.

BURGUNDIA, Burgundiæ (form. plur.), *Burgundiones, la Bourgogne, les Bourguignons*. Sous le nom de Bourgogne, Grégoire comprend toute la région qui s'étend de Sens jusqu'à la Durance, Arles et Marseille inclusivement, c'est-à-dire toutes les possessions de Gontran.

CABILLONUM, Cavillonum, Cabillonensis civitas, Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire). C'était une des capitales du roi Gontran.

CADURCUM, Cadurcina urbs, Cahors; Cadurcinum, le Cahorein. Cahors appartenait à Chilpéric; elle fit partie du morgengab de Galswinthe; revendiquée à ce

titre par Brunehaut, elle lui fut cédée au traité d'Andelot. (*H. E.*, IX, 20.)

CAINO vicus, Cainonense castrum urbis Turonicæ, Chinnon (Indre-et-Loire). L'évêque Brice y bâtit une église. (*H. E.*, V, 18. VI, 13, X, 31. *G. C.*, 22 et 23.)

CALA villa, Calensis villa, Chelles, villa royale sur la Marne (Seine-et-Marne), à vingt kilomètres ouest de Meaux. C'est une des villas que Chilpéric affectionnait. Grégoire emploie une mesure singulière pour indiquer la distance qui la séparait de Paris : *Cabusis villa quæ distat ab urbe Parisiaca centum stadiis* (VI, 46). On comptait ordinairement par milles.

CALATONNUM vicus. L'évêque Brice y construit une église (X, 31). Nous avons pensé d'abord avec Valois que ce lieu pouvait être représenté par Clion (Indre); mais M. Salmon, dans les *Chroniques de Touraine*, le traduit avec plus de vraisemblance par Châlennes. Il y a deux localités de ce nom dans le département de Maine-et-Loire. Châlennes-sur-Loire à vingt kilomètres sud-ouest d'Angers, et Châlennes à vingt kilomètres est de Baugé et dix-huit kilomètres ouest de Brèche. Celui-ci représenterait le *vicus* de Grégoire de Tours.

CAMARACUM, Cameracensis urbs, Cambrai (Nord). En 584, Cambrai était dans la possession de Chilpéric; car ce roi, apprenant que son frère Gontran et son neveu Childebert sont unis pour reprendre les villes qu'il avait usurpées, se réfugie dans Cambrai avec ses trésors (VI, 41). Cette cité était peut-être au nombre de celles

que Chilpéric avait surprises après l'assassinat de Sighebert.

CAMPANIA, *Campaniæ ducatus; Campania Remensis, la Champagne; Campanienses, les Champenois*. La région à laquelle Grégoire de Tours donne ce nom embrassait un vaste territoire. Un fait en prouve l'importance et l'étendue sous Childebert II, en 587 : Rauchingue et plusieurs des grands de Childebert II et de Clotaire II se réunissent dans le but apparent de traiter de la paix, mais, en réalité : *ut, interfecto Childeberto, Rauchingus cum Theodoberto seniore ejus filio, regnum Campaniæ teneret*, (ix, 9). Ainsi Rauchingue méditait de créer un royaume de Champagne. Toutefois la Champagne n'appartenait pas entière à Childebert II, car Troyes faisait partie des États de Gontran.

CANBIDOBRIENSE *M^m, in Arverno (V. P., iv, 5.), Combrond* (Puy-de-Dôme), à douze kilomètres nord de Riom.

CANTOBENNENSIS *crypta (H. E., I, 39, II, 21), Chantoin*, monastère bâti sous les murs de Clermont, près de la barrière de l'est, dite des Jacobins, par l'évêque Éparque.

CAPRARIA *castrum (H. E., III, 21), Cabrière* (Hérault), à dix-sept kilomètres sud de Lodève.

CAPUT ARIETIS *Castrum, Cabarède*, au sud-est du département du Tarn, à trente-deux kilomètres sud-est de Castres. Récarède sort de ses États à la suite de l'expédition malheureuse de Gontran, en 586, et s'empare de ce château (*H. E., VIII, 30*).

CARBONARIA silva, la forêt Charbonnière, contiguë à celles de Cuise et des Ardennes. On trouve dans les *Annales de Metz* (687), au sujet de Pépin : *Populum inter Carbonariam silvam et Mosam fluvium justis legibus gubernabat*. Le monastère de Lobbes, sur la Sambre (Hainaut), était dans cette forêt, car on lit dans Folcuin (année 954) : *Hungari Hasbaniam flammis et rapinâ aggressi, Carbonaria petierunt, et intra claustra Laubiensis monasterii, quod incenderunt, duos obtruncarunt*. Les bois de Soigne, de Mormat et de Sirault sont des débris de cette vaste forêt.

CARCASSONA urbs, Carcassonne (*H. E.*, VIII, 30, 451). Ne figure pas dans la *Notice des provinces et des cités* et paraît n'être devenue évêché que postérieurement à Agde et après la bataille de Voulon. Appartenait aux Goths de Septimanie. Un des ducs de Gontran s'en empare momentanément, en 586; mais ce roi la reprend presque aussitôt.

CARIS, le Cher. Les inondations étaient très-fréquentes au temps des Mérovingiens. En 580, année notable par ses tremblements de terre, la rigueur de son hiver et tous ses désastres, le Cher ne fit qu'une seule nappe d'eau avec la Loire; c'est du moins ce que signifie, je crois, le passage suivant : *Liger fluvius major ab anno superiore fuit, postquam ei Caris torrens se adjunxit* (v, 42). Il en a été de même dans l'inondation de 1856.

CARNOTENA urbs, Carnotenus pagus, Carnotenus terminus, Chartres, le pays Chartrain. La cité de Chartres

appartenait à Chipéric; moins cependant le Dunois, car, en 573, Sighebert érigea de son chef Châteaudun en évêché (VII, 17, 29).

CATALAUNENSIS *urbs et civitas, Châlons-sur-Marne.*—*Elafus, Catalaunensis episcopus, propter causas Brunehildis, in Hispanias directus* (v. 41). Donc, Châlons faisait partie du domaine de Sighebert et de l'Austrasie.

CATULLIACUS *vicus* (V. A., 24), célèbre par le martyr d'Éleuthère, de Rusticus et de saint Denis. C'est là que Dagobert éleva l'église et le monastère devenus fameux sous le vocable de ce dernier saint. Ainsi *Catulliacus* est le nom que portait *Saint-Denis* (Seine), antérieurement à Dagobert.

CAVELLIONENSIS *urbs* (H. E., VIII, 31, IX. 4), *Cavaillon* (Vaucluse). A Gontran.

CELLA EUSITII (G. C., 82.), *Selles-sur-Cher*, à seize kilomètres sud-ouest de Romorantin (Loir-et-Cher). Il y a dans le Berry un grand nombre de localités portant le nom de *Celle, la Celle, Cellette*. Mais l'attribution de *Cella Eusitii* est déterminée par un passage de la Chronique *Petri Bechini*, publiée par M. Salomon, p. 21 : *Childeberto eunti in Hispaniam, sanctus Eusitius, Biturici pagi incola, victoriam prædixit, nolens aureos accipere ab eo; super eum defunctum rex ecclesiam fecit*. Un écart sud de Selles-sur-Cher porte encore le nom de Chapelle Saint-Eusice.

CELLULA *sancti Maxentii.*—*Erat vir laudabilis sanctitatis, Maxentius abbas, reclausus in monasterio infra*

terminum Pictavensem, cujus monasterii nomen lectioni non indidimus, quia locus ille usque hodie cellula sancti Maxentii vocatur (H. E., II, 37).—Il en est aujourd'hui encore comme au temps de Grégoire de Tours; la cellule de *Maxentius* est devenue la ville de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

CENOMANNIS, *Cenomannica urbs, le Mans; Cenomanicum, le Maine; Cenomannici, Cenomanni, les habitants du Maine.* Appartenait à Chilpéric, qui envoya le comte du Mans, Roccolène, prendre possession de la cité de Tours, après la mort de Sighebert (*M. M.* II, 27). Après la mort de Chilpéric, elle subit l'usurpation de Gontran, comme on le voit par un passage du testament de son évêque, Bertrand, en 615. (*Diplom.*, t. II, p. 201.)

CERATE, *Ceratensis vicus*, bâti par l'évêque Eufronius (*H. E.*, X, 31), *Céré* (Indre-et-Loire), à douze kilomètres nord de Montrésor.

CHRONONSE, *Cromonense M^m in Arvernus (H. E., IV, 40), Cournon*, à dix kilomètres sud-est de Clermont. Dans la *Vie des Pères*, 6, la distance de ce lieu à Clermont est ainsi marquée : *Cromonense M^m sexto situm ab urbe Arverna milliario.*

CISOMAGENSIS vicus. Saint Martin y bâtit une église (*X*, 31). *Chisseaux* (Indre-et-Loire), à douze kilomètres sud-est d'Amboise.

CLENNUS fluvius, le Clain, affluent de la Vienne.

COLONIA, Cologne. Bien que dans un passage de Grégoire de Tours nous ayons vu le mot *Agrippinensis*

employé seul, celui de *Colonia* commençait à prévaloir pour désigner Cologne. En voici la preuve : *Sigibertus misit Gondovaldum in Agrippinensem civitatem, quæ nunc Colonia dicitur* (*H. E.*, VI, 24). A Sighebert.

COLUMBARIENSE M^m (*V. P.*, IX). *Colombiers*, bâti par saint Patrocle, ermite, à dix-sept kilomètres sud-est de Montluçon (Allier).

COLONNA vicus. Clodomir, avant d'aller combattre pour la deuxième fois les Burgondes, tue Sigismond, sa femme et ses fils, *apud Columnam Aurelianensis Urbis vicum* (*H. E.*, III, 6). Je crois d'autant mieux que ce lieu est *Coulmery*, à dix-huit kilomètres est d'Orléans (Loiret), que tout auprès se trouve une commune qui porte le nom de Saint-Sigismond.

COMPENDIUM, *Compiègne* (IV, 21, VI, 35). Avec Braine et Chelles, un des séjours favoris de Chilpéric et de Frédégonde.

CONDATENSIS vicus, diæcesis (encore employé avec le sens de paroisse). Il y a une quantité considérable de localités, au confluent des moindres cours d'eau, qui portent le radical *Cond*, changé aujourd'hui en *Cande*, *Candes* ou *Condé*, et qui, dans la langue celtique, répondait aux *Confluentes*, Conflans, Coblantz, des Latins. Ici ce mot a pris la forme *Candes* (Indre-et-Loire). C'est le fameux bourg, au confluent de la Vienne et de la Loire, où mourut saint Martin, à l'âge de 81 ans, vers 397. (*H. E.*, I, 43, X, 31; *M. M.*, II, 19, 45, 48, III, 22.)

CONDATISCONA M^m (*V. P.*, 1). Saint Lupin et saint

Romain, retirés dans les déserts du Jura, y fondent le monastère qui échangea ce premier nom contre celui de Saint-Oyan (*sanctus Eugendus*), un de ses abbés; et qui, en dernier lieu, s'est appelé *Saint-Claude*, nom qu'il conserve (Jura).

CONFLUENTIS *castrum* (*H. E.*, VIII, 13), *Coblentz* (Prusse Rhénane).

CONSORANIS, *Saint-Lizier* (Ariège); *ConSORanentes*, ses habitants. *B. Valerius, ConSORanentium primus episcopus* (*G. C.*, 84). Je crois que cette cité avait appartenu à Sighebert, parce qu'au traité d'Andelot Childebert la revendique et l'obtient définitivement (IX, 20).

CONSTANTINA *civitas, Coutances* (Manche). Appartenait à Chilpéric qui envoya Prétextat en exil dans l'île de Jersey, dépendante de cette cité (V, 19).

CONVENÆ; *Conveniēsis urbs, Saint-Bertrand-de-Comminges* (Haute-Garonne). Appartenait à Childebert, ainsi qu'il ressort de plusieurs passages, de la tentative faite par Gondoald, prétendu fils de Clotaire I^{er}, pour soulever le sud-ouest de la Gaule (VII, 34, 35; *G. M.*, 105; *V. P.*, 8.)

CORNUTIUM, *vicus in regione Rhedonica* (V, 30). Ce ne peut pas être comme le pensait Valois, Saint-Aubin-du-Gormier, dont la charte de fondation est du XII^e siècle. Lecointe (*Annal. ecclésiast.*, t. II, p. 194) propose *Cornuz* sans indiquer la position de ce lieu que, pour ma part, j'avais inutilement recherché. Je dois à l'obligeance du savant M. Lejean d'en pouvoir préciser l'emplacement sur la rive gauche de la Vilaine, entre la Seiche et

la Bruc, à vingt kilomètres sud-est de Rennes (Ille-et-Vilaine). Je ferai en passant remarquer que rien n'est plus inutile que ces mentions de menues localités, ces traductions de noms latins par des noms de bourgades modernes, dont on n'indique pas d'une façon précise la position.

COTIA silva, la forêt de Cuise, dont les restes composent aujourd'hui la forêt de Compiègne.

CRACINA (var. *Gracina*) *insula, l'île de Ré*. Dans l'Anonyme de Ravenne et dans des documents du ix^e siècle (Valois, *Notice*, p. 463) ; elle est appelée *Ratis* et *Ratina*, nom dont on remarquera l'analogie avec celui de *Ratiatum, Ratiatenses*, pays de Retz, sur la limite des diocèses de Poitiers et de Nantes. Voir *Ratiatensis vicus*.

CROVIO, Croviensis vicus, Cracatonnus vicus Andegavensis, Carnouensis pagus, in territorio Andegavo insitus (*G. C.*, 96 ; *M. M.*, II, 48, III, 7. IV, 17, 23). Ces diverses formes de nom paraissent également s'appliquer à *Craon* (Mayenne), à vingt kilomètres ouest-nord-ouest de Château-Gontier.

CURETIA. Grégoire nous fournit l'ancien nom de la *Corrèze* en mentionnant *Briva Curetia*, Brives dont le nom celtique désignait un pont sur la Corrèze (VII, 18).

CYRICI (SANCTI) M^m, in Arverno (*H. E.*, II, 21 ; *V. P.*, III), *Saint-Cirgues*. Il y a trois localités de ce nom, à peu de distance les unes des autres : Saint-Cirgues-de-Jourdanne, à quinze kilomètres nord-nord-est d'Aurillac ; Saint-Cirgues-de-Malver, à dix-sept kilomètres nord de la même ville, et Saint-Cirgues (Corrèze), à huit kilo-

mètres sud-est de Servières. Cette dernière doit être écartée comme appartenant au diocèse de Limoges. Saint-Cirgues-de-Malver est désignée dans les Pouillés comme prieuré; peut-être est-ce là qu'il faut placer notre *monasterium Sancti Cyrici*. Toutefois il est à remarquer que le vocable de Saint-Cirgues est très-fréquent dans tout le diocèse de Clermont.

DEAS castrum. Theudebertus usque ad Biterrensem civitatem abiens, Deas Castrum obtinuit, atque hinc prædam diripuit. Deinde ad aliud castrum, nomine Caprariam, legatos mittit (III, 21). Théodebert, fils de Théodoric, descend d'Auvergne pour user de représailles à l'égard des Goths qui, à la nouvelle de la mort de Clovis, sont sortis de Septimanie et ont envahi les conquêtes de ce roi; le jeune chef franc s'avance à travers le pays des Rutènes en compagnie de Gunthaire, fils aîné de Clotaire; il entre sur le territoire de Béziers, prend et pille *Castrum Deas*. En suivant son itinéraire, nous trouvons dans l'Hérault, à sept kilomètres nord-est de Bédarioux, une localité appelée *Dio* que je crois d'autant plus répondre à *Castrum Deas*, qu'elle n'est éloignée que de vingt kilomètres de *Caprariæ*, *Cabrière*, où Théodebert envoya des messagers. Adrien de Valois désigne comme traduction de ce nom de lieu *Diou* en Septimanie (*Notice*, p. 125). Je ne trouve pas sur ma carte (réduction de Cassini, par Capitaine, 23 feuilles) de localité de ce nom; peut-être Diou et Dio sont-ils identiques.

DIENSIS, *Deensis urbs* (*H. E.*, IV, 45; *G. C.*, 70), *Die*

jadis capitale des Voconces (Drôme).—Devait appartenir à Gontran.

DISPARGUM castrum. Clogio apud Dispargum Castrum habitabat, quod est in termino Thoringorum (II, 9). L'emplacement de cette localité a été fort discuté; cependant, en suivant la marche de Clodion, on voit que les Francs ont passé le Rhin, puisque ce roi s'est établi à *Dispargum*, sur le territoire des *Thoringi*; ce qu'il faut entendre non des Thuringiens répandus sur la rive droite du fleuve, mais des Tongriens, admis par Auguste sur le territoire des *Eburones* qu'avait anéantis César. De là le roi chevelu se jette sur la cité de Cambrai, prend la ville et s'avance jusqu'à la Somme. Dans ces conditions, *Dispargum* ne saurait être que *Duysborch*, entre Louvain et Bruxelles, comme le pensaient Lecoq et Dubos. Cette ville est intermédiaire entre le Rhin et Cambrai. Les Francs s'avançaient ainsi d'étape en étape jusqu'à ce que le génie conquérant de Clovis les mit en possession de toutes les Gaules. J'ajouterai que cette position a été adoptée par Sprüner.

DIVIONENSE castrum, Divionense territorium (H. E., II, 23, 32, III, 19), *Dijon, le Dijonnais*.

DIVITIA civitas (H. E., IV, 16), *Deutz*, vis-à-vis de Cologne, sur l'autre rive du Rhin. Grégoire donne ici le titre de *civitas* à une ville qui n'a jamais été épiscopale.

DOLENSIS vicus termini Biturigi (G. C., 92; H. E., II, 18), *Bourg-Dieu* ou *Déols* (Indre), séparé de Château-roux par l'Indre.

DOLUS vicus, Doulus (Indre-et-Loire), à huit kilomètres

ouest-nord-ouest de Loches. L'évêque Eustochius y bâtit une église (x, 31).

DORONIA fluvius, la Dordogne.

DUNENSE castrum, Castellum Dunum, Dunenses, Châteaudun (Eure-et-Loir). Bien que la cité de Chartres fût du partage de Chilpéric, le *Dunense* avait été attribué à Sighebert. Ce roi érigea de son chef ce château en évêché et y institua Promotus, qu'il fit consacrer par Gilles (Egidius), archevêque de Reims. L'évêque de Chartres réclama et fut appuyé par tous ses collègues : le concile de Paris (573) décida que Promotus ne pourrait remplir d'autre office que celui de prêtre. À la mort du roi, cette sentence reçut son exécution ; Promotus fut chassé de son siège improvisé, et Châteaudun rentra sous la dépendance ecclésiastique de Chartres, (*H. E.*, IV, 51 ; VII, 2, 17 ; IX, 20).

EBREDUNENSIS urbs, Ebredonensis civitas, Embrun (Hautes-Alpes). Appartenait à Gontran (*H. E.*, IV, 42, 43, 45, v, 21 ; *G. M.* 47 ; *G. C.* 79).

EGOLISMA, Ecolismensis civitas, Equolesinensis urbs, Angoulême. Cette cité devait être du domaine de Chilpéric ; car Théodebert, fils de ce roi, ayant envahi par ordre de son père les possessions de Sighebert, en 575, est vaincu, tué et abandonné sur le champ de bataille ; son cadavre, recueilli par un certain Arnulfe, est inhumé dans la ville d'Angoulême. Gontran posséda cette cité, sans doute par usurpation, durant la minorité du jeune Clotaire II, car elle lui fournit un contingent pour l'armée qui fit la malheureuse expédition de Septi-

manie (IV, 51, V, 37; VI, 8; VII, 26; VIII, 30; IX, 41; G. C., 101).

EPOSIUM castrum, Ivois, puis *Carignan-sur-le-Chiers*, à trente kilomètres est-sud-est de Mézières (Ardennes). Grégoire nous apprend (*H. E.*, VIII, 15) que Vulfilaïc avait bâti, à huit milles de ce lieu, un monastère sur une hauteur en l'honneur de saint Martin. Ce monastère a été complètement détruit vers 979 et, cette même année, les restes de Vulfilaïc furent transportés à Metz.

EVAUNENSIS vicus (G. C. 81), *Evauux*, à trente-six kilomètres nord-est d'Aubusson (Creuse).

EVENA vicus, *Avoine* (Indre-et-Loire), à six kilomètres nord-ouest de Chinon. L'évêque Perpetue y bâtit une église (X, 31; V. P., 19).

EXIDIOLUM cella (T. A.), *Excideuil* (Dordogne), à vingt trois kilomètres sud-ouest de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), dont ce lieu dépendait.

FERREOLI vicus (P. J., 48.), à deux kilomètres nord de Brioude (Haute-Loire); porte le même nom qu'au temps de Grégoire de Tours: *Saint-Ferréol*.

FLAVARIS quem Elacrem vocitant (P. E., V, 34). C'est une double corruption du mot *Elaver*, l'*Allier*, si toutefois cette leçon *Flavaris*, que donnent dom Ruinart et MM. Guadet et Taranne, n'est pas une mauvaise lecture des manuscrits.

FLORIAM villa in Divionensi territorio (P. E., III, 35), *Fleurey-sur-Ouche*, à quinze kilomètres ouest de Dijon (Côte-d'Or).

FRANCIA. Ce mot s'applique d'abord dans Grégoire

de Tours (*H. E.*, II, 9.), à la région d'outre-Rhin. Après l'établissement des Francs en Gaule, il ne désigne encore que l'Austrasie et la Neustrie; il ne comprend ni la Bourgogne ni les contrées situées au midi de la Loire, bien qu'elles fussent dans la dépendance des Francs. Voici même un passage où le chroniqueur paraît l'appliquer exclusivement à l'Austrasie : *Chlothacarius post mortem Theobaldi, cum regnum Franciæ suscepisset* (an. 553) (*H. E.*, IV, 14). — Il s'agit ici de la portion qui était échue, lors du partage fait entre les fils de Clovis, à Théodéric, et qui avait passé après lui à son fils Théodebert et à son petit-fils Théodebald, le royaume de Metz. Clotaire était roi de Soissons, c'est-à-dire de la Neustrie, qui semble n'être pas comprise dans ces mots *regnum Franciæ*. Cette expression est d'ailleurs extrêmement rare dans Grégoire de Tours. C'est toujours le mot *Galliæ* qui désigne la Gaule dans son ensemble.

· *GABALITANA urbs, Javouls; Gabalitanum, le Gévaudan.* Javouls, à vingt-deux kilomètres nord-ouest de Mende (Lozère), a été la capitale des Gabales à l'époque gallo-romaine; M. Walckenaër prétendait (*Géog. des Gaules*, t. I, p. 340 et suiv.) qu'elle ne répond pas à *Anderitum* de la table de Peutinger et des Itinéraires, et que cette ville celtique est représentée par Anterrieux (Cantal), à vingt-trois kilomètres sud de Saint-Flour. Cette opinion a été entièrement renversée par les recherches de M. Delalo (*Divisions territoriales et civiles de la haute Auvergne, pendant le moyen âge et les*

temps modernes jusqu'à la Révolution). Ce savant établit qu'on n'a pas retrouvé de ruines à Anterrieux, et que la voie de Lyon à Toulouse ne passait pas en ce lieu, mais à Javouls. Celle-ci fut détruite par les Allamans dans le III^e siècle, et Mende, illustré par le martyr de son évêque, saint Privat, lui succéda comme ville épiscopale. Ce changement était déjà accompli au temps de Grégoire de Tours. Cette cité appartenait à Sighebert, comme l'indique ce passage : *Palladius... comitatum in urbe Gabalitana, Sigiberto rege impartiente promeruit* (IV, 40).

GALLIÆ. C'est le territoire complet des Gaules, du Rhin aux Pyrénées, y compris la Septimanie et la Bretagne, c'est-à-dire les contrées indépendantes des Francs.

GARONNA, Garumna, la Garonne.

GEINENSIS vicus, in territorio Andegavensis urbis (*M. M.*, IV, 14), *Gennes* (Maine-et-Loire), à quatorze kilomètres ouest de Saumur.

GERMANIA. Régions situées sur les deux rives du Rhin ; car Grégoire emploie l'expression *Prima Germania*, comme celles de *Aquitaniæ* et *Belgiçæ*, bien que les divisions romaines fussent abolies.

GOTHI, Gothi. Cette expression est employée indifféremment par Grégoire pour désigner les Visigoths et les Ostrogoths ; le nom *Gotthia* est quelquefois donné à l'Espagne. *Terminus Gotthorum* (VII, 9) désigne la Septimanie (IV, 52).

GRATIANOPOLIS urbs (*H. E.*, IV, 45), *Grenoble* (Isère). A Gontran.

GREDONENSE castrum (*H. E.*, 1, 32), Grèzes-le-Château, à treize kilomètres ouest de Mende.

GURTHONENSE M^m, in urbe Cavillonensi (*G. C.*, 86), Gourdon, à trente-quatre kilomètres sud-sud-ouest de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

HELANUS mons in Gabalitano, lacum habens magnum (*G. C.*, 2). Une église y a été édifiée à saint Hilaire au ix^e siècle. Il y a, dans la Lozère, plusieurs localités placées sous l'invocation de saint Hilaire, et à quatre kilomètres nord-est de Mende, un endroit nommé *Allens*. Un des savants auxquels la géographie du midi de la France est le plus redevable, M. Ignon (*Mémoires de la Société d'agriculture de Mende*, 1839-1840, p. 161) pense avec beaucoup de vraisemblance qu'il s'agit du lac de Saint-Andréol, sur la montagne d'Aubrac, à l'extrémité ouest du Gévaudan et aux confins du Rouergue, commune de Marchastel. Sur les bords de ce lac existent encore les ruines d'une chapelle bâtie à saint Hilaire par l'évêque Evanthius; les habitants des communes voisines ont gardé longtemps l'habitude païenne de jeter des offrandes dans le lac.

HELOSENSIS civitas, Eauze (Gers). Cette ville, qui devait plus tard être détruite par les Sarrasins, était encore la métropole de l'ancienne Novempopulanie. En 585, Laban, évêque d'Eauze, meurt; je vois Gontran désigner le successeur de ce prélat (VIII, 22); en faut-il conclure que la cité d'Eauze était au pouvoir de ce roi? La preuve n'est pas absolue, car Gontran exerçait alors les droits souverains dans les États de son neveu,

le jeune Clotaire II, dont il s'était constitué le tuteur.

HISPANIA, l'Espagne, et souvent la Septimanie. Les ambassadeurs de Chilpéric reviennent d'Espagne en 584 (Septimanie) et lui font savoir que de grandes calamités désolent ce pays; Grégoire ajoute : *Lues magis in partibus (Hispania) sæviens multa loca devastabat ; sed maxime apud urbem Narbonensem validius sæviebat* (VI, 33).

ICIACENSIS *domus in Arverno, Iciodorensis* (G. M., 66, G. C. 30), Issoire (Puy-de-Dôme).

ILLIDIH M^m (G. C. 35), Saint-Allyre, près de Clermont; côté nord de la ville.

INSULA BARBARA, *Monasterii Lugdunensis* (G. C., 22), l'île Barbe, à Lyon, dans la Saône, près du confluent de cette rivière avec le Rhône.

ISERA *fluvius, l'Isère.*

ISIODORENSIS *pagus, Iciodorum vicus urbis Turonicæ* (H. E., VI, 12; X, 31; G. M., 59). L'évêque Eustochius y bâtit une église. *Iseure*, sur la Creuse; à l'extrémité méridionale d'Indre-et-Loire.

ISSANDO *castrum, Issandon*, sur la Vézère, à treize kilomètres nord-ouest de Brives (Corrèze).

JANUBA, *Jenuba, Janubensis urbs* (H. E., IV, 31; V. P. I, 8), Genève. On ne trouve pas d'autre forme de ce nom dans Grégoire de Tours. A Gontran.

JOCUNDIACENSIS *domus, Gaudiacum vicus in Turonico* (H. E., V, 14; M. M., 39), Joué, à cinq kilomètres sud-ouest de Tours (Indre-et-Loire).

JULIACUS *domus.* Donné à la basilique de Saint-Mar-

tin par testament de saint Yrieix; *Juillac* (Corrèze), à vingt-trois kilomètres nord-nord-ouest de Brives.

JURENSE *desertum*. Grégoire de Tours dit, dans la *Vie des Pères*, chap. 1. que les déserts du Jura s'étendaient, au v^e siècle, entre le pays des Burgondes et celui des Allemands: *Romanus Jurensis deserti secreta petit, quæ inter Burgundiam Alemanniamque sita, Aventicæ adjacent civitati*.

LAMBROS vicus (*H. E.*, iv, 52), *Lambres*, à deux kilomètres sud-ouest de Douai (Nord).

LAPIDEUS campus (iv, 45), *la Crau*, plaine pierreuse et stérile du département des Bouches-du-Rhône, près de l'étang de Berre.

LAPURDUM (*H. E.*, ix, 20), *Bayonne*. N'était, jusqu'à Grégoire de Tours, connue que par une double mention de la *Notice des dignités*: *Tribunus cohortis Novempopulanæ, Lapurdo*; et de Sidoine Apollinaire (l. viii, lett. 12). Paraît, d'après le texte du traité d'Andelot, avoir appartenu à Caribert, puis à Sighebert.

LATTA M^m, *in quo B. Martini habentur reliquiæ* (*H. E.*, iv, 49), *Ciran-la-Latte*, à douze kilomètres sud-ouest de Loches.

LAUDIACUS vicus, Montis Laudiacensis vicus (*H. E.*, ii, 1; iii, 54, x, 31), *Mont-Louis*, à dix kilomètres nord-est de Tours (Indre-et-Loire).

LEMANE, Limane (*H. E.*, iii, 3; v, 34), *Arvernia* (*G. M.* 84), *la Limagne*. Voir *Arvernia*.

LEMANNUS lacus, per quem Rhodanus influit (*G. M.*, 76), *lac de Genève*.

LEMOVICINUM, *Lemovicina urbs, Lemodia, Limoges, Lemovicinus terminus, Lemovicinum, le Limousin*. En 579, les peuples du Limousin se révoltent contre les taxes énormes dont Chilpéric les charge (v, 29). De ce fait, on pourrait induire que cette cité était entrée dans le domaine du roi de Neustrie, soit en 561, soit en 567; ce serait une erreur, Limoges faisait partie de l'Austrasie depuis le temps de Théodebert, petit-fils de Clovis, et Chilpéric l'avait usurpée après l'assassinat de son frère, en 574; la preuve s'en trouve dans plusieurs passages de la *Vie de saint Yrieix*, et dans le testament de ce saint, qui est daté de la onzième année du règne de Sighebert (V. A., 10, 29 et Testam.).

LICANIACENSIS vicus. *Victorius, præpositus ab Eoricho rege septem civitatibus, basilicam sancti Laurenti et sancti Germani Licaniacensis vici jussit ædificari* (H. E., II, 20). Ce duc résidait en Auvergne, comme on le voit par la suite du texte. Or, nous trouvons dans Baluze (*Hist. des comtes d'Auvergne*, t. I, p. 6): *Liciniacus in vicaria Nonacensi, et Liciniacus cum ecclesiis III, sancti Germani, sancti Johannis et sancti Clementis, martyris*. Voici donc notre *Liciniacus* avec une église de Saint-Germain. Le nom du saint a prévalu, et la localité s'appelle aujourd'hui Saint-Germain-de-Lambron, à neuf kilomètres sud d'Issoire (Puy-de-Dôme).

LIGER, *Ligera, la Loire*.

LIGURIA *apud, Narbonensem urbem* (G. M., 92), *la plaine de Livière*, près de Narbonne. Ce nom est un souvenir du passage des Ligures sur le littoral de la Méditerranée.

LINGONIS, *Lingonica civitas, Langres*. Appartenait à Gontran.

LIPIDIACUS vicus, *Lipidiacensis pagus, idem qui Berberensis*. — *Lupicinus..... ad vicum Berberensem qui nunc Lipidiciacus dicitur veniens... Lupicino defuncto, adfuit quædam matrona quæ ablutum dignis induit vestimentis, et cum eum ad vicum transalicensem inferre vellet, restitit ei populus pagi Lipidiacensis*. (V. B., XIII, 1, 3.) Il y a deux Lempde et un Lempty, assez proches les uns des autres en Auvergne. Peut-être sont-ce les vestiges du *pagus Lipidiacensis*: Lempde à neuf kilomètres est de Clermont; Lempty à vingt kilomètres nord-est de la même ville; Lempde à treize kilomètres nord-ouest de Brioude, sur l'Alagnon. Rien cependant ne confirme d'une manière suffisante ces suppositions; M. Guérard a proposé Lugeac, canton de Brioude, Lubilhac, canton de Blesle et Lempty, en reconnaissant qu'il n'y avait pas de raison pour préférer l'un de ces lieux aux autres. J'ai placé le premier sur la carte avec un signe de doute.

LIRINENSE *M^m* (G. C., 97.), *monastère de Lérins*, dans l'île de Saint-Honorat (Var).

LOCOCIACUS, *Lacodiacense M^m* (H. E., IV, 39), Monastère près Poitiers, où saint Martin fut moine, à six kilomètres sud de Poitiers; *Ligugé* (Vienne).

LOCCIS, *Luccæ vicus* (H. E., X, 31; V. B., 18), *Loches* (Indre-et-Loire). Un monastère y fut bâti par saint Ursus au v^e siècle.

LOVOLAUTRUM, *Lavolautrense castrum* (H. E., III, 13;

V. P., iv, 2), *Volorre*, à huit kilomètres sud de Thiers (Puy-de-Dôme).

LUCILIACUS vicus, *Lusillé* (Indre-et-Loire), entre le Cher et l'Indre, à seize kilomètres nord de Loches, fondé par l'évêque de Tours, Injuriosus (x, 31).

LUGDUNUM, *Lugdunensis urbs, Lyon*. A Gontran.

LUGDUNUM CLAVATUM, *Laon*. Cette ville, qui n'est pas mentionnée dans la *Notice des Provinces et des Cités*, doit son évêché à saint Remi. Elle appartenait aux rois d'Austrasie et paraît avoir été placée sous la dépendance des ducs de Champagne, car en 581, Lupus, en butte aux inimitiés d'Ursion et de Bertefrid, et voyant que Brunehaut est impuissante à le protéger, met sa femme en sûreté dans Laon, avant de s'enfuir en Bourgogne (vi, 4).

LEXCENSIS, *Luxœnsis civitas, Lisieux*. Ætherius, évêque de Lisieux, persécuté par des ennemis domestiques, s'enfuit de son diocèse et passe dans le royaume de Gontran ; Chilpéric le rappelle et le rétablit sur son siège, 584 (vi, 84).

MACHOVILLA. *Amo, dux Longobardorum, Ebredunensem carpens viam, usque Machovillam territorii Avennici accessit*, année 576 (iv, 45). Je n'ai rien trouvé d'Embrun à Avignon, et sur le territoire de cette ville, qui répondît à *Machovilla*. Papon traduisait ce nom par celui de Ménerbes ; mais cette localité est appelée dans d'anciens titres *Maneneha*. Bouche proposait l'Isle, et d'autres ont cru retrouver dans Manosque, *Machovilla*, ce qui est tout à fait inadmissible.

MAJUS MONASTERIUM (*H. E.*, x, 31 ; *M. M.*, i, 2 ; iii, 42 ;

V. P., 24), *Marmoutiers*, commune de Saint-Symphorien, à deux kilomètres de Tours, sur la rive droite de la Loire. C'est un des plus anciens et des plus célèbres monastères de la Gaule. Saint Martin y bâtit une église en l'honneur des apôtres Pierre et Paul ; Volusien, évêque de Tours, en éleva dans le même lieu une autre à saint Jean, et les sept Dormants de Gaule, parents de saint Martin, y furent ensevelis.

MALLIACENSE *M^m*, *in urbe Turonica, quod in cacumine montis est constructum, ab antiquis vallatum ædificiis jam erutis* (G. C., 21). Il y a près de Tours deux localités qui ont porté ce nom : *Malliacum* sur la Vienne, aujourd'hui *Maillé-Lailier* ; l'autre à onze kilomètres ouest de Tours, sur la rive droite de la Loire, est devenu célèbre sous le nom de *Luynes*. C'est dans cette dernière que vécut et mourut saint Solemnis, dont il est question dans le chapitre XXI de la *Gloire des Confesseurs*. Pour cette raison, et parce qu'en effet Luynes est sur une hauteur, *in cacumine montis*, ce doit être de ce lieu qu'il est question dans Grégoire de Tours.

MANATENSIS *cellula, Manatense M^m* (H. E., v, 12; V. P., 12), *Menat* (Puy-de-Dôme), à trente kilomètres nord-ouest de Riom.

MARCIACENSIS *domus, Arverni territorii* (G. M., 8), *Mar-sat*, à trois kilomètres sud-ouest de Riom (Puy-de-Dôme).

MARCIACENSIS *villa, quæ continetur in termino Burdegalensi* (M. M., III, 33), *Marsas*, à vingt-quatre kilomètres sud-est de Blaye (Gironde).

MARILEGIUM *villa, Mariligensis domus regia* (H. E.,

IX, 38; X, 18), *Marlenheim*, à seize kilomètres sud-est de Saverne (Bas-Rhin).

MAROIALENSIS ecclesia, Maroialensis villa Turonici termini (VII, 12, X, 5), *Mareuil-sur-Cher*, dont l'église est sous le vocable de saint Martin. Dans la seconde citation, il s'agit de Cuppa, qui a fait irruption dans une *villa Maroialensis* pour épouser de force la fille de Bodegésile, ancien évêque du Mans. Cette villa ne peut être Marolle, près Saint-Calais (Sarthe), puisqu'il est dit qu'elle appartient au territoire de Tours.

MARTINIACENSIS villa. Turonico oppida oratorium erat propinquum, situm in villa Martiniacensi, in qua celebre ferebatur sæpius orasse Martinum (G. C., 8). Il y a dans les environs de Tours un grand nombre de petites localités: Martigny, Martinach, Martinas, la Martinière, auxquelles ce nom peut également convenir. M. Houzé pense, à cause de divers textes citant *Martiniacus, villa Martini*, dans une grande proximité de Tours, qu'il est question ici d'une petite localité de la commune de Fondette, située sur la Loire, près Vallière, à quatre kilomètres ouest de Tours, et qui s'appelle *port Martigny*.

MASSILIA, Massiliensis urbs, portus, cataplus, Marseille, Massilienses, les Massaliotes, Massiliensis provincia; porte le nom *Provincia* au même titre qu'Arles, en souvenir de la domination romaine. Marseille avait appartenu à Sighebert; le jeune Childebert II avait été obligé d'en céder une moitié à son oncle Gontran en 575, et celui-ci s'était emparé de tout. Mais, dix ans plus

tard, la cité était rentrée dans la possession du roi d'Austrasie, car nous voyons celui-ci y envoyer un de ses fidèles, Rathaire, pour y régler des différends (VI, 11; VIII, 12).

MATISCO, *Matiscensis urbs, Matascense opidum* (H. E., VIII, 12, 20; IX, 1), *Mâcon*. Faisait partie des États de Gontran.

MATRONA *fluvius, la Marne*.

MAURIACUS *campus* (H. E., II, 7). Attila, repoussé d'Orléans, remonte dans le *campus Mauriacus* et se prépare à une bataille. Ce lieu paraît être la plaine de *Méry-sur-Seine*. Voir plus loin le même mot dans la *Géographie de Frédégaire*.

MAURIENNA, *Mauriennensis urbs* (G. M., 14), *Saint-Jean-de-Maurienne* (Savoie).

MAURIOPE *vicus*. *Tranquilla conjux Sicharii ad parentes suos, Mauriopes vicum expetit* (IX, 19). On ne connaît pas de bourg ainsi nommé; mais il y a un pays qui porte un nom analogue, c'est le Hurepoix, en latin *Mauripensis pagus*. En faisant quelques recherches sur la carte de France du Dépôt de la guerre, j'ai trouvé une très-petite localité dans le Hurepoix même qui s'appelle *Mérobès*, à dix-huit kilomètres ouest de Malesherbes et à deux kilomètres nord-ouest de Sermaise, extrémité nord du Loiret. Serait-ce le lieu dont il est question ici?

MEDICONNUS *vicus*. L'évêque Perpétue y bâtit une église (X, 31); *Mosne-sur-Loire* (Indre-et-Loire), à dix kilomètres est d'Amboise.

MEDIOCANTUS locus. Lieu dans le Berry où saint Patrocle vécut ermite (*V. P.*, 9), et qui doit être très-proche du monastère que ce saint bâtit à Colombier. Je crois que c'est la Celle, à six kilomètres sud de Colombier et à dix-neuf kilomètres sud-est de Montluçon (Allier).

MEDIOLANENSE castrum. Valois pensait que c'était Mehun-sur-Yèvre (Cher); Lebeuf a démontré, d'une façon irrécusable, en étudiant le texte de Grégoire de Tours (*H. E.*, vi, 31; x, 19.), que *Mediolanum* est *Château-Meillan* (Cher), à soixante kilomètres sud de Bourges et à vingt-neuf kilomètres sud-ouest de Saint-Amand. Dans l'*Amplissima Collectio* de dom Martène (t. VI, 24), on lit : *In territorio Biturico, castro Mediolano, natale sancti Genesii, martyris*; ce qui appuie la démonstration de Lebeuf, car l'église de Château-Meillan a pour patron saint Genès.

MEDUANA torrens, la Mayenne.

MEMACUM. Voir *Nonniacum*.

MELDIS, Meldensis urbs, Meldense territorium, Meaux et son territoire (Seine-et-Marne). Cette cité faisait partie du domaine de Sighebert et de Childebert II, comme il ressort de plusieurs passages de l'*Histoire ecclésiastique* et du traité d'Andelot (ix, 20 et 36). Chilpéric y fait acte de souveraineté, mais momentanément (v, 1), et par suite de ses usurpations, après avoir assassiné son frère.

MELITENSE M^m, termini Arverni (v, 9; *V. P.*, 11), *Meallet* (Cantal), à huit kilomètres nord-ouest de Mauriac.

MERIOLACENSE castrum (III, 13), *Chastel-Marlhac*, à trois kilomètres de Mauriac (Cantal).

METTIS, *Mettensis urbs*, Metz, brûlé par les Huns, en 451. C'est une des capitales de l'Austrasie.

MIGIACENCIS abbatia (III, 6), *Saint-Mesmin-de-Micy*, à huit kilomètres sud-ouest d'Orléans (Loiret). Le lieu où s'élevait cette abbaye avait été donné par Clovis à *sanctus Maximus* (Mesmin), en 510, avec *Querceto*, *Salicto*, *utroque molendino*, etc.

MIGLIDUNENSE castrum, *Miglidunensis pagus*, *Melun*, le *Melunois*. Appartenait à Gontran, d'après plusieurs passages de l'*Histoire ecclésiastique*. (Voir VI, 31, et IX, 19.)

MIMAS, *Memmatensis mons* (I, 32, X, 29), *Mende*. Voir *Gabalitana urbs*.

MOENUM vicus. L'auteur de la *Vie d'Aredius* dit que ce saint a visité cette localité, mais sans ajouter aucune indication qui permette d'en retrouver la situation (V. A., 29).

MOGONTIACUM, *Momociacensis urbs, oppidum*, *Mayence*, à l'Austrasie. Cette forme bizarre, *Momociacensis*, se reproduit dans deux passages différents (*H. E.*, IX, 29, et *G. H.*, 53). Chaque fois, le nom de ville est accompagné d'un nom d'évêque : *Sigibertus* et *Thaumastus*. Ces évêques ne se retrouvent pas dans la liste de ceux de Mayence. Il est cependant difficile d'admettre que cette forme désigne une autre cité. Mouzon, proposé par MM. Guadet et Taranne (t. II, p. 463), n'a jamais été ville épiscopale.

MONTOLOMAUS, *Montalomagensis vicus*, *Mantolomaus* (VII, 47. X, 31), *Mantelan*, bâti par l'évêque Volusien, à vingt-neuf kilomètres sud de Tours (Indre-et-Loire).

MOSELLA fluvius, la Moselle.

MUSSIACAS vicus (*G. C.*, 41), *Mauzac*, à l'ouest de Riom, près des faubourgs de cette ville (Puy-de-Dôme).

MUTIÆ CALMĒS. Irruentibus Langobardis in Gallias et usque Mutiās Calmēs accedentibus, quod adjacet civitati Ebredonensi, 572 (iv, 42). J'ai inutilement cherché près d'Embrun et dans le diocèse de cette ville, sur la route qu'ont dû suivre les Lombards; une localité, répondant à *Mutiæ Calmēs*. L'édition de MM. Guadet et Taranne traduit par *Chamousses*, mais sans dire s'il se trouve quelque part un lieu de ce nom. Autant vaut s'abstenir d'indication qu'en donner une aussi incomplète.

NAJOGIALUM villa, in territorio Santonico. La traduction de ce nom est *Nieuil*, et il y a dans l'Angoumois, le Limousin et le Saintois un grand nombre de localités qui le portent; je m'arrête à *Nieuil-les-Saintes*, à huit kilomètres nord-est de cette ville, parce que ce lieu est sur un coteau assez élevé, situation qui, d'après le texte, convient à la *villa* mentionnée par Grégoire de Tours (*M. M.*, iv, 31).

NAMNETAS, Namnetica urbs, Namneticus terminus, Nantes et son territoire, *Namnetici, les Nantais*. En 583, Nantes était sous la domination de Chilpéric; car un duc de ce roi s'avance dans le Berry contre les forces de Gontran, à la tête d'une armée de Tourangeaux, de Poitevins, d'Angevins et de Nantais. Mais cette cité, ainsi que Tours, avait-elle été usurpée par le

méurtrier de Sighebert, c'est ce que je ne saurais dire.

NARBONA, *Narbonne*, capitale de la Septimanie.

NAVICELLIS locus (*M. M.*, I, 29), *Nazelles*, sur la Cisse, petit affluent de la Loire, près de Tours (Indre-et-Loire).

NAZARII vicus. *In vico quodam supra alveum Ligeris Nazarii reliquæ continentur* (*G. M.*, 61), *Saint-Nazaire* (Loire-Inférieure).

NEMAUSUS, *Nemausensis urbs*, *Nîmes* (Gard). Appartenait aux Goths de Septimanie.

NEMPTODORUM vicus. Gontran y tient le jeune Clotaire, fils de Frédégonde, sur les fonts de baptême, 591 (x, 28). *Nanterre*, où naquit sainte Geneviève (Seine).

NEREENSIS vicus urbis Biturigæ (*V. P.*, IX), *Aquæ Neri* des Itinéraires et de la Table. *Néris*, à sept kilomètres sud-est de Montluçon (Allier).

NICEA, *Nicencis urbs, regio*, *Nice* et son territoire.

NIGERMONS: Chramme s'est révolté: Clotaire envoie contre lui ses deux fils Caribert et Gontran, qui, venant par l'Auvergne et apprenant qu'il est en Limousin, le poursuivent et l'atteignent vers un lieu qui est appelé *Nigermons* (iv, 16). Sur les confins de l'Auvergne et du Limousin s'étend une chaîne de montagnes dont le point culminant est le mont Odouze, et à l'extrémité de laquelle se trouve un village appelé *Saint-Georges-de-Negremont*, qui marque peut-être le lieu où Chramme avait cherché un refuge, à quinze kilomètres sud-est d'Aubusson (Creuse).

NIVERNUM, *Nivernensis urbs*, *Nevers*. A Gontran.

NIVISIUM castellum (*H. E.*, II, 9). Dans l'Anonyme de Ravenne : *Novesio*, *Neuss*, rive gauche du Rhin, au nord de Cologne,

NOVEMPOPULANA. L'emploi de ce nom (II, 25), comme de ceux d'Aquitaine, Germanie, etc., indique des divisions qui n'existaient plus du temps de l'historien.

NOVICENSIS ecclesia (*G. M.*, 31), *Neuvi*, à vingt-cinq kilomètres nord-nord-ouest de Tours (Indre-et-Loire).

NOVIGENTUM villa, prope Parisius (*H. E.*, VI, 2). Ce peut être Saint-Cloud, mais c'est plus probablement *Novigent-sur-Marne* (Seine-et-Oise), qui était, avec Chelles, une des villas que fréquentait Chilpéric.

NOVILIACUS vicus, Noviliacensis pagus (X, 31; *G. C.*, 7), bâti par Injuriosus, évêque de Tours. Un second bourg du même nom fut bâti par l'évêque Baudinus. L'un paraît être Neuilli-Pont-Pierre, à dix-huit kilomètres nord-ouest de Tours, et l'autre Neuillé-le-Lierre, sur la Brenne, à vingt et un kilomètres nord-est de la même ville. Mais il y a encore bien d'autres Neuillé et Neuilli dans le diocèse de Tours.

NOVIOMENSIS urbs (*G. G.*, 95), *Noyon*. Médard, évêque de Saint-Quentin, et dont le tombeau est à Soissons, transporta son évêché à Noyon dans la première moitié du VI^e siècle. Appartenait à Chilpéric.

NUCETUM villa (V, 40), *Noisy*, en face de Chelles, sur le bord de la Marne (Seine-et-Oise).

OCTAVUS vicus Lugdunensis (IX, 21). La peste s'étend de Marseille jusqu'à ce bourg, sur le territoire de Lyon. J'avais d'abord été fort embarrassé de traduire

ce nom. M. Houzé m'a démontré avec une grande abondance de textes qu'il représente *Saint-Symphorien-d'Ozon*, à la limite des deux diocèses de Lyon et de Vienne. Le nom *Octavus*, qui a disparu derrière un nom de saint, comme cela est arrivé pour tant d'autres localités, subsistait encore au IX^e et au X^e siècle : *In comitatu Lugdunensi, in agro Octavensi*. (*Cart. de Cluny*, ann. 913.)

ONIA. Saint Ursus y fonde un monastère, ainsi qu'en deux autres lieux du territoire de Bourges (*V. P.*, XVIII, 1). Il y a près de cette ville un petit bourg appelé Heugne qui peut répondre à *Onia*; il y a encore Allogny, à dix-sept kilomètres nord-est de Bourges; mais je ne sache pas qu'on trouve dans ces localités trace de monastère. (Voir *Pontiniacum Monasterium*.)

ORBIGNIACUS, *Orbaniacus vicus haud procul a Cera-
tensi* (x, 31; *G. M.*, 90), bâti au temps de l'évêque Eufronius. *Orbigny*, à vingt kilomètres est de Loches, entre l'Indrois et le Cher (Indre-et-Loire).

OSCARA, *l'Ouche*, rivière qui passe à Dijon.

PARISIUS (invariable), *Parisii, Parisiaca urbs, terminus Parisiacus*; *Paris* et son territoire. En 508, Clovis, après avoir conquis l'Aquitaine et reçu de l'empereur Anastase les insignes du consulat, revient de Tours à Paris et y établit, dit Grégoire de Tours, le siège du royaume (*H. E.*, II, 38).

PATERNACENSIS *ecclesia urbis Turonicæ* (*V. P.*, 8), *Pernay*, à seize kilomètres ouest-nord-ouest de Tours (Indre-et-Loire).

PERTENSIS *pagus Carnotenus* (G. C., 99), *le Perche*.

PETREUS PONS, lieu d'une entrevue entre Gontran et son neveu Childebert II (*H. E.*, v, 18); *Pompierre*, sur le Mouson, à onze kilomètres sud de Neufchâteau (Vosges).

PETROGORICA urbs, *Petrocoricum oppidum, territorium, Périgueux* et son territoire, *Petragorici, les Périgourdins*. Cette cité appartenait à Gontran, de même qu'Agen. (Voir Agen.)

PICTAVIS, *Pictavensis civitas, Pictavum; Pictavus terminus, pagus, Pictavum territorium; Poitiers* et son territoire, *Pictavi, les Poitevins*. Appartenait à Sighebert; ce fait ressort de plusieurs passages du chroniqueur; et il suffirait des louanges dont l'évêque-poète Fortunat comble Sighebert et Brunehaut, pour le démontrer.

PONTICIACENSES silvæ Arverni territorii. Au milieu de cette forêt, saint Émilien et saint Bravy (*Brachio*) bâtissent un ermitage qui, peut-être, est représenté par le bourg de *Pionsat* (Puy-de-Dôme), arrondissement de Riom). Pionsat n'est, en effet, qu'à seize kilomètres est de Menat, dont Grégoire de Tours dit que saint Émilien devint abbé (*V. P.*, 12). C'est autour de ce point que j'ai cru pouvoir marquer la forêt mentionnée.

PONTICO villa, *Ponticonensis domus* (*H. E.*, iv, 23; vi, 37; *M. M.*, iv, 41), *Ponthion*, à dix kilomètres est de Vitry-sur-Marne (Marne).

PONTINIACUM M^m (variante *Pontiviacum*).—*Ursus abbas Cadurcinæ urbis incola fuit, de quo egressus loco*,

Bituricum terminum est ingressus; fundatisque monasteriis apud Tausiriacum, Oniam atque Pontiniacum... (V. P., 18). Valois, Lecoite et Ruinart n'ont rien trouvé qui pût répondre à ce nom de lieu; en effet, on cherche vainement, dans un rayon assez étendu autour de Bourges, un nom qui paraisse dérivé de *Pontiniacum*. Voici la supposition à laquelle je me suis arrêté : les trois monastères fondés par saint Ursus paraissent, d'après ce que dit Grégoire de Tours, avoir été proches les uns des autres sur le territoire de Bourges; si *Onia* est Heugne ou Alloigny, près de cette ville, vers le nord, *Tausiriacus* est peut-être Trouy, à huit kilomètres sud-est de la ville, et *Pontiniacus*, ayant échangé son nom primitif contre celui de son fondateur, serait devenu *La Chapelle-Saint-Ursin*, petite localité entre Heugne et Trouy, à six kilomètres ouest de Bourges.

PRISCINIACENSIS vicus urbis Turonicæ (V. P., 8), *Grand-Précigny*, sur la Claise, à vingt-sept kilomètres sud-est de Loches (Indre-et-Loire).

PROVINCIA, portion de l'ancienne Province romaine, dont la *Provence* tire son nom, et qui, au temps de Grégoire, comprenait Marseille, Aix, Arles et Avignon.

PYRENÆI montes, les *Pyrénées*.

RANDANENSE M^m, *Randan* (IV, 32), à vingt et un kilomètres nord-est de Riom (Puy-de-Dôme).

RATIATENSIS vicus : *Infra ipsum Pictavorum terminum qui adjacet civitati Namneticæ, id est in vico Ratiatensi* (G. C., 54). Dans les *Annales de saint Bertin* et dans un grand nombre d'autres documents (voy. Va-

lois, *Notice*, p. 465), ce n'est plus seulement le *vicus*, mais le *pagus Ratiatensis*, qui est mentionné. Ce *pagus* est devenu célèbre sous le nom de duché de Retz. L'espace assez considérable qu'il occupait au nord de l'Herbauge (*Herbatilicus*), dans la partie méridionale du département actuel de la Loire-Inférieure, est encore marqué par plusieurs villages aux noms desquels le sien s'ajoute comme Sainte-Opportune, Saint-Père, Saint-Cyr-en-Retz, etc. Ce pays doit marquer l'emplacement d'un petit peuple gaulois, client peut-être des *Pictones*. On ne saurait mettre en doute l'identité du *Ratiastum* gallo-romain avec le *vicus Ratiatensis* de Grégoire de Tours; ce qui confirme l'espoir que nous avons de retrouver le nom et l'emplacement de quelques anciennes peuplades gauloises à l'aide de *pagi* ou même de *vici* mentionnés par les écrivains du moyen âge; ainsi les *Ratiatenses* peuvent désormais, ce me semble, prendre rang dans les listes des peuples gaulois.—J'ai déjà signalé le rapport de nom qui existe entre eux et l'île de Ré, *Radis*, *Ratis*, *Ratina* (dans Grégoire *Cracina*), et qui indique peut-être ou qu'ils avaient peuplé cette île, ou qu'ils s'étaient étendus le long du golfe aquitanique jusque vis-à-vis d'elle, bien au delà de l'espace restreint qu'ils occupaient dans le moyen âge, et où aujourd'hui nous retrouvons leurs vestiges. Toutefois je n'insiste pas sur ce rapprochement. Valois donne au nom de l'île de Ré une étymologie celtique *ryd*, gué, rade (*Notice*, p. 463); l'étude de la langue des anciens Gaulois jettera peut-être quelque lumière sur cette

question. — Le *vicus Ratiatensis* a, comme le pays qui l'entoure et tout le littoral, souffert cruellement des incursions normandes. D'Anville proposait Saint-Pierre ou Sainte-Opportune-en-Retz ; Valois avait pensé que ce pouvait être une très-petite localité auprès de Saint-Viau, appelée le Restail. Rezé, sur la rive gauche de la Loire, presque vis-à-vis de Nantes, paraît d'autant mieux répondre à l'ancien *vicus Ratiatensis* que, dans un titre de l'église de Saint-Opportune, nous trouvons ce nom transformé en *Razezius* qui présente une grande ressemblance avec celui de Rezé.

REGENSE, *Regiense territorium* (IV, 43, *G. C.*, 83), le territoire de Riez (Basses-Alpes). Appartenait à Gontran.

REMIS, *Remensis urbs, pagus, Reims* et son territoire. C'est la seconde capitale de l'Austrasie.

REOMATIS *M^m* (*G. C.*, 87), *Moutier-Saint-Jean*, à douze kilomètres nord-ouest de Semur (Côte-d'Or).

REONTIUM *villa in territorio Burdegalensi* (*G. C.*, 48). *Rions*, sur la Garonne, à vingt-cinq kilomètres sud-est de Bordeaux (Gironde).

RHEDONICA *urbs, regio, Rennes* et son territoire. — *Britanni graviter Rhedonicam regionem vastaverunt incendio...* (V, 30). Donc Rennes n'appartenait pas aux comtes bretons et se trouvait sous la dépendance de Chilpéric.

RHENUS *fluvius, le Rhin.*

RHODANUS *amnīs, le Rhône.*

RHOTOIALENSIS *villa in Rhotomagensi termino* (VII, 19). Frédégonde y fut exilée par Gontran. *Rueil*, plus tard

Vaudreuil, aujourd'hui *Notre-Dame-de-Vaudreuil*, sur l' Eure, à vingt et un kilomètres sud de Rouen (Seine-Inférieure).

RICOMAGENSIS *vicus civitatis Arvernæ* (G. M., 86; G. C., 5), *Riom* (Puy-de-Dôme).

RIGOÏALENSIS *villa prope Parisius* (IX, 3, X, 28), *Rotaïalensis villa*, *Rueil* (Seine).

ROMANIACUS *campus*. « Alors apparurent deux armées de sauterelles qui, franchissant l'Auvergne et le Limousin, s'abattirent sur le *campus Romaniacus* (IV, 20). » C'est peut-être Romagne, dans la Vienne, au sud de Poitiers.

ROMANUM *M^m* (V. P., 1), *Romain-Moutier* (Suisse), à vingt-trois kilomètres nord-ouest de Lausanne.

ROSSONTENSIS... *Convenit ut Silvanectis domnus Childebertus in integritate teneat, et quantum tertia domni Guntchramni exinde debita competit, de tertia domni Childeberti quæ est in Rossontensi, domni Guntchramni partibus compensetur* (IX, 20). Dans ce passage, il n'est pas question d'une localité, mais d'un territoire dont deux bourgades me semblent avoir retenu le nom et marquer l'emplacement; ce sont : Resson-sur-Matz, à quatorze kilomètres nord-ouest de Compiègne, et Resson-le-Long, à douze kilomètres ouest de Soissons. Ce *Rossontense* était d'une certaine étendue, puisque, de même que le *Silvanectense*, il avait été partagé en trois portions. Il est fort possible que cette mention nous restitue le nom d'une petite peuplade celtique, le *pagus Rossontensis*, autrefois dépendant de la puissante cité

des Bellovaques. Je n'insiste pas sur le rapport que j'attachais, dans ma première édition, aux noms *Rossantensis* et *Ratomagus* de Ptolémée, parce qu'il est fort probable que celui-ci est simplement une mauvaise lecture de *Augustomagus*, Senlis.

ROTHOMAGUS, *Rothomagensis urbs, Rouen*. A Chilpéric.

ROTOMAGUS, près Tours. L'évêque Brice y construisit une église (x, 31). *Pont-du-Ruan*, à dix-sept kilomètres sud-est de Tours (Indre-et-Loire).

RUTENIS, *Ruthena civitas, Rhodéz; Ruthenus terminus, son territoire*. Cette cité était entrée dans la part de Sighebert, puisque, malgré les usurpations de Chilpéric, en 580, elle appartenait encore à Childeberr II qui en désigne l'évêque (v, 47).

SANTONAS, *Santonica urbs, Saintes; Santonici, les habitants du pays de Saintes* (Charente-Inférieure). Cette cité devait appartenir à Sighebert, puis à Childeberr II, car, en 576, Chilpéric la fit envahir par son fils Clovis et par le duc Désidérius. Gontran s'opposa à cette nouvelle usurpation de son frère, et envoya contre lui le patrice Mummole qui battit ses adversaires dans une sanglante rencontre (v, 13).

SAPONARIA villa super Carum. L'évêque Perpétue affranchit par son testament les hommes et les femmes qu'il possède dans cette villa. *Savonnières*, à quatre kilomètres sud de Luynes (Indre-et-Loire).

SAURICIACUS villa. Un synode des évêques de la Deuxième Belgique s'y tint en 589 (ix, 37). Nous avons traduit ce nom de lieu par *Soucy*, à seize kilomètres sud-

ouest de Soissons, et il y a, dans la province de Reims, plusieurs lieux : *Saureau, Saurel, Sorecy*, etc., qui conservent un air de parenté avec *Sauriciacus*; mais M. Prioux nous a fort bien démontré, par ses propres recherches, appuyées sur les travaux antérieurs de Carlier (*Histoire du duché de Valois*, t. I, p. 142.) que ce lieu est le village du *Mont-Notre-Dame*, à environ six kilomètres sud-est de Braine, appelé, dans les anciens titres *Sauriacus*, puis *Saurèle*.

SAXONES BAJOCASSINI. Dans les derniers temps de l'empire, quand, de toutes parts, les barbares se jetaient sur la Gaule, des Saxons pénétrèrent jusqu'au fond de la Deuxième et de la Troisième Lyonnaise. Nous n'avons connaissance de ceux qui s'établirent dans la Troisième Lyonnaise que par quelques vers de Fortunat, dans lesquels l'évêque de Poitiers félicite celui de Nantes, Félix, d'avoir converti ces barbares :

Munere Felicis, de vepre nata seges,
Aspera gens Saxo, vivens quasi more ferino,
Te medicante, sacer, bellua reddit ovem. (L. III, car. 9.)

Les Saxons de la Deuxième Lyonnaise sont devenus plus célèbres et ont tenu plus de place dans notre histoire. Grégoire de Tours indique, par l'épithète *Bajocassini*, qu'on doit chercher leur place dans les environs de Bayeux (v, 27 ; x, 9). En effet, Lebeuf (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXI) fait observer que les Saxons de Bayeux habitaient, à l'ouest de cette ville, un territoire représenté par les villages de Saonnet et Saon. Quant à Estrehan, que le savant abbé ajoute aux deux précé-

dents, M. A. Le Prévost nous a fait voir, à l'aide d'une série de textes, que ce lieu ne répond pas à l'*Heidrum* mentionné dans l'*Ottinga Saxonica* par une charte de Charles le Chauve (844), mais qu'il représente *Heiram*, *Eiram*, *Iram*, *Eran*, *Airam*, *Airan*, canton de Bourguébus, à huit kilomètres sud-sud-est de Caen (Calvados).

SCALDIS *fluvius*, l'*Escaut*.

SELLENSE *castrum quod in Pictava habetur diœcesi*, *Celle*, à six kilomètres nord de Melle (Deux-Sèvres). Ce lieu, avec quinze paroisses démembrées du diocèse de Poitiers, a formé, pendant très-peu de temps, un évêché au profit d'Austrapius, sous Clotaire I^{er} (IV, 18).

SENAPARIA *locus, in Turonico territorio*. Saint Ursus de Cahors y fonde un monastère et le place sous la direction de Leubasse (*Leobatus*) (V. P., 18). *Senevière*, à huit kilomètres est de Loches (Indre-et-Loire).

SENOCH. Saint Senoch bâtit dans le territoire de Tours un monastère (V. P., 15). Il existe à huit kilomètres sud ouest de Loches une localité qui retient son nom. (Voir *Taifales*.)

SENONICA *urbs, Senonicum, Sens et son territoire*. Cette cité appartenait à Gontran, car, en 586, Frédégonde ayant publiquement empoisonné, dans Rouen, un seigneur franc, et menacé de l'assassinat l'évêque de Bayeux, le roi de Bourgogne délègue vers cette reine trois de ses évêques, qui sont ceux de Cavaillon, Troyes et Sens (VIII, 31).

SEPTIMANIA, la *Septimanie*, qui depuis s'est appelée Languedoc, portait, en outre, au temps de Grégoire de

Tours, les noms de Gothie (*terminus Gotthorum*) et d'Espagne qu'elle devait à la domination visigothique. Toutefois il est à remarquer, par une coïncidence assez singulière, que le pays appelé, au temps de Grégoire de Tours, Septimanie et Espagne avait, à une époque bien antérieure, été considéré déjà comme faisant partie de l'Ibérie, sans doute à cause de la parenté de ses habitants primitifs avec les Ligures d'Espagne. Strabon nous a conservé le souvenir de cette ancienne division : « Autrefois, dit-il, on comprenait sous le nom d'Ibérie les régions qui commencent à partir du Rhône. » (L. III, ch. iv, § 19.)—Grégoire de Tours, qui n'est pas très-conséquent avec lui-même, place la Septimanie tantôt en Gaule et tantôt à côté : *Septimania quæ infra terminum Galliarum continetur* (VIII, 28) ; *Septimania quæ Galliis est propinqua* (VIII, 30). L'origine de ce nom de *Septimanie* a été fort controversée. Dom Vayssette, dans le tome I^{er} de son *Histoire du Languedoc*, p. 657, a publié à ce sujet une assez longue dissertation dont voici le résumé : Scaliger, Marca et Pagi prétendent que le nom de Septimanie vient de l'ancienne partie des Gaules appelée les Sept-Provinces, et dont les Visigoths étaient presque complètement maîtres quand ce nom fut mis en usage ; le père Marca ajoute que les Visigoths ayant perdu, en 507, la plus grande partie de leurs conquêtes en Gaule, le nom de Septimanie demeura à la portion qu'ils conservèrent. Mais à quelle époque commença-t-on à se servir de cette expression de Septimanie ? Sidoine Apollinaire est le

premier qui ait appelé de ce nom les États des Visigoths, et la date la plus reculée que l'on puisse assigner à son épître est fixée à 473 par Tillemont. Or, à cette époque, les Visigoths n'étaient pas maîtres de l'Auvergne et ne possédaient rien encore dans la Deuxième Narbonnaise et la Viennoise ; ils ne régnaient guère que sur trois des sept provinces (deux Aquitaines, Novempopulanie, deux Narbonnaises, Viennoise, Alpes maritimes).—Valois et Lecointe pensent que ce nom de Septimanie provenait des sept cités qui composaient la Première Narbonnaise, quand les Visigoths s'en sont emparés. Mais ou elle comprenait seulement six cités comme dans la *Notice* : Narbonne, Toulouse, Béziers, Nîmes, Lodève, Uzès, ou elle en comprenait huit et même dix, quand Agde, Maguelonne, puis Elne et Carcassonne furent venues s'ajouter aux six premières.—Après avoir ainsi repoussé les conjectures de Marca et de Valois, Vayssette cherche à son tour la Septimanie et croit la trouver dans la Deuxième Aquitaine que les Visigoths occupaient particulièrement à l'époque où écrivait Sidoine Apollinaire. A la vérité, la Deuxième Aquitaine ne comprenait pas plus de six cités : Bordeaux, Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers, Périgueux. Mais Vayssette y joint Toulouse dont ils étaient également maîtres. Ainsi la portion de la Gaule occupée primitivement par les Visigoths se serait appelée Septimanie, ce nom se serait transmis à leurs acquisitions successives et maintenu dans leurs dernières possessions.—Cette supposition ne me paraît pas inadmissible,

bien que celle de Marca ne soit pas non plus aussi invraisemblable que le veut dom Vayssette. En effet, voici le texte de Sidoine Apollinaire : *Gothis credite qui sæpe-numero etiam Septimaniam suam fastidiunt* (l. III, ep. 4). En supposant que l'écrivain ait voulu désigner par le nom de Septimanie les sept provinces, *suam Septimaniam* pourrait signifier la portion qu'ils en possèdent, la Septimanie des Goths. Mais je n'insiste pas sur ce point. Si l'on remarque que le roi Euric compose justement de sept cités un duché en faveur d'un certain Victorius [Grégoire, qui raconte le fait : *Eorichus, Gothorum rex, Victorium ducem super septem civitates præposuit*, 480 (*H. E.*, II, 20), ne dit pas quelles étaient ces sept cités], et si l'on se rappelle que, par un singulier hasard, Béziers, au cœur de la Première Narbonnaise, avait été le séjour de la septième légion, et que Pline l'appelle *Beterræ Septimanorum* (*Histoire nat.*, III, 5), on conviendra qu'une partie de la France méridionale semblait vouée à ce chiffre *sept*; je m'étonne d'une seule chose, c'est que ce nom de *Septimania*, produit par la coïncidence de tant de faits divers, n'ait pas laissé de trace dans la géographie moderne.—Les Francs firent à plusieurs reprises des tentatives infructueuses pour reprendre aux Visigoths la Septimanie, notamment Gontran, en 586. Cette province ne partagea la condition du reste de la Gaule qu'après la bataille de Poitiers, 732; sa conquête fut un des résultats de la victoire de Charles Martel sur les Sarrasins.

SEQUANA (variante *Segona*), la Seine.

SEXCIACENSIS vicus, domus, infra terminum Beoteranæ urbis (*G. C.*, 49). Il y a autour de Tarbes cinq localités du nom de Serres : *Serres*, à quarante et un kilomètres ouest-nord-ouest de Tarbes ; *Serre*, à vingt-trois kilomètres nord-ouest ; *Serre*, à dix-huit kilomètres est ; *Serre*, à trente kilomètres sud-ouest ; et *Serre*, à vingt kilomètres sud de la même ville. A laquelle convient le *vicus Sexciacensis*, s'il convient à une d'entre elles ? Je pencherais vers la dernière, parce qu'elle est proche d'un village de Saint-Joustous ; or, Grégoire nous fait savoir que les restes du prêtre saint Justin reposent dans le *vicus Sexciacensis*.

SILVANECTENSE territorium, territoire de Senlis. (Voir *Rossontense*.) Avant d'être partagée entre Gontran et Childebert, puis attribuée à ce dernier par le traité d'Andelot, cette cité paraît avoir appartenu à Chilpéric, car c'est son évêque qui recueille et ensevelit le cadavre de ce roi lorsqu'il est assassiné (vi, 46).

SIGISIUM urbs. Les Lombards, battus par Mummole, retournent en Italie ; en passant par Suze, ils sont durement traités par Sifinnus, maître des milices impériales, qui résidait dans cette ville, 576 (iv, 45). Suze appartenait donc encore à l'empire. Toutefois, ce ne devait pas être pour longtemps ; car nous voyons Gontran, d'après un document publié par d'Achery (*Auctoritas*, etc., dans le *Spicilege*, t. V, c. 739), en traçant les circonscriptions du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, y faire entrer Suze, *jamdudum ab Italis acceptam*.

SIROIALENSE oratorium (*M. M.*, 1, 18), construit par

saint Martin. Le même que *Latta*. (I V. voir ce mot.)

SOLONACENCIS vicus (x, 31). Saint Martin y construit une église. *Sonnay*, à quatre kilomètres est de Château-Renault (Indre-et-Loire).

STABLO villa (iv, 43), *Estoublon*, à seize kilomètres nord-est de Riez (Basses-Alpes).

STAMPENSIS pagus; le territoire de la ville d'*Étampes* (Seine-et-Oise), laquelle probablement était un vicus au temps de notre historien, qui mentionne deux fois son territoire (*pāgus*) (ix, 20, x, 19) et pas une fois la localité.

STRATEBURGUM; *Argentoratensis urbs quam nunc Strateburgum vocant* (ix, 36, x, 19). Ces mentions sont, avec celle que nous trouvons dans l'Anonyme de Ravenne (*Stratiburgo*) (p. 187), les premières qui soient faites du nom moderne d'*Argentoratum*. Dans un diplôme de Chilpéric II en faveur du monastère de Saint-Grégoire, en Alsace vers 61 (*Dipl.*, t. II, p. 121), nous trouvons ce mot de nouveau modifié comme il suit : *Strazburgensis episcopus*. A Sighebert.

SUSSIONIS, *Suessionas*, *Suessonicus pagus*, *Soissons et son territoire*; *Suessonicum*, le *Soissonnais*. A Chilpéric. Childchert le jeune s'en est emparé durant la minorité de Clotaire II, car on y voit un de ses ducs, Rauchingue (viii, 29).

TALUA vicus *Beorretanæ civitatis ubi Missilinus requiescit* (G. C., 49). Est-ce *Talazac*, à douze kilomètres nord de Tarbes? Il faudrait savoir si on révere saint Mesclun dans cette localité. Il faut aussi observer que les noms ne se sont guère modifiés que par contraction.

TARABENNENSES, *les habitants de Téroüenne*. Leur cité ne faisait pas partie de l'Austrasie, malgré sa situation septentrionale; elle était du domaine de Chilpéric, comme l'atteste ce passage : *Merovechus a Tarabennensibus circumventus est, dicentibus quod, relicto patre ejus Chilperico, ei se subjugarent, si ad eos accederet* (v, 18).

TAURIACUS vicus, bâti par l'évêque Eufronius (x, 31), *Truyes*, à neuf kilomètres est de Montbazou, sur l'Indre (Indre-et-Loire).

TAUSIRIACUM M^m in Biturico termino, *Trouy* (Cher)? (Voir *Pontiniacum*.)

TAUREDUNUM castrum super Rhodanum in monte collocatum erat. Grégoire de Tours et Marius d'Avenches racontent qu'après soixante jours d'un bruit inexplicable, le mont *Tauredunensis*, sur lequel s'élevait un château du même nom, fut tout d'un coup détaché d'une montagne voisine et précipité avec ses villages, ses églises, ses hommes, ses bestiaux, dans le Rhône. Le fleuve reflua, emporta le pont de Genève avec ses moulins, et causa un énorme dégât dans un espace de 60 milles en longueur et de 20 milles en largeur (*H. E.*, iv, 31; Marius, ad ann. 563). C'est donc sur le Rhône, à une distance de 50 ou 60 milles de Genève, que s'élevait ce château; le lit du fleuve a peut-être gardé des traces de cette catastrophe.

TERNODORENSE castrum quod ad Lingonicam civitatem pertinet Tornodorensis pagus in parochia Lingonensi (*G. C.*, 87). Encore un des exemples où *parochia* signifie

diocese, tandis que *diœcesis* signifie souvent paroisse. *Tonnerre* (Yonne).

THEIFALIA pagus Pictavi, Theifali, Tiffauges, pays du Poitou, *les Theifales*. Dans la *Notice des Dignités* (édit Boeking., t. II), nous trouvons des barbares de ce nom au service de l'empire : *Horum una cum Sarmatis apud Pictones præsidium*. Nous les connaissons d'ailleurs, ces Theifales, par un passage d'Ammien Marcellin, qui ne saurait être traduit, et qui les accuse de mœurs aussi ignobles que bizarres : *Hanc Taifalorum gentem turpem ac obscenæ vitæ flagitiis ita accepimus mersam, ut apud eos nefandi concubitus sædere copulentur matribus puberes, ætatis viriditatem in eorum pollutis usibus consumpturi. Porro si qui jam adultus aprum exceperit solus, vel interemerit ursum immanem, colluvione liberatur incesti* (l. XXXI, c. IX, § 5). Ceux de ces barbares qui s'établirent en Gaule durent changer de mœurs sous l'influence du christianisme. Grégoire nous apprend, à leur louange, qu'ils donnèrent un saint à la Gaule, c'est saint Senoch. Ils étaient à l'est du *Ratiatensis*, et au nord-est de l'*Herbatilicus*. La petite ville de Tiffauges, sur la Sèvre-Nantaise, tout au nord du département de la Vendée, marque encore un des points principaux de leur occupation.

THEMELLUS villa : Quidam de villa Themello in pago Turonicæ urbis, vici Ambiacensis (M. M., IV, 42). J'ai inutilement cherché dans un rayon assez étendu autour d'Amboise, sur la carte de Cassini, une localité répondant à ce nom. Je n'accepte pas The-

nay, à vingt-trois kilomètres est d'Amboise, qui ne répond ni par sa situation ni par la forme de son nom à *Themellus*.

THOLOSÀ, *urbs Tholosatium, Tholosanus pagus, Tholosates, Tholosani; Toulouse, le Toulousain, les Toulousains*. Cette cité appartenait à Chilpéric, car un duc de ce roi ayant envahi les cités d'Agen et de Périgueux, qui faisaient partie des États de Gontran, s'empare de la femme du duc, son adversaire, et l'envoie en captivité à Toulouse. (*H. E.*, vi, 12.)

TIGERNUM castrum Arvernix, Tigernense castellum (*G. M.*, 52), *Thiers* (Puy-de-Dôme).

THORINGIA, *la Thuringe et le pays de Tongres*. Pour ce second sens, voir *Dispargum* et *Tungri*.

TORNACUM, Tornacenses muri, Tornacensis pagus, Tournay et son territoire. Appartenait, comme Thérouenne, à Chilpéric, qui, battu et pressé de toutes parts par son frère Gontran, y cherche un refuge en 575 (iv, 51).

TORNOMAGENSIS vicus. Saint Martin y fonde une église (x, 31). *Saint-Martin de Tournon* (Indre), à quatorze kilomètres de Leblanc, en Berry.

TRAJECTENSIS, Trijectensis urbs, Trajectum ad Mosam et Trajectum superius; Maëstricht, qui succéda, vers 451, à Tongres, comme évêché dans la deuxième Germanie, et fut, à son tour, remplacé par Liège au VIII^e siècle. Cette cité appartenait à Sighebert.

TRANSALICENSIS, Transaliacensis vicus in Averno, Transaliensis pagus. — *Mulier quædam ex Averno ve-*

niens, cum viro suo, de pago Transaliensi (Var. Transiliensi, Transiliensi, Trasalerensi) ægrotabat. (M. M. II, 10). — Lupicino defuncto, adfuit quædam matrona... et quum eum ad vicum Transalicensem (Var. Transaliacensem, Transiliensem, Transaliensem), inferre vellet, restitit ei populus pagi Lipidiacensis... Sed tandem usque ad Transaliacensem vicum venientes, beatum corpus cum summo honore, gaudioque sepelierunt (V. P., XIII, 3). J'avais cru d'abord pouvoir traduire ce nom par le lieu appelé Trézioux à 33 kil. est-sud-est de Clermont, près de la rive gauche de l'Allier. Mais il s'appelait dans les documents antérieurs au XI^e siècle *villa Tregol*. Le point qui semble le mieux convenir, comme traduction de *Transiliensis*, est Trézelle, au confluent de la Tèche et de la Bèbre, petit affluent de la Loire, à 48 kil. de la rive droite de l'Allier. A une faible distance de Trézelle, dans le sud, se trouve une autre très-petite localité appelée Trézuble. Mais en admettant Trézelle pour traduire le *vicus Transalicensis* et le *pagus Transaliensis*, il est impossible de persister dans la conjecture que *Lipidiacus*, *pagus Lipidiacensis* puissent être représentés par les Lempte et Lempty qui avoisinent Clermont; le texte de la *Vie de Lupicinus* est formel; les deux localités *Lipidiacus* et *Transalium* sont très-voisines, et la première est située sur un cours d'eau, car ses habitants disent, dans la légende du saint, qu'il s'est désaltéré à l'eau de leur fleuve. J'ai cherché inutilement sur la Bèbre et sur l'Allier une localité rappelant le radical *Lipidiac*, car je ne pense pas qu'on puisse

proposer les hameaux de Lubia et Lubier, que la carte de Cassini (feuille 50), mentionne aux environs de la Palisse. Il y a sur la rive droite de l'Allier à 16 kíl. ouest de Trézelle une localité qui porte le nom de Saint-Loup; serait-ce *Lipidiacus* qui aurait pris, dans un troisième changement, le nom du saint qui, bien que transporté à Trézelle, continua, suivant la légende, d'y faire des miracles? Le mot *Lupicinus*, en se transformant, a dû donner les formes *Lupicin*, *Lupin*, *Loup* ou *Leu*. Il faudrait aussi savoir si l'église de Trézelle n'est pas placée sous une de ces invocations. — Faute de mieux c'est à ces deux endroits que sur la carte je fais figurer, avec le signe du doute, *Transalium* et *Lipidiacus*. Je dois faire observer encore que le premier nom de *Lipidiacus* a été, suivant le texte de Grégoire *Berberensis* : *vicus Berberensis qui nunc Lipidiaco dicitur*. Est-ce un simple hasard qui a donné à cet ancien nom une telle ressemblance avec celui de la rivière *la Besbre*? — On voit qu'il faut modifier, d'après ces dernières recherches, la traduction conjecturale que j'ai donnée de *Lipidiacus*, à l'article qui concerne ce mot (p. 375).

TRECÆ urbs Campaniæ, Tricassini, Troyes, qui, du temps de Grégoire de Tours aussi bien qu'aujourd'hui, ne paraît presque jamais qu'avec cette qualification : *Troyes en Champagne*. Appartenait, comme Sens, à Gontran.

TREVERIS, Treverica urbs, Treverorum civitas, Trevericum territorium, Trevericus terminus, Trèves et son territoire. A Sighebert.

TRICASTINUM, *Tricassina urbs, Saint-Paul-Trois-Châteaux*, à vingt-deux kilomètres sud de Montélimart (Drôme). A Gontran.

TRINORCIENSE castrum, *quadragésimo ab urbe Cavillonnensi milliario, dissitum* (G. M., 54), *Tournus*, à vingt kilomètres sud de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Saint Valérien, parent de saint Marcel de Châlon, y subit le martyre.

TULBIACENSIS civitas, *Tulbiacense oppidum* (II, 37; III, 8). Remarquons ici le titre de *civitas*, donné par Grégoire de Tours à une ville illustrée par un grand fait historique, mais qui n'a jamais été épiscopale. *Zulpich* (Prusse Rhénane).

TUNGRI oppidum. C'est l'ancienne *Aduatuca*, dans le pays des Éburons, où fut massacrée une légion de César. Le conquérant signala sa vengeance par l'extermination de cette peuplade, dont le territoire fut donné à des Germains, appelés *Tungri* au temps d'Auguste, et souvent *Thoringi* dans les monuments de la basse latinité. Tongres fut détruite par les Huns, et son évêché transporté à Maëstricht, où était mort son saint évêque Aravatus, 451 (II, 5). Cette ville ne s'est jamais complètement relevée de ses ruines ; cependant elle subsiste encore, à seize kilomètres sud-ouest de Maëstricht (Belgique).

TURNACENSIS, *villa territorii Cenomannici in ditibus basilicæ Sancti-Martini* (M. M., IV, 12). Paraît être *Tornes*, petite localité de la Sarthe, à onze kilomètres nord-ouest du Mans, entre Guerche et Lavardin.

TURONIS, *Turonica urbs, Turonicum oppidum, Turo-*

nicum, Turonicus terminus, pagus, Turonicum territorium, Turonici. Tours, son territoire et ses habitants. Bien que la forme *Turones* fût primitivement plus usitée que la forme *Turoni*, c'est sous cette dernière, employée à l'ablatif, que le nom de Tours est devenu invariable. C'était une des cités de Caribert; elle échut, lorsque ce roi mourut, à Sighebert, et ce fut une des premières qu'usurpa Chilpéric après avoir assassiné son frère.

UCETICA, *Uccensis urbs, Uzès* (Gard). Cette ville, bien que dépendante de la Première Narbonnaise, ne faisait pas partie de la Septimanie; elle avait été prise par les Francs aux Visigoths. Elle appartenait à Childebert II, car, en 585, elle fut réunie par ce roi aux cités de Clermont et de Rodez pour former un duché (VIII, 18).

UGUERNUM, *Arelatense castrum* (VIII, 30. IX, 7), *Beaucaire*, ou peut-être seulement une île du Rhône qui se trouve entre cette ville et Tarascon (Gard).

ULDA *fluvius* (X, 19), *l'Oust*, grand affluent canalisé de la rive droite de la Vilaine.

URBIENSIS *pons, Parisiacæ civitatis* (VI, 19), pont sur la rivière d'*Orge*, petit affluent de la Seine, dans laquelle il se jette par deux embouchures à Athis et au-dessus du hameau de Châtillon-sur-Seine (Seine-et-Oise.) Ce point était la limite des États de Chilpéric et de Gontran.

VABRENSE *castrum, Vabrensis pagus, Vabrensis, le Wœvre*, s'étendait entre la Meuse et la Moselle, de Longwy et du Chiers, affluent de la Meuse au nord, à

Commercy environ vers le sud. Les noms de lieux indiqués sur la carte de France du Dépôt de la guerre, avec la mention *en Woèvre* sont très-nombreux. Quant au *castrum Vabrense*, voici ce que la comparaison des textes nous apprend sur sa position. Grégoire dit que, dans le voyage qu'il fit en Austrasie, approchant d'Yvoi-Carignan, *Eposius*, il fut reçu et conduit avec beaucoup de bienveillance par Vulfroy, à la basilique que cet ermite avait bâtie à environ huit milles d'Yvoi, sur le sommet d'un mont, et enrichie des reliques de saint Martin (viii, 15). Plus loin (ix, 9), nous voyons les complices de Rauchingue, Ursion et Bertfried, se fortifier dans le château de Woèvre, *castrum Vabrense*, voisin d'une villa appartenant à Ursion ; puis nous apprenons (ix, 12) que cette villa était au pied d'un monticule ardu, sur lequel s'élevait la basilique consacrée à saint Martin, la même sans doute qui avait été bâtie par Vulfroy. C'est donc à huit milles d'Yvoi-Carignan qu'il nous faut chercher le *castrum Vabrense*. Or, il y a justement sur une hauteur, à dix kilomètres sud-est de Carignan (Ardennes), une chapelle dédiée à saint Vulfroy, écart de Margut et de Bièvre (Ardennes), débris d'un monastère qui a été ruiné en 979. Il s'y tient encore deux foires l'an. C'est là certainement qu'il faut placer ce *castrum Vabrense*, qui, au temps de Grégoire, n'était déjà plus fortifié que par la nature, et dans les débris duquel saint Vulfroy avait bâti sa basilique.

VALENTIA *urbs* (iv, 45), *Valence* (Drôme). A Gontran.

VAPIGENSIS *civitas* (iv, 43), *Gap* (H.-Alpes). A Gontran.

VASATENSIS urbs (VI, 16, 21; VII, 31; *G. M.*, 12), fut assiégée par les Huns en 437, *Bazas* (Gironde). Je crois que cette cité faisait partie des États de Chilpéric; cependant je n'en trouve pas de preuves certaines dans Grégoire de Tours.

VASCONIA, Vascones : *Bladastes dux in Vasconiam abiit atque maximam exercitus sui partem amisit*, 581 (VI, 12). C'est la première apparition dans l'histoire, avec la mention qu'en fait Fortunat (l. IX, Car. 1), de ce mot *Vasconia*.

Chilpericum
Quem Geta, Wasco tremunt, Danus, Estio, Saxo, Britannus.

Il s'en fallait alors que la Vasconia s'étendît à la Novempopulanie entière; mais, à partir de ce moment, les Vascons ne cessent d'envahir le pays franc. En 587, ils descendent de leurs montagnes et ravagent le plat pays; puis ils finissent par s'emparer de toute la région à laquelle le nom de Gascogne est resté.

VELLAVI, Vellavæ urbis terminus, Vellavum (IV, 47; VI, 26; X, 25; *P. J.*, 7). L'ancienne *Reversio*, plus tard *Vellavi*, est représentée par le village de *Saint-Paulien*, à dix kilomètres nord-nord-ouest du Puy (Haute-Loire). Avait-elle, au temps de Grégoire de Tours, cessé d'être évêché? Les découvertes archéologiques publiées par M. Aymar semblent l'indiquer. (Voir *Anicium*.) Appartenait, comme l'Auvergne et le Rouergue, à Sigebert.

VENETI, Venetica urbs, Veneticum, Vannes et son territoire (Morbihan). Chilpéric et les chefs bretons se dis-

puiaient la possession de cette cité. En 887, le Breton Warochus en était maître (ix, 18).

VERBERIS (variante *Berberis*) *fluvius*, le *Barberon*, très-petit affluent du Dolon, rivière qui se jette dans le Rhône au-dessous de Vienne.

VERNADUM vicus : l'évêque Perpétue y bâtit une église (x, 31), *Vernou*, sur la Brenne, à dix kilomètres nord-est de Tours (Indre-et-Loire).

VESONTICORUM civitas, *Besançon*. C'est à propos des martyrs Ferréol et Ferrucion (*G. M.*, 71), que se trouve, dans Grégoire de Tours, l'unique mention qui soit faite de Besançon. Cette cité ne pouvait appartenir qu'à Gontran.

VIBRIACENSIS domus, vicus : *Nanninus, presbyter domus Vibriacensis, sancti Juliani reliquias expetivit, quas... tulit usque ad basilicam Sancti-Ferreoli, quæ procul ab ipso vico sita est* (*P. J.*, 48). Ce doit être, comme le pense Dom Ruinart, *Vebret*, à trois kilomètres est-nord-est de Saignes (Cantal). Dans ce cas, il faut traduire *procul* par *loin*, car ce lieu est à environ soixante-dix kilomètres ouest de Saint-Ferréol, situé lui-même à deux kilomètres nord de Brioude. Savaro (*in Originib. Claromontens.*) traduisait *domus Vibriacensis* par *vieille Brioude* (Haute-Loire), à quatre kilomètres sud de Brioude. Je ne vois pas de raison pour admettre cette interprétation.

VICINONIA fluvius, la *Vilaine*.

VICTORIACUM, *Victoriacensis villa* (iv, 52, v, 1, vi, 41), *Vitry*, entre Douai et Arras, sur la Scarpe (Pas-de-Calais).

VICTORIACUM castrum. Un certain Munderic se révolte contre Théodoric, mais, ne se sentant pas assez fort pour le combattre, il se fortifie dans le *castrum Victoriacum* (III, 14). Ce peut être *Vitry*, à quatre kilomètres est de Vitry-le-François (Marne). Toutefois, dans les possessions du roi d'Austrasie en Auvergne, il y a près de Brioude une autre localité mentionnée dans une charte publiée par Baluze (*Hist. des Comt. d'Auv.*), *Ecclesia Sancti-Juliani in vico Brivatensi, non procul a castro Victoriaco*; — et ailleurs *Victoriacus in vicaria Brivatensi*. Je n'ai pas trouvé ce lieu sur la carte de Cassini.

VICUS JULIUS, Juliensis (VII, 31), nom gallo-romain d'*Aire* (Landes); il commençait alors à être remplacé par celui de *Atura*. (Voir *Atroa*.)

VIENNA, Viennensis urbs, Viennense territorium. *Vienne* (Isère). A Gontran.

VIGENNA, la Vienne, affluent de la Loire.

VINCIENSIS urbs, Vence (Var). Cette cité paraît avoir appartenu à Childebart II; car, en 588, c'est ce roi qui désigne le successeur de son évêque Deuthère (IX, 24).

VINDIACENSIS domus. Saint Émilien se retire dans les solitudes de l'Auvergne à Pionsat; il y est rejoint par saint Brachio qui lui succède et lègue au monastère fondé par saint Émilien des biens parmi lesquels : *salvus e domo Vindiacinsi* (V. P., 12). Ce lieu peut être *Saint-Saturnin de Vensat*, près de Pionsat (Puy-de-Dôme). (Voir *Ponticiacenses*.)

VINDOCINUM castellum, Vendôme (Loir-et-Cher). Ce château faisait partie du royaume de Caribert et entra dans la part de Sighebert en 567 (IX, 20).

VINDUNITTA *insula urbis Namneticæ*, saint Friardus s'y retire (V. P., 10). Ce doit être une des nombreuses îles de l'embouchure de la Loire. Je n'ai pas vu que le nom d'aucune d'elles convînt au mot latin cité ici.

VIRIDUNUM, *Viridunensis civitas* (III, 26, 34; VII, 44). Verdun (Meuse). A Sighebert.

VIROMANDENSE *oppidum*, *territorium* (G. M., 73). Beaucoup d'écrivains, séduits par un rapport de nom, ont voulu retrouver ce lieu dans le village de *Vermand*, à neuf kilomètres nord-ouest de Saint-Quentin. Mais dans la Passion de saint Quentin, on voit que ce martyr fut conduit à *Augusta Viromanduorum juxta Somnam*; or, la ville de Saint-Quentin est, en effet, sur la Somme, tandis que Vermand en est à deux lieues, sur un petit affluent appelé l'Aumignon. D'Anville faisait, en outre, observer (*Notice*, p. 122) que le plus ancien quartier de Saint-Quentin a retenu le nom d'Aouste, dérivé d'*Augusta*. Enfin, on a exhumé du sol de Saint-Quentin des débris de toute sorte qui attestent son existence aux temps romains. Vermand aussi a fourni un riche contingent de débris et de médailles. M. Gomart, de Saint-Quentin a fort bien établi (*le Camp romain de Vermand*, 1860) que ce fut un des *oppida* des *Veromandui*, et plus tard un camp romain. Que ce village ait retenu le nom des *Veromandui*, il n'y a à cela rien d'étonnant : Jublains, Vercors, Corseult, Javouls et d'autres témoignent que le nom d'une peuplade gauloise pouvait, soit que le pays le conservât, soit qu'il disparût, rester attaché à des localités d'importance aujourd'hui secondaire. *Viromandense oppidum* de

Grégoire de Tours est donc *Saint-Quentin* (Aisne). Rien, dans notre auteur, n'indique à qui elle appartenait; mais il est vraisemblable qu'elle était une des cités frontières du domaine de Chilpéric.

VIRONTIA, urbis Viennensis locus (III, 6), *Vézéronce*, à dix kilomètres nord de la Tour-du-Pin (Isère).

VIVARIENSIS urbs, Viviers (Ardèche). Cette ville devait être du domaine de Gontran. Toutefois, il n'y a, dans Grégoire de Tours, aucune indication qui puisse préciser cette allégation; notre historien mentionne une seule fois cette ville, pour dire qu'elle fut ravagée par la peste, *lues inguinaria* (x, 23).

VODOLLACENSIS vicus, in territorio Burdegalensi (G. C., 47), *Bouliac* ou *Vouliac*, sur la rive droite de la Garonne, à quatre kilomètres sud de Bordeaux (Gironde).

VOGLADENSIS campus : Chlodovechus cum Alarico in campo Vogladense, decimo ab urbe milliario, convenit (II, 37). Le nom de lieu par lequel on traduit ce nom montre combien il est difficile de déraciner une erreur généralement admise. Près de Quinzay, sur l'Auzance, où l'on voit encore quelques traces du camp fortifié derrière lequel Alaric croyait pouvoir attendre en sûreté son adversaire; il y a, à douze ou quinze kilomètres nord-ouest de Poitiers, une petite localité appelée Vouillé. Vouillé est *Vogladum*, ont dit les premiers qui ont cherché à traduire ce mot latin, et cette traduction a été longtemps admise sans contestation. Mais l'abbé Lebeuf, revoyant en 1739 non-seulement le texte de Grégoire de Tours, mais encore les documents qui le

confirment, lisait dans les *Gesta Francorum* : *campus Vogladisus super fluvium Clinno* ; dans Roricon : *campus Vosaglinsis super Clinnum fluvium* ; dans Hincmar : *campus Mogotonsis*, du nom d'un gué du Clain, près duquel s'est élevé un monastère ; et observant que Vouillé est à moins de dix milles de Poitiers et sur l'Auzance, non sur le Clain qui coule à 15 kilomètres plus à l'est, ce savant chercha en un autre endroit le champ de bataille où s'est décidé le sort de la Gaule méridionale. D'ailleurs, Vouillé est au delà de Quinsay, Clovis venait de l'est à l'ouest, et comment Alaric eût-il laissé passer l'armée franque sous son camp sans livrer bataille ; enfin le nom latin de ce lieu dans les titres du moyen âge est *Villiacum*, *Volleiacum*. Lebeuf étudia mieux les mouvements des deux armées et reporta le lieu de l'action au sud de Poitiers, sur les bords du Clain, près de Vivonne ; il touchait à la vérité sans l'atteindre complètement encore, car Vivonne, qui doit son nom à un petit affluent du Clain, ne peut pas répondre à *Vogladum*. C'est à M. de Beauregard, évêque d'Orléans, que revient le mérite d'avoir complété cette restitution historique. Dans une dissertation résumée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (an. 1836), l'évêque d'Orléans suit la marche de Clovis. Le chef franc passe la Loire sans difficulté, remonte la rive droite de la Vienne jusqu'au gué de la Biche, pousse à l'ouest et vient occuper sur la rive droite du Clain le camp de Sichar et de la Clouère (petit affluent du Clain). Alaric, tourné et coupé d'Angoulême, quitte son camp, remonte

la rive gauche du Clain, passe la rivière à Mougou près de Vivonne, et livre bataille dans l'espace qui s'étend depuis Sichar, Baptereze et Champagné-Saint-Hilaire jusqu'à *Voulon*, *in campo Vogladense* [Voulon est sur le Clain, à vingt-quatre kilomètres sud de Poitiers (Vienne)]. Ainsi, il y a cent vingt ans que Lebeuf a démontré qu'il ne faut pas dire Vouillé, il y en a vingt-cinq que M. de Beauregard a établi qu'il faut dire Voulon ; et Vouillé est le nom que nous avons appris, celui que l'on enseigne encore ; et parmi les auteurs contemporains d'histoire générale, il y en a un seul, M. Henri Martin, qui se soit enquis de la vérité et qui ait placé le lieu de la mort d'Alaric et de la ruine des Visigoths en Gaule, à Voulon.

VOSAGUS silva, la forêt des Vosges et les Vosges. La forêt était gardée et la chasse de l'auroch, *bubalus*, réservée au roi, était interdite à tout autre sous les peines les plus sévères ; le coupable était lapidé (x, 40, an. 590).

VOSAGENSIS territorii Biturici pagus. Sichair a tué le père de Chramnisinde ; après une réconciliation et un grand échange de témoignages d'amitié, la querelle se rallume, et Chramnisinde égorge Sichair à la suite d'un repas. Puis il va trouver le roi Childebert et lui demande la vie. Mais voyant que Brunehaut lui était hostile, il se retire dans le *pagus Vosagensis* du territoire de Bourges. *At ille cum vidisset Brunichildem adversam sibi, Vosagensem territorii Biturici pagum expetiit in quo ejus parentes debebant, eo quod in regno Guntchramni regis invisus haberetur* (ix, 19). Il y a dans ce passage une contradiction. Chramnisinde fuit la colère

de Brunehaut, il doit donc chercher refuge dans un territoire appartenant à un autre roi, c'est-à-dire à Gontran, et il est bien évident, d'après nombre de faits, que la cité de Bourges appartenait à ce roi. Que signifie donc ce dernier membre de phrase : *in quo ejus parentes debebant eo quod in regno Guntchramni regis in visus haberetur?* Il donnerait à penser que cette portion du territoire n'appartenait pas à Gontran. L'in vraisemblance de ce fait et les contradictions du texte m'avaient fait accepter, pour la première édition de la *Géographie de Grégoire de Tours*, la leçon d'un manuscrit (*Regimontis*) qui supprime *Biturici* et donne simplement *Vosagensis territorii pagum*, et j'avais admis que Chramnisinde se retirait dans le pays des Vosges. Mais cette opinion ne saurait soutenir l'examen. En effet, la difficulté serait la même, car le pays des Vosges appartenait aussi à Gontran, comme nous le voyons par le passage du livre X (ch. 10), où ce roi fait périr un de ses officiers, soupçonné d'y avoir tué un *bubalus*. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, c'est la colère de Brunehaut, et partant le royaume de Childebert que Chramnisinde doit fuir. Enfin, c'est dans la cité de Tours que le meurtre de Sichaire a été commis, et celle de Bourges en est voisine, ce qui rend la fuite du coupable plus facile et plus vraisemblable de ce côté que dans les Vosges. Peut-être, au lieu de *Guntchramni* dans le texte, faut-il lire *Childeberti*. Peut-être aussi le récit elliptique et irrégulier de notre chroniqueur a-t-il supprimé quelques faits propres à éclaircir le passage. Le

point intéressant et qui nous a engagé à insister, c'est l'existence indiquée d'un *pagus Vosagensis* autre que les Vosges et situé dans le territoire de Bourges. M. Guérard a accepté cette distinction, et il mentionne dans sa liste de *pagi* (*Annuaire hist. de 1837*, p. 147), le *pagus Vosagensis*, en proposant avec doute *Voussac* au sud-est de Moulins, dans le Bourbonnais. Nous apportons une autre conjecture : on trouve dans le pouillé d'Aillot : *ecclesia de Bezagiis, Basaiges* (Indre), canton d'Éguzon, poste d'Argenton-sur-Creuse, dont cette commune est éloignée de 10 kil. dans le sud. A 15 kil. nord-est de Besaiges et à 12 kil. est d'Argenton, non loin de Neuvy-Saint-Sépulcre, se trouve une autre petite localité appelé *Besagette*. C'est là que nous avons cru pouvoir marquer l'emplacement du *pagus Vosagensis*, situé dans le Berry.

VOSIDENSE *M^m*, *Vigeois*, sur la Vezère, à 6 kilomètres sud d'Uzerche (Corrèze) (T. A.).

VULTACONNUS *vicus Pictavensis*. Adrien de Valois avait inutilement cherché la traduction de ce nom de lieu, mentionné incidemment par Grégoire de Tours dans un chapitre des *Miracles de saint Martin* (II, 45); la numismatique, qui est appelée à rendre tant de services à la géographie, l'a trouvé : il existe un triens avec le nom *Vultaconno*, et la *Revue Numismatique* (an. 1836) a établi qu'il fallait l'attribuer à *Voutegon*, 10 kilomètres nord de Bressuire (Deux-Sèvres), un des nombreux endroits où l'on battait monnaie sous les Mérovingiens.

II

NOMS DE LIEUX ÉTRANGERS A LA GAULE.

On trouve dans les différents ouvrages de Grégoire de Tours quelques mentions géographiques étrangères à la Gaule; je n'ai pas cru devoir les rejeter, parce qu'elles offrent parfois des faits intéressants. D'autre part, je n'ai ajouté ni dans le dictionnaire qui précède, comme on a pu le voir, ni sur ma carte, aucun des noms que le chroniqueur n'a pas eu occasion de mentionner, et dont l'existence, au temps où il vivait, est certaine, comme Arras, Évreux, Beauvais, Toul, Worms, Lodève, etc., afin de rester exactement dans le cadre que je m'étais tracé.

ADRIATICUM mare. L'Adriatique était, dit Grégoire (*G. M.*, 1), tellement orageuse qu'on l'appelait *vorago navigantium*; mais sainte Hélène eut pitié des marins; elle y jeta un clou de la vraie croix et la rendit ainsi calme et sûre.

ÆGYPTUS. Deux passages de Grégoire (*H. E.*, v. 5; vi, 6) indiquent qu'il se faisait un commerce assez actif entre l'Égypte et la Gaule. Voyez au mot *Nilus* un passage très-curieux de notre auteur, relatif au canal de Suez.

ALAMANNI, Alemannia; Vandalos secuti Suevi, id est Alamanni, Galliciam apprehendunt (*H. E.*, II, 3). De même, dans l'Anonyme de Ravenne, les noms *Suevia* et *Alemannia* sont synonymes.

APMSUARI. C'était une des tribus franques habitant sur la droite du Rhin avant l'invasion des Gaules par les Barbares.

ANTIOCHIA *Ægypti*.
APPAMIA *Syriæ*.
} *Hæ maximæ civitates a Persis captæ sunt et populus captivus abductus est* (IV, 39).

Antakieh et *Famieh*; *Antioche* sur l'Oronte, bâtie par Antigone et agrandie par Séleucus Nicator. J'ignore pourquoi Grégoire la place en Égypte. *Apamée*, également sur l'Oronte, doit sa fondation à Séleucus Nicator.

AQUILEIA, *Aquilée*, en Illyrie. Grégoire en mentionne la destruction par Attila.

BABYLONA *Persiæ*, *Babylone*.

BABYLONA *Ægypti*, *Vieux Caire*.

BILITIO Castrum, *situm in campis Caninis*, *Bellinzona*, dans le canton du Tessin (Suisse). L'Anonyme de Ravenne mentionne cette ville sous la forme *Bellitiona* (édit. de Porcheron, p. 202). *Campi Canini* est le nom qu'Ammien Marcellin donne à un territoire voisin de la Rhétie et de l'Alamannie (liv. XV, chap. IV).

BONONIA, *urbs Italiæ*, *Bologne*.

BRICTERI, nom d'une des peuplades franques qui habitaient la rive droite du Rhin avant l'invasion.

BRIONA, *urbs Italiæ*. Il est assez difficile de savoir quelle ville désigne ce nom cité dans *G. M.*, 42. Paul Diacre la mentionne dans son *Histoire des Lombards* (liv. IV, chap. IV). Ortélius pensait que ce devait être *Brios*, au pied des Alpes, où Charles le Chauve est mort; mais la ville dont il s'agit ici, pour avoir été témoin d'un

miracle de saint Laurent, paraît être au delà, non en deçà des Alpes. Le fait n'a d'ailleurs pas, comme on le voit, grande importance historique.

BUCONIA silva, forêt de Buchaw. C'était une portion de la forêt Hercynie sur la rive droite du Rhin.

CÆSARAUGUSTA, Saragosse.

CÆSAREA PHILIPPI, quæ nunc Phaniada urbs vocatur (G. M., 47). C'était une ville épiscopale dépendante de Tyr, au confluent des deux cours d'eau qui forment le Jourdain. Aujourd'hui détruite.

CALAGURRIS, urbs Hispaniæ, Calahorre (province de Logroño).

CANTABRIÆ regio. Partie septentrionale de l'Espagne.

CANTIA, extrémité sud-est de l'Angleterre. Une fille de Caribert et d'Ingoberge, épouse le roi de Cant et contribue plus que tous les moines missionnaires à la conversion de ses sujets (IV, 26; IX, 26).

CARPITANA provincia, province de Tolède. Grégoire raconte que, durant cinq années, les sauterelles ravagèrent la Carpitane, au point de n'y laisser ni arbres, ni vignes, ni herbe (H. E., 33 et 44).

CARTHAGO magna, Carthage.

CARTHAGO Spartaria, Carthagène (province de Murcie).

CHAMAVE. } Tribus franques établies sur la rive droite
CHATTI. } du Rhin avant l'invasion.

CHIO insula, Scio. Il s'y trouve un puits dans lequel fut précipité saint Isidore, et qui depuis a le don des miracles. — On recueille dans cette île, dit Grégoire,

une graine fameuse, *granum masticis ab arboribus colligitur*, qui ne se trouve nulle part ailleurs (*G. M.*, 102). C'est le mastic.

CHUNI, les Huns.

CLYSMA civitas. Cette ville inscrite sur la table de Peutinger, mentionnée par Ptolémée, Lucien et d'autres anciens auteurs, est probablement représentée aujourd'hui par *Colsum*, près de Suez, à l'extrémité du golfe. C'est en ce lieu que la tradition juive et chrétienne plaçait le passage de la mer Rouge par les Juifs et la miraculeuse catastrophe qui avait détruit l'armée de Pharaon leur persécuteur. Nombre de pèlerins allaient, au temps de Grégoire, en visiter le théâtre, et distinguaient encore, au fond de la mer, dit le pieux chroniqueur, les sillons tracés par les roues des chars (*H. E.*, I, 10). Voyez *Nilus*.

CONSTANTINOPOLITANA urbs, civitas, Constantinople. Sighebert y envoya des ambassadeurs à l'avènement de Justin, successeur de Justinien.

CORESIUS lacus in Mediolanensi territorio, ex quo parvus quidam fluvius, sed profundus egreditur (x, 3). Est-ce le lac de Côme d'où sort l'Adda?

DANI cum rege suo, evectu navali, per mare Gallias appetunt, egressique ad terras, pagum unum de regno Theuderici devastant. An. circit. 515 (*H. E.*, III, 3). Ceci est une des premières mentions des incursions normandes en Gaule.

ÉDISSA, Syriæ civitas (*G. M.*, 32). C'est Édesse de Mésopotamie.

EPHESUS, *Éphèse*.

EMERITA *civitas Hispaniæ, Mérida* (Estramadure).

EUPHRATES *fluvius, l'Euphrate*.

GALATHEA. *Ferunt in civitate Galatheæ tunicam Christi retineri*. Il s'agit ici de la Galatie, cette contrée de l'Asie Mineure qui conservait encore le nom de ses conquérants gaulois.

GALLICIA, *la Galice* d'Espagne, que les Suèves avaient conquise.

GERUNDA, *urbs Hispaniæ, Gironne* (Catalogne orientale).

HIERICHO *civitas, Jéricho*.

HIEROSOLIMIS. Dans la *Gloire des Martyrs*, 11, on trouve la forme *Hterusalem*.

INDIA : *Bartholomæus apostolus apud Indiam passus* (G. M., 33).

ITALIA : *Minore Italia capta atque in ditionem reducta, majorem petit Theudebertus* (III, 32). *Italia minor* est ici la haute Italie (Cisalpine).

JORDANIS *fluvius, le Jourdain*.

LONGOBARDI, *les Lombards*. Grégoire raconte leurs tentatives d'invasion en Gaule, et la victoire de Mumole, au chap. XLV du livre IV.

LATIUM, *l'Italie*. Givald, fils de Sigivald, menacé de mort par Théodoric, et averti par le jeune Théodebert du danger qu'il courait, s'enfuit à Arles; mais, ne s'y trouvant pas encore en sûreté, *petiit Latium* (III, 23). Cette expression doit être attribuée aux souvenirs classiques de notre auteur, et mise avec les Aquitaines, les

Belgiques, et les Germanies au nombre des termes géographiques hors d'usage au VI^e siècle.

LEVIDA civitas. Dans l'anonyme de Ravenne (p. 71), on lit *Leviada*. Cette ville, à laquelle Hérode donna le nom de Livie, femme d'Auguste, est sur le Jourdain ; à douze milles de Jéricho, selon Grégoire de Tours.

LIPARIS insula. Grégoire raconte que Barthélemy, apôtre de l'Inde, martyrisé, puis jeté à la mer dans un cercueil de plomb, fut porté par les flots jusqu'à l'île Lipari, où, recueilli par la piété des fidèles, il accomplissait nombre de miracles (*G. M.*, 33).

LUSITANIA provincia, Portugal.

MARE mortuum aut Asphalti. Sans savoir nager, on est soutenu sur ses eaux, et le corps s'y couvre de soufre (*G. M.* 26).

MEDIOLANENSIS urbs Italiæ, Milan.

NILUS. Au commencement de son *Histoire ecclésiastique* (I, 10), Grégoire, à propos du passage de la mer Rouge par les Israélites, entre dans quelques détails qui, en certains points, ne manquent pas de précision, sur l'étendue du golfe Arabe, le cours du Nil et la ville de Clymas, près de laquelle périt le Pharaon. Voici comment il s'exprime : *De hac civitate (Babylonia), rex ad persequendum Hebræos, cum exercitibus carruum, ac multa pedestri manu directus est. Ante dictus vero fluvius Nilus ab oriente veniens, ad occidentalem plagam versus Rubrum mare vadit : ab occidente vero, stagnum sive brachium de mari Rubro progreditur, et vadit contra orientem, habens in longo*

millia circiter quinquaginta; in lato autem decem et octo. In hujus stagni capite Clysmā civitas ædificata est non propter fertilitatem loci, cum nihil sit plus sterile, sed propter portum, quia naves ab Indiis venientes, ibidem, ob portus opportunitatem, quiescunt; ibi comparatæ merces per totam Ægyptum deportantur. Ainsi Clysmā était l'entrepôt du commerce entre l'Égypte et l'Inde, et il y avait un bras du Nil qui communiquait avec la mer Rouge. Donc le canal creusé autrefois par les Ptolémées, et dont Adrien avait entrepris la restauration, avait été réparé au point d'être encore en activité à une époque contemporaine de Grégoire de Tours; voilà la conséquence que M. Letronne a cru pouvoir tirer de ce passage rapproché de deux autres textes ¹, dans un ouvrage de sa jeunesse, qui me semble être un modèle accompli de l'érudition la plus profonde et la plus ingénieuse. Plus tard, dans une note communiquée à MM. Guadet et Taranne pour leur édition de l'*Histoire Ecclésiastique* (t. I, p. 466), l'illustre académicien abandonne son premier sentiment, en se reprochant d'avoir passé à la légère sur une difficulté insurmontable.

Cette difficulté, c'est que le Nil, selon Grégoire, coule de l'est à l'ouest, et que le golfe qui termine la mer Rouge s'étend de l'ouest à l'est, ce qui, dans les deux

¹ *Voyage maritime du pèlerin Fidelis*, de l'embouchure du Nil à Clysmā; dans le texte de Dicuil, chap. vi, 3, p. 24. Lucien, cité par M. Letronne, p. 12 des *Prolégomènes*. — *Recherches Géogr. et critiq. sur le livre de Mensura orbis*, 1814.

cas, est absolument le contraire de la vérité; M. Letronne déclare ce passage inexplicable, à moins qu'on n'admette que le chroniqueur ait écrit d'abord orient pour occident et réciproquement ensuite occident pour orient. Cependant je crois que dans ce débat de M. Letronne avec lui-même, le jeune érudit a eu raison contre l'illustre savant. — Après avoir lu dans Dicuil le récit minutieux du voyage de Fidelis et les détails précis qui s'y trouvent, je ne puis admettre qu'il y ait là une pure fiction. Quand les moines du moyen âge s'avaient d'inventer, ils n'étaient ni si exacts, ni si vraisemblables que le narrateur du voyage à travers les bouches du Nil; le cosmographe de Ravenne, avec ses inepties et ses monstruosité, nous a donné la mesure de leurs inventions. Je pense donc que le témoignage de Grégoire de Tours, relatif à une communication du fleuve avec la mer Rouge, et qui, isolé, serait sans valeur, tire une grande force de son rapprochement avec le texte de Dicuil. D'abord, rien d'in vraisemblable dans une interversion des deux termes *orient* et *occident*. Mais sans recourir à ce genre d'explication, toujours défectueux en critique, peut-être le texte de notre auteur, tel qu'il est, trouve-t-il son explication dans l'étude des localités. — Qu'on prenne une carte d'Égypte à grande échelle : on verra que, si la corne gauche de la mer Rouge se dirige de l'est à l'ouest, cependant son extrémité, près de l'emplacement même des ruines de Clysma (si cette ville est aujourd'hui *Colsum*), fait un léger retour vers l'orient; d'autre part l'ancien

canal, dont les vestiges sont encore très-apparens, se dirige, au sortir des Lacs Amers, vers la mer Rouge, en dessinant un léger arc de cercle qui l'incline un peu de l'est à l'ouest. Maintenant supprimez le vaste horizon que donne la carte ; et, au lieu d'un cartographe devant la mémoire duquel se dessinent dans leur ensemble le cours du Nil et l'inclinaison de la mer Rouge, placez près de Colsum un pauvre pèlerin : dans le court espace qu'embrassent ses regards, il verra le rivage s'inclinant de l'ouest à l'est, une extrémité du bras du Nil se dirigeant en sens contraire ; et, comme il n'est pas venu dans un autre but que celui de voir, avec les yeux de la foi, l'empreinte que les chars de Pharaon ont laissée sur le sable, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que, sans plus ample information, il assigne à la mer et au Nil tout entiers, la direction de la partie qu'il en a entrevue, jugeant de l'ensemble par un détail ?

NOLA, *Nôle* ; royaume de Naples.

OSSER *Castrum in Hispania* ; antérieurement *Julia Constantia*, *Osser* en face de Séville.

ONESTRUDIS *fluvius* : *Thoringi terga vertunt... et ad Onestrudem fluvium usque perveniunt*, 528 (III, 7). L'*Unstrut*, affluënt de la Saale saxonne (Saxe prussienne).

PANNONIA, *Pannonie*, patrie de saint Martin. (Voir *Sabaria*.)

PATRAS, *civitas in provincia Achaia*, *Patras* (Morée).

PHANIADA *urbs* ; dans l'Anonyme de Ravenne, *Cæsarea Phantias*, ancienne ville épiscopale, placée sous la dé-

pendance du métropolitain de Tyr. Aujourd'hui détruite.

PLACENTIA, *Plaisance*, en Italie. Avitus, dépossédé de l'empire, y est ordonné évêque.

RAVENNA *urbs*, *Ravenne*.

ROMA, *Romana urbs*, *Rome*.

SABARIA : *Martinus apud Sabariam Pannoniæ civitatem nascitur* (I, 34). — Dans l'Anonyme de Ravenne, *Savaria* (p. 175), ville de Hongrie qui porte les noms de *Szombethely* et de *Stein-Am-Anger*.

SAGUNTHUS. C'est la ville jadis détruite par Annibal en Espagne.

SENNAAR : *Homines egressi ab oriente, Sennaar gramineum reperiunt campum, ubi ædificant BABEL* ; ce nom, que la tradition juive donnait à la plaine où s'éleva *Babel* (I, 6), n'a probablement pas un rapport purement fortuit avec le Sennaar africain, et il contribue, sans doute, à témoigner des migrations des peuplades riveraines du haut Nil.

SISCIA, *Sisciensis ecclesia*, dans l'Anonyme de Ravenne (p. 178), *Sicce*, *Sisseck*, en Hongrie.

SUAVI, *Suevi*, s'emparant de la Gallicie en Espagne.

TICINENSES *muri*, *Pavie*. Dans l'Anonyme de Ravenne nous trouvons (p. 201) : *Papia quæ et Ticinus*.

TOLETUM *urbs*, *Tolède*.

TRADUCTA : *Prosequentibus Alamannis usque Traductam, transito mari, Wandali per totam Africam ac Mauritaniam sunt dispersi*. Dans l'Anonyme de Ravenne, on lit *Transducta* et *Traducta* (p. 236 et 257) ;

ce lieu s'y trouve au milieu d'une énumération de villes espagnoles. Pline, cependant (liv. V, chap. 1), dans sa description de l'Afrique, écrit : *Oppida fuere Lissa et Cotta ultra columnas Herculis : nunc est Tingi quondam ab Anteo conditum ; postea à Claudio Cæsare, cum coloniam faceret, appellatum Traducta Julia*. La *Traducta* de Pline, comme on le voit par ce texte, n'est autre que *Tanger*. Quant à celle de Grégoire et de l'Anonyme, je l'ai inutilement cherchée sur le littoral espagnol. On peut seulement conjecturer, en suivant l'énumération de l'Anonyme qui va de Carthagène à Tarifa, qu'elle n'était pas éloignée de Gibraltar.

VERCELLÆ, *Vercellensis urbs, Verceil* (Italie).

GÉOGRAPHIE DE FRÉDÉGAIRE

DE SES CONTINUATEURS
ET DES *GESTA REGUM FRANCORUM*

I.

LANGUE GÉOGRAPHIQUE DE FRÉDÉGAIRE.

Les textes de Frédégaire et ceux de ses continuateurs présentent, au point de vue philologique, les mêmes caractères généraux que ceux de Grégoire de Tours. Même oubli de la syntaxe, même confusion dans le sens des mots, dans l'emploi des genres, même ignorance des cas qu'exigent les prépositions. Ça et là quelques barbarismes nouveaux; quelques tournures insolites; beaucoup moins d'intérêt et d'émotion dans le récit, voilà ce qu'on trouve dans Frédégaire. A la lecture de cette chronique aride, on voit que la décomposition s'opère de plus en plus dans le langage aussi bien que dans les mœurs de la société barbare qui couvre la Gaule; et c'est à cette décomposition même qu'est dû le fait le plus intéressant qui se produise dans la géographie de Frédégaire.

Ce fait, c'est l'altération plus prononcée et la contraction des noms géographiques; la transition s'effectue chaque jour davantage entre le vieux nom latin et le

nom moderne né d'une série de modifications et d'altérations successives. Dans Grégoire de Tours, la Seine s'appelait encore *Sequana*; Frédégaire ne lui donne pas d'autre nom que *Sigona*; les *Gesta Regum Francorum* écrivent *Segona*, et les textes postérieurs n'auront plus qu'à supprimer l'o dans la rapidité de l'écriture et de la prononciation, pour nous fournir *Segna*, c'est-à-dire presque le mot moderne *Seine*.

Dans Frédégaire même, nous voyons le mot *Alesaciones* se transformer en celui d'*Alsacii* qui, moins la terminaison, est le mot moderne *Alsaciens*. Nous trouvons aussi *Alsacia*. *Mogontiacum* devient *Magantia*, c'est-à-dire presque *Mayence*. *Dubis* se change en *Dova* qui est plus voisin de *Doux* et *Doubs*. *Rigoialensis* de Grégoire est déjà dans Frédégaire *Roiolum* (*Rueil*, près Paris); *Viromandense* devient *Vermandense*; *Virontia* se change en *Veserontia*, transformation très-remarquable, parce qu'elle s'est opérée en dehors de la loi habituelle qui est la contraction. Il est très-rare de voir les noms géographiques s'allonger, et c'est presque toujours le contraire qui a lieu. De *Tornacum* Frédégaire fait *Thornua*. Enfin, il y a nombre d'exemples analogues que l'on trouvera à leur place dans le dictionnaire géographique.

En dehors de ces modifications subies par les noms de lieux, la langue géographique de Frédégaire, comparée à celle de Grégoire de Tours, ne présente que peu de différences, nous y retrouvons les prépositions *apud*, *ad*, *usque*, avec l'ablatif: *ad Sedunis*, *ad Clippiaco apud*

Namnetis, usque Pictavis. Parisius trouve deux imitations dans notre nouveau chroniqueur; les noms de Tours et de Reims revêtent cette forme absolue : *Mummolus cum exercitu Turonus et Pictavis abstulit. (F. E., 68.)—Chilpericus filium suum Thoronus transmisit. (F. E., 75.)—Ermenfredus in Auster, Remus ad basilicam Sancti-Remedii, confugit. (F. C., 33.)* Les ablatifs et les accusatifs absolus employés soit comme sujets, soit comme régimes, les mots *infra* pour *intra*, *citra* pour *circa*, etc.; tous les caractères de décrépitude et de barbarie du langage se manifestent aussi bien dans Frédégaire que dans ses continuateurs. Ils sont d'un degré moins barbares et moins inintelligibles que les formules et les diplômes; c'est tout ce qu'on peut dire en leur faveur.

La confusion que, dans la *Géographie de Grégoire de Tours*, nous avons eu occasion de remarquer entre les mots servant à désigner les divers ordres de localités continue de subsister pleinement. C'est ainsi que d'une part *urbs*, *civitas* et quelquefois *oppidum*, de l'autre *vicus*, *villa*, *locus*, etc., sont employés sans distinction. Les seules différences générales résultant de l'habitude et que nous avons signalées chez l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, continuent de tempérer ce désordre. Dans Frédégaire, comme dans Grégoire de Tours, l'usage limite à certains faits l'emploi de certains mots; la confusion, si grande qu'elle soit, ne saurait être absolue. Par exemple, si *urbs*, *civitas* et même *oppidum*, qui jadis servaient à désigner des faits distincts,

sont confondus entre eux, cependant on ne les voit pas devenir synonymes de *villa*, *domus*, etc., pas plus que ceux-ci ne désignent en aucun cas des évêchés. On peut dire en résumé qu'il n'y a guère que deux classes de mots dont l'une désigne les villes qui ont un évêque, l'autre celles qui n'en ont pas.

Territorium, *terminus*, *regio*, etc., etc., continuent de même à être employés sans discernement les uns pour les autres. Le mot *pagus*, comme dans Grégoire, est vague, indéterminé, et s'applique indistinctement aux idées les plus diverses : *Ultrajuranus ducatus et pagus*, *Cameracensis pagus*, *Senonagus*, *Scotingorum*, *Stampensis pagus*, nous montrent ce mot dans les mêmes diversités de condition que précédemment : c'est-à-dire appliqué à un duché, à une *civitas*, à des territoires plus ou moins considérables, mais inférieurs à la *civitas* ; enfin à une localité médiocre. Il m'a semblé que par *pagus* Frédégaire voulait surtout désigner le territoire qui entoure une ville et qui en dépend. On verra plusieurs exemples manifestes de cette signification dans le Dictionnaire géographique.

Le mot *Campania* qui, dans Grégoire de Tours, est exclusivement attribué à la grande région plate que nous appelons encore Champagne, se généralise dans Frédégaire et désigne la plaine, le sol qui entoure diverses localités : *campania Divionensis*, *campania Voglavensis*, etc.

Les officiers supérieurs de l'administration mérovingienne appelés ducs semblent être parvenus à donner

plus de stabilité à leurs fonctions dans l'espace d'un demi siècle environ qui sépare Grégoire de Frédégaire, à en juger par l'emploi plus fréquent et plus permanent du mot *ducatus*. Grégoire nous avait montré des ducs plutôt que des duchés : dans les moments périlleux plusieurs cités se trouvaient réunies sous l'autorité d'un de ces hauts officiers qui semblaient alors y exercer un commandement militaire plutôt que des fonctions administratives, et le mot *ducatus* désignait moins souvent des territoires que la dignité ducale elle-même. Chez Frédégaire, ce même mot semble prendre un caractère de plus grande stabilité; c'est ainsi que nous voyons en permanence non-seulement le duché de Champagne, mais ceux d'Auvergne, de Thuringe, le *ducatus Ultrajuranus*, le *ducatus Dentelini*¹; sans parler de la Vasconie à laquelle les Mérovingiens imposèrent pendant quelque temps des ducs, mais qui ne peut pas être considérée comme ayant fait partie de leurs États à cause de ses continuelles rébellions. Quant aux comtes, nous ne les trouvons plus exclusivement répartis dans les *civitates*, car le Sundgau, portion de l'Alsace qui ne répondait pas à cet ordre de division, avait un de ces officiers pour administrateur². Cependant, en général, la cité continue d'être administrée dans l'ordre civil par un comte, et dans l'ordre ecclésiastique par un évêque.

¹ *Chronicon.*, 14, 20, 87.

² « Bobo dux Arvernaus.. .. et Ænovalus comes Sogiontensis cum pagensibus suis » *F. Chron.*, 87.)

Telles sont les observations théoriques que nous ont suggérées les textes de Frédégaire et de ses continuateurs; elles ne sont pas nombreuses et changent, comme on le voit, fort peu de chose aux faits de l'étude de Grégoire de Tours. Le plus grand intérêt de ces textes se trouve dans les noms et dans les formes nouvelles qu'ils fournissent à la géographie.

II.

LISTE DES NOMS DE LIEUX.

Nous avons jugé inutile de reproduire ici les noms qui se présentaient dans Frédégaire avec une forme identique à celles qu'ils ont dans Grégoire de Tours, comme *Parisius*, *Vienna*, *Valencia*, *Alpes*, *Massilia*, *Maurienna*, etc. Nous y avons seulement admis les noms nouveaux et ceux dont la forme a subi quelques modifications¹.

ADICE fluvius (C. III, 109), *l'Aude*.

ALOSANUS episcopus Sidocus (F. C., 54), *Eauze*. Grégoire de Tours ne fournissait pas d'autre forme que *Aelosensis*.

AGATE (C. III, 109), *Agde*. L'orthographe de ce nom diffère, comme on le voit, de celle employée par Grégoire de Tours qui écrivait *Agatha*, *Agathensis urbs*.

AGAUNENSIIUM M^m (F. E., 34), le monastère d'*Agaune*,

¹ F. C. signifie *Fredegarii Chronicon*; F. E. *Fredegarii Epitome*; C. I, C. II, C. III, *Continuator primus, secundus, tertius*; G. R.. *Gesta Regum Francorum*.

aujourd'hui *Saint-Maurice en Valais*. Grégoire écrivait *Agaunum, Agauni, Agaunense monasterium*.

AGENUM (*F. E.*, 87), *Agen*. C'est, comme on le voit une légère modification de *Aginum*, forme usitée dans Grégoire de Tours. Ce chroniqueur fournissait aussi *Agennenses, Agennensis urbs*.

AGRIPPINENSIS *civitas*. Ce nom avait complètement fait place à celui de *Colonia*, au temps de Frédégaire, comme on en voit la preuve par ce passage : *Agrippinensis civitas quæ nunc Colonia dicitur* (*F. E.*, 89).

ALBIODERUM. *Ermenfredus qui filiam Æganis uxorem acceperat, Ænulfum comitem in Albiodero vico, in mallo interfecit* (*F. C.*, 83). Après le meurtre d'Enulfus Ermenfred se réfugie à Reims. La terminaison *derum*, altération manifeste du celtique *durum*, semble désigner un lieu sur une rivière. Cependant j'ai inutilement cherché, entre Clichy où le maire Æga venait de mourir, quand fut commis le meurtre, et Reims où se réfugia le meurtrier, une localité qui pût répondre à *Albioderum*, sur la Seine, la Marne, l'Ourcq, l'Aisne, la Vesle et les autres rivières.

ALESACIONES, *Alsacii, Alsacia* (*F. C.*, 37, 43). On peut, comme nous l'avons déjà fait remarquer, suivre dans les modifications que Frédégaire fait subir à ce mot la transformation d'*Alesaciones* en *Alsaciens*. L'Alsace, qui, topographiquement, appartient à l'Austrasie, en avait été détachée, du moins en partie, par le roi Childibert au profit de son fils Thierry, roi de Bourgogne, comme on peut le conjecturer d'après un passage de

Frédégairé¹. La possession de ce pays était le sujet de continuelles dissensions entre les deux frères.

AMBLAVA locus et fluvius (C. II, 105). Charles-Martel y bat l'armée de Plectrude, en revenant de traiter avec Radbod, chef des Frisons. La petite rivière d'Amblève se jette dans l'Ourte à peu de distance au-dessus de Liège, et *Amblef* est situé sur sa rive droite à 10 kilomètres sud-est de Malmedy (Prusse rhénane).

ANDEGABUM (F. E., 12). C'est une variante de *Andegavum*, *Angers*, témoignant, avec bien d'autres exemples, de la parenté des lettres *v* et *b*. Généralement, dans Grégoire de Tours, *Andegavum* est adjectif (*Andegavum territorium*, *Andegava urbs*), et la forme ordinaire pour désigner la ville est l'ablatif *Andegavis*.

ANDELAO : *Guntchramnus se cum Childeberto pacem firmans, Andelao conjunxit* (F. C., 7). Cette forme ablatif absolue, qui semble plus proche du nom actuel *Andelot*, n'est pas employée par Grégoire de Tours; on trouve dans l'*Histoire ecclésiastique* : *Andelaus* ou *Andelaum*.

ANTONNACUM. Thierry, vainqueur de son frère Théodebert, meurt en 613. Clotaire s'avance jusqu'à *Antonnacum* contre Brunehaut qui résidait à Worms (F. C., 40). Dans l'Anonyme de Ravenne nous trouvons *Anternacha*. C'est *Andernach*, à 18 kilomètres nord de Co-blentz.

¹ « Anno XV regni Theuderici, cum Alesaciones ubi fuerat enutritus præcepto patris sui Childeberti tenebat, a Theudberto ritu barbaro pervaditur. » (F. C., 37.)

AQUITANICA provincia (*F. C.*, 57), de même que l'*Aquitania* de Grégoire de Tours, l'*Aquitanica* embrasse ici toute la région qui, au temps d'Auguste, fut appelée de ce nom, et qui le porta de nouveau à la fin de la première race. Elle a seulement été diminuée au sud-ouest par les empiétements des Vascons.

ARCIACA, Arciacensis campania (*F. E.*, 71; *F. C.*, 19), *Arcis-sur-Aube* et son territoire à 27 kil. nord de Troyes.

ARDENNA : *Theudericus transiens Ardennam* (*F. C.*, 38). Encore un mot qui a fait un progrès vers sa forme actuelle. Grégoire de Tours nous fournissait seulement *Ardoennensis silva*, la forêt des Ardennes.

ARELAE villa (*F. C.*, 25). L'auteur des *Gesta Regum Francorum* mentionne la forêt *Arelaunum*, dont Grégoire de Tours parle également sans la désigner par son nom, comme nous en avons fait l'observation. Il paraît que les Mérovingiens avaient une *villa* dans cette forêt, ce que justifie pleinement la grande quantité et la variété des débris archéologiques trouvés dans la forêt de Brotone, qui est un vestige de la forêt mérovingienne. M. l'abbé Cochet traduit *Arelae villa* par *Vatteville la Rue*, canton de Caudebec. (*Églises de l'arrondissement d'Yvetot.*)

ARELATUM (*C. III*, 109) pour *Arelates*, *Arles*. Charles Martel la place sous l'autorité de ses comtes.

AROANNA fluvius (*F. C.*, 20), l'*Orvanne*, se jette dans le Loing à Moret. C'est sur ses bords que fut livrée en 600 la bataille de Dormelles, *Doromellum*. (Voir ce mot.)

ARULA flumen : *Anno IV regni TheudERICI, aqua*

calidissima in lacu Dunensi quem Arula flumen influit sic valide ebullivit ut multitudinem piscium coxisset (F. C., 18). Il y a bien, à 15 kil. environ de Château-dun, une petite rivière appelée l'Aigre, mais sans aucune trace de lac. Valois pense que *Dunensis* se trouve ici pour *Ebrodunensis* et qu'il s'agit du lac d'Yverdun, *Ebrodunum*, aujourd'hui lac de Neufchâtel, que traverse l'Aar. Cette explication est d'autant plus admissible que Frédégaire vivait à Avenches, non loin du lac où le phénomène se serait passé; *Arula* est donc l'*Aar*.

AUGUSTA civitas. Les Lombards cèdent à Gontran cette ville, ainsi que Suze avec son territoire (F. C., 45). C'est l'ancienne *Augusta Prætoria Salassiorum*, Aoste (Italie).

AUGUSTUDUNUM (F. C., 90). La lettre *u* s'est substituée ici à *o*.

AURILIANA civitas, Aurelianis (F. E., 82; F. C., 30). La première forme a subi une altération: l'*e* s'y est changé en *i*, en attendant qu'il disparaisse comme dans Orléans.

AUSTER... pax in Auster (F. E., 58). Grégoire de Tours ne fournissait pas d'autre forme que *Austrasii*.

AUTISIODERO... Meroveus de Thoronus fugiens, per Autisiodero Divionem venit (F. E., 78). C'est une altération de *Autissiodurum*, Auxerre.

AVENTICENSIS pagus Ultrajuranus, Aventicense territorium (F. C., 37). On voit par ces deux expressions fournies par le même chapitre que *pagus* et *territorium* ne sont pas moins synonymes dans Frédégaire que dans Grégoire de Tours. La première nous indique

en outre qu'*Avenches* et son territoire faisaient partie du duché *Ultrajuranus*. (Voir ce mot.)

BACCIS villa in territorio Sidonense, non procul a monasterio Agaunensium (F. E., 68). Les Lombards y sont défaits par Gontran, en 574. *Bez*, près du confluent du Rhône avec l'Avançon, à 5 kil. nord de Saint-Maurice en Valais. Ce nom est du petit nombre de ceux qui, ne se trouvant pas dans l'*Histoire ecclésiastique* de Grégoire, sont cependant cités par l'*Abrégé* de Frédégaire.

BACIVUS villa Bacium (C. I, 96; G. R. F., 45). Ebroïn poursuit le maire Leudesius, fils d'Erchinoald, et son roi Dagobert II, jusqu'à cette localité et de là jusqu'à Crécy, en 674. C'est *Bezieux* à 17 kil. nord-est d'Amiens.

BAGASSINI, Saxones Baigassini (F. E., 80), altération du mot *Baiocassini, Bayeux*.

BETORICA, Beturigas urbs (F. E., 12; C. III, 111), altération de *Bituricæ, Bituriga, Bourges*.

BIRRA fluvius (C. III, 109), la *Berre*, petite rivière qui se jette dans l'étang de Bages (Aude). Charles-Martel bat sur ses bords les Sarrasins, en 737.

BLAVIA (C. II. 109), *Blaye* Grégoire de Tours ne fournissait pas d'autre forme que *Blaviense Castellum*. Charles-Martel s'en empare, en 715.

BONOGELO villa : Anno XXXIII regni Chlotarii. Warnacharium majorem domus cum universis pontificibus, sed et Burgundiæ farones Bonogelo villa ad se venire præcepit, ibique cunctis illorum justis petitionibus annuens, præceptionibus roborat (F. C., 44). Il y a quatre

localités du nom de Bonneuil auxquelles cette mention semble pouvoir convenir : Bonneuil, arrondissement de Clermont, dans l'Oise; Bonneuil, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise); Bonneuil-en-Valois, arrondissement de Senlis (Oise); et *Bonneuil-sur-Marne*, à 10 kil. sud-est de Paris. Je me détermine avec Leconte pour cette dernière localité, parce qu'elle se trouve mieux que les autres dans le groupe des villas que fréquentait Clotaire II.

BRENNACUM, *Brinnaico* (variantes *Brinage*, *Brinnaco*). (*F. E.*, 55; *G. R. F.*, 29). C'est *Braine-sur-la-Vesle*, mentionné sous la première forme par Grégoire de Tours. Un savant distingué et qui a rendu de bons services à la géographie du Soissonnais, M. Peigné Delacourt a émis récemment une opinion nouvelle à l'égard de *Brennacum*. Il propose d'identifier ce lieu avec *Bretigny* (*Recherches sur Noviodunum et divers lieux du Soissonnais*, p. 45-51); mais son opinion ne me semble pas pouvoir être acceptée, d'abord parce que le nom bien connu de *Bretigny* est *Bretinacum*, ensuite parce que les noms ont tendu, suivant une règle qui n'a souffert que bien peu d'exceptions, à se contracter, et que *Bretigny* serait un développement et non une contraction de *Brennacum*. Enfin, il y a un nom de lieu de la même époque qui ne saurait être détaché de *Brennacum*, c'est *Trucciacum*, qui semble très-bien représenté par *Droisy*, près de Braine. (Voir *Truccia*.)

BRUCARIACUM villa. Saint Colomban va trouver Bru-nehaut dans cette villa dont la reine faisait sa rési-

dence (F. C., 36). La *Vie de saint Colomban*, dans les Bollandistes, porte *Brocaria*; Valois indique, comme traduction de ce nom de lieu, *Bourcheresse*, entre Autun et Châlon. La carte de Cassini donne *Porcheresse* à 8 kil. sud-est d'Autun.

BURDEGALIS, *Burdegalensis terra* (F. E., 69, 82). La première forme est particulière à Frédégaire; Grégoire écrivait *Burdegala* ou *Burdegalensis urbs*. — Dans la seconde citation *terra* est synonyme de *pagus* et indique le territoire de *Bordeaux*.

CAVELONE (G. R. F., 35). Cette forme, sous laquelle on sent poindre le nom moderne, est particulière à l'auteur des *Gesta*; Frédégaire écrit encore *Cabillonum*, *Châlon-sur-Saône*.

CATORCINUS *pagus* (F. C., 57). De cette forme au mot moderne *Cahorcin*, il y a plus près que de *Cadurcinus*, usité dans Grégoire de Tours.

CAMPANENSES (F. C., 37.) Thierry, roi d'Austrasie, pris à l'improviste par son frère Théodebert, roi de Bourgogne, perd l'Alsace, plus *Sugetenses*, *Turennes* et *Campanenses*. Lecoinge dit dans son *Histoire ecclésiastique* qu'il doit être question ici de cette partie de la Champagne qui se trouve près de la Seine, au-dessus et au-dessous de Troyes, et que Gontran avait autrefois possédée. De son côté Schœflin (*Alsac. illust.*, t. I, p. 634-640.) suppose qu'il s'agit ici du pays de *Kembs* sur le Rhin, près de Bâle. Cette supposition nous semble préférable, puisqu'il s'agit de pays voisins de l'Alsace.

CAMPANIA, *Campania Remensis*, *Campania territorii Catalaunensis*, *Campania Tullensis* (F. C. et E., 38, 74, 78). Ces diverses mentions nous indiquent la vaste étendue de pays à laquelle était appliqué le nom de *Campania* au temps de Frédégaire. De plus, ces mots *Campania Tullensis*, *Catalaunensis*, *Remensis*, indiquent le territoire rural qui dépendait de Toul, Châlons, Reims, et nous montrent, dans ce cas, *campania* comme un synonyme de *territorium* et de *pagus*.

CARACIACUS *locus*, *Carisiacus villa palatii super Issaram* (F. C., 27; C. III, 110). *Kiersy-sur-Oise*, à 9 kil. est de Noyon. Charles Martel y meurt en 742. Remarquons l'expression bizarre *villa palatii*, signifiant villa royale. Je crois que cette localité faisait partie du duché de Dentelin. (Voir ce mot.)

CARNOTUM (F. C., 54). Cette forme n'existe pas dans Grégoire de Tours; celui-ci écrivait *Carnutis*, *Carnotena urbs*, *Carnotenus pagus*. Généralement Grégoire exprime les noms de lieux par un adjectif auquel il joint les mots *urbs*, *terminus*, *vicus*, *pagus*, etc., comme *urbs Carnotena*, *vicus Catulliacus*, *Blaviense castrum*, tandis que Frédégaire laisse de côté, le plus souvent, le mot auxiliaire et substitue un substantif à la forme adjectivale. C'est ainsi que, dans l'exemple présent, *Carnotum* remplace *Carnotena urbs*.

CAUCIACUS (C. II, 104). Le roi Childebert, mort en 711, fut enterré dans l'église de Saint-Étienne de Choisy (*Cauciacus*), au confluent de l'Aisne et de l'Oise. Aujourd'hui *Choisy-au-Bac* (Seine-et-Oise).

CLIPPIACUS, *non procul Parisius* (F. C., 53). *Clichy*. C'était une des villas affectionnées par Clotaire II et Dagobert.

COLERENSIS (variantes *Colcunsis*, *Colecensis*). Brunehaut, qui dirige son petit-fils Thierry, roi de Bourgogne, et Blichilde, femme de Théodebert, roi d'Austrasie, sont en rivalité. Il est convenu, pour rétablir la paix entre elles, qu'elles auront une entrevue... *Placitum inter Colerensem et Suentensem, inter Bilichildem et Brunichildem futur* (F. C., 35). Les deux territoires dont il est question devaient donc être limitrophes. J'avais supposé, dans la première édition de ce travail, que *Suentensis* représentait le Sundgau, et que peut-être *Colerenses* nous fournissait une des anciennes formes du nom de Colmar. Mais un examen approfondi, aidé des savantes indications de MM. Houzé et Coste, m'a amené à une conjecture que je crois plus vraisemblable. Le Saintois (comté de Lorraine, diocèse de Toul) est mentionné à côté du Chaumontois, de l'Ornois, du Soulossois, dans le partage fait entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, et il y est appelé *Suintisinus* (*Annal. de Saint-Bertin*, 839-870). D. Calmet nous apprend (*Notice de la Lorraine*, t. II, p. 374), qu'il n'a pris qu'au XI^e siècle le nom de Vaudemont qu'il porte aujourd'hui. C'est aussi du Saintois qu'il est fait mention dans une patente de Childebert II en faveur de l'abbaye de Senones, 661 (*Diplômes*, t. II, p. 120), à côté du Chaumontois, sous la forme *Suetinsis*. Si donc le *Suentensis* est situé sur les bords du Madon et de la Moselle, dans le département actuel de la Meurthe, le

Colerensis, son voisin, ne saurait plus être Colmar : Deux suppositions se présentent : la première, qui a en sa faveur le rapport de nom, nous est suggérée par M. Coste. Ce savant, un de ceux qui se sont occupés de la géographie historique de l'Alsace avec le plus de zèle et de profit, nous propose la vallée de la Brusche dans les Vosges, où se trouvent près de Saint-Dié trois villages du nom de Colroy. D'autre part, M. Houzé nous fait observer que *Solimarica* des *Itinéraires*, aujourd'hui Soulosse-sur-le-Vair, affluent de la Meuse, a donné son nom au pays appelé *Solocensis* dans le partage de 870, et que, entre la variante *Colecensis*, fournie par un des manuscrits de Frédégaire, et *Solocensis*, il y a peu de distance. C'est à cette conjecture que nous donnons la préférence ; elle nous a d'autant plus séduit qu'entre le Saintois et le Soulossois, à leur limite, se trouvait un palais royal, Vichery, qui a pu être le lieu de l'entrevue ; de plus, ces deux pays sont limitrophes, tandis qu'entre le Saintois et le Colerenthal, pays de Colroy, il y a toute la région des Vosges. L'identification de *Colerensis* avec le *Soulossois* nous donne, sur ce point, la limite exacte de la Bourgogne et de l'Austrasie, au temps de Théodebert et de Thierry : c'est Vichery, aux confins de ces deux pays.

COMBANENSIS urbs, *Combanes* (F. E., 89; C., 2). *Saint-Bertrand-de-Comingues* que Grégoire de Tours, appelait *Conveniencensis urbs* et *Convenæ*.

CORBARIA palatium : *Carolus triumphator occurit super fluvio Birra et valle, Corbaria palatio* (C. III, 109).

Il ne paraît rester aucune trace de ce palais, que j'ai inutilement cherché sur les cartes à grande échelle, dans la vallée de la Berre.

CORBIENSE M^m (C. III, 109). Le monastère de Corbie, sur la Somme, lequel avait pour abbé, en 741, Grimo qui fut député au pape par Charles Martel.

COATIA silva (C. II, 104). C'est la forêt de Cuise, où se livra une grande bataille entre les leudes francs de Plectrude et leurs adversaires neustriens qui furent vainqueurs, en 715, à la suite de la mort de Pépin d'Héristal. On voit que l'ancienne forme *Cotia*, donnée par Grégoire de Tours, subit ici une première altération.

CRISCECUM villa in Pontio (variante *Creciacum*) (C. I, 96), *Crécy-en-Ponthieu*, près d'Abbeville (Somme). C'est dans cette localité qu'Ébroin prend et met à mort Leudesius, maire du Mérovingien Dagobert II, et partisan de son rival Léger d'Autun. Ébroin, s'échappant de Luxeuil, avait atteint son adversaire à Crécy, après l'avoir pourstivi par Pont-Maxence sur l'Oise et Bezieux. (Voir *Bacivus villa*.)

DENTELINI ducatus (variantes *Denzelini*, *Danzileni*, *Dentileni*). La mention de ce grand territoire administratif revient quatre fois dans Frédégaire : 1° Après la bataille de Dormelles (600). *Chlotario in fugam verso pagos et civitates ripæ Sigonæ, qui se ad Chlotarium tradiderant, depopulantur et vastant* (*Theudericus et Theodebertus*)... *Chlotarius oppressus*... *firmavit ut inter Sigonam et Ligerem usque mare Oceanum et Bri-*

tannorum limitem pars Theudericus haberet; et per Sigonam et Isaram ducatum integrum Dentelini usque Oceanum mare Theudebertus reciperet. Duodecim tantum pagi inter Isaram et Sigonam et mare litoris Oceani Chlotario remanserunt (F. C., 20). Ainsi Clotaire vaincu fait à ses ennemis abandon de la plus grande partie de ses États, notamment du duché de Dentelin, dont la situation est indiquée ici d'une manière générale entre la Seine, l'Oise et l'Océan; et il faut observer que dans ces mêmes limites, c'est-à-dire entre l'Océan, la Seine et l'Oise, il y avait encore place pour les douze localités qui, avec leurs territoires (*duodecim pagi*), devaient être désormais tout le domaine de Clotaire; 2° en 611, nous retrouvons le duché de Dentelin dans la possession de Théodebert, et voici la proposition que Thierry, alors en lutte contre lui, fait à Clotaire II : *Anno XVI Theudericus, Theudericus legationem ad Chlotarium direxit, indicans se contra Theudebertum, eo quod frater suus non esset, hostiliter velle aggredere, si Chlotarius in solatio Theudeberti non esset, ducatum Dentelini quem contra Theudebertum cassaverat, si Theudericus Theudebertum superaret, Chlotarius supra memoratum Dentelini ducatum in suam ditionem reciperet (C., 37)*; 3° la guerre a lieu, Thierry, deux fois vainqueur, prend et tue son frère, et Clotaire, qui s'est abstenu de porter secours à celui-ci, reprend le duché de Dentelin, en exécution de la convention arrêtée. *Chlotarius ducatum Dentelini secundum convenientiam Theudericus integrum suæ ditioni redigit.* Mais

Thierry, déjà maître de toute l'Austrasie, se refuse à l'accomplissement de sa promesse et revendique le duché : *Anno XVIII (613) regni sui de Auster et Burgundia movere præcepit, legationem prius dirigens ut se Chlotarius de jam dicto ducatu Dentelini omni modo removeret.* Sur le refus de Clotaire, il envahit ses États, et la lutte commençait à s'engager, lorsqu'il meurt à Metz. Son armée se disperse, et Clotaire reste maître du territoire contesté ; 4^e enfin, nous voyons une dernière fois reparaître ce duché de Dentelin. C'est vingt ans plus tard, en 634, lors du partage de ses États que le grand Dagobert fait entre ses deux fils, Clovis II et Sighebert. *Firmavit ut Auster ad regnum Sigiberti in integritate deberet aspicere; et quicquid ad regnum Austrasiorum jam olim pertinuerat, hoc Sigibertus rex suæ ditioni gerendum reciperet et perpétuo dominandum haberet, excepto ducatu Dentelini quod ab Austrasiis iniquiter abtultus fuerat, iterum ad Neustrasios subjungeretur et Chlodovei regimini subiceretur (C., 76).*

Ce passage intéressant confirme ce que les précédents nous avaient indiqué déjà, à savoir que le duché de Dentelin, situé sur les limites de l'Austrasie et de la Neustrie, était revendiqué par ces deux États ; il nous apprend de plus que, d'après le sentiment de Dagobert, c'était de la Neustrie et non de l'Austrasie qu'il devait dépendre. Enfin, il est bien évident que le mot *Dentelinus* représente un territoire et non un nom d'homme, attendu qu'il ne serait pas possible que le même officier mérovingien eût conservé les mêmes fonctions durant

trente-quatre ans et sous des dominations différentes. Nous allons maintenant rechercher si le texte de Frédégaire ne nous offrirait pas, relativement à la situation de ce territoire, quelque autre indice.

De 600 à 611, le duché de Dentelin a appartenu à Théodebert, roi d'Austrasie, et nous avons vu qu'il se trouvait situé entre l'Océan, l'Oise et la Seine, région dans laquelle, à l'ouest du Dentelin, il y avait place encore pour douze cantons, dernier débris du royaume de Clotaire. Or, en suivant avec attention les mouvements de Clotaire et de ses cousins, je vois que les armées des deux frères Thierry et Théodebert marchent l'une contre l'autre et se rencontrent à Kiersy-sur-Oise où elles font la paix sans combat, après que les grands ont tué Protadius, 605 (C., 27). Donc Kiersy, où les deux petits-fils de Brunehaut se trouvent en présence, devait dépendre de celui des deux dont les États étaient envahis, c'est-à-dire du roi d'Austrasie.

Au chap. xxvi de sa *Chronique*, Frédégaire raconte que Clotaire, s'efforçant d'échapper aux dures conditions qui lui ont été imposées, envoie son fils Mérovée avec le maire Landry dans le pays d'Étampes; mais leur armée est battue par celle de Thierry; celui-ci les poursuit et entre dans Paris. De son côté, Théodebert s'était mis en mouvement pour faire respecter le traité de l'année 600, et il fait la paix avec Clotaire à Compiègne. Cette ville appartenait donc au roi neustrien, car c'était son adversaire Théodebert qui, étant l'agresseur, avait dû sortir de ses États. Si ces inductions ne sont pas fau-

tives, nous avons deux villes assez voisines l'une de l'autre : Kiersy, d'une part, et, de l'autre, Compiègne, qui, appartenant chacune à un des rois rivaux d'Austrasie et de Neustrie, marquent la limite de leurs États, entre 600 et 605, et partant du duché de Dentelin.

Mais d'où provient ce nom *Dentelinus*, qui revient à plusieurs reprises et toujours avec la même forme dans Frédégaire? Il fallait qu'il eût de l'importance pour avoir été attribué à un duché, c'est-à-dire à une de ces divisions, primitivement temporaires, que les Mérovingiens formaient d'un territoire embrassant plus d'une cité, dans les parties de leurs États exposées aux attaques et aux invasions d'un ennemi, et dont ils confiaient la défense à leurs premiers officiers militaires. Sous quel Mérovingien et dans quelles circonstances ce duché fut-il créé? comment n'en est-il question ni avant Clotaire II, ni après Dagobert I^{er}?—Il est présumable que le duché avait été constitué pour former une ligne défensive entre la Neustrie et l'Austrasie. Sa création avait peut-être suivi le pacte d'Andelot (589), moment où le jeune Clotaire s'était trouvé presque entièrement dépouillé, et où nous voyons Gontran et Childebert, en se partageant les pays de Senlis et de Resson, s'avancer au cœur de la Neustrie. Il est évident que, sous Chilpéric, même quand ce roi, battu à plusieurs reprises par son frère Sighebert, se trouvait sur le point d'être entièrement dépossédé, les limites de la Neustrie étaient bien plus orientales, car nous le voyons à ce moment s'enfermer dans Tournai, une de ses dernières possessions, et

c'est de ce lieu que Frédégonde fait assassiner Sighebert, en 575. Le duché de Dentelin aurait donc été formé d'une portion de la Neustrie, à l'époque où, par suite de la mort de Chilpéric et de la faiblesse de Clotaire II, cette région occidentale de la France, c'est-à-dire du territoire occupé par les Francs, venait de subir une diminution considérable. Quant à son nom, il pouvait bien provenir de quelque fait topographique ; je m'arrêterai d'autant plus volontiers à cette hypothèse, que des traces de ce nom me paraissent se retrouver dans les textes postérieurs et subsister jusque dans les temps actuels.

L'excellent travail de M. A. Le Prévost, qui est intitulé : *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*¹, mentionne, parmi les anciens pays du diocèse de Rouen le Tellau ou Talou, lequel se produit dans les textes sous les formes suivantes : *pagus Tellau, Tellao, Talanus, Talou, Talogiensis*. A ces formes il faut ajouter *Talavus* et *Tellavus* qu'offrent, d'après Valois, deux diplômes de Charles le Chauve. L'emplacement en est bien connu, mais il serait fort difficile de lui assigner des limites certaines. C'était, d'après M. Le Prévost, une fraction du territoire des Caletes, tirant son nom de la rivière de Telles (*fluvium Tellas*, aujourd'hui la Béthune), qui le traversait. Il était séparé du Vimeu (*pagus Vimnas, Vinemacus, Vitnau*), par la Bresle (*Auscia*). Ses limites étaient beaucoup plus indécises du côté du Vexin, de la

¹ Dans l'*Annuaire historique* de l'année 1838, p. 231 et suiv.

vallée de Bray et des *Caletes*. Des textes locaux indiquent qu'avant l'invasion normande il s'étendit jusqu'à la Saune et au Dun, petites rivières qui se jettent dans la Manche, au delà de Dieppe; et même Charles le Chauve, dans un diplôme en faveur de la cathédrale de Rouen, indique qu'il s'étendait bien plus loin vers l'ouest, jusqu'à Fécamp et Goderville. Mais ce n'est pas tout, à quelque distance vers le sud, dans une étendue assez considérable, entre l'Epte, Chaumont et l'Oise, se trouve encore un pays auquel la tradition a conservé le nom de Thelle, comme l'attestent les localités appelées Neuilly, Fresnoy, Jouy, etc., en Thelle. M. Le Prévost le cite à côté du précédent et l'en sépare pour en faire un pays distinct; en même temps, ce savant remarque que la rivière d'Epte (*Itta, Etta, Epta*) a porté aussi le nom de Telle¹, qui lui était commun avec une vaste forêt située sur ses deux rives. C'est, je crois, à tort qu'on établit une distinction entre ces deux territoires; car nous avons, outre les témoignages précédents, trois diplômes mérovingiens qui citent le *Tellaus, Tellau, Tellaou*, et ils n'indiquent rien qui donne à penser que nous devions distinguer entre deux pays du même nom. Le premier est un diplôme de Childebart III, daté de l'an 709: il mentionne deux manses: *manselli Childryciagas* et *Taxmedas*², dont je n'ai pu trouver la traduction. Le second est de Pépin, maire du palais (750)³, et il restitue à l'abbaye

¹ « Per Sequanam in fluvium Tellas ascendunt. » (*Ann. Bertin.*, an. 861.)

² *Diplomata et Chartæ*, t. II, p. 279.

³ *Id.*, *id.*, p. 415 et 416.

de Saint-Denis le *vicus Curbrius, Curborius, Corborius*, injustement détenu par l'abbaye de *Septem molæ*, Septmeules-sur-l'Yère, au sud d'Eu (Seine-Inférieure). Je crois retrouver ce *vicus Curbrius* dans Courbon, à 3 kil. sud d'Écos et près de la rive droite de l'Epte (Eure). Le troisième diplôme attribue au même pays un nombre considérable de localités dont plusieurs ont jusqu'ici échappé à la traduction, mais qui cependant attestent la grande étendue du Tellau. C'est un acte de l'an 751 environ par lequel Pépin restitue au monastère de Saint-Denis un grand nombre de biens ruraux (*prædia*) qui lui avaient été injustement enlevés. Le Fammars, le Brabant, la Brie, le Mulcien (dans le diocèse de Maux), le Beauvaisis, le Chamblois, le Vexin, le Mardriais, le Vimeu, l'Amiénois y figurent; mais c'est le Tellau qui fournit le plus grand nombre de localités. Les voici : *Similiter in pago Tellao loca cognominantes Pistus, Macerias, Verno, Fiscera, Pocio, Bodalcha, Brittenevalle, Atiliaco, Augusta, Rausedo, Crisonarias, Guariaco*¹. La première est Pistes, au confluent de l'Andelle et de la Seine, qui devint si célèbre sous la seconde race. La seconde est Mézières, à 8 kil. sud-est de Mantes, de l'autre côté de la Seine (Seine-et-Oise); la troisième est Vernon, située sur la rive gauche du fleuve (dép. de l'Eure); *Atiliaco* est Tilly, à 6 kil. sud-ouest d'Écos; *Pocio* peut bien être la Bosse à 10 kil. nord de Chaumont (Oise); *Crisonarias* la Cressonnière; *Brittenevalle* serait, d'après M. Le Prévost, Berneval. Je n'ai

¹ *Diplom. et Chart.*, t. II, p. 419.

rien trouvé pour *Fiscera*, *Bodalcha*, et *Guariaco*. Quant à *Rausedo* je crois que c'est Resson, non loin de Neuilly et de Méru-en-Thelle et à 8 kil. nord-ouest de cette dernière localité. Enfin, le nom d'*Augusta* semble s'être conservé dans Aouste, sur la Bresle, à 4 kil. sud-est d'Eu, et à l'endroit même que M. Le Prévost croit pouvoir assigner, d'après des textes postérieurs, comme limite au Vimeu et au Tellau. De son côté, la *Chronique* de Fontenelle mentionne cinq fois le *pagus Tellau* et le conduit de la rivière *Eora*, l'Yères, qui se jette dans la Manche entre Eu et Dieppe, à celles qu'il appelle *Tellas*, l'Epte, et *Warinna*, qui semble être la Bel-lencombe, affluent de la Béthune. Nous avons donc pour ce pays, sans chercher à en préciser les limites, une étendue de territoire considérable, puisqu'il va de la mer à Pistres, à Vernon, à Neuilly-en-Thelle, et se trouve à peu près enfermé entre la Bresle, le Thérain, l'Oise, la Seine, l'Andelle et la Sanne. Je ferai remarquer en outre le rapport qui existe entre la rivière d'Andelle (*Indella*) et le nom *Dentelinus*, lequel n'est peut-être pas un simple effet du hasard.

Dire comment et pourquoi ce territoire s'enchevêtrait dans le Vexin, dans le Bray, dans le Chamblois, c'est ce que je n'essayerai pas ; j'ai déjà fait observer combien étaient vagues et mal limités, sous les Mérovingiens, ces anciens *pagi* qui avaient été des circonscriptions topographiques, quelquefois même des peuplades secondaires dans les temps celtiques et dont le nom subsistait

alors par la force de la tradition, sans qu'ils eussent aucun caractère administratif qui leur fût propre. Mais ce qu'on ne peut contester, c'est que, en l'an 709 et postérieurement à la date de nos trois diplômes, il y a entre la Seine, l'Oise et l'Océan un territoire considérable qui s'appelle *Tellau* et dont, peut-être, les nombreuses localités, appelées dans cette contrée Thil, Thilly, Tilliers, Tillets, gardent encore le souvenir. D'autre part, Frédégaire assigne à son fameux duché de Dentelin les mêmes limites générales. Je ne prétends pas que le duché ait répondu exactement au *pagus Tellau*, cela est absolument impossible, car il ne serait guère resté de place pour les douzes cantons laissés à Clotaire II; je déclare en outre que j'ignore pourquoi ce pays, qui figure dans la *Chronique* de Fontenelle, dans le diplôme de 709 et dans les actes postérieurs sous la forme *Tellau*, aurait antérieurement offert la syllabe préfixe *Den*. Cependant, je ne pense pas qu'il y ait un simple rapport fortuit entre ce *Tellau* et ce *Dentelinus* que nous voyons apparaître tout d'un coup; c'était peut-être le nom d'une ancienne tribu gauloise ou, mieux encore, un nom ayant dans la langue celtique un sens que nous ne connaissons plus et s'appliquant à un vaste territoire, sans pour cela avoir désigné une peuplade, de même que *Perticus*, qui est devenu le pays de Perche, désignait, comme l'a fait observer M. Le Prévost, un territoire couvert de taillis et de forêts et non un peuple. Ce nom antique, quelle qu'ait été sa signification primitive, subsistant encore

par la tradition, aura été attribué à une des grandes divisions administratives qui furent passagèrement établies par les Mérovingiens, laquelle embrassait une portion importante du territoire qu'il avait désigné. C'est dans ce sentiment que, sur ma carte de Frédégaire, j'attribue au *ducatus Dentelini* la plus grande partie de l'emplacement que les textes assignent au pays de Thelle et de Tellau. — Le savant si regrettable, dont avons plusieurs fois cité le nom et invoqué l'autorité dans le cours de cet article, consulté sur ce rapprochement du *Tellau* et du *Dentelin* nous fit, peu avant sa mort (lettre du 9 avril 1859), la réponse suivante : « Votre conjecture sur l'emplacement du duché « de Dentelin me paraît très-heureuse et ingénieuse. « C'est le seul moyen satisfaisant d'expliquer comment « le nom de Telle ou Talou aura pu rester attaché « aux deux extrémités de ce long ruban. J'ai le bon- « heur de pouvoir vous dire que *Dant* ou *Dan* a dû très- « probablement, selon moi, signifier un cours d'eau, « par exemple dans *Bevredan* ou *Bièvredan*, la rivière « des Castors. *Dantelin* ou *Dantelan* présenterait donc, « comme plusieurs des mots que je vous ai cités, deux « noms successifs de cours d'eau, encore accolés, à l'é- « poque mérovingienne, et dont le dernier seul ou la « seconde syllabe aura subsisté pendant un siècle ou « deux. On peut diviser *Dantelin* par *Dan* ou *Dana* et ; « *Tellas*; on peut en faire aussi *Dant* et *Ellas* ou *Ellao*. « Nous retrouvons *Dant* dans *Medunta*, Mantes, *Se-* « *dana*, la Saane, *Idana*, l'Ain. Quant à *Elle*, c'est un

« nom de cours d'eau bien connu que nous retrouvons
« dans ceux de Risle, Bresle, Andelle... » Nous n'osons
pas prétendre que l'assentiment de M. Le Prévost donne
absolument gain de cause à notre hypothèse. Toutefois,
en dehors des raisons que nous avons énumérées, nous
y puisons une certaine confiance, car on sait quel était
le mérite de ce savant, un de ceux qui ont le mieux
possédé, dans ses intimes détails, l'histoire et la géogra-
phie de la Normandie.

DIVIO : *Meroveus Divionem venit* (F. E., 78). Grégoire
de Tours nous donnait pour le nom latin de *Dijon* les
formes *Divionense castrum*, *Divionum* et *Divione*.

DIVICIA civitas (F. E., 52). *Deutz*. C'est le même mot
que celui que nous fournit Grégoire de Tours avec un
changement du *t* en *c*, *Divitia*.

DOLENSIS : *Britones de Betorica a Gothis expulsi,
multi apud Dolensem perempti sunt* (F. E., 12). C'est
Bourg de Déols dont il a été question dans Grégoire de
Tours; mais il est à remarquer ici que Frédégaire a
supprimé le mot *vicus* sans changer en substantif la
forme adjectivale du nom.

DOROMELLUS vicus : *Anno V regni Theuderici* (600),
*Theudericus et Theudebertus contra Chlotarium mo-
vent exercitum et super fluvium Aroannam, nec procul
a Doromello vico, prælium confingentes junxerunt*
(F. C., 20). *Dormelles*, sur l'Orvanne, à 9 kil. sud-
sud-ouest de Montereau (Seine-et-Marne).

DOVA flumen (F. C., 36), le Doubs, avec une forme
plus voisine du nom moderne que celle des textes de

l'époque latine, *Dubis*; et assez rapprochée du mot *Duba* que nous fournit l'Anonyme de Ravenne.

DUNENSIS lacus (F. E., 18). C'est le lac de Neufchâtel. (Voir *Arula*.)

DUODECIM PONTES... *Ambo moverunt exercitum, volentes Guntramnum interficere regnumque ejus assumere. Sigibertus cum exercitu Arciaca resedens, Chilpericus Duodecim pontes* (F. E., 71). *Pont-sur-Seine*, sur la rive gauche de la Seine, au-dessous du confluent de l'Aube (Aube). Valois fait observer (*Notice*, p. 454) que la mention de cette localité figure dans Aimoin, dans un capitulaire de Charlemagne et dans un texte de l'année 1457, mais alors ainsi modifiée : *Stephanus Coulon de Pontibus supra Sequanam*.

DIONYSII basilica. *Anno XVI regni sui Dagobertus... ad basilicam Sancti-Dionysii defertur* (F. C., 79). C'est l'église qui a donné son nom au bourg que nous avons vu figurer dans Grégoire de Tours, sous le nom de *Catulliacus*. Mais ce passage de Frédégaire n'indique pas que, de son temps, le bourg eût déjà pris le nom de l'église.

ERCHRECUM, Ercherego villa (variantes *Ercheco* et *Ercariaco*). Martin et Pépin sont vaincus par Ébroin à *Latofao*. Martin s'enferme dans Laon; Ébroin le poursuit et s'installe près de cette ville en un lieu appelé *Erchrecum*, où il tue son ennemi en trahison (680) (*C. II*, 97; *G. F.*, 46). Valois a pensé que ce lieu pouvait répondre à Achery, à 3 kil. au nord de la Fère et à 21 kil. nord-ouest de Laon (Aisne). D'autres lieux encore ont été proposés : Chéry-les-Pouilly, Ecry-sur-Aisne, Cheret.

L'archiviste de l'Aisne, M. Matton, nous a fait part d'une supposition nouvelle qui ne manque pas de vraisemblance : il croit que *Erchrecum* répond au camp Saint-Thomas, à 23 kil. sud-est de Laon, position qui domine le pays circonvoisin et au pied de laquelle se trouve un village, *Saint-Erme*, ayant échangé au VIII^e siècle son premier nom contre celui de l'abbé *Ermino* (*Acta Sanct. ordin. S. Bened.*, t. II, p. 940). Or cet ancien nom, maintenu longtemps par la tradition et reproduit encore dans un texte du XII^e siècle est *Ercli : Frater quidam ex nostris, Liezo nomine, villæ nostræ Ercli in pago Laudunensi præposituram administrabat.* (Bolland., 24 juin, C. 820).

ESPARGES castrum, quod est in termino Thuringorum (*F. E.*, 9). C'est le *Dispargum* de Grégoire de Tours, *Duysborch*, entre Louvain et Bruxelles, comme je l'ai expliqué dans la *Géographie* de Grégoire de Tours.

FAURINIACUS villa : Vulfus Patricius, idemque, Brunichilde instigante consilio, qui in mortem Protadii consenserat, Fauriniaco villa, jubente Theuderico, occiditur (*F. C.*, 29), *Faverney*, à 15 kil. nord de Vesoul, sur la rive droite de la Lanterne (Haute-Saône).

FRANCIA. Ce nom continue à être appliqué à la région particulière qu'occupaient les Francs, soit Neustriens, soit Austrasiens, comme on le voit par un passage du premier continuateur où il est dit qu'Ébroin, s'étant enfui du monastère de Luxeuil, entra en France et passa l'Oise. On sait que Luxeuil, dans le département de la Haute-Saône, faisait partie de la Bourgogne.

GENAVENSIS urbs, *Genava* (F. E., 18, 34; C., 22). Les seules formes que nous donne Grégoire de Tours étaient *Januba*, *Jenuba*, *Janubensis urbs*.

GOThICA regio, envahie et saccagée par les Sarrasins, puis par Charles Martel (737) (C. III, 109). C'est toujours la *Septimanie*.

ISARA, *Issara*, *Hissera*, *Isra* (F. C., 20; C. I, 96; C. III, 109; G. F., 45), *l'Oise*. On ne voit guère comment le nom actuel s'est formé du nom ancien.

JOBI villa super Mosam (C. II, 104). C'était une des villas des Héristal. Pépin, père de Charles Martel, y meurt en 714. *Jupil*, à 1 kil. est de Liège, sur la rive droite de la Meuse.

LATOFAO, *Locofao*, *Lufao* (variante *Lucofago*). (F. C., 17; C. II, 97; G. R., 46.) *Anno IV post Guntchramni mortem Childebertus mortuus est* (596)... *Eo anno Fredegundis cum filio Chlotario rege, Parisius vel reliquas civitates ritu barbaro occupavit et contra filios Childeberti regis Theudebertum et Theudericum, movit exercitum, loco nominato Latofao*. Cette bataille est un des épisodes de la lutte entre Childebert II et Clotaire II, ou mieux entre Brunehaut et Frédégonde, qui suivit la mort de Gontran, survenue en 593. A cet endroit, la *Chronique* de Frédégaire est assez obscure; les faits se pressent et il faut les suivre avec une grande attention. L'année même de la mort de Gontran, Childebert II, après avoir recueilli la succession de son oncle, fait envahir les États de son cousin, le jeune Clotaire, par le duc de Champagne Wintrio; mais celui-ci est battu.

Cette première bataille est celle de *Trucciacum* (voir ce mot), dont Frédégaire ne donne pas le nom, mais dont nous trouvons les détails dans les *Gesta Regum Francorum*. En 596, Frédégonde profite de la mort de Childeburt pour se jeter sur Paris, et elle bat à *Latofao* les armées de Théodebert et de Thierry. Mais elle meurt l'année suivante; les deux rois d'Austrasie et de Bourgogne se réunissent, et c'est alors qu'ils battent Clotaire à Dormelles et lui imposent le traité par lequel il était dépouillé presque complètement de ses États. — Environ cent ans plus tard, en 680, une nouvelle bataille entre Ébroin d'une part, Martin et Pépin de l'autre, lesquels furent battus, fut livrée à *Latofao*. Ce lieu est le village de *Lafaux* entre Laon et Soissons, à 9 kil. nord-nord-est de Soissons.

LATONA. Dagobert I^{er}, parcourant ses États, s'y arrête pour rendre la justice, et Flaochat, maire de Clovis II en Bourgogne, y meurt en 541 (*F. C.*, 58 et 90). C'est *Saint-Jean-de-Laosne*, sur la Saône, à l'embouchure de l'Ouche (Côte-d'Or).

LAUCHONIA silva. C'est la forêt où Childéric II, après avoir fait fouetter le leude Bodilo, fut assassiné en 673 (*C. I.*, 95). Dom Bouquet pense que c'est la même que *Liberiacensis* ou *Bungiacensis silva*, la forêt de Livry ou de Bondy, qui s'étendait alors entre les villes de Saint-Denis et de Chelles. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que Childéric II habitait le Parisis et que

¹ *Diplom. et Chart.*, t. II, p. 372.

son tombeau a été retrouvé, vers 1700, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés.

LIMODICINI (*F. E.*, 80), *les Limousins*. Grégoire de Tours nous donnait la forme *Lemovicinus*.

LINGONÆ, *Lingonica civitas, Lingonicum territorium* (*F. C.*, 11, 38, 88). Dans la guerre de Thierry contre son frère Théodebert, le rendez-vous de l'armée est à *Lan-gres*. De là Thierry remonte à Andelot, prend *Nasium*, Naix, et livre bataille à Toul. Théodebert vaincu traverse le territoire de Metz, passe les Vosges, s'enfuit à Cologne. L'évêque de Mayence fait défection et va trouver Thierry. Ainsi Mayence, Cologne, Metz, Toul, Naix faisaient partie des États de Théodebert et la limite de l'Austrasie et de la Bourgogne était alors entre Naix et Andelot.

LOA : *Theudericus Stampas per fluvium Loa pervenit* (*C. I*, 26), *la Louet*, petite rivière qui se jette dans la Juine, au-dessous d'Etampes, et qui est inscrite sur la carte du Dépôt de la guerre sous la forme Allouette.

LUCCA castrum (*C. III*, 111). C'est la petite ville de *Loches*, sur l'Indre. Grégoire de Tours l'appelait *Lucca* et *Loccis*. Cette dernière forme semble plus rapprochée du nom moderne. L'auteur de *l'Histoire ecclésiastique* lui donnait le titre de *vicus*; ici nous la voyons avec celui de *castrum*, et ce continuateur de Frédégaire raconte que Loches fut détruite de fond en comble, en 742, par Pépin et Carloman, fils de Charles Martel, dans leur lutte contre l'Aquitaine qui, par conséquent, continuait de s'étendre jusqu'à la Loire.

LUGDUNUM, *Lyon*. Ne se présente sous aucune autre forme dans Frédégaire et dans le troisième continuateur (*F. C.*, 24; *C. III*, 189). On ne voit, dans les textes mérovingiens que je connais, aucune trace de modification de l'ancien nom vers la forme moderne. Le seul changement qui se présente est fourni par un diplôme de l'an 739, où l'on trouve *Leudunensis pagus*.

LUGDUNUM, *Laudunum Clavatum* (*C. II*, 97; *G. R.*, 46). Ici, au contraire, la forme *Lavdunum*, fournie par l'auteur des *Gesta Regum Francorum*, est un acheminement vers le nom moderne *Laon*. Il est à remarquer comment les divers *Lugdunum*, qui se trouvaient dans quatre parties différentes de la Gaule, ont transformé leurs noms différemment, sans doute suivant les lois de prononciation locale; ils sont devenus *Lyon*, *Laon*, *Leyde* et *Loudun*.

LUSOVIUM, *Luxovium cœnobium* (*F. C.*, 36, 44; *C. II*, 96). Saint Colomban résidait dans ce monastère quand Thierry, irrité de ses menaces, l'exila en 609. C'est là aussi que furent relégués Ébroin et saint Léger. La *Chronique* de Frédégaire nous apprend qu'en 615 son abbé s'appelait Austasius. *Luxeuil*, à 27 kilomètres nord-est de Vesoul (Haute-Saône).

MAGANTIA, *Magancensis urbs* (*F. C.*, 38, 74). Cette forme nouvelle du nom de *Mayence* est très-intéressante, et elle est, comme nous l'avons déjà fait observer, une preuve des changements que la prononciation a fait subir aux noms dans le court intervalle qui sépare Grégoire de Frédégaire.

MAROLEGIA, *villa in Alsatia* (F. C., 43). C'est *Marlenheim*, à 6 kilomètres sud-est de Saverne, que nous avons vu figurer, dans Grégoire de Tours, sous la forme *Marilegium*.

MASSOLACUS *villa*. Clotaire II, résidant dans cette ville, y mande le patrice Alethée et le fait tuer, en 612; Clovis II y est reconnu roi par les leudes de Neustrie et de Bourgogne (F. C., 44, 79). Lebeuf a fort bien établi que cette villa, qui était restée inconnue à dom Germain, est *Maslay*, à 4 kilomètres sud-est de Sens, sur la Vanne (Yonne).

MAURIACUS, *Mauriacensis campania*. Dans un extrait de la Chronique d'Idace, Frédegair s'exprime comme il suit : *Chuni repedantes Trecassis in Mauriacensem consedentes campaniam, Thoresmundus filius Theodori... cum Attilanem et Chunis Mauriaco confligit certamine*. (Dom Bouquet, t. II, p. 462.) De son côté l'historien goth Jornandès écrit : *Convenitur in campos Catalaunicos qui et Mauricii nominantur, centum leugas ut Galli vocant, in longum tenentes et septuaginta in latum*. Ces cent lieues de long et ces soixante-dix de large, attribuées aux champs Catalauniques ou Mauriciens, laissent une bien grande latitude à l'emplacement du lieu où fut livrée la bataille. Valois a pensé que *Mauriacensis campania* pouvait être la plaine qui s'étend autour de Méry-sur-Seine, et cette opinion a été généralement suivie. M. Peigné-Delacourt (*Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila*, in-4°, Paris, 1859.), a fait une trouvaille archéologique, qui, selon lui, vient à

l'appui de ce sentiment. Ce sont divers ornements ayant appartenu à un chef barbare, notamment une bague avec une légende inexplicable que les archéologues s'accordent à croire gothique (le mot HEVA). Ces précieux débris ont été trouvés à Pouan, dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube, entre cette rivière et la Seine, à peu de distance à l'est de Méry, dans la direction de Châlons, mais encore à cinquante et quelques kilomètres de cette ville. Cependant une solution nouvelle et qui semble préférable a été assez récemment proposée par M. d'Arbois de Jubainville (*Biblioth. de l'École des Chartes*, mars-avril 1860). Le savant archiviste de l'Aube fait très-justement observer que Méry, appliqué à *Mauriacus* ne répond pas aux règles habituelles de la transformation des noms au moyen-âge, et que ce lieu est appelé dans les textes du XIII^e siècle *Meriacum* et *Mairiacum*. Une autre localité de l'Aube, située à 18 kil. ouest de Troyes, ce qui s'accorde bien avec *repedantes Trecassis*, portait le nom de *Moirey*. Elle a cessé d'exister, mais on la trouve encore sur la carte de Cassini, entre Dierry-Saint-Julien et Fontvannes (Aube, arrondissement de Nogent, canton de Marcilly-le-Hayer). Son nom latin, dans le pouillé du diocèse de Troyes de 1407, est *Moriacum*. Enfin, une portion du territoire avoisinant est traditionnellement appelée *Les Batailles*. Telle est la conjecture; elle nous semble loin d'être dénuée de valeur. Elle ne change pas beaucoup le lieu de l'action, car Moirey n'est qu'à 24 kil. sud de Méry. Le chemin pour revenir d'Orléans à Troyes paraît plus

direct par la route passant près de Moirey que par celle de Méry, qui fait un détour du nord au sud. A la vérité on est plus éloigné de Châlons ; mais Jornandès laisse, comme nous l'avons observé, une grande latitude avec ses champs Catalauniques longs de cent lieues et larges de soixante-dix. Il faudrait fouiller le lieu dit *les Batailles*, et s'enquérir de ce qu'il a pu jusqu'ici fournir à l'archéologie.

SANCTA-MAXENTIA ad Isram. Ébroin, échappé de Luxeuil, entre en France, c'est-à-dire en Neustrie, s'avance jusqu'à l'Oise, *usque Isaram fluvium veniens peraccessit, custodes dormientes interfecit ad Sanctam-Maxentiam, atque Isram fluvium transiens, quos ibi invenit de insidiatoribus suis occidit* (C. I, 96). Par *custodes* faut-il entendre les hommes chargés de défendre le passage de la rivière ou les gardiens d'un pont? La localité s'appelle aujourd'hui *Pont-Saint-Maxence*, à 10 kilomètres au-dessus de Creil, sur l'Oise, ce qui semble donner raison à la seconde hypothèse.

MERCORI mons. C'est le nom primitif de la butte voisine de Paris qui, de la passion de saint Denis et de ses compagnons, Rustique et Eleuthère, prit le nom de Montmartre, *Mons martyrurum*. Frédégaire emploie ce nom pour raconter un fait qui se passe en 627, une querelle domestique dans le palais de Clotaire II (F. C., 45). C'est un exemple de plus de la confusion et des anachronismes géographiques que l'on trouve dans les auteurs de ces temps. Mais ces défauts mêmes ont certains avantages : ce sont eux souvent qui nous ont con-

servé d'anciens noms qu'autrement nous ne connaîtrions pas. Je ne puis pas marquer *Mercori mons* sur ma carte à cause de l'exiguïté de l'échelle.

METTIS, *Mettense territorium* (*F. E.*, 30; *C.*, 38). Frédégaire emploie la forme substantive que Grégoire de Tours ne nous avait offerte que dans les *Miracles de saint Martin*, de préférence à la forme adjectivale accompagnée de *urbs* et de *civitas*.

MICLITANUM castrum (*G. R.*, 37). C'est *Melun*, que Grégoire de Tours appelait *Miglidunense castrum*.

NAMUGO castrum. Gislemar supplante son père Warado, qui avait succédé en Neustrie à Ébroin, devient maire du palais, et continue la lutte contre Pépin d'Héristal. Il envahit l'Austrasie et s'avance jusqu'à *Namur* (*C. II*, 98). Cette mention est, avec celle que nous trouvons dans l'Anonyme de Ravenne, *Namon*, la plus ancienne qui soit faite de cette ville.

NARBONA, *Narbonensis Gallia*. *Carolus Rhodanum fluvium cum exercitu suo transiit, Gothorum fines penetravit, usque Narbonensem Galliam peraccessit, ipsam urbem celeberrimam atque metropolim eorum obsedit* (*C. III*, 109). Cette expression, Gaule Narbonaise, employée par le troisième continuateur pour un fait historique de l'année 737, montre une fois de plus combien étaient vivaces les souvenirs traditionnels qui conservaient à un lieu son ancien nom, alors que depuis bien longtemps il n'avait plus aucune signification légale. Il y avait deux siècles passés que cette contrée s'appelait *othia*, *Hispania*, *Septimania*, en attendant qu'elle prit

le nom de Languedoc. (Voir, dans la *Géographie* de Grég. de Tours, *Septimania*.)

NASIVM castrum, (*F. C.* 38), *Naix-sur-Ornin* (Meuse). Cette ville faisait partie de l'Austrasie et des États de Théodebert, fils de Childebert II. En 612, elle fut prise par Thierry, frère de ce prince et roi de Bourgogne.

NEUSTRASIA, *Neptricus*, *Neuster*, *Neptrasii* (*F. E.*, 71; *C.*, 42, 55, 62). Grégoire de Tours ne mentionnait que l'Austrasie ou pour mieux dire les Austrasiens; ce qui, signifiant France orientale, impliquait, comme l'a fort bien dit Valois, la Neustrie ou France occidentale que cite Frédégaire. Il serait fort difficile, pour ne pas dire impossible, comme on a pu le voir à propos du duché de Dentelin, d'assigner à l'une et à l'autre de ces parties de la Gaule occupées par les Francs et appelées alors, à l'exclusion de tout le reste du territoire, France, des limites certaines, et de tracer entre elles une ligne de démarcation précise. Avant qu'il ne fût question du duché de Dentelin, au temps de Chilpéric et de Sighebert, la Neustrie s'étendait jusqu'à Vitry sur la Scarpe, entre Douai et Arras, et comprenait de même Théroutenne et Tournai, comme nous le voyons par les passages de Grégoire et de Frédégaire où il est dit que Mérovée, fils de Chilpéric, espéra soulever contre son père les gens de Théroutenne, et que Sighebert poursuivit son frère jusque dans Tournai (*H. E.*, IV, 52; *E.*, 71). Le delta que forment à leur confluent l'Aisne et l'Oise, tout le Soissonnais, était comme le cœur de la Neustrie. Au delà de Soissons, elle s'étendait encore

jusqu'à Braine, villa favorite de Frédégonde et de Chilpéric; mais il est bien évident que là environ, et probablement à Fimes, sur l'ancienne limite des *Remi*, devait se trouver son extrême frontière, puisque Reims, qui n'est qu'à quarante kilomètres de Braine, était la capitale du roi austrasien Sighebert. Laon, de même, appartenait à l'Austrasie, comme je l'ai fait observer dans la *Géographie* de Grégoire de Tours.

A l'ouest et au sud, la Neustrie avait pour limites naturelles la Bretagne et la partie de la Bourgogne d'alors qui se trouvait, comme Orléans, sur la rive droite de la Loire, c'est-à-dire environ le Loir, la Mayenne et le Couesnon. Du côté de la Marne et de la Seine moyenne, la Neustrie était fort resserrée, car la ville de Meaux paraît avoir appartenu à Sighebert, d'après les arrangements conclus entre Childebert II et Gontran à Andelot. Là encore devait se trouver une limite, car Chelles, qui n'est guère qu'à 25 kilomètres de Meaux, était une des villas de Chilpéric.

Sur la Loire même les rois d'Austrasie possédaient Tours, qui fut usurpé par Chilpéric après l'assassinat de son frère, et Sighebert avait obtenu à la mort de Caribert, comme on le voit encore par le traité d'Andelot, une portion des territoires de Chartres et d'Étampes; mais c'étaient des possessions particulières qu'on ne peut pas comprendre sous le nom d'Austrasie. Enfin, la Bourgogne s'avancait, de ce côté, au delà de Melun, qui appartenait au diocèse de Sens, jusqu'à la petite rivière d'Orge qu'un texte de Grégoire de Tours (*H. E.*,

VI. 19) indique positivement comme ligne de démarcation entre les États de Chilpéric et ceux de Gontran.

La Neustrie de la fin du VI^e siècle commençait donc à l'Escaut supérieur; sa frontière coupait l'Oise aux environs de Kiersy, l'Aisne vers Braine, la Marne, entre Meaux et Chelles, arrivait à l'Orge et s'en allait, comme nous l'avons dit, jusque vers le Loir et les rivières qui bordent la Bretagne. Son centre était alors le delta de l'Oise et de l'Aisne. Mais, à partir de Clotaire II et du démembrement provisoire qu'elle subit au nord-est par la perte du duché de Dentelin; plus tard encore dans ses luttes souvent malheureuses contre l'Austrasie, elle recule, pour ainsi dire devant celle-ci. Bientôt ce sont les pays entre Seine et Loire, qui n'en avaient été qu'une annexe, qui portent ce nom; et enfin, comme il signifie région occidentale, on le verra appliqué par des écrivains contemporains de Charlemagne à la Bretagne même, la contrée de toutes à laquelle il convenait le moins, puisque seule, au nord de la Loire, elle avait complètement échappé à la grande invasion franque.

NOVIENTUM, *villa Parisiaci suburbano* (G. F., 24). Chloald, troisième fils de Chlodomir, frère de Childebert et de Clotaire I^{er} s'y enfuit, y fonde un monastère après le massacre de ses frères et y meurt. C'est *Saint-Cloud*, près Paris. Grégoire de Tours cite, parmi les villas de Chilpéric, *Novigentum*, qui représente plus probablement *Nogent-sur-Marne*.

NOVIOMUM *urbs*. Le roi Chilpéric II y meurt, en 724

(C. II, 107). *Noyon*. Grégoire de Tours n'a pas mentionné cette ville, mais seulement son premier évêque, saint Médard, *Medardus Noviomensis episcopus*.

PETROCOREGUM, *Petrocoreus pagus* (F. E. 87; F. C., 57), *Périgueux*. Grégoire de Tours n'emploie, pour désigner cette ville, que la forme adjectivale *Petrogorica urbs*. *Petrocoregum* est un achèvement vers la forme moderne.

PONTIUM: *Criseceus villa in Pontio* (C. I, 96, *Crécy*), en *Ponthieu*. Ce nom de Ponthieu signifiait région maritime et désignait une partie de l'ancien *Tractus Nervicanus* de la *Notitia dignitatum*.

QUATRUVIO villa : *Gundobaldi filius Sigismundus apud Genavensem urbem, villa Quatruvio, jussu patris sublimatur in regnum* (F. E., 34). Ce lieu serait, d'après M. Gauthier (*Suisse historique*, ch. III, p. 5), le château de *Rolbaud*, dont il ne reste plus que des ruines dans une contrée devenue marécageuse. Je ne l'ai pas trouvé sur les cartes à grande échelle.

REMUS, *Remis* (F. E., 55). — *Ermenfredus in Auster Remus, ad basilicam Sancti-Remedii confugit* (F. C., 83). Voici encore un exemple de la terminaison absolue *us*, employée habituellement pour le mot *Parisius* et que Frédégaire applique en outre par deux fois à Tours, *Turonus*.

ROIOLUM (F. C., 2). Clotaire II y est baptisé. Grégoire de Tours, qui cite deux fois ce lieu, l'appelle *Rigoiolensis* et *Rotoialensis villa*. On voit combien l'altération qu'il subit dans le texte de Frédégaire le rapproche de la forme moderne *Rueil*.

RIONAVA vicus super fluvio Vincenna (F. C., 42). C'est le lieu où Brunehaut, après la mort de son fils Thierry, est livrée par ses leudes à Clotaire II. *Renève*, sur la Vigeanne, à

ROMANI. Cette expression est employée par le troisième continuateur pour désigner les habitants de la Gaule au delà de la Loire : ... *Rebellantibus Wasconibus in regione Aquitanix, cum Chunaldo duce filio Eudone quondam, Carlomannus atque Pippinus principes germani, congregato exercitu, Ligeris alveum Aurilianis urbe transeunt, Romanos proterunt, usque Biturigas urbem accedunt (C. III, 111).*

ROMILIACUS villa prope Parisius (F. C., 58). C'était une des villas de Dagobert I^{er} qui y épousa la reine Gomatrude, puis l'y relégua après l'avoir répudiée. C'est *Reuilly*, qu'il ne m'est pas possible de marquer sur la carte, parce que ce lieu fait aujourd'hui partie de Paris.

ROTHOMUS. Rothomensis episcopus (F. E., 74, 78). Encore un nom qui se contracte et s'achemine de la forme primitive, *Rothomagus*, vers la forme actuelle *Rouen*.

SALODORUM. Sanctus Victor Salodoro, cum sancto Urso passus fuerat (F. C., 22). *Soleure*, sur l'Aar (Suisse). La terminaison *dorum* indique une vieille localité d'origine celtique.

SALOISSA castrum. Les deux petits-fils de Brunehaut, Thierry et Théodebert, conviennent d'un plaid en ce lieu pour mettre fin à leurs différends (610); mais Théodebert y vient avec des forces considérables, et contraint son

frère à lui abandonner une grande partie de ses États. — *Seltz*, à 18 kilomètres sud-est de Wissembourg, au confluent du Rhin et du Seltzbach (Bas-Rhin). Le nom latin, dans sa forme habituelle, est *Saletio*. On trouve encore, dans le moyen âge, comme M. Coste nous le fait remarquer, *Salsa*, *Salisa*, *Salise*, *Seltz* ; ce sont, on le voit, des séries de modifications menant à la forme actuelle.

SCARPONENSIS. *Chrodoaldum Bertarius, homo Scarponeensis, evaginato gladio, truncavit (F. C., 52)*. Le lieu auquel cet homme appartenait s'appelait *Scarpone* ou *Charpeigne*, sur la Moselle, à 6 kilomètres au-dessus de Pont-à-Mousson.

SCIONA vicus (G. R., 37). Clotaire, battu à Dormelles, sur l'Orvanne, s'enfuit à Melun, de là à Paris, puis dans la forêt *Arelauna* ; Thierry le poursuit et pénètre jusqu'au bourg *Sciona*. Je crois très-volontiers, en suivant l'itinéraire des deux rois, que ce bourg est *Essonne*, appelé dans la *Vie de saint Germain*, par Fortunat (ch. xv), *Exona*, *Axona* : *quidam in Exona vico de fiscalibus famulis Childomerus*. Il y a des triens qui portent ce nom *Exona*. Essonne est à 2 kilomètres sud-ouest de Corbeil, sur la rivière du même nom (Seine-et-Oise.)

SCOTINGORUM pagus. — *Defuncto Wandalmaro duce, in pago Ultrajurano et Scotingorum, Protadius patricius ordinatur (F. C., 24)*. C'est un territoire de la Franche-Comté dont la *Vie de saint Anatole*, évêque de Salins, nous indique l'emplacement. On y lit : *Vallis Scodinga in Sequanis ubi nunc Salinarum locus*. C'est

donc *Salins*, comme le fait observer Valois (*Notice*, page 508), qui marque l'emplacement de cette vallée. *Salins*, sur la Furieuse, petit affluent de la Loue dans le Jura, à 38 kilomètres nord-est de Lons-le-Sau-nier.

SEDUNIS, *Sedunensis episcopus, Sidonense territorium* (*F. C.*, 44; *F. E.*, 68). *Sion*, à l'est du lac de Genève, chef-lieu du Valais (Suisse). La forme *Sidonense* est assez voisine du nom actuel.

SENONAGUS *pagus*. — *Anno XI regni Lotharii* (623), *homo quidam nomine Samo, natione Francus, de pago Sennonago ad exercendum negotium, in Sclavos, nomine Winidos perexit* (*F. C.*, 48). Dom Ruinart fait observer, avec beaucoup de justesse, qu'il ne semble aucunement vraisemblable que le pays ici mentionné soit Sens, comme les premiers commentateurs de Frédé-gaire l'avaient pensé, mais plutôt la portion du Hai-naut qui, dans le moyen âge, s'est appelée *Sonegia*, *Sennonegia*, et dont aujourd'hui les traces subsistent dans la forêt de *Soigne* et dans la ville de *Soignies*, sur un petit affluent de la Senne, à 15 kilomètres nord-nord-est de Mons, province de Hainaut (Belgique).

SENONAS *civitas, Sens* (*F. C.*, 58). Grégoire de Tours donnait seulement les formes *Senonica* et *Senonensis urbs*.

SENUVIA (variantes *Senovia, Sinodia*). Gontran y fait tuer le duc de Mummole, 585 (*F. C.*, 4). Peut-être est-ce *Chenove*, à 3 kilomètres sud-sud-ouest de Dijon, qui est appelé dans un diplôme de l'année 735 (*Dipl. t. II*,

p. 365) *Chenevas*. Le radical est le même, à la différence d'une aspiration dans la première syllabe. Ce nom doit indiquer une culture de chanvre.

SEQUANUM territorium. Il y a, au premier chapitre de la *Chronique* de Frédégaire, un texte singulier qui est d'un grand intérêt; le voici : *Ecclesiam B. Marcelli, ubi ipse pretiosus requiescit in corpore, suburbano Cabilonensi, sed quidem tamen Sequanum est territorium, mirifice et sollerter Guntchramnus ædificare jussit*. Gontran éleva une église à saint Marcel dans le faubourg de Châlon-sur-Saône, mais dans un endroit, cependant, qui appartenait au territoire des Séquanes. D'abord, il faut remarquer cette expression : *le territoire séquanien*; elle est une preuve de plus de cette persistance de la tradition, que nous avons déjà signalée. Elle indique en outre, il me semble, que les gens du VII^e siècle regardaient comme identiques, en général, les anciens territoires de *civitates* et les diocèses alors existants; car quel intérêt y aurait-il eu pour Frédégaire à signaler ce fait d'une église et d'un monastère bâtis dans les faubourgs de Châlon et appartenant au territoire séquanien, si le mot territoire n'avait comporté ici pour lui cette singularité que Châlon appartenait à un diocèse et l'église de son faubourg à un autre. On sait, en effet, que Châlon avait été jadis un *castrum* du peuple éduen. Distraite depuis du vaste territoire de cette grande peuplade, cette ville avait possédé, dès le temps de Sidoine Apollinaire, un évêque particulier. Le diocèse de Châlon s'agrandit aux dépens

du territoire séquanien, durant le moyen âge, puisque je trouve dans la *Topographie ecclésiastique de la France*, par M. Desnoyers (annuaire de 1853, p. 146), que le canton de Louhans et plusieurs autres sur la rive gauche de la Saône formaient des archiprêtres châlonnais. Mais je crois qu'on peut induire du texte de Frédégaire que cet agrandissement n'avait pas encore eu lieu au temps de ce chroniqueur. Quoi qu'il en puisse être, cette mention du territoire séquanien au VII^e siècle est d'un grand intérêt.

SIGONA (*F. C.*, 20), *la Seine*. Cette forme remplace entièrement *Sequana* dans Frédégaire. Le second continuateur écrit *Segona*. Quand la rapidité de la prononciation aura fait disparaître l'o, on aura *Segna*, presque le nom actuel.

SPINOGE LUM *villa super Sigona* (*F. C.*, 79). Dagobert y mourut en 638. C'est *Epinay*, sur la Seine, près Clichy.

SPINSIA *villa publica* (*F. C.*, 36). C'était une des villes qu'habitait Thierry, petit-fils de Brunehaut, roi de Bourgogne. *Epoisse*, à 11 kil. ouest de Semur (Côte-d'Or).

STAMPÆ, *Stampensis pagus* (*F. C.*, 26, 54). Dans Grégoire de Tours nous trouvions *Stampensis pagus*, c'était le territoire ; Frédégaire y ajoute la localité, *Étampes*.

STUPLO (*F. E.*, 68). C'est une forme nouvelle de ce nom que Grégoire écrivait *Stablo*. *Estoublon*, à 10 kil. nord-est de Riez.

SUBOLA vallis. Dagobert envoie contre les Wascons, en 636, une armée bourguignonne, sous les ordres d'un référendaire, de dix ducs et de plusieurs comtes. Un de

ces officiers, surpris dans la *vallis Subola*, est exterminé avec un grand nombre de nobles et de seigneurs (F. C., 78). C'est la vallée de la Soule, dans les Pyrénées, où se trouve Mauléon.

SUENTENSIS (variantes *Soitensis*, *Segintensis*). (F. C., 35). On a vu à l'article *Colerenses* pour quelle raison nous pensons qu'il est question ici du Saintois, en Lorraine.

SUSSIONAS, *Sexonas*, *Sexsionas* (F. E., 45; F. C., 54, 74). Ces deux premières formes sont des altérations nouvelles du nom latin de Soissons.

SUGGENTENSES, *Sogiontensis*, *Sogutinsis* (F. C., 37, 87). Je crois que ces mots doivent être séparés de *Suentensis* qui précède et qui représente le Saintois. Ici il est plus probab'ement question du *Sundgau*, qui occupait dans l'Alsace la partie formant aujourd'hui l'extrémité méridionale du Haut-Rhin, depuis Belfort et Altkirch jusqu'aux environs de Mulhouse. (Voir *Campenenses*.)

SUMINA *fluvius*, la Somme (F. E., 9).

TARAVANENSES (F. E., 78). *Thérouenne*. C'est la forme fournie par Grégoire de Tours, sauf le changement du *b* en *v*.

TEXTRICUM, *locus* (C. II, 100). Pépin et les Austrasiens y battent le maire de Neustrie Berchaire et son roi Thierry, en 687.—C'est *Testri* ou *Tertri*, entre Péronne et Saint-Quentin, à 16 kil. ouest de cette dernière ville, sur la limite des départements de l'Aisne et de la Somme.

THORINGIA *trans Rhenum* (F. C., 37). C'est la Grande *Thuringe*. Le pays de Tongres est mentionné ailleurs

par Frédégaire à l'occasion de *Dispargum*. Soumise, depuis le temps des fils de Clovis, aux rois francs, elle était gouvernée par des ducs, dont l'un, Radulfe, se rebella contre Sigebert, fils de Dagobert le Grand, le battit en 640, et devint, dit Frédégaire, un véritable roi, tout en continuant d'accorder au roi d'Austrasie une suprématie nominale. Cette défaite marque le commencement de la décadence mérovingienne.

THORNUA (*F. E.*, 71). C'est une forme du nom de Tournai qui est particulière à Frédégaire.

TRECASSIS, *Trecassinum territorium* (*F. E.*, 71; *F. C.*, 54). Ces formes diffèrent, comme on le voit, de celles que nous donnait Grégoire de Tours : *Trecæ*, *Tricassini*. Elle appartenait à Gontran. Ce fait ressort d'un passage où Grégoire de Tours dit qu'en 586 Frédégonde, ayant publiquement empoisonné dans Rouen un seigneur franc et menacé de l'assassinat l'évêque de Bayeux, le roi de Bourgogne délégua vers cette reine trois de ses évêques, ceux de Cavaillon, de Troyes et de Sens... *Cum hæc ad Guntchramnum regem perlata fuissent et crimen super mulierem jaceretur, misit tres episcopos ad filium qui esse dicitur Chilperici, quem superius Chlotarium scripsimus vocitatum, id est Arthemium Senonicum, Veranum Cavellionensem, et Agrecium Tricassinum...* (*H. E.*, VIII, 31).

TRUCCLÆ *in pago Suessionico*, *Trucciago* (*G. F.*, 36). En 593, une armée de Burgondes, d'Austrasiens, de Francs supérieurs, commandée par le duc de Champagne Wintrio, envahit le territoire de Soissons. Fré-

dégondé et Landri s'avancent à leur rencontre jusqu'à Braine. Là, d'un commun accord, les parties désignèrent pour le lieu de la rencontre *Trucciæ* : *Cum denunciatum fuisset placitum qua die ad præliandum in loco nuncupante Trucciæ, in pago Suessionico, convenire deberent...* Ce lieu est Droisy, à 12 kil. sud-ouest de Braine et à égale distance sud-est de Soissons.—Ce texte serait, s'il en était besoin, un argument de plus en faveur de l'identification de *Brennacum* avec Braine, car si nous transportons *Brennacum* à Bargny, au sud-est de Crépy, en Valois, comme le voulait Lebeuf, quel lieu assignerions-nous au rendez-vous de *Trucciæ*? Ce ne pourra plus être Droisy, puisque Bargny est à 33 kil. de cette localité et s'en trouve séparé par toute la largeur de la forêt de Villers-Cotterets. Aucune des localités voisines de Bargny ne peut représenter *Trucciæ*.

TOLBIACUM (F. C., 38). Dans ce lieu, déjà célèbre, Thierry, petit-fils de Brunehaut, bat, en 612, son frère Théodebert. *Zulpich*. Dans Grégoire on trouve *Tulbiacensis civitas et Tulbiacense oppidum*.

TULLUM, Tullensis campania (F. C., 38). *Toul et son territoire*. Théodebert y est battu par son frère Thierry en 612.

TURENSES. Thierry, surpris par Théodebert, est contraint de lui céder une portion de ses États : ... *Per pactionis vinculum Alsacios ad partem Theudeberti firmavit; etiam et Suggetentenses et Turenenses et Campanenses, quos sæpius repetebat* (F. C., 37). *Turenenses* a paru à Schœflin représenter le pays de la *Thur*, qui se jette

dans l'Ill près de Colmar. La proximité de l'Alsace et du Sundgau nous ramène à cet avis, bien que, dans notre première édition, nous ayons préféré la Thurgovie. (Voir *Campanenses*.)

TORONUS, *Thoronus* (F. C., 75, 78). Ce sont des formes très-remarquables du nom de Tours dans Frédégaire.

ULTRAJURANUS *ducatu*, *pagus*. — *Anno XXXI regni Guntchramni* (591), *Theudfredus, dux Ultrajuranus, moritur, cui successit Wandalmarus in honore ducatus* (F. C., 12, 24). Par d'autres passages de la *Chronique* nous voyons qu'Avenches et Orbe faisaient partie de ce duché (37 et 42). Le territoire qui forma cette division administrative tirait son nom du Jura et devait comprendre les cités les plus orientales de la Séquanais.

URBA villa (F. C., 42). *Orbe*, qui faisait, comme nous venons de le dire, partie du duché ultrajurassien. C'est là que Brunehaut est prise par les leudes austrasiens pour être livrée à Clotaire. Adrien de Valois fait justement remarquer que cette ville s'appelait primitivement *Tabernæ*; il cite en effet ce passage qui termine une charte de Cluny : *Acta sunt hæc in villa Tabernis, quam alio nomine, propter fluvium ibidem defluentem Urba appellant*. (Concession de Raoul, roi de Bourgogne, 1019.)

WARMACIA. Cette ville servit momentanément de résidence à Brunehaut, en 612, après la mort de son fils Thierry (F. C., 40). *Worms*.

WASCONIA, *Wasconi*. Dans Grégoire de Tours nous avons vu les Wascons limités d'abord à un territoire

étroit dans les Pyrénées, sortir de leurs montagnes, battre le duc de Chilpéric, Bladaste, envoyé contre eux en 581; puis, six ans plus tard, descendre de nouveau de leurs retraites et ravager le plat pays. Il est présumable qu'ils avaient continué de s'étendre dans l'ancienne Novempopulanie, à la faveur des discordes des fils et des petits-fils de Clotaire I^{er}. En effet, Thierry et Théodebert, petits-fils de Brunehaut, réunissent leurs forces contre eux, en 602, les repoussent, les soumettent et leur imposent un duc qui, dit Frédégaire, eut le bonheur de pouvoir les gouverner (*F. C.*, 21). Ils se révoltent contre Clotaire II, en 626, et il paraît qu'à cette époque ils étaient assez voisins de la capitale de la Novempopulanie, Eauze, car l'évêque de cette ville et son fils sont accusés de les avoir aidés dans leur rébellion (*F. C.*, 54). Bientôt après la Wasconie et toute la portion de la Gaule comprise entre la Loire et la frontière d'Espagne, *limes qui ponitur partibus Wasconiaë*, est abandonnée par Dagobert à son frère Caribert, non cependant à titre de royaume. Mais, pour dominer la Wasconie, il fallut d'abord que celui-ci la subjuguât (*F. C.*, 57). A la mort de ce prince, en 631, la Wasconie rentre sous la domination de Dagobert (*F.*, 67). Mais, cinq ans plus tard, elle se révolte avec tant de vigueur que Dagobert est obligé d'envoyer contre elle un référendaire, dix ducs et plusieurs comtes. Un de ces officiers est surpris et tué, mais tout le pays est ravagé, les Wascons sont forcés de se soumettre, et leurs chefs viennent à Clichy implorer la clémence du roi

franc (F., 78). Sous les faibles successeurs de Dagobert, ils secouent le joug, et nous voyons les partisans de saint Léger échapper aux persécutions d'Ébroin en franchissant la Loire et en se réfugiant chez les Wascons, 674 (C. I, 96). Le maire Ragenfrid et son roi Chilpéric, battus par Charles Martel à Vinci, se réfugient auprès du duc Eudes qui réunit une armée de Wascons, *hoste Wasconorum commoto*, et envahit les pays situés entre la Loire et la Seine (C. II, 107). Dans la chronique suivante (C. III, 111 et 114), les Wascons apparaissent comme les maîtres de toute l'Aquitaine. — On voit ainsi ce peuple montagnard sortir des Pyrénées et s'étendre sur les trois anciennes Aquitaines, depuis la fin du vi^e siècle jusqu'au milieu du viii^e. Rien d'étonnant à ce que, dans ces circonstances, au milieu de ses continuelles révolles et de ses agrandissements, la *Wasconie* ait donné son nom pendant quelque temps, vers la fin du viii^e siècle, à tout le pays compris entre la Loire et les Pyrénées, comme nous l'avons conjecturé d'après le texte de l'Anonyme de Ravenne.

VERDUNENSIS urbs (F. E., 64). *Verdun*.

VILLARIACO, *Veriaco villa*. D'après deux passages de Frédégaire, on voit que cette localité était voisine de Troyes (F. E., 49 et 71). Il y a aux environs de Troyes un grand nombre de localités qui peuvent répondre à ces noms latins; ainsi Villy, Villery, Virey. Je préfère cette dernière, en la faisant suivre toutefois d'un point d'interrogation. Elle me paraît mieux que les autres sur le chemin de Gontran, qui devait venir de Châlon-sur-

Saône pour repousser l'invasion de ses frères, et qui, après avoir atteint la villa *Veriaco*, les rejoignit à Troyes : *Audiens hæc Guntchramnus, exercitum movet, veniensque villa Veriaco, tres germani Treca junxerunt. Virey*, près de la rive gauche de la Seine, à 8 kil. nord-ouest de Bar-sur-Seine (Aube).

VERIMBREA villa super Issara fluvio. En 741, Charles Martel y reçoit une ambassade du page Grégoire III. (*C. III, 109*). C'est *Verberie*, une des villas fréquentées par les Héristal; sur l'Oise, au confluent de l'Autonne, à 14 kil. sud-ouest de Compiègne (Oise).

VERMANDENSE oppidum (C. II, 100), Saint-Quentin, comme dans Grégoire de Tours. Cette forme est plus voisine du nom Vermandois que le mot *Viromandense* fourni par les textes antérieurs.

VESERONTIA (F. E., 36). C'est la forme actuelle de ce nom de lieu que Grégoire appelait *Verontia, Vézeronce*. Nous avons fait remarquer déjà cette singularité d'un nom qui s'est allongé au lieu de se contracter, suivant le mode habituel.

VESONTIO oppidum (F. C., 36). Thierry envoie saint Colomban en exil à *Besançon*, en attendant qu'il décide de son sort. Remarquer *oppidum*, employé ici par Frédégaire, comme quelquefois aussi par Grégoire de Tours, pour désigner une ville épiscopale. Grégoire ne donnait pas d'autre forme que *Vesonticorum civitas*.

VINCENNA fluvius (F. C., 42), la Vingeanne, qui se jette dans la Saône sur la rive droite, entre Gray et Pontcellier.

VINCIACUS *locus in pago Cameracensi*. Charles Martel y bat le maire Raginfrid et son roi Chilpéric, en 717. (*C. II*, 106). C'est un lieu qui n'existe plus sur la carte de France du Dépôt de la guerre, mais que l'on trouve encore marqué sur la carte de Cassini (n° 42) sous le nom de *Vinchy*, sur l'Escaut, à 9 kilomètres sud de Cambrai.

VOGLAVENSIS *campania* (*F. E.*, 29), *la plaine de Voulon* et non Vouillé, sur les bords du Clain, comme nous l'avons montré dans la *Géographie* de Grégoire de Tours.

On peut voir, par cette liste de noms, que, dans Frédégaire comme dans Grégoire de Tours, un certain nombre de villes importantes, et même de cités épiscopales, ne sont pas mentionnées. De ce nombre se trouvent Beauvais, Évreux, Sées, Vaison, Orange, Lectoure, Lodève, Apt, Fréjus, Antibes, Sisteron, Digne, Glandève, Nyons, Bâle, Spire, Quimper, Boulogne, Windisch et plusieurs autres. Si je ne les ai pas fait figurer sur ma carte, bien que leur existence fût certaine, c'est que cette carte ne représente pas encore les temps mérovingiens, à laquelle beaucoup d'autres textes devront concourir, mais seulement, comme son titre l'indique, la géographie de Grégoire, de Frédégaire et de leurs continuateurs.

ADDITIONS

A LA GÉOGRAPHIE DE GRÉGOIRE DE TOURS.

Page 375, ligne 3. De nouvelles recherches m'ont amené à une conclusion différente de celle qui est donnée dans l'article de *Lipidiacus*, pour la traduction de ce lieu. La feuille étant tirée, j'ai transporté le résultat de mes recherches au mot *Transalicensis*, qui est lié à *Lipidiacus*. Voir ce mot.

Page 384, ligne 4, avant *Novempopulania*, ajouter l'article suivant :

NONIACUM (var. *Homacum*, *Memacum*), *domus*, *colonia*. Ce lieu est laissé par le testament de saint Yrieix au monastère qui porte son nom. (V. A. 8. T. A. *Chart. et Dipl.*, t. 1, p. 138.) Il est dit, dans la *Vie de saint Yrieix*, que ce saint y bâtit une église à saint Julien. Peut-être est-ce *Nonac*, à 16 kilom. E. S. E. de Barbezieux (Charente). Il faudrait savoir si ce lieu a une église de Saint-Julien.

TABLE ALPHABÉTIQUE

FRANÇAISE ET LATINE

DE

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE GRÉGOIRE DE TOURS

ET

DE LA CHRONIQUE DE FRÉDÉGAIRE.

AVERTISSEMENT.

La traduction des noms propres, de personnes et de lieux, constitue une des principales difficultés de toute traduction latine, particulièrement dans Grégoire de Tours. C'est en vain que l'on se propose d'adopter un système et de suivre une marche régulière. A-t-on résolu de laisser aux noms leurs formes latines, on se trouve en présence d'impossibilités telles que saint Martinus, saint Grégorius, Chilpericus, Theodoricus, etc. Veut-on, au contraire, dans un récit français, les faire passer tous à une forme française, on risque de les rendre méconnaissables; car qui saurait, sans être prévenu de la transformation, retrouver *Ægidius*, sous Gilles, *Aredius* sous Yrieix, *Elaphius* sous Elofe, *Illidius* sous Allyre? Ces noms cependant offrent sous leur double forme un égal intérêt: dans les transformations qu'ils

ont subies de leur point de départ à leur point d'arrivée, ils nous révèlent quelques-unes des lois de mutations et de contractions suivant lesquelles l'oreille et la langue populaires ont modifié les mots ; ils peuvent servir de spécimen ou de point de comparaison pour les mots ordinaires de la langue ; parfois les noms de lieux conservent dans leur forme mutilée un précieux débris de la langue celtique, et certes ce ne serait pas un travail de peu d'intérêt que celui qui tenterait de suivre, d'étudier et de reconstituer les noms dans leurs formes successives et de pénétrer les habitudes de ces transformations. C'est un des sujets d'études que, pour notre part, nous nous proposons à l'égard des noms de lieux, comme complément de nos recherches géographiques.

En présence de la difficulté qui existe à adopter pour les noms propres une forme exclusivement, soit française soit latine, nous avons suivi dans la traduction l'usage reçu, laissant aux noms que l'habitude a francisés leur forme française et nous bornant pour les autres à supprimer la désinence latine. C'est un défaut d'unité ; de plus, il s'est glissé dans le cours de la traduction quelques irrégularités d'orthographe ; mais nous croyons apporter un remède à ces inconvénients dans cette table où l'on trouvera juxtaposées les deux formes, ce qui peut permettre aux amateurs de la philologie quelques rapprochements et quelques comparaisons.

TABLE ALPHABÉTIQUE

FRANÇAISE ET LATINE

DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE GRÉGOIRE DE TOURS

ET

DE LA CHRONIQUE DE FRÉDÉGAIRE.

A

- AAR (la rivière d'), *Aruta*, t. II, p. 182.
- ABELIN (le comte), *Abbelinus*, t. II, p. 199.
- ABIAS, t. I, p. 17.
- ABIAD, t. I, p. 18.
- ABONDANCE (duc de Dagobert), *Abondancius*, t. II, p. 230.
- ABRAHAM (l'abbé), t. I, p. 87.
- ABRAHAM, t. I, p. 9, 10, 15, 16, 19.
- ACHAZ, t. I, p. 17.
- ACHIM, t. I, p. 18.
- ADALGISE (gouverneur du palais de Sighebert), *Adalgisus*, t. II, p. 231, 241.
- ADALOALD (roi des Lombards), *Adaloaldus*, t. II, p. 210.
- ADALUF le Lombard, *Adalufus*, t. II, p. 210, 211, 212.
- ADAM, t. I, p. 6, 8.
- ADOALD (fils d'Agon), *Aldoaldus*, t. II, p. 191.
- ÆCONIUS (évêque de Saint-Jean-de-Mauriedne), t. II, p. 184.
- ÆGA (le maire), t. II, p. 219, 238, 239.
- ÆGIDIUS (évêque de Reims), *Gilles*, t. I, p. 280, 379, 381, 425, 450; t. II, p. 22, 129, 132.
- ÆGIDIUS (maître des milices), *Gilles*, t. I, p. 80, 85, 94.
- ÆGINAN (le duc), *Ægina*, t. II, p. 214, 233.
- ÆLIUS ADRIEN (l'empereur), *Ælius Adrianus*, t. I, p. 25.
- ÆLTIARNITES (les), t. II, p. 222.
- ÆNOVALE (comte du Sundgau), *Ænovalus*, t. II, p. 241.
- ÆNULF (le comte), *Ænulfus*, t. II, p. 238.
- ÆTHERIUS (évêque de Lyon), t. II, p. 71, 73, 142.
- ÆTHERIUS (évêque de Lisieux), t. I, p. 388.
- ÆTIUS, t. I, p. 63, 64, 65, 66, 67, 68.
- ÆTIUS (l'archidiacre), t. I, p. 271.
- AFRIQUE (l'), *Africa*, t. I, p. 51, 52.
- AGARENI (les Sarrasins), t. II, p. 222.
- AGASASTE, *Agasastus*, t. I, p. 19.
- AGATADE, *Agatadis*, t. I, p. 19.
- AGDE (la ville d'), *Agatha*, t. I, p. 337, 338; t. II, p. 42.

- AGEN** (la ville d'), *Aginnum urbs*, t. I, p. 359; t. II, p. 29, 216.
AGERIC (évêque de Verdun), *Agericus*, t. I, p. 163, 463; t. II, p. 11, 16, 20, 41.
AGILA (roi des Visigoths), t. I, p. 158, 176, 311.
AGIOLFINGES (les), *Agylofingæ*, t. II, p. 212.
AGIN, *Aginus*, t. II, p. 100.
AGIULF (député lombard), *Agiulfus*, t. II, p. 207.
AGNÈS (abbesse du monastère de Poitiers), t. II, p. 74, 75, 76, 77, 78, 79.
AGON (le duc), *Ago*, t. II, p. 180.
AGON (fils d'Autharis), *Ago*, t. II, p. 191, 209.
AGRÉCIUS (évêque de Troyes), t. I, p. 511.
AGRICOLA (évêque de Nevers), t. I, p. 71.
AGRICOLA (saint), t. I, p. 84.
AGRIPPINA (la ville d'), *Colonia Agrippinensis*, *Cologne*, t. I, p. 370.
AGRAETIUS, t. I, p. 74.
AIGNAN (évêque d'Orléans), *Anianus*, t. I, p. 62, 63.
AIMÉ (le patrice), *Amatus*, t. I, p. 222.
AIRE (la ville d'), *Atura*, t. I, p. 447; t. II, p. 10, 31.
AISNE (la rivière de l'), *Axona*, t. I, p. 393; t. II, p. 203.
AIX (la ville d'), *Aquæ*, t. I, p. 359.
ALAINS (les), *Alani*, t. I, p. 56, 72, 73.
ALAMANS (les), *Alamanni*, t. I, p. 29, 30, 51, 72, 74, 85, 99, 100, 114; t. II, 199.
ALARIC, *Alaricus*, t. I, p. 67, 94, 95, 105, 109, 111, 114, 124.
ALBI (la ville d'), *Albigensis urbs*, t. I, p. 58, 114, 385, 498, 525; t. II, p. 31.
ALBIN (évêque d'Uzès), *Albinus*, t. I, p. 350.
ALBIN (recteur de Provence), *Albinus*, t. I, p. 224, 225.
ALBIODERO (le bourg d')? t. II, p. 238.
ALBOFLÈDE (sœur de Clovis), *Albofledis*, t. I, p. 101.
ALBOIN (roi des Lombards), *Alboinus*, t. I, p. 171, 220, 221, 267; t. II, p. 202.
ALCHIME, *Alchima*, t. I, p. 123, 137.
ALETHÉE (le duc), *Aletheus*, t. II, p. 203, 205, 206.
ALLIER (la rivière l'), *Elaver*, t. I, p. 296.
ALSACE, (l') *Alsatia*, t. II, p. 198.
ALTIEUS, t. II, p. 229.
ALLUVE (le bourg d'), *Avallocium*, t. I, p. 234.
ALLYRE (évêque de Clermont), *Ilidius*, t. I, p. 35, 36.
AMALABERGE (reine de Thuringe), *Amalaberga*, t. I, p. 127.
AMALARIC (roi des Goths), *Amalaricus*, t. I, p. 114, 123, 135, 157.
AMALBERT (frère de Flaochat), *Amalbertus*, t. II, p. 244.
AMALE (le duc), *Amalus*, t. II, p. 44.
AMALGAIRE (le duc), *Amalgarius*, t. II, p. 217, 230, 233, 244.
AMBOISE (le bourg d'), *Ambacia*, t. I, p. 110; t. II, p. 152.
AMBROISE (frère de Loup), *Ambrosius*, t. I, p. 360, 417.
AMELIUS (évêque de Tarbes), t. II, p. 10.
AMINABAB, t. I, p. 16.
ANNACHAIRE (évêque d'Auxerre), *Annacharius*, t. II, p. 71.
AMON (chef lombard), *Amo*, t. I, p. 226, 227.
AMPSUAIRE (les), *Ampsuarii*, t. I, p. 72.
ANASTASE (l'abbé), *Anastasius*, t. I, p. 358.
ANASTASE (le prêtre), *Anastasius*, t. I, p. 179.
ANASTASE (l'empereur), *Anastasius*, t. I, p. 115.

- ANATOLE (le reclus), *Anatolius*, t. I, p. 515.
- ANDARCHIUS, t. I, p. 228, 229, 230.
- ANDELOT (la ville d'), *Andelaus*, t. II, p. 30, 177, 200.
- ANDERNACH, *Anternacha*, t. II, p. 202.
- ANDRÉ (l'église de Saint-), *Sancti-Andree basilica*, t. I, p. 207.
- ANGERS (la ville d'), *Andegavi*, t. I, p. 85, 290, 379, 522; t. II, p. 103, 114.
- ANGOULÊME (la ville d'), *Ingolisma*, t. I, p. 115, 236, 351, 504.
- ANISOLA (le monastère d'), *Saint-Culvis*, t. I, p. 260.
- ANSOVALD, *Ansovaldus*, t. I, p. 320, 365, 366, 405, 420, 481.
- ANTESTIUS, t. I, p. 523, 524.
- ANTIDIUS (évêque d'Agen), t. I, p. 474.
- ANTIOCHE (la ville d'), *Antiochia*, t. I, p. 25, 26; t. II, p. 135, 136.
- ANTONIN (l'ermite), *Antonius*, t. I, p. 32.
- ANTOLIEN (martyr), *Antolianus*, t. I, p. 30.
- ANTONIN (l'empereur), *Antoninus*, t. I, p. 25.
- AOUST (la ville d'), *Augusta*, t. II, p. 206, 207.
- APAMÉ (la ville d'), *Apamea*, t. I, p. 218.
- ÂPOLLINAIRE, *Apollinaris*, t. I, p. 114, 125, 126.
- APRUNCULE (évêque de Clermont), *Aprunculus*, t. I, p. 90, 92, 110.
- APTACHAIRE (roi des Lombards), *Aptacharius*, t. II, p. 93, 94.
- AQUILÉE (la ville d') *Aquilcia*, t. I, p. 66, 68.
- AQUITAINE (l'), *Aquitania*, t. I, p. 93.
- ARAM, t. I, p. 16.
- ARAR ou Saône (le fleuve), *Arar*, t. II, p. 246.
- ARBOGASTE, *Arbogastus*, t. I, p. 71.
- ARCADIUS (le sénateur), t. I, p. 134, 135, 137, 149.
- ARCADIUS (l'empereur), t. I, p. 40.
- ARCIS (la ville), *Arciaca*, t. II, p. 182.
- ARDENNES (la forêt des), *Arduena silva*, t. II, p. 208.
- AREDIUS (l'abbé), *Saint Yricix*, t. I, p. 486, 487, 500; t. II, p. 144, 146, 147.
- ARÉGÉSILE, *Aregeisilus*, t. I, p. 140, 141.
- ARÉGONDE (femme de Clotaire I^{er}), *Aregundis*, t. I, p. 170.
- ARGÉE, *Argea*, t. I, p. 19.
- ARGENTORATUM, *Strasbourg*, t. II, p. 132.
- ARGIENS (les), *Argii*, t. I, p. 19.
- ARIMBERT (le duc), *Arimbertus*, t. II, p. 233.
- ARIUS, t. I, p. 50, 89, 91, 124.
- ARLES (la ville d'), *Arelate*, t. I, p. 27, 31, 154, 200, 203, 204, 226, 207; t. II, p. 11, 41, 69, 74.
- ARMENCE (évêque de Tours), *Armentius*, t. I, p. 49; t. II, p. 152.
- ARMÉNIE (l'), *Armenia*, t. II, p. 135.
- ARMENTAIRE (le juif), *Armentarius*, t. I, p. 436.
- ARNAULF (empereur des Perses), *Arnulfus*, t. II, p. 178, 179.
- ARNEBERT (le duc), *Arnebertus*, t. II, p. 217.
- ARNOUL (évêque de Metz), *Arnulfus*, t. II, p. 212, 213, 202, 218.
- ARNULPHE (serviteur de Chilpéric), *Arnulfus*, t. I, p. 236.
- ARPHAXAD, t. I, p. 9.
- ARSAT (le bourg de l'), *Arisit vicus*, t. I, p. 251.
- ARTHEMIUS (évêque de Clermo t. I, p. 36, 81.
- ARTHEMIUS (évêque de Sens), t. I, p. 511.
- ARVATIUS, t. I, p. 60.
- ARVERNES (les), *Arverni*, t. I, p. 114.

- ASA** (roi de Juda), t. I p. 17.
ASER, t. I, p. 11.
ASCHILA, t. I, p. 75.
ASCOVINDE, *Ascovindus*, t. I, p. 187.
ASSYRIENS, *Assyrii*, t. I, p. 19.
ASTÉRIOLE, *Asteriolus*, t. I, p. 161, 162.
ATHALOQUE (évêque arien), *Athalocus*, t. II, p. 24.
ATHANAGILDE (roi des Visigoths), *Athanagildus*, t. I, p. 178, 201, 304; t. II, p. 42.
ATHANARIC, *Athanaricus*, t. I, p. 59, 96.
ATHÉNIENS (les), *Athenienses*, t. I, p. 19.
ATTALE, *Attalus*, t. I, p. 142, 143, 144, 147.
ATTICUS, t. I, p. 40.
ATTLA (roi des Huns), t. I, p. 62, 64, 65, 66.
AUBEDO (fils de Berthaire), t. II, p. 226, 246.
AUCH (la ville d'), *Ausci*, t. I, p. 498.
AUDICA (roi de Galice), t. I, p. 401.
AUDIN, *Audinus*, t. II, p. 49.
AUDOLÈNE, *Audolenus*, t. II, p. 214.
AUDON (le juge), *Audo*, t. I, p. 429.
AUDOVAIRE (le duc), *Audovarius*, t. I, p. 203, 205.
AUDOVALD (le duc), *Audovaldus*, t. II, p. 91.
AUDOVÉE (évêque d'Angers), *Audoveus*, t. II, p. 114.
AUDOVÈRE (femme de Chilpéric), *Audovera*, t. I, p. 202.
ARÈLE (la ville d'), *Aretao*, t. II, p. 185.
AURÈLE (évêque du Puy), *Aurelius*, t. II, p. 140.
AURÉLIEN (l'empereur), *Aurelianus*, t. I, p. 152.
AUSANIUS, t. I, p. 164.
AUSTADIUS (évêque de Nice), t. I, p. 350.
AUSTRAPIUS (le duc), t. I, p. 191, 192.
- AUSTRASIE** (l'), *Austrasia, Austria, Auster*, t. II, p. 168, 169, 172.
AUSTRASIENS (les), *Austrasii*, t. I, p. 279.
AUSTRECHILDE (femme de Gontran), *Austrechildis*, t. I, p. 197, 269, 300.
AUSTRÉGISILE, *Austregisilus*, t. I, p. 465.
AUSTREMOINE (l'évêque de Clermont), *Austremonius*, t. I, p. 34.
AUSTRIN (évêque d'Orléans), *Austrinus*, t. II, p. 186.
AUSTREVALD (comte et duc), *Austrovaldus*, t. I, p. 526; t. II, p. 10, 49.
AUTHARIS (roi des Lombards), *Autharis*, t. II, p. 191, 207.
AUTUN (la ville d'), *Augustodunum*, t. I, p. 137; t. II, p. 70, 244, 245.
AUXERRE (la ville d'), *Autisiodorum*, t. I, p. 221, 266, 182.
AUVERGNE (l'), *Arvernum*, t. I, p. 34, 74, 79, 86, 114, 134, 135, 137, 173, 177, 193, 204, 205, 372.
AVARES (les), *Avari*, t. II, p. 208.
AVENCHE (la ville d'), *Aventica urbs*, t. II, p. 163, 199.
AVIGNON (la ville d'), *Avenio*, t. I, p. 103, 104, 204, 205, 223, 373; t. II, 135.
AVITE (la basilique de Saint-), *Aviti basilica*, t. I, p. 472.
AVITUS (évêque de Clermont), t. I, p. 257.
AVITUS (abbé de Saint-Mesmin), t. I, p. 130.
AVITUS (l'empereur), t. I, p. 79, 87, 213.
AVITUS (saint, évêque de Vienne), t. I, p. 106, 108.
AVOINE (le bourg d'), *Evena*, t. II, p. 155.
AVRANCHES (la ville d'), *Abrincatæ*, t. II, p. 31.
AZOR, t. I, p. 18.

B

- BABEL (la ville de), t. I, p. 9.
- BABYLAS (évêque d'Antioche), t. I, p. 26.
- BADÉGÉSILE (évêque du Mans), *Badegisilus* t. I, p. 354, 428.
- BADERIC (roi de Thuringe), *Badericus*, t. I, p. 127, 128.
- BADDON (le seigneur), *Baddo*, t. I, p. 525.
- BALLAN (le bourg de), *Balatedo*, t. II, p. 155.
- BALLOMER (surnom de Gondovald), t. I, p. 453.
- BARONTE (le duc), *Barontus*, t. II, p. 224, 233.
- BARROU (le bourg de), *Berrao vicus*, t. I, p. 369, t. II, p. 155.
- BASILE (citoyen de Poitiers), *Basilus*, t. I, p. 228.
- BASILE (évêque d'Aix), *Basilus*, t. I, p. 94.
- BASIN (roi de Thuringe), *Basinus*, t. I, p. 80.
- BASINE (reine de Thuringe), *Basina*, t. I, p. 80, 81.
- BASINE (fille de Chilpéric), *Basina*, t. I, p. 308, t. II, p. 61, 80, 118, 133.
- BANDIN (évêque de Tours), *Bandinus*, t. I, p. 171.
- BANDULFE, *Bandulfus*, t. I, p. 196.
- BAYEUX (le pays de), *Bajocasinus pagus*, t. I, p. 290, t. II, p. 21, 101.
- BAYONNE (la ville de), *Lapurdum*, t. II, p. 31.
- BAZAS (la ville de), *Vasatum urbs*, t. I, p. 368.
- BEARN (la cité de). (Maslacq) *Be-narna civitas*, t. II, p. 33, t. II, p. 10.
- BEAUCAIRE (le château de), *Uger-num*, t. I, p. 307, t. II, p. 11.
- BEELSEPHON, t. I, p. 15.
- BELISAIRE, *Belisarius*, t. I, p. 160.
- BELLINZONE (le château de), *Bel-linzona castrum*, t. II, p. 91.
- BÉNIGNE (l'église de Saint-), *Bé-nigni basilica*, t. II, p. 246.
- BENJAMIN, t. I, p. 11.
- BEPPOLÈNE (le duc), *Beppolenus*, t. I, p. 298, 509, 521, t. II, p. 21, 180.
- BERCHILDE (la reine, femme de Dagobert), *Berchildis*, t. II, p. 219.
- BÉRÉGÉSILE (parent d'Euphrasius), *Beregesilus*, t. I, p. 212.
- BERSABÉE, t. I, p. 16.
- BERTFRIED, *Berthefredus*, t. I, p. 339, t. II, p. 12, 15, 19, 41.
- BERTHAIRE (le comte), *Bertharius*, t. II, p. 195, 201, 245.
- BERTHAIRE (roi de Thuringe), *Bertharius*, t. I, p. 127, 133.
- BERTHE (belle-mère de Godin), *Berta*, t. II, p. 213.
- BERTHEFLÈDE (fille du roi Caribert), *Berthefledis*, t. II, p. 51.
- BERTHEGONDE (fille d'Ingeltrude), *Berthegundis*, t. II, p. 52, 53, 105.
- BERTOALD, *Bertoaldus*, t. II, p. 185, 186.
- BERTRAND (évêque de Bordeaux), *Bertramnus*, t. I, p. 273, 278, 321, 329, 445, 473, 474, 478 t. II, p. 52, 53.
- BERTRAND (évêque du Mans) *Bertramnus*, t. I, p. 518, t. II, p. 71.
- BERTRUDE (femme de Clotaire), *Bertrudis*, t. II, p. 55, 56, 205, 208.
- BÉRULPHE (le duc), *Berulfus*, t. I, p. 326, 332, 360, 379, 380, 499.
- BESAGES (le pays de), *Vosagensis pagus*, t. II, p. 28.
- BETHLÉEM (la ville de). t. I, p. 20.
- BETTERIC (roi d'Espagne), *Bittericus*, t. II, p. 189.
- BÉZIERS (la ville de), *Bitteris*, t. I, p. 153.
- BIGORRE (la cité de), *Bigorra*, t. II, p. 33.

- BILCHILDE** (femme de Théodébert), *Bilichildis*, t. II, p. 191, 199.
- BLADASTE** (le duc), *Bladastes*, t. I, p. 360, 379, 380, 381, 451, 456, 477, 501.
- BLOIS** (la ville de), *Blesis*, t. I, p. 416.
- BOANTE**, *Boantus*, t. I, p. 482.
- BOBBIO** (la ville de), t. II, p. 198.
- BOBO** (duc d'Auvergne), t. II, p. 241, 242.
- BOBOLÈNE** (référendaire), *Bobolenus*, t. I, p. 512.
- BOBON** duc de Chilpéric, *Bobo*, t. I, p. 308, 405.
- BODÉGÉSILE** (évêque du Mans), *Bodegesilus*, t. I, p. 518, t. II, p. 96.
- BODÉGÉSILE** (envoyé franc), *Bodegesilus*, t. II, p. 89, 90.
- BODIN** (évêque de Tours), *Bodinus*, t. 2, p. 158.
- BOLOGNE** (la ville de), *Bononia*, t. I, p. 84.
- BONNEUIL**, *Bonogelo*, t. II, p. 206.
- BOUZ**, t. I, p. 16.
- BORDEAUX** (la ville de), *Burdigala*, t. I, 115, 297, 368, 388, 451, 515, t. II, 49, 53.
- BOSON** (fils d'Andolène), *Boso*, t. II, p. 214.
- BOUGHAT** (la terre de), *Bulgiatensis villa*, t. I, p. 147.
- BOURCHERESSE** (la villa de), *Burchariaca villa*, t. II, p. 193.
- BOURGES** (la ville de), *Bituriga civitas*, t. I, p. 28, 29, 85, 137, 208, 254, 309, 331, 332, 360, 379, 380, 381, 425, 457, 504, t. II, p. 41, 131, 138.
- BOURGOGNE** (la) *Burgundia*, t. I, p. 92, 96, 106, 129, 136, 137.
- BOURGUGNON** (neveu de Félix, évêque de Nantes), *Burgundio*, t. I, p. 362.
- BRACCHIO** (l'abbé), t. I, p. 259.
- BRAINE** (la villa de), *Brennacum*, t. I, p. 105, 300, 333.
- BRÈCHE** (le bourg de), *Bricca*, t. I, p. 152.
- BRETAGNE** (la), *Britannia*, t. I, p. 193, 268, 293.
- BRETONS** (les), *Britanni, Britones*, t. I, p. 85, 293, 295.
- BRESCIA** (la ville de), *Brixia*, t. II, p. 227.
- BRICE** (évêque de Tours), *Briccius*, t. I, p. 46, 47, 48, 49, t. II, p. 152, 153.
- BRIDORE** (le bourg de), *Brioteidis*, t. II, p. 152.
- BRIOUDE** (le village de), *Brivas vicus*, t. I, pag, 79, 183.
- BRISAY** (le bourg de), *Brixis*, t. II, p. 153.
- BRITTIEN** (le comte), *Brittianus*, t. I, p. 219.
- BRIVES-LA-GAILLARDE** *Briva-Carrelia, Bravicus*, t. I, p. 422.
- BRODULF** (oncle de Caribert), *Brodulfus*, t. II, p. 215.
- BRUCTÈRES** (les), *Bructeri*, t. I, p. 72.
- BRUNHAUT** (femme de Sighebert), *Brunchidis*, t. I, p. 201, 236, 243, 244, 262, 270, 309, 339, 431, 463, 496, 505, t. II, p. 4, 11, 18, 30, 33, 36, 45, 50, 58, 182, 185, 187, 189, 192, 193, 202, 201, 204.
- BUCCELIN** (chef franc), *Buccelinus*, t. I, p. 160, 161, 176.
- BUCHAW** (la forêt de), *Buconia silva*, t. I, p. 116, t. II, p. 241.
- BUCIOVALD** (l'abbé), *Buciovaldus*, t. II, p. 41.
- BULSON** (la villa de), *Belsonancus*, t. I, p. 496.
- BURGOLÈNE**, *Burgolenus*, t. I, p. 512.
- BURGOLIN**, *Burgolinus*, t. II, p. 68.
- BURGONDES** ou **BOURGUIGNONS** (les) *Burgundiones*, t. I, p. 76, 92, 96, 97, 106, 114, 130, 131, 212, 503.
- BURSOLÈNE** (fils de Sévère), *Bursolenus*, t. I, p. 290.

C

- CABARÈDE (le château de), *Caput-Arietis*, t. I, p. 507.
- CABRIÈRES (le château de), *Copra-riæ castrum*, t. I, p. 153.
- CÆSARA, (femme d'Arnaulf), t. II, p. 178.
- CAHORS (la ville de), *Cadurca*, t. I, p. 137; t. II, p. 33, 216.
- CAÏNAN, t. I, p. 8.
- CALUMNIOSUS, ou Agilan (le duc), t. I, p. 307.
- CALUPPA (le reclus), t. I, p. 256.
- CALVAIRE (le mont), *Calvaria mons*, t. I, p. 10.
- CAMBRAI (la ville de), *Cameracum*, t. I, p. 76, 118.
- CHANAAN (terre de), t. I, p. 8, 12.
- CANDES (le bourg de), *Condate*, t. I, p. 40, 520; t. II, p. 151.
- CANINI (les champs), t. II, p. 91.
- CAPRASII (la basilique de Saint-), t. I, p. 359.
- CARCASSONNE (la ville de), *Carcassona*, t. I, p. 504; t. II, p. 49.
- CARÉGISILE, *Charegesilus*, t. I, p. 237.
- CARIBERT, (fils de Clotaire Ier), *Charibertus*, t. I, p. 170, 188, 189, 192, 195, 201, 228, 322, 370; t. II, p. 30, 31, 47, 76.
- CARIBERT (fils de Clotaire II), *Charibertus*, t. II, p. 215, 216, 224, 232.
- CARPILION, *Carpilio*, t. I, p. 67.
- CARPITANIE (la), *Carpitania*, t. I, p. 385.
- CARTHAGE (la ville de), *Carthago*, t. I, p. 29, 52; t. II, p. 89.
- CARTHAGÈNE, *Carthago nova*, t. I, p. 30.
- CASSIUS (martyr), t. I, p. 30.
- CASSIUS (l'église de Saint-), t. I, p. 180.
- CASTINUS, t. I, p. 74.
- CATON (d'Auvergne), *Cato*, t. I, p. 173, 174, 177, 178, 186, 208.
- GAUTIN, *Cautinus*, (archidiacre, puis évêque de Clermont), t. I, p. 175, 177, 178, 179, 180, 183, 184, 208; t. II, p. 98, 183.
- CAUTON, (député lombard), *Cauto*, t. II, p. 207.
- CÉCROPS, t. I, p. 19.
- CÉDIN, *Cedinus*, t. II, p. 92.
- CELSE, *Celsus*, t. I, p. 196, 204.
- CENCHRIS, t. I, p. 19.
- CÉRÉ, (le bourg de), *Cerate*, t. II, p. 159.
- CÉSAIRE (évêque d'Arles), *Cæsarius*, t. II, p. 64, 67, 74.
- CÉSAR TIBÈRE (l'empereur), *Cæsar Tiberius*, t. I, p. 280, 293, 294, 337, 378.
- CÉSARÉE (la ville de), t. I, p. 5.
- CÉSARIE, (belle-mère de Firmin), *Cæsaria*, t. I, p. 183.
- CÉSARIE (sainte), *Cæsaria*, t. II, p. 67.
- CHAROALD (roi des Lombards), *Charoaldus*, t. II, p. 210, 211.
- CHADOINDE (référendaire), *Chadoindus*, t. II, p. 202, 233.
- CHAIRARD (le duc), *Chairardus*, t. II, p. 233.
- CHALON (la ville de), *Cabillo, Cabilionum*, t. p. I, 152, 208, 291, 470; t. II, p. 21, 29, 104, 175, 244.
- CHALONS-sur-Marne, *Catalaunum*, (la ville de), t. II, p. 203.
- CHAM, t. I, p. 8.
- CHAMPAGNE (la), *Campania*, t. I, p. 145, 191, 244, 279, 484; t. II, p. 12, 13, 22.
- CHANAR, *Chumarus*, t. II, p. 232.
- CHANTOIN (crypte de), *Cantobennensis crypta*, t. I, p. 35.
- CHANTOIN (le mont), *Cantobennicus mons*, t. I, p. 87.
- CHARBONNIÈRE (la forêt), *Carbonara silva*, t. I, p. 69.
- CHAMAVES (les), *Chamavi*, t. I, p. 72.
- CHARARIC, *Chararicus*, t. I, p. 117, 118.

- CHARIETTON**, *Charietto*, t. I, p. 70, 71.
- CHARIMER** (référendaire), *Charimeris*, t. II, p. 4.
- CHARIULEF**, *Chariulfus*, t. I, p. 456, 459, 463.
- CHARIVALD**, *Charivaldus*, t. II, p. 142.
- CHAROALD**, *Charoaldus*, t. II, p. 226.
- CHARTERICS** (évêque de Périgueux), t. I, p. 368.
- CHARTRES** (la cité de), *Carnotena urbs*, t. I, p. 234, 297, 417; t. II, p. 5, 31.
- CHATEAUDUN** (la ville de), *Dunense castrum*, t. I, p. 235, 417, 441; t. II, p. 31.
- CHATEAU-MEILLAN**, *Mediolanense castrum*, t. I, p. 380.
- CHATTES** (les), *Chatti*, t. I, p. 72.
- CHELLES** (la villa de), *Cala*, t. I, p. 306, 406, 417; t. II, p. 131.
- CHER** (la rivière le), *Caris*, t. I, p. 310.
- CHILDEBERT** (fils de Clovis), *Childebertus*, t. I, p. 125, 134, 135, 136, 137, 141, 148, 149, 150, 154, 155, 157, 159, 169, 187, 188, 190, 193, 370.
- CHILDEBERT** (fils naturel de Thierry), *Childebertus*, t. II, p. 185, 202.
- CHILDEBERT II**, *Childebertus*, t. I, p. 238, 247, 269, 270, 276, 288, 291, 296, 337, 338, 356, 358, 359, 367, 372, 374, 380, 385, 395, 399, 400, 418, 419, 420, 421, 425, 426, 427, 428, 446, 447, 448, 449, 454, 461, 475, 483, 484, 493, 501, 502, 517, 525; t. II, p. 4, 10, 12, 43, 16, 17, 18, 19, 29, 32, 33, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 46, 47, 48, 50, 51, 57, 58, 68, 70, 79, 80, 91, 94, 95, 97, 105, 118, 127, 130, 131, 135, 143, 176, 180, 181, 207.
- CHILDEBRAND** (oncle paternel de Pépin), *Childebrandus*, t. II, p. 172.
- CHILDÉRIC** (fils de Clotaire 1^{er}), *Childericus*, t. I, p. 170, 171.
- CHILDÉRIC** le Saxon, *Childericus Saxo*, t. I, p. 417, 493.
- CHILDÉRIC** (fils de Mérovée), *Childericus*, t. I, p. 76, 80, 81, 85, 94.
- CHILPÉRIC** (fils de Clotaire), *Chilpericus*, t. I, p. 170, 193, 196, 201, 202, 217, 228, 233, 234, 236, 237, 248, 252, 259, 263, 264, 266, 267, 270, 277, 279, 288, 291, 295, 299, 300, 308, 310, 311, 317, 338, 340, 355, 356, 359, 365, 366, 367, 374, 379, 380, 381, 395, 399, 402, 404, 406, 416, 429, 438, 454, 470, 479; t. II, p. 8, 76, 95, 130, 131, 133, 176.
- CHILPÉRIC** (fils de Caribert), *Chilpericus*, t. II, p. 224.
- CHILPÉRIC** (fils d'Athanaric), *Chilpericus*, t. I, p. 96.
- CHINDASUINTE**, *Chindasuintus*, *Chindaswindus*, t. II, p. 238.
- CHINON** (le bourg de), *Caino* t. I, p. 269; t. II, p. 152.
- CHISSEAU** (le bourg de), *Cisomagensis vicus*, t. II, p. 152.
- CHLOCHILAÏCH** (roi des Danois), *Chlochiluichus*, t. I, p. 126.
- CHONOMOR** (le comte breton), t. I, p. 171.
- CHRAMNE** (fils de Clotaire 1^{er}), *Chramnus*, t. I, p. 170, 171, 177, 182, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 194.
- CHRAMNELÈNE** (le duc), *Chramnelenus*, t. II, p. 233, 244.
- CHRAMNISINDE**, *Chramnisindus*, t. I, p. 465; t. II, p. 27, 28.
- CHRAMNULF**, *Chramnulfus*, t. II, p. 214.
- CHRISTOPHORE** (le négociant), *Christophorus*, t. I, p. 464.

- CHROCUS** (roi des Alamans), t. I, p. 29, 31.
CHRODIELDE (la religieuse), *Chrodieldis*, t. II, p. 61, 68, 69, 70, 80, 115, 117, 118, 120, 127, 133.
CHRODIN, *Chroдинus*, t. I, p. 366.
CHRODOALD, (seigneur Agilofinge), *Chrodoaldus*, t. II, p. 212, 241.
CHRONA, t. I, p. 96.
CHROTAIRE (duc de Brescia), *Chrotarius*, t. II, p. 227, 228.
CHUC, *Chucus*, t. II, p. 208.
CHUNDON (chambellan du roi), *Chundo*, t. II, p. 104.
CHUNSENE (femme de Clotaire I^{er}), *Chunsena*, t. I, p. 170.
CHUS, t. I, p. 8, 9.
CLAIR (la rivière le), *Clennus*, t. II, p. 70.
CLAIRE (femme de Francille), *Clara*, t. II, p. 157.
CLAUDE (mair du palais), *Claudius*, t. II, p. 188.
CLAUDE, *Claudius*, t. I, p. 441, 442, 443, 444.
CLAUDE (l'empereur), *Claudius*, t. I, p. 23.
CLÉOPHAS, t. I, p. 25.
CLÉMENT (l'église de Saint-), *Clementis basilica*, t. II, p. 88.
CLÉMENT (saint), *sanctus Clemens*, t. I, p. 25.
CLEPH (roi des Lombards), *Clepus*, t. II, p. 206.
CLERMONT (la ville de), *Arverna urbs*, t. I, p. 27, 29, 36, 82, 86, 87, 92, 110, 137, 154, 182, 219, 493.
CLICHY (la villa de), *Clipiacus*, t. II, p. 212, 234.
CLION (le bourg de), *Calatonum*, t. II, p. 152.
CLODEBERT (fils de Chilpéric), *Chlodobertus*, t. I, p. 299.
CLODÉRIC, *Chlodericus*, t. I, p. 114, 116, 117.
CLODION (roi des Francs), *Chlodio*, t. I, p. 75, 76.
- CLODOALD**, *Clodoaldus*, t. I, p. 131, 130.
CLODOMIR (fils de Gontran), *Chlodomeris*, t. I, p. 197.
CLODOMIR (fils de Clovis), *Chlodomeris*, t. I, p. 99, 125, 129, 130, 131, 147, 148, 151, 160, 195.
CLODOSINDE (sœur de Childebert), *Clodosinda*, t. II, p. 25, 36, 37, 46.
CLOTAIRE I^{er}, *Chlotarius*, t. I, p. 125, 131, 132, 133, 136, 148, 149, 150, 154, 155, 156, 157, 159, 169, 177, 184, 186, 187, 188, 191, 193, 194, 195, 370; t. II, p. 34, 38, 47, 66, 74, 76.
CLOTAIRE II (fils de Chilpéric), *Chlotarius*, t. I, p. 420, 470, 511; t. II, p. 12, 104, 168, 169, 176, 182, 183, 186, 189, 199, 202, 203.
CLOTAIRE (fils de Gontran), *Chlotarius*, t. I, p. 197.
CLOTILDE (reine des Francs), *Chlotildis*, t. I, p. 96, 97, 99, 129, 131, 148, 150, 152, 154, 169, 179; t. II, 158.
CLOTILDE (sœur de Childebert I^{er}), *Chlotildis*, t. I, p. 135.
CLOTSINDE (fille de Clotaire I^{er}), *Chlodosinda*, t. I, p. 170, 171, 220, 221.
CLOVIS II (fils de Dagobert), *Chlodoveus*, t. II, p. 169, 232, 239, 244.
CLOVIS (roi des Francs), *Chlodoveus*, t. I, p. 75, 80, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 124, 125, 126, 136, 158, 166.
CLOVIS (fils de Chilpéric), *Chlodoveus*, t. I, p. 203, 228, 231, 244, 259, 306, 307, 308, 330, 480.
CLYSMA (la ville de), t. I, p. 13.
COLOGNE (la ville de), *Colonia*

- urbs**, t. I, p. 68, 72, 116, 117; t. II, p. 200.
- COLOMBAN** (saint), *Columbanus*, t. II, p. 171, 192, 193, 195, 196.
- CÔME** (le martyr), *Cosma*, t. II, p. 87.
- CÔME ET DAMIEN** (l'église des saints martyrs), *Cosmæ et Damiani basilica*, t. II, p. 87.
- COMMINGES** (la ville de), *Convenæ*, t. I, p. 451, 452, 453.
- COMPIÈGNE** (la ville de), *Compendium*, t. I, p. 187, 195.
- CONAN** (comte des Bretons), *Chanao*, t. I, p. 171, 172.
- CONOBRE** (comte des Bretons), *Conober*, t. I, p. 194.
- CONSERANS** (la ville de), *Consoranum*, t. II, p. 31.
- CONSTANT** (le tyran), *Constans*, t. I, p. 73, 74.
- CONSTANCE** (l'empereur), *Constantius*, t. I, p. 32, 33; t. II, p. 150.
- CONSTANTIN** (l'empereur), *Constantinus*, t. I, p. 32.
- CONSTANTIN** (le soldat), *Constantinus*, t. I, p. 73, 74.
- CONSTANTIN** (fils d'Héraclius), *Constantinus*, t. I, p. 224.
- CONSTANTINE** (fille de Burgolin), *Constantina*, t. I, p. 68.
- CONSTANTINOPLE** (la ville de), *Constantinopolis*, t. I, p. 34, 108, 204, 37; t. II, p. 178, 180.
- OBLENTZ** (le château de), *Confluentes*, t. I, p. 484, 485.
- CORBUS** (fils naturel de Thierry), p. 185, 203.
- CORÈSE** (le lac), *Coresius lacus*, t. II, p. 92.
- CORINTHIENS** (les), *Corinthii*, t. I, p. 19.
- CORNUS** (le bourg de), *Cornutium vicus*, t. I, p. 293.
- CORNEILLE** (martyr), *Cornelius*, t. I, p. 29.
- COSDROË** (empereur des Perses), *Cosdroës*, t. II, p. 221.
- COULMERS** (le bourg de), *Columna vicus*, t. I, p. 130.
- COUTANCES** (la ville de), *Constantina civitas*, t. I, p. 279, 509.
- CRÉPIN** (la basilique de Saint-), *Crispini basilica*, t. II, p. 14.
- CRÉPIN** (saint), *Crispinus* t. II, p. 14.
- CRÉPINIEN** (saint), *Crispinianus*, t. II, p. 44.
- CRÉPINIEN** (la basilique de Saint-), *Crispiniani basilica*, t. II, p. 14.
- CRESCENS**, *Crescentius*, t. I, p. 350.
- CRISPUS**, t. I, p. 32.
- CUISE** (la forêt de), *Cotia silva*, t. I, p. 195, 306.
- CUNIBERT** (évêque de Cologne), *Cunibertus*, t. II, p. 218, 231, 239.
- CUPPA** (comte de l'étable), t. I, p. 309, 460; t. II, p. 93, 96.
- CYPRIEN** (martyr), *Cyprianus*, t. I, p. 29.
- CYR** (le monastère de Saint-), *Cyrici monasterium*, t. I, p. 87.
- CYROLE** (le flux évêque), *Cyrolus*, t. I, p. 52, 55.

D

- DACCON**, *Dacco*, t. I, p. 289.
- DAGARIC**, *Dagaricus*, t. I, p. 289.
- DAGOBERT** (fils de Clotaire), *Dagobertus*, t. II, p. 208, 212, 222, 230, 234, 238, 239.
- DAGNULF** (l'abbé), *Dagnulfus*, t. I, p. 494.
- DALMACE** (évêque de Rodez), *Dalmatius*, t. I, p. 251, 319.
- DAMIEN** (le martyr), *Damianus*, t. II, p. 87.
- DAN**, t. I, p. 11.
- DANIEL** (le prophète), t. I, p. 47.
- DANOIS** (les), *Dani*, t. I, p. 186, 127.
- DAVID**, t. I, p. 45, 46, 47, 45, 77.
- DAX** (la ville de), *Aquensis urbs*, t. I, p. 447, 473.
- DÈCE** (l'empereur), *Decius*, t. II, p. 450.

- DECIMUS RUSTICUS** (préfet des Gaules), t. I, p. 74.
DECIVS (le consul), t. I, p. 27.
DENIS (évêque de Paris), *Dionysius*, t. I, p. 27.
DENIS (la basilique de Saint-), *Dionysii basilica*, t. II, p. 235, 300.
DENTEIN (le duché de), *Dentelini ducatus*, t. II, p. 183, 200, 232.
DÉOLS (le bourg de), *Dolensis vicus*, t. I, p. 85.
DERVAN (duc des Sorabes), *Dervanus*, t. II, p. 226.
DÉSIRÉ (évêque de Verdun), *Desideratus*, t. I, p. 162.
DÉSIRÉ (évêque d'Albi), *Desideratus*, t. I, p. 498.
DEUTÉRIE, *Deutertia*, t. I, p. 153, 154, 155.
DEU HÈRE (évêque de Vence), *Deutherus*, t. II, p. 41.
DEUTZ (la ville de), *D. vitia civitas*, t. I, p. 190.
DIDIER (évêque de Vienne), *Desiderius*, t. II, p. 183.
DIDIER (évêque d'Éause), *Desiderius*, t. I, p. 497.
DIDIER (duc de Chilpéric), *Desiderius*, t. I, p. 260, 308, 359, 360, 381, 440, 450, 526; t. II, p. 100, 176, 185.
DIDIER (le diacre), *Desiderius*, t. II, p. 70.
DIDIER (l'imposteur), *Desiderius*, t. II, p. 6.
DIDIME (la religieuse), *Didimia*, t. II, p. 123.
DIE (le château de), *Deas Castrum*, t. I, p. 153.
DIE (la cité), *Diensis urbs*, t. I, p. 228.
DIJON (la ville de), *Divio*, t. I, p. 92, 151, 163, 189, 190, 208, 252, 246.
DINIPIUS (évêque de Tours), t. I, p. 125, 147; t. II, p. 156.
DIOCLÉTIEN (l'empereur), *Diocletianus*, t. I, p. 31, 32.
- DITIOLA** (religieuse), t. I, p. 375.
DODON, *Dodo*, t. I, p. 290.
DOMÉGÉSILE, *Domegesilus*, t. I, p. 365, 405, 493, 522.
DOMINIQUE (l'aveugle), *Dominicus*, t. I, p. 349.
DOMITIEN (l'empereur), *Domitianus*, t. I, p. 24, 25.
DOMNOLE (évêque du Mans), *Domnolus*, t. I, p. 353, 354.
DOMNOLE (sille de Victor, évêque de Rennes), *Domnola*, t. I, p. 512.
DOROGNE (le fleuve), *Dorononus*, t. I, p. 441.
DORMELLE (le bourg de), *Dormellus*, t. II, p. 183.
DOUBS (la rivière du), *Dubis*, t. II, p. 197.
DOULUS (le bourg de), *Dolus*, t. II, p. 153.
DRACOLÈNE (le duc), *Dracolenus*, t. I, p. 289, 290.
DROCTÉGÉSILE (évêque de Soissons), *Droctegesilus*, t. II, p. 54.
DROCTULF, *Droctulfus*, t. II, p. 59, 60.
DUYSBORCH (la ville de), *Dispargun*, t. I, p. 75.
DYNAMIUS (recteur de la province), t. I, p. 351, 355, 357; t. II, p. 18, 81.

E

- EAUSE**, (la ville d'), *Helosensis urbs*, t. I, p. 497.
EBÉRON (camérier de Childebert), *Ebero*, t. I, p. 425.
EBÉRULF (frère d'Austrégisile), *Eberulfus*, t. I, p. 466.
EBÉRULF (le camérier), *Eberulfus*, t. I, p. 431, 432, 433, 434, 435, 441, 442, 443, 444.
EBRACHAIRE (le duc), *Ebracharius*, t. II, p. 45, 101, 102, 103, 180.
EBRÉGÉSILE (évêque de Cologne), *Ebregesilus*, t. II, p. 118.

- EBRÉGÉSILE** (envoyé de Brudehaut), *Ebregesilus*, t. II, p. 45.
EBRON (la terre d'), t. I, p. 8.
ECDITIUS, t. I, p. 92, 93.
EDOBIC, *Edobicus*, t. I, p. 74.
EGYPTE (l'), *Aegyptus*, t. I, p. 11, 12, 13, 16.
EGYPTIENS (les), *Aegyptii*, t. I, p. 12, 13, 19.
ELÉAZAR, t. I, p. 18.
ELIACIM, t. I, p. 18.
ELIE, t. I, p. 45.
ELISÉE (le prophète), *Eliseus*, t. I, p. 46.
ELIUD, t. I, p. 18.
ELOFE (évêque de Châlons), *Elophius*, t. I, p. 309.
EMBRUN, (la ville d') *Ebrodunum*, t. I, p. 223, 226, 227.
EMERI, *Emerius*, t. II, p. 99.
EMERI (évêque de Saintes), *Emerius*, t. I, p. 198, 199.
ENOCH le juste, prologue, t. I, p. 7, 8.
ENNODIUS (le sénateur), t. I, p. 212.
ENNODIUS (duc de Tours et de Poitiers), t. I, p. 288, 499; t. II, p. 10.
ENOS, t. I, p. 8.
EON (évêque de Vannes), *Eonius*, *Eunius*, t. I, p. 309.
EPARCHIUS (évêque de Clermont), t. I, p. 86.
EPARQUE (le reclus), *Eparchius*, t. I, p. 351, 352, 353.
EPINEY (la villa d'), *Spinogelus*, t. II, p. 235.
EPIPHANE (l'évêque), *Epiphanius*, t. I, p. 371.
EPIPHANE (l'abbé), *Epiphanius*, t. II, p. 132.
EPOISSE (la villa d'), *Spinsia villa*, t. II, p. 193.
EPOLONE (martyr), *Epolonus*, t. I, p. 26.
ERCHINOALD (maire du palais), *Erchinoaldus*, t. II, p. 239, 243.
ERCOLIE (l'), *Ercolia*, t. II, p. 222.
ERMANFRED, *Ermenfridus*, t. II, p. 238.
ERMENBERGE (femme de Thierry), *Ermenberga*, t. II, p. 189.
ERMENEGILD (roi des Visigoths), *Hermenegildus*, t. I, p. 366; t. I, p. 366, 400.
ERMENRIC (le domestique), *Ermenricus*, t. II, p. 244.
ERPON (duc du roi Gontran), *Erpo*, t. I, p. 266.
ESAU, t. I, p. 10, 11.
ESCAUT (le fleuve), *Scaldis*, t. I, p. 117.
ESCLAVONS (les), *Slavi*, t. II, p. 208, 226.
ESDRAS (le prophète), t. I, p. 17.
ESPAGNE (l'), *Hispania*, t. I, p. 49, 50, 73, 93, 94, 114, 125, 135, 157, 516; t. II, p. 50.
ESRON, t. I, p. 16.
ESTOUBLON (la villa d'), *Stablo villa*, t. I, p. 222.
ETAMPES (la ville d'), *Stampæ*, t. II, p. 31, 131, 186, 214.
ETIENNE (lévite et martyr), *Stephanus*, t. I, p. 24, 28, 61, 62.
ETIENNE (la basilique de Saint-), *Stephani basilica*, t. I, p. 84, 357.
EUCHÉRIUS (sénateur d'Auvergne), t. I, p. 86.
EUDELAN (le duc), *Eudelanus*, t. II, p. 203, 205.
EUGÈNE (l'évêque de Carthage), *Eugenius*, t. I, p. 52, 54, 57, 58.
EUGÈNE (le tyran), *Eugenius*, t. I, p. 72.
EULALIUS (le comte), t. I, p. 493, 500, 525; t. II, p. 97.
EUNIUS (évêque de Vannes), t. I, p. 291.
EUNIUS dit Mummole, t. I, p. 221, 222.
EUNOME (comte de Tours), *Eunomius*, t. I, p. 321, 326, 436.
EUPHÉMIE (l'église de Sainte-), *Sanctæ-Euphemie basilica*, t. II, p. 88.
EUPHRASIUS (le prêtre), t. I, p. 214.

- EUPHRASIUS** (évêque de Clermont), *Eufrasius*, t. I, p. 110, 123.
- EUPHRONE** (le Syrien), *Eufronius*, t. I, p. 416.
- EUPHRONE** (évêque d'Autun), *Eufronius*, t. II, p. 48.
- EUPHRONE** (évêque de Tours), *Eufronius*, t. I, p. 186, 198, 330; t. II, p. 67.
- EUPHRONE** (le prêtre); *Eufronius*, t. I, p. 83.
- EURIC** (roi des Goths), *Euricus*, t. I, p. 85, 86, 93.
- EURIC** (fils de Miron), *Euricus*, t. I, p. 401.
- EUROPS**, t. I, p. 19.
- EUSÈBE** (évêque de Paris), *Eusebius*, t. II, p. 140.
- EUSÈBE** (évêque de Césarée), *Eusebius*, prologue, t. I, p. 5, 32, 46, 317.
- EUSÈBE** (député de l'empereur Maurice), *Eusebius*, t. II, p. 210.
- EUSTACHE** (évêque de Bourges), *Eustachius*, t. II, p. 141.
- EUSTOCHE** (l'évêque de Tours), *Eustochius*, t. I, p. 49, 82, 115; t. II, p. 153.
- EUTROPE**, *Eutropius*, t. I, p. 19.
- EUTYCHÈS** (l'hérésiarque), t. I, p. 108.
- EVANCE** (envoyé franc), *Evantius*, t. II, p. 89, 90.
- EVANS** (évêque de Vienne), *Evan-tius*, t. I, p. 519.
- ÈVE**, t. I, p. 6, 35.
- ÈVRE** (l'église de Saint-), *Sancti Apri basilica*, t. II, p. 213.
- EZÉCHIAS**, t. I, p. 17, 46.
- EZÉCHIEL**, t. I, p. 17.
- F**
- FABIUS** (évêque d'Auch), t. I, p. 498.
- FAILEUBE** (femme de Childebert), *Failleuba*, t. II, p. 32, 58.
- FARAMODE** (le prêtre), *Faramodus*, t. II, p. 140.
- FARAULF**, *Faraulfus*, t. I, p. 130.
- FARE** (fils de Chrodoald), *Farus*, t. II, p. 241.
- FARRON**, *Farro*, t. I, p. 118.
- FAUSTA**, t. I, p. 32.
- FAUSTIAN** (évêque de Dax), *Faustianus*, t. I, p. 447, 473.
- FAVERNEY** (la villa de), *Fauriniac-us*, t. II, p. 189.
- FÉLIX** (envoyé de Gontran vers Childebert), t. I, p. 184.
- FÉLIX** (évêque de Nantes), t. I, p. 171, 249, 295, 331, 362. t. II, p. 36, 37.
- FÉLIX** (évêque de Chalons-sur-Marne), t. II, p. 71, 74.
- FERRÉOL** (évêque d'Uzès), *Ferreolus*, t. I, p. 350.
- FERRÉOL** (évêque de Limoges), *Ferreolus*, t. I, p. 292, 423.
- FESTIUS**, t. I, p. 19.
- FIRMIN** (comte de Clermont), *Firminus*, t. I, p. 183, 203.
- FLAOCHAT** (le maire du palais), *Flaochatus*, t. II, p. 171, 243, 244, 246.
- FLAVIEN** (domestique de Chramnisme), *Flavianus*, t. I, p. 29.
- FLAVIUS** (évêque de Châlon), t. I, p. 319, t. II, p. 142.
- FLEURY** (la villa), *Floriacus*, t. I, p. 163.
- FLORENTIN** (maire du palais), *Florantianus*, t. II, p. 47.
- FORTUNAT** (l'évêque), *Fortunatus*, t. I, p. 256.
- FRANCE** (la), *Francia*, t. I, p. 69, t. II, p. 33.
- FRANCILLE** (évêque de Tours), *Francilio*, t. I, p. 148, 157.
- FRANCS** (les), *Franci*, t. I, p. 65, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 80, 85, 92, 102, 110, 114, 131, 203, 236, 371, 429, 498.
- FREDÉGAIRE**, *Fredegaricus*, t. II, p. 167, 168, 169

- FREDÉGONDE** (femme de Chilpéric), *Fredegundis*, t. I, p. 202, 236, 244, 261, 264, 275, 280, 287, 299, 306, 307, 308, 324, 418, 428, 429, 432, 460, 463, 480, 502, 508, 509, 524, 522, 524, t. II, p. 21, 36, 101, 128, 141, 142, 176.
- FRIARD** (saint), *Friardus*, t. I, p. 216.
- FRONIME** (évêque d'Agde, puis de Vicence), *Fronimus*, t. II, p. 41.
- FRONTON** (évêque d'Angoulême), *Frontonius*, t. I, p. 301.
- G**
- GABALES** (cité des), *Javols, Gabalitana urbs*, t. I, p. 30.
- GAD**, t. I, p. 10.
- GAIEN** (familier de Mérovée), *Gaienus*, t. I, p. 280.
- GAISE** (le comte), *Gaiso*, t. II, p. 48.
- GALICE** (la), *Gallia*, t. I, p. 50, 303, 400, 516.
- GALL** (saint, évêque de Clermont), *Gallus*, t. I, p. 172, 173.
- GALLIEN** (l'empereur), *Gallienus*, t. I, p. 29.
- GALLOMAGNE** (référendaire), *Gallomagnus*, t. II, p. 59, 60.
- GALLIEN**, *Gallienus*, t. I, p. 324.
- GALSUINTE** (femme de Chilpéric), *Galsuintha*, t. I, p. 201, t. II, p. 33.
- GAUDENTIUS**, t. I, p. 67.
- GAULES** (les), *Gallia*, t. I, p. 19, 23, 28, 30, 31, 33, 49, 58, 60, 61, 62, 68, 71, 75, 79, 87, 93, 110, 111, 120, 124, 157, 371, 516, t. II, p. 42, 46.
- GARACHAIRE** (comte de Bordeaux), *Garacharius*, t. I, p. 477.
- GARARIC** (le duc) *Gararicus*, t. I, p. 424, 438.
- GARIVALD** (duc franc), *Garivaldus*, t. I, p. 176.
- GARONNE** (le fleuve), *Garonna*, t. I, p. 452.
- GASCOGNE** (la), *Vasconia*, t. I, p. 360.
- GATIEN** (évêque de Tours), *Gatianus*, t. I, p. 27, 42, t. II, p. 149.
- GELISIMER** (roi des Vandales), t. I, p. 59.
- GÈNES** (la ville de), *Genua*, t. II, p. 223.
- GENÈVE** (la ville de), *Januba, Genava*, t. I, p. 206.
- GENEVIÈVE** (sainte), *Genovesa*, t. I, p. 169.
- GÉNIAL** (le duc), *Genialis*, t. II, p. 183.
- GENOBAUDE** (duc franc), *Genobaudis*, t. I, p. 68.
- GERMAIN** (évêque de Paris), *Germanus*, t. I, p. 256, t. II, p. 62, 75.
- GERMAIN** (préfet de Rome), *Germanus*, t. II, p. 85.
- GERMAIN** (basilique de Saint-), *S. Germani basilica*, t. I, p. 86.
- GERMAINS** (les), *Germani*, t. I, p. 74.
- GERMANIE** (la), *Germania*, t. I, p. 68, 70.
- GERONTIUS**, t. I, p. 73.
- GERVAIS** et **PROTAIS** (l'église des Saints-Martyrs-), *Gervasi Protasique basilica*, t. II, p. 87.
- GERVAIS** (le martyr), *Gervasius*, t. II, p. 87.
- GEVAUDAN** (le pays, la cité de), *Gabalorum pagus, civitas*, t. I, p. 392, t. II, p. 97.
- GILLES** (évêque de Reims), *Aegidius*, t. I, p. 338.
- GIVALD**, *Givaldus*, t. I, p. 153, 154.
- CHINDASUINTE** (le roi), *Chidasuinthus*, t. I, p. 237.
- GOARE** (roi des Alains), *Goar*, t. I, p. 72.
- GODÉGÉSILE** (gendre du duc Loup), *Godegiselus*, t. II, p. 19, 20.
- GODÉGÉSILE** (roi de Bourgogne), *Godegiselus*, t. I, p. 96, 102,

- 403, 404, 105, 106, t. II, p. 50.
- GODÉGISÈLE (roi des Vandales), *Godegiselus*, t. I, p. 73.
- GODIN (fils de Warnachaire), *Godinus*, t. II, p. 213.
- GODIN, *Godinus*, t. I, p. 245.
- GOLIATH. t. I, p. 45.
- GOGON (nourricier du roi), *Gogo*, t. I, p. 320, 337.
- GOMATRUDE (sœur de la reine Sichi de.) *Gomatrudis*, t. I, p. 213, 217.
- GONDEBAUD (roi de Bourgogne), *Gundobodus*, t. I, p. 96, 97, 103, 104, 102, 105, 106, 108, 188.
- GONDEBAUD (fils de Gontran), *Gundobodus*, t. I, p. 197.
- GONDEBERGE (femme de Charoald) *Gundeberga*, t. II, p. 210, 211, 227, 228.
- GONDÉGÉSILE (évêque de Bordeaux), *Gundegesilus*, t. II, p. 69, 71, 79, 118, 128.
- GONDÉGÉSILE (le duc), *Gundegesilus*, t. I, p. 235, 498.
- GONDELAND *Gundelandus*, t. II, p. 208.
- GONDEUCH (roi des Burgondes), *Gundencus*, t. I, p. 96.
- GONDOALD, *Gundoaldus*, t. II, p. 191.
- GONDOBERGE (fille d'Agon), *Gundoberga*, t. II, p. 291.
- GONDOMAR (roi de Bourgogne), *Gundomarus*, t. I, p. 96, 130, 131, 137.
- GONDOVALD, *Gundovaldus*, t. I, p. 370, 372, 373, 422, 423, 438, 439, 440, 455, 447, 448, 450, 452, 453, 456, 457, 458, 494, 495, t. II, p. 45, 46, 50, 135, 176.
- GONDULPHE (le duc), *Gundulfus*, t. I, p. 356, 357, 358, 374.
- GONSUINTE (femme de Leuwigilde), *Gunsuintha*, t. I, p. 217, 304.
- GONTAIRE (fils de Clotaire I^{er}), *Guntharius*, t. I, p. 152, 170, 171.
- GONTAIRE (abbé de Saint-Venance, puis évêque de Tours), *Guntharius*, t. I, p. 172, 177, t. II, p. 158.
- GONTAIRE (fils de Clodomir), *Guntharius*, t. I, p. 131.
- GONTHEUQUE (femme de Clodomir), *Guntheuca*, t. I, p. 131.
- GONTRAN (le duc), *Guntramnus*, t. I, p. 235, 248, 261, 264, 266, 280, 288, 289, 290, 371, 372, 373, 374, 425, 426, 427, 449, 454, 457, 496, 497, t. II, p. 11, 16, 18, 41, 49, 176, 177, 179.
- GONTRAN (fils de Clotaire I^{er}) *Guntramnus*, t. I, p. 170, 188, 189, 195, 196, 197, 205, 221, 228, 231, 234, 235, 252, 283, 291, 310, 326, 340, 356, 358, 360, 371, 380, 385, 392, 399, 400, 418, 419, 420, 421, 423, 424, 426, 427, 431, 434, 438, 440, 445, 449, 450, 451, 459, 460, 461, 470, 484, 496, 500, 501, 503, 505, 511, 517, 521, 524, 525, t. II, p. 3, 4, 11, 13, 16, 17, 18, 20, 22, 24, 26, 29, 30, 33, 34, 35, 45, 49, 50, 51, 60, 68, 71, 73, 93, 100, 102, 105, 118, 131, 152, 175, 176, 177, 207.
- GOTHS (les), *Gothi*, t. I, p. 34, 59, 63, 65, 72, 75, 85, 93, 94, 95, 109, 110, 114, 115, 152, 154, 158, 337, 402, 504, t. II, p. 43.
- COURNON, *Chrononense monasterium*, t. I, p. 220.
- GRATIEN (l'empereur), *Gratianus*, t. I, p. 34.
- GRATUS (le consul), t. I, p. 37.
- GRÉGOIRE LE GRAND (le pape), *Gregorius*, t. II, p. 84, 85, 88.
- GRÉGOIRE (évêque de Tours), *Gregorius*, t. I, p. 274, t. II, p. 158, 167, 169.
- GRÉGOIRE (évêque de Langres),

Gregorius, t. I, p. 142, 147, 151, 252.
 GRÉGOIRE (évêque d'Antioche), *Gregorius*, t. II, p. 178.
 GRENOBLE (la ville de), *Gratianopolis*, t. I, p. 226.
 GRÈZES (le camp de), *Gredonense castrum*, t. I, p. 31.
 GRIMOALD (le Lombard), *Grimoaldus*, t. I, p. 191.
 GRIMOALD (fils de Pépin), *Grimoaldus*, t. II, p. 240, 244, 242.
 GRINDION, *Grindio*, t. I, p. 280.
 GUCILIAN (comte du palais de Sighebert), *Gucilio*, t. I, p. 280.
 GUNDERIC, *Gundericus*, t. I, p. 49, 50.
 GYGS, t. I, p. 19.

H

HABACUC (le prophète), t. I, p. 77.
 HEBER, t. I, p. 9.
 HÉBREUX (les), t. I, p. 13, 15, 18.
 HÉRACLIUS (le prêtre), t. I, p. 198, 302, 303.
 HÉRACLIUS (l'empereur), t. II, p. 219, 222, 223.
 HÉRACLIUS (le tribud), t. I, p. 70.
 HERMANFRIED (roi de Thuringe), *Hermenfridus*, t. I, p. 127, 128, 131, 132, 133, 134.
 HÉLÈNE (sainte), *Helena*, t. I, p. 32.
 HERMENAIRE (gouverneur du palais de Caribert), *Hermenarius*, t. II, p. 215.
 HERMENERIC (le duc), *Hermenericus*, t. II, p. 233.
 HÉRODE, *Herodius*, t. I, p. 20, 23.
 HERPIN (le comte), *Herpinus*, t. II, p. 199.
 HERPON (le député), *Herpo*, t. II, p. 202.
 HERPON (le connétable), *Herpo*, t. II, p. 204.
 HESYCHIUS (évêque de Grenoble), t. II, p. 71, 73.
 HIDERIC, *Hidericus*, t. I, p. 59.

HILAIRE (la basilique de Saint-), *Hilarii basilica*, t. II, p. 69, 79, 116, 117, 125.
 HILAIRE (évêque de Poitiers), *Hilarius*, t. I, p. 32, 33, 142, 124, 28, 317, 332) t. II, p. 77.
 HIPPOLYTE (martyr), *Hippolytus*, t. I, p. 26.
 HISACE (le patrice), *Hisatius*, t. II, p. 226.
 HONORIUS (l'empereur), t. I, p. 40, 66, 74.
 HOSPITIUS (le reclus), t. I, p. 345, 349.
 HUNERIC, *Hunericus*, t. I, p. 52, 57, 59.
 HUNS, *Hunni*, *Chuni*, p. 60, 61, 62, 66, 67, 196, 203.

I

IDUMÉENS (les), t. I, p. 10
 IGNACE (évêque d'Antioche), *Ignatius*, t. I, p. 25.
 IMNACHAIRE (le seigneur), *Imnacharius*, t. I, p. 183.
 INDES (les), *Indæ*, t. I, p. 13.
 INGELTRUDE, *Ingeltrudis*, t. I, p. 287, 455; t. II, p. 105, 106.
 INGOBOD (le comte), *Ingobodus*, t. II, p. 204.
 INGOBERGE (femme de Caribert), *Ingoberga*, t. I, p. 197; t. II, p. 43.
 INGONDE (fille de Sighebert), *Ingondis*, t. I, p. 304, 492, 496, 500; t. II, p. 36, 42.
 INGONDE (femme de Clotaire I^{er}), *Ingondis*, t. I, p. 170.
 INJURIOSUS (évêque de Tours), t. I, p. 148, 169, 171; t. II, p. 158.
 INJURIOSUS (l'ex-vicaire), t. I, p. 436.
 INJURIOSUS (le sénateur), t. I, p. 37, 39.
 INNOCENT (évêque du Mans), *Innocentius*, t. I, p. 354
 INNOCENT (comte de Gévaudan), *Innocentius*, t. I, p. 393.

- INNOCENT** (évêque de Rodez), *Innocentius*, t. II, p. 100.
IRÉNÉE (évêque de Lyon), *Irenæus*, t. I, p. 26.
ISAAC, t. I, p. 10, 11, 16.
ISAÏE (le prophète), *Isaias*, t. I, p. 78.
ISÈRE (le fleuve), *Isera*, t. I, p. 227.
ISEURE (le bourg d'), *Iciodorum*, t. I, p. 360; t. II, p. 153.
ISMAÉLITES (les), *Ismaelitæ*, t. I, t. I, p. 11.
ISRAËL, t. I, p. 11, 15, 16, 19.
ISRAËL (royaume d'), t. I, p. 17.
ISRAËLITES (les), *Israelitæ*, t. I, p. 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 76.
ISSACHAR, t. I, p. 11.
ITALIE (l'), *Italia*, t. I, p. 66, 67, 73, 74, 82, 85, 154, 160; t. II, p. 37, 43.
IVOIS (le château d'), *Eposium castrum*, t. I, p. 486.
- J**
- JACOB** (le patriarche), t. I, p. 11, 12, 16, 18.
JACOB (fils de Malo), t. I, p. 268.
JACQUES (de Nisibe), *Jacobus*, t. I, p. 32.
JACQUES (l'apôtre), *Jacobus*, t. I, p. 21, 22, 24.
JAPHET, t. I, p. 8.
JARET, t. I, p. 8.
JEAN (l'apôtre), *Johannes*, t. I, p. 24, 25, 54.
JEAN (le tyran), *Johannes*, t. I, p. 66, 67.
JEAN (le pape), *Johannes*, t. I, p. 284.
JEAN (fils d'Eulalius), *Johannes*, t. II, p. 100.
JEAN (de Constantinople), *Johannes*, t. II, p. 178, 180.
JEAN ET PAUL (l'église des Saints-Martyrs-), *Johannis et Pauli ecclesia*, t. II, p. 87.
- JÉCHONIAS**, t. I, p. 18.
JÉROBOAM, t. I, p. 17.
JÉRÔME (le prêtre), *Hieronymus*, t. I, p. 5, 32, 34, 46.
JÉRUSALEM (la ville de), *Hierosolyma*, t. I, p. 10, 18, 22, 25, 33, 45, 115.
JESSÉ, t. I, p. 16.
JOATHAN, t. I, p. 17.
JOB, t. I, p. 11.
JOBAB, t. I, p. 10, 11.
JONAS (le prophète), t. I, p. 9.
JOUÉ (localité près de Tours), *Jocundiacensis domus*, t. I, p. 265.
JORAM, t. I, p. 17.
JOSAPHAT, t. I, p. 17.
JOSEPH (fils de Jacob), t. I, p. 14, 12.
JOSEPH (d'Arimathie), t. I, p. 21.
JOSEPH (époux de Marie), t. I, p. 18, 22.
JOSIAS, t. I, p. 17.
JOSUÉ, t. I, p. 8, 15.
JOURDAIN (le), *Jordanis*, t. I, p. 15.
JOVIN (recteur de la province), *Jovinus*, t. I, p. 74, 224, 226, 351.
JOVINIENS (les), *Joviniani*, t. I, p. 70.
JOVIUS, t. II, p. 59.
JUDAS (royaume de), *Judæ regnum*, t. I, p. 17.
JUDA, *Judas*, t. I, p. 11, 16.
JUDICAËL (roi des Bretons), t. II, p. 234.
JUIFS (les), *Judæi*, t. I, p. 20, 24, 28.
JULES L'AFRICAIN, *Julius Africanus*, t. II, p. 169.
JULES CÉSAR (l'empereur) *Julius Cæsar*, t. I, p. 19.
JULIEN d'Auvergne (basilique de Saint-), *Juliani basilica*, t. I, p. 79, 86, 137, 147, 173, 230, 263; t. II, p. 9, 146.
JULIEN (le prêtre), *Julianus*, t. I, p. 208.

- JURA** (la montagne du), *Jurensis mons.*
- JUSTE** (archidiacre), *Justus*, t. I, p. 36.
- JUSTIN** (le philosophe), *Justinus*, t. I, p. 25.
- JUSTIN** (l'empereur), *Justinus*, t. I, p. 28.
- JUSTINE** (prieure du couvent de Poitiers), *Justina*, t. II, p. 116.
- JUSTINIEN** (neveu de Justin), *Justinianus*, t. I, p. 2, 293, 294.
- JUSTINIEN** (l'empereur), *Justinianus*, t. I, p. 217.
- JUSTINIEN** (l'évêque de Tours), *Justinianus*, t. I, p. 48, 49; t. II, p. 152.
- JUVENCUS** (le prêtre), t. I, p. 32.
- K**
- KEMBS** (le pays de), *Campanensie pagus*, t. II, p. 199.
- KENT** (le pays de), *Cantia*, t. I, p. 197.
- KIERSY**, *Caraciacus*, t. II, p. 188.
- L**
- LABAN** (évêque d'Eauze), t. I, p. 497.
- LACÉDÉMONIENS**, *Lacedæmonii*, t. I, p. 19.
- LAFaux**, *Latofao*, t. II, p. 181.
- LAMBRES** (le bourg de), *Lambros vicus*, t. I, p. 237.
- LAMECH**, t. I, p. 8.
- LANDRI** (maire du palais), *Landericus*, t. II, p. 185, 186.
- LAMPADE** (le diacre), *Lampadius*, t. I, p. 250, 251, 252.
- LANGÉY** (le bourg de), *Alingavia*, t. II, p. 152.
- LANGRES** (la ville de), *Lingones*, t. I, p. 142, 151, 252; t. II, 200, 217.
- LANTÉCHILDE**, *Lantechildis*, t. I, p. 102.
- LAON** (la ville de), *Laudunum*, t. I, p. 340.
- LATINS** (les), *Latini*, t. I, p. 19.
- LATTE** (le monastère de la), *Latta*, t. I, p. 232.
- LAURENT** (basilique de Saint-), *Laurentii basilica*, t. I, p. 86, 372; t. II, p. 153.
- LAURENT** (l'archidiacre), *Laurentius*, t. I, p. 26.
- LEGINIAC** (le bourg de), *Liciniacus*, t. I, p. 86.
- LEGONUS** (évêque de Clermont), t. I, p. 35.
- LÉOCADE** sénateur), *Leocadius*, t. I, p. 28, 29.
- LÉOCADE**, *Leocadius*, t. I, p. 321.
- LÉON**, *Leo*, t. I, p. 142, 143, 144, 147.
- LÉON** (familier du roi Chramne), *Leo*, t. I, p. 187.
- LÉON** (abbé de la basilique de Saint-Martin, puis évêque de Tours), *Leo*, t. II, p. 148, 157.
- LÉONARD** (le domestique), *Leonardus*, t. I, p. 428.
- LÉONAT** (l'archidiacre), *Leonastes*, t. I, p. 254.
- LÉONCE** (évêque de Bordeaux), *Leontius*, t. I, p. 198, 199.
- LEUBA** (belle-mère de Bladaste), t. I, p. 501.
- LEUBASTE** (l'abbé), *Leubastes*, t. I, p. 177.
- LEUBOVÈRE** (abbesse du monastère de Poitiers), *Leubovera*, t. II, p. 61, 133.
- LEUDASTE** (le comte), *Leudastes*, t. I, p. 262, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 329, 331, 382, 383, 385.
- LEUDEBERT** (le duc), *Leudobertus*, t. II, p. 233.
- LEUDEFRIED** (duc des Allemands), *Leudfriedus*, t. II, p. 17.
- LEUDEGÉSILE** (chef de l'armée de Gontran), *Leudegesilus*, t. I, p. 455, 460, 496.
- LEUEMONT** (évêque de Sion),

- Leudemondus**, t. II, p. 203.
LEUDOVALD, *Leudovaldus*, t. II, p. 142.
LEUDOVALD (évêque de Bayeux), *Leudovaldus*, t. I, p. 339, 510; t. II, p. 21.
LEUVA (roi des Visigoths), t. I, p. 217.
LEUVIGILD (roi des Visigoths), *Leuvigildus*, t. I, p. 217, 304, 305, 311, 365, 385, 400, 500, 507, 516, 526; t. II, p. 4, 41, 177.
LÉVI, t. I, p. 11.
LICERIUS (évêque d'Arles), t. I, p. 519; t. II, p. 41.
LICINIUS (évêque de Tours), t. I, p. 115, 120, 125, 156.
LIMAGNE (la), *Limania arvernica*, t. I, p. 134.
LIMOGES (la ville de), *Lemovica urbs*, t. I, p. 27, 188, 487, 504; t. II, p. 148.
LIMOUSIN (le), *Lemovicinum*, t. I, p. 193.
LISIEUX (la ville de), *Luzovium*, t. I, p. 388.
LITIGIUS, t. I, p. 139.
LITTOIRE (évêque de Tours), *Littorius*, t. I, p. 42, t. II, 150, 151.
LIUVA (évêque d'Agde), t. II, p. 42.
LOCHES (le bourg de), *Luccæ*, t. II, p. 153.
LOIRE (le fleuve), *Liger*, t. I, p. 41, 75, 110, 248, 263, 296, 487; t. II, p. 183, 213.
LOMBARDS (les), *Langobardi*, t. I, p. 171, 220, 221, 222, 227, 284, 345, 371, 400; t. II, p. 42, 43, 46, 92, 180, 228.
LONGIN (l'évêque), *Longinus*, t. I, p. 54, 55, 57.
LOUET (la rivière la), *Loa*, t. II, p. 186.
LOUP (le duc), *Lupus*, t. I, p. 228, 339, 340; t. II, p. 18, 19, 22.
LOUP (citoyen de la ville de Tours), *Lupus*, t. I, p. 760.
LUMELLE, *Lumellum*, t. II, p. 211.
LUMINUS (martyr), t. I, p. 30.
LUPENTIUS (abbé de Saint-Privas), t. I, p. 392.
LUXEUIL, *Luxovium*, t. II, p. 192, 195, 206.
LUZILLÉ (le bourg de), *Luciliacus*, t. II, p. 158.
LYDIENS (les), *Lydii*, t. I, p. 19.
LYON (la ville de), *Lugdunum*, t. I, p. 19, 25, 28, 76, 129, 283, 296; t. II, p. 39.
-
- MACÉDONIENS**, *Macedonii*, t. I, p. 19.
MACHOVILLA (la ville de), t. I, p. 226.
MACON (la ville de), *Matisco*, t. I, p. 482; t. II, p. 4.
MAESTRICHT, *Trajectensis urbs* (MOSÆ).
MAGDAL, t. I, p. 15.
MAGNATRUDE, *Magnatrudis*, t. II, p. 96.
MAGNAIRE, *Magnarius*, t. I, p. 197, 269, 285.
MAGNERIC (évêque de Trèves), *Magnericus*, t. I, p. 483, 517; t. II, p. 12, 16.
MAGNOVALD, *Magnovaldus*, t. I, p. 517; t. II, p. 15.
MAGNULF (évêque de Toulouse), *Magnulfus*, t. I, p. 449.
MAINE (le), *Cenomanicus pagus*, t. I, p. 243.
MAJORIEN (l'empereur), t. I, p. 80.
MALALÉEL, t. I, p. 8.
MALO (le Breton), *Maclavius*, t. I, p. 171, 172, 268, 290.
MALLULPHE (évêque de Sens), *Mallulfus*, t. I, p. 408.
MAMERTUS (évêque de Vienne), t. I, p. 108, 109.
MANASSÉ, *Manasses*, t. I, p. 17.
MANS (la ville du), *Cenomani*, t. I, p. 248, 290, 390; t. II, p. 50, 138.
MANTHELAN (le bourg de), *Mantomagus*, t. I, p. 465, t. II, p. 135.

- MARACHAIRE** (comte et évêque d'Angoulême), *Maracharius*, t. I, p. 301, 302.
- MARATE**, *Maratis*, t. I, p. 19.
- MARC** l'évangéliste), *Marcus*, t. I, p. 24.
- MARC** (le référendaire), *Marcus*, t. I, p. 292.
- MARCATRUDE** (femme de Gontran, *Marcatrudis* t. I, p. 197.
- MARCEL** (saint), *Marcellus*, t. II, p. 4.
- MARCEL** (diacre, puis évêque d'Uzès), *Marcellus*, t. I, p. 351.
- MARCEL** (la basilique de Saint-), *Marcelli basilica*, t. I, p. 292; t. II, p. 45, 104, 175, 180.
- MARCELIN** (le martyr), *Marcellinus*, t. II, p. 87.
- MARCELIN** et **PIERRE** (l'église des Saints-Martyrs-), *Marcellini et Petri ecclesia*, t. II, p. 87.
- MARCION** (l'hérésiarque), *Marcio*, t. I, p. 25.
- MARCOMER** (duc franc), *Marcomeris*, t. I, p. 68, 70, 72.
- MARCOVÈFE** (servante d'Ingoherge), *Marcovesa*, t. I, p. 198, 200, 322.
- MAREUIL** (l'église de), *Maroialensis ecclesia*, t. I, p. 428; t. II, p. 96.
- MARIE** (la basilique de Sainte-), *S. Mariæ basilica*, t. I, p. 422.
- MARILEIFE** (premier médecin du roi), *Marileifus*, t. I, p. 262, 438.
- MARLHEIM** (le village de), *Marilegium*, t. II, p. 60, 128.
- MARMOUTIER** (le monastère de), *Majus monasterium*, t. II, p. 152.
- MARNE** (la rivière la), *Matrona*, t. I, p. 308, 372.
- MARSEILLE** (la ville de), *Massilia* t. I, p. 102, 224, 226, 337, 357, 358, 359, 371, 455; t. II, p. 39.
- MARTIAL** (évêque de Limoges), *Martialis*, t. I, p. 27; t. II, p. 147.
- MARTIN** (le prêtre), *Martinus*, t. I, p. 216.
- MARTIN** (évêque de Galice), *Martinus*, t. I, p. 303.
- MARTIN** (saint), évêque de Tours, *Martinus*, t. I, p. 32, 33, 40, 42, 46, 48, 82, 83, 94, 111, 112, 115, 120, 148, 156, 187, 327, 432, 433, 486, 490, 491; t. II, p. 74, 147.
- MARTIN** (la basilique de Saint-), *Martini basilica*, t. I, p. 115, 191, 254, 264, 279, 304, 335, 487, 389; t. II, p. 44, 48, 105.
- MASLEY** (la villa de), *Massolocus villa*, t. II, p. 206.
- MATHAN**, t. I, p. 18.
- MATHUSALEM**, *Matusalam*, t. I, p. 8.
- MAURICE** (l'empereur), *Mauricius*, t. I, p. 378, 400; t. II, p. 84, 85, 89, 94.
- MAURICE** (le monastère de Saint-), *Monasterium Agaunense*, t. I, p. 128, 129, 130; t. II, p. 178, 184.
- MAURILION** (évêque de Cahors), *Maurilio*, t. I, p. 310.
- MAURITANIE** (la), *Mauritania*, t. I, p. 51.
- MAXENCE** (la chapelle de Saint-), *S. Maxentii capella*, t. I, p. 113.
- MAXENCE** (l'abbé), *Maxentius*, t. I, p. 113.
- MAXIME** (l'usurpateur), *Maximus* t. I, p. 34, 68, 70, 73.
- MAXIMIN** (évêque de Trèves), *Maximinus*, t. I, p. 32.
- MAXIMIN** (la basilique de Saint-), *S. Maximini basilica*, t. I, p. 480.
- MAYENNE** (la rivière la), *Meduana*, t. II, p. 103.
- MAVENCE** (la ville de), *Magantia*

- Momociacense oppidum*, t. I, p. 69; t. II, p. 46.
- MEAUX (la ville de), *Meldæ urbs*, t. I, p. 243; t. II, p. 31.
- ÉDARD (la basilique de Saint-), t. I, p. 195, 237, 300, 328; t. II, p. 14.
- MÉDARD (le tribun), *Medardus*, t. I, p. 436.
- MÉDARD, évêque de Soissons, *Medardus*, t. I, p. 192, 327.
- MÉLANIE (appelée Thécla), *Melania*, t. I, p. 33.
- MELANTIUS (évêque de Rouen), t. I, p. 521.
- MÉLITE (le monastère de), *Melicense monasterium*, t. I, p. 256.
- MELUN (le château de), *Meglidunense castrum*, t. I, p. 380, 383; t. II, p. 57.
- MENDE (la ville de), *Mimas*, t. II, p. 147.
- MEMMAT (le mont), *Memmatensis mons*, t. I, p. 30.
- MENAT (le monastère de), *Manatensis cellula*, t. I, p. 259.
- MÉRIDA (la ville de), t. I, p. 365.
- MERLIAC (le château de), *Meroliacense castrum*, t. I, p. 138.
- MEROBES (le bourg de), *Mauriopes vicus*, t. II, p. 28.
- MÉROFLÈDE (servante d'Ingoberge), *Merofledis*, t. I, p. 198.
- MÉROVÉE (fils de Théodebert), *Meroveus*, t. II, p. 201.
- MÉROVÉE (fils de Clotaire), *Meroveus*, t. II, p. 185, 186, 204.
- MÉROVÉE (évêque de Poitiers), *Meroveus*, t. II, p. 47.
- MÉROVÉE (roi des Francs), *Meroveus*, t. I, p. 76.
- MÉROVÉE (fils de Chilpéric), *Meroveus*, t. I, p. 203, 237, 244, 245, 260, 262, 264, 266, 267, 270, 271, 277, 278, 279, 323, 480.
- MÉROVÉE (fils de Thierry), *Meroveus*, t. II, p. 202, 203.
- METZ (la ville de), *Mettæ*, t. I, p. 61, 62, 213, 416; t. II, p. 21, 29, 39, 91, 129, 231.
- MILAN (la ville de), *Mediolanum*, t. I, p. 41.
- MINCIO (le fleuve), *Mincius*, t. I, p. 74.
- MIR OU MIRON (roi de Galice), *Miro*, t. I, p. 309, 400, 401.
- MOABITES (les), *Moabitides*, t. I, p. 77.
- MODESTE, *Modestus*, t. I, p. 327.
- MOIREY, *Mauriciacus Campus* ? t. I, p. 64. V. *Géogr. de Frédég.*
- MOÏSE, *Moises*, t. I, p. 12, 13, 15, 19, 76.
- MONT-LOUIS (le bourg de), *Laudiacus mons*, t. I, p. 49; t. II, p. 155.
- MONIMARTRE (le), *Mercori mons*, t. II, p. 215.
- MOSELLE (la rivière la), *Mosella*, t. I, p. 145, 484.
- MOSNE (le bourg de), *Mediconnus*, t. II, p. 153.
- MUMMOLE (appelé aussi Eunius), *Mummolus*, t. I, p. 221, 222, 223, 224, 226, 228, 259, 284, 337, 373, 374, 386, 387, 416, 422, 429, 440, 446, 447, 451, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 474.
- MUMMOLE (abbé, puis évêque de Langres), *Mummolus*, t. I, p. 258.
- MUNDERIC, *Mundericus*, t. I, p. 139, 140, 141, 250.
- MUSTIE CALMES, *Locus* ? t. I, p. 222.

N

- NAASON, t. I, p. 16.
- NABUCHODONOSOR, t. I, p. 17, 19.
- NAIX, *Nasium*, t. II, p. 200.
- NAMATIUS (évêque de Clermont), t. I, p. 84, 86; t. II, p. 26.
- NANNENUS, t. I, p. 68, 69, 70.

- NANTÉCHILDE (femme de Dagobert), *Nantechildis*, t. II, p. 217, 233, 240, 243.
- NANTERRE (le bourg de) *Nemptodorum*, t. II, p. 143.
- NANTES (la ville de) *Namnetes*, t. I, p. 171, 295, 362, 379, 523; t. II, p. 26, 42, 100, 138, 148.
- NANTIN (comte d'Angoulême), *Nantinus*, t. I, p. 301, 302, 303.
- NARBONNE (la ville de), *Narbona*, t. I, p. 27, 362.
- NARSÈS, t. I, p. 160, 161, 282, 371.
- NATHAN (le prophète), t. I, p. 16.
- NECTAIRE, *Nectarius*, t. I, p. 428, 512.
- NEMBROD, *Nembroth*, t. I, p. 9.
- NEPHTHALI, t. I, p. 11.
- NÉPOTIEN (l'évêque de Clermont), *Nepotianus*, t. I, p. 36, 37.
- NÉRON (l'empereur), *Nero*, t. I, p. 23, 24, 25.
- NEUILLY (le bourg de), *Noviliacus*, t. II, p. 158.
- NIBELUNG (le comte), *Nibelungus*, t. II, p. 172.
- NICAISE (évêque d'Angoulême), *Nicasius*, t. I, p. 474; t. II, p. 69, 71.
- NICE (la ville de), *Nicensis urbs*, t. I, p. 223, 343.
- NICÉE (la ville de), *Nicea*, t. II, p. 50.
- NICÉE (concile de), *Niceæ concilium*, t. I, p. 5.
- NICET (le duc), *Nicetius*, t. I, p. 493, 507; t. II, p. 40, 504.
- NICET (évêque de Dax), *Nicetius*, t. I, p. 447.
- NIL (le), *Nilus*, t. I, p. 12.
- NÎMES (la ville de), *Nemausus*, t. I, p. 503, 504.
- NINIVE (la ville de), *Niniva*, t. I, p. 9.
- NINUS, t. I, p. 9, 19.
- NISIBE (la ville de), *Nisiba*, t. I, p. 32.
- NIZIER, *Nicetius*, t. I, p. 261.
- NIZIER (saint, évêque de Lyon), *Nicetius*, t. I, p. 213, 251, 283.
- NIZIER (recteur de la province de Marseille), *Nicetius*, t. I, p. 523.
- NOÉ, t. I, p. 7, 8, 9.
- NOGENT (la villa de), *Novigentum*, t. I, p. 338.
- NOISI (la villa de), *Nucetum*, t. I, p. 308.
- NONNICHUS (évêque de Nantes), t. I, p. 363.
- NONNICHUS (comte de Limoges), t. I, p. 368.
- NOVATIUS (hérésiarque), t. I, p. 26.
- NOVEMPOPULANIE (la), *Novempopulania*, t. I, p. 93.
- NUITS (le château de), *Nivisium castellum*, t. I, p. 69.
- OSED, t. I, p. 16.
- OCCYLA, t. I, p. 68.
- OCTAVE AUGUSTE, *Octavus Augustus*, t. I, p. 19, 20, 23.
- OCTAVIEN (l'archidiacre), *Octavianus*, t. I, p. 58.
- ODERZO (la ville d'), *Opitergium*, t. II, p. 228.
- ODOACRE, *Odoacer*, t. I, p. 85.
- OISE (la rivière), *Isara*, t. II, p. 183.
- OLLO, t. I, p. 458.
- OLON (le duc), *Olo*, t. II, p. 91.
- OMMAT (évêque de Tours), *Ommatius*, t. I, p. 147; t. II, p. 157.
- OPPILA, t. I, p. 394.
- ORBE (le bourg d'), *Urba*, t. II, p. 204.
- ORBIGNY (le bourg d'), *Orbiniacus*, t. II, p. 159.
- ORESTE, *Orestes*, t. I, p. 493.
- ORGE (le pont de l'), *Urbix pons*, t. I, p. 367.
- ORLÉANS (la ville d'), *Aurelianum*, t. I, p. 62, 83, 196, 297, 416, 437; t. II, p. 52, 181.

- OROSE** (le prêtre), *Orosius*, t. I, p. 5, 9, 34, 46, 75, 242.
ORVANNE (la rivière), *Aroanna*, t. II, p. 183.
OSSER (le château d'), t. I, p. 400.
OTHON (gouverneur de Sighebert), *Otto*, t. II, p. 240.
OTRON (référendaire), *Otto*, t. II, p. 130.
OUCHE (la rivière d'), *Oscara*, t. I, p. 103, 152.
OXION, t. I, p. 19.
OZIAS, t. I, p. 17.
- P**
- PALLADE**, *Palladius*, t. II, p. 214.
PALLADE (évêque de Saintes), *Palladius*, t. I, p. 448, 473, 474, 478, 493, 523.
PALLADIUS (comte de Gévaudan), t. I, p. 219, 220.
PANNONIE (la), *Pannonia*, t. I, p. 32, 61, 75, 303.
PAPIANILLA, t. I, p. 166.
PAPPOLE (évêque de Chartres), *Pappolus*, t. I, p. 430.
PAPPOLE (évêque de Langres), *Pappolus*, t. I, p. 252, 253.
PAPPOLÈNE, *Pappolenus*, t. I, p. 363.
PARIS (la ville de), *Parisius*, t. I, p. 27, 115, 120, 190, 195, 199, 236, 243, 270, 271, 279, 295, 296, 300, 309, 362, 372, 383, 429, 440, 512; t. II, p. 8, 21, 31, 50, 104, 114, 176, 186.
PARTHENIUS (évêque de Clermont), t. I, p. 220.
PARTHENIUS, t. I, p. 164, 165.
PATERNE (député de Dagobert), *Paternus*, t. I, p. 219.
PATHMOS (île de), t. I, p. 24.
PATROCLE (le reclus), *Patroclus*, t. I, p. 257.
PAUL (le comte), *Paulus*, t. I, p. 85.
PAUL (l'apôtre), *Paulus*, t. I, p. 13, 24, 62, 83.
PAUL (évêque de Narbonne), *Paulus*, t. I, p. 27.
PAVIE (la ville de), *Ticinum, Pavia*, t. I, p. 160; t. II, p. 93, 227.
PÉLAGE (le pape), *Pelagius*, t. II, p. 83.
PÉLAGE (l'hérésiarque), *Pelagius*, t. I, p. 218.
PÉLAGIE (mère de saint Audius), *Pelagia*, t. II, p. 145.
PÉPIN (maire du palais), *Pippinus*, t. II, p. 212, 218.
PÉRIGUEUX (la ville de), *Petrocoris*, t. I, p. 351, 359, 504; t. II, p. 216.
PERPÉTUE (évêque de Tours), *Perpetuus*, t. I, p. 82, 94; t. II, p. 153.
PERSARMÉNIENS (les), *Persæ Armeni*, t. I, p. 218.
PERSÈS (les), *Persæ*, t. I, p. 8, 294; t. II, 135, 136.
PHALIG, t. I, p. 9.
PHARAON, t. I, p. 12, 13.
PHARÈS, t. I, p. 16.
PHATIR, t. I, p. 362, 363.
PHIAHIROTH, t. I, p. 15.
PHINÉE, *Phinees*, t. I, p. 43, 77.
PHOCAS, t. II, p. 184, 220.
PHOTIN (évêque de Lyon), *Photinus*, t. I, p. 25.
PIENTIUS (évêque de Poitiers), t. I, p. 192.
PIENTIUS (évêque d'...), t. I, p. 359.
PIERRE (premier médecin de Thierry), *Petrus*, t. II, p. 188.
PIERRE (le diacre), *Petrus*, t. I, p. 252.
PIERRE (le martyr), *Petrus*.
PIERRE (la basilique de Saint-), *S. Petri basilica*, t. I, p. 150, 169, 270, 271, 275, 329; t. II, p. 88.
PIERRE (l'apôtre), *Petrus*, t. I, p. 23, 24, 62, 64, 83.
PILATE, *Pilatus*, t. I, p. 21, 22, 23.

- PITTON (cousin de Gondeberge), *Pitto*, t. II, p. 212.
- PLACIDINE, *Placidina*, t. I, p. 125, 137.
- PLAISANCE (la ville de), *Placentia*, t. I, p. 79.
- PLATON (l'archidiacre), *Plato*, t. I, p. 324.
- PÆONIUS, t. I, p. 221.
- POITIERS (la ville de), *Pictavum*, t. I, p. 40, 111, 112, 113, 133, 192, 231, 249, 288, 290, 310, 379, 405, 423, 437, 499; t. II, p. 10, 45, 21, 31, 47, 53, 61, 77, 80, 106, 115, 117, 124.
- POITOU (le), *Pictavus pagus*, t. I, p. 228, 288, 425.
- POLYCARPE (saint), *Polycarpus*, t. I, p. 25, 26.
- POMPÉE (député lombard), *Pompeius*, t. II, p. 207.
- PONTHION (la villa de), *Pontico villa*, t. I, p. 196, 393.
- PONT-DE-PIERRE, *Petrecus pons*, t. I, p. 269.
- PRÉTEXTAT (évêque de Rouen), *Pretextatus*, t. I, p. 270, 275, 276, 277, 278, 279, 429, 496, 508, 511, 521; t. II, p. 38.
- PRILIDAN (martyr), *Prilidanus*, t. I, p. 96.
- PROCULE (le prêtre), *Proculus*, t. I, p. 137, 138.
- PROCULE (le prêtre), *Proculus*, t. I, p. 358.
- PROCULE (évêque de Tours), *Proculus*, t. I, p. 148; t. II, p. 156.
- PROMOTUS (évêque de Châteaudun), t. I, p. 429.
- PROTADIUS (maire du palais), t. II, p. 187, 188.
- PROTAIS (le martyr), *Protasius*, t. II, p. 87.
- PROVENCE (la), *Provincia*, t. II, p. 213.
- PROVINCE (la), *Provincia*, t. I, p. 505.
- PRISCUS (le Juif), t. I, p. 340, 362, 363.
- PRISCUS (évêque de Lyon), t. I, p. 214, 215, 216.
- PRIVAS (la basilique de Saint-), *S. Privati basilica*, t. I, p. 392.
- PRIVAT (évêque de Mende), *Privatus*, t. II, p. 147.
- PUY (la ville le), *Anicium*, t. II, p. 139.
- PYRÉNÉES (les montagnes des), *Pyrenæi montes*.
- ❶
- QUINTIEN (évêque de Rodez, puis de Clermont), *Quintianus*, t. I, p. 110, 123, 126, 137, 139.
- QUINTINUS, t. I, p. 68, 69.
- QUIRIACUS (le Juif), t. I, p. 32.
- QUIRINUS (évêque de Siscia), t. I, p. 31.
- R.
- RACHEL, t. I, p. 11.
- RADEGONDE (monastère de Sainte-) *S. Radegundis monasterium*, t. I, p. 375.
- RADEGONDE (sainte), *Radegundis*, t. I, p. 127, 133, 455; t. II, p. 4, 67, 69, 73, 117, 120, 121, 122, 123, 126.
- RADON (maire du palais d'Austrasie), *Rado*, t. II, p. 204.
- RADULF (le duc), *Radulfus*, t. I, p. 232, 240, 242.
- RAGAMOND (le chef), *Ragamundus*, t. II, p. 198.
- RAGNACHAIRE, *Ragnacharius*, t. I, p. 118, 119.
- RAGNETRUDE, *Ragnetrudis*, t. II, p. 218.
- RAGNOBERTE (nièce de Nantéchild), *Ragnoberta*, t. II, p. 213.
- RAGNEMODE (évêque de Paris), *Ragnemodus*, t. I, p. 260, 273, 296, 375, 417, 429; t. II, p. 8.

- RAGNOVALD** (le duc), *Ragnovaldus*, t. I, p. 359, 422.
RAHUEL, t. I, p. 11.
RANDAN (le monastère de), *Randanense monasterium*, t. I, p. 208.
RATHAIRE (le duc), *Ratharius*, t. I, p. 482.
RAUCHINGUE (le duc), *Rauchingus*, t. I, p. 243, 247, 499; t. II, p. 12, 13, 15.
RAVENNE (la ville de), *Ravenna*, t. II, p. 227.
RÉBECCA, t. I, p. 10.
RECCARED (roi des Visigoths), *Reccaredus*, t. I, p. 507, 518; t. II, p. 4, 22, 23, 24, 25, 36, 46.
RÉCÉSUNTHE, *Recesuintha*, t. II, p. 238.
RÉGAL (évêque de Vannes), *Regalis*, t. II, p. 102.
REIMS (la ville de), *Remi* t. I, p. 100, 191; t. II, p. 11, 129.
REMI (la basilique de Saint-), *Remigii basilica*, t. I, p. 22.
REMI (évêque de Bourges), *Remigius*, t. I, p. 394.
REMI (saint, évêque de Reims), *Remigius*, t. I, p. 100, 101.
RENATUS FRIGERIDUS (l'historien), t. I, p. 66, 72.
RENNES (la ville de), *Redoni*, t. I, p. 293, 522; t. II, p. 42, 100.
RÉOVAL (le médecin), *Reovalis* t. II, p. 120.
RESSON (le pays de), *Rossontensis*, t. II, p. 34.
RESPONDIAL (roi des Alains), t. I, p. 72.
REU, t. I, p. 9.
REUILLY (la villa de), *Romiliacus*, t. II, p. 217.
REVOCATUS, t. I, p. 59.
RHÉ (l'île de), *Cracina insula*, t. I, p. 321.
RHIN (le fleuve), *Rhenus*, t. I, p. 69, 72, 73, 75, 116, 484; t. II, p. 231.
RHODAN (chef lombard), *Rhodanus*, t. I, p. 226, 227.
RHÔNE (le fleuve), *Rhodanus*, t. I, p. 76, 204, 205, 224, 250, 296, 373, 503.
RIEZ (le territoire de), *Regense territorium*, t. I, p. 222.
RICHAIRE, *Richarius*, t. I, p. 419.
RICHIMER, t. I, p. 75.
RICHOMER (le patrice), t. II, p. 189.
RICULPHE (le sous-diacre), *Riculfus*, t. I, p. 324, 370.
RICULPHE (le prêtre), *Riculfus*, t. I, p. 324, 330.
RIGONTHE (fille de Chilpéric), *Rigunthis*, t. I, p. 329, 421, 440, 464; t. II, p. 54.
RIGNOMER, *Rignomeris*, t. I, p. 120.
RIONNE (le bourg de), *Rionava*, t. II, p. 204.
ROBOAM, t. I, p. 16, 17.
ROCCOLÈNE, *Roccolenus*, t. I, p. 243, 248.
ROCCON (le duc), *Rocco*, t. II, p. 205.
RODEZ (la ville de), *Ruthena civitas*, t. I, p. 110, 114, 123, 153, 495.
ROMACHAIRE (évêque de Coutances), *Romacharius*, t. I, p. 509.
ROMAIN (le patrice), *Romanus*, t. II, p. 189.
ROMAINS (les) *Romani*, t. I, p. 219, 220.
ROMAGNAC (la plaine de), *Romanacus campus*, t. I, p. 193.
ROME (la ville de), *Roma*, t. I, p. 19, 23, 25, 26, 29, 48, 49, 60, 64, 66, 86; t. II, p. 83, 85, 89.
ROMULF (comte du palais), *Romulfus*, t. II, p. 47.
ROUEN (la ville de), *Rotomagus*, t. I, p. 276, 381, 429, 508.
ROUERGUE (le pays de), *Rutenicus pagus*, t. II, p. 97.
ROUGE (la mer), *Rubrum mare*, t. I, p. 12, 13, 14, 15, 19.

- RUAN** (le bourg de), *Rotomagus*, t. II, p. 152.
RUBEN, t. I, p. 11.
RUFIL (la villa de), *Rhotoialensis villa*, t. I, p. 430.
RUEL (le vi lage de), *Rigoialensis villa*, t. II, p. 21.
RUSTICUS (l'évêque de Clermont), t. I, p. 92, 83.
- S**
- SABARIA** (la ville de), *Stein-am-Anger*, t. I, p. 32.
SABAUDE (évêque d'Arles), *Sabaudus*, t. I, p. 204.
SABELLIUS (l'hérésiarque), t. I, p. 108.
SACERDOS (évêque de Lyon), t. I, p. 213.
SADOC, t. I, p. 18.
SAFFARACUS, t. I, p. 213.
SAFFARIUS (évêque de Périgueux), t. II, p. 70, 71.
SAGITTAIRE (évêque de Cap), *Sagittarius*, t. I, p. 222, 283, 283, 291, 451.
SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (la ville de), *Tricastina civitas*, t. I, p. 283.
SAINT-JEAN-DE-LOSNE (la ville de), *Latona*, t. II, p. 217.
SAINTE (la ville de), *Santones*, t. I, p. 198, 199, 259, 302, 502, 523; t. II, p. 216.
SALATHIEL, t. I, p. 18.
SALÉ, t. I, p. 9.
SALMON, t. I, p. f.
SALOMON, t. I, p. 16, 17, 19.
SALONE (l'évêque d'Embrun), *Salontus*, t. I, p. 222, 283, 291.
SALUSTE (comte de Clermont), *Salustius*, t. I, p. 183.
SAMO (négoçiant, puis roi des Wenedes), t. II, p. 208, 209, 224, 231.
SAMSON (fils de Chilpéric), t. I, p. 287.
- SAMUEL**, t. I, p. 15, 45.
SAÛNE (la rivière la), *Saona*, t. I, p. 296, 503.
SARAGOSSE (la ville de), *Cæsar-Augusta*, t. I, p. 73, 157.
SARRASINS (les), *Narraceni, Agareni*, t. II, p. 223.
SARZANE (la ville de), *Sarzana*, t. II, p. 228.
SATURNIN (martyr, évêque de Toulouse), *Saturninus*, t. I, p. 26, 27, 448.
SAUL, t. I, p. 15.
SAUVE (évêque d'Alby), *Salvius*, t. I, p. 318, 332, 375, 412.
SAUNAY (le bourg de), *Solonacus*, t. II, p. 152.
SAVONE (la ville de), *Saona*, t. II, p. 228.
SAXONS (les), *Saxones*, t. I, p. 85, 177, 184, 190, 191, 223, 224, 267; t. II, p. 101.
SCAPHTAIRE, *Scaphtharius*, t. I, p. 183.
SCYTHES (les), *Scythi*, t. I, p. 67.
SECONDIN, *Secundinus*, t. I, p. 161, 162.
SÉDÉLEUBE (la reine, sœur de Clotilde), *Sedeleuba*, t. I, p. 184.
SEINE (le fleuve), *Sequana*, t. I, p. 234, 372, 503; t. II, p. 183.
SELLE (le château de), *Sellense castrum*, t. I, p. 192.
SELTZ, *Saletio*, t. II, p. 198.
SEM, t. I, p. 8, 9.
SENNAAR (les champs de), t. I, p. 8.
SENLIS (la cité de), *Silvanecti*, t. I, p. 362; t. II, p. 29, 34, 33.
SENOCH (le prêtre), t. I, p. 256.
SENS (la ville de), *Senones*, t. I, p. 514; t. II, p. 104.
SEPTIMANIE (la), *Septimania*, t. I, p. 500, 516; t. II, p. 11, 42, 49, 58, 59, 60.
SERGE (le martyr), *Sergius*, t. I, p. 443.
SERNIN (la basilique de Saint-), *Saturnini basilica*, t. I, p. 360.

- SERVAIS** (dépité de Dagobert), *Servatus*, t. II, p. 219.
- SERVIUS TULLIUS**, t. I, p. 19.
- SETH**, t. I, p. 8.
- SÉVÈRE**, *Severus*, t. I, p. 10, 46.
- SÉVÈRE**, *Severus*, t. I, p. 290.
- SIAGRIUS**, t. I, p. 163.
- SIAGHIUS** (évêque de Lyon), t. I, p. 252; t. II, p. 41.
- SICHAIRE** (fils de Jean), *Sicharius*, t. I, p. 425, 465, 467.
- SICHAIRE** (envoyé de Dagobert), *Sicharius*, t. II, p. 27, 28, 225.
- SICILDE** (la reine), *Sichilda*, t. II, p. 213.
- SICILE** (la), *Sicilia*, t. I, p. 161; t. II, p. 84.
- SICTONIENS** (les), *Sicyonii*, t. I, p. 19.
- SIDOC** (évêque d'Eause), *Sidocus*, t. II, p. 214.
- SIDOINE** (saint, évêque de Clermont), *Sidonius*, t. I, p. 87, 88, 90, 91, 92, 94.
- SIDONIE** (femme de Mummole), *Sidonia*, t. II, p. 176.
- SIGERIC**, *Sigericus*, t. I, p. 128.
- SIGHAIRE** (citoyen de Poitiers), *Sigharius*, t. I, p. 228.
- SIGEBERT** (fils de Dagobert), *Sigbertus*, t. II, p. 218, 240, 241, 242.
- SIGEBERT** (fils de Clotaire I^{er}), *Sigibertus*, t. I, p. 170, 193, 195, 196, 203, 204, 217, 219, 220, 223, 224, 228, 233, 234, 235, 236, 237, 243, 320, 31, 370, t. II, p. 30, 31, 33, 34, 48, 54, 66, 76.
- SIGEBERT** (le boiteux), *Sigbertus*, t. I, p. 114, 116, 117.
- SIGEBERT** (fils de Thierry), *Sigibertus*, t. II, p. 202.
- SIGO** (référendaire), t. I, p. 217.
- SIGOALD** (le duc), *Sigoaldus*, t. II, p. 203.
- SIGLA**, t. I, p. 237.
- SIGISMUND** (roi de Bourgogne), *Sigismundus*, t. I, p. 128, 129, 130.
- SIGIVALD**, *Sigivaldus*, t. I, p. 139, 153, 425.
- SIGULFE**, *Sigulfus*, t. I, p. 231, 493.
- SILVESTRE** (évêque de Langres), *Silvester*, t. I, p. 231, 252.
- SILVESTRE** (saint), *Silvester*, t. I, p. 101.
- SIMÉON** (évêque d'Antioche), t. I, p. 489.
- SIMÉON** (saint, évêque de Jérusalem), t. I, p. 25.
- SIMON** (le magicien), t. I, p. 24, 91.
- SIMON** (évêque dans les pays d'outre-mer), t. II, p. 133.
- SINAÏ** (le mont), *Sina*, t. I, p. 13.
- SIRIVALD**, *Sirivaldus*, t. I, p. 163, 164.
- SISCIA** (la ville de), *Sisciensis urbs*, t. I, p. 31.
- SISINIUS** (maître des milices), t. I, p. 227.
- SISEBOD** (roi d'Espagne), *Sisebodus*, t. II, p. 229.
- SISENAND**, *Sisenandus*, t. II, p. 230.
- SIXTE** (évêque de Rome), *Sixtus*, t. I, p. 26.
- SOCRATE** (parent d'Eulalius), *Socratus*, t. II, p. 99.
- SOISSONS** (la ville de), *Suessio*, t. I, p. 94, 95, 192, 195, 196, 237, 245, 270, 368, 385, 502; t. II, p. 14, 50, 57, 128.
- SOLLIVS CARUS** (nom donné à Sidoine-Apollinaire), t. I, p. 179.
- SOMME** (la rivière), *Sumina*, t. I, p. 76.
- SOPHIE** (l'impératrice, femme de l'empereur Justin), *Sophia*, t. I, p. 280, 294, 378.
- SORCI** (la villa de), *Sauriciacus villa*.
- SOULE** (la vallée de), *Subola vallis*, t. II, p. 234.
- STILICON**, *Stilico*, t. I, p. 75.

- STRASBOURG (la ville de), *Stratamburgum*, t. II, p. 57.
- STREMON (évêque de Clermont), *Stremonius*, t. I, p. 27.
- SUÈVES (ou Alamans), *Suevi*, t. I, p. 49, 267.
- SUINTILA (roi d'Espagne), t. II, p. 230.
- SOLPICE-SÈVÈRE, *Sulpicius Severus*, t. II, p. 151.
- SULPICE-ALEXANDRE (l'historien), *Sulpicius Alexander*, t. I, p. 68, 70.
- SULPICE (évêque de Bourges), *Sulpicius*, t. I, p. 394; t. II, p. 141.
- SUNDGAU, *Suggentensis pagus*, t. II, p. 199.
- SUNNÉGÉSILE (comte des écuries), *Sunnegesilus*, t. II, p. 39, 60, 129.
- SUNIULFE (l'abbé), *Suniulfus*, t. I, p. 209.
- SUNNON (duc franc), *Sunno*, t. I, p. 68, 71.
- SUZANNE (femme de Priscus), *Suzanna*, t. I, p. 214.
- SUZE (la ville de), *Segusium* t. I, p. 227.
- SYAGRIUS (évêque d'Autun), t. II, p. 71, 73, 142.
- SYAGRIUS, t. I, p. 85, 94, 117.
- SYLVESTRE (évêque de Langres), *Sylvestris*, t. I, p. 251, 252.
- SYLVIVS, t. I, p. 19.
- SYMPHORIEN (d'Autun, martyr), *Symphorianus*, t. I, p. 83, 505.
- SYRUS, t. I, p. 70, 71.
- T**
- TARBES (la ville de), *Begorra*, t. II, p. 10.
- TASON (duc lombard), *Taso*, t. II, p. 210, 211, 226.
- TAUREDUNUM (le château de), t. I, p. 205.
- TEIFALES (les, tribu des Alains), *Theifali*, t. I, p. 192, 256.
- TÉROUANE (la ville de), *Taravenna*, t. I, p. 279.
- TERENTIOLUS (comte de Limoges), t. I, p. 504.
- TÉTRADIE (femme de Didier), *Tetradia*, t. II, p. 97, 98, 100, 525.
- TETRADIUS (évêque), t. I, p. 147.
- TETRICUS (évêque de Dijon), t. I, p. 189, 250, 251.
- TEUDICILDE (femme de Théodebert), *Teudichilda*, t. II, p. 199.
- TEUTÉCHILDE (femme de Caribert), *Teutechilda*, t. I, p. 198, 200.
- TEUTHAIRE (le prêtre), *Teutharius*, t. II, p. 53, 80, 125.
- THORÉ, t. I, p. 9.
- THÉODAT (roi des Goths), *Theodatus*, t. I, p. 157.
- THÉODAT (roi des Goths d'Italie), *Theodatus*, t. I, p. 139.
- THÉODEBALD, *Theodebaldus*, t. I, p. 155, 174, 176.
- THÉODEBERT (fils de Chilpéric), *Theodebertus*, t. I, p. 196, 202, 231, 234, 280.
- THÉODEBERT II (fils de Childebert II), *Theodebertus*, t. I, p. 517; t. II, p. 12, 57, 58, 169, 176, 181, 182, 183, 186, 192, 201, 204.
- THÉODEBERT (fils de Thierry), *Theodebertus*, t. I, p. 125, 127, 132, 134, 152, 153, 154, 155, 159, 160, 162, 163, 164, 166.
- THÉODELINDE (femme d'Agon), *Theodelinda*, t. II, p. 191.
- THÉODOALD, *Theodoaldus*, t. I, p. 131.
- THÉODOMER (roi des Francs), *Theodomeris*, t. I, p. 75.
- THÉODORE (évêque de Tours), *Theodorus*, t. I, p. 148; t. II, p. 156.
- THÉODORE (évêque de Marseille), *Theodorus*, t. I, p. 355, 370, 371, 476, 482, 496; t. II, p. 40.
- THÉODORIC, *Theodoricus*, t. I, p. 63, 65, 128, 158.

- THÉODOSE (l'empereur), *Theodosius*, t. I, p. 34.
- THÉODOSE (archidiacre, puis évêque de Rodez), *Theodosius*, t. I, p. 320, 393.
- THÉODULF (comte d'Angers), *Theodulfus*, t. I, p. 493.
- THÉODULF (le diacre), *Theodulfus*, t. II, p. 114.
- THÉODULF (l'abbé), *Theodulfus*, t. I, p. 354.
- THÉPHEI, t. I, p. 19.
- THEUDEGÉSILE (roi des Goths), *Theodegesilus*, t. I, p. 157.
- THEUDELANE, *Theudelana*, t. II, p. 204.
- THEUTFRIED (le duc), *Theodofredus*, t. II, p. 180.
- THEUDILANE (sœur de Thierry), t. II, p. 189.
- THIERRY (fils de Bodic), *Theodoricus*, t. I, p. 268.
- THIERRY (fils de Chilpéric), *Theodoricus*, t. I, p. 375.
- THIERRY (fils de Clovis), *Theodoricus*, t. I, p. 97, 114, 145, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 152, 153, 154, 162, 196.
- THIERRY (fils de Childebert), *Theodoricus*, t. II, p. 5, 181, 182, 183, 186, 189, 191, 192, 194, 196, 199, 200, 203.
- THORISMOND (roi des Goths), t. I, p. 63, 65, 66; t. II, p. 230.
- THUR (le pays de), *Turenenses*, t. II, p. 199.
- THURÉ (le bourg de), *Tauriacus*, t. II, p. 159.
- THURINGE (la), *Thoringia*, t. I, p. 80, 177.
- THURINGIENS (les) *Thoringi*, t. I, p. 96, 132.
- THRACE (la), *Thracia*, t. I, p. 33, 71.
- THRASAMUND, *Thrasamundus*, t. I, p. 50, 51.
- TIBÈRE (l'empereur), *Tiberius*, t. I, p. 21, 22.
- TIBRE (le fleuve le), *Tiberis*, t. II, p. 83.
- TOLBIAC (la ville de), *Tolbiacum*, aujourd. *Zulpich*, t. I, p. 114, 134; t. II, p. 200.
- TOLÈDE (la ville de), *Toletum*, t. I, p. 306, 401; t. II, p. 177.
- TONGRES (la ville de), *Tungri*, t. I, p. 60, 61, 75.
- TONNERRE (le château de), *Tornodorum*, t. I, p. 250.
- TOUL (la ville de), *Tullium*, t. II, p. 200.
- TOULOUSE (la ville de), *Tolosa*, t. I, p. 27, 94, 105, 115, 360, 421, 460, 525; t. II, p. 216.
- TOURAINNE (la), *Turonicus pagus*, t. I, p. 228.
- TOURNAI (la ville de), *Tornacum*, t. I, p. 236, 287; t. II, p. 141.
- TOURNON (le bourg de), *Tornomagensis vicus*, t. II, p. 152.
- TOURS (la ville de), *Turonis*, t. I, p. 27, 40, 41, 47, 48, 49, 82, 110, 111, 115, 120, 148, 169, 187, 193, 194, 198, 231, 232, 235, 243, 256, 263, 287, 311, 322, 323, 330, 360, 368, 382, 423, 438, 441, 499, 516; t. II, p. 6, 10, 15, 31, 47, 50, 61, 95, 105, 147, 149, 150.
- TRADUCTA (la ville de), t. I, p. 51.
- TRAGUILAN, *Traguilanus*, t. I, p. 158.
- TRAJAN (l'empereur), *Trajanus*, t. I, p. 25.
- TRANQUILLE (femme de Sichaire), *Tranquilla*, t. II, p. 28.
- TRANSOBADE (le prêtre), *Transobadus*, t. I, p. 320, 393.
- TRÈVES (la ville de), *Treveri*, t. I, p. 32, 34, 36, 68, 71, 142, 164, 483, t. II, p. 212.
- TROPAS, t. I, p. 19.
- TROPHIME (évêque d'Arles), *Trophimus*, t. I, p. 27.
- TROYES (la ville de), *Tricassis*, t. I, p. 484; t. II, p. 214.

TRUDULF (comte du palais), *Trudulfus*, t. I, p. 19.
TULGA (roi d'Espagne), t. II, p. 237.

U

ULTROGOTHE (femme de Childbert), *Ultrogotha*, t. I, p. 193.
UNCILÈNE (duc des Allamans), *Uncilenus*, t. II, p. 177.
UNSTRUT (le fleuve de l'), *Onestrudis fluvius*, t. I, p. 133.
URBAIN (martyr), *Urbanus*, t. I, p. 26, 33.
URBIC (évêque de Riez), *Urbicus*, t. II, p. 71, 73.
URBIC (évêque de Clermont), *Urbicus*, t. I, p. 34.
URCISIN (référendaire, puis évêque de Cahors), *Urcisinus*, t. I, p. 310, 394, 495.
URON (le domestique), *Uro*, t. II, p. 240.
URSION (la villa d'), *Ursionis villa*, t. I, p. 339; t. II, p. 12, 15, 19.
URSUS, t. I, p. 229 230, 231.

V

VAFRÈS, t. I, p. 19.
VALDETRADE (femme de Théodebald), *Valdetradis*, t. I, p. 176, 177.
VALENCE (la ville de), *Valentia*, t. I, p. 226.
VALENS (l'empereur), t. I, p. 33, 34.
VALENTINIEN (l'empereur), *Valentinianus*, t. I, p. 33, 66, 68, 71.
VALENTINIEN (l'hérésiarque), *Valentinianus*, t. I, p. 25, 26.
VALÉRIEN (l'empereur), *Valerianus*, t. I, p. 29.
VOLUSIEN (évêque de Tours), *Volusianus*, t. I, p. 94.

VANDALES (les), *Vandali*, t. I, p. 49, 51, 52, 59, 73.
VANNES (la ville de), *Venetis*, t. I, p. 172, 291, 293, 497; t. II, p. 102.
VARICOTTE (la ville de), *Varicottis*, t. II, p. 228.
VASCONIE (la), *Vasconia*, t. II, p. 334.
VASCONS (les), *Vascones*, t. II, p. 233.
VASSO (le temple de), t. I, p. 29.
VÉDASTE (ou AVON), *Vedastes*, t. I, p. 417.
VELAY (le territoire du), *Vellavum territorium*, t. I, p. 230 373; t. II, p. 139.
VENCE (la ville de), *Vincia*, t. II, p. 41.
VENDÔME (la ville de), *Vindocinum*, t. II, p. 31.
VÉNÉRANDE (servante de Gontran), *Veneranda*, t. I, p. 197.
VÉNÉRANDE (évêque de Clermont), *Venerandus*, t. I, p. 81.
VÉNÉRANDE (duc de Dagobert), *Venerandus*, t. II, p. 230.
VÉRAN (évêque de Cavaillon), *Veranus*, t. I, p. 511; t. II, p. 5, 73.
VERCEIL (la ville de), *Vercellæ*, t. I, p. 49; t. II, p. 152.
VERDUN (la ville de), *Verodunum*, t. I, p. 155, 162, 163; t. II, p. 11, 16, 20, 41, 129.
VERNON (le bourg de), *Vernadus*, t. II, p. 155.
VERUS (évêque de Tours), t. I, p. 94; t. II, p. 156.
VÉSÉRONCE, *Virontia*, t. I, p. 131.
VESPASIEN (l'empereur), *Vespasianus*, t. I, p. 24.
VETTIUS EPAGATUS (martyr), t. I, p. 26, 28.
VICTOR (fils de Maxime), t. I, p. 70, 86, 87.
VICTOR (évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux), *Victorius*, t. I, p. 283, 284.

- VICTOR** (évêque de Rennes), *Victorius*, t. I, p. 512.
- VICTOR** (la basilique de Saint-), *S. Victoris basilica*, t. II, p. 40.
- VICTOR** (le chronologiste), t. I, p. 6.
- VICTORIN** (martyr), *Victorinus*, t. I, p. 30.
- VICTORIUS**, t. II, p. 135.
- VIDIMACLE** (comte breton), *Vidimachus*, t. II, p. 26.
- VIENNE** (la rivière de), *Vigenna*, t. I, p. 41, 112.
- VIENNE** (la ville de), *Vienna urbs*, t. I, p. 71, 105.
- VIGILE** (l'archidiacre), *Vigilius*, t. I, p. 225.
- VILAINE** (la rivière la), *Vicinonia*, t. I, p. 290; t. II, p. 101, 18.
- VINCENT** (la basilique de Saint-), *S. Vincentii basilica*, t. I, p. 452.
- VINCENT** (le martyr), *Vincentius*, t. I, p. 157; t. II, p. 7.
- VINDEMIAL** (l'évêque), *Vindemialis*, t. I, p. 54, 55, 57, 58.
- VINGEANNE** (la rivière la), *Vincenna*, t. II, p. 204.
- VIR** (neveu d'Eutalius), t. II, p. 99.
- VIRGILE** (vicaire d'Autun, puis évêque d'Arles), *Virgilius*, t. II, p. 41.
- VIRUS** (évêque de Vienne), t. I, p. 519.
- VITALIS** (Saint), t. I, p. 84.
- VITRY** (le château de), *Victoriacus*, t. I, p. 140.
- VITRY** (le village de), *Victoriacus*, t. I, p. 236.
- VIVIERS** (la ville de), *Vivariensis urbs*, t. II, p. 135.
- VOEVRE** (le château de), *S. Vulfroy, Vabrense Castrum*, t. II, p. 15.
- VOEVRE** (le pays de), *Vabrensis pagus*, t. II, p. 19.
- VOLORE** (la ville de), *Louvolotrum*, t. I, p. 137.
- VOLUSIEN** (évêque de Tours), *Volustianus*, t. II, p. 155.
- VOULON** (la plaine de), *Vogladensis campus*, t. I, p. 114, 120.
- VOSGES** (la forêt des), *Vosagus, silva*, t. II, p. 104, 200, 208.
- VULF** (le patrice), *Vulfus*, t. II, p. 189.
- VULFÉGONDE** (la reine, femme de Dagobert), *Vulfegondis*, t. II, p. 218.
- VULFILAIC** OU **VULFROY** (le diacre), *Vulfilaicus*, t. I, p. 486.

W

- WADDON** (maire du palais de Chilpéric), *Waddo*, t. I, p. 405, 440, 451, 459, 463; t. II, p. 20, 21, 35, 56, 57, 133.
- WALDEBERT**, *Waldebertus*, t. II p. 214.
- WALDERIC** (le duc), *Waldericus*, t. II, p. 233.
- WALDIN**, *Waldinus*, t. II, p. 142.
- WALDON** (le diacre), *Waldo*, t. I, p. 497.
- WALLUC** (roi des Wénèdes), *Wallucus*, t. II, p. 229.
- WANDALMAR** (le duc), *Wandalmarus*, t. II, p. 180, 185, 233.
- WANDELIN** (nourricier du roi), *Wandelinus*, t. I, p. 337, 498.
- WARNACHAIRE** (maire du palais de Bourgogne), *Warnacharius*, t. II, p. 184, 202, 203, 204, 206, 208, 213.
- WARNES** (les), *Warni*, t. II, p. 181.
- WAROCH** (fils de Mâlo), *Warochius*, t. I, p. 268, 290; t. II, p. 26, 101, 104.
- WARINAIRE** (le franc), *Warinarius*, t. I, p. 218.
- WÉNÈDES** (les), *Wenedi*, t. II, p. 168, 208, 230.
- WILLACHAIRE** (beau-père de Chramne), *Willacharius*, t. I, p. 190, 193.
- WILLEBAD** (le franc), *Willebadus*, t. II, p. 171.
- WILLIBADE** (le patrice) *Willibadus*, t. II, p. 217, 233.

516 TABLE ALPHABÉTIQUE FRANÇAISE ET LATINE.

<p>WILIACHAIRE (comte de Tours), <i>Wiliacharius</i>, t. I, p. 425; t. II, p. 103.</p> <p>WILIULF (citoyen de Poitiers), <i>Wiliulfus</i>, t. II, p. 21.</p> <p>WINNOCH, <i>Winnochus</i>, t. I, p. 287, 514.</p> <p>WINTRION (duc de Champagne), <i>Wintrio</i>, t. I, p. 492; t. II, p. 91.</p> <p>WISIGARDE (fille d'un roi lom- bard), <i>Wisigardis</i>, t. I, p. 152, 153, 162.</p> <p>WISTRIMOND (citoyen de Tours), <i>Wistrimondus</i>, t. II, p. 146.</p>	<p>WORMS, <i>Warmacia</i>, t. II, p. 202.</p> <p style="text-align: center;">Z</p> <p>ZABAN (chef lombard), t. I, p. 226, 227.</p> <p>ZABULON, t. I, p. 11.</p> <p>ZABULF (député de Gondovald), <i>Zabulfus</i>, t. I, p. 448.</p> <p>ZARA, t. I, p. 11.</p> <p>ZOROASTRE, <i>Zoroaster</i>, t. I, p. 8.</p> <p>ZOROBABEL, t. I, p. 17, 18.</p> <p>ZOTAN (député de Gondovald), <i>Zotanus</i>, t. I, p. 448.</p>
--	--

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

LIVRE IX

- I. Reccared et ses envoyés. — II. Mort de la bienheureuse Radegonde. — III. Tentative d'assassinat sur le roi Gontran. — IV. Naissance d'un fils de Childebert. — V. Prodiges. — VI. Imposteurs et devins. — VII. Révocation du duc Ennodius. — VIII. Gontran-Boson devant le roi Childebert. — IX. Mort de Rauchingue. — X. Mort de Gontran-Boson. — XI. Entrevue des rois Gontran et Childebert. — XII. Mort d'Ursion et de Bertfried. — XIII. Waddon allant en mission est arrêté et relâché. Dysenterie. — XIV. Paix entre l'évêque Ægidius et le duc Loup. — XV. Conversion de Reccared. L'arien Athaloque. — XVI. Ambassade envoyée par lui à nos rois. — XVII. Mauvaise année, ou disette et cherté du blé. — XVIII. Des Bretons et de la mort de l'évêque Namatius. — XIX. Meurtre de Sichaire, citoyen de Tours. — XX. Grégoire est envoyé en ambassade au roi Gontran pour le maintien de la paix; texte du traité d'Andelot. — XXI. Aumônes et bonté du roi Gontran. — XXII. Maladie contagieuse à Marseille. — XXIII. Mort de l'évêque Agéric; son successeur. — XXIV. Épiscopat de Fronime. — XXV. Entrée de l'armée de Childebert en Italie. — XXVI. Mort de la reine Ingoberge. — XXVII. Mort d'Amale. — XXVIII. Présents envoyés par la reine Brunehaut. — XXIX. Les Lombards demandent la paix au roi Childebert. — XXX. Recensement dans les villes de Tours et de Poitiers. — XXXI. Le roi Gontran envoie une armée en Septimanie. — XXXII. Inimitiés entre Childebert et Gontran. — XXXIII. Ingiltrude, Berthegonde et l'évêque Bertrand. — XXXIV. Querelle de Frédégonde avec sa fille. — XXXV. Meurtre de Waddon. — XXXVI. Le roi Childebert envoie Théodebert, son fils, à Soissons. — XXXVII. De l'évêque Droctégésile. — XXXVIII. Complot contre la reine Brunehaut. — XXXIX. Troubles suscités dans le monastère de Poitiers par Chrodielde et Basine; lettre des évêques à sainte Radegonde. — XL. Premières causes du scandale. — XLI. Mêlée sanglante dans la basilique de Saint-Hilaire; rescrit des évêques. — XLII. Copie de la lettre envoyée aux évêques par sainte Radegonde. Le prêtre Theutaire vient pour apaiser les querelles. — XLIII. Dispersion des religieuses. — XLIV. Intempérie de l'année. 8 à 80.

LIVRE X

- I. Grégoire, pape de Rome; son discours au peuple.—II. Retour de Grippon, ambassadeur auprès de l'empereur Maurice.—III. L'armée du roi Childebert entre en Italie. — IV. L'empereur Maurice envoie dans les Gaules les meurtriers des ambassadeurs.—V. Cuppa fait irruption dans la Touraine. —VI. Les prisonniers d'Auvergne. —VII. Le roi Childebert exempte d'impôts le clergé de la même ville.—VIII. Eulalius et Tétradie, sa femme.—IX. Armée du roi Gontran envoyée en Bretagne.—X. Meurtre de Chundon, chambellan de Gontran.—XI. Maladie de Clotaire le Jeune.—XII. Méchanceté de Berthegonde.—XIII. Discussion sur la résurrection.—XIV. Mort du diacre Théodulf. — XV. Troubles dans le monastère de Poitiers. —XVI. Condamnation portée contre Chrodield et Basine; texte de cette condamnation.—XVII. Chrodield et Basine sont excommuniées.—XVIII. Meurtres envoyés contre le roi Childebert. — XIX. Expulsion de l'évêque de Reims, Egidius.—XX. Basine et Chrodield sont réconciliées dans un synode.—XXI. Mort des fils de Waddon. — XXII. Mort du Saxon Childéric. — XXIII. Prodiges; incertitude sur l'époque de la fête pascale.—XXIV. Destruction de la ville d'Antioche.—XXV. Meurtre d'un homme qui se donnait pour le Christ.—XXVI. Mort des évêques Ragnemode et Sulpice.—XXVII. Personnes tuées par ordre de Frédégonde.—XXVIII. Baptême de son fils Clotaire. — XXIX. Conversion, miracles et mort d'Yrieix (Arédus), abbé de Saint-Yrieix en Limousin.—XXX. De la température de l'année et de la fête du dimanche.—XXXI. Récapitulation des évêques de Tours. 83 à 163.

CHRONIQUE DE FRÉDÉGAIRE.

OU

APPENDICE A L'HISTOIRE DES FRANCS, DE SAINT GRÉGOIRE,
ÉVÊQUE DE TOURS.

- I. Bonté du roi Gontran. L'église de Saint-Marcel.—II. De Gondovald qui, avec l'aide de Mummole, voulut s'emparer du royaume. — III. Comment Gontran éleva Clotaire au trône.—IV. Mort de Mummole. — V. L'armée de Gontran envahit l'Espagne.—VI. Inondation. Patriciat de Syagrius. Signes dans le ciel. Mort de Leugivilde. Reccared est élevé au trône. — VII. Confirmation de la paix entre Gontran et Childebert.—VIII. Ducs tués par ordre de Childebert.—IX. Cæsara, épouse du roi des Perses Arnulfe.—X. L'armée du roi Gontran envahit l'Espagne. — XI. Découverte de la tunique du Seigneur.—XII. Les ducs Beppolène et Ebrehar.—XIII. Agas élevé en Italie au trône des Lombards. Éclipse de soleil. — XIV. Mort de Gontran. — XV. Childebert règne en Bourgogne.—XVI. Mort de Childebert.—XVII. Frédégonde envahit Paris et livre bataille à Théodebert. — XVIII. Mort de Vintrion. — XIX. Comme Brunehaut fut chassée d'Austrasie.—XX. Bataille de Théodebert et de Thierry contre Clotaire et leur victoire.—XXI. Naissance d'un fils de Thierry et mort du patriarche Agilan.—XXII. Découverte du corps de saint Victor.—XXIII. Phoca; comme il tua l'empereur Maurice

et prit le trône.—xxiv. Exil de l'évêque saint Didier.—xxv. Le maire Ber-
toald.—xxvi. Victoire de Thierry sur Clotaire.—xxvii. Le maire Prota-
dius; sa mort.—xxviii. Bonté du maire Claude.—xxix. Mort du patrice
Vulfe.—xxx. Ermenberge qui vint d'Espagne vers Thierry.—xxxi. Amba-
sadeurs de Betheric envoyés aux rois.—xxxii. Martyre de saint Didier.—
xxxiii. Le roi Sisebod est élevé en Espagne.—xxxiv. Le roi Agen et sa
femme Theudelinde.—xxxv. Brunehaut et la reine Blichilde.—xxxvi.
Vie de saint Colomban.—xxxvii. Injure que Thierry subit en Alsace.—
xxxviii. Lutte des rois Théodebert et Thierry. L'Austrasie recouvrée.—
xxxix. Mort de Thierry.—xl. Comment Clotaire commença à régner en
Austrasie.—xli. Conseil tenu pour faire périr le fils de Thierry.—xlii. Com-
ment Clotaire recouvra les royaumes de Bourgogne et d'Austrasie et tua
les fils de Thierry.—xliii. Meurtre du duc Herpon.—xliv. L'évêque
Leudemond et la reine Bertrude.—xlv. Tributs payés par les Lombards.—
xlvi. Mort de la reine Bertrude.—xlvii. Commencement du règne de Da-
gobert.—xlviii. Commencement du règne de Samo chez les Wénèdes.—
xlix. Adaloald, roi des Lombards.—l. Charoald élevé au trône chez les
Lombards.—li. La reine Gondeberge; son opprobre et son exil.—lii. Mort
de Chrodoald.—liii. Dagobert; comment il prend une reine et augmente
son royaume.—liv. Mort du maire Warnachaire et de son fils Godin.—
lv. Lutte entre Caribert et Égla.—lvi. Mort de Clotaire et comment
Dagobert prit son royaume.—lvii. Royauté de Caribert, fils de Clotaire.
—lviii. Entrée de Dagobert en Bourgogne et sa bonté.—lix. Naissance
de Sighebert, fils de Dagobert.—lx. Changement de Dagobert et mauvais
conseils des Neustriens.—lxi. Bonté et continence de Pépin.—lxii. Le
roi Caribert; comme il reçut son neveu le roi Sighebert.—lxiii. L'empereur
Héraclius.—lxiv. Victoire d'Héraclius sur les Perses.—lxv. Beauté et
grandeur d'Héraclius.—lxvi. Commencements des attaques des Sarrasins
contre l'Empire.—lxvii. Mort de Caribert et de son fils. Comment Dago-
bert reprit son royaume.—lxviii. Guerre et massacre des Francs chez les
Wénèdes.—lxix. Charoald, roi des Lombards, tue Tason et meurt lui-même.
—lxx. Chrotaire élevé au trône chez les Lombards.—lxxi. Audebon, en-
voyé en ambassade à Chrotaire en Italie.—lxxii. Huns tués en Bavière.
—lxxiii. Sisenand élevé au trône d'Espagne avec l'aide de Dagobert.—
lxxiv. Dagobert marche par Mayence avec une armée contre les Wendes.
—lxxv. Royauté de Sighebert en Austrasie.—lxxvi. Naissance de Clovis et
traité touchant la royauté avec les Austrasiens.—lxxvii. Rébellion du duc
Radulfe.—lxxviii. Armée envoyée par ordre de Dagobert de Bourgogne en
Gaucogne.—lxxix. Mort de Dagobert et commencement du règne de Clovis.
—lxxx. Le maire Éga; sa bonté.—lxxxi. L'empereur Constant. Ravages
des Sarrasins.—lxxxii. Comment le roi d'Espagne Tolga fut dégradé et
remplacé par Chinda.—lxxxiii. Mort d'Éga et meurtre du comte Agi-
nulf.—lxxxiv. Le maire Erchinoald.—lxxxv. Comment les Austrasiens
recouvrent le trésor dû à Sighebert.—lxxxvi. Grimoald et Otton, fils de
Béron.—lxxxvii. Lutte de Sighebert et de Raoul en Thuringe.—lxxxviii.
Mort d'Otton.—lxxxix. Comment Flaochat fut fait maire.—xc. Meurtre de
Willibald et mort de Flaochat..... 167 à 246

GÉOGRAPHIE DE GRÉGOIRE DE TOURS.

L'ADMINISTRATION MÉROVINGIENNE.

PRÉFACE	249
INTRODUCTION	251

PREMIÈRE PARTIE.

LANGUE GÉOGRAPHIQUE DE GRÉGOIRE DE TOURS.

I. Désordre dans les mœurs, les institutions et le langage.....	263
II. Transformation des noms de lieux.....	267
III. Urbs, civitas, oppidum, castrum, castellum, vicus, villa, locus, domus, fiscus, prædium, hospitium, hospitulum, cella, cellula, casa, colonica, curtis, villare, res, potestas, locellus, situs, mansio, mansus, mansellus.....	270
IV. Territorium, terminus, finis, ager, bannus, suburbium, condeda, marchia, confinia, regio, patria..	277
V. Diocesis, parochia.....	282
VI. Pagus.....	287
VII. Duces, patricii.....	312
VIII. Comites, rectores.....	319
IX. Vicarius, judex loci, tribunus.....	326
X. Centenarii.....	329

DEUXIÈME PARTIE.

EXPLICATION DES NOMS DE LIEUX MENTIONNÉS PAR GRÉGOIRE DE TOURS.

I. Dictionnaire des noms appartenant à la Gaule.....	334
II. Noms de lieux étrangers à la Gaule.....	416

GÉOGRAPHIE DE FRÉDÉGAIRE

DE SES CONTINUATEURS ET DES GESTA REGUM FRANCORUM.

I. Langue géographique de Frédégaire.....	427
II. Liste des noms de lieux.....	432
TABLE ALPHABÉTIQUE française et latine de l'Histoire ecclésiastique de Grégoire de Tours, et de la Chronique de Frédégaire	483

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSEIS.





